

MANUEL D'ENTOMOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES INSECTES,

CONTENANT

LA SYNONYMIE ET LA DESCRIPTION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DES ESPÈCES D'EUROPE ET DES ESPÈCES EXOTIQUES LES PLUS REMARQUABLES;

PAR M. BOITARD.

TOME PREMIER.

Aug. Chavannes

PARIS,

RORET, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE,

AU COIN DE CELLE DU BATTOIR.

1828.

Le même Libraire vient de faire paraître :

Atlas des Insectes, nécessaire pour l'intelligence du texte, composé de 110 planches représentant un grand nombre de sujets.

Prix : *figures noires* . . . . 17 fr.
— *figures coloriées* . . . . 34 fr.

Nota. Il se vend séparément.



AVERTISSEMENT.

Malgré les recherches et les travaux d'une foule d'entomologistes, on est encore bien loin de connaître tous les insectes, je ne dis pas de la terre, ni même de l'Europe, mais seulement de la France. Tous les jours on fait de nouvelles découvertes, et l'on peut calculer que depuis une vingtaine d'années on a au moins doublé le nombre des espèces connues. Je pense qu'on peut approximativement estimer celles d'Europe à vingt mille, ou peut-être davantage. Lorsque Fabricius fit son *Systema eleutheratorum*, il ne décrivit que 5250 espèces, et aujourd'hui la collection de coléoptères de M. Dupont jeune en renferme près de 10,000.

Pour ne pas m'écarter du cadre étroit de cette encyclopédie, j'ai donc été obligé de faire un choix, et de laisser à mes lecteurs dont le désir serait de s'instruire à fond dans une des branches de la science, le soin de recourir à des monographies, seuls ouvrages que l'on pourra publier complets dorénavant; mais ce choix ne devait pas être fait au hasard, et voici sur quelles considérations je l'ai établi.

Sur cent amateurs d'entomologie, il en est quatre-vingt-dix qui se livrent exclusivement à l'étude des coléoptères, sans doute parce que ces insectes sont plus faciles à recueillir et à conserver que les autres. Devant chercher à donner à mon livre une utilité générale, j'ai donc dû compléter cette partie le plus possible, et aux dépens de celle qui est généralement la moins étudiée, et c'est aussi ce que j'ai fait. Je ne dirai pas que j'ai décrit toutes les espèces

d'Europe, car la première personne venue, pour peu qu'elle soit versée dans la science des insectes, sait parfaitement qu'une telle entreprise est impossible, au moins dans ce moment-ci. Mais j'ai fait tous mes efforts pour donner toutes les espèces que l'on rencontre habituellement dans les collections; et grâce au travail précieux du savant entomologiste M. le comte Dejan, j'ai pu, à peu de chose près, compléter la famille la plus intéressante, celle des carabiques. J'ai suivi à peu près la même marche dans le reste de l'ouvrage; c'est-à-dire que j'ai sacrifié les espèces peu intéressantes, que l'on ne voit pas figurer dans les collections, à celles qui sont recherchées par les amateurs.

Pour faire tenir beaucoup de choses en peu de pages, j'ai été obligé d'appliquer à l'entomologie la méthode analytique employée par Lamarck et De Candolle pour la botanique; j'en donne la clef plus loin. Non seulement cette méthode m'offrait l'immense avantage de dire beaucoup en peu de mots, mais encore elle a cette supériorité sur toute autre classification, qu'une personne n'ayant aucune notion préliminaire d'entomologie, peut arriver de suite (à l'aide du vocabulaire que j'y ai joint) à reconnaître la classe, la famille, le genre, et même le nom d'un insecte. En 1824, j'ai publié une monographie des oiseaux de proie d'Europe, dans le but d'essayer l'effet que produirait, en zoologie, ce genre d'analyse; et je fus convaincu qu'il est très avantageux pour les personnes qui commencent, en ce qu'il leur sauve les difficultés dont les premiers élémens de toutes les sciences sont hérissés.

Nonobstant les tableaux analytiques, j'ai décrit, en leur lieu, les caractères des familles et des genres, et ces descriptions serviront à remettre sur la voie lorsqu'on aura fait une erreur, ou à confirmer qu'on n'en a pas fait. Le cadre étroit de cet ouvrage m'obligeant à perdre le moins de place possible, il a fallu

sacrifier beaucoup de généralités relativement à l'histoire des mœurs des insectes, pour faire entrer le plus grand nombre possible d'espèces; néanmoins, on trouvera tout ce que leurs habitudes ont de plus intéressant. La même raison m'a obligé à me restreindre beaucoup sur la synonymie; toutes les fois que je l'ai pu je me suis borné à citer Dejan, Fabricius et Latreille.

La classification que j'ai adoptée est celle que le célèbre entomologiste Latreille a publiée dans le *Règne animal* de M. Cuvier, ouvrage tout-à-fait classique. Le goût pour la science des insectes s'est tellement répandu depuis quelques années, qu'il paraît à chaque instant des ouvrages nouveaux dans lesquels le nombre des genres se trouve considérablement augmenté par le démembrement de ceux de Fabricius et de Latreille. Il résultera de ces innovations, plus commandées par l'amour-propre des auteurs que par la nécessité, que l'on ne saura bientôt plus faire la différence entre ce qu'on doit appeler *caractères génériques* et *caractères spécifiques.* A mesure que l'on formera de nouveaux genres, on sera obligé de les établir sur des caractères moins essentiels, par conséquent plus variables et offrant un bien plus grand nombre d'anomalies; de là naîtra la nécessité de créer de nouveaux groupes, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait presque autant que d'espèces. Pour éviter cet inconvénient, j'ai adopté tous les genres de Latreille, et quelques autres dont les coupes m'ont paru le mieux tranchées; mais pour mettre mes lecteurs au niveau des nouveaux travaux des entomologistes, j'ai donné comme *sous-genres* les autres groupes génériques des auteurs. Chacun sera libre, par ce moyen, d'adopter le système qui lui paraîtra le plus convenable, soit en envisageant mes sous-genres comme de véritables genres, soit en ne les considérant que comme de simples divisions.

De tous les ouvrages généraux d'entomologie qui

ont été publiés jusqu'à ce jour dans notre langue, je puis affirmer que celui-ci est celui qui contient la description du plus grand nombre d'insectes, quoiqu'il soit un des moins volumineux.

En montrant au lecteur les grandes difficultés que j'ai eu à surmonter dans ce spéciès, peut-être appellerai-je son indulgence sur quelques erreurs qui m'auront nécessairement échappées. Les descriptions spécifiques des auteurs sont toutes faites sur le même plan : elles comparent entre elles seulement les espèces du genre qu'ils ont adopté ou établi, et elles sont toujours extrêmement courtes. Il en résulte qu'elles deviennent inutiles quand il s'agit de faire ce que je puis appeler un *triage*, c'est-à-dire quand il faut choisir les espèces du genre d'un auteur pour les distribuer dans les trois ou quatre nouveaux genres des autres auteurs. Remarquons ensuite que la plupart, en établissant ces nouvelles coupes génériques, ne citent guère qu'une ou deux espèces qui s'y rapportent, et laissent à leur lecteur une tâche que souvent ils auraient eu beaucoup de peine à remplir eux-mêmes. Il en résulte que, lors même qu'un homme aurait à sa disposition une collection complète, ce qui est impossible, sa vie entière ne suffirait pas pour faire la révision de tous les individus qui la composeraient, pour les rapporter chacun au nouveau groupe dans lequel il devrait figurer. Cette raison sera cause que personne n'osera entreprendre à l'avenir un spéciès complet, ou qu'on échouera dans cette entreprise qui serait aujourd'hui gigantesque.

J'ai donc dû me trouver souvent embarrassé, et souvent il ne me restait qu'un seul moyen de me tirer de mille difficultés toujours renaissantes ; ce moyen consistait à étudier la nature elle-même, et à chercher sur l'insecte d'une collection les caractères négligés dans sa description. J'ai pu le faire, grâce à la manière aimable avec laquelle beaucoup d'ama-

teurs ont bien voulu mettre leur collection à ma disposition, particulièrement M. Dupont jeune.

Mais j'ai eu quelquefois à classer des individus que je n'ai pu voir en nature, et malgré toutes mes recherches, tous les soins que j'y ai mis, je n'ai pas la présomption de croire que je ne me suis jamais trompé; c'est dans ce cas que j'invoque plus particulièrement l'indulgence de mes lecteurs.

Je dois encore avertir que je n'ai pas toujours placé les espèces d'un genre dans la série la plus naturelle. J'ai cru qu'il serait plus utile, dans un ouvrage qui, par sa nature, ne peut pas renfermer tous les individus, de les classer dans un autre ordre. En conséquence, j'ai le plus ordinairement groupé ensemble, d'abord les espèces que l'on trouve le plus ordinairement dans notre pays, puis celles que l'on voit figurer le plus communément dans les petites collections, et enfin les espèces rares. J'ai cru qu'en faisant passer le lecteur d'une espèce très connue à une qui l'est moins, et ensuite à une autre plus nouvelle, etc., je lui aplanissais les difficultés de la science.

Clef de la méthode analytique.

Je suppose que je tienne un hanneton, mais que ses noms spécifiques et génériques me soient inconnus, j'ouvre le tableau analytique des ordres et des familles, et je trouve deux phrases réunies ainsi par une accolade.

1. { Vingt-quatre pates et au-delà; pas d'ailes. ORDRE PREMIER. *Les myriapodes* 12
   Jamais plus de six pates .... 2 }

Je regarde mon insecte; loin d'avoir vingt-quatre pates il n'en a que six; la première phrase ne lui convient donc pas. Je choisis la seconde parce qu'il a six pates, et je trouve un n° 2 au bout de cette

phrase. Je cherche ce n° 2 en tête des colonnes, c'est-à-dire à gauche de la page, et j'y trouve ces deux autres accolées.

2. { Pas d'ailes 3
Des ailes 5

Mon insecte a des ailes; c'est la seconde phrase qui lui convient, celle qui m'indique le n° 5, que je vais chercher à gauche de la colonne comme j'ai déjà fait pour le n° 2; il accole ces deux phrases:

5. { Quatre ailes 6
Deux ailes. ORDRE XII. *Les diptères* 48

Je soulève les deux ailes coriacées de l'insecte, et je trouve deux ailes membraneuses dessous; la première phrase lui convient et me renvoie au n° 6, où je trouve:

6. { Quatre ailes, sans fausses élytres 7
Quatre ailes, et de plus deux fausses élytres placées à l'extrémité antérieure du corselet... 47

Comme mon insecte n'a pas de fausses élytres, c'est la première phrase qui lui convient, et je cherche le n° 7 qu'elle m'indique.

7. { Ailes supérieures crustacées ou coriaces, au moins à la base 8
Ailes supérieures entièrement membraneuses.... 10

Les ailes supérieures de mon insecte ne sont nullement membraneuses, mais crustacées; c'est donc la première phrase que je dois adopter, et elle me renvoie au n° 8, ainsi:

8. { Des mandibules et des mâchoires 9
Pas de mandibules ni de mâchoires, mais un suçoir, etc 35

Il a des mandibules et un suçoir, j'adopte la première phrase, et je cherche le n° 9.

9. Les deux ailes supérieures crustacées, les deux inférieures pliées simplement en travers. ORDRE V. *Les coléoptères* 16
Les deux ailes supérieures coriaces, les deux inférieures pliées en deux sens, ou seulement dans leur longueur, etc 34

Mon insecte ayant les deux ailes crustacées et non coriaces, les deux inférieures pliées simplement en travers, je sais déjà qu'il appartient à l'ordre des coléoptères ; mais il me reste à connaître sa famille et son genre, et pour y parvenir je continue à suivre mon analyse en cherchant le n° 16 qu'elle m'indique.

16. Cinq articles à tous les tarses. SECT. I. *Les pentamères* 17
Cinq articles aux quatre premiers tarses, quatre aux derniers. SECT. II. *Les hétéromères* 22
Quatre articles à tous les tarses, etc.
Etc.

Dès que j'ai lu la première phrase je vois que mon insecte appartient à la section des pentamères, puisqu'il a cinq articles à tous les tarses. La phrase me renvoie au n° 17.

17. Antennes simples, dentées ou non dentées...... 18
Antennes en massue feuilletée. *Famille* 12. LES LAMELLICORNES.

Je sais à présent que mon insecte est un coléoptère pentamère, de la famille des *lamellicornes*, parce que ses antennes sont en massue feuilletée. Pour connaître son genre, je quitte le tableau analytique des ordres et des familles pour recommencer la même opération sur le tableau de l'analyse des genres de la famille des lamellicornes, et en suivant la même méthode (que je crois inutile de répéter), j'arrive bientôt à savoir que mon insecte est un hanneton.

Mais pour m'assurer que je n'ai fait aucune erreur dans le choix de mes phrases analytiques ; je lis les caractères de la famille, puis celui du genre, et si j'acquiers ainsi la certitude que je ne me suis pas trompé, il ne me reste plus qu'à lire avec attention les descriptions spécifiques du genre hanneton pour apprendre le nom que les auteurs ont donné à l'individu que je tiens.

MANUEL D'ENTOMOLOGIE.

INTRODUCTION.

Tous les corps de la nature se distribuent dans deux grandes divisions : 1°. les corps organiques ; 2°. les corps inorganiques.

Les corps inorganiques, ou bruts, sont ceux dont les molécules n'ont entre elles que des rapports d'adhésion, qui ne forment point un tout commun, et qui peuvent être séparées en fragmens tous de même nature. Ils n'augmentent que par de nouvelles molécules qui s'attachent aux premières, et ne se détruisent que lorsqu'elles se séparent ou se dispersent : tels sont les minéraux, les pierres, les métaux, etc.

Les corps organiques sont composés de parties ou molécules qui agissent réciproquement les unes sur les autres, et concourent toutes également à l'entretien de la vie : les animaux et les plantes.

Parmi les corps organiques, les uns sont des êtres insensibles, mais susceptibles d'irritabilité, ne jouissant pas de la faculté locomotive : on leur a donné le nom de végétaux. Les autres sont doués de sensibilité, et peuvent, le plus ordinairement, se transporter d'une place à une autre : ce sont les animaux.

Ces derniers ont été divisés en vertébrés, c'est-à-dire ayant une charpente osseuse intérieure nommée colonne vertébrale, et en invertébrés, ou n'ayant pas de colonne vertébrale.

Les animaux invertébrés ont le tronc sans articulations, comme les mollusques, ou articulé, comme les crustacés, les insectes, les arachnides, les annélides et les vers; mais parmi ces derniers les INSECTES sont les seuls auxquels conviennent les caractères que voici : sang blanc ; animaux subissant une ou plusieurs métamorphoses, ayant deux antennes, souvent des ailes, le corps divisé en trois parties distinctes, la tête, le corselet et l'abdomen, ou composé d'un assez grand nombre d'articles à peu près égaux. Ils respirent par des trachées qui s'ouvrent au-dehors par des petites fentes nommées *stigmates*. Quelques uns ont un grand nombre de pieds et manquent toujours d'ailes, mais on compte six pates au plus grand nombre.

On remarque sur la tête d'un insecte, les *antennes*, les *yeux* et la *bouche*. Celle-ci se compose assez ordinairement de six pièces principales : 1o. quatre latérales disposées par paires et se mouvant transversalement; les deux supérieures se nomment *mandibules*, et les deux inférieures *mâchoires ;* on trouve sur chacune de ces mâchoires un ou deux petits filets articulés, ce sont les *palpes* ou *antennules ;* quelquefois leurs deux extrémités se divisent en deux parties, dont l'extérieure prend le nom de *galette ;* 2o. deux autres pièces transversales et opposées l'une à l'autre sont placées, l'une au-dessus des deux mandibules, on l'appelle *labre*, et quelquefois lèvre supérieure ; l'autre au-dessous des mâchoires, et elle conserve toujours le nom de *lèvre inférieure*, ou simplement de *lèvre*. Cette dernière pièce offre deux parties bien distinctes, l'une, inférieure et ordinairement cornée, est le *menton ;* l'autre, supérieure, plus molle et souvent munie de palpes. est la *languette*.

Les *ailes* des insectes méritent aussi d'être étudiées. Quelquefois elles sont au nombre de deux, et, dans ce cas, elles sont toujours membraneuses, comme, par exemple, celles d'une mouche; les insectes qui n'en ont que deux se nomment diptères. Au-dessous de leurs ailes, près de l'insertion, on remarque un petit filet mobile terminé en massue, auquel on a donné le

nom de *balancier* ; au-dessus est une petite écaille membraneuse, formée de deux pièces réunies par un de leurs bords, et représentant assez bien les deux valves d'une coquille : cette pièce se nomme le *cueilleron* ou *l'aileron*. Mais beaucoup d'insectes ont quatre ailes. Dans les uns elles sont toutes quatre membraneuses, comme dans les demoiselles; dans d'autres, par exemple les papillons, elles sont recouvertes d'une poussière farineuse, toujours colorée des plus brillantes teintes. Cette poussière, vue à la loupe, n'est rien autre chose qu'un nombre prodigieux de petites écailles de formes variées, mais toujours régulières, et placées en recouvrement avec beaucoup de symétrie sur la membrane transparente de l'aile. D'autres insectes, comme le hanneton ou le cerf-volant, ont aussi quatre ailes, mais de consistance tout-à-fait différente : celles de dessus sont formées d'une substance ferme ou même dure, plus ou moins cornée, opaque; elles ont, quand elles sont fermées, la forme d'un demi-étui dans lequel la moitié supérieure du corps de l'animal serait enchâssée : ce sont les *élytres*, et l'insecte qui en est pourvu porte le nom de *coléoptère*. Sous ces élytres sont cachées deux ailes membraneuses repliées transversalement pendant le repos.

Il arrive quelquefois que ces ailes supérieures ne sont de substance ferme et écailleuse que dans la moitié supérieure de leur longueur, et que le reste est membraneux. Dans ce cas elles prennent le nom de *demi-étui* ou *hémélytre*.

Entre les élytres d'un insecte et son corselet, on aperçoit une petite pièce ordinairement triangulaire, appuyée par un de ses côtés à la base du corselet, et des deux autres aux bords intérieurs des élytres; on la nomme l'*écusson*.

Les pieds des insectes se composent de plusieurs pièces qu'il est indispensable de connaître. La première, celle par laquelle le pied est attaché au corps, est la *hanche*, ordinairement formée de deux articles gros et courts; la seconde, souvent en forme de massue plus ou moins comprimée, est la *cuisse* ; la *jambe* vient après, puis le *tarse*, qui ordinairement se com-

pose de deux à cinq petits articles, dont le dernier se termine, le plus souvent, par des *crochets*.

Les insectes offrent, aux yeux de l'observateur, un des phénomènes les plus étonnans de la nature, je veux parler de leurs *métamorphoses*. Lorsque le mâle a fécondé sa femelle par l'accouplement, il meurt, et celle-ci, après avoir pondu ses œufs dans le lieu le plus favorable à l'éducation des petits êtres qui en sortiront, ne tarde pas non plus à périr. L'œuf éclot, mais le petit qui en sort n'a aucune ressemblance, aucune analogie de forme avec ses parens; c'est un ver mou, allongé, sans ailes, que l'on nomme *chenille* quand ses parens sont des papillons, et *larve* pour tous les autres insectes. L'insecte passe dans ce premier état la plus grande partie de sa vie, et c'est alors seulement qu'il prend de l'accroissement; il change plusieurs fois de peau, puis, dans un lieu retiré qu'il se choisit à l'abri de tout danger, il quitte sa forme de larve ou de chenille, et se métamorphose en *chrysalide* s'il doit être papillon, ou en *nymphe* s'il appartient à une autre classe. Cette nymphe est de forme oblongue, sans membres distincts, souvent enveloppée dans une coque de soie ou de terre, sans aucun mouvement, et ayant toute l'apparence de la mort et du desséchement. Après un temps plus ou moins long, la nymphe ou la chrysalide se fend, et il en sort un *insecte parfait*, capable, au bout de quelques heures, de reproduire son espèce.

Quelques insectes, cependant, mais en très petit nombre, font exception à cette loi de métamorphose, et sortent de l'œuf tels qu'ils seront toujours; dans d'autres, la nymphe ne diffère de l'état parfait que par l'absence de quelques parties, et notamment des ailes, dont elle n'a que les rudimens. *Voyez*, pour les autres détails, le Vocabulaire qui suit.

EXPLICATION

DES TERMES ENTOMOLOGIQUES.

Nota. Nous n'avons pas essayé de donner, dans ce Vocabulaire, une définition rigoureuse dans le sens général des mots, mais seulement dans le sens où ils sont employés dans cet ouvrage. Nous avons signé Kirby les articles qui ne se rapportent qu'aux apiaires, parce que nous regardons l'ouvrage de cet auteur comme le meilleur qui ait été publié sur cette matière, et que nous pensons qu'il doit être étudié.

A

Abdomen. C'est le ventre, ou cette partie prise en partant des deux dernières pates, formée d'une suite d'anneaux écailleux, emboîtés et mobiles, composant un corps qui diminue ordinairement peu à peu de diamètre.

Accoudoir. Portion cornée de laquelle part le tube de la gaîne : c'est véritablement son genou. (*Voyez* Tube.)

Acère. Sans cornes; insecte qui n'a point d'antennes.

Acéré, *e.* Si la pointe d'une antennule a quelque roideur; tout ce qui est pointu et piquant.

Actif, *ve.* Les pates actives sont celles qui, par leur mouvement, servent à transporter l'animal. Quelques papillons n'ont que quatre pates actives; les deux antérieures sont *inertes*.

Acuminé, *e* (voyez *Pointu*). Qui est terminé en pointe.

Adhérent, *e.* Attaché l'un à l'autre, mais qui peut se détacher sans déchirement.

Adossé, e. Lorsque l'abdomen tient au corselet par un pédicule très court, un point, comme dans les araignées, on le dit adossé.

Aigretté, *e*. Qui a une touffe d'écailles ou de poils imitant une aigrette.

Aigu, *e* (voyez *Pointu*). Relativement aux antennules. (*Voyez* Acéré.)

Aiguillon. Appendice anale, rétractile, servant d'armes, conique, formé d'une gaîne et de deux lancettes, avec deux petits styles latéraux. Il sert aussi d'oviducte; il comprend les valves et l'étui.

Aile. Organe du vol; expansion ordinairement continue, coriace et opaque, ou membraneuse et transparente, formée de deux lames fixes, entre lesquelles rampent des nervures qui forment autant de petits vaisseaux où circulent les sucs nourricicrs, et autant de corps qui consolident et lient toutes ces parties. Elles sont de deux sortes, coriacées ou membraneuses. (*Voyez* ces mots.)

Aileron. (Voyez *Cueilleron*.)

Alêne (en). (*Voyez* Subulé.)

Aligné, e. Taches, points, etc., formant une ou plusieurs lignes.

Allongée (élytre). Lorsqu'elle dépasse sensiblement l'abdomen.

Aminci, *e*. Lorsque les antennes sont plus grosses dans leur milieu sans être bien plus minces à leur base, on dit qu'elles sont amincies.—Plus grosses dans leur milieu. — Amincies ou diminuant de largeur, de la base à l'extrémité (les élytres).

Amphiophtalme. Environné en tout ou en partie par des yeux.

Anale (appendice). Ces appendices sont ou communes à tous les sexes, comme 1°. les lames foliacées ou stylaires; 2°. les filières; 3°. la fiole à venin; 4°. les filets; 5°. les cornes; 6°. les tenailles; 7°. les styles; 8°. la fourche; 9°. l'épée : ou particulières à des individus d'un sexe, par exemple, les organes de la génération. (*Voyez* tous ces mots.)

Anastomosant (s'). Dont les extrémités se joignent, s'embouchent l'une dans l'autre.

Anastomose. Est une tache cornée ou épaisse, marginale, où se croisent plusieurs nervures ; c'est le *point épais*, le *stigmate* de la plupart des entomologistes.

Anastomosé, e. Qui a des veines ramifiées, saillantes, et dont les extrémités se joignent.

Anélytres. On appelle ainsi les insectes dont les ailes ne sont pas recouvertes par des étuis ou élytres.

Angle. Partie du corselet où les bords antérieurs et postérieurs se joignent aux épaules. — Angle scutellaire (*voyez* Scutellaire). — Angle antérieur interne ou scutellaire (*voyez* ce mot). — Angle huméral ou antérieur extérieur (*voyez* Huméral). — Angle apical ou postérieur (*voyez* Apical.)

Anguleuses (ailes). Lorsqu'elles ont divers angles saillans qui dépassent leur bord.

Anneaux. Suite de petits cercles formant l'abdomen des insectes. — *Anneau*, nom donné par Kirby à la circonférence de l'ouverture du gosier. — *Anneaux* du dos. (*Voyez* Segmens.)

Annulaire. Qui a la forme d'un anneau.

Annelée (queue). Quand elle est formée d'une suite de pièces transversales.

Antenne. Filet articulé, mobile, inséré sur la tête et hors de la bouche. Les antennes des abeilles sont composées, selon Kirby, de quatre portions : d'une petite racine *radicule*, d'un *genou*, d'un *pédicelle* et de la *tige*.

Antennules. Ou palpes ressemblant beaucoup aux antennes, mais situés sur quelques uns des organes de la manducation. (*Voyez* Palpe.)

Antérieur. Se prend du côté de la tête de l'insecte. Le corselet est antérieur à l'abdomen ; la tête est antérieure au corselet.

Anus. Est l'ouverture destinée pour la sortie des excrémens et des organes des sexes. On y observe la frange, l'aiguillon et le pénis.

Apical (angle). Celui du sommet du disque de l'élytre. Celui qui est près du bout de la suture se nomme postérieur.

Aplati, e (voyez *Déprimé*). Surface des yeux se perdant dans la surface de la tête, et de niveau avec elle.

Apophise (l') répond à la hanche. On y remarque, dans quelques insectes, une houppette servant à retenir la poussière des étamines des fleurs.

Apode. Qui n'a point de pieds ou pates.

Appendiculé, e. Garni d'appendices.

Appendice. Toutes les parties saillantes d'un corps se nomment ainsi, pourvu qu'elles en dépassent notablement la surface commune.

Aptère. Qui n'a point d'ailes.

Arqué. Courbé en arc.

Articles. Petites pièces formant, par leur assemblage, un corps ou une partie du corps.

Articulation. Jointure des articles composant le corps ou une de ses parties, telles que la pate, l'antenne, etc.

Articulé, e. Composé de plusieurs articles réunis par un ligament qui ne leur ôte pas leur mobilité. — Fascie ou ruban articulé, formé d'une suite de taches mises bout à bout.

Astome. Insecte dont la bouche ne présente aucun organe réel destiné à la manducation.

Auriculé, e. Lorsqu'il y a des élévations comprimées et arrondies, creuses, ressemblant à des oreilles.

Avancé, e (voyez *Saillante*). Lorsque les antennes se présentent en avant. — Lorsque la trompe s'avance sur une ligne parallèle à celle du corps.

Avant-corselet (l') est la partie antérieure et élevée du tronc qui forme une espèce de cintre, de bordure au corselet, et sous laquelle est insérée la première paire de pates.

Aveugle. Lorsque l'œil n'a pas de pupille et qu'il se trouve à côté d'autres qui en ont; il se confondrait autrement avec le point et la guttule.

Avorté, e. On appelle ainsi les ailes imparfaites, espèce de moignons inutiles au vol des insectes ; quelques femelles de bombix, par exemple.

B

Baculiforme. Ressemblant à un bâton.

Balancier. Pièce semblable à un petit maillot, sus-

ceptible d'un mouvement très rapide, placée sous chaque aile des diptères. Ce petit filet est membraneux, formé d'une tige plus ou moins longue, et terminé par un bouton ovale, ou arrondi, ou triangulaire.

Bandelette (la) ou *vitta*. Est une ligne dont le bord est flexueux ou sinué.

Barbu, *e*. Qui a des poils réunis par petits bouquets.

Base. Partie de l'élytre par laquelle elle est fixée au corselet; on l'appelle encore *bord antérieur*, *suture antérieure* ou *transversale*. — Portion de la langue renfermée dans un tube, KIRBY. — Base des valvules: c'est la portion de la valvule qui est au-dessous du palpe : c'est son tronc; on y distingue le support et le peigne, KIRBY. — Base de l'abdomen, est l'extrémité postérieure de l'abdomen, celle d'où sortent les organes de la génération. On y observe la frange, l'aiguillon et le pénis, KIRBY. Selon d'autres, la base de l'abdomen est la partie qui tient au corselet; ce mot est employé dans ce dernier sens dans cet ouvrage.

Bateau (en). Lorsque le corps est fortement enfoncé en dessus, et relevé simplement sur ses bords.

Bec (petit). (*Voyez* Rostrule.)

Bec. C'est un instrument nourricier qui consiste dans une pièce cylindrique ou conique, courbée sous la poitrine dans le plus grand nombre, menue, assez dure ou coriacée, ordinairement de trois à quatre articles, creusée en gouttière dans le milieu de sa longueur supérieure pour recevoir trois filets ou soies capillaires, d'une consistance d'écaille, et dont celle du milieu est un peu plus longue.

Bidenté, *e*; *tridenté*, *e*, etc. Terminé par deux ou trois dents, etc.

Bifide. Si l'antenne est partagée en deux. Partie quelconque s'allongeant en deux branches filiformes ou sétacées.

Bipectiné, *e*. (Voyez *Pectiné*.)

Bipinné, *e*. (Voyez *Pinné*.)

Bipupillé, *e*; *tripupillé*, *e*. A deux ou trois prunelles.

Bord antérieur (*voyez* Suture). (*Voyez* base relativement à l'élytre.) — Bord interne relativement à l'élytre (*voyez* Interne). — Bord extérieur de l'élytre. (*Voyez* Côté.)

Bossu, *e*. Élevé et très convexe; synonyme de gibbeux.

Bouche. Organe servant à prendre la nourriture. Sa forme et celle de ses parties sont d'un grand secours pour la classification des insectes.

Bourdonnement. Un mouvement rapide et une forte vibration des ailes produisent, chez plusieurs insectes, un bruit que l'on a nommé bourdonnement.

Bourdonner. (Voyez *Bourdonnement*.)

Bourrelet. On appelle ainsi les bords relevés et repliés d'un corps.

Bouton (en) (*voyez* Massue). Qui finit brusquement par un renflement arrondi.

Brachiuré, *e*. Quand l'extrémité de l'abdomen est rétrécie postérieurement pour former une queue plus courte que le corps.

Branchu, *e*. Lorsque les dents d'une antenne sont disposées d'une manière irrégulière autour de l'axe, et que ses branches sont divisées. Toute autre partie allongée et divisée peut être branchue.

Bras. On donne quelquefois ce nom aux pates de devant qui portent des pinces : les crabes, le scorpion.

Brisé, *e*. Les antennes sont brisées, fléchies, lorsque le premier article est fort long, et qu'elles forment un coude à leur articulation avec le troisième.

Brosse. (Voyez *Carré*.)

Broyeurs, ou *mâcheliers*. On appelle ainsi les insectes dont la bouche est armée de mandibules, de mâchoires ou d'instrumens tranchans qui leur servent à broyer ou mâcher leur nourriture.

C

Calcaire. De consistance de pierre à chaux.

Calleux, *se*. Paraissant formé d'une substance sèche, épaisse, différente du reste.

Cannelé, *e*. Lorsque le milieu de la surface a une

ligne ou un enfoncement longitudinal et arrondi dans son diamètre.

Capitales (les pates sont) lorsqu'elles prennent naissance sous la tête.

Carrée (pièce). Pièce qui termine les quatre pates postérieures, après la jambe; elle est garnie d'une brosse ou d'une quantité de soies roides et courtes. Kirby. — C'est pour nous la palette.

Caractère. (Voyez *Ligne*.)

Carené, *e*. Toute partie relevée au milieu en dos d'âne, est carénée.

Catophtalme. Proche des yeux.

Caudales (les pates) sont placées sous la queue. — Toute partie tenant à la queue.

Chagriné, *e*. Parsemé de petits tubercules très rapprochés, imitant la peau de chagrin.

Chaperon. C'est un avancement de la partie antérieure et supérieure de la tête, remplaçant ou couvrant la lèvre supérieure, ou un espace de ce devant de la tête, distingué du reste de la surface supérieure par une ligne imprimée, transversale. Fabricius donne aussi ce nom à une petite pièce arrondie qui couvre la base de la trompe des lépidoptères. (*Voyez* Nez.)

Chéliforme. En forme de pince, lorsque l'extrémité des antennules a deux pinces, ou deux doigts dont l'un se meut sur l'autre.

Chenille. Larve des lépidoptères.

Chiffre. (Voyez *Ligne*.)

Choroïde. Une des tuniques de l'œil.

Cicatrice. Tache élevée et paraissant d'une consistance différente de l'aile.

Chrysalide. Nymphe des papillons (*voyez* Nymphe). On donne souvent ce nom aux larves de tous les insectes lorsqu'elles se préparent dans le repos à subir leur dernière métamorphose.

Cilié, *e*. Garni de poils roides, longs et rangés sur une seule ligne, ou sur plusieurs lignes parallèles.

Cylindriques (antennes). Lorsqu'elles sont égales dans toute leur longueur, et que les articles sont peu distincts.

Clignotant (œil). Lorsqu'il y a une lunule à moitié

renfermée par un autre anneau et par une autre lunule pupillaire.

Clypéacé, *e*. Qui a la forme d'un bouclier. — Lorsque le bord du corselet est très dilaté et dépasse de beaucoup le corps.

Clypéiforme. En forme de bouclier. Synonyme de clypéacé.

Coiffée (en massue). Quand le premier article de la massue d'une antenne est en entonnoir ou en cupule, et tellement grand qu'il renferme les articles suivans.

Collares. (Voyez *Palatine*.)

Coloré. Lorsque la couleur des yeux est différente de celle de la tête. — Les ailes sont entièrement colorées lorsque toute leur surface est entièrement couverte d'écailles qui en cacheut la transparence. — Toute partie ayant une autre couleur que la couleur générale de l'individu.

Commune (fascie), ou propre à toutes les ailes. (*Voyez* Fascie.)

Composé, *e*. Les yeux sont composés, s'ils paraissent formés d'une réunion de plusieurs petits yeux en forme de grains. — Les mâchoires sont composées, lorsque leur tige est formée de plusieurs pièces, quoique réunies et liées de manière à ne faire qu'un seul corps. — Toute pièce formée de plusieurs parties réunies mais distinctes.

Concolore. De la même couleur qu'une autre partie à laquelle on compare. — Lorsque les yeux sont de la couleur de la tête. — Si la surface inférieure de l'aile est colorée de même que le plan supérieur, cette surface inférieure est concolore à celle-ci.

Conico-renversé, *e*. Imitant un cône avec la partie la plus grosse en haut.

Connexion des antennes. Manière dont elles sont placées, distantes, rapprochées, contiguës, etc. — Manière dont un corps est construit.

Consistance. On considère si elle est d'une nature calcaire, cornée, coriacée, membraneuse, vésiculeuse. (*Voyez* ces mots.)

Contigu, ë. Lorsque les parties se touchent; les yeux, les antennes, etc.

Contour-gulaire. Circonférence de l'ouverture du gosier.

Corbeille. Enfoncement bordé de poils que l'on remarque sur une des faces des jambes postérieures des bourdons et de l'abeille domestique. Ce mot est quelquefois synonyme de palette et de brosse.

Cordiforme. En forme de cœur. Lorsque la figure se rapproche de la forme d'un cœur. On n'a pas toujours égard à l'échancrure antérieure; il suffit que l'objet représente un triangle dont les angles sont émoussés.

Coriace. Dur comme du cuir.

Coriacé, e. On appelle ainsi une aile plus ou moins épaisse, souvent opaque par la nature de son tissu interne, vaginal ou servant d'étui, peu utile au vol. — Approchant de la consistance du cuir.

Cornes (les) sont des pointes inarticulées, coniques ou cylindriques, creuses, qui se voient, au nombre de deux, à l'extrémité de l'abdomen des pucerons.

Corné, e. De la consistance de la corne.

Cornée. Première membrane de l'œil; sa surface est en facettes hexagones.

Cornu, e. Lorsqu'il y a des élévations disposées en forme de cornes, ou allongées et coniques.

Corselet. Seconde pièce du corps, qui vient après la tête. Son nom répond au mot de *petit corps;* elle est remarquable en ce qu'elle donne naissance aux deux pates de devant, qui y ont leur attache.

Côte. Bord extérieur de l'élytre, celui opposé au bord interne. — Bord extérieur de l'aile. Kirby.

Côté du corselet. On entend par là l'espace vertical ou oblique, contigu par en haut au plan supérieur du corselet, et par le bas à la poitrine.

Cotonneux, se. (Voyez *Tomenteux.*)

Cou. Il est très peu ou point prononcé dans de certains insectes, et très distinct dans d'autres. C'est la partie qui porte le même nom dans les grands animaux; la portion musculaire qui unit le tronc à la tête, et qui porte l'avant-corselet.

Courbé, e (voyez *Saillie*). Lorsque les antennules sont arquées avec la pointe en bas, elles sont courbées.

Coureurs (pieds). Lorsqu'ils sont principalement disposés pour la course.

Courroie. Muscle qui fixe la trompe à la tête.

Court, e. Lorsque l'antenne est plus courte que le corps. — Lorsqu'il s'en faut de moitié que l'élytre n'atteigne l'extrémité de l'abdomen, on l'appelle très courte, et courte s'il ne s'en faut que d'un tiers.—Toute partie qui se trouve au-dessous des proportions ordinaires dans une espèce de la même famille et du même genre.

Couvert, e. On observe si la base des antennes est couverte ou nue; couverte par une appendice, une écaille, etc.

Créné, e. Qui a des dents obtuses et arrondies.

Crénelé, e (voyez *Créné*). Qui a des petites dentelures obtuses et arrondies.

Crète. Se dit de l'arrangement du poil lorsqu'il approche de cette forme. — Des écailles, *id.*

Crochet. Espèce de petit ongle crochu, assez long, toujours mobile, qui termine le tarse de plusieurs insectes.

Crochet alaire. Crochet écailleux que l'on remarque dans quelques lépidoptères, sous la naissance de leurs ailes, et qui aide à les maintenir dans une certaine position.

Crochetons. Petits crochets placés vers le milieu de la côte extérieure des ailes inférieures, contribuant à les unir aux supérieures lorsque l'animal vole. Kirby.

Crochu, e. Si l'antenne est pointue et courbée à son extrémité en forme de crochet.

Croisé, e. Lorsque les élytres ou les ailes se croisent l'une sur l'autre.

Croisé-compliqué, e. Lorsque les demi-élytres et les ailes forment chacune une croix.

Croissant. (Voyez *Lunulé*.) Relativement aux antennes (*voyez* Denté).

Crucié, e. Se dit du corselet lorsqu'il a deux arêtes disposées en croix.

Crustacé, e. Vient de *crusta*, croûte; lame écailleuse; qui forme une croûte écailleuse.

Cucullé, e. Qui a la forme d'un capuchon.

Cueilleron. Écaille membraneuse, courte, concave, protégeant le balancier, ordinairement blanchâtre, arrondie et ciliée sur ses bords, formée de deux pièces convexes d'un côté, concaves de l'autre, attachées ensemble par l'un des bords, semblables à deux battans d'une coquille bivalve.

Cultriforme. Semblable à un couteau.

Cuisse. Plus renflée que la hanche, s'articulant avec elle, d'une forme ovalaire ou ellipsoïde comprimée.

Cunéiforme. En forme de cône. Lorsqu'il s'agit des articles des antennules, il faut leur supposer un diamètre longitudinal plus grand que le transversal, afin de les distinguer des articles triangulaires.

Cylindrique. Se dit d'un corps lorsqu'il est allongé et également circulaire dans sa coupe transversale. Se dit *des antennes* égales dans leur épaisseur et à articles peu distincts.

D

Dard. Partie de l'aiguillon composée de deux pièces, en forme d'aiguillons ou de lancettes très fines, dont l'extrémité est dentelée en scie avec les dents dirigées en arrière.

Déchiré, e (voyez *Rongé*). — A sinuosités et à divisions inégales.

Découvert, e. Lorsque la base de la lèvre supérieure est apparente, et fixée exactement au bord antérieur de la tête, elle est entièrement découverte; lorsque sa base est insérée et cachée, par conséquent, sous le bord antérieur de la tête, elle est en partie couverte. — Toute partie qui devrait ou pourrait se trouver cachée par une autre et qui ne l'est pas, se dit découverte.

Dégagée (tête). Si elle ne peut s'enfoncer, du moins en majeure partie, dans le corselet.

Deltoïde. Lorsque les ailes sont très obtuses, et comme coupées postérieurement.—Toute partie qui approche de la forme triangulaire du delta grec, Δ.

Demi-crustacé, e. (Voyez *Semi-crustacé.*)

Demi-élytre. (Voyez *Semi-crustacé.*)

Demi-sessile. Si la base de l'abdomen, quoique beaucoup plus étroite que le corselet, a une largeur sensible.

Dent (voyez *Lobe*). A dents en queue (*voyez* Queue).

Denté, e. A dentelures dont les côtés sont égaux.—Lorsque l'article terminal d'une antenne a une espèce de dent en saillie latérale pointue. Ce même article a quelquefois une telle cavité qu'il ressemble à une faux, un croissant. —Les insectes dentés sont ceux dont la bouche a des mandibules.

Dentisuge. On appelle ainsi les insectes qui ont des mandibules qui ne leur servent pas à broyer ou triturer leurs alimens, mais seulement à les sucer. Telles sont les araignées, les larves de fourmi-lion, etc.

Déprimé, e. Lorsque la hauteur d'un corps, ou le diamètre vertical, est beaucoup plus court que sa longueur ou que le diamètre longitudinal.

Diaphane. Transparent et sans aucune couleur, comme, par exemple, un morceau de cristal.

Dicère (deux cornes). Insectes qui ont deux antennes.

Dichotome. Ayant deux divisions qui se partagent elles-mêmes en deux.

Difforme. Si les dents, dont le côté interne des mandibules est souvent armé, ne présentent aucune régularité, la mandibule est difforme; si ses avancemens se ramifient, elle est rameuse; s'il n'y avait aucune dent elle serait édentée.

Digité, e. Lorsque des divisions imitent les doigts d'une main, par leur disposition.

Dilaté, e. Lorsque des bords, des lobes, etc., sont grands et avancés hors des proportions ordinaires.

Dimidié (ruban). Ne parcourant que la moitié de l'aile.

Dioptré (œil). Quand la prunelle est vitrée et divisée transversalement par une ligne très petite.

Diptère. Qui a deux ailes.

Disque. Il comprend le milieu de la surface de l'élytre ; il s'étend jusqu'au voisinage de la circonférence dans les insectes qui sont très bombés.

Distant, e. Lorsque les antennes sont écartées d'environ toute la largeur de la tête, elles sont distantes.

Divergent, e. Lorsque les ailes forment postérieurement un angle rentrant, aigu et bien marqué, elles sont divergentes.

Divisions. Sont les pièces en forme de soie, et au nombre de deux ou de quatre, qui servent de gaîne ou de défense à la tige de la langue ou à sa partie saillante (*voyez* Tube). Kirby.

Doigt (voyez *Main*). — Sont les quatre derniers articles du tarse. Kirby.

Dorsales (pates). Elles semblent partir de l'extrémité postérieure et dorsale du corps.

Dos. Quelques auteurs donnent ce nom au dessus de l'abdomen. On y remarque les anneaux ou segmens, le pétiole, la base et l'anus.

Dur, e. On dit très dur, dur, flexible et mou, pour qualifier les tégumens qui couvreot le corps des insectes. — Très dur, résistant fortement à la pression du doigt : le têt des crustacés. — Dur, ne résistant pas à la pression du doigt, les élytres des coléoptères. — Flexible avec ou sans élasticité : les mêmes élytres. — Mou : le ventre des araignées, etc.

Dydime. Formé de deux parties contiguës, ou ayant une insertion commune.

E

Écaillette. Écaille très petite, cornée, arrondie, convexe en dessus, concave en dessous, qui recouvre et défend la naissance des ailes supérieures. On l'appelle aussi point calleux.

Écailleux, se. Parsemé de petites écailles.

Échancré. Lorsqu'il y a une légère incision.

Écusson. Petite pièce triangulaire, de la consi-

stance des élytres, qui se détache, placée au bord postérieur du corselet entre les élytres et les ailes à leur naissance. Les insectes à ailes membraneuses ne l'ont pas, mais la place qu'il occupe dans les autres conserve toujours son nom dans ceux-ci.

Edeaté, e. Qui n'a ni mandibules ni mâchoires proprement dites; la bouche ne consiste que dans une espèce de tube, ou n'offre aucun organe. — Mandibule édentée. (*Voyez* Difforme.)

E

Elastique. Cédant à la pression et reprenant de suite sa première forme : les élytres.

Ellipsoïde. Formant une ellipse, (courbe, qu'on forme en coupant un cône droit par un plan qui le traverse obliquement).

Elytre. Espèce d'ailes écailleuses, épaisses, colorées, ou plutôt deux espèces d'étuis servant de gaîne à deux ailes pliées transversalement dessous, et recouvrant en tout ou en partie l'abdomen.

Emarginé, e. Qui n'a point de rebords.

Enflé, e. Lorsqu'un article (notamment le dernier) d'une antennule est renflé, très gros.

Ensiforme. Semblable à la lame d'une épée; anguleux, large à la naissance, se terminant insensiblement en pointe.

Entier, e. Les antennes sont entières quand elles sont d'une longueur continue. — Sans divisions. — Très entier, sans la moindre découpure.

Entomologie. On appelle ainsi la science des insectes, c'est-à-dire cette branche de l'histoire naturelle qui embrasse les animaux invertébrés et à sang blanc, respirant par des stigmates. Il résulte des nouvelles classifications que les sciences comprenant la connaissance des arachnides et des crustacés, n'ont plus de nom.

Epais (point). *Voyez* Point épais.

Epaule. (Voyez *Huméral.*)

Epée. Pièce trigone, inarticulée, en forme d'épée, qui termine le corps de quelques entomostracés.

Éperons. Petites pointes coniques, souvent dentées en scie en dedans, et qui se voient aux extrémités intérieures des jambes d'un grand nombre d'insectes, et ordinairement au nombre de deux.

Éperonné, e. Se dit principalement de la jambe lorsqu'elle est épineuse.

Épine. Appendice très saillante et très pointue.

Épineux, se. Armé de pointes ou d'épines plus ou moins fortes et coniques.

Équerre. Lorsque les ailes primaires sont élevées, et les secondaires horizontales, elles sont en équerre.

Étalé, e. Ailes étalées. (*Voyez* Etendu.)

Étendu, e. Lorsque les ailes sont étendues et ouvertes à peu près horizontalement.

Etoupeux, se. On dit que les antennules sont étoupeuses, lorsqu'elles sont recouvertes de petites écailles ou de poils très fins, serrés et mous au toucher.

Etrille. Suite de cils ou de poils disposés autour d'une petite échancrure de la base de la paume, et opposés aux éperons. Kirby.

Etui (voyez *Elytres*). — Quelquefois c'est la gaîne qui renferme le dard.

Eventail (en). Lorsque des feuillets partant d'un point commun, en forme de rayons ou de digitations, s'ouvrent et se ferment à volonté.

Exscutellé, e. Qui n'a point d'écusson.

Extérieur (voyez *Postérieur*). — Les palpes extérieurs sont ceux qui partent des valvules; ils ont d'un à six articles. Kirby.

F

Face. Surface supérieure de la tête, non compris l'occiput.

Facette. Les yeux de plusieurs insectes ont leur membrane extérieure composée de facettes hexagones, dont le nombre est si considérable qu'on en a compté quatorze mille sur la cornée d'une mouche. (*Voyez* Cornée.)

Facie. (Voyez *Fascie.*)

Farineux, se. Ailes farineuses des lépidoptères

(*voyez* ce mot). — Qui est recouvert d'une poussière ressemblant (à la vue simple) à de la farine.

Fascie (voyez *Ruban*). Toute bande colorée peut se nommer fascie.

Fascié, *e*. Yeux fasciés (*voyez* Rubané). — Qui a des bandes, des fascies.

Fasciculé, *e*. Se dit des poils lorsqu'ils sont ramassés en faisceaux, en houppes.

Fastigié, *e*. Aminci, rapproché, et de même grandeur à la pointe, avec un angle ou échancrure entre les deux. — En faisceau. — Dans quelques auteurs ce mot est synonyme de pyramidal, mais à tort.

Faux (en). Relativement aux antennes (*voyez* Denté). — Quand les ailes ont le bord postérieur concave, et l'angle du sommet aigu, courbé. — Qui a la forme d'un fer de faux.

Fendu, *e*. Ayant des divisions profondes.

Fenêtre. Tache transparente, formée par le défaut d'écailles dans une partie de l'aile.

Filé, *e*. Linné appelle antennes *filées* celles des taons, des mouches, qui ne sont pas terminées en palette.

Filet. Les filets sont des tiges menues, en forme de soie, articulées, qui se voient dans plusieurs nevroptères, et dans quelques aptères.

Filiforme. D'une épaisseur égale dans toute la longueur; ayant la forme d'un morceau de fil.

Filières (les) sont des mamelons cylindriques, mous, percés à l'extrémité de plusieurs trous, étant autant de filières qui donnent passage à la matière soyeuse dont les insectes composent leurs coques.

Fiole (la) à venin, est un article ovalaire, terminé par une pointe arquée, crochue, percée de deux trous près de son extrémité, servant d'aiguillon, et injectant une liqueur vénéneuse.

Flabellé, *e*. En éventail (*voyez* ce mot). Synonyme de flabelliforme.

Flancs (les) sont les côtés perpendiculaires du tronc.

Fléchi, *e*. (Voyez *Brisé*.)

Flexible. (Voyez *Dur*.)

Foliacé, e. Grand, membraneux et mince, approchant de la figure d'une feuille.

Folié (abdomen). *Voyez* Foliacé.

Fossette. Une surface est à fossettes lorsqu'elle a des enfoncemens oblongs et assez grands.

Fossoyeurs (pieds). Lorsque le tibia est court, comprimé et denté.

Fourche. Pièce molle, articulée, mobile, fourchue, servant à sauter.

Fourreau. Gaîne inarticulée renfermant le suçoir. (*Voyez* Suçoir.)

Fracticornes (insectes). Ceux dont les antennes sont brisées, point droites.

Frange. Bouquet de poils qui est au bout de l'anus dans plusieurs insectes. Kirby.

Frangé, e. Qui a de petites divisions rapprochées et marginales.

Frein. Muscle corné, comprimé et élargi, qui gouverne le dard.

Front. Pièce très dure, presque osseuse, sous l'extrémité antérieure du corps, qui sert de support aux antennes et de point d'attache aux mandibules. Il est recouvert d'une membrane, d'une pièce plus molle, et même vésiculeuse dans plusieurs diptères. Kirby. —Espace qui est entre les yeux, le vertex et le nez.

Fuseau (en). Aminci aux deux extrémités et plus gros au milieu ; imitant à peu près la forme d'un fuseau.

G

Gaîne (voyez *Fourreau* et *Suçoir*).—Elle enveloppe la langue de toutes parts et consiste en un tube, des valvules, des courroies et un anneau. Kirby.

Galette. Les mâchoires de quelques insectes sont recouvertes, depuis l'insertion du palpe jusqu'à leur extrémité antérieure, par une pièce membraneuse ou même vésiculeuse, large, sans articulation et sans bouquet de poils au bout supérieur; cette pièce est nommée galette.

Galettiforme. En forme de casque. —Lorsqu'il y a

six palpes on nomme quelquefois ceux extérieurs des mâchoires galettiformes.

Ganache. Pièce plus dure que la lèvre inférieure, qui lui sert de support, ou qui la défend et la couvre plus ou moins en devant. Quelques auteurs ont donné le nom de lèvre inférieure à cette pièce, et le nom de *ligula*, languette, à la lèvre inférieure; d'autres, sous cette dernière dénomination, ont entendu les deux parties réunies, et c'est dans ce dernier sens que nous avons le plus souvent employé le mot de languette dans cet ouvrage.

Géminé (point), ou double, formé de deux points rapprochés et isolés. — Deux parties semblables et adhérentes par leur base sont géminées.

Genou. Première pièce courte de la jambe lorsqu'elle est composée de deux pièces comme dans les araignées. — C'est aussi le second article des antennes, faisant souvent un angle avec la tige. Kirby. — On donne encore ce nom au renflement qui existe à l'articulation de la cuisse et de la jambe.

Glabre. Sans poils.

Globuleux, se. Qui a la forme d'une boule. — Synonyme de sphérique.

Gorge. Cavité postérieure de la tête, dans laquelle s'insèrent les muscles du cou, ou ceux qui unissent la tête au corselet.

Gosier. C'est, dans les grands animaux, le canal de la voix et de la respiration; dans les insectes ce n'est que le canal de la déglutition, la cavité de la partie inférieure de la tête, où sont logés les organes de la manducation, à l'exception des mandibules; c'est la trompe dans les abeilles.

Goudronné, e. Ayant des sinuosités faibles et allongées.

Grains. Petits points élevés que les mouches à scie ont autour de l'écusson.

Grêlé, e. (Voyez *Variolé.*)

Grenu, e. Quand les articles d'une antenne sont presque ronds, elle est grenue ou moniliforme.

Grillé, e. Lorsque des lignes élevées forment un treillis en se croisant.

Guttule. Petite tache ronde, plus forte que le point.

Gymnoptères (ailes). Celles qui sont nues, sans écailles.

H

Hache (en). Ou sécuriforme (*voyez* ce mot).

Hanche. Pièce courte et grosse, espèce de genou par le moyen duquel la pate s'articule avec le corps; elle est formée de deux pièces, la rotule et le trochanter.

Hémélytre. Aile semi-crustacée (*voyez* ce mot).

Hémisphérique. Ressemblant à la moitié d'une boule.

Hérissé, e. Couvert de poils assez longs, un peu roides, durs au toucher et serrés.

Hexapode. Qui a six pates.

Hispide. Couvert de poils roides et épais.

Houppette. Petite touffe de poils placée à la hanche de quelques insectes, servant à retenir la poussière des étamines des fleurs. Kirby.

Huméral. Les parties contiguës aux angles de devant du corselet s'appellent *épaules, points huméraux.* —Angle huméral, celui des deux qui sont à la base du disque de chaque élytre, autre que le scutellaire.

Hyaline (ruban ou fascie). Ruban ou fascie diaphane, formé par un défaut d'écailles ou par toute autre cause de transparence.

Hyperophtalme. Au-dessus des yeux.

Hypophtalme. Sous les yeux.

I

Jambe. Pièce articulée avec la cuisse, d'une forme grêle, allongée, s'élargissant vers l'extrémité, qui est tronquée et presque toujours munie d'une ou deux épines. On y observe les éperons, le plumasseau et la corbeille.

Imberbe. Qui n'a pas de poils. — Lorsque la palette d'une antenne est imberbe, elle n'a pas de poils latéraux.

Imbriqué, e. Si l'antenne perfoliée a ses articles presque contigus l'un à l'autre, elle est imbriquée. — Posé l'un sur l'autre et à recouvrement comme les tuiles d'un toit.

Imprimé (voyez Fossette).— Ligne imprimée, c'est-à-dire légèrement enfoncée dans la surface.

Inarticulé, e. Qui n'est pas composé d'articles mobiles.

Incliné, e. Lorsque les ailes forment un toit dont les bords internes sont l'arête.

Incourbé, e. Lorsque l'abdomen est courbé en dessous, il est incourbé.

Inégal, e. Qui a des élévations et des enfoncemens irréguliers et inégaux — (*voyez* Égal). — Lignes inégales (*voyez* Nébuleux).

Inertes (pates). Celles qui, quoique organisées à peu près comme les pates ordinaires, n'ont cependant, à raison de leur petitesse ou de leur position, aucune part essentielle au mouvement.

Insertion. Place où une partie est attachée à une autre ; insertion des pates, des ailes, etc.

Insolite. Qui n'est pas ordinaire. — Irrégulier.

Instrumens nourriciers. (*Voyez* Bouche, organes de la manducation.)

Intérieurs (palpes). Sont ceux qui prennent chacun naissance sur une division de la langue; ces deux divisions sont toujours extérieures. Ces palpes ont d'un à quatre articles. Kirby.

Interrompu, e (fascie ou ruban). Coupé en quelques points.

Interne (bord). Celui de l'élytre qui joint la suture.

Invertébré, e. Qui n'a point de vertèbres; caractère qui sépare les insectes des autres animaux. (*Voyez* Vertèbre.)

Iris. (*Voyez* Œil.)

Irrégulier, e. Lorsque dans une antenne les articles sont inégaux en grandeur et sans ordre, l'antenne est irrégulière.

Joues (les). Côtés de la tête situés au-dessous des yeux.

L

Labial, *e*. On appelle quelquefois les palpes postérieurs, palpes labiaux. (*Voyez* Postérieurs.)

Labié, *e*. Qui a la forme de deux lèvres.

Labre. Se dit quelquefois pour lèvre supérieure.

Laineux, *se*. Couvers de poils fins, serrés et longs.

Lame. (Voyez *Pectorale*.)

Lamellé, *e*. Lorsque des articles minces, prolongés, peuvent s'appliquer les uns sur les autres, et s'écarter comme les feuillets d'un livre. Ce mot s'applique principalement aux antennes.

Lancette. Nom que l'on donne quelquefois aux deux pièces formant le dard.

Lancéolé, *e*. Se dit du corps lorsqu'il est allongé et aminci en devant. — Qui a la forme d'un fer de lance.

Langue. C'est une pièce filiforme ou sétacée, plus ou moins longue, d'une consistance assez dure, imitant, par sa couleur, de la corne; ou membraneuse, de deux filets, ou de deux lames convexes au côté extérieur et concaves à celui qui lui est opposé, réunies par un engrénement et formant une espèce de cylindre creux. On l'emploie le plus souvent comme synonyme de languette.

Languette. (Voyez *Ganache* et *Langue*.)

Larve. On désigne par ce mot l'état de l'insecte en naissant, c'est-à-dire en sortant de l'œuf, jusqu'au moment de sa première métamorphose.

Lépidoptères (ailes). Recouvertes de petites écailles leur donnant un air farineux.

Lèvre supérieure. Pièce attachée au bord antérieur de la tête, ordinairement transversale, mince, membraneuse ou coriacée et mobile. Fabricius la confond souvent avec le chaperon. — Lèvre inférieure. Pièce opposée à la précédente, transversale, mobile, fermant la bouche inférieurement. (*Voyez* Ganache.)

Ligamens. Petits muscles servant à attacher quelques parties.

Ligne. Répond à ce qu'on entend par une ligne ordinaire, et se trouve placée sur différentes parties du corps. Les lignes sont droites ou ondulées; ou en caractères, en chiffres, si, par leurs contours, leurs courbures irrégulières, elles représentent des lettres ou des espèces de chiffres. La ligne a plus ou moins de longueur, mais jamais de largeur appréciable dans le style descriptif.

Ligulé, e. Qui se termine ou se prolonge en une petite appendice en forme de languette.

Linéaire. Allongé et d'une même épaisseur.

Linguifuge. On appelle ainsi un insecte de la classe de ceux dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue plus distincte que dans les mâcheliers.

Lisse. Lorsqu'une surface est sans inégalités.

Litura. Tache qui est plus foncée d'un côté que de l'autre.

Lobe. Le côté interne de la mâchoire présente quelquefois une petite division qui s'élève en pointe, plus molle que le corps de la mâchoire, velue, ciliée, que Fabricius appelle dent, et qui se nomme lobe. Le plus ordinairement on nomme ainsi toute appendice courte, arrondie et latérale.

Lobé, e. Qui a des avancemens, des lobes.

Long, ue. Lorsque l'antenne dépasse un peu le corps, elle est longue; si elle est une ou deux fois plus longue, elle est très longue.

Longueur (de moyenne). Lorsque l'élytre ne va pas jusqu'à l'extrémité de l'abdomen, elle est de longueur moyenne.

Lunule. Tache en croissant.

Lunulé, e. En segment de cercle concave, ou en croissant. — Lorsque les yeux sont coupés ou même partagés en deux par le bord latéral de la tête. — Surmonté d'un arc ou d'une ligne en croissant.

M

Mâcheliers. Insectes dont les mâchoires et les lèvres inférieures coopèrent fortement avec les mandibules à la manducation. (*Voyez* Broyeurs.)

Mâchoire. Nom que l'on donnait aux mandibules, avant Fabricius. — Les mâchoires sont deux pièces d'une consistance ordinairement moins dure que les mandibules, molles même, souvent allongées, minces, velues, ciliées ou armées d'un ongle à leur extrémité; elles diffèrent encore essentiellement des mandibules en ce qu'elles portent un ou deux palpes : chacune d'elles se trouve immédiatement sous une mandibule; elles sont simples ou composées (*voyez* ces mots).

Maculaire (ruban ou fascie), formée d'une suite de taches.

Macule. Tache colorée sur l'aile, ou, mais plus rarement, sur une autre partie du corps.

Maculé, e. Taché; qui a plusieurs petites taches.

Main. C'est, selon Kirby, l'extrémité articulée des pates de devant; cette main présente une paume et une étrille.

Mandibule. Pièce très dure, presque osseuse dans les crustacés, d'une consistance d'écaille dans les insectes, rarement membraneuse, placée immédiatement sous la lèvre supérieure, ou sous le chaperon, une de chaque côté, servant à couper ou déchirer la nourriture, quelquefois seulement à la saisir.

Mandibulaire. On nomme ainsi l'insecte dont les mandibules sont presque le seul instrument nourricier agissant.

Manducation (organe de la). *Voyez* Bouche.

Marcheurs (pieds). Lorsqu'ils sont tronqués antérieurement et privés de tarses.

Marginé, e. Replié et formant un bourrelet, ou simplement bordé.

Marqueté, e. Lorsque les taches de l'aile imitent une espèce de damier.

Masse (voyez *Massue*). Si les articles qui composent une masse n'offrent pas de séparation entre eux, la masse est solide.

Massue (en); en masse, en bouton. Lorsque les antennes finissent par un renflement plus ou moins gros et plus ou moins brusque. Si l'antenne a dans sa longueur un autre renflement, elle est deux fois en massue. — Si les ailes sont linéaires et plus larges

à la pointe, elles sont en massue ou claviformes.

Maxillaire. On donne cette épithète aux palpes des mâchoires.

Membrane. Partie mince, déliée, servant d'enveloppe à différentes parties du corps.

Membrano-crustacées. On appelle ainsi les ailes vaginales lorsqu'elles sont assez épaisses, mais souvent avec des parties un peu transparentes, demi-crustacées, presque toujours anastomosées.

Membraneux, se. On dit des ailes qu'elles sont membraneuses lorsqu'elles sont minces, presque toujours diaphanes, ou simplement colorées extérieurement, ayant constamment de grosses nervures.

Membre. On entend par membre les pates et les ailes, et enfin tous les organes du mouvement, appendices et autres parties adhérentes au corps de l'animal.

Menton ou *Ganache.* (Voyez *Ganache.*)

Moniliforme. A articles arrondis, imitant un collier de perles, ou un chapelet.

Mordu. Inégalement divisé ou irrégulièrement tronqué.

Mou, olle. Cédant à la pression et conservant du moins quelque temps la forme qu'il vient d'acquérir. (*Voyez* Dur.)

Mouvement (organe du). On entend par ces mots, les parties de l'animal qui lui servent à se transporter d'un lieu dans un autre : les pates, les ailes, les nageoires, etc.

Mucroné, e. Ayant le bout échancré ou obtus, avec une pointe brusque.

Muriqué, e. Ayant des poils assez longs, élevés, presque épineux.

Muscle. Les muscles des insectes ne ressemblent pas à ceux des grands animaux : ce sont des paquets de fibres molles, flexibles et d'une transparence qui imite celle de la gelée. Ils n'ont point de ventre, et sont d'une épaisseur et d'une largeur assez égales partout; ils imitent de petits rubans formés chacun d'une multitude de fibres parallèles les unes aux autres; ils s'attachent à la peau par leurs extrémités. Lyonnet a

trouvé à la chenille du saule quatre mille quarante et un muscles, et l'on n'en compte que cinq cents et quelques dans le corps humain.

Museau. On appelle ainsi la saillie antérieure de la tête, lorsqu'elle est plate, large et courte.

Museliers. Insectes dont la bouche ne consiste que dans un simple tube, soit entier, soit formé de valvules réunies.

Mutique. Lorsqu'il n'y a ni cornes, ni épines, ni poils.

N

Nacelle (en). (*Voyez* Bateaux.)

Nageurs (pieds). Lorsque les postérieurs ont leurs diverses parties comprimées et ciliées avec leurs tarses mutiques.

Nébuleux, se. Si l'aile est parsemée de lignes petites, éparses, tronquées, nombreuses, *inégales*, l'aile est nuée, nébuleuse.

Nerveux, se. On appelle nerveuses les ailes vaginales, lorsqu'elles sont assez épaisses, diaphanes, très nerveuses. (*Voyez* Veiné.)

Nervure. Espèce de petits canaux creusés comme des roseaux, parcourant toute la substance de l'aile, servant à lui porter de la nourriture et à lui donner de la solidité : ce sont des espèces de veines.

Nez. Partie antérieure de la face qui est au-dessous des antennes, et qui sert de base à la lèvre supérieure; cette partie est souvent élevée, brillante même, et plus colorée dans plusieurs hyménoptères. On l'appelle aussi quelquefois chaperon. (*Voyez* ce mot.)

Nué, e. (Voyez *Nébuleux.*)

Nue (aile). Lorsqu'elles n'ont ni écailles ni poils, etc.

Nymphe. Etat de la larve lorsqu'elle se prépare à sa dernière métamorphose. Dans quelques insectes, la nymphe ne diffère de l'insecte parfait que par quelques parties, par exemple, les ailes, qui ne sont pas développées.

O

Obconique. (Voyez *Conico-Renversé*). Qui est en cône renversé.

Oblitéré, *e.* L'œil est oblitéré lorsque la pupille est à peine distincte.

Oblong, *ue.* S'allongeant par les deux bouts sans se rétrécir dans l'un plus que dans l'autre.

Obsolète. Qui n'est pas apparent; peu distinct.

Obtus, *e.* Terminé en pointe mousse.

Occellaire (point). Qui imite un œil, ayant son centre d'une couleur différente du fond.

Occellé, *e.* Lorsque les ailes ont des yeux semblables.

Occiput. Le derrière supérieur de la tête, par où elle est attachée au cou ou au corselet, jusqu'aux petits yeux lisses.

Octapode. Qui a huit pates.

Oculé, *e.* (Voyez *Occellé.*)

Oculte. Lorsque la lèvre supérieure est tout-à-fait cachée par le devant de la tête, ou bien par le chaperon. — Ce qui n'est pas apparent.

OEil. Tache orbiculaire imitant un œil; son point central est coloré différemment du reste, et s'appelle prunelle, pupille; le cercle qui l'environne, iris : il est quelquefois surmonté d'un arc qu'on nomme paupière, ou lunule.

Ondé, *e.* Façonné en onde.

Ondulé, *e.* (Voyez *Ligne.*)

Onguiculé, *e.* Lorsque l'extrémité de l'antennule est armée d'une pointe d'une consistance plus dure que le reste du palpe, ou d'un ongle, d'un crochet. — Muni de petites dents, formées par des cils ou de petites épines courtes. — Mâchoire terminée par un crochet ou une dent mobile, etc.

Opaque. Corps qui n'est pas transparent ni diaphane.

Opercule. On a donné ce nom à une lame écailleuse, plate, demi-circulaire ou ovale, qui recouvre l'ouverture de la cavité renfermant les organes du chant

des cigales mâles ; il y en a deux, une de chaque côté, à la base de l'abdomen, près de la poitrine. — Toute partie ayant la forme d'un petit couvercle peut s'appeler opercule.

Orbiculaire. Qui affecte une forme ronde.

Orbiculé, e. Lorsque le diamètre longitudinal est égal au transversal, ou que la figure est circulaire.

Oreillette. On appelle ainsi les deux valvules membraneuses propres aux andrenettes, qui défendent la langue à l'extrémité du tube. (*Voyez* Tube. KIRBY.)

Oval, e. D'orbiculé devenant oblong, mais rétréci aux deux extrémités. Le diamètre longitudiual ne doit pas être double du transversal.

Ové, en forme d'œuf. D'orbiculé devenant oblong et plus rétréci à un bout qu'à l'autre. Le diamètre longitudinal ne doit pas être double du transversal.

Oviducte. Appendice que les femelles ont à l'extrémité de l'abdomen, servant à déposer leurs œufs dans des trous assez profonds. L'oviducte a la forme d'un stylet, d'un sabre, d'une nacelle foliacée, d'une tarière en scie, etc., etc.

Ovifères (filets). Qui porteut les œufs ; auxquels les œufs sont attachés.

P

Pagina. Surface inférieure de l'aile des lépidoptères.

Palais. Fabricius a donné ce nom à la pièce qui répond à la lèvre inférieure dans quelques insectes.

Palatine (pates inertes en). Repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou.

Palette (en). Lorsque l'article terminal d'une antenne, n'étant précédé que de deux ou trois autres fort petits, est ovalaire. On dit que cette palette est aigrettée, barbue, si elle a un poil roide latéral ; elle est mutique, imberbe, si elle n'a pas ce poil latéral.

Palmé, e. L'antenne qui a des divisions profondes. — Lorsque la jambe est divisée latéralement et à son extrémité en plusieurs pointes.

Palpe ou antennule. On a donné ce nom à des filets presque toujours articulés, mobiles, semblables à de petites antennes, accompagnant la bouche des insectes. — On les divise en extérieur et intérieur. Kirby.—Plus ordinairement en palpes labiaux, portés par les lèvres, et en palpes maxillaires, portés par les mâchoires.

Palpigère. Qui a ou qui porte des palpes.

Parallélipipède. Corps solide terminé par six parallélogrammes (figure dont les côtés opposés sont parallèles), dont les opposés sont parallèles entre eux.

Parfait. Pates parfaites. (*Voyez* Actif.)

Pates. Organes destinés à soutenir, à transporter le corps. Celles de devant font quelquefois l'office de mains ou de pinces. On distingue dans la pate d'un insecte quatre parties : la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. (*Voyez* ces mots.)

Pates branchiales. Elles ne coopèrent au mouvement que d'une manière bien imparfaite, et en même temps à la respiration ; elles ne sont jamais terminées par un crochet ou par un ongle, mais cette extrémité a plusieurs appendices foliacées, des bouquets de poils, etc.

Paume. Premier article du tarse. Kirby.

Paupières. (Voyez *OEil*.)

Pectiné, e. Lorsque les articles sont fortement prolongés latéralement, imitant les dents d'un peigne, et conservant toujours leur écartement et leur direction. Si ces articles ou les dents ont aussi à leur tour et irrégulièrement des branches de chaque côté.

Pectorale (lame). Petite pièce qui recouvre la base des pates postérieures de quelques insectes. — Lame pectorale. Pièce sur laquelle sont insérées les secondes pates dans les cétoines, par exemple. — On appelle saillie pectorale, un avancement de la poitrine. — Pates inertes pectorales, insérées sur les côtés du corps avec les autres. — Pates pectorales, insérées uniquement sur la poitrine.

Pédiforme. En forme de pied, de pate. Lorsque les palpes sont presque semblables, en grandeur, aux pates.

Pédicelle. Troisième article d'une antenne ; il s'emboîte dans le genou qui lui sert de gond pour le mouvement. Kirby.

Pédicule ou *Pédoncule.* (Voyez ce mot.)

Pédoncule. Espèce de pied, de tige, servant de support.

Pédonculé. Qui est porté sur une espèce de tige, de pédoncule.

Peignes (les) sont des corps propres aux scorpions ; ils sont membraneux, formés d'une pièce principale, longue, étroite, le long d'un côté de laquelle est fixée une suite de petites pièces, imitant des dents, et dont le nombre varie selon les espèces : ces corps sont placés obliquement au nombre de deux, et un de chaque côté, entre la poitrine et l'abdomen. — Suite de cils roides que l'on remarque sur le côté extérieur de la base des valvules, au-dessous du sinus où est le palpe. (*Voyez* Base.) Kirby.

Pelotes. Petites pièces membraneuses, ovales, que l'on remarque entre les deux crochets des tarses.

Pendans (les). On appelle ainsi des appendices ovalaires, placées de chaque côté du corps, à sa partie inférieure.

Penché, e. Lorsque les antennes sont inclinées. — Lorsque la trompe *idem.* — Quant aux ailes, voyez *Inclinée.*

Pénis. L'organe de la génération du mâle ; il comprend les pinces et la verge.

Pentaphylles (lames), ou au nombre de cinq. (*Voy.* Lame.)

Perfolié, e. Se dit d'une antenne lorsque les articles paraissent enfilés dans leur milieu ; qu'on se représente une suite d'hémisphères ou de moitiés de boules enfilées, de manière que la surface convexe soit toujours tangente à la surface plane, ou à la coupe transversale : il faut que l'axe réponde au milieu, et que les articles aient leur diamètre transversal plus grand que celui de leur longueur.

Perforé, e. Qui est percé d'un petit trou.

Perlé, e. Parsemé de points en relief et arrondis.

Perpendiculaire. Se dit de la trompe lorsqu'elle descend perpendiculairement.

Pétiolé, e. Lorsque l'abdomen est attaché au corselet par un pédicule très menu, filiforme.—Lorsqu'une partie est portée sur un pétiole ou pédicule, c'est-à-dire sur un pied mince et ordinairement très délié.

Pétiole du dos. Amincissement plus ou moins menu, qui unit l'abdomen au derrière du tronc. (*Voyez* Pédicule.)

Pinces (voyez *Main*). Parties du pénis : elles consistent en deux ou plusieurs crochets, quelquefois rameux ou fourchus, par le moyen desquels le mâle saisit l'anus de la femelle.

Piquans (armé de). Lorsque le corps en est couvert.

Plan, *e*. Lorsque le disque n'est pas plus élevé que les bords, et que ceux-ci ne le sont pas plus que le disque.

Plissé, e. Lorsque des lignes élevées forment des plis ou des rides.

Plumasseau. Amas de poils dont est souvent garni un des côtés des jambes postérieures, et qui se chargent de la poussière fécondante des fleurs. Kirby.

Pluridenté, *e*. Qui a plusieurs dents.

Poilu, e. Couvert de poils longs, gros, peu nombreux, sans roideur.

Poitrine. Entre l'abdomen et le corselet est un grand anneau transversal, plus large que les autres; deux paires de pates y prennent naissance : le dessous de cet anneau est la poitrine.

Point. Tache très petite, ronde, distinguée du reste de l'aile par sa couleur.—Point occellaire (*voy*. ce mot).—Point géminé ou double (*voyez* géminé).

Point épais, ou stigmate. Il consiste, dans quelques insectes, en un point épais, noirâtre, placé à la côte des ailes supérieures (*voyez* anastomose). Il ne faut pas le confondre avec le stigmate organe de la respiration.

Point culleux. Lorsqu'il est élevé et rude.—Tubercule d'une consistance assez dure, ressemblant à la valve d'une petite coquille; il se trouve à la naissance

des ailes supérieures de plusieurs insectes. (*Voyez* Ecaillette.)

Pointes (armé de). Lorsque le corps en est couvert.

Pointu, e. Terminé en pointe. Si le bout d'une antenne était en pointe fine et roide, on dirait que l'antenne est aiguë, acuminée. — Les antennules sont pointues lorsqu'elles finissent en pointe flexible et de la même nature que l'antennule.

Pointillé, e. Parsemé de petits points.

Polyphage. Quelques insectes sont carnassiers; d'autres vivent de feuilles ou de fruits; d'autres, enfin, mangent également de tout et sont polyphages; ce mot, cependant, s'applique plus spécialement aux chenilles de différens papillons, qui vivent également sur un très grand nombre de plantes différentes.

Polypode. Qui a un grand nombre de pates.

Ponctué, e. Parsemé de points enfoncés, gros ou moyens. — Les yeux sont ponctués lorsqu'ils sont parsemés de points colorés différemment que le fond.

Porte-Cocarde. (Voyez *Tentacule, Tentaculé.*)

Postérieur. Dans l'ordre des coléoptères carnassiers, ainsi que dans ceux dont les insectes sont mâcheliers, la lèvre inférieure porte presque toujours deux palpes, et chaque mâchoire un, rarement deux. Ceux de la lèvre inférieure sont désignés par l'épithète de postérieurs; mais la dénomination de ceux des mâchoires est susceptible d'une application double, suivant leur nombre: si la mâchoire n'en porte qu'un, Fabricius le nomme extérieur; s'il y en a deux, celui qui est couché sur la mâchoire et qui n'est jamais que de deux articles, prend ce nom, tandis que le plus grand et le plus articulé, celui qui répond véritablement au palpe extérieur du grand nombre, devient un palpe intermédiaire ou moyen.

Préophthalme. Au-devant des yeux.

Primaires. Ce sont les ailes de dessus des lépidoptères et des insectes à quatre ailes membraneuses.

Prismatique. Imitant une espèce de prisme par les angles, ou formé de trois plans.

Proboscide. Insecte dont la bouche consiste dans

une espèce de trompe, rétractile dans plusieurs, droite ou coudée, sans articulation distincte, terminée par deux lèvres plus ou moins apparentes. Le suçoir est logé dans une gouttière supérieure et longitudinale.

Prolongement. Ce mot s'applique particulièrement aux angles du corselet.

Prominent, e. Se dit de la tête si elle est sur la même ligne que le corselet, mais plus étroite que lui.

Prominule. Lorsque la surface des yeux est élevée au-dessus de la surface de la tête.

Proportion. La grandeur du corps sert d'échelle comparative. Ainsi l'on dit que la longueur de la tête, je suppose, fait le quart, le tiers, etc., de celle du corps : on compare de même les largeurs.

Prunelle. (Voyez *OEil.*)

Pubescent, e. Couvert de poils très fins, peu ou point serrés, courts, souvent peu apparens.

Pupille. (Voyez *OEil.*)

Pyriforme. Qui a la forme d'une poire.

Q

Queue. En queue d'hirondelle (*voyez* Divergent). — Si les ailes se terminent en pointe allongée, on dit qu'elles sont en queue.

R

Raboteux, *se.* Parsemé de points élevés, irréguliers et inégaux.

Raccourci, *e* (ruban ou fascie). Ayant un peu d'étendue, et n'allant pas jusqu'au milieu de l'aile.

Radicule. Premier article qui sert de base à une antenne.

Raie. Ligne très étroite, traversant l'aile obliquement, comme de sa base à l'angle postérieur.

Rameux, *se.* Mandibule rameuse (*voyez* Difforme). — Qui a des branches primaires, secondaires, etc.

Ramifié, *e.* Divisé, partagé en plusieurs rameaux.

Rapproché, *e.* Lorsque l'intervalle qui sépare les antennes est plus étroit que celui de l'antenne aux côtés de la tête. — Lorsque les yeux sont voisins.

Ravisseuses (jambes). Armées d'un ongle très fort.

Rayonnant, *e.* Partant d'un point commun en forme de rayons ou de digitation.

Rebord. Bord élevé et semblant quelquefois ajouté.

Rebordé. Relevé en bourrelet et replié.

Recourbé, *e.* Lorsque les antennules sont arquées avec la pointe en haut.

Recouvrement (en). Ailes horizontales et bords internes des supérieures placés l'un sur l'autre.

Recourbé, *e.* Lorsque l'abdomen est courbé en dessus.

Recticornes. On appelle ainsi les insectes dont les antennes sont droites, point brisées.

Renflé, *e.* Lorsque l'antenne est plus grosse à son extrémité, qu'elle ne finit pas brusquement en massue ou en bouton, et que ce renflement n'est pas brusque.

Réniforme. Qui a la forme d'un rein.

Réticulé, *e.* Les ailes de certains insectes sont nommées réticulées, lorsqu'elles sont croisées en mille sens divers par une foule de petites nervures ou veines, semblables à un réseau.

Repliées (ailes). Lorsqu'elles sont pliées longitudinalement, et ensuite repliées.

Rétractile. Se dit de la tête quand elle peut s'enfoncer à volonté et presque entièrement dans le corselet.

Rétus. Très émoussé, ayant une entaille dans le sens de sa hauteur.

Réuni, e. Lorsque les antennes ont un article commun pour base.

Reverse. Si le bord extérieur des ailes farineuses inférieures dépasse celui des supérieures, et est un peu courbé, les ailes sont reverses.

Rhomboïdal, *e.* Lorsque les articles des antennules sont aplatis, avec quatre angles, dont deux aigus et deux obtus; ils sont rhomboïdaux, si les ailes ont le bord postérieur plus long que le bord interne.

Ridé, *e*. (Voyez *Plissé*.)

Rongé, *e*. Qui a des dents ou des échancrures inégales, comme si les bords eussent été rongés.

Rostrule. Bouche qui n'est formée que par un tube très court, sans articulation, et renfermant, à ce qu'il paraît, une ou deux soies. On l'appelle aussi petit bec.

Rotule. Pièce de la hanche la plus immédiatement articulée avec la poitrine.

Roulé, *e*. Quand les ailes, repliées autour du corps, lui forment un tuyau, une espèce de gaîne.

Ruban (le) ou la fascie, est une bande transversale, d'une couleur tranchante sur le fond, qui se trouve sur les ailes, le corselet ou l'abdomen de certains insectes.

Rubané, *e*. Lorsque les yeux ont des bandes de couleur différente de celle du fond.

Rude. (Voyez *Raboteux*.)

Rugueux, *se*. Parsemé de lignes élevées, irrégulières ou se dirigeant en tous sens.

Ryngote. Insecte dont la bouche n'a qu'une gaîne cylindrique ou conique, articulée, sans lèvres à son extrémité, et dans un canal supérieur dans lequel sont logées trois soies qui forment le suçoir; ce bec n'es t pas accompagné de palpes.

S

Sabre. Nom que l'on donne à l'oviducte de quelques insectes.

Sagitté, e. Qui a la forme d'un fer de flèche.

Saillant, e. Se dit de la tête, si elle forme une saillie en avant; cette saillie ressemble à un museau, à un bec ou à une espèce de trompe dans plusieurs (*voyez* Saillie.) —Surface des yeux saillante (*voy*. Prominule).

Saillie. Partie antérieure de la tête prolongée en avant. Elle est courbée, ou verticale, suivant qu'elle s'éloigne de la ligne horizontale pour se rapprocher de la perpendiculaire. — (*Voyez* Pectorale.)

Sauteur (pied). Lorsque les fémurs postérieurs sont grossis.

Scarieux, se. D'une substance sèche, blanchâtre, cartilagineuse.

Scie (en). A dentelures dont un des côtés est plus court, et dont la pointe ne répond pas au milieu de sa base.

Scutellaire (angle). L'angle de la base du disque le plus près de l'écusson se nomme ainsi.

Scutellé, e. Qui a un écusson.

Secondaire. Les ailes inférieures des lépidoptères et des insectes à quatre ailes membraneuses, sont nommées secondaires.

Sécuriforme. En forme de hache. Si l'article terminal d'une antenne imite la figure d'une hache, ou est triangulaire, comprimé, avec la pointe en bas et le côté opposé en haut.

Segmens ou parties de l'abdomen formant des anneaux. Les segmens dorsaux sont les incisions ou les pièces transversales du dos. Le plus grand nombre a des stigmates. On donne aussi aux segmens le nom d'anneau.

Semi-crustacé, e. Aile vaginale composée d'une partie épaisse, opaque, coriacée, et d'une autre membraneuse et terminale. On l'appelle demi-élytre, hémelytre. (*Voyez* ces mots.)

Sessile. Qui porte directement sur le corps, sans tige ni pédoncule. — Abdomen sessile; lorsqu'il est appliqué contre le corselet sans aucune espèce de pédicule.

Sesqui-alter. Lorsque deux points sont contigus et que l'un d'eux est plus grand, on rend cette disposition par le mot de *sesqui-alterum*.

Sesqui-occellus. Quand l'œil en contient un plus petit.

Sesqui-tertia. Si les quatre ailes sont traversées par une bande, et que les supérieures ou les inférieures seulement en aient une autre; ou bien si chacune de ces ailes est traversée par une raie, et une autre moitié plus petite, on dit que les ailes ou deux d'elles ont une bande et demie, *sesqui-altera*; s'il y en avait une et un tiers, on dirait *sesqui-tertia*, ou trois et demie, suivant d'autres.

Sétacé, e. Diminuant insensiblement d'épaisseur de la base à la pointe.

Sillonné, e. Qui a des ligoes larges et enfoncées.

Simple. Les yeux sont simples s'ils n'offrent qu'une cornée, qu'une lentille. — Les mâchoires sont simples lorsque leur tige ou leur corps principal n'est formé que d'une pièce, ou que ses divisions ne sont que superficielles.

Siphon (petit). (*Voyez* Siphoncule.)

Siphoncule. Bouche composée de trois lames ou valvules réunies de manière à former un tube.

Soies. Filets cylindriques, minces, terminés en pointe fine.

Solides (antennes). Lorsqu'elles sont terminées en masse, qui paraît entière ou sans articles.

Sommet. Extrémité opposée à la base; celle qui est près de l'anus, relativement aux élytres.

Soudé, e. Quand les élytres sont attachées l'une à l'autre.

Soyeux, se. Couvert de poils doux, couchés et brillans.

Spatulé, e. Élargi et arrondi au bout, en forme de spatule de pharmacien.

Spéculifère. Brillant comme un miroir.

Spiritrompes. On donne ce nom aux insectes dont les mâchoires ou les mandibules se sont converties en deux filets, formant par leur réunion une trompe roulée en spirale; il y a une ou deux antennules de chaque côté.

Squameux, se. Lorsque le corps a de petites écailles. — Qui est écailleux ou de la nature de l'écaille.

Sternum. Portion du milieu de la poitrine qui se trouve entre les pates. Elle est quelquefois relevée en arête et terminée par une pointe saillante. Cependant on entend quelquefois par *sternum* tantôt la partie qui est entre les deux pates antérieures, tantôt celle qui est entre les quatre autres.

Stigmate. C'est une tache, souvent en forme de rein, ou ronde, placée entre les nervures, sur le dessus des ailes supérieures et près de la côte. Il est

simple ou double dans les lépidoptères ; dans d'autres insectes il change de place et de figure (*voyez* Point épais). — Les stigmates sont les ouvertures extérieures des conduits aérifères. Ils ont souvent la forme d'une boutonnière. (*Voyez* Anastomose.)

Strié, e. Qui a de petites lignes enfoncées et parallèles. — La strie est une tache sur l'aile farineuse, formant une petite *ligne* longitudinale, mais ayant plus de largeur qu'une ligne ordinaire.

Styles (les) sont des pointes molles (souvent vésiculaires), coniques, articulées ordinairement, placées, au nombre de deux, au bout de l'abdomen de quelques orthoptères. On donne aussi ce nom aux appendices qui sont nues de chaque côté de l'anus des staphilins. — Styles ou valves (*voyez* ce mot).

Subulé, e. Court, roide et pointu, ressemblant à une alène. — Lorsque la pointe des antennules est longue.

Succion. Manière d'opérer pour prendre de la nourriture chez les insectes suceurs.

Suceurs. Insectes qui n'ont pour bouche qu'une espèce de langue, une trompe, ou un suçoir.

Suçoir. Soies renfermées dans une gaîne inarticulée, ou simplement coudée, dont l'extrémité a deux sortes de lèvres ; ou dans un fourreau membraneux, rétractile, et fortement labié à son extrémité.

Supérieur. Quand il s'agit des ailes, ce mot devient quelquefois synonyme d'antérieur ; on dit ailes supérieures ou antérieures.

Support. Partie de la base de la valvule. — Portion de la valvule située entre sa base et les muscles qui lui servent d'attache : c'est une sorte de genou (*voyez* Base). Kirby.

Sur-imposé. Lorsque le pédicule de l'abdomen semble prendre naissance de l'extrémité postérieure et supérieure du corselet, on le dit sur-imposé.

Suture. Nom que l'on donne au bord du corselet joignant la tête ou l'abdomen. — Suture antérieure, postérieure. — Suture antérieure, transversale relativement à l'élytre (*voyez* Base). — Ligne longitudinale de réunion des deux élytres.

Synciput. C'est, dans les grands animaux, la partie supérieure de la tête, le sommet; dans les insectes, c'est la partie qui y correspond.

T

Tache. La tache proprement dite est une partie de l'aile plus ou moins grande, souvent d'une forme irrégulière, différemment colorée que le fond de l'aile.

Tarse. Dernière pièce de la pate. C'est une suite de petits articles qui, par leur variété numérique, par leur figure, aident beaucoup dans la méthode. Le dernier article est ordinairement terminé par une petite pièce conique ou écailleuse, ou par deux petits crochets mobiles.

Tarière. Prolongement de l'abdomen servant d'oviducte.

Tégument. C'est, dans les insectes, cette partie qui couvre l'individu, qui lui sert de peau. Les tégumens sont presque calcaires dans les crustacés; de la nature de la corne, de l'écaille, coriacés, dans les insectes proprement dits. La plupart des arachnides n'ont qu'un tégument membraneux.

Tempe. Côtés de la tête qui répondent aux vraies tempes des grands animaux.

Tenailles (les) sont deux pinces cornées, et terminant l'abdomen des perce-oreilles.

Tentacule. Partie molle, rétractile, comparée à une cocarde.

Tentaculé, e. Qui a des tentacules. (*Voyez* Tentacule.)

Terminal, e (fascie ou ruban). Voisin du bord postérieur.

Têt. Partie solide qui couvre et protége le corps, en lie toutes les parties, les maintient dans leur position respective.

Tête. Portion du corps qui, remplissant une partie des mêmes fonctions que dans les autres animaux, a conservé le même nom. C'est à cette partie antérieure du corps que sont placés les antennes, les yeux

et les organes de la manducation. Elle est quelquefois séparée du corselet par une articulation distincte, et d'autres fois confondue avec lui.

Tétracère, du grec, *quatre cornes*. Insectes qui ont quatre antennes.

Tétrapode. Qui a quatre pates. On appelle ainsi quelques lépidoptères parce que leur première paire de pates est inerte.

Thorax, ou Corselet (*voyez* ce mot).

Tige (voyez *Pédoncule*). C'est ce qui reste de l'antenne après le pédicelle. Kirby. — La tige de la langue est la portion qui saille au-delà du tube. Kirby. — La tige des valvules est la portion qui termine la valvule, immédiatement au-dessus du palpe (*voyez* Valvule). Kirby.

Toit (ailes en). Lorsqu'elles recouvrent le corps à la manière d'un toit.

Tomenteux, se. Couvert de poils fins, courts et serrés. Synonyme de cotonneux.

Trachée. Les trachées sont deux vaisseaux placés, un de chaque côté, tout le long du corps, jetant une infinité de ramifications ou de branches; ils servent à recevoir l'air et à le distribuer.

Transparent, e. Diffère de diaphane en ce que le corps transparent est ou peut être coloré.

Transversal, e. Quand le corselet est beaucoup plus large que long. — Toute partie plus large que longue. — Qui se prolonge en travers.

Triangulaire. Qui a la forme d'un triangle. — Lorsque les articles des antennules sont aplatis avec trois angles aigus.

Tripupillé. (Voyez *Bipupillé*.)

Trochanter. Pièce de la hanche qui succède à la rotule, et qui sert de support à la cuisse, ou s'articule avec elle au côté interne et à sa naissance.

Tronc. Les deux parties du corps qui sont le siége du mouvement sont désignées sous ce nom générique. — Partie qui se trouve entre la tête et l'abdomen. Kirby.

Trompe. On appelle ainsi la partie antérieure de la tête lorsqu'elle est cylindrique ou conique, étroite

et allongée. On compare sa longueur avec celle de la tête ou du corps. Elle ferme la bouche inférieurement. — Elle est composée d'une langue qui occupe le centre, et d'une gaîne multivalve dans quelques insectes. KIRBY.

Tronqué, e. Coupé brusquement à son extrémité.

Tube. Étui corné de la base de la langue; il comprend l'accoudoir, les oreillettes et les divisions. KIRBY.

Tubercule. Point élevé, distinct, quelquefois assez gros, sans être arrondi, qui s'élève sur la surface. — Placé, un de chaque côté, aux angles antérieurs du corselet.

Tuberculé, e. Parsemé de points élevés, distincts, sans être arrondis.

U

Uni, *e*. On dit de l'aile, lorsqu'elle est plane, sans appendices ni tubercules, lorsqu'elle n'est nullement raboteuse, qu'elle est unie. De même pour toutes les surfaces.

Uvée. Membrane de l'œil qui est au-dessous de la cornée; elle est souvent colorée de nuances différentes.

V

Vaginal, *e*. On appelle ailes vaginales celles de dessus qui servent d'étui aux autres. — Toute partie qui en enveloppe ou renferme une autre peut être appelée vaginale.

Vague. Adjectif qui s'applique aux points, taches, etc., disposés sans ordre.

Valves. Sont deux petites lames coriacées, placées une de chaque côté, et qui servent de gaîne à l'étui de l'aiguillon. KIRBY.

Valvules. Sont deux pièces qui accompagnent le tube de la langue, une de chaque côté, dès sa naissance, et qui ont chacune un palpe à un sinus latéral. On y observe une base et une tige. KIRBY.

Variolé, e. Lorsqu'une surface a des points enfoncés, larges, inégaux.

Veine. Nom des ramifications, des vaisseaux, que l'on aperçoit sur les ailes gymnoptères des insectes.

Veiné. Se dit des ailes gymnoptères veinées, nerveuses, ou n'ayant que des nervures fortes, peu nombreuses, souvent longitudinales, simplement anastomosées.

Velu, e. Couvert de poils doux, fins, assez longs, et point serrés

Ventre. Quelques auteurs donnent ce nom à l'abdomen; d'autres n'entendent que la partie inférieure par ce mot, et d'autres enfin le dessous seulement.

Verge. Partie du pénis; organe fécondateur.

Vertèbre. Os qui composent l'épine du dos (la colonne vertébrale) dans les grands animaux. Les insectes n'en ont pas, et c'est un des caractères tranchans de cette classe d'animaux.

Vertex. Partie supérieure de la tête, celle où se trouve ordinairement deux ou trois points en relief, brillans, appelés petits yeux lisses. C'est la partie de la face qui se trouve entre les yeux et l'occiput.

Verticale. (Voyez *Saillie.*)

Verruqueux. Qui a des élévations grandes, cicatrisées et à peu près semblables à des verrues.

Vessiculaire. Qui est vessiculeux.

Vessiculeux, se. Membraneux, renflé en forme de vessie.

Vibrante ou *Vibratile.* (Voyez ce dernier mot.)

Vibratile. Les antennes sont vibratiles, vibrantes, lorsque les insectes peuvent les agiter avec beaucoup de vitesse.

Vitré, e. Lorsque l'aile farineuse a des parties nues, sans écailles. — L'œil est vitré, si la prunelle est transparente.

Voile. Eperon inférieur qui est plus grand que l'autre, et qui ressemble à une épine conique, membraneuse et un peu courbe. KIRBY.

Voûte. Quand la courbure du côté interne de la mandibule offre un creux assez profond, la mandibule est en voûte.

Y

Yeux. Organes par le moyen desquels les insectes distinguent les objets. Ils n'ont ni prunelle ni paupières. On les distingue en yeux ordinaires, ceux qui répondent aux yeux ordinaires des grands animaux; ils sont à facettes; et en petits yeux lisses : ceux-ci sont des points brillans, à surface lisse, placés ordinairement en triangle sur le derrière de la tête de plusieurs insectes. Les yeux sont simples ou composés (*voyez* Simple, Composé).

TABLEAU ANALYTIQUE

DES ORDRES ET DES FAMILLES.

1. Vingt-quatre pates et au-delà ; pas d'ailes. *Ordre I.* LES MYRIAPODES.......... 12
   Jamais plus de six pates.......... 2

2. Pas d'ailes.......... 3
   Des ailes.......... 5

3. Organes ressemblant à de fausses pates, placés à côté ou à l'extrémité de l'abdomen. *Ordre II.* LES THYSANOURES.......... 13
   Pas d'organes particuliers à l'abdomen.......... 4

4. Bouche intérieure, consistant en une fente munie de deux lèvres et de deux mandibules, ou en un suçoir rétractile. *Ordre III.* LES PARASITES.......... 14
   Bouche extérieure, consistant en un bec ou une trompe cylindrique, renfermant un suçoir de deux pièces. *Ordre IV.* LES SUCEURS.......... 15

5. Quatre ailes.......... 6
   Deux ailes. *Ordre XII.* LES DIPTÈRES.......... 48

6. Quatre ailes, sans fausses élytres.......... 7
   Quatre ailes, et de plus deux fausses élytres placées à l'extrémité antérieure du corselet. *Ordre XI.* LES RHIPIPTERES.......... 47

7. Ailes supérieures crustacées ou coriaces, au moins à la base.......... 8
   Ailes supérieures entièrement membraneuses.......... 10

8. Des mandibules et des mâchoires.......... 9
   Pas de mandibules ni de mâchoires, mais un suçoir; ailes supérieures crustacées à la base, membraneuses à l'extrémité. *Ordre VII.* LES HÉMIPTÈRES.......... 35

9. Les deux ailes supérieures crustacées, les deux inférieures pliées simplement en travers. *Ord. V.* LES COLÉOPTÈRES 16
Les deux ailes supérieures coriaces, les deux inférieures pliées en deux sens, ou seulement dans leur longueur. *Ordre VI.* LES ORTHOPTÈRES. 34

10. Des mandibules ou des mâchoires, ailes non recouvertes d'écailles 11
Pas de mandibules ni de mâchoires, mais une trompe; ailes recouvertes de fines écailles. *Ordre X.* LES LÉPIDOPTÈRES 45

11. Ailes finement articulées en réseau très fin à la surface, les inférieures plus longues ou aussi longues que les supérieures. *Ordre VIII.* LES NEVROPTÈRES 38
Ailes simplement veinées, les inférieures plus petites que les supérieures. *Ordre IX.* LES HYMÉNOPTÈRES 40

ORDRE Ier. LES MYRIAPODES.

12. Antennes de sept articles. *Famille première*.................... LES CHILOGNATHES.
Antennes de quatorze articles, ou plus. *Famille* 2............ LES CHILOPODES.

ORDRE II. LES THYSANOURES.

13. Des palpes; antennes d'un grand nombre d'articles; abdomen sans queue. *Famille* 3.......... LES LÉPISMÈNES.
Point de palpes; antennes de quatre pièces; une queue fourchue. *Famille* 4.................. LES PODURELLES.

ORDRE III. LES PARASITES.

14. Une seule famille; la cinquième. LES RICINS.

ORDRE IV. LES SUCEURS.

15. Une seule famille; la sixième. LES PUCES.

ORDRE V. LES COLÉOPTÈRES.

16. Cinq articles à tous les tarses. Section 1re. *Les pentamères*........ 17
Cinq articles aux quatre premiers tarses, quatre aux derniers. Section 2. *Les hétéromères*........ 22
Quatre articles à tous les tarses. Section 3. *Les tétramères*....... 25
Trois articles à tous les tarses. Section 4. *Les trimères*............ 31
Deux articles à tous les tarses. Section 5. *Les dimères*. (1)........ 32
Un seul article à tous les tarses. Section 6. *Les monomères*......... 33

Section 1re. LES PENTAMÈRES.

17. Antennes simples, dentées ou non dentées........................ 18
Antennes en masse feuilletée. *Famille* 12.................. LES LAMELLICORNES.

18. Six palpes. *Famille* 7........ LES CARNASSIERS.
Quatre palpes.................... 19

19. Élytres très courtes, ne recouvrant qu'une petite partie de l'abdomen. *Famille* 8................ LES BRACHÉLYTRES.
Élytres recouvrant tout l'abdomen. 20

20. Antennes filiformes ou sétacées, souvent dentées en scie, en peigne ou en panache. *Famille* 9.... LES SERRICORNES.
Antennes en massue, souvent perfoliée........................ 21

(1) Cette coupe n'est qu'artificielle, car il a été reconnu par Illiger et Reichenbach, puis confirmé par M. Latreille, que les tarses des insectes qui la composent ont trois articles, dont le radical est très petit et à peine distinct. On doit donc les réunir aux trimères, et en former une famille à laquelle M. Latreille applique le nom de *Psélaphiens*.

21. Antennes plus longues que les palpes maxillaires, nues ou à peine recouvertes à la base. *Fam.* 10. Les CLAVICORNES.
Antennes aussi courtes ou plus courtes que les palpes maxillaires, insérées sous un avancement remarquable des bords de la tête. *Famille* 11............... Les PALPICORNES.

Section 2. Les HÉTÉROMÈRES.

22. Tête non séparée du corselet par un étranglement.................. 23
Tête séparée du corselet par un étranglement brusque. *Famille* 16. Les TRACHÉLIDES.

23. Une dent ou un crochet écailleux au côté interne des mâchoires. *Famille* 13................ Les MÉLASOMES.
Ni dent ni crochet aux mâchoires. 24

24. Antennes grossissant insensiblement, ou se terminant en massue ordinairement perfoliée. *Fam.* 14. Les TAXICORNES.
Antennes presque égales, ou s'amincissant vers l'extrémité. *Famille* 15................ Les STÉNÉLYTRES.

Section 3. Les TÉTRAMÈRES.

25. Tête antérieurement prolongée en trompe ou en museau très avancé. *Famille* 17............... Les RINCHOPHORES.
Tête non prolongée en trompe ou museau......................... 26

26. Tarses simples, à articles entiers, ou dont le pénultième seul quelquefois élargi en cœur......... 27
Les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de brosses. 28

27. Antennes plus grosses vers leur extrémité, ou perfoliées dès leur base. *Famille* 18......... Les XYLOPHAGES.
Antennes de la même grosseur, ou plus grêles vers leur extrémité. *Famille* 19................. Les PLATYSOMES.

28. Pas de dent cornée aux mâchoires; autenues n'étant pas en massue perfoliée.......................... 29
Une dent cornée au côté interne des mâchoires; autennes en massne perfoliée. *Famille* 23........ LES CLAVIPALPES.

29. Languette grande, en forme de cœur, évasée, échancrée ou bifide à l'extrémité supérieure. *Famille* 20.................... LES LONGICORNES.
Languette presque carrée, ou arrondie, entière ou légèrement échancrée, jamais en forme de cœur... 30

30. Corselet étroit et cylindrique, à base plus étroite que les élytres. *Famille* 21.................. LES EUPODES.
Base du corselet aussi large que les élytres. *Famille* 22.......... LES CYCLYQUES.

Section 4. LES TRIMÈRES.

31. Anteunes plus courtes que la tête et le corselet; corps hémisphérique on raccourci. *Fam.* 24. LES APHIDIPHAGES.
Antennes plus longues que la tête et le corselet; corps oblong. *Famille* 25.................... LES FUNGICOLES.

Section 5. LES DIMÈRES.

32. Une seule famille, la 26, que nous uommons................ LES PSÉLAPHIENS.

Section 6. LES MONOMÈRES.

33. Une seule famille, la 27...... LES MONOMÉRÉS.

ORDRE VI. LES ORTHOPTÈRES.

34. Pieds simplement propres à marcher. *Famille* 28................ LES COUREURS.
Pieds postérieurs très allongés et propres à sauter. *Famille* 29. LES SAUTEURS.

ORDRE VII. LES HÉMIPTÈRES.

35. Bec naissant du front. Section 1re. *Les hétéroptères*............... 36
Bec naissant de la poitrine, ou entre les pieds autérieurs. Section 2e. *Les homoptères*............... 37

Section 1re. LES HÉTÉROPTÈRES.

36. Antennes insérées entre les yeux, près de leur bord interue, découvertes, plus longues que la tête. *Famille* 30............... LES GÉOCORISES.
Autennes insérées sous les yeux, cachées par eux, plus courtes que la tête ou à peine de sa longueur. *Famille* 31............... LES HYDROCORISES.

Section 2. LES HOMOPTÈRES.

37. Trois articles aux tarses. *Fam.* 32. LES CICADAIRES.
Deux articles aux tarses. *Fam.* 33. LES APHIDIENS.
Un article aux tarses. *Fam.* 34. LES GALLINSECTES.

ORDRE VIII. LES NÉVROPTÈRES.

38. Des mandibules; ailes inférieures non plissées dans leur longueur. 39
Point de maudibules; ailes inférieures plissées daus leur longueur. *Famille* 37............... LES PLICIPENNES.

39. Antennes de sept articles au plus, en alêne. *Famille* 35....... LES SUBULICORNES.
Antennes de plus de sept articles, non en alêne. *Famille* 36.... LES PLANIPENNES.

ORDRE IX. LES HYMÉNOPTERES.

40. Femelles portant toujours une tarière à l'extrémité de l'abdomeu. 41
Femelles et neutres sans tarière, mais munis d'un aiguillon rétractile........................ 42

41. Abdomen sessile, uni au corselet dans toute son épaisseur. *Famille* 38. . . . . Les PORTE-SCIE.
Abdomen tenant au corselet par une simple portion de son diamètre, ou par un pédicule. *Fam.* 39. Les PUPIVORES.

42. Premier article des tarses postérieurs de la grandeur des autres, non comprimé ni en palette. 43
Premier article des tarses postérieurs très grand, comprimé, en palette carrée ou en triangle renversé. *Famille* 43. . . . . Les MELLIFÈRES.

43. Ailes supérieures n'étant pas doublées longitudinalement dans le repos. 44
Ailes supérieures doublées longitudinalement dans le repos. *Famille* 42. . . . . Les DIPLOPTÈRES.

44. Neutres et femelles aptères; rarement des yeux lisses distincts. *Famille* 40. . . . . Les HÉTÉROGYNES.
Pas de neutres; femelles ailées comme les mâles. *Famille* 41. Les FOUISSEURS.

ORDRE X. LES LÉPIDOPTÈRES.

45. Deux ailes au moins relevées dans le repos; pas de soie ni de frein pour retenir les supérieures. *Famille* 44. . . . . Les DIURNES.
Pas d'ailes relevées; les supérieures retenues inclinées par une soie roide, ou une écaille, placée au bord externe des inférieures. . . . 46

46. Antennes en massue allongée, prismatique ou en fuseau. *Fam.* 45. Les CRÉPUSCULAIRES.
Antennes sétacées, ou au moins diminuant de grosseur de la base à l'extrémité. *Famille* 46. . . . . Les NOCTURNES.

ORDRE XI. LES RHIPIPTÈRES.

47. Une seule famille, la 47e. Nous lui laissons le nom de l'ordre.... LES RHIPIPTÈRES.

ORDRE XII. LES DIPTÈRES.

48. Antennes composées de plus de trois articles. *Famille* 48........ LES NÉMOCÈRES.
Antennes n'ayant jamais plus de trois articles........................ 49

49. Antennes de deux ou trois articles.. 50
Antennes courtes, composées d'un tubercule surmonté d'une soie ou de deux petites lames velues. *Famille* 52................... LES PUPIPARES.

50. Trompe saillante renfermant un suçoir de plusieurs pièces. *Famille* 49................... LES TANISTOMES.
Trompe cachée, ou saillante, et renfermant un suçoir de deux pièces seulement...................... 51

51. Dernier article des antennes annelé. *Famille* 50................ LES NOTACANTHES.
Dernier article des antennes sans division. *Famille* 51......... LES ANTHÉRICÈRES.

CARACTÈRES DES ORDRES.

Les insectes sont divisés en douze ordres dont voici les caractères.

PREMIÈRE DIVISION. — *Plus de six pieds.*

Vingt-quatre pieds et au-delà; corps sans ailes..... *Ordre premier.* LES MYRIAPODES.

DEUXIÈME DIVISION. — *Six-pieds.*

PAS D'AILES.

Organes particuliers propres au mouvement, ressemblant à de fausses pates, placés à côté de l'abdomen ou à son extrémité.. *Ordre II.* LES THYSANOURES.

Point de ces organes particuliers; bouche intérieure, consistant en un suçoir rétractile, ou en une fente munie de deux lèvres et de deux mandibules...... *Ordre III.* LES PARASITES.

Point d'organes particuliers à l'abdomen; bouche extérieure, consistant en un bec ou une trompe cylindrique renfermant un suçoir de deux pièces..... *Ordre IV.* LES SUCEURS.

DES AILES.

Quatre ailes.

Ailes supérieures crustacées ou coriaces, au moins à la base.

Deux ailes supérieures crustacées, en forme d'étui (élytres); des mandibules et des mâchoires; ailes inférieures pliées simplement en travers............ *Ordre V.* LES COLÉOPTÈRES.

Deux ailes supérieures coriaces, en forme d'étui; des mandibules et

des mâchoires; ailes inférieures pliées en deux sens, ou seulement en longueur..... *Ordre VI.* LES ORTHOPTÈRES.

Deux ailes supérieures crustacées à la base, membraneuses à l'extrémité; pas de mandibules ni de mâchoires, mais un suçoir composé de deux soies......... *Ordre VI.* LES HÉMIPTÈRES.

Ailes supérieures membraneuses.

Ailes nues, non recouvertes d'écailles; des mandibules et des mâchoires; ailes finement articulées en réseau très fin à la surface, les inférieures plus longues ou aussi longues que les supérieures.. *Ordre VIII.* LES NÉVROPTÈRES.

Ailes nues, non recouvertes d'écailles; des mandibules et des mâchoires; ailes simplement veinées, les inférieures plus petites que les supérieures.......... *Ordre IX.* LES HYMÉNOPTÈRES.

Ailes recouvertes de petites écailles en forme de poussière, pas de mandibules ni de mâchoires, mais une trompe roulée en spirale: *Ordre X*.................. LES LÉPIDOPTÈRES.

Quatre ailes et deux fausses élytres.

Ailes pliées en éventail; deux écailles en forme de petites élytres, placées à l'extrémité antérieure du corselet; deux mâchoires en forme de soies. *Ordre XI*................ LES RHIPIPTÈRES.

Deux ailes.

Ailes étendues; pas d'écailles en forme d'élytres, mais, dans le plus grand nombre, un balancier; pas de mâchoires, mais un suçoir dans une gaine articulée. *Ordre XII.* LES DIPTÈRES.

ORDRE PREMIER.

LES MYRIAPODES.

Ces insectes sont plus généralement connus sous le nom vulgaire de *mille-pieds*. Leur corselet n'est pas distinct du reste du corps, et celui-ci est composé d'un grand nombre d'anneaux, dont ordinairement chacun porte une ou deux paires de pieds. Leurs antennes sont courtes, et le plus souvent composées de sept articles; ils ont deux mandibules dentées, et leurs quatre pieds joints à leur base s'appliquent sur la bouche et remplissent les mêmes fonctions que les pieds-mâchoires des crustacés.

Ces animaux n'ont que des demi-métamorphoses; le petit sort de l'œuf avec six pieds seulement, et les autres se développent avec l'âge. On les a divisés en deux familles, celle des *chilognathes*, et celle des *chilopodes*.

Tous ont le corps étroit et allongé, ressemblant plus ou moins à celui d'un petit serpent. Ils vivent et croissent plus long-temps que les autres insectes, et paraissent faire le passage naturel de ces derniers aux crustacés.

FAMILLE 1re. LES CHILOGNATHES (*Chilognatha*).

Analyse des genres.

1. { Corps très mou, avec des appendices à son extrémité.............. *Genre Polyxènes.*
   Corps crustacé, sans appendices au bout. 2

2. { Corps ovalaire, se contractant en boule..................... *Genre Gloméris.*
   Corps linéaire, se roulant en spirale... 3

3. { Une saillie en forme d'arête ou de bord tranchant, sur le côté des anneaux.................... Genre *Polydêmes.*
Pas de saillie sur le côté des anneaux... *Jules.* }

Caract. Antennes fort courtes, de sept articles, un peu en massue, ou de même grosseur dans toute leur longueur; mâchoires nulles ou soudées avec la lèvre inférieure; bouche composée de deux mandibules, et d'une lèvre inférieure portant sur son bord supérieur de petites appendices en forme de tubercules, et paraissant remplacer les palpes qui n'existent pas. Ordinairement deux paires de pates à chaque segment du corps; les deux ou quatre premiers pieds réunis à leur base et rapprochés de la lèvre; segmens du corps recouverts d'une seule plaque formant l'anneau; têt plutôt crustacé que corné.

Ces animaux, ayant les pates fort courtes et le corps plus ou moins allongé, marchent fort lentement et comme en serpentant. Ils fuient la lumière, et habitent à proximité des matières animales et végétales en décomposition, dont ils font leur nourriture. Quelques uns sont aquatiques. Ils pondent des œufs d'où sortent des petits tout formés, mais n'ayant que six paires de pates et sept à huit segmens. Le nombre des anneaux du corps et des pieds augmente à chaque changement de peau jusqu'à ce que l'animal soit adulte. Dans ce dernier état, le premier segment est grand, et remplace le corselet, dont il a un peu l'apparence; les trois ou quatre suivans, et quelquefois le septième, ou d'autres, ne portent qu'une paire de pates, ou même en sont entièrement dépourvus. Cette famille ne forme dans Linné que le genre des jules.

Premier genre. les Gloméris (*Glomeris*, latr.).

Corps ovale, convexe en dessus, concave en dessous, susceptible de se contracter en boule, ce qui donne à ces insectes la faculté de se laisser rouler sur les surfaces où on les trouve, afin de se soustraire au danger. Onze à douze segmens dont le dernier grand et en demi-cercle. De trente-deux à qua-

rante-quatre pates. On les trouve sous les pierres dans les pays rocailleux; quelques uns habitent l'Océan.

Gloméris ovale (*Glomeris ovalis*, Latr.; *julus ovalis*, Lin., Fabr.). Vingt paires de pates; douze segmens; jaune obscur; longueur, un pouce.—L'Océan.

Gloméris pustulé (*G. pustulatus*, Latr.; *oniscus pustulatus*, Fabr.). Seize à dix-sept paires de pates; noir; quatre points rouges sur chaque anneau. — Midi de la France.

Gloméris borné (*G. limbatus*, Latr.; *oniscus zonatus*, Panz.). D'un noir plombé; bord des anneaux légèrement blanchâtre. — Paris.

Gloméris marbré (*G. marmoratus*, Latr.). D'un noir plombé mélangé de jaune. — Paris.

Gloméris marginé (*G. marginatus*, Latr.). Dix-sept paires de pates; noir; bord postérieur latéral des segmens rouge. — France.

Gloméris plombé (*G. plumbeus*, Latr.). Dix-sept paires de pates; d'un plombé clair, à bord des anneaux, et extrémité postérieure, pâles. — Midi de la France.

Gloméris testacé (*G. testaceus*, Latr.). Vingt-deux paires de pates; verdâtre; corps d'un pouce et demi, d'un testacé pâle. — Madagascar.

Deuxième genre. LES JULES (*Julus*, LINN.).

Corps long, cylindrique, se roulant en spirale à la manière des serpens, composé d'un très grand nombre d'anneaux courts, et n'ayant pas, sur les côtés, de saillie en forme d'arête ou de bord tranchant; les deux premiers sont ouverts inférieurement; tous, à l'exception de quelques uns des extrêmes, sont à peu près égaux, et portent chacun deux paires de pates. Tête de la largeur du corps, plate en dessous. Antennes guère plus longues que la tête, assez grosses, de sept articles dont le premier très court. En naissant, leur corps n'est formé que de sept ou huit anneaux, et ils n'ont que trois paires de pates. Ils répandent une odeur désagréable quand on les touche. Ils habitent sur la terre, sous les pierres, les écorces

d'arbre, la mousse, etc., et paraissent préférer les lieux frais et couverts. Ils se nourrissent de fruits, de graines et autres substances végétales.

Jule terrestre (*Julus terrestris*, Latr.). Anus sans pointe saillante; cendré bleuâtre, annelé de brun clair; de soixante-quatre à soixante-quatorze paires de pates. — France : très commun.

Jule des sables (*J. sabulosus*, Latr.). Une pointe aiguë et très saillante à l'anus; une fois plus grand que le précédent, de seize lignes environ; d'un brun cendré foncé ou noirâtre; à bord postérieur des anneaux plus pâle; deux lignes roussâtres et rapprochées sur le dos; environ quatre-vingts paires de pates. — France.

Jule des arbres (*J. arborum*, Latr.). Très petit; d'un brun clair, annelé de plus foncé ou de noirâtre; saillie arrondie à l'extrémité de l'anus. — France: sous les vieilles écorces.

Jule mélangé (*J. varius*, Fabr.). Soixante-dix-huit paires de pates; anneaux noirs à la base, blancs à l'extrémité. — France méridionale et Italie.

Jule bourreau (*J. carnifex*, Latr.). Une pointe saillante au dernier segment; tête, queue, pates, et une ligne sur le dos, d'un rouge de sang; quatre-vingt-quatorze pates.

Jule indien (*J. indicus*, Latr.). Une saillie au dernier segment; brun; cent dix paires de pates rousses. — Indes.

Jule brun (*J. fuscus*, Latr.). Cent vingt-quatre paires de pates. — Indes.

Jule épais (*J. crassus*, Linn.). Pâle; extrémité postérieure terminée en pointe; quatre-vingts paires de pates. — Asie.

Jule très grand (*J. maximus*, Latr.). Très grand, atteignant jusqu'à sept pouces; d'un jaune obscur; cent trente-quatre paires de pates. — Amérique.

Troisième genre. les Polydèmes (*Polydesmus*, latr.).

Corps linéaire et aplati, sans appendice à l'anus, se roulant en spirale; segmens moins nombreux que dans les précédens, presque carrés, raboteux ou

striés, comprimés sur les côtés inférieurs, et ayant une saillie en forme de rebord ou d'arête au-dessus; bouche et antennes comme dans les jules. Ces insectes aiment les lieux frais ou humides; on les trouve sous les pierres ou sous des monceaux de détritus végétaux. Léach a formé son genre *craspedosome* des espèces dont les yeux sont apparens.

Polydème aplati (*Polydesmus complanatus*, Latr.; *julus complanatus*, Linn.). De trente à trente et une paires de pates; d'un gris rougeâtre ou brun, avec une pointe sur le dessus de son extrémité postérieure. — Europe.

Polydème déprimé (*P. depressus*, Latr.; *julus depressus*, Fab.). De trente à trente et une paires de pates; extrémité postérieure du corps arrondie et sans pointe. — Indes orientales.

Polydème tridenté (*P. tridentatus*, Latr.; *julus tridentatus*, Fab.). De trente à trente-six paires de pates; d'un blanc grisâtre, plus foncé sur le dos; un point roussâtre ou livide au milieu de chaque anneau; anus tridenté; corps plus large que dans les précédens. — Amérique septentrionale.

Polydème a stigmates (*P. stigma*, Latr.; *julus stigma*, Fab.). Trente paires de pates; extrémité du corps terminée par une pointe; noir, avec un point blanc, élevé ou calleux, de chaque côté. — Tranquebar.

Polydème porte-bouclier (*P. clypeatus*, Latr; *scolopendra clypeata*, Fabr.). Trente paires de pates; brun, chagriné; tête couverte comme d'une espèce de bouclier. — Tranquebar.

Quatrième genre. LES POLYXÈNES (*Polyxenus*, LATR.).

Corps ellipsoïde, aplati, très mou; tête grande et arrondie, ayant de chaque côté une espèce de petite pointe dirigée en avant; antennes comme les jules; deux rangs de bouquets de poils écailleux le long du dos; extrémité postérieure du corps terminée par une queue allongée et composée de deux parties appliquées et arrondies au bout. Dans le jeune âge, le nombre des segmens, des pates, et des bouquets écailleux est

beaucoup moindre. On rencontre ces insectes sous les écorces d'arbre et sur les murs.

Polyxène a pinceau (*Polyxenus lagurus*, Latr.; *scolopendra lagura*, Linn.). Très petit, oblong; queue blanche; douze paires de pieds placées sur autant de demi-anneaux. — Paris.

Famille 2e. LES CHILOPODES (*Chilopoda*).

Analyse des genres.

1. Corps divisé en huit plaques en dessus, et en quinze demi-anneaux en dessous.................... *Genre scutigères.*
   Corps divisé en dessous comme en dessus.............................. 2

2. Anneaux du corps alternativement plus longs et plus courts, en recouvrement.................... *Genre lithobies.*
   Anneaux du corps égaux ou presque égaux, non en recouvrement. *Genre scolopendres.*

Caract. Antennes de quatorze articles au moins, s'amincissant un peu vers leur extrémité. Bouche composée de deux mandibules; de deux mâchoires réunies à leur base et portant des palpes distincts; d'une lèvre inférieure formée par une seconde paire de pieds dilatés à leur naissance, et portant deux pièces terminées par un crochet, percé à son extrémité pour le passage d'une liqueur vénéneuse. Corps aplati, membraneux, composé d'un assez grand nombre d'anneaux carrés et composés de deux plaques cornées, l'une supérieure et l'autre inférieure, réunies de chaque côté par une membrane; pates très nombreuses, attachées une paire à chaque anneau, quelquefois deux, mais rarement: la dernière paire est souvent rejetée en arrière, de manière à paraître former une espèce de queue.

Les chilopodes sont beaucoup plus agiles que les chilognathes, ce qui vient de la plus grande longueur de leurs pates. Ils aiment l'obscurité et se tiennent ordinairement cachés sous les pierres, les vieilles écorces

et la mousse ; ils sont carnassiers, poursuivent et attaquent les petits insectes, les saisissent et les percent avec leurs crochets empoisonnés, les font périr et les dévorent. Ils enterrent leurs œufs, qui sont peu nombreux. Quelques espèces sont phosphoriques.

Premier genre. SCUTIGÈRE (*Scutigera*, LAM.; *cermatia*, ILLIG.).

Deux paires de pates à chaque anneau, dont les deux dernières beaucoup plus grandes; corps assez court, de huit segmens composés en dessus d'une plaque en forme d'écusson, et en dessous de deux demi-anneaux ; pieds terminés par un tarse long, grêle, composé de plusieurs articles ; yeux grands ; antennes grêles ; palpes saillans et épineux. Ces insectes sont très agiles et laissent souvent une partie de leurs pieds dans les mains de l'observateur. L'espèce d'Europe se trouve sous les poutres, dans les maisons.

SCUTIGÈRE ARANÉOÏDE (*Scutigera araneoides*, LATR.; *scolopendra coleoptrata*, FABR.). Quatorze paires de pates ; jaune roussâtre, avec trois lignes de noir bleuâtre sur le dos ; macules jaunes sur les cuisses. — France : rare.

SCUTIGÈRE LONGICORNE, (*S. longicornis*, LATR.; *scolopendra longicornis*, FABR.). Quinze paires de pates fasciées de brun pâle et de bleu; brun foncé en dessus, avec une ligne roussâtre sur le dos; jaunâtre en dessous. — Tranquebar.

Deuxième genre. LES LITHOBIES (*Lithobius*, LEACH.).

Corps divisé en même nombre de segmens en dessus et en dessous (les scutigères en ont huit en dessus et quinze en dessous), à plaques supérieures alternativement plus longues et plus courtes, et se recouvrant les unes les autres jusque près de l'extrémité postérieure. Quinze paires de pates. Mêmes habitudes que les scolopendres.

LITHOBIE FOURCHUE (*Lithobius forficatus*, LATR.; *scolopendra forficata*, FABR.). Rousse, extrêmement commune. — France.

Troisième genre. LES SCOLOPENDRES (*Scolopendra*, LINN.).

Corps divisé comme les lithobies, mais à plaques supérieures égales ou presque égales et toujours découvertes; yeux ordinairement composés de petits grains rapprochés, quelquefois nuls ou peu distincts; une paire de pates à chaque anneau du corps. Ces insectes, atteignant quelquefois jusqu'à huit pouces de longueur, se tiennent habituellement dans les lieux humides, où on les trouve dans la terre, dans le bois pourri, sous les pierres, etc. Ils vivent de proie vivante consistant en larves et insectes : avec leurs crochets ils pincent vivement, et les grandes espèces sont venimeuses au point de causer des accidens plus graves que la piqûre des scorpions.

Léach a formé deux genres des espèces qui n'ont pas d'yeux bien distincts. Les *cryptops* ont les pieds postérieurs presque égaux aux précédens; ils sont plus longs dans les *géophilus*.

SCOLOPENDRE ÉLECTRIQUE (*Scolopendra electrica*, LATR.). Corps filiforme, fauve; soixante-dix paires de pates. Cette espèce est quelquefois lumineuse pendant la nuit. — France : très commune.

SCOLOPENDRE GÉANT (*S. gigantea*, LATR.). Dix-sept paires de pates. — Amérique.

SCOLOPENDRE MORDANTE (*S. morsitans*, LATR.). Vingt-six paires de pates. — Indes.

SCOLOPENDRE FERRUGINEUSE (*S. ferruginea*, LATR.). Roussâtre; vingt-deux paires de pates jaunes. — Afrique.

SCOLOPENDRE DORSALE (*S. dorsalis*, LATR.). Brune; une ligne roussâtre sur le dos; trente paires de pates. — Tranquebar.

SCOLOPENDRE PHOSPHORIQUE (*S. phosphorea*, LATR.). Soixante-seize paires de pates. Elle brille la nuit comme notre ver luisant. — Asie.

SCOLOPENDRE OCCIDENTALE (*S. occidentalis*, LATR.). Cent vingt-trois paires de pates. — Amérique.

SCOLOPENDRE DE GABRIEL (*S. Gabrielis*, LATR.). Deux cent quatre-vingt-seize pates. — Italie.

ORDRE DEUXIÈME.

LES THYSANOURES.

Ces insectes n'éprouvent pas de métamorphoses : ils naissent tels qu'ils seront jusqu'à la mort. On les distingue très bien de ceux de l'ordre précédent, parce qu'ils n'ont que six pieds, et qu'ils ont au côté de l'abdomen, ou à l'extrémité postérieure du corps, des organes ressemblant à de fausses pates et leur servant à sauter. Ils manquent d'ailes comme les myriapodes.

Cet ordre renferme deux familles, celle des *lépismènes* et celle des *podurelles*.

FAMILLE 3. LES LEPISMÈNES (*Lepismenæ*).

Analyse des genres.

Yeux très grands, contigus; corps convexe et arqué en dessus; un filet plus long que les autres.............................. *Genre Machiles.*
Yeux très petits, très écartés; corps aplati; trois filets de la même longueur............ *Genre Lépismes.*

CARACTÈRES. Corps allongé, couvert de petites écailles brillantes, analogues à celles des papillons, terminé par trois soies allongées et articulées; stylet comprimé, écailleux, de deux pièces, à l'anus; abdomen rétréci postérieurement; portant de chaque côté une rangée de petites appendices terminées en pointes soyeuses; tête distincte du corselet; antennes sétacées, ordinairement fort longues, d'un grand nombre de petits articles; deux mandibules presque membraneuses; deux mâchoires à deux divisions, portant un palpe de cinq à six articles; un labre; une lèvre à quatre découpures, munie de deux palpes

de quatre articles ; deux yeux composés ; pieds assez courts, ayant souvent des hanches très grandes.

Ces insectes sont tous très agiles, et quelques uns sautent très bien en s'aidant de leur queue. On les trouve dans les lieux obscurs, sous les pierres, les mousses, ou dans les maisons, cachés sous les planches humides et dans les fentes des châssis.

Premier genre. LES LÉPISMES (*Lepisma*, LINN.).

Antennes insérées entre les yeux : ceux-ci très petits, très écartés, et composés d'un petit nombre de grains ; palpes antérieurs peu saillans ; corps long, plat, argenté, terminé par trois filets de même longueur et ne servant point à sauter ; pates larges, comprimées, à hanches très grandes ; tarses filiformes, de quatre articles. Ces insectes, connus vulgairement dans les maisons sous les noms de *poissons argentés*, de *hartes*, de *demoiselle d'argent*, habitent de préférence les armoires humides et les châssis des fenêtres. Ils se nourrissent de sucre, de bois pouri, et de très petits insectes.

LÉPISME DU SUCRE (*Lepisma sacchariaa*, LATR.). Quatre à cinq lignes de longueur, lisse, argentée, à corps composé de neuf anneaux sans y comprendre le corselet. — France : très commune. Dans le midi, elle attaque les étoffes de laine, et est connue sous le nom de *harte*.

LÉPISME RUBANNÉE (*L. vittata*, LATR.). Abdomen obscur, avec cinq lignes longitudinales blanchâtres. — France.

LÉPISME RAYÉE (*L. lineata*, LATR.). Obscure en dessus, avec deux lignes longitudinales blanches. — Suisse.

LÉPISME VELUE (*L. villosa*, LATR.). Noirâtre en dessus, les pates et le dessous blancs. — Chine.

LÉPISME A COLLIER (*L. collaris*, LATR.). Noire ; une bande près de la tête et l'anus blancs. — Amérique méridionale.

Deuxième genre. LES MACHILES (*Machilis*).

Antennes insérées au-dessous des yeux ; ceux-ci

presque contigus, composés d'un grand nombre de grains, occupant la plus grande partie de la tête ; corps presque conique, comprimé latéralement, arqué en dessus, terminé par deux petits filets propres pour le saut, et par un plus grand placé au-dessus des deux autres. Tête petite, en partie enfoncée dans le premier segment du corselet : ce dernier étranglé, avec son premier segment plus petit que le second. Palpes maxillaires très grands. Ces animaux habitent les lieux pierreux et les maisons. Ils sautent facilement au moyen de leur queue.

Machile polypode (*Machilis polypoda*, Latr.; *lepisma polypoda*, Linn.). Grisâtre, à poussière écailleuse, mais non argentée, tachetée de noirâtre. — France.

Machile thézéane (*Machilis thezeana*, Latr.; *lepisma thezeana*, Fabr.). Antennes annelées d'obscur et de grisâtre ; corps d'un gris brillant. — France.

Famille 4. LES PODURELLES (*Podurellæ*).

Analyse des genres.

Corps linéaire et cylindrique; tronc distinctement articulé.	*Genre Podures.*
Corps globuleux ou ovalaire; tronc non distinct d'avec le corps.	*Genre Smynthures.*

Caractères. Une queue fourchue, repliée sous le ventre, et servant de ressort pour donner à l'insecte la faculté de sauter assez loin ; tête distincte du corselet, portant deux antennes filiformes composées de quatre pièces ; palpes nuls ou du moins peu distincts ; des mâchoires et des lèvres.

Ces animaux sont fort petits et habitent sur les végétaux, quelquefois sur les eaux stagnantes, et même sur la neige. On les rencontre en troupes nombreuses, courant et sautant avec beaucoup d'agilité. Ils n'éprouvent aucune métamorphose, et sortent de l'œuf tels qu'ils seront toujours, à la grosseur près.

Premier genre. Les Podures (*Podura*).

Très petits, mous, allongés, annelés, velus, ou

couverts d'une poussière écailleuse qui se détache au moindre attouchement; tête ovale, séparée du corselet par un étranglement; deux yeux formés chacun d'une huitaine de petits grains; dernier article des antennes simple; deux crochets aux tarses; queue molle, flexible, élastique, formée d'une pièce inférieure mobile, se prolongeant en deux pièces coniques, pointues à leur extrémité, recourbée sous le ventre et reçue dans une rainure. Ces insectes se trouvent sur la terre, sur les plantes, les écorces d'arbres et les eaux dormantes des mares et des fossés. Ils se nourrissent de matières végétales en décomposition.

Podure aquatique (*Podura aquatica*, Latr.). D'une demi-ligne de longueur; d'un noir mat; antennes plus longues que le corps; abdomen cylindrique, allongé, terminé en pointe. — France : très commune.

Podure velue (*P. villosa*, Latr.). Noire, variée de brun obscur; oblongue; velue. — Paris.

Podure plombée (*P. plumbea*, Latr.). D'une ligne de longueur; d'un gris plombé-bleuâtre; poussière écailleuse des lépismes; tête arrondie, avec deux taches noires; queue velue, de la longueur du corps ou à peu près. — Paris.

Podure de la neige (*P. nivalis*, Latr.). D'un gris cendré, marqué de quelques traits noirs. — Les forêts de toute la France.

Podure des arbres (*P. arborea*, Latr.). Noire, pates et queue blanches. — France.

Podure annelée (*P. annulata*, Latr.). D'un gris livide annelé de noir. — France.

Podure ceinte (*P. cincta*, Latr.). Partie antérieure blanche, ensuite grise, avec un anneau noir. — France, dans les forêts.

Podure du bois (*P. lignorum*, Latr.). D'un gris plombé; tête, corselet, pates et queue d'un jaune pâle. — France : dans le vieux bois.

Podure très petite (*P. pusilla*, Latr.). Bronzée; queue blanche. — France.

Podure du fumier (*P. fimetaria*, Latr.). Queue

mutique, impropre au saut. — France : dans les terres grasses.

PODURE MARCHEUSE (*Podura ambulans*, LATR.). Queue fourchue, courte, étendue en arrière, impropre au saut. — France : sous la mousse.

Deuxième genre. LES SMYNTHURES (*Smynthurus*).

Antennes coudées au milieu, plus grêles vers leur extrémité, terminées par une pièce annelée ou composée de petits articles ; corps raccourci, globuleux ou ovalaire, sans divisions bien distinctes, si l'on en excepte celle de la tête, du corselet et de l'abdomen.

Ces insectes ont à peu près les mêmes habitudes que les podures, mais ils habitent de préférence sur les bois humides et à moitié pouris. Selon Degéer, ils ont sous le ventre une espèce de petit tube cylindrique, d'où sortent, à volonté, deux filets longs et gluans, qu'ils dardent contre les surfaces verticales contre lesquelles ils grimpent, afin de s'y attacher et d'éviter une chute si les pieds leur manquent.

SMYNTHURE BRUN (*Smynthurus fuscus*, LATR.; *podura atra*, FABR.). D'un brun luisant. — France : sur la terre.

SMYNTHURE VERT (*S. viridis*, LATR.; *podura viridis*, FABR.). D'un vert tendre, tirant sur le jaunâtre vers la région de la tête; long d'une demi-ligne.— France : très commun.

SMYNTHURE MARQUÉ (*S. signatus*, LATR.; *podura signata*, FABR.) Obscur, taché de fauve sur les côtés. — France.

ORDRE TROISIÈME.

LES PARASITES.

Ils n'ont pas d'ailes ni d'appendices articulés et mobiles à la partie postérieure de l'abdomen; on leur trouve deux ou quatre petits yeux lisses; leur bouche, en grande partie intérieure, ne présente en dehors qu'un museau, ou un mamelon renfermant un suçoir rétractile, ou deux lèvres membraneuses et rapprochées, avec deux mandibules en crochet; leur corps est aplati, divisé en onze ou douze segmens; leurs antennes, courtes, sont composées de cinq articles; leurs pieds sont terminés par un ongle crochu et très fort, ou par deux crochets.

Ces insectes sont parasites, et vivent particulièrement sur les mammifères et les oiseaux. Cet ordre ne renferme que deux genres, celui des *poux* et celui des *ricins*.

FAMILLE 5. LES RICINS (*Ricini*).

Analyse des genres.

{ Tarses d'un seul article; bouche consistant en un mamelon tubulaire très petit, en museau. *Genre Poux.*
Tarses articulés; bouche composée de deux lèvres et de deux mandibules en crochet.... *Genre Ricins.*

Caractères. Corps plat, presque transparent, de dix à onze segmens, dont trois formant le tronc et portant chacun une paire de pates; antennes de cinq articles, courtes, de la même grosseur, quelquefois insérées dans une échancrure; un ou deux petits yeux lisses de chaque côté de la tête; pieds courts, armés de deux crochets dirigés l'un vers l'autre, ou d'un ongle très fort.

Ces insectes vivent sur les hommes, les mammifères et les oiseaux, auxquels ils se cramponnent fortement pendant qu'ils leur sucent le sang. Ils déposent leurs œufs près de la racine des poils ou des plumes, et les y attachent au moyen d'un gluten particulier. Leurs générations sont nombreuses, et se succèdent rapidement.

Premier genre. Les Poux (*Pediculus*).

Bouche composée d'un tube très court, corné, placé à la partie antérieure de la tête, renfermant un suçoir; antennes un peu plus longues que celles des ricins; tarse d'un seul article très gros, terminé par un ongle très fort et se repliant en dessous sur une saillie de la jambe, de manière à former la pince.

Ces insectes incommodes, résultant, chez l'homme, de la malpropreté, offrent presque autant d'espèces qu'il y a d'animaux mammifères et oiseaux. Chacune d'elles ne vit que sur l'animal qu'elle semble née pour tourmenter, et ne se rencontre jamais sur d'autres; cependant quelques animaux, et l'homme, en nourrissent plusieurs espèces. Les poux mâles sont armés d'un aiguillon caché dans leur anus, et avec lequel, pensent quelques naturalistes, ils causent de vives démangeaisons. Les femelles pondent un assez grand nombre d'œufs, cinquante au moins, nommés *lentes*, qu'elles placent sur les cheveux, les poils, les plumes ou les habits; au bout de six jours ils éclosent, et huit ou dix jours après les petits sont en état de produire. Si d'après ces données on s'avise de faire un calcul, on sera effrayé du nombre prodigieux qui pourra naître sur la tête d'un individu que l'on négligera de tenir propre, sous le sot prétexte que ces insectes dégoûtans entretiennent la santé des enfans, car tel est le ridicule préjugé de certaines personnes. Lorsque les poux se sont pour ainsi dire ancrés pendant fort long-temps sur quelqu'un, ils finissent par ne plus pouvoir être détruits, et ils occasionnent la maladie nommée *pédiculaire* ou *phthiriase*. L'histoire nous offre pour exemple de gens atteints de ce mal repoussant, des grands personnages et même des rois.

Pou humain du corps (*Pediculus humanus corporis*, Latr.). D'un blanc sale, sans tache ni raie; plus gros et moins annelé que le pou de tête. C'est cette espèce qui occasionne la maladie pédiculaire.

Pou humain de la tête (*P. cervicalis*, Latr.; *P. humanus capitis*, de Géer). D'un cendré un peu foncé; plus petit; peau plus coriace; anneaux du corps profondément divisés, bordés de chaque côté, ainsi que le corselet, d'une raie ccupée, noire ou d'un brun obscur.

Pou du pubis (*P. pubis*, Latr.). De même grosseur que le précédent, plus large, moins allongé, à corselet très petit et paraissant confondu avec l'abdomen : ce dernier ayant deux crénelures plus saillantes que les autres. Il habite les poils du pubis de l'homme, les aisselles et les cils.

Pou du boeuf (*P. bovis*, Latr.). Très petit, blanc, à tête un peu fauve; pates fauves, à extrémité blanche; huit bandes transversales rouges sur le ventre, cinq dessous; huit points bruns de chaque côté, au bout des bandes. Sur les vaches et les bœufs.

Pou du veau (*P. vituli*, Latr.). Plus grand que le précédent; pates courtes, grosses, grises ainsi que la tête et le corselet; ventre gros, terminé en pointe, d'un plombé bleuâtre. Sur les veaux et les bœufs.

Pou de l'ane (*P. asini*, Latr.). Tête avancée, obtuse; abdomen ovale, obscur, strié; pates en forme de pince.

Pou ricinoïde (*P. ricinoïdes*, Latr.). Abdomen orbiculaire; corselet de trois pièces; bec blanc, ainsi qu'une ligne longitudinale sur l'abdomen; pates propres à la marche. — Amérique : sur l'homme.

Pou du buffle du Cap (*P. bufali capensis*, Latr.). Plus petit que les poux humains. Cinq gros tubercules écailleux, coniques, d'un brun obscur à la base, d'un jaune fauve au sommet, placés de chaque côté un peu au-dessous des bords; extrémité de l'abdomen partagé en deux pointes coniques.

Pou du buffle d'Europe (*P. bufali europæi*, Latr.). Long de deux lignes; corps brun, avec une ligne longitudinale jaune; corselet bordé de jaune sur

les côtés; antennes et pates claires; segmens du corps échancrés sur les côtés, le dernier terminé par deux pointes. — Italie.

Pou du chameau (*Pediculus cameli*, Latr.). Ferrugineux; tête avancée, pointue; abdomen ovale.

Deuxième genre. Les Ricins (*Ricinus*).

Bouche inférieure, composée de deux mandibules ou crochets écailleux, et d'une fente accompagnée de deux lèvres et de quelques autres parties peu distinctes; tarses articulés, très distincts, terminés par deux crochets égaux.

Tous ces animaux, à l'exception d'une seule espèce qui vit sur le chien, se trouvent sur les oiseaux. Quelques naturalistes ont pensé qu'ils se nourrissent de plumes, mais il est plus probable qu'ils sucent le sang à la manière des poux, car sans cela comment expliquer cette activité qu'ils mettent à quitter le cadavre d'un animal aussitôt que le sang commence à se coaguler; dans cette circonstance on les voit sortir de dessous les plumes, et se promener particulièrement sur la tête et autour du bec avec une inquiétude très marquée. Les ricins sont beaucoup plus nombreux que les poux; il n'est peut-être pas une sorte d'oiseaux qui n'en nourrisse une espèce, et quelques uns en ont deux ou trois. Ils sont beaucoup plus vifs que les poux.

Ricin du chien (*Ricinus canis*, de Géer). Tête angulaire, jaunâtre, tachetée de brun; abdomen blanchâtre, ovale, dentelé sur les bords; corselet très court.

Ricin du paon (*R. pavonis*, Latr.; *pediculus pavonis*, Linn.). Grand; tête large, dilatée et mucronée en arrière, échancrée sur les côtés; abdomen grand, presque rond, un peu lobé, avec des lignes brunes transversales et latérales.

Ricin du corbeau (*R. corvi*, Latr.; *pediculus corvi*, Linn.). Gris; tête petite et noire; pates courtes, tachetées de noir, ainsi que les antennes qui sont recourbées en arrière; abdomen ovale, avec huit bandes noires de chaque côté.

Ricin du dindon (*Ricinus meleagridis*, Latr.; *pediculus meleagridis*, Linn.). Tête plate, arrondie en devant, anguleuse et presque dentée par derrière; corselet cordiforme, anguleux de chaque côté; abdomen gris sur les côtés, blanc au milieu.

Ricin de la poule (*R. gallinæ*, Latr.; *pediculus gallinæ*, Linn.). Tête arrondie en devant, échancrée en arrière, en croissant; corselet court, large, muni de chaque côté d'une pointe brillante; abdomen allongé.

Ricin de l'oie (*R. anseris*, Latr.; *pediculus anseris*, Linn.). Corps filiforme, d'un blanc grisâtre; bords de l'abdomen ponctués de noir.

Ricin du cygne (*R. cygni*, Latr.; *pediculus cygni*, Fab.). Tête échancrée en devant; abdomen ovale, strié de noir sur les bords.

Ricin du faisan (*R. phasiani*, Latr.; *pediculus phasiani*, Fab.). Tête ovale, grande; corselet très court; abdomen globuleux, obtus.

Ricin du chapon (*R. caponis*, Latr.; *pediculus caponis*, Linn.). Tête blanche, arrondie en devant; corselet large et anguleux, ou pointu sur les côtés; abdomen plat, terminé en pointe mousse, noir sur les bords, d'un blanc transparent au milieu.

Ricin du pigeon (*R. columbæ*, Latr.; *pediculus columbæ*, Linn.). Long, étroit, presque filiforme; tête allongée en fuseau, portant des antennes presque aussi longues qu'elle; abdomen étroit du haut; corps d'un blanc jaunâtre, bordé des deux côtés d'une raie brune.

Ricin de la mésange (*R. pari*, Latr.; *pediculus pari*, Linn.). Corps ovale; abdomen terminé par quatre soies.

Ricin de la fauvette (*R. motacillæ*, Latr.; *pediculus motacillæ*, Fab.). Tête rousse, cordiforme; abdomen blanc, rétréci à la base.

Ricin du martinet (*R. hirundinis*, Latr.; *pediculus hirundinis*, Linn.). Blanchâtre; abdomen bordé de noir.

Ricin du moineau (*R. emberizæ*, Latr.; *pediculus emberizæ*, Fab.). Tête grosse, luisante, fauve; yeux

noirs; antennes courtes; corselet étroit, fauve; abdomen d'un blanc sale et transparent, ovale, un peu allongé, ponctué de brun sur les côtés.

Ricin du pinson (*Ricinus fringilla*, Latr.). D'un brun clair et diaphane; abdomen bordé d'une raie brune; corps plat, très mince, pointu; tête grande, plate, large, arrondie en avant, pointue en arrière et sur les côtés.

Ricin du busard (*R. circi*, Latr.). Grand; corps d'un brun clair; abdomen jaunâtre, bordé de brun, avec une bande longitudinale de la même couleur; tête longue, tronquée en devant.

Ricin du vautour (*R. vulturis*, Latr.; *pediculus vulturis*, Fab.). Grand, oblong; abdomen obscur, avec deux lignes longitudinales jaunes. — Indes orientales.

Ricin de la cresserelle (*R. tinnunculus*, Latr.; *pediculus tinnunculus*, Linn.). Tête en forme de fer de flèche.

Ricin de la buse (*R. buteonis*, Latr.; *pediculus buteonis*, Linn.; *pediculus maximus*, Scop.). Abdomen ovale, rebordé, ayant deux points enfoncés sur les côtés de chaque segment; corps brunâtre; corselet lisse, ayant trois bandes longitudinales noires.

Ricin de la chouette (*R. strigis*, Latr.; *pediculus strigis*, Fab.; *pediculus hæmatopus*, Scop.). Pates rouges; abdomen blanc, bordé de rouge. — On le trouve quelquefois sur les faucons.

Ricin de la pie (*R. picæ*, Latr.; *pediculus picæ*, Linn.). Tête obscure, marquée de quatre points noirs.

Ricin du coucou (*R. cuculi*, Latr.; *pediculus fasciatus*, Scop.; *pediculus cuculi*, Lin.) Abdomen oblong, blanc, avec une bande brune en travers.

Ricin du plongeon (*R. mergi-serrati*, Latr.; *pediculus mergi*, Fab.; *pediculus ardeæ*, Panz.). Blanc, étroit et très long; tête jaune, grande, allongée, plate et arrondie en devant; abdomen d'un blanc sale; corselet roussâtre.

Ricin du petrel (*R. procellariæ*, Latr.). Filiforme; pieds pâles. — Du Brésil.

Ricin du petrel du nord (*Ricinus vagelli*, Latr.). D'un blanc sale; ovale; deux lignes noires sur le corselet.

Ricin de l'albatros (*R. diomedæ*, Latr.; *pediculus diomedæ*, Fab.). Tête arrondie, obscure, entière, blanche, bordée de noir antérieurement; abdomen un peu lobé, ayant une bordure noire fort large; pates blanches. — Au Brésil.

Ricin de l'hirondelle de mer (*R. sternæ*, Latr.; *pediculus sternæ*, Linn.). Tête triangulaire; abdomen pâle, ovale, marqué en dessus d'une ligne longitudinale noire.

Ricin de la grue (*R. gruis*, Latr.; *pediculus gruis*, Linn.). Abdomen d'un blanc sale, renflé vers son milieu.

Ricin de la cigogne (*R. ciconiæ*, Latr.; *pediculus ciconiæ*, Linn.). Corps allongé, filiforme; abdomen noir, ponctué de blanc sur les côtés.

Ricin de l'huitrier (*R. hæmatopi*, Latr.; *pediculus hæmatopi*, Linn.). Glauque; corselet très étroit; abdomen ovale, à crénelures blanches.

Ricin de l'avocette (*R. recurvirostræ*, Latr.; *pediculus recurvirostræ*, Linn.). Obscur, oblong, tête triangulaire et canaliculée.

Ricin du loriot (*R. orioli*, Latr.; *pediculus dolichocephalus*, Scop.; *pediculus orioli*, Fab.). Sans poils, lisse, blanc; tête très allongée; abdomen marqué en dessus d'une ligne longitudinale brune.

ORDRE QUATRIÈME.

LES SUCEURS.

Pas d'ailes. Ils ont une trompe ou bec cylindrique ou conique, recouvert à la base par deux écailles, formé de deux lames articulées, et renfermant un suçoir de deux pièces.

Cet ordre ne renferme qu'un seul genre, celui des puces.

FAMILLE 6. LES SUCEURS (*Suctoria*).

Un seul genre,

Celui des.. *Puces.*

CARACTÈRES. Bouche composée d'un suçoir de deux pièces, renfermé entre deux lames articulées formant par leur réunion une trompe ou un bec conique ou cylindrique, et dont la base est recouverte par deux écailles; corps sujet à de véritables métamorphoses.

Genre unique. LES PUCES (*Pulex*).

Corps ovale, comprimé, composé de douze anneaux, dont ceux de l'abdomen sont ordinairement revêtus de deux lames, l'une inférieure et l'autre supérieure, coriaces, comme le reste de la peau de l'animal; tête arrondie en dessus, tronquée inférieurement, comprimée sur les côtés, munie de deux yeux ronds et lisses; pieds de derrière très forts, propres pour le saut, épineux, à cuisses et hanches très grandes; tarses de cinq articles, terminés par deux crochets allongés.

Les puces habitent les maisons dont on n'entretient pas rigoureusement la propreté; elles vivent en parasites sur les chats, les chiens, les lièvres, les

chauve-souris et quelques oiseaux; les hommes, et principalement les enfans et les femmes, en sont quelquefois très incommodés. Les femelles pondent environ une douzaine d'œufs assez gros, blancs et un peu visqueux, donnant naissance à des larves très vives, ressemblant à de petits vers. Une douzaine de jours après être sorties de l'œuf, elles s'enveloppent dans une petite coque soyeuse, et se métamorphosent en insectes parfaits. Ces larves vivent dans les ordures, sous les ongles des gens malpropres, et particulièrement dans les colombiers.

Puce commune (*Pulex irritans*, Latr.). D'un brun marron. — Très commune dans toute l'Europe.

Puce a bande (*P. fasciatus*, Latr.). D'un brun clair, avec une bande noirâtre formée par des poils. — Sur les rats.

Puce pénétrante (*P. penetrans*, Latr.). Très petite, ayant le bec de la longueur du corps. — On la connaît en Amérique sous le nom de *chique*. Elle s'introduit sous les ongles des pieds ou la peau des talons, y dépose ses œufs, et occasionne parfois des ulcères mortels. Les nègres savent les en extraire avec beaucoup d'adresse.

ORDRE CINQUIÈME.

LES COLÉOPTÈRES.

Ces insectes se reconnaissent au premier coup d'œil, à leurs élytres embrassant la partie supérieure de l'abdomen et recouvrant les ailes membraneuses et inférieures, qui sont pliées en travers dessous. Ils ont six pieds; quatre ailes, dont les deux supérieures crustacées; des mandibules et des mâchoires.

La facilité que l'on a de les conserver dans les collections avec leurs formes et tout leur éclat, les a fait plus étudier que les autres : aussi, quoique plus nombreux, sont-ils beaucoup mieux connus. Leur tête, parfaitement distincte du corselet, porte deux antennes de forme et de grandeur très différentes; ils ont des yeux à facettes; leur bouche se compose d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires portant chacune un ou deux palpes; d'une lèvre inférieure à menton et à languette, munie de palpes. Leur corselet porte en dessous une paire de pates : les autres paires sont attachées sur la poitrine. L'abdomen est uni au tronc par sa plus grande largeur, et se compose de six à sept anneaux membraneux en dessus, cornés en dessous. Leur métamorphose est complète.

On les divise en six sections, ainsi qu'il suit :

Cinq articles à tous les tarses. *Sect.* 1. LES PENTAMÈRES.

Cinq articles aux quatre premiers tarses, quatre aux deux derniers. *Sect.* 2. LES HÉTÉROMÈRES.

Quatre articles à tous les tarses. *Section* 3 .... LES TÉTRAMÈRES.

Trois articles à tous les tarses. *Sect.* 4. LES TRIMÈRES.

Deux articles à tous les tarses. *Sect.* 5 (1). .... LES DIMÈRES.

Un seul article à tous les tarses. *Sect.* 6. LES MONOMÈRES.

SECTION I. *Les Pentamères.*

Les coléoptères qui ont cinq articles à tous les tarses, se divisent en six familles, qui sont : les *carnassiers*, les *brachélytres*, les *serricornes*, les *clavicornes*, les *palpicornes* et les *lamellicornes*.

FAMILLE 7. LES CARNASSIERS.

Analyse des genres.

1. { Pieds tous propres seulement à marcher; mandibules entièrement découvertes. *Sect.* I. LES CARNASSIERS TERRESTRES 2
Les quatre derniers pieds comprimés, ciliés, en forme de rames, propres à nager; mandibules presque entièrement recouvertes. *Sect.* 2. LES CARNASSIERS AQUATIQUES............ 38 }

Section I. CARNASSIERS TERRESTRES.

2. { Un onglet articulé et crochu au bout des mâchoires; tête plus grosse que le corselet; yeux gros; mandibules très avancées et très droites. Première tribu. *Les Cicindélètes*....... 3
Pas d'onglet articulé au bout des mâchoires; tête pas plus large que le corselet; mandibules peu avancées. Deuxième tribu. *Les Carabiques*... 7 }

Première tribu. *Les Cicindélètes.*

3. { Corselet presque aussi long que large; articles des tarses entiers......... 4
Corselet étroit et allongé; pénultième article des tarses bilobé..... *Genre Colliure.* }

(1) *Voyez* la note de la page 57.

4. Élytres carénées sur les côtés, embrassant l'abdomen, rétrécies en pointe à l'extrémité; abdomen en forme de cœur................... *Genre Manticore.*
Élytres n'étant ni carénées, ni embrassantes, ni terminées en pointe; abdomen en carré long, ou ovale, arrondi au bout 5

5. Quatre palpes maxillaires distincts ... 6
Deux palpes maxillaires externes, les deux internes remplacés par deux petites épines................ *Genre Thérate.*

6. Palpe extérieur aussi long ou plus long que ceux de la lèvre........ *Genre Cicindèle.*
Palpes labiaux notablement plus longs que les maxillaires extérieurs. *Genre Mégacéphale.*

Deuxième tribu. *Les Carabiques.*

7. Elytres tronquées ou au moins très obtuses au bout 8
Elytres non tronquées, entières...... 16

8. Languette entière, ovale ou presque carrée; corselet cordiforme, pas plus long ou moins long que large. 9
Languette ayant une division ou oreillette de chaque côté; corselet étroit et allongé...................... 12

9. Languette ovale, très avancée entre les palpes.................. *Genre Anthie.*
Languette presque carrée........... 10

10. Abdomen circulaire.......... *Genre Graphiptère.*
Abdomen en carré long............ 11

11. Abdomen épais.............. *Genre Brachine.*
Abdomen très aplati........... *Genre Lébie.*

12. Corselet cordiforme 13
Corselet presque cylindrique, ou en ovale tronqué.................. 14

13. Corps très aplati; articles des tarses entiers..................... *Genre Zuphie.*
Corps épais; avant-dernier article des tarses bilobé............. *Genre Galérite.*

14. Tous les palpes filiformes . . . . . . *Genre Odacanthe.*
Deux palpes au moins terminés par un article plus graud 15

15. Tête triangulaire; mandibules longues, étroites et avaucées. . . . . *Genre Drypte.*
Tête ovale, allongée, rétréeie derrière les yeux; maudibules moyennes et triaugulaires. . . . . *Genre Agre.*

16. Lèvre inférienre n'étant pas articulée à la base, et u'étant qu'une continnité du meuton. . . . . *Genre Siagone.*
Lèvre inférieure articulée à sa base. . . 17

17. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des préeédens, ou plus gros 20
Deux des palpes extérieurs au moins terminés en alène, ou par un corps ovalaire, acéré, formé par les deux derniers articles réunis. 18

18. Quatre palpes extérieurs courts, tous terminés en alène 19
Quatre palpes extérieurs fort longs, les labiaux seuls terminés en alène. . . *G. Apotome.*

19. Pénultième article des palpes extérieurs plus grand, renflé, en forme de poire : le dernier très menu et fort eourt. . . . . *Genre Bembidion.*
Pénultième article des palpes extérieurs pas plus long ou plus eourt que le dernier, formaut avec lui le fuseau. . . . . *Genre Trechus.*

20. Jambes antérieures dentées au eôté extérieur, ce qui les fait paraître comme digitées, ou terminées par deux épines longues et très fortes. . . 21
Jambes antérieures non dentées, et ne paraissant pas digitées, saus épines ou à épines eourtes ou moyenues. . . 22

21. Labre denté; mandibules au moins aussi longues que la tête; languette courte, large, concave ou très évasée au bord supérieur...... Genre *Scarite*.
Labre sans dents; mandibules beaucoup plus courtes que la tête; languette saillante, droite ou obtuse à son sommet, ayant une oreillette de chaque côté................... Genre *Clivine*.

22. Jambes antérieures toujours échancrées; languette en carré long, accompagnée de deux oreillettes, à bord supérieur droit et sans prolongement......................... 23
Jambes antérieures très rarement échancrées; milieu du bord supérieur de la languette élevé en pointe ou en forme de dent................... 30

23. Pas de cou bien prononcé........... 24
Cou brusquement étranglé..... Genre *Panagée*.

24. Mandibules pointues............... 25
Mandibules tronquées ou très obtuses.. 29

25. Antennes grenues................. 26
Antennes à articles presque cylindriques ou coniques................. 27

26. Dernier article des antennes plus gros. .... Genre *Ozène*.
Dernier article des antennes de même grosseur que les autres...... Genre *Morion*.

27. Tarses semblables dans les deux sexes. .... Genre *Ariste*.
Quelques tarses dilatés dans les mâles. 28

28. Les quatre premiers tarses dilatés dans les mâles................ Genre *Harpale*.
Les deux premiers tarses dilatés dans les mâles................. Genre *Féronie*.

29. Dernier article des palpes extérieurs presque en forme de hache.. Genre *Licine*.
Palpes maxillaires filiformes, le dernier article des labiaux ovoïde et plus gros..................... Genre *Badiste*.

30. Labre divisé en deux ou trois lobes par une ou deux échancrures......... 31
Labre entier ou faiblement sinué..... 34

31. Mandibules fortement dentées le long du bord intérieur; jambes antérieures terminées à l'angle extérieur par une forte pointe............... *Genre Pambore.*
Mandibules non dentées le long du bord intérieur; jambes non terminées par une forte pointe......... 32

32. Dernier article des palpes extérieurs en forme de cuiller; élytres embrassant les côtés inférieurs de l'abdomen...................... *Genre Cychre.*
Dernier article des palpes extérieurs obconique, ou en hache, ou triangulaire............................ 33

33. Dernier article des palpes extérieurs obconique, à peine plus large que le précédent; abdomen presque carré. .... *Genre Calosome.*
Dernier article des palpes extérieurs sensiblement plus large que le précédent, en forme de hache ou de triangle; abdomen ovale...... *Genre Carabe.*

34. Antennes filiformes................... 35
Antennes courtes, en massue... *Genre Élaphre.*

35. Jambes antérieures fortement échancrées au bord interne....... *Genre Loricère.*
Jambes antérieures peu ou point échancrées 36

36. Palpes maxillaires au plus de la longueur de la tête; languette courte..
Palpes maxillaires notablement plus longs que la tête; languette longue et étroite................. *Genre Pogonophore.*

37. Corps oblong; corselet en forme de cœur tronqué............. *Genre Nébrie.*
Corps en ovale raccourci; corselet trapézoïde, transversal, sinué ou lobé au bord postérieur......... *Genre Omophron.*

Sect. 2. CARNASSIERS AQUATIQUES.

38. Antennes en massue, plus courtes que la tête.................... *Genre Gyrins.*
Antennes en filets, plus longues que la tête.............................. 39

39 Antennes de onze articles distincts.... 40
Antennes de dix articles....... *Genre Haliple.*

40 Antennes sétacées................... 41
Antennes en fuseau........... *Genre Notère.*

41. Les quatre tarses antérieurs ne paraissant que de quatre articles... *Genre Hydropore.*
Les cinq articles des tarses antérieurs distincts.......................... 42.

42. Dans les mâles, les deux tarses antérieurs ayant leurs trois premiers articles très larges et formant ensemble une palette ovale et transverse ou orbiculaire................... *Genre Dytisque.*
Dans les mâles, les quatre tarses antérieurs ayant leurs trois premiers articles presque également dilatés en une palette en carré long.......... 43

43. Antennes au moins de la longueur de la tête et du corselet.......... *Genre Colymbète.*
Antennes plus courtes que la tête et le corselet.................. *Genre Hygrobie.*

Caractères. Six palpes; antennes simples, dentées ou non dentées, presque toujours filiformes ou sétacées; mâchoires écailleuses et crochues à l'extrémité; languette enchâssée dans une échancrure du menton; sternum comprimé; pieds antérieurs portés sur une grande rotule : les deux postérieurs munis d'un gros trochanter à leur naissance.

Ces insectes sont carnassiers, vivent de rapines, et chassent continuellement les autres insectes pour s'en nourrir; plusieurs manquent d'ailes sous leurs élytres, et même celles-ci sont soudées dans quelques uns de manière à ne pas pouvoir s'ouvrir. Les tarses antérieurs de la plupart des mâles sont dilatés et élargis.

Leurs larves sont aussi carnassières qu'eux. Les uns sont terrestres, les autres aquatiques, ce qui forme naturellement deux divisions.

PREMIÈRE DIVISION. LES CARNASSIERS TERRESTRES.

Ils ont ordinairement le corps oblong, les yeux saillans; leurs mandibules sont entièrement découvertes, et leurs pieds, jamais aplatis en rame, ne sont propres qu'à la course. On les sous-divise en deux tribus.

Première tribu. LES CICINDÉLÈTES.

Un onglet crochu, s'articulant par sa base au bout des mâchoires; tête et yeux gros; mandibules droites, avancées; jambes de devant jamais échancrées.

Premier genre. LES MANTICORES (*Manticora*).

Antennes guère plus longues que le corselet, de onze articles anguleux; mandibules excessivement allongées, inégalement dentées au côté interne, terminées par un crochet fort grand et très arqué; élytres en carène sur les côtés, embrassant l'abdomen qui est cordiforme, et se terminant en pointe à leur extrémité.

Ces insectes ont la tête grosse, les yeux très grands, les pates très longues et menues; ils habitent les plaines arides de l'Afrique, courent avec assez de vitesse, se cachent sous les pierres et se nourrissent d'insectes.

MANTICORE MAXILLAIRE (*Manticora maxillaris*, LATR.; *carabus tuberculatus*, DE GÉER; *cicindela gigantea*, THUNB.). Grand, noir; élytres planes, un peu lisses, ne recouvrant point d'ailes membraneuses. — Cap de Bonne-Espérance.

Deuxième genre. LES CICINDÈLES (*Cicindela*).

Premier sous-genre. LES CICINDÈLES proprement dit. *Pénultième article des palpes labiaux n'étant ni enflé, ni plus gros que le dernier.*

Antennes presque sétacées; deux palpes velus et très distincts à chaque mâchoire, l'extérieur plus long ou aussi long que ceux de la lèvre; abdomen en carré

long, ou ovale et arrondi postérieurement; ailes et tarses grêles et allongés; tête grosse, non aplatie; yeux arrondis, gros et saillans; corselet presque cylindrique, à peu près de la longueur de la tête.

Elles courent et volent avec beaucoup d'agilité, mais leur vol est peu soutenu et ne dépasse guère quelques pas. On les trouve, pendant les grandes chaleurs, dans les lieux secs, sablonneux et arides, où elles échappent avec beaucoup de vivacité à la main de l'observateur; elles sont très voraces et font continuellement la guerre aux autres insectes, qu'elles saisissent avec leurs longues mandibules et dépècent dans un instant. Leurs larves vivent dans la terre sablonneuse, à l'exposition du midi.

Cicindèle hybride (*Cicindela hybrida*, Latr.). Huit à neuf lignes de longueur; élytres cuivreuses vers la suture, ayant chacune deux taches en croissant et une bande blanche : une de ces taches est située à la base extérieure et l'autre au bout. — Paris.

Cicindèle des bois (*C. sylvatica*, Latr.). De huit à neuf lignes; dessus d'un noir mat; élytres un peu granuleuses, ayant une tache blanchâtre en croissant à la base extérieure, une bande ondulée interrompue à la suture, et un point arrondi vers l'extrémité. — Fontainebleau.

Cicindèle ondulée (*C. flexuosa*, Latr.). De huit à neuf lignes; d'un vert bronzé, terne en dessus et brillant en dessous; élytres ayant deux petits points blancs à la base vers la suture : un croissant à l'angle extérieur de la base : un point oblong à côté de la suture : une tache ondulée vers le milieu : un point vers le bord extérieur, et une tache formant un peu le croissant à l'extrémité. — France méridionale.

Cicindèle champêtre (*C. campestris*, Latr.). De sept à huit lignes; d'un vert terne en dessus, métallique en dessous; antennes noires, cuivreuses à la base; pates cuivreuses; cinq points blancs sur chaque élytre. — Paris.

Cicindèle némorale (*C. nemoralis*, Latr.; *C. littoralis*, Fab.). De sept à huit lignes; d'un vert bronzé, avec la tête et le corselet nuancés de cuivreux; ély-

tres ayant un croissant blanc à l'angle extérieur de la base, un autre à l'extrémité, et quatre points au milieu, dont deux sur le bord extérieur. — France méridionale.

Cicindèle allemande (*Cicindela germanica*, Latr.). Petite, cuivreuse en dessous; tête et corselet bronzés; élytres variant du vert velouté au bleu d'azur et au bronzé, ayant un croissant blanc vers l'extrémité, un point oblong au milieu, et un autre plus petit à l'angle extérieur de la base. — Paris.

Cicindèle chinoise (*C. chinensis*, Latr.; *C. japonica*, Thunb.). Grande; corps d'un violet brillant en dessous; tête bleue en dessus, d'un bleu verdâtre en dessous; bords antérieur et postérieur du corselet bleus, avec le milieu d'un vert doré; élytres vertes, ayant une tache bleue arrondie vers la base, une autre ovale et plus grande au-delà du milieu, marquée de deux petites taches blanches. — Chine.

Cicindèle à six points (*C. sex-guttata*, Latr.). Longue de huit à neuf lignes; d'un vert bleuâtre brillant; élytres ayant trois petits points blancs vers le bord extérieur, un au milieu, un autre vers l'extrémité, et un troisième à côté de cette extrémité. — Amérique septentrionale.

Cicindèle pourpre (*C. purpurea*, Latr.). De sept à huit lignes, purpurine en dessus, d'un vert bleuâtre en dessous; bords antérieurs des élytres d'un vert brillant; une bande blanche, courte, un peu sinuée vers le milieu des élytres : un petit point vers le bord extérieur, et un second plus grand à l'extrémité; pates d'un rouge cuivreux. — Amérique septentrionale.

Cicindèle du Cap (*C. capensis*, Latr.). De six à sept lignes, cuivreuse; tête et corselet d'un bronze luisant; élytres blanches, ayant une ligne longitudinale cuivreuse, d'où partent trois branches qui s'allongent vers le bord extérieur. — Du Cap.

Cicindèle sinuée (*C. sinuata*, Latr.). De sept à huit lignes; d'un vert métallique en dessous, terne en dessus; bord extérieur des élytres blanc : un croissant près de la base; une ligne transversale ondulée,

formée par deux croissans qui se touchent, vers le milieu ; un autre croissant vers l'extrémité.—Autriche.

CICINDÈLE BLEUE (*Cicindela cœrulea*, DEJ.). De six lignes et demie de longueur; d'un beau bleu d'azur; lèvre supérieure, base des mandibules, et premiers articles des palpes labiaux, d'un blanc un peu jaunâtre ; les quatre premiers articles des antennes d'un bleu métallique ; tête finement striée entre les yeux, qui sont brunâtres ; élytres légèrement chagrinées, ayant une petite impression longitudinale près de l'angle de la base. — Sibérie.

CICINDÈLE MAURE (*C. maura*, OLIV.). Longue de cinq à six lignes ; d'un noir obscur ; lèvre supérieure d'un blanc jaunâtre ; une tache de la même couleur à la base des mandibules ; tête légèrement granulée et striée entre les yeux ; élytres étroites, ayant chacune six points blancs assez gros et arrondis, le premier à l'angle de la base, le second plus bas et plus près de la suture, le troisième au milieu, près du bord extérieur, le quatrième un peu plus bas, près de la suture, le cinquième près du bord extérieur, vers l'extrémité, le sixième presque triangulaire et à l'extrémité.

CICINDÈLE NEGRETTE (*C. nigrita*, DEJ.). Cinq lignes et demie de longueur ; d'un noir obscur ; taches des élytres comme dans la cicindèle champêtre, mais la troisième du bord un peu allongée et se réunissant presque à celle du milieu ; palpes d'un noir obscur et légèrement bronzé, ainsi que les quatre premiers articles des antennes ; pates d'un noir obscur.— Corse.

CICINDÈLE DES DÉSERTS (*C. desertorum*, DEJ.). Un peu plus grande et plus allongée que la cicindèle champêtre, à laquelle elle ressemble ; les deux points de la base des élytres un peu plus grands, les deux de l'extrémité aussi plus grands et réunis, les deux du milieu réunis, formant une bande transversale, sinuée et anguleuse, ne touchant ni le bord extérieur ni la suture. — Russie méridionale.

CICINDÈLE DE RIVAGE (*C. riparia*, DEJ.). Elle ne diffère de la cicindèle hybride que par sa couleur plus foncée, moins brillante, presque noirâtre ; par sa bande blanche plus large, plus droite et moins sinuée;

enfin par sa tache humérale interrompue, ou peu s'en faut, au milieu. — France.

Cicindèle transversale (*Cicindela transversalis*, Dej.). Elle ne diffère de la cicindèle hybride que par sa bande blanche plus étroite, moins sinueuse et moins rapprochée du bord extérieur ; par sa lunule humérale, tout-à-fait interrompue, et ne présentant plus que deux points : elle est un peu plus allongée. — Autriche.

Cicindèle maritime (*C. maritima*, Dej.). Un peu plus petite que l'hybride, dont elle ne diffère que par sa bande blanche, qui est un peu dilatée à sa base le long du bord extérieur, formant une espèce de crochet au milieu, et se courbant vers l'extrémité de l'élytre. — France.

Cicindèle sylvicole (*C. sylvicola*, Megerl.). Longue de sept lignes; d'un cuivreux verdâtre ; semblable à l'hybride, mais plus verte en dessus; tête plus large; corselet plus rétréci postérieurement; lunule de la base des élytres interrompue, et formant deux points; un point noirâtre et enfoncé, à la partie supérieure des élytres, près de la suture. — France.

Cicindèle tricolore (*C. tricolor*, Dej.). Un peu plus grande que l'hybride, à laquelle elle ressemble; tête, corselet et écusson d'un beau vert doré ou d'un bleu brillant; élytres d'un pourpre doré, ou d'un beau bleu tirant quelquefois sur le verdâtre; lunule humérale des élytres plus allongée, entière ou interrompue; bande du milieu un peu plus recourbée vers l'extrémité, d'un blanc jaunâtre ainsi que les lunules. — Sibérie.

Cicindèle latérale (*C. lateralis*, Dej.). De la grandeur de l'hybride, à laquelle elle ressemble; tête, corselet et écusson d'un cuivreux plus brillant; les quatre premiers articles des antennes d'un rouge cuivreux ; élytres blanches, ayant, sur la suture, une grande tache cuivreuse, plus ou moins sinuée sur les bords, allant depuis la base jusqu'un peu au-delà du milieu; une autre en croissant transversal entre la première et l'extrémité, et une bordure extérieure très étroite, de la même couleur. — Sibérie.

Cicindèle tronquée (*C. soluta*, Dej.). Six lignes

et demie de longueur; elle ressemble à la cicindèle hybride, mais tête plus grosse et corselet un peu rétréci postérieurement; élytres plus étroites, ayant un peu la forme d'un parallélogramme rectangle; lunule humérale interrompue, formant deux points distincts, dont le premier arrondi et le second en virgule renversée; lunule de l'extrémité aussi interrompue, se composant d'une virgule allongée dont la pointe touche la suture, et d'une tache triangulaire dont un des angles touche presqu'à la pointe de la virgule; bande du milieu plus étroite, moins rapprochée du bord extérieur, non dilatée à sa base. — Hongrie.

Cicindèle a trois taches (*Cicindela trisignata*, Illig.). Longue de quatre à six lignes; elle ressemble à la cicindèle sinuée, mais plus allongée, plus cylindrique, plus cuivreuse et moins verte; élytres ayant leur extrémité moins arrondie; bande du milieu des élytres moins large, un peu plus droite dans la partie qui touche au bord extérieur, et plus allongée dans celle qui se recourbe; partie supérieure de la lunule de l'extrémité, plus grande, se rapprochant davantage du bord extérieur. — Midi de la France.

Cicindèle lyonnaise (*C. lugdunensis*, Dej.). Quatre lignes de longueur; elle ressemble à la précédente, mais elle est d'une couleur plus obscure et non cuivreuse; extrémité des élytres plus arrondie; bordure blanche interrompue près de la lunule humérale et de celle de l'extrémité, plus étroite, ainsi que la bande du milieu et les deux lunules; cette bande du milieu descend moins que dans la précédente et plus que dans la cicindèle sinuée. — Aux environs de Lyon.

Cicindèle chiloleuque (*C. chiloleuca*, Dej.). Longue de quatre à six lignes; corps presque cylindrique, d'un vert obscur et bronzé; une grande tache d'un blanc jaunâtre à la base des élytres; les quatre premiers articles des antennes d'un vert bronzé, les autres roussâtres, ainsi que les jambes et les tarses; bord extérieur des élytres blanc et large; lunules humérale et de l'extrémité, larges, en partie confondues dans la bordure; bande du milieu dentelée, irrégulière, peu distincte. — Russie méridionale.

Cicindèle tibiale (*Cicindela tibialis*, Dej.). Six lignes et demie de longueur; d'un vert bronzé et brillant; bord extérieur des élytres blanc; lunule de la base et de l'extrémité plus marquées que dans la précédente, ainsi que la bande recourbée du milieu, qui est entière et bien distincte; une ligne de points enfoncés et luisans le long de la suture; jambes roussâtres, ainsi que le sommet des antennes. — Languedoc.

Cicindèle du Volga (*C. volgensis*, Dej.). Un peu plus petite que la précédente, d'un vert plus clair et moins métallique; mandibules d'un blanc jaunâtre, à extrémité obscure; sommet des antennes d'un jaune roussâtre; taches à peu près comme dans la chiloleuque, mais mieux marquées; lunule humérale prolongée le long de la base jusque près de l'écusson, et son extrémité inférieure un peu dilatée; bande du milieu ayant ses bords un peu dentelés; jambes et tarses roussâtres. — Des bords du Volga.

Cicindèle distante (*C. distans*, Dej.). Longue d'environ cinq lignes et demie; corps un peu cylindrique, d'un bronzé obscur un peu plus foncé sur les élytres; lunule humérale d'un blanc jaunâtre, dont la partie inférieure n'est pas recourbée vers le bas; bande du milieu oblique, un peu sinuée, n'allant pas jusqu'à la suture, à base remontant le long du bord extérieur jusque vers la suture humérale, mais sans la toucher; lunule de l'extrémité se joignant à la bande par une bordure de la même couleur; jambes et tarses rougeâtres. — Russie méridionale.

Cicindèle de Zwick (*C. zwickii*, Dej.). Très ressemblante à la précédente, mais élytres d'une couleur beaucoup plus foncée, plus bronzées, n'ayant qu'un point d'un blanc jaunâtre placé à l'angle de la base; jambes et tarses plus obscurs. — Russie méridionale.

Cicindèle scalaire (*C. scalaris*, Latr.). Longue de quatre à cinq lignes; elle ressemble à la cicindèle germanique, mais tête et corselet plus bronzés et cuivreux, et élytres d'un vert plus obscur et presque noirâtre; élytres ayant une ligne de points enfoncés plus marqués et bleuâtres; une ligne blanche, sinuée,

descendant jusqu'à la tache marginale, à l'angle de la base; tache marginale plus grande, en virgule renversée, se réunissant ou s'approchant beaucoup de la bande; lunule postérieure plus grande, à extrémité supérieure remontant davantage et se prolongeant quelquefois jusqu'à la tache marginale. — France méridionale.

CICINDÈLE GRÊLE (*Cicindela gracilis*, LATR.). Longue de quatre à cinq lignes; elle ressemble à la germanique, mais elle est d'un noir obscur, un peu bronzé et velouté; élytres ayant le plus souvent un petit point blanc à l'angle de la base; une tache blanche au milieu, près du bord extérieur, un peu plus allongée que dans la germanique; une autre près de l'extrémité, remplaçant la partie supérieure de la lunule; une grande tache oblongue, ferrugineuse, un peu orangée, s'étendant sur la suture depuis le milieu des élytres jusqu'à l'extrémité; jambes et tarses d'un brun obscur. — Sibérie.

Second sous-genre. EUPROSOPE. *Pénultième article des palpes labiaux renflé et plus gros que le dernier.* DEJ.

EUPROSOPE QUADRINOTÉ (*Euprosopus quadrinotatus*, DEJ.). Long de sept à huit lignes; d'un vert brillant; yeux très gros, d'un brun noirâtre; élytres d'un bronzé obscur, ayant chacune une tache blanche, arrondie, au milieu près du bord extérieur, et une seconde semblable sur la même ligne; elles ont en outre deux lignes et une tache, d'un vert brillant et ridé. — Du Brésil.

Troisième genre. LES MÉGACÉPHALES (*Megacephala*).

Palpes labiaux beaucoup plus longs que les autres, à article de la base au moins aussi long que le terminal; tête très grande, convexe entre les yeux; corselet court, presque cylindrique, un peu rétréci postérieurement; abdomen assez convexe, à peine plus large que le devant du corps; pates assez longues, menues.

Ils habitent les pays chauds et marchent avec beau-

coup de vitesse : voilà tout ce que l'on sait de leurs habitudes.

Mégacéphale mégalocéphale (*Megacephala megalocephala*, Latr. ; *cicindela megalocephala*, Fabr.). D'un noir bronzé ; bouche, antennes et pates d'un jaune pâle ; élytres striées par des rangées de points enfoncés. — Sénégal.

Mégacéphale de la Caroline (*M. carolina*, Latr. ; *cicindela carolina*, Linn.). D'un vert luisant ; bouche, antennes, pates et extrémité des élytres d'un jaune pâle. — Amérique septentrionale.

Sous-genre. Oxychéile. *Lèvre supérieure triangulaire et recouvrant les mandibules.* Dej.

Oxychéile triste (*Oxycheila tristis*, Dej. ; *cicindela tristis*, Fab.). Longue de neuf à dix lignes ; d'un noir obscur, légèrement bronzé ; corselet à peu près de la largeur de la tête ; élytres fortement ponctuées depuis la base jusqu'au milieu, ayant chacune, au milieu, une assez grande tache jaune et irrégulière ; pates grandes, d'un noir obscur. — Du Brésil. Sans la considération des palpes, ce sous-genre serait mieux placé à la suite des cicindèles.

Quatrième genre. Les Thérates (*Therates*).

Ils ne diffèrent des cicindèles que par les palpes maxillaires internes, qui manquent et sont remplacés par une petite épine ; point de dents au milieu de l'échancrure du menton ; troisième et quatrième articles des tarses beaucoup plus courts que les premiers.

Ces insectes se trouvent sur les buissons et les arbrisseaux. Ils voltigent continuellement, et répandent une odeur de rose analogue à celle qu'exhalent quelques capricornes. Leurs larves sont inconnues.

Thérate labié (*Therates labiatus*. — *Cicindela labiata*, Fabr.). D'un beau bleu foncé, à reflets violets ; neuf à dix lignes de longueur ; lèvre supérieure très grande, d'un jaune roussâtre, avec une tache d'un noir obscur au milieu de sa base ; abdomen, cuisses et base des quatre jambes antérieures, d'un rouge fer-

rugineux ; jambes postérieures et tarses d'un bleu noirâtre. — Nouvelle-Hollande et îles de la mer du Sud.

Cinquième genre. LES COLLIURES (*Colliuris*).

Antennes terminées par quelques articles un peu plus courts et paraissant un peu plus gros que les précédens ; mandibules terminées par un fort crochet ; lèvre supérieure arrondie et très avancée ; article de la base des palpes labiaux très dilaté, et le suivant gros et courbe ; pas de lèvre inférieure ; corselet étroit, allongé, presque conique ou ovoïde ; pénultième article des tarses bilobé.

On ne sait rien sur les mœurs de ces insectes.

COLLIURE LONG-COU (*Colliuris longicollis*, LATR. ; *cicindela longicollis*, FABR. ; *collyris longicollis*, ibid.). D'un bleu d'azur ; cuisses d'un fauve ferrugineux ; élytres ponctuées, échancrées à l'extrémité. — Du Bengale.

Premier sous-genre. TRICONDYLE. *Les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés, le troisième prolongé obliquement en dedans.* LATR.

TRICONDYLE BLEUE (*Tricondyla cyanea*, DEJ.). Huit à neuf lignes de longueur ; d'un bleu un peu violet ; tête assez grande, non rétrécie postérieurement ; élytres profondément ponctuées, un peu rugueuses et comme ridées depuis la base jusqu'au milieu, renflées et bossues postérieurement ; cuisses d'un rouge ferrugineux ; jambes et tarses d'un bleu noirâtre. — Java.

Deuxième sous-genre. CTÉNOSTOME. *Une dent au milieu de l'échancrure du menton ; troisième article des tarses antérieurs des mâles prolongé obliquement en dedans ; antennes longues, minces et sétacées.* KLUG.

CTÉNOSTOME TRINOTÉ (*Ctenostoma trinotatum*, DEJ.). Long de cinq lignes et demie, d'un noir bronzé ; élytres allongées, très étroites à leur base et un peu renflées postérieurement, à extrémité un peu prolongée, tron-

quée et presque échancrée ; elles sont fortement ponctuées, et, depuis la base jusqu'à la seconde bande jaune, comme ridées ; trois bandes d'un jaune pâle, une près de la base et peu distincte, une plus large au-delà du milieu et interrompue à la suture, la troisième tout-à-fait à l'extrémité, plus étroite et peu distincte. — Brésil.

Deuxième tribu. LES CARABIQUES.

Pas d'onglet au bout des mâchoires dont l'extrémité est simplement cornée ; tête plus étroite ou plus large que le corselet ; jambes de devant quelquefois échancrées.

A. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des précédens, ou plus dilaté ; une forte échancrure au côté intérieur des deux premières jambes ; élytres tronquées, ou au moins très obtuses au bout. Tête rétrécie en arrière, ne tenant au corselet que par une espèce d'article ou de nœud ; languette entière, ovale ou presque carrée. Corselet cordiforme, tronqué en arrière, pas plus long ou moins long que large.

Sixième genre. LES ANTHIES (*Anthia*).

Languette ovale, très avancée entre les palpes ; mandibules non dentées ; corps convexe, un peu allongé ; corselet cordiforme, resserré à sa partie postérieure ; abdomen ovale, court, convexe ; élytres tronquées obliquement à l'extrémité ; jambes antérieures échancrées.

Le corps de ces insectes est ordinairement noir, taché de blanc, et dépourvu d'ailes membraneuses. Ils sont généralement de grande taille, et habitent les contrées les plus chaudes de l'ancien et du nouveau continent. On ne connaît ni leurs habitudes ni leurs larves.

ANTHIE MAXILLAIRE (*Anthia maxillosa*, LATR. ; *carabus maxillosus*, THUNB.). Deux pouces de longueur ; mandibules très-longues ; corselet bilobé postérieurement ; corps noir, lisse, ainsi que les élytres qui sont soudées, ovales et rebordées. — Du Cap.

Anthie thoracique (*Anthia thoracica*, Latr.; *carabus thoracicus*, Thunb.). Deux pouces de longueur; noire; corselet prolongé et bilobé postérieurement, ayant les côtés couverts d'un duvet blanchâtre; élytres bordées de même, lisses. — Du Cap.

Anthie a six taches (*A. sexguttata*, Latr.; *carabus sexguttatus*, Thunb.). Noire; corselet non prolongé en arrière, portant deux taches duveteuses et blanchâtres; élytres lisses, soudées, ayant chacune deux taches semblables à celles du corselet. — Du Cap.

Anthie chasseuse (*A. venator*, Fabr.; *A. cursoria*, Latr.; *carabus cursor*, Oliv.). Noire; élytres soudées, lisses, ayant deux grandes taches blanches à la base. — Sénégal.

Anthie errante (*A. errans*, Latr.; *carabus errans*, Oliv.). Noire; élytres striées, marquées de quatre taches blanches. — Sénégal.

Anthie sillonnée (*A. sulcata*, Latr.; *carabus sulcatus*, Oliv.). Noire; élytres sillonnées, bordées d'un duvet blanc, ayant quatre taches enfoncées couvertes du même duvet. — Sénégal.

Anthie a dix taches (*A. decemguttata*, Latr.; *carabus decemguttatus*, Linn.). Noire; élytres soudées, ayant neuf sillons, et dix petites taches blanches et enfoncées. — Du Cap.

Anthie languissante (*A. tabida*, Latr.; *carabus tabidus*, Thunb.). Noire; corselet resserré en arrière; élytres raboteuses et sillonnées. — Du Cap.

Septième genre. Les Graphiptères (*Graphipterus*).

Analogues aux anthies, mais corps plus court et plus large, très aplati; abdomen circulaire; languette membraneuse, coriacée dans le milieu seulement, carrée; antennes comprimées, ayant le troisième article anguleux; mandibules sans dents; mâchoires terminées par un crochet; palpes filiformes, à dernier article presque cilyndrique.

Ces insectes sont plus petits que les anthies. Leur tête est assez grosse, aplatie; leurs yeux sont saillans; leurs élytres obliquement tronquées à l'extré-

mité, et leurs pates antérieures échancrées au côté interne. On ignore leurs habitudes.

Graphiptère moucheté (*Graphipterus multiguttatus*, Latr.; *carabus multiguttatus*, Oliv.). Six ou sept lignes de longueur; noir luisant en dessous, mat en dessus; antennes et pates noires; corselet et élytres bordés de blanchâtre; une vingtaine de taches de la même couleur sur ces dernières. — Egypte.

Graphiptère cicindéloïde (*G. cicindeloïdes*, Latr.; *carabus cicindeloïdes*, Oliv.). De cinq à six lignes; noir; corselet bordé d'un duvet blanc, ainsi que les élytres; celles-ci couvertes d'un duvet fauve très serré. — Du Cap.

Graphiptère a trois lignes (*G. trilineatus*, Latr.; *carabus trilineatus*, Thunb.). Noir; corselet bordé de blanc; élytres blanchâtres, ayant la suture et une ligne noires. — Du Coromandel.

Graphiptère effacé (*G. obsoletus*, Latr.; *carabus obsoletus*, Oliv.). Plus petit; noir; corselet bordé de blanc; élytres légèrement bordées de blanc, avec des lignes longitudinales. — Sénégal.

Sous-genre. Les Catascopes. *Lèvre supérieure échancrée.* Kirby.

Catascope faciale (*Catascopus facialis*, Dej.; *catascopus hardwickii*, Kirby). Six lignes et demie de longueur; tête et corselet verts en dessus; élytres d'un vert bleuâtre, plus vertes à la base, terminées par deux petites dents, ayant chacune neuf stries fortement ponctuées, avec trois points enfoncés entre la troisième et la quatrième; pates d'un bleu verdâtre obscur, presque noirâtres. — De l'Inde.

Huitième genre. Les Brachines (*Brachinus*).

Languette presque carrée; abdomen en carré long, épais, renfermant une liqueur caustique et volatile, que l'animal fait sortir à volonté avec détonnation; tête n'ayant pas de cou distinct; tarses toujours simples; corselet étroit; élytres tronquées.

Ces insectes habitent sous les pierres, dans les lieux secs et chauds; lorsqu'ils sont poursuivis par leurs ennemis, ou qu'on les touche, ils font sortir par l'aous et avec explosion une fumée bleuâtre, d'une odeur pénétrante, et assez corrosive pour noircir les doigts de l'observateur à la place où ils la lancent. Ils peuvent répéter ces explosions huit ou dix fois de suite, à de courts intervalles. Les espèces étrangères, beaucoup plus grosses que les nôtres, produisent une brûlure très sensible.

BRACHINE PÉTARD (*Brachinus crepitans*, LATR.; *carabus crepitans*, LINN.). Long de quatre lignes à quatre lignes et demie; fauve; élytres entièrement d'un noir bleuâtre variant au vert bleuâtre clair. — Paris.

BRACHINE PISTOLET (*B. sclopeta*, LATR.). Plus petit, long de deux ou trois lignes; fauve; antennes sans taches; élytres d'un noir bleuâtre, ayant leur suture fauve à la base et jusque près du milieu des élytres; dessous du corps d'un rouge ferrugineux. — Paris.

BRACHINE FUMANT (*B. fumans*, LATR.). Une fois plus grand que le premier; fauve; élytres d'un bleuâtre foncé. — Amérique septentrionale.

BRACHINE ESPAGNOL (*B. hispanicus*, DEJ.). Sept lignes de longueur; tête et corselet d'un rouge ferrugineux, sans taches ni points eofoncés; élytres à côtes, noires, avec une tache humérale d'un jaune testacé; au milieu, une bande assez large, dentée sur les bords, de la même couleur; le bord latéral, entre cette bande et la tache humérale, un peu jaunâtre; pates testacées, ayant une petite tache obscure à l'extrémité des cuisses. — Midi de l'Espagne.

BRACHINE A EXPLOSION (*B. explodens*, DEJ.). Long de deux lignes à deux lignes et demie; ferrugineux; élytres presque lisses, bleues, sans taches rouges à la base; troisième et quatrième articles des antennes obscurs, ainsi que l'abdomen. — Paris.

BRACHINE GLABRE (*B. glabratus*, BONN.). Long de trois à quatre lignes; il ne diffère du précédent que par les côtes plus apparentes de ses élytres, et par les articles de ses antennes qui sont sans taches. — Midi de la France.

BRACHINE PSOPHIE (*Brachinus psophia*, DEJ.). Long de deux lignes et demie à trois lignes et demie ; il ressemble au *crepitans*, mais il est plus allongé ; élytres un peu à côtes, d'un bleu un peu verdâtre, élargies à l'extrémité; dessous du corps entièrement d'un rouge ferrugineux. — Midi de la France.

BRACHINE BOMBARDIER (*B. bombarda*, DEJ.). Long de trois à quatre lignes; il ressemble au *psophia*, mais ses élytres sont plus vertes, et elles ont à leur base, autour de l'écusson, une tache triangulaire d'un rouge ferrugineux, ne se prolongeant pas sur la suture comme dans le *sclopeta*. — Midi de la France.

BRACHINE EXHALANT (*B. exhalans*, DEJ.). Long de deux lignes à deux lignes et demie; tête, corselet, écusson et pates d'un rouge ferrugineux, ainsi que les antennes, dont le troisième et le quatrième articles ont une grande tache obscure ; élytres d'un bleu obscur, très finement pubescentes et ponctuées, ayant chacune deux taches jaunâtres, la première au-dessous de l'angle de la base, la seconde près du bord extérieur, aux deux tiers des élytres; côtés de l'abdomen d'un brun obscur. — Midi de la France.

Sous-genre. APTINES. *Pas d'ailes membraneuses sous les élytres.* BONELLI.

APTINE FASTIGIÉ (*Aptinus fastigiatus.* — *Brachinus fastigiatus*, LATR.; *carabus fastigiatus*, LINN.; *brachinus nigripennis*, FAB.). Une fois plus grand que le brachine pétard; fauve; élytres et abdomen noirs. — Du Cap.

APTINE A DEUX TACHES (*Aptinus bimaculatus.* — *Brachinus bimaculatus*, LATR.; *carabus bimaculatus*, LINN.). Quatre ou cinq fois plus grand que le brachine pétard ; tête d'un jaune fauve, avec une tache; corselet noir, excepté sur une partie de ses côtés ; élytres noires, avec une tache à la base, une plus grande au milieu, et quelquefois une troisième à l'extrémité, d'un jaune fauve ; dessous du corps noir, taché de fauve. — Indes orientales.

APTINE UNI (*Aptinus complanatus.* — *Brachinus complanatus*, LATR.). Il ressemble au précédent ; en-

tièrement fauve; élytres ayant deux bandes uoires. — Amériquc méridionale.

Aptine fulminant (*Aptiuus fulminans.* — *Brachinus fulminans*, Latr.). Il ressemble à l'aptine à deux taches; tête noire; bouche et une tache frontale jaunes; derrière de la tête fauve; corselet noir, taché de jaune de chaque côté; élytres noires, ayant une petite tache jaune à la base, et au milieu une petite raie anguleuse de la même couleur; corps noir; pates jaunes et genoux noirs. — De la Guinée.

Aptine balliste (*A. ballista*, Dej.; *brachinus displosor*, Dufour). Long de cinq à sept lignes; noir; premiers articles des antennes noirs, les autres bruns; corselet d'un rouge sanguin un peu ferrugineux; élytres noires, à côtes, l'extrémité tronquée obliquement; dessous du corps et pates d'un brun noirâtre. — Dans les Pyrénées orientales.

Aptine mutilé (*A. mutilatus*, Dej.; *brachinus mutilatus*, Fab.). Cinq lignes et demie de longueur; d'un noir un peu bruoâtre; antennes d'un jaune ferrugineux, à derniers articles un peu plus obscurs; corselet presque en cœur, ayant des points enfoncés et une impression transversale et postérieure; élytres étroites à la base, ayant chacune huit côtes élevées; dessous du corps brun; pates d'un jaune ferrugineux. — Autriche.

Aptine noiratre (*A. atratus*, Dej.). Long de quatre lignes et demie à cinq lignes et demie; il ressemble entièrement au précédent, mais il est un peu plus noir, et ses antennes et ses pates sont d'un brun noirâtre très foncé. — Autriche.

Aptine des Pyrénées (*A. Pyreuæus*, Dej.). Trois à quatre lignes de longueur; semblable au *mutilatus*, mais tête plus allongée, corselet plus étroit et moins ponctué, sans impression transversale; antennes ferrugineuses et pates d'un jaune testacé. — Pyrénées orientales.

Aptine jaculant (*A. jaculaus*, Dej.; *brachinus bellicosus*, Dufour). Long de trois lignes et demie à quatre lignes et demie; port des brachiues; tête, antennes et corselet d'un rouge ferrugineux; élytres

d'un brun obscur, légèrement pubescentes, striées et ponctuées; dessous du corps d'un brun obscur; pates d'un jaune pâle. — Espagne.

Neuvième genre. Les Lébies (*Lebia*).

Elles ressemblent aux brachines, mais leur corps est très aplati, et manque d'organes propres aux singulières explosions dont nous avons parlé. Jambes antérieures échancrées; élytres tronquées; corselet en cœur tronqué; pénultième article des tarses souvent bilobé.

Ces insectes sont petits, et vivent sous les pierres et les écorces d'arbre. On ne connaît pas leurs mœurs.

Premier sous-genre. Helluo. *Languette cornée; palpes extérieurs terminés par un article plus grand, ayant un peu la forme d'un triangle renversé; second article des antennes de la longueur du troisième.* Bonelli.

Helluo a côtes (*Helluo costatus*, Latr.). D'un noir brunâtre; tête ridée près des yeux, offrant postérieurement une espèce de cou; corselet en cœur tronqué, guère plus large que long, avec de petites rides transverses; élytres ayant des stries ponctuées et des lignes élevées, dont trois plus fortes imitent des côtes; corps parsemé de poils. — Nouvelle-Hollande.

Deuxième sous-genre. Cymindis. *Palpes maxillaires extérieurs filiformes; les labiaux terminés par un article plus grand et en forme de hache.* Latreille.

Cyminde humérale (*Cymindis humeralis.* — *Carabus humeralis*, Fab.). Longue de trois à cinq lignes; brune; élytres noires, marquées d'une tache jaune à leur base; antennes et pieds ferrugineux. — France montagneuse.

Cyminde cruciée (*C. cruciata*, Dej.). De cinq lignes et demie à six lignes et demie de longueur; tête et corselet d'un rouge ferrugineux, ponctués, ce dernier cordiforme avec quelques rides transversales peu marquées; élytres d'un jaune testacé, striées, à stries lisses et leurs intervalles légèrement ponctués; suture

noire, n'allant pas tout-à-fait à l'extrémité; une large bande noire, transversale, un peu au-delà du milieu; pates testacées. — Russie méridionale.

Cyminde latérale (*Cymindis lateralis*, Dej.). D'une ligne moins longue que la précédente, à laquelle elle ressemble; tête, antennes et corselet d'un rouge ferrugineux, plus ponctués, ce dernier plus large et plus convexe; élytres d'un brun noirâtre, pubescentes, à stries légères et finement ponctuées; bord extérieur d'un ferrugineux clair depuis la base jusqu'à la suture; une tache semblable, assez grande, à l'angle de la base, qui se confond avec le bord extérieur, et un point de la même couleur, un peu oblong, vers l'extrémité de la suture; pates et dessous du corps d'un brun ferrugineux. — Russie méridionale.

Cyminde dorsale (*C. dorsalis*, Dej.). Longue de cinq lignes; ponctuée; tête, antennes et corselet d'un rouge ferrugineux; élytres brunes, légèrement striées, à stries très finement ponctuées, et ayant des points très peu marqués dans leurs intervalles; leurs bords extérieurs, une large tache longitudinale, d'un ferrugineux pâle, ainsi que les pieds. — Russie méridionale.

Cyminde linéée (*C. lineata*, Dej.). Longue de trois lignes et demie à quatre lignes et demie; brune; ponctuée; corselet, bouche et antennes d'un rouge ferrugineux; élytres profondément striées, les intervalles des stries ponctués; leur bord extérieur, depuis la base jusqu'à la suture, d'un jaune ferrugineux, un peu pâle, ainsi qu'une bande humérale et un peu arquée, se prolongeant longitudinalement jusqu'à l'extrémité; pates de la même couleur. — France méridionale.

Cyminde méridionale (*C. homagrica*, Dej.). Trois lignes de longueur. Elle diffère de la précédente par son corselet plus allongé et plus rouge; par sa tête et ses élytres d'une couleur un peu plus foncée, et par sa bande longitudinale qui est remplacée par une tache humérale un peu allongée, et se détachant du bord extérieur; stries moins profondes et plus faiblement ponctuées. — France : variété plus grande et

d'une couleur un peu moins foncée. Autre plus petite et à pates plus pâles.

Cyminde cingulée (*Cymindis cingulata*, Dej.). Trois lignes et demie de longueur; elle ressemble à l'*humeralis;* noire, ponctuée; corselet noirâtre, plus court, moins ponctué et moins ridé sur ses bords; élytres moins allongées, à intervalles des stries assez fortement ponctués à la base, et très légèrement ou presque pas vers l'extrémité; tache humérale plus large, moins séparée du bord extérieur; bouche, antennes et pieds ferrugineux. — Styrie.

Cyminde a taches réunies (*C. coadunata*, Dej.). De trois lignes et demie à quatre lignes de longueur; noire, ponctuée; corselet d'un rouge ferrugineux; élytres profondément ponctuées entre les stries, à la base, très légèrement vers l'extrémité, dont le bord extérieur est ferrugineux, ainsi qu'une tache humérale cohérente avec le bord, la bouche et les antennes; pieds plus pâles; le ferrugineux du bord des élytres ne va pas jusqu'à l'extrémité. — Environs de Lyon.

Cyminde mélanocéphale (*C. melanocephala*, Dej.). Longue de trois à quatre lignes; noire; un peu pubescente, à points très rapprochés; corselet d'un rouge ferrugineux; bouche et antennes ferrugineuses; bord extérieur des élytres ferrugineux, mais non jusqu'à l'extrémité; une tache humérale de la même couleur, cohérente avec le bord, souvent peu apparente; pieds d'un ferrugineux pâle. Elle diffère de toutes les précédentes par ses points très serrés, et lui couvrant entièrement la tête, le corselet et les élytres. — Pyrénées orientales.

Cyminde axillaire (*C. axillaris*, Dej.; *carabus axillaris*, Fab.). Longue de quatre lignes à quatre lignes et demie; brune, un peu pubescente, ponctuée et à points très serrés; corselet roussâtre; bord latéral des élytres ferrugineux, ainsi que la tache humérale, les antennes et la bouche; pieds plus pâles. Du reste elle ressemble à la *lineolata*. — Midi de la France.

Cyminde angulaire (*C. angularis*, Dej.). Longue

de trois lignes à trois lignes et demie; brune, un peu pubescente, très ponctuée et à points très serrés; corselet roussâtre; élytres à bord latéral ferrugineux, ainsi que la tache humérale, qui est cohérente avec le bord; bouche et antennes de cette couleur; pieds plus pâles. — Suède.

Cyminde maculaire (*Cymindis macularis*, Dej.). Longue de trois lignes et demie à quatre lignes; brune, un peu pubescente, très ponctuée et à points très serrés; élytres à bord latéral ferrugineux, ainsi qu'une tache humérale cohérente avec le bord; elles ont à l'extrémité, près de la suture, un point peu apparent et qui disparaît quelquefois; bouche et antennes de la même couleur; pieds plus pâles. — Suède.

Cyminde binotée (*C. binotata*, Dej.). Longue de quatre lignes à quatre lignes et demie; d'un rouge ferrugineux; ponctuée, un peu pubescente; élytres brunes, très ponctuées et à points très serrés, ayant leur bord extérieur, une tache humérale, et à l'extrémité un point souvent peu apparent, ferrugineux; bouche et antennes de la même couleur; pieds plus pâles. — Sibérie.

Cyminde ponctuée (*C. punctata*, Bonell.). Longue de trois lignes et demie à quatre lignes et demie; brune; un peu pubescente, profondément ponctuée, et à points très serrés; base des élytres, bouche et antennes ferrugineuses; pieds plus pâles. — Alpes.

Cyminde miliaire (*C. miliaris*, Dej.; *carabus miliaris*, Fab.). Longue de près de cinq lignes; brune, un peu pubescente, profondément ponctuée; élytres bleues, très ponctuées et à points très serrés; antennes et pieds ferrugineux. — France: très rare.

Cyminde onychine (*C. onychina*, Dej.). Longue d'un peu plus de trois lignes; brune; un peu pubescente, profondément ponctuée; corselet rétréci postérieurement; élytres brunâtres, striées, ponctuées, à points profondément excavés; les intervalles des élytres ponctués; bouche, antennes et pieds ferrugineux. — Espagne.

Troisième sous-genre. LEBIA. *Palpes extérieurs terminés par un article obconique ou cylindrique; corselet étendu en largeur; pénultième article des tarses souvent bilobé.* LATREILLE.

LÉBIE A TÊTE BLEUE (*Lebia cyanocephala*, LATR.; *carabus cyanocephalus*, LINN.). Deux lignes et quart à trois lignes et quart; antennes noirâtres, fauves à la base; tête d'un noir bleuâtre, ainsi que le dessous du corps; corselet et pates fauves; élytres d'un vert bleuâtre, paraissant lisses à la simple vue. — Paris.

LÉBIE TURQUE (*L. turcica*, LATR.; *carabus turcicus*, FAB.). Longue de deux lignes; pates, poitrine, corselet, antennes et bouche fauves; élytres noires, striées, ayant une lunule fauve-pâle à leur base extérieure. — Midi de la France.

LÉBIE HÉMORRHOÏDALE (*L. hemorrhoïdalis*, LATR.; *carabus hemorrhoïdalis*, FAB.). Longue d'un peu plus de deux lignes; corps rougeâtre; élytres noires, rougeâtres à l'extrémité. — Paris.

LÉBIE FULVICOLLE (*L. fulvicollis*, DEJ.; *carabus fulvicollis*, FAB.). Longue de quatre lignes et demie; tête d'un noir bleuâtre; corselet, poitrine et cuisses rouges; élytres bleues, profondément striées et ponctuées, ayant des points très serrés et enfoncés dans l'intervalle des stries. — Midi de la France.

LÉBIE CHLOROCÉPHALE (*L. chlorocephala*, DEJ.). Longue de deux lignes et demie à trois lignes; d'un bleu verdâtre; corselet, poitrine et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres d'un vert d'émeraude, luisantes, à stries ponctuées et ayant leurs intervalles très finement pointillés. — Nord de la France.

LÉBIE RUFIPÈDE (*L. rufipes*, DEJ.). Longue de deux lignes et demie; d'un noir bleuâtre; corselet, poitrine et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres bleues, striées, l'intervalle des stries ayant des points enfoncés très peu distincts à la vue simple; antennes d'un jaune ferrugineux à la base, plus obscures vers l'extrémité. — Midi de la France.

LÉBIE CYATHIGÈRE (*L. cyathigera*, DEJ.). Longue d'un peu moins de trois lignes; noire; corselet, élytres

et pieds d'un rouge ferrugineux; les élytres un peu plus elaires, à stries finement ponetuées; elles ont chaeune une tache noire, grande, arrondie, placée vers l'extrémité, près du bord extérieur, et sur la suture, à la même hauteur, une autre tache commune qui paraît formée par deux taches jointes ensemble. — Midi de la France.

Lébie nigripède (*Lebia nigripes*, Dej.). Longue de près de trois lignes; noire; corselet et élytres d'un rouge ferrugineux; une eroix noire sur les élytres. Elle ne diffère guère de la lébie *crux-minor* que par ses pieds noirs, et ses antennes dont le premier article seulement et une partie du second sont d'un rouge ferrugineux. — Dalmatie.

Lébie quadrimaculée (*L. quadrimaculata*, Dej.). Longue de deux lignes; corselet roux; élytres striées, noires, ayant une grande tache humérale et une autre petite à l'extrémité près de la suture, d'un jaune testacé; pieds de cette dernière couleur. — Midi de la France.

Lébie humérale (*L. humeralis*, Dej.; *L. turcica*, Duft.). Longue d'un peu moins de deux lignes; noire; corselet roux; élytres noires, avee des stries ponctuées, ayant une tache humérale, et une autre petite à l'extrémité, d'un rouge ferrugineux ainsi que les pieds et les derniers anneaux de l'abdomen. — Dalmatie.

Lébie cordonnée (*L. succinta*, Latr.; *carabus succiatus*, Oliv.). Fauve; une large bande noire au milieu des élytres. — Du Cap.

Lébie petite-croix (*L. crux-minor*, Fab.; *carabus crux-major*, Oliv.). Longue de près de trois lignes; noire; base des antennes, corselet et élytres rougeâtres, la suture de ces dernières noire ainsi qu'une bande transversale; pates fauves avee les genoux et les tarses noirs. — Paris.

Lébie rayée (*L. vittata*, Latr.; *carabus vittatus*, Fab.). Longue de deux lignes et demie; fauve; élytres noires, avec une ligne blanche. — Amérique septentrionale.

Lébie ruficolle (*L. ruficollis*, Latr.; *carabus ru-

ficollis, FAB.). Elle ressemble à la première, mais elle est plus allongée ; antennes noires, jaunes à leur base ; corselet, écusson, poitrine et extrémité de l'abdomen rougeâtres ; pates noires et base des cuisses rougeâtres ; élytres vertes et striées. — Amérique méridionale.

LÉBIE ÉLÉGANTE (*Lebia elegans*, LATR. ; *carabus elegans*, OLIV.). Noire ; bouche et pates fauves ; élytres d'un bleu foncé, striées. — Lieu....?

LÉBIE AMÉTHYSTE (*L. amethystina*, LATR. ; *carabus amethystinus*, FAB.). Bleue ; pates fauves ; tête et corselet cuivreux. — Cayenne.

LÉBIE ARCTIQUE (*L. arctica*, LATR. ; *carabus arcticus*, OLIV.). Noirâtre ; pates pâles ; bouche et antennes fauves ; bords du corselet pâles ; élytres striées, ayant chacune, au milieu, un crochet d'un jaune pâle. — Suède.

LÉBIE ROUSSATRE (*L. rufescens*, LATR. ; *carabus rufescens*, FAB.). Fauve ; dessus de la tête et quelquefois extrémité de l'abdomen noirâtres. — Europe.

Quatrième sous-genre. DROMIUS. *Palpes comme les précédens ; corselet presque aussi long que large.* BONELLI.

DROMIE QUADRIMACULÉE (*Dromius quadrimaculatus*. — *Carabus quadrimaculatus*, FAB.). Longue de deux lignes et demie ; noire ; antennes et corselet rougeâtres ; ce dernier presque carré et à angles postérieurs arrondis ; élytres noires, un peu striées, ayant chacune deux taches d'un jaune pâle ; pieds pâles ; dessous du corps d'un brun noirâtre. — Paris.

DROMIE QUADRIMOUCHETÉE (*D. quadriguttatus*. — *Carabus quadriguttatus*, FAB.). Noire ; deux petites taches pâles sur chaque élytre. — Paris.

DROMIE TRUNCATELLE (*D. truncatellus*. — *Carabus truncatellus*, FAB.). Une ligne et quart de longueur ; d'un noir bronzé en dessus et foncé en dessous ; élytres un peu striées. — Suède.

DROMIE TÊTE NOIRE (*D. atricapillus*. — *Carabus atricapillus*, FAB.). Longue de deux lignes ; allongée ; fauve, avec la tête noire ; corselet d'un fauve vif ; élytres peu distinctement striées, ponctuées dans les

intervalles ; poitrine et base de l'abdomen d'un noir brunâtre. — Paris.

Dromie linéaire (*Dromius linearis.* — *Carabus linearis*, Oliv.). Longue de deux lignes ; entièrement fauve ; élytres avec des stries pointillées ; antennes et pates d'un jaune pâle. — Paris.

Dromie prompte (*D. velox.* — *Carabus velox*, Fab.). Noirâtre ; antennes, jambes, ou pates entières, pâles. — Suède.

Dromie mélanocéphale (*D. melanocephalus*, Dej.). Longue d'une ligne et demie ; tête noire ; corselet presque carré, d'un rouge ferrugineux ; élytres un peu striées ; d'un jaune pâle, ainsi que les antennes et les pieds ; dessous du corps d'un ferrugineux obscur, presque brunâtre. — Environs de Lyon.

Dromie sigma (*D. sigma*, Dej. ; *carabus sigma*, Ross. ; *lebia fasciatus*, Duft.). Un peu moins de deux lignes ; tête noire ; bouche, palpes et antennes d'un jaune pâle ; corselet presque carré, d'un jaune ferrugineux ; élytres légèrement striées, d'un jaune testacé pâle ; la suture brune, ainsi qu'une tache postérieure dentée ; dessous du corps d'un jaune testacé pâle. — Autriche.

Dromie quadrisignée (*D. quadrisignatus*, Dej.). Longue d'une ligne trois quarts ; tête noire ; corselet d'un rouge ferrugineux, presque carré ; élytres légèrement striées, brunes, ayant deux grandes taches pâles, l'une humérale, l'autre terminale ; antennes et pieds de la même couleur ; dessous du corps d'un brun obscur. — Paris.

Dromie bifasciée (*D. bifasciatus*, Dej.). Une ligne et demie de longueur ; tête noire ; corselet presque carré, d'un rouge plus prononcé que dans la précédente ; élytres légèrement striées, brunes, avec deux grandes taches pâles, l'une humérale, l'autre postérieure et en forme de croissant ; antennes et pieds pâles, d'un jaune testacé pâle ; dessous du corps d'un brun obscur, presque noirâtre. — Midi de la France.

Dromie fasciée (*D. fasciatus*, Dej. ; *carabus fasciatus*, Fab.). Longue d'une ligne et demie ; port plus

allongé que les trois précédentes; tête noire; corselet presque carré, un peu allongé, ferrugineux; élytres légèrement striées, pâles en devant, brunes postérieurement, avec une tache pâle à l'extrémité; antennes et pieds d'un jaune testacé pâle; dessous du corps d'un brun noirâtre. — Allemagne.

Dromie quadrinotée (*Dromius quadrinotatus*, Dej.; *carabus quadrinotatus*, Panz.). Longue de près de deux lignes; port allongé; tête noire; corselet d'un brun noirâtre, un peu allongé, rétréci postérieurement, à angles postérieurs un peu relevés et saillans; élytres brunes, légèrement striées, ayant deux taches pâles, la première grande, ovale, près de la base, la seconde plus petite et à l'extrémité; pates et antennes d'un jaune pâle; dessous du corps d'un brun obscur. — France.

Dromie agile. (*D. agilis*, Dej.; *carabus agilis*, Fab.; *carabus fenestratus*, Ejusd.; *carabus arcticus?* Oliv.). Longue de près de trois lignes; oblongue; tête ferrugineuse, ainsi que le corselet, qui est presque carré; élytres brunes, à stries assez marquées: elles ont en outre deux lignes de points petits et enfoncés; antennes et pieds d'un ferrugineux pâle. — France.

Dromie méridionale (*D. meridionalis*, Dej.). Longue de deux lignes et demie; oblongue; tête et corselet ferrugineux, ce dernier presque carré, à angles postérieurs arrondis; élytres brunes, striées, avec une ligne de points petits et enfoncés; antennes et pieds d'un jaune pâle. — Midi de la France.

Dromie marginelle (*D. marginellus*, Dej.; *carabus marginellus*, Fab.). Longue de deux lignes et demie; oblongue; d'un ferrugineux pâle; tête d'un brun noirâtre; élytres striées, d'un ferrugineux un peu clair, à bords latéraux d'un brun noirâtre, ainsi que le bord postérieur; cette couleur s'élargissant en allant vers l'extrémité; dessous du corps et pates comme dans l'*agilis*. — Allemagne.

Dromie biplagiée (*D. biplagiatus*, Dej.). Longue d'une ligne et demie; un peu allongée; d'un noir obscur; élytres ayant une grande tache humérale

d'un jaune pâle; antennes et pieds de cette dernière couleur. — Allemagne.

Dromie glabre (*Dromius glabratus*, Dej.). Longue d'une ligne et demie ou un peu moins; allongée; d'un noir luisant et un peu bronzé; élytres presque lisses. — France.

Dromie corticale (*D. corticalis*, Dej.). Longue d'une ligne et demie; allongée; d'un noir bronzé; élytres presque lisses, ayant au milieu une tache d'un blanc jaunâtre; les deux premiers articles des antennes d'un brun un peu roussâtre. — Midi de la France.

Dromie pallipède (*D. pallipes*, Dej.). Une ligne et demie de longueur; oblongue; d'un bronzé obscur; élytres légèrement striées; pates d'un jaune pâle. — Autriche.

Dromie spilote, (*D. spilotus*, Dej.; *D. signatus*, Sturm.). Longue d'une ligne et quart à une ligne et demie; oblongue; d'un noir un peu bronzé; élytres obscures, un peu striées, avec deux points enfoncés souvent peu apparens; elles ont deux taches d'un jaunâtre pâle, dont l'une apicale; une ligne de la même couleur le long de la suture et le plus souvent peu distincte; jambes et tarses d'un brun jaunâtre pâle. — Midi de la France: variétés à élytres d'un noir bronzé et taches plus ou moins apparentes.

Dromie pointillée (*D. punctatellus*, Dej.). Longue d'une ligne et demie; d'un bronzé obscur en dessus; élytres légèrement striées, ayant deux points enfoncés vers la troisième strie; dessous du corps et pates d'un noir assez brillant; tarses brunâtres. — Paris.

Dromie quadrille (*D. quadrillum*, Dej.). Longue d'une ligne et demie; d'un noir un peu bronzé; élytres striées, ponctuées dans les intervalles des stries, ayant deux taches arrondies et d'un blanc jaunâtre; dessous du corps et pates noirs. — France.

Dromie blanc-notée (*D. albo-notatus*, Dej.). Longue d'une ligne et quart; d'un noir un peu bronzé; élytres striées, ponctuées dans l'intervalle des stries, avec une tache sinuée, d'un blanc jaunâtre, plus

étroite dans son milieu, quelquefois interrompue, allant depuis l'angle de la base jusqu'au-delà de la moitié des élytres. — Portugal.

B. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des précédens ou plus dilatés; une échancrure aux deux premières jambes; élytres tronquées, ou au moins très obtuses au bout; tête séparée du corselet par un étranglement brusque et profond, ou attachée par une espèce d'article; languette munie de chaque côté d'une division, ou d'une pièce en forme d'oreillette; corselet plus étroit et plus allongé que dans les précédens, imitant un long cou; pénultième article des tarses ordinairement bilobé ou cordiforme.

Dixième genre. LES ZUPHIES (*Zuphium*).

Palpes extérieurs terminés par un article plus grand, presque en cône renversé; élytres tronquées; languette ayant de chaque côté une division en forme d'oreillette, tronquée à son extrémité; tête séparée du corselet par un étranglement brusque et profond; corselet cordiforme; corps très plat; articles des tarses entiers.

Les mœurs de ces insectes sont peu connues.

Premier sous-genre. ZUPHIE. *Premier article des antennes aussi long que la tête.*

ZUPHIE ODORANTE (*Zuphium olens.—Galerita olens*, FAB.; *carabus olens*, OLIV.). Longue de quatre lignes; fauve; tête noire; élytres brunes, ayant une tache ferrugineuse près de la base, et une autre commune sur la suture, près de l'extrémité. — France méridionale.

Deuxième sous-genre. POLISTIQUE. *Premier article des antennes plus court que la tête.*

POLISTIQUE FASCIOLÉ (*Polistichus fasciolatus*, DEJ.; *zuphium fasciolatum*, LATR.; *carabus fasciolatus*, OLIV.; *galerita fasciolata*, FAB.). Long de trois lignes et quart à quatre lignes et quart; d'un brun un peu ferrugineux; poitrine, abdomen, pates et une raie longitudinale sur les élytres, ferrugineux. — Midi de la France.

POLISTIQUE DISCOÏDE (*Polistichus discoïdeus*, DEJ.; *carabus fasciolatus*, ROSS.). Long d'un peu moins de quatre lignes; ferrugioeux; tête, corselet et poitrine obscurs; élytres ayant une tache de la même couleur sur leur suture, depuis la base jusqu'à la moitié de leur longueur. — Italie.

Onzième genre. GALÉRITES (*Galerita*).

Palpes extérieurs terminés par un article plus grand, presque en forme de hache; élytres tronquées; languette comme les précédens, mais finissant en pointe; tête séparée du corselet par un étranglement; corselet cordiforme; corps épais; pénultième article des tarses bilobé.

On ne connaît pas mieux les habitudes de ces insectes que celles des précédens.

GALÉRITE AMÉRICAINE (*Galerita americana*, LATR.; *carabus americanus*, OLIV.). Dix à douze lignes de longueur; noire; pates et corselet rougeâtres; élytres d'un ooir bleuâtre. — Amérique septentrionale.

GALÉRITE OCCIOENTALE (*G. occidentalis*, LATR.; *carabus occidentalis*, OLIV.). Tête et corselet d'uu rouge brun; pates et dessous du corps noirs; élytres d'un noir bleuâtre, sillonnées. — Cayenne.

GALÉRITE ATTÉLABOÏOE (*G. attelaboïdes*, LATR.; *carabus attelaboïdes*, OLIV.). Très noire; poilue; sans ailes membraneuses sous les élytres: celles-ci sillonnées. — De l'Inde.

Douzième genre. LES DRYPTES (*Drypta*).

Elles diffèrent des deux genres précédens par leur corselet presque cylindrique; par leurs mandibules longues, avancées, très étroites; leur languette linéaire, et leur tête triangulaire. Leurs quatre palpes extérieurs sont terminés par un article plus grand, affectant un peu la forme d'uu cône reoversé.

Ces insectes vivent sous les pierres; c'est tout ce qu'on en sait.

DRYPTE ÉMARGINÉE (*Drypta emarginata*, LATR.; *carabus dentatus*, ROSS.; *cicindela emarginata*, OLIV.).

Longue de quatre lignes; bleue; pates et antennes fauves; élytres échancrées à l'extrémité, avec des stries pointillées. — Paris.

Drypte cylindricolle (*Drypta cylindricollis*, Latr.; *carabus distinctus*, Ross.). Fauve; abdomen noir; une raie noirâtre et courte à la suture des élytres. — Midi de l'Europe.

Treizième genre. Les Agres (*Agra*).

On les distingue aisément des dryptes, par leur corselet presque cylindrique mais un peu rétréci en avant; leurs mandibules moyennes et triangulaires; leur tête ovale, longue, rétrécie derrière les yeux; leurs palpes maxillaires sont filiformes, et le dernier article des labiaux est plus grand, un peu sécuriforme. Yeux saillans; abdomen presque carré; pénultième article des tarses souvent bifide.

Elles sont pour la plupart de l'Amérique méridionale, et leurs habitudes sont peu connues.

Agre bronzée (*Agra œnea*, Latr.; *carabus cajennensis*, Oliv.). Longue de près d'un pouce; dessus du corps bronzé et raboteux, excepté la tête; le dessous plus foncé et tirant sur le noir; élytres bidentées à l'extrémité. — Amérique méridionale.

Agre rufipède (*A. rufipes*, Latr.). Noire; pates et antennes fauves; corselet variolé; élytres striées, bidentées à leur extrémité. — De Cayenne.

Agre de Surinam (*A. surinamensis*. — *Attelabus surinamensis*, Linn.). Brune; tête et corselet noirs; antennes tachetées de blanc et de noir; élytres striées et terminées par deux pointes. — Surinam.

Agre tridentée (*A. tridentata*. — *Carabus tridentatus*, Oliv.). Noire; antennes et pates d'un brun ferrugineux; élytres striées, terminées chacune par trois petites épines dont l'interne plus longue.

Quatorzième genre. Les Odacanthes (*Odacantha*).

Elles ont la tête des agres, mais elles en diffèrent par leur corselet presque cylindrique ou en ovale tronqué; tous leurs palpes sont filiformes; pénultième article des tarses bilobé.

Premier sous-genre. ODACANTHES (*Odacantha*). *Corselet en forme de cou allongé, cylindrique, et très rétréci antérieurement.* DEJAN.

Ces insectes, comme dans les genres précédens, ont les jambes antérieures échancrées, les élytres tronquées. Leurs habitudes sont inconnues.

ODACANTHE MÉLANURE (*Odacantha melanura*, LATR.; *attelabus melanurus*, LIN.; *carabus angulatus*, OLIV.). Bleue; base des antennes, pates et élytres jaunes; celles-ci bleues à l'extrémité. — Allemagne; très rare en France.

ODACANTHE DORSALE (*O. dorsalis*, LATR.). Noire; antennes, pates et élytres d'un rouge de brique; celles-ci ayant leur suture noire; corselet d'un fauve obscur. — De la Caroline.

Deuxième sous-genre. LES CASNONIES (*Casnonia*). *Corselet en ovale allongé, et presque cylindrique.* DEJAN.

CASNONIE DE PENSYLVANIE (*Casnonia pensylvanica*, DEJ.; *attelabus pensylvanicus*, LIN.; *odacantha pensylvanica*, HERBST.). Longue de trois lignes; tête et corselet d'un noir luisant; élytres fauves, avec une tache noire et arrondie, au milieu; une autre un peu plus grande sur la suture et l'extrémité, noire; pates testacées; genoux bruns. — Amérique septentrionale.

CASNONIE RUFIPÈDE (*C. rufipes*, DEJ.). Longue de quatre lignes; d'un noir brillant, un peu bronzé, avec les pates rousses. — Amérique septentrionale.

CASNONIE CYANOCÉPHALE (*C. cyanocephala*, DEJ.; *odacantha cyanocephala*, FAB.). Longue de trois lignes et demie; rousse; tête noire; élytres ayant deux bandes d'un noir bleuâtre. — Indes orientales.

C. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des précédens, ou plus dilaté; une échancrure aux deux premières jambes; élytres n'étant pas tronquées à l'extrémité; menton n'étant pas marqué par une suture à sa base.

Quinzième genre. LES SIAGONES (*Siagona*).

Les palpes extérieurs et les deux jambes antérieures

sont comme dans le genre précédent, mais les élytres ne sont pas tronquées à l'extrémité, et la lèvre inférieure n'est pas articulée à sa base : elle n'est qu'un prolongement, sans suture, du menton. Corps oblong, aplati, d'une largeur à peu près égale; tête grande; corselet cordiforme ou en coupe, séparé de l'abdomen par une espèce de pédicule. Leurs mandibules sont dentées, et le dernier article de leurs palpes labiaux est sécuriforme.

Ces coléoptères, dont quelques uns manquent d'ailes membraneuses, habitent l'Asie et l'Afrique; ils paraissent devoir se tenir cachés sous les pierres.

Siagone rufipède (*Siagona rufipes*, Latr.; *cucujus rufipes*, Fab.). Longue d'un peu plus de sept lignes; aptère; d'un noir brunâtre; ponctuée; élytres planes, ovales, étroites à la base; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Barbarie.

Siagone fuscipède (*S. fuscipes*, Bonell.). Longue de huit lignes; aptère; d'un noir brunâtre; ponctuée; élytres presque planes, ovales; antennes et pieds d'un brun noirâtre. — Égypte.

Siagone d'Europe (*S. europæa*, Dej.). Longue de quatre lignes à cinq lignes et demie; tête et corselet légèrement ponctués; élytres presque planes, un peu ovales, ponctuées; antennes et pates d'un rouge ferrugineux obscur, et presque noirâtre. — Sicile.

D. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des précédens, ou plus épais; une échancrure aux deux premières jambes; élytres entières; lèvre inférieure articulée à sa base; deuxième et troisième article des antennes toujours en forme de chapelet, presque égaux; jambes antérieures dentées au côté extérieur, ce qui les fait paraître digitées, ou terminées par deux longues et fortes épines

Seizième genre. Les Scarites (*Scarites*).

Palpes, élytres et jambes antérieures comme dans les précédens. Lèvre inférieure articulée à sa base; antennes moniliformes, à second et troisième article presque égaux; labre crustacé ou denté; mandibules au

moins de la longueur de la tête, ordinairement dentées; languette courte, large, concave ou très évasée au bord supérieur.

Les scarites se rapprochent un peu des siagones par leur tête et leur corselet; leurs jambes antérieures sont dentées au côté extérieur, ou terminées par deux épines longues et fortes. Leur couleur est ordinairement noire. Ils habitent les pays chauds et les lieux sablonneux, où ils se creusent des trous dans la terre.

Premier sous-genre. Scarites. *Corps allongé; corselet en croissant; mâchoires arquées à leur extrémité.*

Scarite pyracmon (*Scarites gigas*, Fab.; *S. pyracmon*, Bonell.). D'un pouce à dix-sept lignes; noire, luisante; corps aptère, déprimé; côté extérieur des jambes intermédiaires ayant deux petites épines, finement strié en s'élargissant vers le bout; deux impressions et des petites rides sur le front; mandibules grandes, sillonnées; élytres lisses. — France méridionale.

Scarite bucide (*S. bucida*, Dej.; *carabus bucida*, Pallas). Longue de quinze à seize lignes; noire; jambes antérieures quadridentées, les postérieures denticulées; élytres ovales, un peu déprimées, étroites antérieurement, plus larges vers l'extrémité, striées, à stries un peu ponctuées, sans points enfoncés vers l'extrémité.

Scarite polyphême (*S. polyphemus*, Dej.). Longue de quatorze à seize lignes; noire; jambes antérieures tridentées; élytres ovales, plus larges postérieurement, striées, à stries un peu ponctuées, ayant deux points enfoncés. — Espagne.

Scarite saline (*S. salinus*, Dej.). Longue de près de treize lignes; noire; jambes antérieures tridentées, les postérieures bidenticulées; élytres allongées, presque parallèles, striées, ayant vers l'extrémité deux points enfoncés. — Des bords du Volga.

Scarite plane (*S. planus*, Dej.). Longue de sept lignes et tiers; noire; jambes antérieures tridentées, les postérieures bidenticulées; tête ponctuée en dessus; élytres oblongues, un peu déprimées, striées-ponc-

tuées, ayant quatre points enfoncés. — Midi de la France; très rare.

Scarite arénaire (*Scarites arenarius*, Dej.). Longue de sept lignes et demie à neuf lignes ou un peu plus; noire; jambes antérieures tridentées, les inférieures bidenticulées; tête striolée; élytres allongées, presque parallèles, striées-ponctuées, ayant deux points enfoncés à l'extrémité. — Midi de la France.

Scarite terricole (*S. terricola*, Bonell.). Longue de huit à neuf lignes; noire; jambes antérieures tridentées; tête striolée; élytres allongées, un peu rugueuses, striées, à stries peu distinctement ponctuées, ayant deux points enfoncés à l'extrémité. — France méridionale.

Scarite des sables (*S. sabulosus*, Oliv.; *S. lævigatus*, Fab.). Longue de six à sept lignes; noire; jambes antérieures tridentées, les postérieures bidenticulées; élytres oblongues, un peu déprimées, indistinctement striées-ponctuées, avec deux points enfoncés à l'extrémité. — France méridionale.

Scarite sillonnée (*S. sulcatus*, Latr.). Longue de près de quinze lignes; noire; mandibules allongées; élytres sillonnées. — Indes orientales.

Scarite souterraine (*S. subterraneus*, Latr.). Longue de sept à dix lignes; noire; élytres sillonnées; tête marquée de deux impressions longitudinales. — Amérique.

Scarite de l'Inde (*S. indus*, Latr.). Noire; corselet cordiforme, cannelé; élytres striées. — Indes orientales.

Scarite hottentote (*S. hottentota*, Latr.). Noire; antennes et tarses fauves; élytres striées; corselet cordiforme. — Du Cap.

Scarite bleue (*S. cyaneus*, Latr.). Lisse; d'un bleu foncé; à pates et antennes noires. — Nouvelle Hollande.

Deuxième sous-genre. Pasimachus. *Corps ovale, large; corselet cordiforme, tronqué, très échancré aux deux extrémités; mâchoires non crochues au bout.* Bonelli.

Pasimaque marginé (*Pasimachus marginatus*. —

Scarites marginatus, Fab.). D'un noir luisant; un peu déprimé; corselet cordiforme, un peu carré; élytres bordées de bleu, sillonnées. — De Cayenne.

Pasimaque déprimé (*Pasimachus depressus.* — *Scarites depressus*, Fab.). D'un noir luisant; un peu déprimé; corselet cordiforme, un peu carré; élytres lisses. — Cayenne.

Troisième sous-genre. Acanthoscelis. *Comme les scarites, mais jambes postérieures courtes, larges, arquées et couvertes d'épines.* Latr.

Acanthoscelis ruficorne (*Acanthoscelis ruficornis*, Dej.; *scarites ruficornis*, Fab.). Long de huit lignes et demie; noir; antennes et palpes ferrugineux; jambes antérieures tridentées, les postérieures un peu denticulées; élytres presque carrées, convexes, profondément striées, rugueuses au bord postérieur. — Cap de Bonne-Espérance.

Dix-septième genre. Les Clivines (*Clivina*).

Elles diffèrent des scarites par leurs mandibules non dentées et beaucoup plus courtes que la tête; par leur languette saillante, droite ou obtuse au sommet, avec une oreillette de chaque côté; leur labre est membraneux ou coriace et sans dents.

Les clivines sont de fort petits insectes, à corps un peu plus convexe que les précédens, et à corselet orbiculaire ou carré. Elles habitent les lieux un peu humides, et se plaisent dans les terres légères ou sablonneuses des rivages; c'est particulièrement au printemps qu'on les rencontre.

Clivine arénaire (*Clivina arenaria*, Latr.; *scarites arenarius*, Fabr.; *tenebrio fossor*, Linn.). Longue de deux lignes et demie à trois lignes, ou un peu plus; d'un brun noirâtre; corselet presque carré; élytres striées, ayant quatre points enfoncés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Paris.

Clivine arctique (*C. arctica*, Dej.; *scarites arcticus*, Payk.). Longue de trois lignes; dessus d'un bronzé très luisant; jambes antérieures sans épines;

corselet presque globuleux, resserré postérieurement; élytres ovales, indistinctement striées-ponctuées sur le dos; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Suède.

Clivine luisante (*Clivina nitida*, Dej.). Longue de deux lignes ou un peu plus; dessus bronzé luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pates d'un brun ferrugineux. Est-ce le *scarites thoracicus* d'Olivier? — France.

Clivine polie (*C. polita*, Dej.). Dessus d'un bronzé luisant; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, ayant deux denticules très peu apparentes sur le côté extérieur; élytres ovales allongées, finement striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brun. — Paris.

Clivine cylindrique (*C. cylindrica*, Dej.). Deux lignes de longueur; bronzée en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres allongées, parallèles, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. — Environs de Perpignan.

Clivine bronzée (*C. œnea*, Dej.). Longue d'une ligne et demie à une ligne trois quarts; bronzée en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres ovales-oblongues, striées-ponctuées; antennes et pieds d'un rouge brunâtre. — France.

Clivine ponctuée (*C. punctata*, Dej.). Longue d'une ligne et quart à une ligne trois quarts; bronzée en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à l'extérieur; élytres ovales-oblongues, profondément striées-ponctuées; antennes et pates d'un rouge brun. Elle ne diffère guère de la précédente que par sa forme plus large et plus convexe, par ses stries plus profondes, et par son corselet un peu globuleux. — Paris.

Clivine fulvipède (*C. fulvipes*, Dej.). Longue de deux lignes; d'un noir bronzé en dessus; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, bidenticulées à

l'extérieur ; élytres ovales, ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Espagne.

Clivine thoracique (*Clivina thoracica*, Dej. ; *scarites thoracicus*, Fabr.). Longue d'une ligne deux tiers ; dessus bronzé et luisant ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet et bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, finement striées-ponctuées ; antennes et pieds d'un rouge brun. — Nord de l'Allemagne.

Clivine digitée (*C. digitata*, Dej.). Longue d'une ligne deux tiers ; bronzée en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, à épine interne arquée, et fortement bidenticulée à l'intérieur ; élytres ovales, ponctuées-striées ; antennes et pieds d'un rouge brun. — Styrie.

Clivine semi-striée (*C. semi-striata*, Dej.). Une ligne et demie de longueur ; d'un bronzé obscur en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, striées-ponctuées antérieurement, lisses au sommet ; antennes et pates d'un rouge brun. — France.

Clivine rufipède (*C. rufipes*, Dej.). Longue d'une ligne et quart à une ligne et demie ; d'un brun bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, profondément striées-ponctuées, les stries n'allant pas jusqu'à l'extrémité ; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Autriche.

Clivine bossue (*C. gibba*, Dej. ; *carabus globosus*, Fuesly ; *scarites gibbus*, Oliv.). Longue d'une ligne et quart ; d'un noir bronzé en dessus ; jambes antérieures bi-épineuses au sommet, indistinctement bidenticulées à l'extérieur ; élytres ovales, un peu globuleuses, striées-ponctuées, les stries peu apparentes au sommet ; antennes et pieds d'un rouge brun. — France.

Sous-genre. Oxystomes. *Dernier article des palpes labiaux allongé et pointu.* Latr.

Oxystome cylindrique (*Oxystomus cylindricus*, Dej.). Long de neuf à dix lignes ; noir ; cylindrique ;

mandibules saillantes; jambes antérieures quadridentées; élytres allongées, parallèles, profondément sillonnées. — Du Brésil.

E. Palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur des précédens, ou plus épais; une échancrure aux deux premières jambes; élytres entières; lèvre articulée à sa base; les deux jambes antérieures non dentées au côté extérieur, terminées par deux épines courtes ou moyennes; languette en carré long, avec le bord supérieur droit et sans prolongement, en forme de dent ou pointe à son milieu : elle est toujours accompagnée de deux oreillettes.

Dix-huitième genre. Les Ozènes (*Ozœna*).

Ils ont les palpes, l'échancrure des deux jambes antérieures, et les élytres, comme les genres précédens; leur lèvre est articulée à la base, et leurs jambes antérieures, non dentées au côté extérieur, se terminent par deux épines courtes et moyennes; leur languette, munie de deux oreillettes, est en carré long, à bord supérieur droit, ayant une pointe ou une dent au milieu; point de cou bien prononcé; mandibules pointues; antennes composées en grande partie d'articles lenticulaires, dont le dernier est plus gros.

Ozène dentipès (*Ozœna dentipes*, Oliv.). Long de dix lignes; d'un noir un peu brunâtre et luisant; tête plane, inégale et ponctuée; corselet marqué d'une ligne enfoncée et pointillée; élytres régulièrement striées. — Cayenne.

Dix-neuvième genre. Les Morions (*Morio*).

Mêmes caractères que le genre précédent; les antennes sont également grenues, mais de la même grosseur.

Morion monilicorne (*Morio monilicornis.* — *Harpalus monilicornis*, Latr.). Long de sept à huit lignes; noir; port des scarites, mais jambes antérieures non palmées; corselet presque carré.

Morion du Brésil (*M. brasiliensis*, Dej.). Long

de sept lignes et demie ; d'un noir luisant ; élytres ovales-oblongues, profondément striées. — Brésil.

MORION ORIENTAL (*Morio orientalis*, DEJ.). Long de six à sept lignes ; noir, luisant ; un peu déprimé ; élytres plus courtes, presque parallèles, striées ; pieds d'un rouge brun. — De Java.

Vingtième genre. LES ARISTES (*Aristus*).

Ils ressemblent aux deux genres précédens par le plus grand nombre des caractères, mais leurs antennes sont composées d'articles presque cylindriques, et leurs tarses sont semblables dans les deux sexes ; ils ont la tête grosse, le corselet en forme de croissant et presque demi-circulaire, et l'abdomen pédiculé à sa base.

On les trouve sous les pierres et dans des trous qu'ils se creusent dans la terre. Ils habitent le midi de l'Europe et l'Afrique. Les mâles de quelques espèces ont la tête munie de cornes.

Premier sous-genre. ARISTES. *Tête très grosse ; lèvre supérieure peu avancée et peu échancrée ; yeux moins saillans que dans les suivans ; corselet plus court, très échancré en devant ; mâles sans cornes.* ZIEGLER.

ARISTE CAPITON (*Aristus capito.* — *Ditomus capito*, DEJ.). Long de cinq lignes et demie à six lignes et quart ; noir ; très ponctué ; tête grande ; élytres courtes, striées-ponctuées, très ponctuées dans les intervalles des stries ; antennes et tarses bruns. — Midi de la France.

ARISTE OBSCUR (*A. obscurus.* — *Ditomus obscurus*, DEJ.). Long de cinq lignes et quart ; noir ; très ponctué ; corselet à angles postérieurs aigus ; élytres d'un noir un peu bleuâtre, striées-ponctuées, très ponctuées dans les intervalles des stries ; antennes et tarses d'un rouge brunâtre. — Russie.

ARISTE SILLONNÉ (*A. sulcatus.* — *Ditomus sulcatus*, DEJ. ; *scaurus sulcatus*, FAB. ; *scarites bucephalus*, OLIV.). Long de quatre lignes et demie à cinq lignes et demie ; noir ; ponctué ; deux fossettes sur le front ;

élytres striées-ponctuées, un peu ponctuées dans les intervalles des stries, quelquefois lisses; antennes et tarses d'un rouge brunâtre. — Midi de la France.

ARISTE ERMITE (*Aristus eremita.* — *Ditomus eremita*, DEJ.). Long de quatre lignes et demie; noir; très ponctué; élytres allongées, striées-ponctuées, très ponctuées dans les intervalles des stries; antennes, jambes et tarses d'un rouge brun. — Russie.

ARISTE NITIDULE (*A. nitidulus.* — *Ditomus nitidulus*, DEJ.). Long de quatre lignes à quatre lignes trois quarts; noir; très ponctué; élytres allongées, striées-ponctuées, ayant des points dans les intervalles des stries; antennes et tarses d'un brun noirâtre. — Russie.

ARISTE SPHÉROCÉPHALE (*A. sphærocephalus.* — *Ditomus sphærocephalus*, DEJ.). Long de trois lignes et quart à trois lignes trois quarts; noir; très ponctué; élytres allongées, striées-ponctuées, un peu ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et pieds d'un rouge brun.

Deuxième sous-genre. DITOMES. *Tête plus petite, un peu rétrécie postérieurement; lèvre supérieure un peu plus avancée et plus échancrée; corselet plus ou moins cordiforme; yeux plus saillans.* ZIEGLER.

DITOME CALYDONIEN (*Ditomus calydonius*, DEJ.; *carabus calydonius*, FABR.). Long de sept à huit lignes; d'un noir un peu brunâtre; très ponctué; corselet presque cordiforme; élytres striées-ponctuées, ayant l'intervalle de leurs stries ponctué; antennes et pieds d'un rouge brun. Mâle ayant sur la tête une corne droite et échancrée; les femelles l'ayant aiguë et très petite. — Midi de la France.

DITOME CORNU (*D. cornutus*, DEJ.). Long de six à sept lignes; d'un noir un peu brunâtre, très ponctué; corselet presque globuleux, resserré postérieurement; élytres profondément striées-ponctuées, ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Mâles ayant sur la tête une corne droite, lancéolée, et les mandibules cornues; corne de la femelle aiguë et très petite. — Espagne.

Ditome cordiforme (*Ditomus cordatus*, Dej.). Long de près de huit lignes; d'un noir obscur; ponctué; corselet cordiforme; élytres striées-ponctuées, ayant des points peu apparens dans l'intervalle des stries; antennes et pieds d'un brun noirâtre. — Espagne.

Ditome dama (*D. dama*, Dej.; *scarites dama*, Ross.). Long de trois lignes et demie à quatre lignes et demie; d'un noir brun, très ponctué; corselet presque cordiforme; élytres striées-ponctuées, très ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et pieds d'un brun rougeâtre Mâles ayant aux mandibules une corne droite, excavée, comprimée, unidentée à l'extérieur; mandibules des femelles sans cornes. — Italie.

Ditome poilu (*D. pilosus*, Illig.). Long de deux lignes et demie à quatre lignes. Il ne diffère de la femelle du précédent que par son corselet moins cordiforme, moins large, un peu plus arrondi. — Espagne.

Ditome fulvipède (*D. fulvipes*, Latr.). Long de quatre à cinq lignes; d'un noir brunâtre; très ponctué; corselet cordiforme; élytres striées-ponctuées, très ponctuées dans les intervalles des stries; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. Il ressemble beaucoup à la femelle du dama, mais sa tête est un peu plus grosse, et son corselet a une impression transversale près de la base. — Midi de la France.

Vingt-unième genre. Les Harpales (*Harpalus*).

Ils ont les mêmes caractères que les précédens, mais les mâles ont les quatre premiers tarses dilatés. Leur corps est assez allongé et leur corselet n'est pas très court; leur tête n'a point de cou distinct; leurs mandibules n'ont point de dents remarquables au côté interne.

Ces insectes n'offrent point de couleurs brillantes pour la plupart. Ils habitent sous les pierres, dans les lieux obscurs; courent vite, et font la chasse aux insectes plus petits qu'eux.

Harpale germain (*Harpalus germanus*, Latr.; *carabus germanus*, Linn.). Quatre lignes de longueur; assez court; tête et antennes fauves; corselet

d'un bleu violet, court, en cœur tronqué, finement ponctué, légèrement sillonné au milieu avec un petit trait imprimé de chaque côté vers le bord postérieur; élytres d'un fauve pâle, striées et finement ponctuées, ayant une grande tache dorsale et postérieure bleuâtre; pates fauves et dessous du corps noir. — France : très rare.

HARPALE RUFICORNE (*Harpalus ruficornis*, LATR.; *carabus ruficornis*, LINN.). Cinq à six lignes de longueur; tête et corselet noirs; antennes et pates fauves; dessous du corps d'un brun foncé; des ailes membraneuses; élytres d'un brun noirâtre, striées, couvertes d'un duvet très court et peu apparent; une ligne courte et légèrement enfoncée dans le milieu du corselet. — France : très commun.

HARPALE CLOROPHANE (*H. clorophanus*, LATR.; *carabus clorophanus*, PANZ.). Long de près de trois lignes, et ayant un peu la forme du précédent; noir en dessous; tête et corselet d'un vert foncé ou d'un vert noirâtre; élytres vertes; pates, antennes et palpes fauves; corselet sans impression latérale, finement ponctué, ayant une ligne enfoncée au milieu; élytres un peu striées, finement ponctuées. — Paris.

HARPALE SABULICOLE (*H. sabulicola*, LATR.; *carabus sabulicola*, PANZ.). Cinq à six lignes de longueur; forme de l'harpale ruficorne, mais corselet plus carré; corps noir dans les uns : dans les autres, tête et corselet d'un noir violet ou bleuâtre, et élytres violettes; antennes et pates fauves; dessus du corps finement ponctué, le dessous d'un brun très foncé; corselet uni, sans impressions, sillons ni rebord; élytres striées. — Paris.

HARPALE BRONZÉ (*H. æneus*, LATR.; *carabus æneus* et *azureus*, FAB.; *carabus proteus*, PAYK.). Long de quatre lignes; un peu allongé, à corselet légèrement rétréci postérieurement; vert ou d'un vert cuivreux, bronzé ou noir et luisant en dessus, noir en dessous; antennes et pates fauves, ces dernières quelquefois brunâtres et les cuisses noirâtres; une ligne enfoncée le long du milieu du corselet, et une impression ponctuée de chaque côté, près du bord postérieur; élytres

fortement striées, ayant un sinus extérieur très marqué à leur extrémité, qui est fauve.—Paris.

Harpale binoté (*Harpalus biaotatus*, Latr.; *carabus biaotatus*, Fab.). De quatre lignes et demie; noir, luisant; un peu allongé, et corselet un peu serré postérieurement; palpes, tarses et base des antennes d'un brun ferrugineux; une ligne peu enfoncée dans le milieu du eorselet, et deux impressions légères vers son bord postérieur; élytres striées moins luisantes, la seconde strie ponctuée, et la huitième ayant vers le bas un point enfoncé et isolé; un sinus très prononcé au bout de chaque élytre; jambes très épineuses, ayant à l'extrémité une petite eouronne de pointes ou de cils; euisses renflées; tête quelquefois marquée de deux points fauves. Les antennes sont aussi quelquefois entièrement fauves. — Paris.

Harpale marqué (*H. signatus*, Latr.; *carabus signatus*, Panz.; *carabus elatus?* Fab.). Long de cinq lignes; noir; antennes et tarses noirâtres; palpes entremêlés de brun et de noirâtre; eorselet finement rugueux le long de son bord postérieur; deux points rouges peu apparens sur le front. — Paris.

Harpale étuvier (*H. vaporiarum*, Latr.; *carabus vaporiarum*, Fab.). Long d'un peu moins de trois lignes, rouge; eorselet plat, carré; tête et abdomen noirs; élytres striées, ayant une grande tache dorsale noire. — Paris.

Harpale méridien (*H. meridianus*, Latr.; *carabus meridianus*, Linn.). D'un tiers plus petit que le précédent; noir; base des élytres, leur suture et pates jaunâtres; élytres striées; eorselet un peu plus étroit postérieurement. — Paris.

Harpale hirtipède (*H. hirtipes*, Latr.; *carabus hirtipes*, Panz.). Long de six à sept lignes, ovale, allongé, convexe; noir; antennes, tarses et palpes bruns; élytres à stries non ponctuées. — Paris.

Harpale mégacéphale (*H. megacephalus*, Latr.; *carabus megacephalus*, Fab.). De sept lignes de longueur, allongé, convexe; d'un noir luisant en dessus et un peu brun en dessous; antennes, palpes, jambes et tarses d'un brun fauve; tête aussi large que le

corps ; corselet presque carré, un peu rétréci postérieurement, séparé de l'abdomen par un étranglement distinct, avec un sillon au milieu, sans impressions latérales ; abdomen court ; élytres striées ; jambes et tarses très épineux. — France méridionale.

Harpale triste (*Harpalus tristis*, Latr. ; *scarites picipes*, Oliv.). D'un noir luisant ; antennes d'un brun ferrugineux, et pates d'un brun noirâtre ; tête lisse, assez grosse ; corselet convexe, presque carré, un peu cannelé, de la largeur des élytres ; celles-ci striées. — Midi de la France.

Vingt-deuxième genre. Les Féronies (*Feronia*).

Comme dans les deux genres précédens, les articles des antennes sont presque cylindriques ou coniques, mais les mâles n'ont que les premiers tarses dilatés.

Elles ont les mêmes mœurs que les harpales.

Première Division.

Premier sous-genre. Zabrus. *Dans les mâles, second et troisième article des deux premiers tarses dilatés en forme de cœur et garnis en dessous de deux rangs de petites écailles ; corselet de la largeur des étuis réunis ; dernier article des palpes extérieurs plus court que le précédent ; des ailes membraneuses ; deux épines à l'extrémité intérieure des jambes de devant.*

Zabre bossu (*Zabrus gibbus.* — *Harpalus piger*, Latr. ; *carabus gibbus*, Fab. ; *carabus tenebrioïdes*, Panz. ; *carabus madidus*, Oliv.). Long de six à sept lignes ; ovale-allongé, très convexe, d'un noir luisant ; dessous du corps d'un noir tirant sur le brun ; antennes, palpes, jambes et tarses d'un brun plus ou moins foncé ; corselet rebordé, un peu rétréci antérieurement, de la largeur des élytres, contre lesquelles il s'applique exactement, ayant une légère ligne enfoncée au milieu et une faible impression arquée et transverse en devant : il est très ponctué et un peu rugueux sur les côtés du bord postérieur ; élytres ayant des stries ponctuées. — Paris.

Deuxième sous-genre. PELOR. *Mêmes caractères, mais pas d'ailes membraneuses, et une seule épine à l'extrémité intérieure des jambes de devant.* BONELLI.

PÉLOR SPINIPÈS (*Pelor spinipes. — Blaps spinipes*, FAB.). Presque ovale, large, à dos arrondi; corps d'un noir très foncé et un peu luisant; élytres très finement rugosules, terminées en pointe très obtuse; jambes antérieures fortement prolongées en pointe; palpes maxillaires à dernier article peu sécuriforme. — Hongrie.

Troisième sous-genre. AMARA. *Mêmes caractères que les zabres, mais corselet transversal et labre échancré.*

AMARE FAUVE (*Amara fulva. — carabus concolor*, OLIV.; *harpalus fulvus*, LATR.; *carabus fulvus*, PANZ.; *carabus apricarius*, PANZ.). Trois lignes et demie de longueur, court, assez large; d'un fauve marron, ayant souvent un reflet métallique; pates et abdomen jaunâtres; corselet court, ayant au milieu une ligne enfoncée, avec un petit trait oblique enfoncé aux angles postérieurs qui sont rétrécis : le bord postérieur est finement rugueux et a de chaque côté un petit enfoncement entre celui des angles et la ligne du milieu; élytres avec des stries ponctuées. — Paris.

AMARE CHERCHE-ABRI (*A. apricaria. — Harpalus apricarius*, LATR.; *carabus apricarius*, FAB.). Il ressemble au précédent, mais il est plus étroit; deux lignes de longueur; d'un brun marron très foncé, luisant en dessus, plus clair en dessous; antennes plus pâles; élytres avec des stries très ponctuées; corselet ayant les mêmes impressions que celui du précédent. — Paris.

AMARE COMMUN (*A. communis.—Harpalus communis*, LATR.; *carabus communis*, FAB.). Long d'à peu près trois lignes; cuivreux-bronzé en dessus, noir en dessous ainsi que les cuisses; antennes noires et fauves à la base; jambes et tarses d'un fauve brunâtre; corselet avec une ligne au milieu, et deux impressions

latérales peu profondes ; des ailes membraneuses. — Paris.

AMARE VULGAIRE (*Amara vulgaris.— Harpalus vulgaris*, LATR.; *carabus vulgaris*, FAB.). Ovale ; long d'un peu plus de trois lignes ; d'un bronzé cuivreux très foncé en dessus, noir en dessous ; antennes et pates noires ; corslet ayant au milieu une ligne enfoncée, et une impression de chaque côté de cette ligne vers le bord postérieur ; des ailes membraneuses sous les élytres, qui sont striées.—Paris.

AMARE EURYNOTE (*A. eurynota.— Harpalus eurynotus*, LATR.; *carabus eurynotus*, PANZ.). Ovale ; près de trois lignes de longueur ; noir en dessous, bronzé et très luisant en dessus ; antennes noires, fauves à la base ; corselet élargi au bord postérieur, ayant au milieu une ligne enfoncée peu marquée, et deux impressions peu apparentes vers le bord postérieur ; élytres striées, la seconde strie près du bord extérieur ayant des points enfoncés ; pates d'un brun fauve ; des ailes. — Paris.

Quatrième sous-genre. CALATHUS. *Ils ne diffèrent des amares que parce qu'ils n'ont point d'échancrure au labre, et que leur corselet est aussi long ou plus long que large, presque carré ou trapézoïde, non rétréci à la base.* BONELLI.

CALATHE LARGE (*Calathus latus. — Harpalus latus*, LATR.; *carabus latus*, FAB.; *carabus flavipes*, PAYK.; *carabus cisteloïdes*, PANZ.). Long d'à peu près trois lignes ; d'un noir luisant ; antennes (ou seulement leur base) et pates fauves ; corselet presque carré, plan, uni, ayant au milieu une ligne enfoncée, et de chaque côté, vers le bord postérieur, une légère dépression ponctuée ; élytres striées, la seconde, la cinquième et la septième strie ayant des points enfoncés ; des ailes. — Paris.

CALATHE NOIRATRE (*C. fuscus. — Harpalus fuscus*, LATR.; *carabus fuscus*, FAB.; *carabus ambiguus*, PAYK.). Long d'un peu plus de trois lignes, sans ailes, noirâtre ; palpes, antennes et pates d'un fauve jaunâtre ; bords latéraux et dessus du corselet roussâtres ;

abdomen d'un noirâtre brun. Du reste il ressemble au suivant. — Paris.

Calathe en deuil (*Calathus luctuosus.* — *Harpalus luctuosus*, Latr.). Il ressemble beaucoup au calathe large, mais corps entièrement noir, à l'exception de la base des antennes, qui est fauve; cinquième strie des élytres n'ayant pas de points enfoncés. — Paris.

Calathe tête-noire (*C. melanocephalus.* — *Harpalus melanocephalus*, Latr.; *carabus melanocephalus*, Fab.). Long d'environ trois lignes; sans ailes; tête étroite, noire; antennes et pates fauves; corselet totalement fauve, presque carré, plan, uni, ayant au milieu une ligne enfoncée courte et peu apparente; élytres d'un brun noirâtre, peu luisantes, à base et bord extérieur d'un brun rougeâtre, finement striées; pates d'un fauve jaunâtre; abdomen d'un noirâtre brun. — Paris.

Cinquième sous-genre. Pœcilus *Ils ne diffèrent des précédens que par leur corselet plus étroit postérieurement; troisième article des antennes offrant le plus souvent en dessus une carène aiguë.* Bonelli.

Poecile cuivreux (*Pœcilus cupreus* — *Carabus cupreus*, Fab.). Long d'environ cinq lignes; noir en dessous, bronzé-cuivreux en dessus ou d'un vert obscur; antennes fauves à la base; corselet ayant au milieu une ligne peu enfoncée et ayant les angles postérieurs un peu rugueux; élytres avec des stries légèrement ponctuées, la huitième ayant sur son bord extérieur trois points plus distincts; des ailes. — Paris.

Poecile mi-parti (*P. dimidiatus.* — *Carabus dimidiatus*, Fab.; *harpalus dimidiatus*, Latr.; *carabus Kugelanii*, Panz). Cinq lignes de longueur ou à peu près; noir; tête et corselet cuivreux; élytres vertes, ayant des stries légèrement ponctuées, la septième ayant deux points enfoncés plus gros; une ligne enfoncée au milieu du corselet et une fort courte près de chaque bord postérieur; les angles postérieurs ont chacun une petite ligne élevée, oblique; des ailes. — Paris.

Poecile agréable (*Pœcilus lepidus.* — *Harpalus lepidus*, Latr.; *carabus lepidus*, Fab.). Long d'à peu près cinq lignes; d'un vert cuivreux ou d'un bleu violet en dessus, noir en dessous, ainsi que les antennes et les pates; corselet presque carré, un peu rétréci vers les angles près de chacun desquels sont deux petits traits enfoncés : une ligne enfoncée dans le milieu; élytres ayant des stries dont la septième a trois ou quatre points enfoncés sur le bord interne; pas d'ailes. — Paris.

Poecile ponctulé (*P. punctulatus.* — *Harpalus punctulatus*, Latr.; *carabus punctulatus*, Fab.). Long de quatre lignes et demie, d'un noir presque mat; corselet un peu rétréci aux angles postérieurs, qui ont chacun une petite ligne élevée, et plus intérieurement une impression; élytres ayant des stries très légères et très interrompues, ou seulement des lignes de points allongés; la troisième strie, à partir de la suture, ayant trois points plus distincts. — Paris.

Deuxième Division.

Sixième sous-genre. Cephalotes. *Corselet de la largeur des élytres; corps droit; dernier article des palpes maxillaires extérieurs presque cylindrique; antennes paraissant sétacées ou comprimées au bout, en grande partie composées d'articles obconiques; mandibules très fortes; abdomen pédiculé; corselet presque cordiforme; labre entier; premier article des antennes plus court que les deux suivans.* Bonelli.

Céphalote vulgaire (*Cephalotes vulgaris*, Bon.; *harpalus cephalotes*, Latr.; *carabus cephalotes*, Linn.; *scarites cephalotes*, Fab.). Long de dix lignes; noir; yeux cendrés; corselet cordiforme, ayant une ligne enfoncée au milieu, et quelques faibles rides transverses; élytres unies. — Paris.

Septième sous-genre. Stomis. *Mêmes caractères que les cephalotes, mais labre divisé en deux lobes, et premier article des antennes plus long que les deux suivans, réunis.* Clairville.

Stomis poli (*Stomis pumicatus.* — *Harpalus pumi-*

catus, Lat.; *carabus pumicatus*, Panz.). Long d'environ deux lignes et demie; d'un brun foncé; antennes et pates d'un brun fauve; élytres ayant des stries pointillées; mandibules fort avancées. — Paris.

Huitième sous-genre. Percus. *Mêmes caractères que les céphalotes, mais rebord extérieur des élytres finissant à l'angle extérieur de leur base et ne se repliant point sur elle comme dans les sous-genres suivans.* Bonelli.

Percus lisse (*Percus lævigatus.—Scarites lævigatus*, Oliv.). Ailé, noir, lisse, un peu déprimé; corselet un peu arrondi postérieurement. — Du Coromandel.

Neuvième sous-genre. Molops. *Ils se distinguent des sous-genres précédens par leurs antennes composées d'articles courts et presque en forme de chapelet.* Bonelli.

Molops vernissé (*Molops madidus. — Harpalus madidus*, Latr.; *scarites piceus*, Panz; *carabus madidus*, Payk.; *carabus terricola*, Fab.). Long d'environ sept lignes; noir, très luisant; pates d'un fauve marron, et tarses plus foncés ou même noirs; corselet rebordé, ayant un sillon au milieu, à angles postérieurs arrondis, marqués près du rebord d'un petit pli ou d'une petite ligne élevée, et d'une impression à côté; abdomen ovale; élytres striées, la huitième strie ayant un point enfoncé vers le bas. — Paris.

Dixième sous-genre. Platysma. *Elles ont aussi le rebord extérieur de leurs élytres replié à leur base jusqu'à l'écusson, mais leurs antennes sont formées d'articles plus longs; leur corps est étroit, allongé, cylindrique ou presque parallélipipède, et leur corselet est presque carré.* Bonelli.

Platisme negrette (*Platysma nigrita.—Carabus nigrita*, Fab.). Noir; corselet arrondi sur les côtés, avec un enfoncement de chaque côté au bord postérieur; élytres striées, plus larges que le corselet. — France.

Platisme mélanaire (*P. melanaria. — Harpalus melanarius*, Lat.; *carabus melanarius*, Illig.; *carabus leucophthalmus*, Fab.). Huit à neuf lignes de

longueur; allongée, très noire, luisante; derniers articles des antennes noirâtres; corselet presque carré, à côtés arrondis, très rebordés, insensiblement rétrécis de leur milieu aux angles postérieurs; ceux-ci ont une petite saillie pointue et une petite ligne élevée, ce qui les fait paraître bistriés; le corselet a en outre une ligne enfoncée au milieu et un enfoncement rugueux de chaque côté près du bord postérieur : abdomen allongé; élytres ayant des stries profondes, dont la seconde, à commencer du bord extérieur, a des points enfoncés, et la huitième deux moins apparens. — Paris.

Platisme noire (*Platysma nigra.—Harpalus niger*, Latr.; *carabus niger*, Illig.; *carabus striatus*, De Géer.; *carabus leucophthalmus*, Panz.). Plus grande que la précédente; ailée; corselet cordiforme; disque des élytres ayant trois points enfoncés; du reste elle ressemble à la mélanaire. — Allemagne.

Onzième sous-genre. Abax. *Ils diffèrent du genre précédent par leur corps ovale ou ovale-oblong; par leur corselet grand, carré, appliqué le long de son bord postérieur contre la base de l'abdomen.* Bonelli.

Abax striole (*Abax striola — Harpalus striola*, Latr.; *carabus striola*, Fab.; *carabus depressus*, Oliv.). Long de sept lignes, plat, noir; corselet rebordé, avec un sillon au milieu, et deux impressions très marquées de chaque côté, près des angles postérieurs; abdomen court; élytres fortement striées. — Paris.

Abax métallique (*A. metallicus. — Carabus metallicus*, Fab.; *pterostichus metallicus*, Dej.). Long de quatre lignes; dessus du corps d'un rouge métallique et cuivreux; antennes, pates et dessous du corps noirs. — Alpes et Autriche.

Abax ovale (*A. ovalis*, Duft.). De même taille que le précédent, mais un peu plus large; entièrement d'un noir luisant; élytres sillonnées; pates noires. — France méridionale.

Douzième sous-genre. PTEROCHISTUS. *Ils ressemblent aux abax, mais leur corselet est plus étroit à la base, en forme de cœur tronqué.* BONELLI.

PTÉROCHISTE FASCIÉ DE POINTS (*Pterochistus fasciato-punctatus.* — *Harpalus fasciato-punctatus*, LATR.; *carabus fasciato-punctatus*, FAB.). Long d'environ sept lignes; très noir, luisant; antennes, origine des pates et un peu les jambes et les tarses d'un brun rougeâtre; une ligne enfoncée au milieu du corselet, et de chaque côté un enfoncement linéaire très marqué; élytres striées, avec des points enfoncés, dont plusieurs par paires, coupant les stries; pas d'ailes. — Allemagne.

PTÉROCHISTE POINTS-OBLONGS (*P. oblongo-punctatus.* — *Harpalus oblongo-punctatus*, LATR.; *carabus oblongo-punctatus*, FAB.). Long de cinq lignes; d'un noir bronzé en dessus; dessous du corps et cuisses noirs; jambes et tarses d'un brun foncé; antennes noires; corselet rebordé, ayant une ligne enfoncée au milieu, et, près de ses angles postérieurs, une impression allongée et profonde avec des petits points; élytres striées, ayant chacune, près de la suture, un rang de gros points enfoncés formant une ligne courbe; leur bout est comme chiffonné. — Paris.

PTÉROCHISTE MORIO (*P. morio.* — *Harpalus morio*, LATR.; *carabus aterrimus*, FAB.). Long de quatre lignes; allongé; très noir et très luisant; corselet ayant une ligne imprimée dans le milieu, et une large impression ponctuée aux angles postérieurs; élytres striées, ayant chacune, entre la septième et la huitième strie ou vers la suture, trois ou quatre points enfoncés placés à inégale distance les uns des autres; d'autres points plus gros et plus nombreux sont placés près du bord extérieur; tarses d'un noir brunâtre. — France.

PTÉROCHISTE ÉTHIOPIEN (*P. æthiops.* — *Harpalus æthiops*, LATR.; *carabus æthiops*, ILLIG.). Un peu moins de six lignes; noir luisant; dernier article des antennes, les palpes et un peu les tarses d'un brun foncé; une ligne enfoncée au milieu du corselet, et de chaque côté, au bord postérieur, un assez grand en-

foncement et quelques rides dans l'intervalle : les angles postérieurs brièvement saillans; abdomen ovale; élytres striées; la seconde strie, en comptant du bord extérieur, ponctuée ; pas d'ailes. — France.

Treizième sous-genre. SPHODRUS. *Corselet plus étroit que les élytres; palpes filiformes; troisième article des antennes aussi long ou plus long que les deux précédens pris ensemble.* CLAIRVILLE.

SPHODRE APLATI (*Sphodrus planus.—Harpalus leucophthalmus*, LATR.; *carabus planus*, FAB.; *carabus spiniger*, PAYK.). Long de dix lignes; noir en dessus, d'un noir brunâtre en dessous; antennes d'un brun foncé, excepté à la base; élytres ayant des stries peu marquées et formées par des points; les appendices des cuisses postérieures terminées en pointe très aiguë; des ailes. — Paris.

SPHODRE TERRICOLE (*S. terricola.* — *Harpalus terricola*, LATR.; *carabus terricola*, OLIV.). De six à sept lignes; tête et corselet noirs; antennes, jambes et tarses d'un brun foncé; dessous du corps et cuisses d'un noirâtre brun; élytres noires, teintées de violet, striées, les stries ayant des points enfoncés peu distincts ; pas d'ailes. — Paris.

Quatorzième sous-genre. DOLICHUS. *Ils diffèrent des précédens par le troisième article des antennes, qui est plus court que les deux précédens pris ensemble.*

DOLIQUE FLAVICORNE (*Dolichus flavicornis.* — *Harpalus flavicornis*, LATR.; *carabus flavicornis*, FAB.). Long de sept à huit lignes; noir, peu luisant en dessus, mat sur les élytres; antennes, labre, palpes, bords du corselet et pates fauves; élytres légèrement striées-ponctuées, ayant deux grandes taches rougeâtres sur leur disque. — Allemagne. France, mais très rare.

Quinzième sous-genre. TAPHRIA. *Leurs palpes labiaux sont terminés par un article plus grand, et leur corselet est presque circulaire ou en carré avec les angles arrondis.* BONELLI.

TAPHRIE VIVALE (*Taphria vivalis.* — *Carabus vi-*

valis, Illig., Panz). Long d'environ deux lignes et demie; d'un brun noirâtre; antennes et pieds ferrugineux. — Paris : assez rare.

Troisième division.

Seizième sous-genre. Epomis. *Mâles ayant le second (et quelquefois le troisième) article des tarses antérieurs en forme de palette carrée ou ronde, garnie de poils ou de papilles en dessous; labre entier ou légèrement échancré; bord supérieur et antérieur de la tête droit; dernier article des palpes extérieurs dilaté, comprimé, en forme de triangle renversé.*

Epomis bordé (*Epomis circumscriptus*, Dej.; *carabus cinctus*, Panz). Long de neuf lignes et demie à dix lignes et demie; tête et corselet d'un vert bronzé obscur, avec des points enfoncés et épars; élytres noirâtres, profondément striées, presque sillonnées, à stries obscurément dentées; elles ont leurs bords jaunâtres ainsi que les pates et les antennes. — Midi de la France.

Dix-septième sous-genre. Claenius. *Mêmes caractères, mais palpes extérieurs filiformes; le dernier article des labiaux obconique, et le dernier des maxillaires cylindrique.* Bonelli.

* *Élytres tachées de jaune.*

Clænie quadrinotée (*Clænius quadrinotatus*, Dej.). Dix lignes de longueur; tête et corselet d'un vert bronzé, luisant; corselet ponctué; élytres d'un vert obscur, pubescentes, striées, finement granulées dans les intervalles des stries; elles ont le bord et deux taches d'un jaune pâle; antennes et pieds de cette dernière couleur. — Sénégal.

** *Élytres bordées de jaune, sans taches ou avec une seule à l'extrémité.*

Clænie velue (*C. velutinus*, Dej.; *carabus cinctus*, Oliv.; *carabus zonatus*, Panz.). Longue de six lignes et demie; tête et corselet d'un vert bronzé, luisant,

ce dernier avec des points enfoncés et épars; élytres d'un vert obscur, pubescentes, striées, très finement granulées dans les intervalles des stries, bordées de jaune pâle; antennes et pieds de la même couleur. — Paris.

Clænie agréable (*Clænius festivus*, Dej.; *carabus festivus*, Fab.). Long de six lignes et demie à sept lignes; tête et corselet d'un cuivreux bronzé, luisant, ce dernier avec des points épars et enfoncés; élytres d'un vert bronzé, un peu pubescentes, profondément striées, granulées dans les intervalles des stries, ayant leur bord testacé; antennes et pieds de cette dernière couleur. — Midi de la France.

Clænie de Borgie (*C. Borgiæ*, Dej.). Longue de sept lignes à sept lignes et demie; tête et corselet d'un vert bronzé, luisant: ce dernier avec des points épars et enfoncés; élytres d'un vert bronzé, pubescentes, striées, très finement granulées dans les intervalles des stries, bordées d'un jaune obscur et ferrugineux; cuisses d'un brun noirâtre; antennes, jambes et tarses testacés. — Sicile.

Clænie spoliée (*C. spoliatus*, Dej.; *carabus spoliatus*, Fab.). Longue de six lignes et demie à sept lignes; d'un vert bronzé en dessus; corselet presque cordiforme, avec des points enfoncés peu apparens; élytres glabres, striées, à stries finement ponctuées, et ayant leurs intervalles lisses; bords des élytres, antennes et pieds testacés. — Midi de la France.

Clænie des champs (*C. agrorum*, Dej.; *carabus agrorum*, Oliv.). Longue de cinq lignes à cinq lignes et demie; verte en dessus; corselet et élytres pubescens, très finement granulés; élytres striées, à bords jaunes, ainsi que la base des antennes et les pieds. — Paris.

Clænie allongée (*C. extensus*, Dej.). Longue de six lignes; d'un vert bronzé en dessus; pubescente; corselet étroit, un peu cordiforme, avec des points enfoncés et épars; élytres un peu allongées, striées, à stries un peu ponctuées, et ayant leurs intervalles très finement granulés; elles sont bordées de jaune, et la bordure est un peu plus large à l'extrémité;

base des antennes et pieds de la même couleur. — Sibérie.

Clænie vêtue (*Clænius vestitus*, Dej.; *carabus vestitus*, Fab.). Longue de quatre à cinq lignes; d'un vert bronzé en dessus; pubescente; corselet un peu cordiforme, ponctué; élytres striées, à stries un peu ponctuées, très finement granulées dans leurs intervalles; antennes, pieds et bordure, jaunes, celle-ci élargie à l'extrémité. — Paris.

*** *Élytres n'ayant ni taches ni bordure.*

Clænie pallipède (*C. pallipes*, Dej.). Longue de près de sept lignes; ovale oblongue, pubescente; tête ponctuée, d'un vert cuivreux, ainsi que le corselet qui est cordiforme et très ponctué; élytres vertes, striées, à stries finement ponctuées, ayant leurs intervalles très finement granulés; antennes et pieds d'un jaune ferrugineux. — Sibérie.

Clænie bombycine (*C. bombycinus*, Bonell.; *C. schrankii*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes; pubescente; tête lisse, d'un vert bronzé; corselet très ponctué, d'un vert bronzé un peu cuivreux; élytres vertes, striées, très finement granulées dans les intervalles des stries; les trois premiers articles des antennes et les pieds d'un rouge ferrugineux. — France.

Clænie corne-noire (*C. melanocornis*, Dej.; *nigricornis*, Sturm.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; pubescente; tête presque lisse, d'un cuivreux bronzé; corselet de la même couleur, très ponctué; élytres vertes, striées, à stries un peu ponctuées, ayant leurs intervalles très finement granulés; premier article des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Paris.

Clænie nigricorne (*C. nigricornis*, Dej.; *carabus nigricornis*, Fab.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; pubescente; tête presque lisse, d'un cuivreux bronzé, ainsi que le corselet qui est très ponctué; élytres vertes, striées, à stries un peu ponctuées, très finement granulées dans leurs intervalles; premier article des antennes et pieds d'un brun noirâtre. — France.

Clænie tibiale (*Clænius tibialis*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; pubescente; tête lisse, d'un vert bronzé; corselet très ponctué, d'un vert bronzé un peu cuivreux; élytres vertes, un peu striées, à stries légèrement ponctuées, ayant leurs intervalles très finement granulés; les trois premiers articles des antennes d'un rouge ferrugineux; cuisses noires; jambes d'un testacé pâle. — France.

Clænie nigripède (*C. nigripes*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes et demie; pubescente; tête et corselet très ponctués, d'un cuivreux bronzé; élytres vertes, finement striées-ponctuées, très finement ponctuées dans les intervalles des stries; les deux premiers articles des antennes d'un rouge ferrugineux; pieds noirs. — Pyrénées orientales.

Clænie riche (*C. dives*, Dej.). Longue de cinq lignes; pubescente; tête très ponctuée, d'un rouge cuivreux, ainsi que le corselet qui est aussi très ponctué et rugueux; élytres vertes, finement striées-ponctuées, les stries ayant leurs intervalles très finement ponctués; antennes et pieds noirs. — Espagne.

Clænie soyeuse (*C. holosericeus*, Dej.; *carabus holosericeus*, Fab.). Longue de cinq lignes à cinq lignes et demie; tête d'un bronzé obscur; corselet rugueux; élytres striées, l'intervalle des stries rugueux et granulé, d'un noir obscur, pubescentes; antennes et pieds noirs. — Paris.

Clænie sulcicolle (*C. sulcicollis*, Dej.). Longue de six lignes à six lignes et demie; d'un noir obscur en dessus, pubescente; corselet marqué de points épars en devant et de trois sillons postérieurement, très ponctué; élytres obscurément striées-ponctuées, à intervalle des stries rugueux et granulé; antennes et pieds noirs. — France.

Clænie sillonnée (*C. cœlatus*, Dej.; *carabus quadrisulcatus*, Payk). Longue de six lignes; d'un noir obscur et bronzé en dessus; corselet marqué de points épars en devant, sillonné et très ponctué postérieurement; élytres rugueuses, granulées, striées, à intervalles des stries alternativement élevés et alternati-

vement cotonneux; antennes et pieds noirs. — Nord de l'Allemagne.

Clænie quadrisillonnée (*Clœnius quadrisulcatus*, Dej.; *carabus quadrisulcatus*, Illig.). Longue de cinq lignes ou un peu plus; d'un vert bronzé et un peu cuivreux en dessus; corselet ayant des points épars et enfoncés, sillonné postérieurement; élytres cuivreuses, lisses, ayant trois côtes élevées, ainsi que la suture, avec les intervalles granulés et verdâtres; antennes et pieds noirs. — Prusse.

Clænie chrysocéphale (*C. chrysocephalus*, Dej.). Longue de quatre lignes à quatre lignes et demie; pubescente; tête et corselet d'un doré cuivreux, très ponctués, ce dernier étroit, un peu cordiforme; élytres bleues, striées, finement ponctuées dans les intervalles des stries; base des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Midi de la France.

Clænie ænéocephale (*C. œneocephalus*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie; pubescente; tête d'un doré cuivreux, très ponctuée; corselet bleu, étroit, un peu cordiforme, très ponctué; élytres bleues, striées, à intervalles des stries finement ponctués; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Russie méridionale.

**** *Mandibules plus avancées, et lèvre supérieure fortement échancrée.*

Clænie échancrée (*C. emarginatus*, Dej.). Longue de six lignes; pubescente; labre échanchré; tête d'un cuivreux bronzé, ponctuée, ainsi que le corselet qui est presque carré; élytres d'un noir bleuâtre, striées, à stries obscurément ponctuées, ayant leurs intervalles très finement granulés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Amérique septentrionale.

Dix-huitième sous-genre. Oodes. *Palpes extérieurs filiformes, ayant leur dernier article ovalaire; corps ovale; corselet en trapèze.* Bonelli.

Oode hélopioïde (*Oodes helopioïdes.* — *Harpalus helopioïdes*, Latr.; *carabus helopioïdes*, Fab.). Loug d'environ trois lignes ou un peu plus; d'un brouzé

cuivreux très foncé en dessus, noir en dessous; antennes et pates noires; corselet ayant une ligne enfoncée au milieu et une impression de chaque côté de cette ligne, vers le bord postérieur; élytres striées; des ailes. — Paris.

Oode d'Espagne (*Oodes hispanicus*, Dej.). Long d'un peu moins de quatre lignes; ovale; plus large que le précédent; noir; élytres à stries un peu moins marquées, et tout-à-fait lisses; tarses d'un rouge ferrugineux. — Espagne.

Dix-neuvième sous-genre. Callistus. *Palpes comme les oodes, mais corps oblong et corselet en cœur tronqué.* Bonelli.

Calliste verte (*Callistus prasinus.—Carabus prasinus*, Fab.; *carabus viridanus*, Oliv.; *buprestis bicolor*, Fourc.). Tête et corselet d'un vert bronzé; base des antennes, élytres et pates fauves; dessous du corps noir; élytres striées, ayant, depuis le milieu de leur longueur jusque près de l'extrémité, une grande tache arrondie, discoïdale, d'un noir bleuâtre ou verdâtre. — Paris.

Calliste oblongue (*C. oblongus.—Harpalus oblongus*, Latr.; *carabus oblongus*, Fab.; *carabus tæniatus*, Panz.). Long de deux lignes et demie; d'un brun noirâtre, luisant; antennes, élytres et pates d'un brun clair; mandibules ne faisant pas saillie; corselet cordiforme, sillonné au milieu, et un peu rugueux sur les côtés près des angles postérieurs; élytres ayant des stries ponctuées. — Paris.

Calliste pallipède (*C. pallipes.* — *Harpalus pallipes*, Latr.; *carabus pavidus*, Panz.; *carabus pallipes*, Fab.). Long d'environ trois à quatre lignes; d'un brun noirâtre, avec les antennes et les pates d'un jaune pâle; élytres ayant des stries simples. — Paris.

Calliste lunulée (*C. lunatus.* — *Carabus lunatus*, Fab.; *buprestis plateosus*, Fourc.). Long d'environ deux lignes et demie; antennes d'un brun noirâtre, fauves à la base; palpes fauves; tête bleue et ponctuée; corselet orbiculaire, un peu cordiforme, fauve,

ponctué, assez convexe, sans rebords; élytres d'un fauve pâle et un peu jaunâtre, avec la base et deux bandes transverses noires; poitrine jaune; abdomen d'un noir bleuâtre; pates fauves et genoux d'un noir bleuâtre. — Paris.

Vingtième sous-genre. AGONUM. *Palpes comme les précédens, mais corselet rond ou carré, ayant les angles arrondis.* BONELLI.

AGONE MARGINÉ (*Agonum marginatum.— Harpalus marginatus*, LATR.; *carabus marginatus*, FAB.). Long de quatre lignes; d'un vert cuivreux en dessus, d'un vert foncé en dessous; pates noirâtres et jambes jaunâtres; antennes noires; corselet orbiculaire; élytres striées, à bords jaunâtres : la seconde strie, à compter de la suture, ayant deux points enfoncés : un troisième point vers le haut de la troisième strie. — Paris.

AGONE SIX-POINTS (*A. sex-punctatum.— Harpalus sex-punctatus*, LATR.; *carabus sex-punctatus*, FAB.). Long de près de quatre lignes; corps d'un vert plus clair et plus brillant sur la tête et le corselet; élytres d'un beau rouge cuivreux, striées, sinuées à l'extrémité, avec le bord extérieur vert : cinq points enfoncés dans les seconde et troisième stries en comptant de la suture. — Paris.

AGONE MARRON (*A. rotundatum*, PAYK.; *carabus ferrugineus*, OLIV.; *harpalus castaneus*, LATR.). Long d'un peu plus de trois lignes; d'un beau fauve ou marron, luisant; dessous du corps et pates d'une couleur plus vive; yeux noirs; une ligne peu marquée au milieu du corselet, et deux légères impressions ponctuées vers le bord postérieur; élytres striées, avec des points enfoncés près du bord extérieur; pates épineuses. — France.

AGONE SOMBRE (*A. nubilum.— Harpalus nubilus*, LATR.). Semblable au précédent, mais moitié plus petit; noir; antennes, bords latéraux du corselet, extrémité des élytres, et pates d'un brun fauve; corselet ayant, au milieu, une ligne enfoncée, et un petit trait imprimé près de chaque côté du bord postérieur; élytres striées; pates épineuses. — Paris.

Agone veuf (*Agonum viduum.* — *Harpalus viduus*, Latr.; *carabus nigrita*, Panz.; *carabus anthracinus*, Illig.; *carabus maurus*, Fab.). De trois à quatre lignes de longueur; dessus du corps d'un bronzé très foncé ou d'un noir luisant; antennes, dessous du corps, et pates noirs; corselet arrondi aux angles postérieurs, avec les bords relevés; élytres ayant des stries fortes et pointillées, trois points enfoncés, écartés les uns des autres, entre la seconde et la troisième strie en comptant de la suture. — Paris.

Vingt-unième sous-genre. Dicaelus. *Mandibules pointues et assez saillantes; quatrième article des palpes très dilaté à l'extrémité et comme triangulaire; corselet inégal, plus large à sa base, échancré aux deux extrémités; tête ayant en devant deux enfoncemens considérables; labre profondément échancré; bord antérieur et supérieur de la tête formant une espèce de cintre.*

Dicèle violet (*Dicælus violaceus*, Bon.). Environ neuf lignes de longueur; corps d'un beau violet; antennes, bouche et pieds, noirs; corselet en carré transversal; élytres sillonnées. — De la Caroline.

Vingt-troisième genre. Les Licines (*Licinus*).

Mandibules tronquées ou très obtuses; bord antérieur et supérieur de la tête cintré; dernier article des palpes extérieurs presqu'en forme de hache; corps en carré allongé, déprimé, plan en dessus; tête un peu plus étroite que le corselet; lèvre supérieure peu apparente, petite, placée en dessous du niveau de la face de la tête; corselet de la largeur des élytres, assez grand, en carré orbiculaire; jambes antérieures échancrées; élytres entières, ayant un léger sinus à leur extrémité.

Ces insectes se trouvent sous les pierres, et paraissent avoir les mêmes habitudes que les féronies.

Licine échancrée (*Licinus emarginatus*, Latr.; *carabus emarginatus*, Oliv.; *carabus cassideus*, Fab.; *carabus depressus*, Panz.). Longue de six lignes à six lignes et demie; d'un noir mat et uni à la vue simple;

à la loupe, les élytres finement ponctuées et striées; corselet plan, presque carré, très ponctué. — Paris.

Licine agricole (*Licinus agricola*, Latr.; *carabus agricola*, Oliv.). Longue de six lignes et demie à sept lignes; semblable à la précédente, mais élytres ayant trois lignes longitudinales élevées. — France méridionale.

Licine silphoïde (*L. silphoïdes*, Latr.; *carabus silphoïdes*, Fab.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes et demie; elle ne diffère guère de la précédente que par ses élytres finement raboteuses, et ayant environ chacune neuf séries. — France méridionale.

Licine granulée (*L. granulatus*, Dej.). Longue de six lignes et demie à sept lignes; noire; corselet arrondi, ponctué, un peu lisse au milieu; élytres ovales, avec trois lignes élevées, ponctuées-striées, l'intervalle des stries légèrement élevé, profondément ponctué, un peu rugueux. — Espagne. Peut-être n'est-ce qu'une variété de la précédente.

Licine de Sicile (*L. siculus*, Dej.). Longue de six lignes et demie à sept lignes et demie; noire; corselet plus large que dans la précédente, court, arrondi, un peu transversal, ponctué, presque lisse dans le milieu; élytres ovales, ponctuées-striées, à intervalles un peu élevés, profondément ponctués. — Sicile.

Licine peltoïde (*L. peltoïdes*, Dej.). Longue de six lignes à six lignes trois quarts; noire; corselet un peu arrondi, très ponctué; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, les intervalles des stries plans et très ponctués. — Portugal.

Licine égale (*L. æquatus*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes et demie; noire; corselet un peu arrondi, très ponctué; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées, les intervalles plans et très ponctués. — Basses-Alpes.

Licine déprimée (*L. depressus*, Dej.; *carabus depressus*, Payk.; *carabus cassideus*, Illig.). Longue de cinq lignes ou un peu moins; noire; corselet arrondi, un peu convexe, très ponctué; élytres ovales-oblongues, presque parallèles, finement ponctuées-striées, à intervalles plans et finement ponctués. — France.

Licine de Hoffmansegg (*Licinus Hoffmanseggii*, Dej.; *carabus hoffmanseggii*, Panz.). Longue de cinq lignes et quart à six lignes et demie; noire; corselet un peu cordiforme, indistinctement ponctué; élytres ovales, profondément striées, à stries lisses, ayant leurs intervalles un peu élevés et obscurément ponctués. — France.

Licine oblongue (*L. oblongus*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie; noire; corselet un peu cordiforme, peu distinctement ponctué; élytres oblongues, striées, à stries finement ponctués, ayant leurs intervalles plans et obscurément ponctués. — Basses-Alpes.

Vingt-quatrième genre. Les Badisters (*Badister*).

Ils ressemblent aux précédens, mais leurs palpes maxillaires sont filiformes, et le dernier article des labiaux est plus gros et ovoïde. Du reste ils ont les mêmes habitudes.

Badister bipustulé (*Badister bipustulatus.* — *Licinus bipustulatus*, Latr.; *carabus bipustulatus*, Fabr.; *carabus crux-minor*, Oliv.). Long d'environ deux lignes et demie; noir; base des antennes, corselet et pates fauves; élytres de la même couleur, striées, ayant une grande tache noire, échancrée en croissant, du côté de la suture. — Paris.

Badister céphalote (*B. cephalotes*, Dej.). Long de trois lignes et demie à trois lignes trois quarts; noir; corselet de la même largeur que la tête; écusson et pieds d'un rouge ferrugineux; élytres rousses en devant, noires au sommet, à suture rousse, ainsi qu'une tache transversale commune et un peu lunulée. — France.

Badister lézardé (*B. lacertosus*, Dej.). Noir; corselet plus large que la tête; écusson et pieds roux; élytres rousses en devant, noires au sommet, à suture rousse, ainsi qu'une tache angulée et commune. — Allemagne.

Badister pelté (*B. peltatus*, Dej.). Long de deux lignes à deux lignes et demie; d'un noir bronzé et obscur en dessus; corselet et élytres finement bordés de

jaune pâle; pieds de cette dernière couleur. — France.

Badister huméral (*Badister humeralis*, Dej.). Long de deux lignes; d'un noir obscur en dessus; corselet bordé de jaune pâle, ainsi que les élytres qui ont en outre une tache humérale de la même couleur; pates d'un jaune pâle. — France.

Vingt-cinquième genre. Les Panagées (*Panagæus*).

Cou brusquement étranglé, en forme de nœud ou d'article; tête petite; corselet grand, presque rond; palpes extérieurs terminés par un article dilaté et presque en forme de hache; languette très courte; mandibules très petites; corselet presque orbiculaire; abdomen presque carré.

Ces animaux sont ordinairement de petite taille, et ont particulièrement la tête petite relativement au corps. Leurs jambes antérieures sont échancrées, et leurs élytres entières. On les trouve dans les bois dont le sol est sec et sablonneux.

Panagée grande croix (*Panagæus crux-major.* — *Panagæus bipustulatus*, Latr.; *carabus crux-major*, Fabr.). De trois à quatre lignes de longueur; corps, tête, antennes et pates, noirs, ainsi que le corselet qui est chagriné et pubescent; élytres striées, d'un rouge de brique, avec de gros points enfoncés; la suture, la base, l'extrémité, le bord extérieur et une bande transversale au milieu, noirs. — Paris.

Panagée quadripustulée (*P. quadripustulatus*, Dej.). Longue de trois lignes et demie; noirâtre; élytres rousses, ayant leur base, leur suture, une tache au milieu, leur limbe postérieur et le sommet, noirs. — France.

Panagée trimaculée (*P. trimaculatus*, Dej.). Longue de trois lignes et demie; noirâtre; élytres rousses, ayant leur base, la suture, une tache interrompue au milieu, et le sommet, noirs. — France.

Panagée recourbée (*P. reflexus*, Latr.; *carabus reflexus*, Fabr.; *cychrus reflexus*, Ejusd., *syst. eleut.*). Assez grande; noire; deux taches jaunes sur chaque élytre; bords du corselet arrondis et relevés; élytres sillonnées. — Coromandel.

Panagée anguleuse (*Panagæus angulatus*, Latr.; *carabus angulatus*, Fabr.). Assez grande, noire, velue; corselet cannelé; élytres sillonnées, ayant deux bandes jaunes transversales et interrompues à la suture. — Coromandel.

F. Elytres entières; jambes antérieures très-rarement évasées ou échancrées; bord supérieur de la languette élevé en pointe ou en dent; abdomen ovale ou carré; yeux ordinairement saillans; corselet le plus souvent cordiforme, tronqué, plus étroit que l'abdomen.

Vingt-sixième genre. Les Cychres (*Cychrus*).

Élytres entières; jambes antérieures très rarement échancrées; antennes filiformes, à articles allongés; dernier article des palpes très dilaté : celui des antérieurs en cuilleron et couvrant toute l'extrémité de la mâchoire; languette très petite et lèvre inférieure composée de trois pièces séparées; tête étroite et avancée; corselet plus étroit que l'abdomen, presque carré ou en trapèze; élytres dures, embrassant les côtés inférieurs de l'abdomen, ne recouvrant pas d'ailes membraneuses; mandibules très étroites, très avancées, et bidentées sous leur extrémité.

On trouve les cychres sous les pierres, dans les lieux boisés; mais on ignore leurs mœurs.

Cychre muselier (*Cychrus rostratus*, Latr.; *carabus rostratus*, Oliv.; *tenebrio rostratus*, Lin.; *carabus coadunatus*, de Géer). Environ six lignes et demie à sept lignes et demie de longueur; noir luisant; tête lisse; corselet finement chagriné, marqué au milieu d'une ligne enfoncée peu apparente; élytres chagrinées, avec une ligne longitudinale saillante sur le bord externe.— Paris : très rare.

Cychre a trompe (*Cychrus proboscideus*, Latr.; *carabus proboscideus*, Oliv.; *cychrus attenuatus*, Fab.). Un peu plus petit que le précédent; noirâtre, presque bronzé; corselet rebordé, sillonné au milieu; élytres légèrement raboteuses, ayant trois rangées de points élevés et oblongs. — France septentrionale.

Cychre relevé (*Cychrus elevatus*, Latr.; *carabus*

elevatus, Oliv.). Long d'environ dix lignes; corps déprimé, large; corselet à bords arrondis et relevés, d'un noir violet; élytres violettes, striées, avec une forte arête sur le bord externe; tête, dessous du corps et pates, noirs. — Amérique méridionale.

Cychre unicolore (*Cychrus unicolor*, Latr.; *carabus unicolor*, Oliv.). A peu près semblable au précédent, mais beaucoup plus grand; noir; corselet à bords latéraux relevés; élytres striées. — Amérique méridionale.

Cychre étroit (*C. angustatus*, Dej.). Long de dix lignes; noir; allongé; corselet orbiculaire, rétréci en devant, non caréné sur les côtés; élytres oblongues, un peu déprimées, légèrement carénées sur les côtés, granulées-ponctuées, à points souvent confluens, avec trois lignes élevées peu apparentes. — Carinthie.

Cychre italien (*C. italicus*, Dej.). Long de dix lignes et demie; noir; une impression transversale sur la tête; une impression transversale sur la partie postérieure du corselet : celui-ci ayant ses angles postérieurs presque droits, non réfléchis; élytres carénées des deux côtés, granulées-ponctuées, avec trois lignes élevées à peine apparentes. — Italie.

Cychre allongé (*C. elongatus*, Dej.). Long de huit à neuf lignes, ou un peu moins; noir; tête lisse; corselet un peu excavé postérieurement, à angles postérieurs réfléchis et un peu arrondis; élytres carénées sur les côtés, granulées-ponctuées, avec trois lignes élevées peu apparentes. — Paris : très rare.

Cychre semigranulé (*C. semigranosus*, Dej.). Long de sept lignes à huit lignes et demie; noir; tête ayant une impression transversale; corselet ovale, arrondi et excavé postérieurement; élytres carénées des deux côtés, d'un noir cuivreux, ponctuées, à points élevés, oblongs, sur trois rangs peu apparens. — Hongrie.

Vingt-septième genre. Les Pambores (*Pamborus*).

On les distingue des cychres par leurs mandibules fortement dentées le long de leur bord intérieur, et les deux jambes terminées, à l'angle extérieur, par une forte pointe. Du reste ils ont les mêmes habitudes.

Pambore alternant (*Pamborus alternans*, Latr.). Un peu plus d'un pouce de long; noir, avec les côtés du corselet d'un bleu violet; élytres d'un bronzé foncé et sillonnées, à sillons coupés par des incisions transverses, et présentant chacun une rangée de grains élevés ou de petits tubercules. — Nouvelle-Hollande.

Vingt-huitième genre. Les Calosomes (*Calosoma*).

Ils diffèrent des deux genres précédens par le dernier article des palpes extérieurs à peine plus large que le précédent, en cône renversé; second article des antennes beaucoup plus court que les suivans; abdomen presque carré; mâchoires courbées brusquement et extérieurement à angle aigu; corselet en cœur, ou presque demi-circulaire; pas d'échancrure aux jambes antérieures; des ailes membraneuses sous les élytres.

Ces insectes, peu nombreux en espèces, sont ordinairement parés des plus belles couleurs métalliques. Ils vivent de chenilles qu'ils vont chasser sur les arbres avec beaucoup d'agilité; tous sont d'une assez forte taille et habitent les forêts.

Calosome callide (*Calosoma callidum*, Latr.). Onze à douze lignes de longueur; noir; corselet ayant au milieu une ligne enfoncée; élytres à légers reflets bronzés, avec des stries légèrement crénelées: sur chacune, trois rangées de points enfoncés, cuivreux et brillans. — Amérique méridionale.

Calosome rétus (*C. retusum*, Latr.). Long d'un pouce et demi; noir en dessous; bronzé en dessus; pates et antennes noires; une ligne enfoncée au milieu du corselet, et deux impressions latérales postérieures; élytres bronzées-verdâtres, striées, ayant chacune trois rangées de points enfoncés et cuivreux. — Terres Magellaniques.

Calosome inquisiteur (*C. inquisitor*, Latr.; *carabus inquisitor*, Lin.). Long de sept à neuf lignes; d'un noir luisant et verdâtre en dessous; antennes et pates noires; tête, corselet, élytres, d'un verdâtre bronzé; corselet finement ponctué; élytres striées, ayant cha-

cune trois séries de petits points enfoncés et de la même couleur que les élytres. — Paris.

Calosome de Madère (*Calosoma maderæ*, Latr.; *carabus maderæ*, Fab.). De la grandeur du précédent; noir; élytres ayant des stries peu marquées, avec quelques points enfoncés : elles ont chacune trois séries de petits points enfoncés, verdâtres. — Ile de Madère.

Calosome scrutateur (*C. scrutator*, Latr.; *carabus scrutator*, Oliv.). Long de treize à quatorze lignes; bleuâtre avec des taches dorées, en dessous; tête noire en devant, bleue derrière, avec deux taches dorées; corselet bleu; élytres striées, d'un vert foncé, avec trois rangées de points enfoncés sur chacune; pates et antennes noires; cuisses violettes. — Amérique septentrionale.

Calosome réticulé (*C. reticulatum*, Latr.; *carabus reticulatus*, Oliv.). Long d'un peu moins d'un pouce; noir; corselet noirâtre, bordé de vert; élytres réticulées, d'un vert bronzé. Il est quelquefois entièrement noir. — Allemagne : très rare.

Calosome sycophante (*C. sycophanta*, Latr.; *carabus sycophanta*, Lin.). Long de onze lignes et demie à quatorze lignes; dessous du corps, tête et corselet d'un noir bleuâtre, les bords de ce dernier verdâtres; pates noires; élytres d'un vert doré, à reflets cuivreux sur le bord externe, finement striées, ayant des points enfoncés à peine sensibles. — Paris.

Calosome rechercheur (*C. indagator*, Latr.; *carabus indagator*, Fab.). Long de près d'un pouce; moins large que le précédent; noir; ailé; bords du corselet arrondis et relevés; élytres lisses, ayant trois rangs de points enfoncés et cuivreux. — Paris : très rare.

Calosome points-dorés (*C. auropunctatum*, Dej.; *carabus sericeus*, Illig.). Long de onze à douze lignes; vert ou d'un noir bronzé en dessus; élytres un peu striées, transversalement ondulées-rugueuses, avec trois rangs de points enfoncés et bronzés; jambes intermédiaires incourbées. — Allemagne.

Calosome soyeux (*C. sericeum*, Dej.; *carabus investigator*, Illig.). Long de dix lignes; d'un bronzé obscur

en dessus ; élytres un peu rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés et allongés, cuivreux ; jambes intermédiaires droites. — Russie.

Calosome de Pander (*Calosoma Panderi*, Dej.). Long de huit lignes et demie ; d'un noir bleuâtre en dessus ; élytres arrondies, crénées-striées, transversalement rugueuses ; dessous d'un violet luisant. — Russie.

Vingt-neuvième genre. Les Carabes (*Carabus*).

Ils se distinguent des calosomes par le dernier article des palpes extérieurs, qui est sensiblement plus large que le précédent, un peu en forme de hache ou en triangle ; le second article des antennes est au moins aussi long que la moitié du suivant, et l'abdomen est ovale. Corps allongé, convexe, ordinairement d'assez grande taille ; tête assez large, arrondie en devant ; corselet échancré postérieurement, presque carré, plus large et arrondi en devant, presqu'aussi large que les élytres ; jambes antérieures sans échancrures ; tarses antérieurs des mâles ayant leurs quatre premiers articles dilatés dans le plus grand nombre.

Les carabes se tiennent le plus ordinairement sous les pierres, les mousses, les gazons, etc. Ils courent très vite, sont très carnassiers, et font continuellement la guerre aux larves et aux insectes.

Premier sous-genre. Procrustes. *Bord antérieur du labre divisé en trois lobes ; deux dents à l'extrémité de la saillie du milieu du menton.* Bonelli.

Procruste chagriné (*Procrustes coriaceus.* — *Carabus coriaceus*, Latr.). Un des plus grands carabes, long de quinze à dix-sept lignes ; sans ailes ; noir luisant en dessous, mat en dessus ; corselet finement pointillé et un peu rebordé, avec une ligne enfoncée au milieu ; élytres chagrinées. — Paris.

Procruste spretus (*P. spretus*, Dej.). Long de treize à seize lignes ; noir ; ovale-oblong ; élytres ponctuées, un peu rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Hongrie.

Procruste rugueux (*P. rugosus*, Dej.). Long de

treize à quatorze lignes et demie ; noir ; ovale-allongé ; élytres rugueuses, ponctuées. — Dalmatie.

Deuxième sous-genre. PROCÈRES (*Procerus*). *Mêmes caractères que le sous-genre suivant, mais tarses semblables dans les deux sexes.* MÉGERLE.

PROCÈRE SCABREUX (*Procerus scabrosus*, DEJ. ; *carabus scabrosus*, FAB.). Long de vingt à vingt-quatre lignes; noir; corselet rugueux, large, tronqué, presque en cœur ; élytres ovales, convexes, couvertes de gros points élevés et sans ordre. — Des montagnes de la Carniole.

PROCÈRE D'OLIVIER (*P. Olivieri*, DEJ.). Long de dix-neuf à vingt-deux lignes ; semblable au précédent, mais ayant le dessus du corps d'un beau bleu violet. — Constantinople.

Troisième sous-genre. CARABES (*Carabus*). *Deux lobes au labre ; pièce mitoyenne du menton terminée en une pointe simple.* BONELLI.

a. *Élytres sans stries distinctes, à points irréguliers.*

CARABE CISELÉ (*C. cœlatus*, FAB.). Long de dix-huit à dix-neuf lignes ; ovale-allongé ; noir ; corselet ponctué-rugueux ; élytres rugueuses, à points embrouillés, d'un noir un peu bleuâtre. — Jura.

CARABE DE DALMATIE (*C. dalmatinus*, DEJ.). Long de quinze à dix-huit lignes ; ovale-allongé ; noir ; corselet bleu, ponctué-rugueux ; élytres bleues ponctuées, rugueuses, avec des stries élevées et interrompues. — Dalmatie.

CARABE CROATE (*C. croaticus*, DEJ.). Long de douze à quatorze lignes ; ovale ; noir ; corselet ponctué-rugueux, violacé ; élytres ponctuées, rugueuses, presque lisses, à stries interrompues, d'un bleu verdâtre, à bords violacés. — Croatie.

b. *Élytres à stries élevées, plus ou moins interrompues.*

CARABE D'ILLIGER (*C. Illigeri*, DEJ.). Long de treize à quatorze lignes ; ovale-oblong ; d'un bleu violet en dessus ; corselet ponctué, un peu rugueux ;

élytres ayant des points oblongs, élevés et disposés en stries. — Croatie.

Carabe de Kollar (*Carabus Kollari*, Dej.). Long de treize lignes à quatorze lignes et demie; ovale; dessus d'un bleu violacé, ou verdâtre; élytres striées-ponctuées, les intervalles des stries élevés et interrompus. — Hongrie.

Carabe de Scheidler (*C. Scheidleri*, Dej.). Onze à quatorze lignes de longueur; ovale-oblong; dessus d'un vert bronzé ou violacé; élytres striées-ponctuées, les intervalles des stries un peu élevés et interrompus. — Autriche.

Carabe de Preyssler (*C. Preyssleri*, Dej.). Long de douze à treize lignes; ovale-oblong; d'un noir un peu bleuâtre; bords des élytres et du corselet violacés; élytres finement striées-ponctuées, à intervalles des stries pointillés. — Bohême.

Carabe excellent (*C. excellens*, Fab.). Long de dix lignes à onze lignes et demie; ovale-oblong; dessus vert ou bronzé; bords des élytres et du corselet d'un pourpre doré; élytres ayant des côtes élevées et interrompues. — Russie.

Carabe érythromère (*C. erythromerus*, Dej.). Onze lignes de longueur; ovale-oblong; d'un vert-bleuâtre en dessus; élytres ayant des côtes élevées, alternativement interrompues; cuisses d'un rouge ferrugineux. — Russie.

Carabe d'Estreicheri (*C. Estreicheri*, Dej.). Long de neuf lignes à neuf lignes et demie; ovale-oblong; d'un noir un peu bronzé en dessus; élytres bordées de violet, à côtes élevées et interrompues, ayant trois rangs de points oblongs, élevés et peu apparens. — Podolie.

Carabe scabriuscule (*C. scabriusculus*, Oliv.). Long de huit à dix lignes; ovale-oblong; noir; élytres à points élevés et rudes disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés. — Hongrie.

Carabe de Lippe (*C. Lippii*, Dej.). Long de huit lignes et demie à neuf lignes et demie; ovale; noir; élytres à points élevés et un peu rudes, confluens,

disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés, peu apparens. — Hongrie.

Carabe de Mannerheim (*Carabus Mnnerheim*, Dej.). Long de neuf à dix lignes; oblong; noir; élytres rugueuses, à points élevés disposés en stries, avec trois rangs de points oblongs, élevés, peu apparens. — Sibérie.

Carabe d'Henning (*C. Henningii*, Dej.). Long de huit lignes à huit lignes et demie; ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres ayant des côtes élevées, crénées et interrompues; premier article des antennes et cuisses ordinairement d'un rouge ferrugineux. — Sibérie.

Carabe royal (*C. regalis*, Dej.). Long de dix à onze lignes; ovale-oblong; un peu déprimé; bronzé en dessus; élytres à stries élevées, crénées, interrompues, ayant trois rangs de points enfoncés et peu apparens. — Sibérie.

Carabe ærugineux (*C. æruginosus*, Dej.). Long de dix ligues à onze lignes et demie; ovale-oblong; d'un noir un peu bronzé en dessus; élytres à côtes élevées et interrompues, avec trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Sibérie.

Carabe de Burnaschève (*C. Burnaschevii*, Dej.). Long de dix lignes et demie; ovale-allongé; noir; corselet d'un noir bronzé-verdâtre, rugueux, étroit, carré, un peu tronqué postérieurement; élytres d'un noir cuivreux, bordées de vert, étroites au-devant, à côtes élevées, crénées et interrompues. — Sibérie.

Carabe maure (*C. maurus*, Dej.). Long de huit lignes et demie; ovale; noir; corselet un peu arrondi; élytres presque carrées, à pnints embrouillés, arrondis et élevés, dont quelques uns plus gros, oblongs, dispnsés longitudinalement. — Sibérie.

Carabe de Kruber (*C. Kruberi*, Dej.). Long de près de neuf lignes; ovale; noir; corselet presque carré; élytres ovales, rugueuses, ayant trois rangs de points élevés et peu apparens. — Sibérie.

Carabe de Vietinghove (*C. Vietinghovii*, Dej.). Ovale-oblong, d'un noir bleuâtre en dessus; bord du corselet et des élytres doré, ces dernières profondé-

ment ponctuées, avec des lignes élevées, interrompues, et des points confluens et très enfoncés.—Sibérie.

Carabe de Famin (*Carabus Faminii*, Dej.). Long de dix lignes; ovale; noir; bord des élytres et du corselet d'un violet cuivreux, ce dernier arrondi; élytres ovales, ayant des points élevés, rudes et épars, les plus gros oblongs et sur trois rangs. — Sicile.

Carabe alyssidote (*C. alyssidotus*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à dix lignes; ovale-oblong; bronzé en dessus; corselet un peu rugueux; élytres bordées de cuivreux, ponctuées, à points élevés et disposés en stries alternativement formées de points plus gros et plus petits. — Midi de la France.

Carabe de Carinthie (*C. Mollii*, Dej.). Long de huit lignes à neuf lignes et demie; ovale-oblong; dessus d'un noir brunâtre ou d'un bronzé obscur; corselet un peu rugueux; élytres rugueuses, ayant plusieurs points oblongs, élevés, confus, dont quelques uns disposés sur trois rangs. — Haute-Carinthie.

Carabe de Rossi (*C. Rossii*, Dej.). Long de onze à douze lignes; oblong; noir; bord des élytres et du corselet d'un vert bleuâtre: ce dernier un peu rugueux; élytres oblongues, ponctuées-striées, à intervalles des stries interrompus. — Italie.

e. *Élytres ayant trois rangées de points oblongs et élevés, avec des stries élevées entre les rangées.*

Carabe enchaîné (*C. catenulatus*, Dej.; *carabus intricatus*, Oliv.). Long de huit lignes et demie à douze lignes; ovale-oblong; d'un noir bleuâtre; bord des élytres et du corselet violet; élytres ovales, crénées-striées, ayant leurs intervalles un peu interrompus, avec trois rangées de points enfoncés, ou oblongs et élevés. — Paris: il varie beaucoup.

Carabe de Herbst (*C. Herbstii*, Dej.). Long de onze à treize lignes; dessus d'un noir bleuâtre; bord des élytres et du corselet violet: ce dernier un peu étroit, presque carré; élytres ovales, légèrement à côtes; les côtes interrompues, ayant trois rangs de points élevés. — Croatie.

Carabe a chaine (*Carabus catenus*, Dej.). Long de treize lignes à quatorze lignes et demie; ovale-oblong; d'un noir bleuâtre en dessus; bord des élytres et du corselet violet : ce dernier large et un peu carré; élytres ovales-oblongues, légèrement à côtes, les côtes un peu interrompues, avec trois rangs de points élevés. —Illyrie.

Carabe de Parreyss (*C. Parreyssii*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à dix lignes et demie; ovale; d'un noir bleuâtre en dessus; bord des élytres et du corselet violet : ce dernier large, preque carré; élytres ovales, plus courtes que dans le *catenatus*, ayant de légères côtes un peu interrompues, avec trois rangs de points élevés. — Croatie.

Carabe a collier (*C. monilis*, Dej.; *C. catenulatus*, Oliv.; *C. morbillosus*, Latr.; *C. granulatus*, Oliv.; *C. consistus*, Panz.; *C. affinis*, Ejusn.). Long de onze à treize lignes; ovale-oblong; dessus vert ou bronzé, ou violet; élytres ayant des lignes élevées égales ou alternativement peu apparentes, avec trois rangées de points enfoncés, ou oblongs et élevés. — France.

Carabe des champs (*C. arvensis*, Dej.; *C. Pomeranus*, Oliv.). Long de six à neuf lignes; ovale-oblong; dessus d'un vert bronzé, ou d'un noir bronzé, ou cuivreux; élytres à stries élevées et interrompues, alternativement en côtes, avec trois rangs de points oblongs et élevés. — France.

Carabe champêtre (*C. cumanus*, Dej.). Long de huit lignes et demie; ovale; bronzé en dessus; élytres à stries élevées, les lignes alternativement en côtes lisses, avec trois rangs de points oblongs et élevés. — Russie.

Carabe vagabond (*C. vagans*, Dej.). Long de huit lignes et demie à dix lignes et demie; ovale; large; bronzé en dessus; corselet carré à angles postérieurs prolongés· élytres ovales, courtes, ayant des lignes alternativement élevées et peu apparentes, et trois rangs de points élevés et oblongs. — France méridionale.

Carabe Italien (*C. Italicus*, Dej.). Long de huit

lignes et demie à dix lignes et demie; ovale-oblong; bronzé en dessus; corselet carré, un peu arrondi; élytres ayant des lignes alternativement élevées et peu apparentes, un peu interrompues et alternativement en côtes, avec trois rangs de points oblongs et élevés. — Italie.

Carabe de Gebler (*Carabus Gebleri*, Dej.). Long de quinze lignes et demie à seize lignes et demie; ovale, large, un peu déprimé; dessus d'un vert bronzé; élytres ovales, très larges, avec des lignes élevées et trois rangs de points enfoncés. — Sibérie.

Carabe Castillan (*C. Castillianus*, Dej.). Long de onze lignes; ovale; bronzé en dessus; bord des élytres et du corselet verdâtre; élytres ponctuées, à stries élevées et alternativement peu apparentes, interrompues, ayant trois rangs de points oblongs, élevés et peu apparens. — Espagne.

d. *Élytres ayant trois rangées de points oblongs élevés, et des stries élevées entre elles; tête très grosse et renflée postérieurement.*

Carabe macrocéphale (*C. macrocephalus*, Dej.). Un pouce de longueur; ovale-oblong, bronzé en dessus; tête très large, allongée, non rétrécie postérieurement; élytres à lignes élevées, granulées dans les intervalles des lignes, avec trois rangs de points enfoncés. — Espagne.

Carabe Portugais (*C. Lusitanicus*, Dej.). Onze à douze lignes de longueur; ovale; bronzé en dessus; bord des élytres et du corselet verdâtre; tête large, un peu renflée postérieurement; élytres avec des stries élevées, alternativement interrompues, et trois rangs de points élevés. — Portugal.

Carabe antique (*C. antiquus*, Dej.). Un pouce de longueur; ovale; court; bronzé en dessus; tête large; élytres courtes, très larges, un peu cordiformes, avec des points élevés très petits et rudes; elles ont des stries élevées, interrompues et alternativement peu apparentes, et trois rangs de points élevés et oblongs. — Espagne.

Carabe large (*C. latus*, Dej.). Long de dix à

douze lignes et demie; ovale; court; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du corselet violet; tête grosse; élytres ovales, un peu globuleuses, crénées-striées, avec trois rangs de points oblongs. — Espagne.

Carabe aplati (*Carabus complanatus*, Dej.). Long de neuf lignes et demie; ovale; court; noir; bord des élytres et du corselet un peu violet; tête grosse; élytres ovales, irrégulièrement rugueuses, ayant trois rangs de points oblongs, élevés, peu apparens. — Espagne.

Carabe court (*C. brevis*, Dej.). Dix lignes de longueur; ovale; court; noir; corselet et élytres d'un noir bronzé, à bords d'un vert bleu; tête grosse; élytres ovales, un peu globuleuses, ponctuées, à points élevés, peu apparens, disposés en stries, et trois rangs de points élevés. — Espagne.

Carabe helluo (*C. helluo*, Dej.). Onze lignes et demie de longueur; ovale; court; noir; bord des élytres et du corselet violet; tête large; élytres convexes, presque lisses, obscurément striées-ponctuées, avec trois rangs de points enfoncés. — Espagne.

e. *Élytres ayant trois rangées de points élevés, et une côte élevée entre les rangées.*

Carabe alternant (*C. alternans*, Dej.). Long d'un pouce à treize lignes et demie; ovale-allongé; bronzé en dessus; bord des élytres et du corselet cuivreux; élytres allongées, presque parallèles, avec trois lignes élevées et trois rangs de points oblongs et élevés; les intervalles pointillés. — Corse.

Carabe celtibérien (*C. celtibericus*, Dej.). Douze à treize lignes et demie de longueur; ovale-allongé; d'un bronzé obscur en dessus; corselet rugueux, un peu cordiforme; élytres oblongues, avec deux lignes élevées et trois rangs de points oblongs et élevés: les intervalles rugueux.

Carabe grillé (*C. cancellatus*, Dej.; *carabus granulatus*, Fab.). Long de huit à douze lignes; ovale-oblong; verdâtre ou bronzé en dessus; premier article des antennes le plus souvent roussâtre; élytres un peu convexes, un peu étroites au sommet, avec

trois lignes élevées (celles près de la suture n'allant pas jusqu'à l'extrémité), et trois rangs de points oblongs et élevés ; intervalles un peu rugueux ; cuisses souvent d'un rouge ferrugineux. — France : il varie beaucoup.

Carabe échancré (*Carabus emarginatus*, Dej.). Long de douze à treize lignes ; ovale-allongé ; dessus verdâtre ou d'un bronzé cuivreux ; corselet un peu allongé, à angles postérieurs allongés ; élytres oblongues, un peu étroites au sommet, avec trois lignes élevées (celles près de la suture raccourcies) et trois rangs de points peu élevés et oblongs ; les intervalles un peu ponctués. — Illyrie.

Carabe granigère (*C. graniger*, Dej.). Long d'un pouce ou un peu plus ; ovale-oblong ; bronzé en dessus ; corselet très ponctué, un peu rugueux ; élytres légèrement convexes, un peu arrondies au sommet, ayant trois lignes élevées (celles de la suture raccourcies) et trois rangs de points oblongs, plus élevés, ainsi que les lignes, que dans le précédent ; les intervalles rugueux. — Hongrie.

Carabe moyen (*C. intermedius*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à onze lignes ; ovale-oblong ; bronzé en dessus ; élytres oblongues, un peu parallèles, légèrement arrondies au sommet, avec trois lignes élevées (celles de la suture raccourcies), et trois rangs de points élevés et oblongs : les intervalles un peu rugueux. — Dalmatie.

Carabe morbilleux (*C. morbillosus*, Dej.). Long de dix lignes et demie à treize lignes ; ovale ; bronzé en dessus et quelquefois verdâtre ; élytres ovales, légèrement arrondies au sommet, avec trois lignes entières élevées, et trois rangs de points élevés et oblongs ; les intervalles élevés ponctués. — Allemagne.

Carabe granulé (*C. granulatus*, Dej. ; *carabus cancellatus*, Fab.). Long de huit à dix lignes ; oblong, un peu déprimé ; d'un bronzé obscur en dessus ; corselet carré, à angles postérieurs non prolongés ; élytres oblongues-allongées, avec trois lignes élevées et trois rangs de points oblongs et élevés ; les intervalles un peu rugueux. — France.

f. *Élytres à côtes élevées et à larges fossettes entre elles.*

Carabe grillé (*Carabus clathratus*, Dej.). Long de onze à treize lignes; ovale-oblong; d'un noir bronzé en dessus; corselet carré, à angles postérieurs non prolongés; élytres ayant trois lignes élevées, et entre ces lignes une rangée de très gros points enfoncés et dorés, séparés par des points élevés. — Midi de la France.

Carabe noduleux (*C. nodulosus*, Dej.; *carabus variolosus*, Fab.). Long de onze à treize lignes; ovale-oblong; noir; élytres rugueuses, ayant trois lignes élevées interrompues, et quatre rangs de fossettes. — Allemagne.

g. *Élytres à côtes élevées.*

Carabe doré (*C. auratus*, Dej.). Long de neuf à douze lignes; ovale; vert en dessus; élytres ayant trois côtes élevées et obtuses, à intervalles presque lisses; base des antennes et pieds le plus ordinairement d'un roux ferrugineux. — France.

Carabe points dorés (*C. punctato-auratus*, Dej.). Long de neuf lignes à dix lignes et demie; ovale-oblong; d'un vert bronzé en dessus; élytres ayant trois lignes un peu élevées, à intervalles un peu ponctués, et ayant chacun un rang de points enfoncés très petits et peu apparens; antennes et cuisses noires; jambes brunes. — Pyrénées orientales.

Carabe de Farines (*C. Farinesi*, Dej.). Long de dix lignes; oblong-ovale; corselet un peu cordiforme, d'un vert doré; élytres ovales, vertes, avec trois lignes élevées peu apparentes et d'un rouge cuivreux, les intervalles presque lisses; premier article des antennes et pieds bruns; jambe d'un rouge ferrugineux. — Pyrénées orientales.

Carabe agréable (*C. festivus*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à dix lignes et demie; ovale-oblong; corselet un peu cordiforme, d'un rouge cuivreux; élytres ovales, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes élevées peu saillantes et noirâtres, à intervalles

un peu ponctués ; premier article des antennes et cuisses d'un rouge ferrugineux. — France.

Carabe d'Escher (*Carabus Escherii*, Dej.). Long de dix lignes et demie à douze lignes et demie ; ovale-allongé ; corselet cordiforme, d'un vert doré ; élytres oblongues, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes peu élevées et noires, à intervalles un peu rugueux ; premiers articles des antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Hongrie.

Carabe liné (*C. lineatus*, Dej.). Long de dix lignes et demie à douze lignes ; ovale-allongé ; corselet un peu allongé, d'un vert doré ; élytres allongées, un peu déprimées, vertes, ayant trois lignes un peu élevées et noires, à intervalles légèrement rugueux ; antennes et pieds noirs. — Espagne.

Carabe doré brillant (*C. auronitens*, Dej.). Long de dix à douze lignes ; corselet un peu cordiforme, d'un vert doré ; élytres ovales, convexes, vertes, ayant trois côtes proéminentes et noires, à intervalles un peu rugueux ; premier article des antennes et pieds, d'un rouge ferrugineux. — France.

Carabe de Solier (*C. Solieri*, Dej.). Long de onze lignes et demie ; ovale-allongé ; vert en dessus ; bord des élytres et du corselet cuivreux ; corselet un peu étroit ; élytres ovales-allongées, un peu convexes, ayant trois lignes un peu élevées et noires, à intervalles légèrement rugueux ; antennes et pieds noirs. — France.

Carabe brillant (*C. nitens*, Dej.). Long de sept à huit lignes ; ovale ; d'un doré cuivreux en dessus ; élytres vertes, bordées de doré, ayant trois côtes élevées noires, à intervalles transversalement rugueux et réticulés ; antennes et pieds noirs. — France.

Carabe mélancolique (*C. melancholicus*, Dej.). Long de dix lignes à onze lignes et demie ; ovale-oblong ; d'un bronzé obscur en dessus ; élytres ayant trois côtes élevées, avec des points très petits et élevés dans les intervalles. — Espagne.

Carabe sillonné (*C. exaratus*, Dej.). Long de treize lignes ; ovale-oblong ; d'un noir violet en dessus ; corselet rugueux ; élytres sillonnées, à sillons rugueux. — Russie.

h. *Élytres à stries fines et crénelées.*

Carabe de Dejean (*Carabus Dejeanii*, Dej.). Long de treize lignes; ovale-oblong; noir; corselet ponctué-rugueux, bleu; élytres violettes, crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. — Russie. Cette espèce a été dédiée à M. Dejean par M. Stéven.

Carabe purpurin (*C. purpurascens*, Dej.). Long de onze à quatorze lignes; oblong; noir; bord du corselet et des élytres violet ou vert; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparens. — France.

Carabe de Schœnherr (*C. Schœnherri*, Dej.). Long de douze à quatorze lignes; ovale-oblong; noir; corselet violet; élytres très finement crénées-striées, d'un rouge ferrugineux, à bord et suture violets. — Sibérie.

Carabe de Stæhlin (*C. Stæhlini*, Dej.). Long de neuf lignes ou un peu plus; ovale-allongé; d'un noir un peu verdâtre en dessus; élytres très finement striées, à intervalles crénelés, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Russie.

i. *Élytres presque lisses, sans stries, finement granulées ou ponctuées.*

Carabe exaspéré (*C. exasperatus*, Dej.). Long de onze à treize lignes; oblong; noir; bord des élytres et du corselet violet; élytres opaques, granulées, un peu scabres, ayant trois lignes élevées, interrompues et peu apparentes. — France.

Carabe azuré (*C. azurescens*, Dej.). Long de onze lignes et demie à douze lignes et demie; ovale-oblong; dessus d'un noir bleu; bords des élytres et du corselet violets; élytres opaques, granulées, un peu scabres, avec des points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Croatie.

Carabe de Germar (*C. Germarii*, Dej.). Long de douze lignes et demie à treize lignes et demie; oblong; d'un noir un peu bleuâtre en dessus; bord des élytres et du corselet violet; élytres finement granulées,

avec des points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés peu appareus. — Carniole.

Carabe violet (*Carabus violaceus*, Dej.). Long de dix lignes et demie à douze lignes et demie; ovale-oblong; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du corselet violet; élytres opaques, finement granulées. — France.

Carabe de Nées (*C. Neesii*, Dej.). Long de onze lignes et demie à douze lignes et demie; ovale-oblong; noir; élytres presque lisses, à bords verdâtres. — Styrie.

Carabe marginal (*C. marginalis*, Dej.). Long de neuf à onze lignes; d'un noir violet en dessus; bord des élytres et du corselet d'un vert doré; corselet resserré postérieurement; élytres finement granulées. — Russie.

Carabe glabre (*C. glabratus*, Dej.). Long de onze lignes à douze lignes et demie; ovale; noir; corselet plus large que dans le précédent; élytres convexes, presque lisses. — Allemagne.

Carabe de Hemprich (*C. Hemprichii*, Dej.). Long de douze lignes; oblong; noir; élytres avec des points très petits et enfoncés, presque disposés en stries, rugueuses et granulées postérieurement. — Syrie.

k. *Élytres sans stries, plus ou moins ponctuées, ayant trois rangs de points enfoncés.*

Carabe a fossettes (*C. cribratus*, Dej.). Long de onze lignes et demie à douze lignes; ovale; noir; élytres un peu rugueuses, ayant trois rangs de gros points enfoncés et arrondis, et une quatrième rangée de points plus petits et irréguliers, vers le bord extérieur. — Russie.

Carabe perforé (*C. perforatus*, Dej.). Long de dix lignes et demie à onze lignes et demie; ovale; noir; corselet carré; élytres ponctuées, ayant des points plus gros et plus ou moins disposés en séries. — Russie.

Carabe mingens (*C. mingens*, Dej.). Long de onze à treize lignes; ovale-oblong; noir; corselet carré; élytres oblongues, très finement ponctuées, ayant

trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Russie.

Carabe vomax (*Carabus vomax*, Dej.). Long de onze lignes à onze lignes et demie; ovale-oblong; noir; corselet carré; élytres oblongues, un peu rugueuses, ayant trois séries de points enfoncés peu apparens. — Russie.

Carabe hongrois (*C. hungaricus*, Dej.). Long de dix à douze lignes; ovale; noir; corselet carré; élytres ovales, très finement ponctuées, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Hongrie.

Carabe grec (*C. græcus*, Dej.). Long de onze lignes; ovale; noir; corselet carré, un peu tronqué postérieurement; élytres ovales, convexes, un peu lisses, ayant trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Grèce.

l. *Élytres presque striées, ayant trois rangées de points enfoncés plus ou moins marqués.*

Carabe de Bessarabie (*C. bessarabicus*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à onze lignes; ovale-oblong; noir; corselet carré, un peu tronqué postérieurement; élytres oblongues, lisses, ayant trois rangs de points enfoncés très peu apparens. — Russie.

Carabe du Bosphore (*C. bosphoranus*, Dej.). Long de dix lignes et demie; ovale-allongé; noir; corselet carré, un peu allongé; élytres très finement ponctuées, à points presque disposés en stries, avec trois rangs de points enfoncés peu apparens. — Russie.

Carabe de Sibérie (*C. sibiricus*, Dej.). Long de neuf lignes et demie à onze lignes; ovale-oblong; noir; corselet carré, un peu arrondi; élytres à points élevés, très fins, presque disposés en stries, avec trois rangs de points peu apparens, enfoncés, ou oblongs et élevés. — Sibérie.

Carabe de Besser (*C. Besseri*, Dej.). Long de douze à treize lignes; ovale-oblong; noir; bord des élytres et du corselet un peu bleuâtre; élytres ponctuées, à points presque disposés en stries, et trois rangs de points enfoncés; base des antennes et cuisses d'un rouge ferrugineux. — Russie.

Carabe champêtre (*C. campestris*, Dej.). Long de

dix lignes et demie à douze lignes ; ovale ; d'un noir bronzé en dessus ; élytres ponctuées, à points presque disposés en stries ; trois rangs de points enfoncés et peu apparens. — Géorgie.

CARABE JARDINIER (*Carabus hortensis*, DEJ.). Long de dix à douze lignes ; ovale ; dessus vert, ou d'un noir bronzé ; bord du corselet et des élytres d'un violet cuivreux ; élytres ovales-oblongues, un peu rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés. — France.

CARABE MONTAGNARD (*C. monticola*, DEJ.). Long de huit lignes à huit lignes et demie ; ovale, d'un bronzé obscur en dessus ; bord des élytres et du corselet d'un violet obscur ; élytres ovales, obscurément rugueuses, légèrement striées, avec trois rangs de points enfoncés. — Basses-Alpes.

CARABE DILATÉ (*C. dilatatus*, DEJ.). Long de huit lignes ou un peu plus ; ovale ; noir ; bord du corselet et des élytres violet ; élytres plus larges que dans le précédent, très finement crénées-striées, à intervalles des stries interrompus, avec trois rangs de points oblongs, élevés et peu apparens. — Illyrie.

CARABE CONVEXE (*C. convexus*, DEJ.). Long de sept à huit lignes ; ovale, noir ; bord du corselet et des élytres violet ; élytres très finement striées-crénées, avec trois rangs de points enfoncés peu apparens. — France.

CARABE DE HORNSCHUCH (*C. Hornschuchii*, DEJ.). Long de près de sept lignes ; noir ; élytres très finement crénées-striées, un peu réticulées, ayant trois rangs de points enfoncés très peu apparens. — Carinthie.

m. *Élytres striées, ayant trois rangs de points enfoncés très marqués.*

CARABE PERLÉ (*C. gemmatus*, DEJ.). Long de onze lignes et demie à douze lignes et demie ; ovale-oblong ; d'un noir bronzé en dessus ; élytres à stries très serrées, ayant trois rangs de points enfoncés, cordiformes, cuivreux. — Allemagne.

CARABE DE HOPPE (*C. Hoppii*, DEJ.). Long de huit lignes à huit lignes et demie ; ovale-oblong ; dessus

vert, ou d'un noir bronzé; élytres crénées-striées, à stries souvent confluentes, avec trois lignes de points enfoncés. — Styrie.

Carabe sylvestre (*Carabus sylvestris*, Dej.). Long de neuf à dix lignes; ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. — France.

Carabe des Alpes (*C. alpinus*, Dej.). Ovale-oblong; bronzé en dessus; élytres un peu déprimées, striées, à stries un peu crénées, avec deux lignes un peu élevées, et trois rangs de points enfoncés ou élevés et oblongs, peu apparens. — Alpes.

Carabe de Latreille (*C. Latreillei*, Dej.). Long de près de sept lignes; ovale-oblong; un peu déprimé; d'un bronzé obscur en dessus; élytres avec des lignes élevées, ayant des points élevés dans les intervalles, et trois rangs de points enfoncés, cordiformes et cuivreux, peu nombreux. — Piémont.

Carabe de Linnée (*C. Linnei*, Dej.). Long de sept à neuf lignes; ovale-oblong; d'un bronzé cuivreux en dessus; corselet et élytres ayant leur bord caréné et un peu réfléchi; corselet étroit, presque cordiforme; élytres crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés; base des antennes et jambes d'un rouge ferrugineux. — Hongrie.

n. *Élytres lisses ou avec trois rangées de points enfoncés.*

Carabe éclatant (*C. splendens*, Dej.). Long de onze lignes et demie à douze lignes et demie; ovale-allongé; d'un vert doré en dessus; corselet allongé; élytres très lisses. — France.

Carabe vert (*C. viridis*, Dej.). Long de douze lignes et demie; ovale-allongé; vert en dessus; corselet carré, un peu cordiforme; élytres très lisses, avec trois rangs de points enfoncés peu apparens; base des antennes et pieds bruns. — Lieu?

Carabe d'Aragon (*C. rutilans*, Dej.). Long de treize lignes et demie à quinze lignes et demie; ovale-allongé; d'un vert doré en dessus; très luisant; corselet allongé; élytres très lisses, ayant trois lignes

d'un cuivreux purpurin, et trois rangs de points enfoncés. — France.

o. *Élytres presque planes et un peu rugueuses.*

Carabe espagnol (*Carabus hispanus*, Dej.). Long de onze à seize lignes; ovale-allongé, un peu déprimé; tête et corselet bleus; élytres rugueuses, dorées, à bord violet, ayant trois rangs de points enfoncés. — France.

Carabe bleu (*C. cyaneus*, Dej.). Long de onze à quatorze lignes; ovale-allongé, un peu déprimé; bleu en dessus; bord du corselet et des élytres violet; corselet un peu cordiforme; élytres à points embrouillés et rugueux : trois rangs de points élevés, oblongs, peu apparens. — France.

Carabe de Lefebvre (*C. Lefebvrei*, Dej.). Long de onze à douze lignes; ovale-oblong, un peu déprimé; d'un noir bleu en dessus; bord des élytres et du corselet violet : ce dernier presque carré; élytres à stries un peu embrouillées, rugueuses, ayant trois rangs de points enfoncés ou oblongs et élevés, peu apparens. — Sicile.

p. *Élytres planes, plus ou moins striées, ayant trois rangs de points enfoncés ; corselet cordiforme ; tête non renflée. Les* Plectes *de* Fischer.

Carabe de Creutzer (*C. Creutzeri*, Dej.). Long de onze à treize lignes; ovale-allongé, déprimé; d'un bronzé noir en dessus; corselet allongé, presque cordiforme; élytres planes, un peu rugueuses-striées, ayant trois rangs de points enfoncés. — Illyrie.

Carabe déprimé (*C. depressus*, Dej.). Long de neuf à onze lignes; ovale allongé, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; corselet un peu allongé, cordiforme; élytres planes, obscurément striées, ayant trois rangs de points enfoncés et cuivreux, dont les internes souvent peu apparens. — Suisse.

Carabe de Bonelli (*C. Bonellii*, Dej.). Long de neuf à dix lignes; ovale-allongé; déprimé; d'un bronzé verdâtre en dessus; corselet cordiforme; élytres planes, obscurément striées, ayant trois rangs

de points enfoncés et verts, souvent peu apparens. — Carinthie.

Carabe de l'Ossètie (*Carabus osseticus*, Dej.). Long de onze lignes; allongé, déprimé; d'un noir violet en dessus; corselet cordiforme; élytres oblongues, planes, striées, ayant trois rangs de points enfoncés et violets. — Russie.

Carabe aplati (*C. deplanatus*, Dej.). Long de dix lignes; allongé, déprimé; noir; corselet presque carré; élytres oblongues, planes, striées, ayant trois rangs de points enfoncés. — Russie.

Carabe de Fabricius (*C. Fabricii*, Dej.). Long de sept à neuf lignes; ovale-allongé, un peu déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; corselet un peu cordiforme; élytres légèrement convexes, obscurément crénées-striées, à bords verts, ayant trois rangs de points enfoncés de cette dernière couleur; base des antennes, jambes et tarses d'un brun ferrugineux. — Autriche.

q. *Élytres planes, striées, ayant trois rangées de points enfoncés; corselet presque transversal; tête renflée. Les* Cechenus *de* Fischer.

Carabe de Boeber (*C. Bœberi*, Dej.). Long de sept lignes; ovale-oblong, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; tête renflée; corselet transversal, un peu cordiforme; élytres presque planes, crénées-striées, ayant trois rangs de points enfoncés souvent peu apparens. — Russie.

Carabe irrégulier (*C. irregularis*, Dej.). Long de dix lignes à douze lignes et demie; ovale-oblong, déprimé; d'un bronzé cuivreux en dessus; tête renflée; corselet transversal, un peu cordiforme; élytres presque planes, un peu rugueuses, ayant trois rangs de gros points enfoncés et cuivreux; base des antennes roussâtre. — France.

Carabe des Pyrénées (*C. Pyrenæus*, Dej.). Long de sept lignes et demie à dix lignes; ovale-oblong, déprimé; dessus vert ou d'un bronzé cuivreux; bord des élytres ou du corselet cuivreux ou violacé; tête renflée; corselet transversal, un peu cordiforme;

élytres presque planes, crénées-striées, légèrement réticulées, ayant trois rangs de points enfoncés ou élevés et oblongs, peu apparens. — France.

Trentième genre. Les Nébries (*Nebria*).

Labre entier, ou faiblement sinué; palpes extérieurs terminés par un article de la grosseur du précédent ou légèrement dilaté, soit presque cylindrique, soit en cœur renversé, mais allongé; dernier article des palpes labiaux presqu'aussi long que le pénultième. Antennes filiformes, à articles cylindriques, longs et grêles; mâchoires ciliées ou barbues au côté extérieur; jambes antérieures n'ayant pas d'échancrure profonde à leur bord interne; languette courte; palpes maxillaires au plus de la longueur de la tête; corps oblong, et corselet en forme de cœur tronqué.

Elles habitent pour la plupart les bords de la mer, et se trouvent sous les pierres.

Nébrie arénaire (*Nebria arenaria*, Latr.; *carabus arenarius*, Fab.; *carabus complanatus*, Lin.). De sept à huit lignes de longueur; d'un roussâtre pâle; élytres tirant sur le jaunâtre, striées, ayant deux bandes transverses irrégulières et noires, formées par la réunion de plusieurs traits; suture noire en grande partie; des ailes. — France méridionale.

Nébrie livide (*N. livida*, Latr.; *nebria sabulosa*, Dej.; *carabus lividus*, Lin.; *carabus sabulosus*, Fab.). Plus petite que la précédente, noire; antennes, corselet, pates et contour extérieur des élytres d'un roux pâle. — Allemagne.

Nébrie brévicolle (*N. brevicollis*, Latr.; *carabus brevicollis*, Fab.). De cinq à six lignes; d'un noir luisant, avec les antennes, les palpes, les jambes et les tarses d'un brun clair; élytres avec des lignes ponctuées. — Paris.

Nébrie latérale (*N. lateralis*, Dej.; *carabus lateralis*, Fab.). Longue de sept lignes à sept lignes et demie; ailée; noire; bord du corselet et des élytres ferrugineux; pates ferrugineuses; cuisses noires. — Poméranie.

Nébrie picicorne (*N. picicornis*, Dej.; *carabus*

picicornis, Fab.). Longue de six à sept lignes; ailée; noire; tête d'un roux obscur, sans tache; antennes rousses, brunâtres à l'extrémité; corselet cordiforme, bordé, canaliculé au milieu, noir; élytres noires, striées; corps noir; bout de l'abdomen et pieds roux. — Autriche.

Nébrie psammode (*Nebria psammodes*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes et demie; noire; antennes, pieds, tête, limbe du corselet et des élytres, d'un testacé pâle. — Midi de la France.

Nébrie métallique (*N. metallica*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes; noire; élytres d'un violet cuivreux, striées-ponctuées, ayant les intervalles des stries alternativement interrompus. — Russie.

Nébrie enchaînée (*N. catenulata*, Dej.). Longue d'un peu plus de cinq lignes; tête et corselet d'un vert violet; élytres d'un doré cuivreux, sillonnées, à côtes alternativement interrompues. — Sibérie.

Nébrie bronzée (*N. ænea*, Dej.). Longue d'un peu moins de six lignes; tête, corselet et bord des élytres, verts; élytres striées-ponctuées, d'un violet cuivreux. — Russie.

Nébrie de Gyllenhal (*N. Gyllenhalii*, Dej.). Longue de quatre à cinq lignes; un peu déprimée; noire; élytres presque parallèles, striées, à stries un peu ponctuées, ayant quatre points enfoncés; tarses d'un roux brunâtre. — Auvergne.

Nébrie de Heeger (*N. Heegeri*, Dej.). Longue de près de cinq lignes, un peu déprimée; noire; élytres ovalaires, striées, ayant quatre points enfoncés. — Hongrie.

Nébrie de Jokischi (*N. Jokischii*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie à six lignes; noire; élytres allongées, un peu parallèles, profondément striées. — Suisse.

Nébrie de Dahl (*N. Dahlii*, Dej.). Longue de cinq à six lignes; un peu déprimée; d'un noir brunâtre; élytres ovales, striées, à stries un peu ponctuées, ayant trois ou cinq points enfoncés; antennes, jambes et tarses, ferrugineux. — Carinthie.

Nébrie rubripède (*N. rubripes*, Dej.). Longue de

cinq lignes et quart; noire; élytres ovales, crénées-striées, ayant quatre points enfoncés; antennes d'un roux brun; pieds rouges. — Auvergne.

Nébrie d'Olivier (*Nebria Olivieri*, Dej.). Longue de quatre à cinq lignes; un peu déprimée; noire; élytres ovales, striées, à stries finement ponctuées, ayant quatre points enfoncés; antennes et tarses bruns. — Pyrénées orientales.

Nébrie de Reich (*N. Reichii*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; noire; élytres ovales, striées, à stries finement ponctuées, ayant quatre ou cinq points enfoncés; antennes ferrugineuses; pieds testacés. — Hongrie.

Nébrie de Lafrenaye (*N. Lafrenayei*, Dej.). Longue de cinq à sept lignes; noire; élytres ovales-allongées, plus larges postérieurement, striées, à stries finement ponctuées; antennes d'un rouge ferrugineux, avec une tache brune à la base; tarses d'un rouge ferrugineux. — Pyrénées.

Nébrie de Foudras (*N. Foudrasii*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie; noire; élytres ovales-allongées, plus larges postérieurement, striées, à stries finement ponctuées; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Environs de Lyon.

Nébrie d'Hellwig (*N. Hellwigii*, Dej.). Longue de cinq lignes à cinq lignes et demie; d'un noir brunâtre; élytres ovales-allongées, finement striées, ponctuées; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Autriche.

Nébrie stigmula (*N. stigmula*, Dej.). Longue de cinq à six lignes; noire; élytres ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Carinthie.

Nébrie de Dejean (*N. Dejeanii*, Ziegler). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; noire; élytres ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, ayant cinq gros points enfoncés; antennes ferrugineuses, tachées de brun; jambes et tarses ferrugineux. — Styrie.

Nébrie de Transylvanie (*N. transylvanica*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie à cinq lignes; d'un

noir brunâtre; élytres brunes, ovales-allongées, un peu déprimées, finement striées-ponctuées, avec cinq points enfoncés; antennes, jambes et tarses ferrugineux. — Transylvanie.

Nébrie brune (*Nebria picea*, Dej.). D'un noir brun; élytres ovales, ponctuées-striées, ayant deux points enfoncés; antennes et pieds ferrugineux. — Suisse.

Nébrie marron (*N. castanea*, Dej.). Longue de quatre lignes et demie; d'un noir brun ou ferrugineux; élytres ovales-allongées, crénées-striées; antennes, jambes et tarses ferrugineux. — Suisse.

Nébrie brune (*N. brunnea*, Dej.). Longue de quatre lignes à quatre lignes et quart; un peu déprimée; brune ou ferrugineuse; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées; antennes et pieds ferrugineux. — Autriche.

Nébrie noiratre (*N. atrata*, Dej.). Longue de trois lignes et demie; un peu déprimée; d'un noir un peu brun; élytres ovales-oblongues, ponctuées-striées; antennes, jambes et tarses ferrugineux. — Styrie.

Nébrie angusticolle (*N. angusticollis*, Dej.). Longue de trois à quatre lignes; étroite; d'un noir brunâtre ou ferrugineux; élytres allongées, crénées-striées; antennes et pieds ferrugineux. — Suisse.

Nébrie embrouillée (*N. intricata*, Dej.). Longue de cinq lignes et demie; noire; élytres ponctuées-striées, un peu embrouillées et rugueuses. — Russie.

Trente-unième genre. Les Omophrons (*Omophron*).

Ils ne diffèrent guère des nébries que par leur corps en ovale court, et par leur corselet trapézoïde, transversal, sinué ou lobé au bord postérieur.

Ces insectes habitent les sables humides qui avoisinent les eaux.

Omophron bordé (*Omophron limbatum*, Latr.; *scolytus limbatus*, Fab.). Corps ovale, déprimé, d'environ trois lignes de longueur sur deux et demie de largeur, d'un jaune obscur; pates, antennes et parties de la bouche, d'un jaune pâle; tête verte, ayant en devant une tache triangulaire d'un jaune fauve; corselet d'un vert métallique, bordé de jaune en devant et sur les

côtés; élytres jaunes, striées, ayant leur suture et trois bandes ondulées transversales d'un vert métallique. — Paris.

Omophron labié (*Omophron labiatum*, Latr.; *scolytus labiatus*, Fab.). Forme et grosseur du précédent; noir; lèvre supérieure, corselet, et bord externe des élytres d'un blanc argentin. — De la Caroline.

Omophron varié (*O. variegatum*, Dej.). Long de près de quatre lignes; d'un testacé pâle; partie postérieure de la tête d'un vert bronzé, ainsi que trois taches sur le corselet, la suture des élytres et trois bandes ondulées et interrompues. — Espagne.

Omophron d'Égypte (*O. tessellatum*, Dej.). Long de trois lignes et quart; d'un testacé pâle; derrière de la tête d'un vert bronzé, ainsi qu'une tache au milieu du corselet; élytres de la même couleur, variées de testacé pâle. — Égypte.

Trente-deuxième genre. Les Pogonophores (*Pogonophorus*).

On les distingue des omophrons à leur languette étroite et allongée, à leurs palpes maxillaires sensiblement plus longs que la tête, à leurs mandibules très dilatés à la base, et au côté extérieur de leurs mâchoires, qui est comme épineux.

Ils ont le corps aplati, ce qui leur permet d'habiter sous les écorces d'arbres. Ils forment le genre *Leistus* de Frœlich, adopté par Dejean.

Pogonophore bleu (*Pogonophorus cæruleus*, Latr.; *carabus spinibarbis*, Fab.). Long de trois à quatre lignes; dessus d'un bleu luisant et violacé; antennes et bouche d'un brun rougeâtre; dessous du corps d'un noir luisant; cuisses noirâtres; pates d'un brun rougeâtre; élytres ayant des lignes ponctuées. — Paris.

Pogonophore rufibarbe (*P. rufibarbis.* — *Carabus rufibarbis*, Fab; *carabus fulvibarbus*, Hoff.). Noir; élytres entières à leur extrémité. Du reste il ressemble au précédent. — France occidentale.

Pogonophore roussatre (*P. rufescens*, Latr.; *leistus spinilabris*, Dej.; *leistus terminatus*, Ejusd.; *carabus rufescens*, Fab.; *carabus bructeri*, Panz.). Rou-

geâtre; anus et partie supérieure de la tête souvent noirs. — Paris.

POGONOPHORE ANALE (*Pogonophorus analis.* — *Carabus analis*, FABR.). Long de quatre lignes ou un peu plus; ailé; noir; bouche, antennes, pieds et anus, ferrugineux; élytres crénées-striés. — Allemagne.

POGONOPHORE LUISANT (*P. nitidus*, DEJ.). Long de trois lignes et demie; d'un noir brun; corselet cordiforme, étroit postérieurement; élytres presque parallèles, ponctuées-striées, d'un vert bronzé; bouche, antennes et pieds d'un rouge ferrugineux. — Pyrénées orientales.

POGONOPHORE ANGUSTICOLLE (*P. angusticollis*, DEJ.). Quatre lignes de longueur; d'un rouge ferrugineux; corselet cordiforme, rétréci postérieurement, acuminé des deux côtés; élytres ovales-allongées, ponctuées-striées. — Espagne.

Trente-troisième genre. LES LORICÈRES (*Loricera*).

On les reconnaît à la forte échancrure qu'ils ont au bord interne des deux premières jambes; leurs antennes sont courtes, à articles inégaux, et munies d'aigrettes de poils; la partie postérieure de leur tête est rétrécie en forme de cou ou de nœud, et leur corselet est orbiculaire. Leurs yeux sont très saillans. Du reste ils ressemblent beaucoup aux pogonophores.

LORICÈRE BRONZÉE (*Loricera ænea*, LATR.; *carabus pilicornis*, FAB.). Long de trois lignes et demie; d'un bronzé luisant en dessus, noir en dessous; environ une douzaine de petites lignes ponctuées sur chaque élytre, avec trois enfoncemens très marqués près de la suture. — Paris.

Trente-quatrième genre. LES ÉLAPHRES (*Elaphrus*).

Antennes plus courtes que dans les précédens, un peu plus grosses vers l'extrémité, à articles courts et un peu obconiques; mâchoires peu ou point ciliées à leur côté extérieur; mandibules dépourvues de dents; mâchoires sans ongle terminal; antennes atteignant à peine la base des élytres; dernier article des palpes presque cylindrique.

Ces insectes, qui ont un peu d'analogie de forme avec les cicindèles, ont les yeux gros et presque hémisphériques, et leur couleur est assez ordinairement bronzée. Ils sont petits, très agiles, courent avec beaucoup de vitesse, et habitent de préférence les lieux vaseux sur le bord des eaux.

Elaphre des rivages (*Elaphrus riparius*, Fab.). Long d'environ trois lignes, d'un vert bronzé; yeux noirs, très saillans; tête et corselet assez finement pointillés; jambes d'un brun ferrugineux, et tarses noirs; élytres avec des enfoncemens arrondis, en forme de mamelon. — Paris.

Elaphre uligineux (*E. uliginosus*, Fab.). Long de quatre ligues environ; d'un vert brillant et plus foncé que dans le précédent; élytres plus inégales, et bords des cicatrices élevés. — Allemagne.

Elaphre aquatique (*E. aquaticus*, Fab.). Long d'environ deux lignes, bronzé, luisant, déprimé; partie antérieure de la tête striée; corselet aplati, carré; pates bronzées; jambes d'un brun ferrugineux; élytres vers lo bord postérieur et la suture, ayant des stries pointillées au milieu. —Paris.

Elaphre demi-ponctué (*E. semi-punctatus*, Fab.). Il ressemble beaucoup au précédent; tout son corps est bronzé et très luisant; front strié; corselet pointillé; élytres ayant des stries ponctuées vers le bord extérieur, étant lisses vers la suture. — Allemagne.

Elaphre a deux taches (*E. bi-guttatus*, Fab.). Bronzé; tête et corselet rugueux, d'un bronzé obscur; élytres luisantes, jaunâtres au sommet, ayant un point enfoncé au milieu. — Paris.

Elaphre caraboïde (*E. caraboides*, Lat.). Plus allongé que le précédent, et à peu près de même taille; bronzé; corselet cordiforme, ayant une ligne longitudinale enfoncée; élytres très finement pointillées, presque chagrinées, bronzées, à reflets cuivreux, ayant une suite de points enfoncés assez gros; pates bronzées, et jambes d'un brun ferrugineux.— Paris.

Elaphre littoral (*E. littoralis*, Latr.). Long de près de trois lignes; d'un vert bronzé; pates d'un noir

bronzé très brillant; élytres ayant des stries pointillées et deux points enfoncés. — Paris.

Trente-cinquième genre. LES BEMBIDIONS (*Bembidion*).

Formes des élaphres; les deux jambes antérieures échancrées au côté interne; les quatre palpes extérieurs courts ou peu allongés, terminés en alène; antennes dépassant la base des élytres; pénultième article des palpes extérieurs plus grand, renflé, en forme de poire, et le dernier très menu et fort court.

On les trouve dans les lieux humides, sous les pierres, au bord des ruisseaux.

BEMBIDION A PIEDS JAUNES (*Bembidion flavipes.* — *Elaphrus flavipes*, FAB.). Long de deux lignes; bronzé, marbré de rouge cuivreux en dessus : dessous d'un noir verdâtre et luisant; antennes d'un brun obscur, jaunâtres à la base; tête pointillée, sans stries; élytres un peu chagrinées, bronzées et nuancées de brun, ayant chacune deux points enfoncés; pates d'un jaune pâle. — Paris.

BEMBIDION ENFONCÉ (*B. impressum*, LATR.; *elaphrus pyritosus*, ROSS.; *elaphrus impressus*, PANZ.). Cuivreux; élytres un peu striées, cuivreuses, avec deux impressions d'un cuivreux violâtre entre la seconde et la troisième strie. — Paris.

BEMBIDION BRULÉ (*B. ustulatum*, LATR.; *carabus ustulatus*, FAB.; *carabus varius*, OLIV.; *elaphrus caraboïdes*, ROSS.). Obscur, bronzé; élytres couvertes de stries ponctuées, ayant leurs bords pâles et ondulés. — Paris; très commun.

BEMBIDION DES MARAIS (*B. palludosum.* — *Elaphrus palludosus*, FAB.). Il ressemble à l'élaphre riverain, mais il est moins grand; d'un vert bronzé; élytres un peu chagrinées, ayant des petits points cuivreux ronds et enfoncés : un point élevé, lisse, cuivreux, près de la suture; jambes d'un brun ferrugineux; pates d'un vert cuivreux. — Paris.

BEMBIDION GOUTTELETTE (*B. guttula*, LATR.; *carabus gûttula*, FAB.; *carabus riparius*, PAYK.). Obscur, bronzé; corselet presque carré; élytres à stries

ponctuées, ayant une tache roussâtre vers leur extrémité; pates roussâtres. — Allemagne.

Bembidion biponctué (*Bembidion bipunctatum*, Latr., *carabus bipunctatus*, Fab.). D'un jaune cuivreux en dessus; élytres à stries ponctuées et peu marquées, ayant chacune deux impressions auprès de la suture. — France.

Bembidion biguttulé (*B. biguttatum*, Latr.). Obscur; à reflets bronzés; corselet un peu orbiculaire; élytres à stries ponctuées, ayant l'extrémité roussâtre; pates roussâtres. — Paris.

Bembidion quadrimaculé (*B. quadrimaculatum*, Latr.; *cicindela quadrimaculata*, Lin.; *carabus pulchellus*, Panz.; *carabus subglobosus*, Payk.). Corselet rétréci postérieurement; pates et antennes rousses; élytres à stries ponctuées, avec deux taches d'un jaune pâle. — Paris.

Bembidion quadriguttté (*B. quadriguttatum*, Latr.; *carabus quadriguttatus*, Fab.). Corselet rétréci postérieurement; base des élytres marquée de stries ponctuées, et plus bas deux points d'un jaune pâle sur chacune. — Paris.

Bembidion des rochers (*B. littorale*. — *Bembidion rupestre*, Latr.). Bronzé, luisant; élytres à stries ponctuées, ayant deux taches obliques roussâtres; base des antennes et pates de cette dernière couleur. — Paris.

Bembidion rupestre (*B. rupestre*. — *Elaphrus rupestris*, Fab.). Il ressemble au précédent; tête et corselet obscurs, bronzés; pates noirâtres; élytres marquées d'une tache commune. — Paris.

Bembidion doris (*B. doris*, Latr.; *carabus doris*, Latr.). Noir; pates pâles; corselet rétréci postérieurement; élytres à stries ponctuées, ayant chacune un point jaunâtre vers l'extrémité. — Allemagne.

Bembidion ruficol (*B. ruficolle*, Latr.; *elaphrus ruficollis*, Panz.). D'un jaune pâle; tête obscure; corselet cuivreux; élytres d'un brun fauve, à stries ponctuées, un peu tachées de jaune pâle. — Allemagne.

Bembidion oripeau (*B. orichalcicum*, Latr.).

Bronzé; côtés du corselet arrondis; élytres ayant des stries très fines et formées de points très serrés. — Allemagne.

BEMBIDION AQUATIQUE (*Bembidion aquatile*, LATR.). Corselet rétréci postérieurement, noir; élytres d'un brun marron, avec des stries formées par des points enfoncés; pates pâles. — Allemagne.

BEMBIDION STRIÉ (*B. striatum*, LATR.; *elaphrus striatus*, FAB.). D'un bronzé obscur; élytres ayant de très fines stries formées de points enfoncés, et, vers la suture, trois impressions sur chacune. — France.

BEMBIDION PYGMÉE (*B. pygmæum*, LATR.; *carabus pigmæus*, FAB.; *carabus rufipes*, PAYK.). Bronzé; côtés du corselet arrondis; pates fauves; élytres à stries ponctuées. — Paris.

BEMBIDION COUREUR (*B. cursore*. — *Carabus cursor*, FAB.). Corselet arrondi, d'un vert cuivreux; élytres noires, striées, ayant une tache ferrugineuse au sommet; antennes brunes, ferrugineuses à la base; tête noire, luisante, sans taches; corps noir; pieds ferrugineux. — Italie.

BEMBIDION PETIT (*B. minutum*.—*Carabus minutus*, FAB.). Noir; tête noire; antennes brunes; pieds ferrugineux; corselet arrondi, luisant, sans taches; élytres striées, brunes. — Allemagne.

Trente-sixième genre. LES TRECHUS (*Trechus*).

Ils se distinguent facilement des précédens par le dernier article de leurs palpes extérieurs, qui est aussi long ou plus long que le précédent, de sa grosseur à son origine, et formant avec lui un corps en fuseau; du reste, ils ont à peu près les mêmes habitudes.

TRECHUS ROUGEATRE (*Trechus rubens*. — *Carabus rubens*, FAB.; *carabus tempestivus*, PANZ.). Tête brune; corselet ferrugineux; élytres striées, testacées, sans taches. — Paris.

TRECHUS DE HONGRIE (*T. discus*. — *Carabus discus*, FAB.). Tête noire, luisante; bouche et antennes ferrugineuses; corselet arrondi, roussâtre,

ainsi que les pieds; élytres striées, ayant une grande tache commune jaunâtre. — Hongrie.

Trente-septième genre. LES APOTOMES (*Apotomus*).

Palpes extérieurs très longs, les labiaux seuls terminés en alène; corselet presque globuleux, séparé de l'abdomen par un pédicule; corps long et étroit; du reste, mêmes caractères que les genres précédens.

Ces insectes ont le même port que les clivines, et leur ressemblent peut-être encore par leurs habitudes; peut-être faut-il placer ce genre à côté de celui des ditomes.

APOTOME FAUVE (*Apotomus rufus*, CLAIRV.; *scarites rufus*, OLIV.). Fauve; élytres ayant des stries pointillées; corselet ovale, cannelé. — Italie.

APOTOME TESTACÉ (*A. testaceus*, DEJ.). Long de deux lignes; d'un roux testacé; un peu pubescent; élytres ponctuées-striées. — Russie.

DEUXIÈME DIVISION. LES CARNASSIERS AQUATIQUES.

Ils ont le corps ovale, le corselet beaucoup plus large que long, les yeux peu saillans. — Mandibules presque entièrement recouvertes; crochet qui termine les mâchoires, arqué dès sa base; les deux premiers pieds propres à la course; les quatre derniers comprimés, ciliés, en forme de rame.

Trente-huitième genre. LES DYTISQUES (*Dytiscus*).

Antennes sétacées, plus longues que la tête; un tarse aplati et terminé en pointe aux derniers pieds; onze articles distincts aux antennes; palpes extérieurs filiformes ou un peu plus gros vers leur extrémité; base des pieds découverte; tous les tarses à cinq articles très distincts : les deux antérieurs ont, dans les mâles, les trois premiers articles très larges et formant une espèce de palette ovale et transverse ou orbiculaire.

Les dytisques s'éloignent rarement de l'eau, dans laquelle ils font la chasse aux autres insectes dont

ils se nourrissent ; leur corps est elliptique ou arrondi ; leur tête assez grosse et un peu enfoncée dans le corselet ; les yeux sont très gros, arrondis, saillans ; le corselet est plus large que long. Quoiqu'ils soient très carnassiers à l'état parfait, leurs larves le sont encore davantage puisqu'elles se dévorent entre elles.

DYTISQUE LARGE (*Dytiscus latissimus*, LATR.). Environ un pouce et demi de longueur ; d'un brun noirâtre, avec le devant de la tête et la lèvre supérieure jaunes ; corselet bordé de jaune ; élytres lisses dans le mâle, striées dans les femelles ; dans les deux sexes elles sont bordées d'une double ligne jaune sur les côtés, et terminées par une ligne transversale moins marquée dans le mâle que dans la femelle. — Allemagne.

DYTISQUE BORDÉ (*D. marginalis*, LATR.). D'environ quinze lignes de longueur ; noir en dessus, d'un brun jaunâtre en dessous ; bords du corselet et des élytres jaunâtres, ces dernières ayant deux ou trois stries ponctuées et à peine marquées dans le mâle : dix cannelures prononcées et ne se prolongeant qu'aux deux tiers de la longueur de l'élytre, dans la femelle ; une tache en forme de V renversé sur le front. — Paris.

DYTISQUE POINTILLÉ (*D. punctatus*, LATR.). A peu près de la grandeur du précédent, auquel il ressemble, mais ayant ses bords latéraux seulement bordés de jaunâtre ; femelles ayant les élytres sillonnées de la même manière. — Paris.

DYTISQUE A ÉCUSSON JAUNE (*D. circumflexus*, FAB. ; *dytiscus flavos-cutellatus*, LATR.). Il ressemble beaucoup au dytisque marginé, dont il a les couleurs, mais élytres de la femelle ayant simplement trois stries peu marquées de points enfoncés ; ventre d'un jaune brun, avec des lignes transversales d'un brun noir ; écusson jaune ; sternum terminé inférieurement par deux pointes écartées et aiguës. — Paris.

DYTISQUE DE ROESEL (*D. Roeselii*, LATR.). De la grandeur des précédens, plus large postérieurement ; d'un brun verdâtre en dessus, brun fauve en dessous ;

chaperon, côtés du corselet et élytres bordés de jaune; ces dernières, dans les mâles, lisses, et ayant trois lignes de très petits points enfoncés; celles de la femelle paraissant lisses, mais cependant chargées de stries très légères, ce qui leur donne l'aspect mat. — Paris.

Dytisque sillonné (*Dytiscus sulcatus*, Latr.). Huit à dix lignes de longueur; d'un brun noirâtre; corselet bordé de jaune, traversé par une bande de la même couleur qui est dilatée de chaque côté; élytres bordées de jaune, celles de la femelle ayant quatre sillons velus. — Paris.

Dytisque cendré (*D. cinereus*, Latr.). Il ressemble au mâle du précédent, mais il est plus petit et plus bombé, d'un cendré obscur; corselet bordé de jaune, ayant une ligne transversale de la même couleur, qui rejoint la bordure sans se dilater; élytres bordées de jaune. — Paris.

Dytisque brun (*D. fuscus*, Fab.; *dytiscus striatus*, Oliv.). Huit à dix lignes de longueur, un peu allongé; obscur; corselet d'un brun marron, avec les bords ferrugineux; élytres ayant de très petites stries transversales. — Paris : très commun.

Dytisque strié (*D. striatus*, Fab.). Brun; corselet jaunâtre, avec une tache noire; élytres très finement et transversalement striées : du reste, il ressemble beaucoup au précédent. — Suède.

Dytisque transversal (*D. transversalis*, Latr.). Plus petit que le précédent; un peu bombé; noir; corselet ferrugineux antérieurement; élytres bordées de jaune, avec une bande interrompue et de même couleur à leur base. — Paris.

Dytisque de Hybner (*D. Hybnerii*, Latr.). Même forme et grandeur que le précédent; noir; bouche jaune; bords antérieurs et latéraux du corselet de la même couleur; élytres bordées de jaune seulement dans une partie de leur longueur. — Paris : rare.

Dytisque limbé (*D. limbatus*, Fab.). Noir; corselet à bords latéraux jaunâtres; sternum raccourci postérieurement; élytres très lisses, à bord extérieur jaunâtre; pieds noirs; jambes ferrugineuses; abdo-

men brun, avec trois points ferrugineux. — Chine.

Dytisque costale (*Dytiscus costalis*, Fab.). Tête noire, ayant de chaque côté de la bouche un point imprimé ferrugineux; corselet lisse, noir, à bords ferrugineux; élytres lisses, ayant trois côtes noires, ponctuées et ferrugineuses. Les élytres de la femelle ne sont qu'à demi striées et d'un ferrugineux beaucoup plus obscur. — Surinam.

Dytisque gris (*D. griseus*, Fab.). Tête jaunâtre, avec une tache frontale transverse et noire; corselet gris, ayant deux taches transversales et dorsales noires; élytres grises, marquées de trois lignes de points enfoncés et d'une fascie dentée et noire; corps jaunâtre en dessous. — France méridionale.

Dytisque stagnale (*D. stagnalis*, Fab.). Lisse, noir; bouche ferrugineuse; corselet ferrugineux en devant; élytres lisses, brunes, linéées de jaune, à bords jaunâtres; pieds de cette dernière couleur. — Allemagne.

Trente-neuvième genre. Les Colymbètes (*Colymbetes*).

Ils ont aussi cinq articles très distincts à tous les tarses, mais les quatre antérieurs ont, dans les mâles, leurs trois premiers articles presque également dilatés et ne formant ensemble qu'une petite palette en carré long; antennes de la longueur de la tête et du corselet au moins; yeux peu ou point saillans; corps parfaitement ovale, plus large que haut.

Ces insectes vivent dans l'eau douce comme les dytisques, dont ils ont absolument les habitudes.

Colymbète des marais (*Colymbetes lacustris*, Panz.). Petit, convexe; d'un noir métallique très brillant; dessous du corps ferrugineux; corselet et élytres bordés de jaune. — France.

Colymbète vitré (*C. fenestratus*. — *Dytiscus fenestratus*, Oliv.). Corps entièrement lisse et noir; deux points vitrés sur chaque élytre, que l'on ne voit qu'en les regardant opposés au jour; dessous du corps, antennes et pates d'un noir foncé. — Paris.

Colymbète a antennes en massue (*C. clavatus*. — *Dytiscus serricornis*, Payk.). Corps lisse, très

bombé; d'un brun ferrugineux, plus foncé sur la tête, au milieu du corselet, et à la partie supérieure des élytres; deux petites taches d'un jaune brun sur la partie postérieure de la tête; mâles ayant les quatre derniers articles des antennes en massue dentée et comprimée. — Suède.

Colymbète bronzé (*Colymbetes æneus.* — *Dytiscus æneus*, Panz.; *dytiscus fenestratus*, Var. Oliv.). Moins convexe que le précédent, lisse, d'un brun tirant sur le bronzé; abdomen ferrugineux, ainsi que deux petits points situés sur le front; élytres légèrement ciliées à leur bord externe. — Paris.

Colymbète chalconate (*C. chalconatus.* — *Dytiscus chalconatus*, Panz.). Plus raccourci et plus déprimé que les précédens; d'un bronzé obscur en dessus, noir en dessous; tête marquée de deux points ferrugineux. — Paris.

Colymbète bipustulé (*C. bipustulatus.* — *Dytiscus bipustulatus*, Fab.). Lisse; très noir; deux points très rouges sur la partie postérieure de la tête. — Paris.

Colymbète noté (*C. notatus.* — *Dytiscus notatus*, Oliv.). Grand comme les précédens; jaunâtre en dessus, noir en dessous; quatre taches noires très distinctes sur son corselet, ou nulles; élytres variées de noir, bordées de jaune. — Allemagne.

Colymbète aspergé (*C. adspersus.* — *Dytiscus adspersus*, Panz.). Jaunâtre en dessus et en dessous; corselet sans tache; élytres variées de noir et bordées de fauve. — Allemagne.

Colymbète biponctué (*C. bipunctatus.* — *Dytiscus bipunctatus*, Fab.). Long de trois à quatre lignes; corps noir; corselet jaune, avec deux points noirs; élytres mélangées de jaune et d'obscur. — Paris.

Colymbète maculé (*C. maculatus.* — *Dytiscus maculatus*, Fab.). De trois à quatre lignes; noirâtre en dessus; derrière de la tête noir, avec deux points ferrugineux; corselet traversé par une large bande ferrugineuse; élytres marquées de petites taches longitudinales pâles. — Paris.

Colymbète ondulé (*C. undulatus.* — *Dytiscus undulatus*, Schr.; *dytiscus abbreviatus*, Fab.). Long

de quatre lignes; corps d'un noir brun; pates d'un brun fauve; corselet brun; élytres d'un brun noirâtre, ayant à la base une bande jaune, ondulée, n'allant pas jusqu'à la suture, une partie du bord externe de la même couleur, et un point rond situé vers l'extrémité. — Paris.

Colymbète interrompu (*Colymbetes interruptus.* — *Dytiscus interruptus*, Panz.). Long de quatre lignes; corps ferrugineux; tête de même couleur, avec une tache postérieure plus foncée ayant au milieu deux points plus clairs; yeux noirs; corselet pâle, un peu plus foncé à sa base; élytres d'un brun verdâtre, entourées d'une bande d'un blanc jaunâtre à laquelle touchent des taches irrégulières de la même couleur; à la base de chaque élytre, un point, puis une tache jaunâtre, suivie d'une série de points plus petits. Du reste cet insecte varie assez. — Allemagne.

Colymbète didyme (*C. didymus.* — *Dytiscus didymus*, Oliv.). De la taille des précédens; noir, lisse; antennes, pates et bords extérieurs du corselet, bruns; élytres d'un noir bronzé, avec une petite tache double un peu plus bas que le milieu et un point vers l'extrémité, jaunes. — Paris.

Colymbète agile (*C. agilis.* — *Dytiscus agilis*, Fab.). Long de quatre lignes; corps plus long et plus déprimé que dans les précédens, noir en dessous; bouche, corselet, élytres et pates, ferrugineux; tête bordée postérieurement par une bande noire; écusson très petit. — Allemagne.

Colymbète brunatre (*C. fusculus.* — *Dytiscus fusculus*, Schr.; *dytiscus rufipes*, Oliv.). Plat; noir en dessous, brun en dessus; tête noire, ayant deux points enfoncés; corselet noir, lisse, sans tache; élytres ferrugineuses à leur base, parsemées de petits poils. — Paris.

Colymbète hyalin (*C. hyalinus.* — *Dytiscus hyalinus*, de Géer; *dytiscus minutus*, Fab.; *dytiscus amœnus*, Oliv.; *dytiscus variolosus*, Herb.; *dytiscus obscurus*, Panz.). Environ deux lignes de longueur; jaunâtre; yeux noirs; élytres d'un brun ver-

dâtre peu foncé et vergetté, ayant l'extrémité et le bord externe d'un jaune pâle. — Paris.

Quarantième genre. Les Hygrobies (*Hygrobia*).

Elles ont les tarses comme les précédens, mais les antennes sont plus courtes que la tête et le corselet; le dernier article des palpes est presque ovale; les mandibules ont deux fortes dents; le corps est très épais dans son milieu, et les yeux sont saillans. Du reste ces insectes ont les mêmes habitudes que les précédens.

Hygrobie d'Hermann (*Hygrobia Hermanni*, Latr.; *dytiscus Hermanni*, Fab.). Six lignes de longueur ou un peu moins; antennes ferrugineuses; tête de cette dernière couleur, avec une tache noire autour des yeux; corselet noir, avec une large bande transversale ferrugineuse; élytres un peu raboteuses, noires, avec la base et le bord extérieur ferrugineux; dessous du corps de la même couleur, avec la poitrine et l'extrémité du ventre noirs. — Paris.

Quarante-unième genre. Les Hydropores (*Hydroporus*).

Ils n'ont que quatre articles distincts aux quatre tarses antérieurs, le cinquième étant nul ou très petit et caché, ainsi qu'une partie du quatrième, dans une fissure profonde du troisième; pas d'écusson apparent.

Ils ont les mêmes habitudes que les dytisques, et, comme eux, habitent les eaux douces.

Hydropore linéé (*Hydroporus lineatus*. — *Dytiscus lineatus*, Fab.). Oblong, lisse, pubescent, ferrugineux; élytres pointues à leur extrémité, jaunes, avec des lignes noires. — Paris.

Hydropore granulaire (*H. granularis*. — *Dytiscus granularis*, Latr.). De la grandeur d'une puce, noir, lisse; bords latéraux du corselet jaunes ou ferrugineux; élytres d'un noir foncé, ayant chacune deux lignes longitudinales diaphanes, réunies posté-

rieurement, d'un jaune fauve, et paraissant dorées quand l'animal est dans l'eau. — Paris.

Hydropore flavipède (*Hydroporus flavipes. — Dytiscus flavipes*, Oliv.). Une ligne de longueur; noir; bords du corselet d'un jaune ferrugineux, avec quelques lignes de la même couleur; pates d'un jaune ferrugineux. — Paris.

Hydropore dorsal (*H. dorsalis. — Dytiscus dorsalis*, Fab.). Long de trois lignes; d'un brun ferrugineux en dessous, brun noirâtre en dessus; tête, bords latéraux du corselet et élytres de la même couleur que le dessous du corps, ces dernières ayant un point à leur base et le corselet deux; yeux noirs. — Allemagne.

Hydropore picipède, (*H. picipes. — Dytiscus picipes*, Fab.). Long d'environ trois lignes; noir; tête, devant du corselet, et quelques lignes sur les élytres, d'un jaune ferrugineux; ces dernières fortement ponctuées et marquées de deux sillons courts et à peine sensibles. — Paris.

Hydropore a six pustules (*H. sex-pustulatus. — Dytiscus lituratus*, Panz.; *dytiscus pustulatus*, Oliv.). Long d'une ligne et quart; tête, base des antennes, pates et bords latéraux du corselet d'un jaune ferrugineux; élytres noires, ayant la base jaunâtre, ainsi qu'une petite ligne marginale dilatée vers l'extrémité. — Paris.

Hydropore confluent (*H. confluens. — Dytiscus confluens*, Fab.). Long d'une ligne; noir; renflé; tête, corselet et élytres d'un jaune pâle; pates et antennes pâles; chaque élytre ayant quatre bandes noires qui se réunissent près de l'extrémité en divergeant, et qui ne vont pas jusqu'à la base. — Allemagne.

Hydropore a collier (*H. collaris. — Dytiscus collaris*, Panz.). Long d'une ligne; corps ferrugineux; élytres noires, marquées de plusieurs lignes ferrugineuses et anastomosées; corselet noir, traversé par une bande ferrugineuse, formant comme une espèce de collier. — France.

Hydropore ové (*H. ovatus. — Dytiscus ovatus*,

Fab.). Deux lignes de longueur sur une et demie de largeur; ovale, renflé; antennes d'un jaune fauve; tête et corselet ferrugineux, ce dernier avec deux taches brunes peu apparentes; élytres brunes, pointillées; yeux noirâtres; dessous du corps et pates ferrugineux. — Paris.

Hydropore ovale (*Hydroporus ovalis.* — *Dytiscus ovalis*, Illig.). Ovale, raccourci, ferrugineux; dessus d'un brun clair et très finement pointillé, luisant; corselet sans tache. Du reste il ressemble beaucoup au précédent. — Paris.

Hydropore inégal (*H. inæqualis.* — *Dytiscus inæqualis*, Fab.). Ferrugineux; tête ferrugineuse; yeux noirs; corselet ferrugineux, noir postérieurement; élytres lisses, noires, à bords ferrugineux, ainsi que quelques lignes courtes. — Suède.

Quarante-deuxième genre. Les Notères (*Noterus*).

Antennes un peu dilatées et plus larges vers le milieu de leur longueur; dernier article des palpes labiaux échancré et paraissant fourchu; pas d'écusson; tarses de cinq articles distincts et paraissant peu différens dans les deux sexes; lame pectorale qui porte les deux pieds postérieurs, ayant de chaque côté une rainure profonde.

Mêmes habitudes que les dytisques.

Notère crassicorne (*Noterus crassicornis.* — *Dytiscus crassicornis*, Fab.). Long de deux lignes; plat en dessous, très bombé en dessus, obscur; tête et corselet, antennes et pates, d'un fauve brun. — Paris.

Quarante-troisième genre. Les Haliples (*Haliplus*).

Ils n'ont que dix articles distincts aux antennes. Palpes extérieurs terminés en alène ou par un article plus grêle et allant en pointe; base des pieds postérieurs recouverte par une grande lame pectorale en forme de bouclier; corps bombé en dessous et ovoïde; pas d'écusson; tous les tarses filiformes, à cinq articles, et presque de même dans les deux sexes.

Ces insectes sont petits, habitent les eaux douces et stagnantes, volent et nagent avec beaucoup de fa-

cilité. On les trouve quelquefois sur les fleurs des plantes aquatiques, quoiqu'ils soient carnassiers.

HALIPLE OBLIQUE (*Haliplus obliquus*, LATR.; *dytiscus obliquus*, FAB.). Long d'environ deux lignes; ferrugineux; cinq taches obscures et obliques sur chaque élytre. — Paris.

HALIPLE ENFONCÉ (*H. impressus*, LATR.; *dytiscus impressus*, FAB.). Long d'environ une ligne; d'un jaune ferrugineux; tête d'un brun clair, plus pâle en devant; pates et corselet fauves; élytres d'un jaune grisâtre, ayant plusieurs rangs de points noirs et enfoncés. — Paris.

HALIPLE BORDÉ DE POINTS (*H. margine-punctatus*, LATR.). D'un fauve obscur; élytres testacées, ayant plusieurs rangs parallèles de points enfoncés, et trois taches noires sur le bord extérieur de chacune.

HALIPLE ÉLEVÉ (*H. elevatus*, PANZ.; *dytiscus elevatus*, LATR.). Long de plus d'une ligne et demie; corps oblong, jaunâtre; yeux noirs; corselet ayant deux lignes longitudinales enfoncées; élytres ayant chacune, vers leur milieu, une ligne élevée qui ne s'étend que jusqu'aux deux tiers de leur longueur. — France : rare.

Quarante-quatrième genre. LES GYRINS (*Gyrinus*).

Ils diffèrent de tous les genres précédens par des caractères très saillans; leurs antennes sont en massue et plus courtes que la tête; les deux premiers pieds sont longs, avancés en forme de bras, et les quatre autres larges, comprimés et en nageoires; ils ont quatre yeux; corps ovale, ordinairement luisant; antennes insérées dans une cavité au-devant des yeux; tête enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux; labre arrondi et très cilié en devant; palpes très petits; corselet court et transversal; élytres courtes, laissant apercevoir un anus terminé en pointe.

Les gyrins vivent sur les eaux et se tiennent à la surface, sur laquelle ils courent avec beaucoup d'agilité en tournoyant; ils volent bien, mais rarement ils se servent de leurs ailes, si ce n'est pour changer d'habitation.

Gyrin nageur (*Gyrinus natator*, Fab.). D'un noir foncé et luisant; pates jaunes; élytres avec des stries fines, formées de très petits points mats, visibles seulement à la loupe. — Paris.

Gyrin bicolor (*G. bicolor*, Fab.). Plus petit; allongé; presque cylindrique; noir en dessus, d'un brun ferrugineux en dessous. — Autriche.

Gyrin américain (*G. americanus*, Fab.). Un des plus grands; noir, lisse; les quatre pates postérieures testacées. — Amérique septentrionale.

Gyrin petit (*G. minutus*, Fab.). Noir, strié; ferrugineux en dessous, avec le milieu de l'abdomen noir. — Paris.

Gyrin velu (*G. villosus*, Illig.). Noir en dessus; lisse, jaune, pubescent en dessous; plus petit que le gyrin nageur. — Allemagne.

Gyrin strié (*G. striatus*, Fab.). D'un vert luisant et cuivreux; corselet et élytres plus pâles sur les bords, ces dernières striées. — France méridionale.

Gyrin austral (*G. australis*, Fab.). Verdâtre en dessus, un peu luisant, élytres un peu striées, plus courtes que l'abdomen, tronquées, armées d'une dent latérale; corps noir; les quatre pieds postérieurs ferrugineux. — Nouvelle-Hollande.

Famille 8. LES BRACHELYTRES.

Analyse des genres.

1.	Tête non enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux	2
	Tête enfoncée dans le corselet jusque près des yeux; mandibules sans dents; corselet trapézoïdal. *Sect.* 4. Les microcéphales	14
2.	Tête séparée du corselet par un étranglement; labre à deux lobes profonds. *Sect.* 1. Les fissilabres	4
	Tête simplement découverte; labre entier.	3

3. Palpes maxillaires presque aussi longs que la tête; le quatrième article caché ou peu distinct, le troisième renflé et les faisant paraître en massue. *Sect.* 2. Les longipalpes 8
Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, à quatrième article distinct. *Sect.* 3. Les aplatis 10

Section 1. Les fissilabres.

4. Les quatre palpes filiformes 5
Deux palpes au moins terminés par un article plus grand, ou brusquement plus petit, et à peine distinct 6

5. Antennes insérées entre les yeux, au-dessus du labre et des mandibules.. *Genre Staphylin.*
Antennes insérées au devant des yeux, en dehors du labre, près de la base extérieure des mandibules .... *Genre Pinophile.*

6. Deux palpes au moins terminés par un article plus grand. 7
Palpes brusquement terminés par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct. *G. Lathrobie.*

7. Les quatre palpes terminés par un article plus grand, triangulaire .... *Genre Astrapée.*
Palpes maxillaires filiformes; les labiaux terminés par un article plus grand, en croissant; antennes perfoliées... *Genre Oxypore.*

Section 2. Les longipalpes.

8. Antennes insérées devant les yeux...... 9
Antennes insérées entre les yeux, près de leur bord interne, terminées par une massue de trois articles; mandibules fourchues à l'extrémité .... *Genre Stène.*

9. Antennes grossissant insensiblement; mandibules dentées au côté intérieur, à pointe entière .... *Genre Pédère.*
Antennes terminées par une massue de deux articles .... *Genre Evæsthète.*

Section 3. Les aplatis.

10. Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord de la tête.............. 11
Antennes insérées entre les yeux, ou près de leur bord intérieur, les trois premiers articles sensiblement plus longs que les suivans.............. *Genre Aléochare.*

11. Antennes plus grosses vers l'extrémité... 12
Antennes presque de la même grosseur, ayant la plupart des articles obconiques, et le dernier presque cylindrique; palpes filiformes......... *Genre Lestève.*

12. Palpes filiformes............... *Genre Omalie.*
Palpes terminés en alène.............. 13

13. Corselet pas beaucoup plus large que long; tarses se repliant sur le côté extérieur des jambes, qui sont plus étroites ou échancrées à leur extrémité.... *Genre Oxytèle.*
Corselet beaucoup plus large que long; palpes maxillaires peu avancés, terminés par un article presque aussi long que le précédent............. *Genre Proteine.*

Section 4. Les microcéphales.

14. Palpes filiformes............... *Genre Tachine.*
Palpes en alène.................... 15

15. Antennes en massue perfoliée ou en fuseau allongé.................... *Genre Loméchuse.*
Antennes à articles obconiques ou en poire, grossissant insensiblement; jambes épineuses................ *Genre Tachypore.*

Caractères. Quatre palpes; élytres très courtes, ne recouvrant qu'une petite partie de l'abdomen; antennes simples, tantôt d'égale épaisseur, tantôt un peu plus grosses vers le bout, granulées ou lenticulaires; corps étroit, allongé, terminé par deux vésicules que l'animal fait sortir à volonté; hanches des deux pieds antérieurs fort grands.

Leur tête est ordinairement grande et aplatie;

leurs mandibules sont fortes, leurs antennes courtes; leur corselet est aussi large que l'abdomen, et leurs élytres, quoique tronquées, recouvrent des ailes d'une grandeur ordinaire. En courant, ou lorsqu'on les touche, ils redressent leur abdomen d'une manière menaçante. Ils vivent, pour la plupart, dans la terre, le fumier, et les matières animales en décomposition; quelques petites espèces se trouvent sur les fleurs. Ils sont très vifs, courent et volent avec beaucoup d'agilité, et se nourrissent de proie.

On divise cette famille en quatre sections, ainsi qu'il suit.

SECTION PREMIÈRE. LES FISSILABRES.

Tête séparée du corselet par un cou étranglé; labre profondément fendu en deux lobes; corselet carré ou demi-ovale, ou arrondi, ou en cœur tronqué.

Premier genre. LES OXYPORES (*Oxyporus*).

Palpes maxillaires filiformes : les labiaux terminés par un article très grand et en croissant; antennes grosses, perfoliées et comprimées. Ces insectes ne se trouvent que dans les bolets.

OXYPORE FAUVE (*Oxyporus rufus*, LATR.). Trois à quatre lignes de longueur, fauve, avec la tête, la poitrine, l'extrémité et le bord intérieur des élytres, et l'anus, noirs. — Paris.

OXYPORE GRANDE DENT (*O. maxillosus*. LATR.). Trois lignes de longueur, d'un fauve jaunâtre, avec la tête noire ou noirâtre, ainsi que le corselet et les angles de l'extrémité des élytres. — Allemagne.

OXYPORE RUBANNÉ (*O. vittatus*, LATR.). Noir, luisant; pates d'un roux jaunâtre, ainsi que les palpes et le milieu longitudinal de chaque élytre. — Amérique septentrionale.

Deuxième genre. LES ASTRAPÉES (*Astrapæus*).

Ils se distinguent des précédens par leurs quatre palpes terminés par un article plus grand, presque triangulaire.

Astrapée de l'orme (*Astrapœus ulmi*, Gravenh.). Cinq à six lignes de longueur; d'un noir luisant; bouche et base des antennes fauves, ainsi que les élytres et le bord de l'avant-dernier anneau de l'abdomen. — Italie.

Troisième genre. Les Staphylins (*Staphylinus*).

Les quatre palpes sont filiformes, et leurs antennes sont insérées entre les yeux, au-dessus du labre et des mandibules.

Leur corps est étroit et allongé, et leurs antennes moniliformes, à premier article allongé et presque cylindrique. Les mandibules sont fortes, écailleuses, arquées, pointues, légèrement dentées au côté interne. Le corselet est grand, ordinairement un peu carré, avec le bord postérieur arrondi et s'avançant sur la base de l'écusson.

* *Corselet plus large que long, presque semi-circulaire; antennes plus courtes que le corselet, et grossissant très sensiblement vers l'extrémité.*

Staphylin bourdon (*Staphylinus hirtus*, Latr.). Long de dix lignes, noir, très velu, avec le dessus de la tête, du corselet, et les derniers anneaux de l'abdomen couverts de poils épais, d'un jaune doré et lustré; élytres d'un gris cendré, avec la base noire; dessus du corps d'un noir bleuâtre. — Paris.

Staphylin maxillaire (*S. maxillosus*, Latr.). Long de sept à huit lignes, noir, luisant; tête plus large que le corselet; grande partie de l'abdomen et des élytres d'un gris cendré, avec des points et des taches noires. — Paris.

Staphylin tête rouge (*S. erythrocephalus*, Latr.). Long de huit à neuf lignes; tête rouge, marquée d'une tache noire entre les yeux. — Nouvelle Hollande.

** *Corselet carré, à bord postérieur arrondi; tête transversale, ou n'étant pas plus longue que large.*

Staphylin gris de souris (*S. murinus*, Latr.). Long de quatre à six lignes; tête, corselet et étui

d'un bronzé foncé, luisant, avec des taches obscures; écusson jaunâtre, marqué de deux taches très noires; abdomen noir; majeure partie des antennes roussâtre. — Paris.

STAPHYLIN NÉBULEUX (*Staphylinus nebulosus*, LATR.). Long de neuf à dix lignes; palpes, genoux et jambes fauves; angles antérieurs du corselet aigus: du reste il ressemble au précédent. — Paris.

STAPHYLIN PUBESCENT (*S. pubescens*, LATR.). Long de sept à huit lignes, velouté, d'un brun noirâtre; antennes noirâtres, ayant la base des premier, second et quatrième articles roussâtre; tête couverte d'un duvet laineux et d'un roux jaunâtre, avec quelques gros points enfoncés; bord postérieur du corselet d'un rougeâtre obscur, ainsi que les angles de la base des élytres, et le bord postérieur des anneaux de l'abdomen: ce dernier d'un gris soyeux très luisant en dessous; dessus des cuisses roussâtre, ainsi qu'un anneau près de leur extrémité. — Paris.

STAPHYLIN CHRYSOCÉPHALE (*S. chrysocephalus*, LATR.). Semblable au précédent, mais un peu plus grand; tête, cou, et les cinq premiers articles des antennes d'un roux jaunâtre; quelques petites taches d'un roux obscur, sur le corselet et les élytres. — Paris: très rare.

STAPHYLIN A ÉLYTRES ROUGES (*S. erythropterus*, LATR.). Long de six à dix lignes, noir, avec les élytres, la base des antennes et les pates fauves; bord postérieur du corselet d'un jaune doré, et un rang de taches de la même couleur sur les bords latéraux de l'abdomen. — Paris.

STAPHYLIN A POINTS JAUNES (*S. flavo-punctatus*, LATR.). Long de huit à neuf lignes; noir; antennes, élytres, jambes et tarses roussâtres; tête et corselet bronzés, très finement ponctués, couverts, ainsi que les élytres, d'un duvet court et d'un roux jaunâtre; abdomen avec six rangées longitudinales de points d'un gris jaunâtre et soyeux: deux lignes en dessus, quatre en dessous. — Paris.

STAPHYLIN A ÉLYTRES D'UN BRUN MARRON (*S. castanopterus*, LATR.). Long de cinq à six lignes; corselet

entièrement noir, et du reste ressemblant au staphylin à élytres rouges. — France : rare.

Staphylin fossoyeur (*Staphylinus fossor*, Latr.). Il ressemble aussi au staphylin à élytres rouges, mais sa tête et son corselet sont bruns; le corselet a une ligne élevée, et les cuisses sont noires. — Allemagne.

Staphylin stercoraire (*S. stercorarius*, Latr.). Long de quatre à cinq lignes; noir; élytres et pates testacées; lèvre supérieure, antennes et palpes, bruns; une petite ligne élevée et luisante sur le milieu postérieur de la longueur du corselet; des taches jaunâtres et soyeuses sur l'abdomen et la poitrine. — Paris.

Staphylin a tête bronzée (*S. æneocephalus*, Latr.). Long de cinq lignes, couvert de poils courts et couchés; palpes et antennes fauves; tête d'un bronzé foncé et luisant, très pointillée, avec six gros points enfoncés, deux de chaque côté autour des yeux, deux sur le vertex et écartés; corselet d'un bronzé foncé, finement pointillé, ayant une ligne élevée, lisse, dans le milieu de sa longueur, un gros point enfoncé en devant de chaque côté, et trois autres sur les bords latéraux; élytres bronzées, un peu soyeuses, obscures, ayant chacune un gros point enfoncé près du milieu du disque, postérieurement, et trois autres à chaque bord latéral; quelques lignes plus claires sur l'abdomen; jambes et tarses d'un roux obscur. Cette espèce varie beaucoup. — France.

Staphylin cou épais (*S. crassicollis*, Latr.). Long de sept lignes, et port du précédent; tête et corselet d'un noir très luisant, le reste d'un noir mat; corselet très lisse dans son milieu; tarses bruns. — Allemagne.

Staphylin point vague (*S. vagopunctatus*, Latr.). Long de quatre lignes; tête grosse, d'un noir très luisant; yeux cendrés; corselet lisse, luisant, noir, ayant plusieurs points enfoncés à ses angles antérieurs; écusson d'un brun obscur, finement ponctué; élytres d'un brun marron, très luisantes, ayant un grand nombre de points enfoncés, dont ceux du disque disposés en séries; leur bord antérieur tirant sur le jaunâtre; poitrine noire, ayant quelques poils couchés,

ainsi que l'abdomen qui est d'un brun marron ; pates de cette dernière couleur. — Lieu ?

Staphylin odorant (*Staphylinus olens*, Latr.). Long d'un pouce ; noir ; extrémité des antennes brune, avec le dernier article écrancré ; tête plus large que le corselet ; tous deux, ainsi que les élytres, d'un noir mat et finement pointillé. — Paris.

Staphylin semblable (*S. similis*, Latr.). Six à sept lignes de longueur ; d'un noir un peu mat ; dernier article des antennes brun, légèrement échancré ; tête et corselet très ponctués, à points très rapprochés ou contigus ; une ligne lisse, longitudinale, un peu élevée, sur le front à la partie du cou ; une autre semblable au milieu de la partie postérieure du corselet ; tarses d'un brun foncé ; élytres finement ponctuées. — Paris.

Staphylin bleu (*S. cyaneus*, Latr.). Long de six à huit lignes ; noir ; tête, corselet et élytres, d'un noir bleuâtre, très finement pointillés. — Paris.

Staphylin morio (*S. morio*, Latr.). Il ressemble au staphylin semblable, mais il est plus luisant ; les cinq ou six derniers articles des antennes bruns ; points moins rapprochés ; un plus long prolongement de la ligne lisse et longitudinale du milieu du corselet vers le bord extérieur des élytres ayant quelques points enfoncés plus grands, de chacun desquels part un poil. — France.

Staphylin très noir (*S. ater*, Gravenh.). Semblable au précédent, mais antennes et tarses bruns ; tête et corselet plus brillans et moins ponctués. — Amérique septentrionale.

Staphylin tricolore (*S. tricolor*, Latr.). Cinq lignes et demie de longueur ; d'un noir mat ; antennes, palpes et pates roussâtres ; élytres bleuâtres ; tête d'un noir bleuâtre, avec une ligne longitudinale unie et peu marquée : une autre ligne plus apparente sur le milieu du corselet. — Europe.

Staphylin grosse-tête (*S. macrocephalus*, Latr.). Forme du staphylin semblable ; huit à neuf lignes de longueur ; d'un brun un peu luisant ; tête plus large que le corselet, d'un bronzé noir, à chaperon d'un roux jaunâtre, ayant au milieu une ligne unie, lon-

gitudinale et peu apparente; antennes ayant leurs trois derniers articles roussâtres; une ligne longitudinale, unie, peu apparente, sur le milieu du corselet: celui-ci d'un bronzé noir; élytres d'un noirâtre brun. — La Forêt Noire.

Staphylin chloroptère (*Staphylinus chloropterus*, Latr.). Quatre lignes de longueur; d'un bronzé vert; tête et corselet très ponctués, avec une ligne luisante, unie, longitudinale, au milieu de leur longueur; pates d'un roux jaunâtre, à cuisses annelées; abdomen noirâtre, ayant le bord de ses anneaux roux. — Autriche.

**** Corselet en ovale tronqué en devant; tête transversale, ou n'étant pas plus longue que large.*

Staphylin éclatant (*S. splendens*, Latr.). Long de cinq à six lignes; d'un noir luisant; tête de la largeur du corselet au moins; ce dernier très lisse dans son disque, et n'ayant des points enfoncés qu'à ses angles antérieurs; élytres d'un bronzé vert. — Allemagne.

Staphylin agréable (*S. amœnus*, Latr.; *S. cyanipennis*, Fab.). Tête plus étroite que le corselet; noir, luisant; corselet avec quelques points enfoncés; élytres d'un bleu luisant, pubescentes, légèrement chagrinées. — Fontainebleau.

Staphylin poli (*S. politus*, Latr.). D'un noir luisant; long de trois lignes; tête, corselet et élytres d'un noir bronzé; corselet ayant deux lignes dorsales composées chacune de quatre points enfoncés. Du reste il ressemble au suivant, à cela près que sa tête est plus étroite et plus allongée. — Paris.

Staphylin bronzé (*S. æneus*, Latr.). Long de quatre lignes; d'un noir luisant; tête marquée entre les yeux et aux angles postérieurs, de plusieurs points vagues et enfoncés, avec quelques autres sur les côtés; dernier article des antennes échancré; élytres pubescentes, d'un noir bronzé. Variété à antennes et pates d'un brun foncé. — France.

Staphylin laminé (*S. laminatus*, Latr.). Quatre à cinq lignes de longueur; noir; élytres d'un bronzé

vert luisant, ainsi que le corselet et la tête : celle-ci de la largeur du corselet, ayant quelques gros points enfoncés près du bord interne des yeux et aux angles postérieurs; corselet très uni, n'ayant quelques points enfoncés que vers ses angles antérieurs; élytres finement ponctuées. — France.

STAPHYLIN GRANDS-YEUX (*Staphylinus boops*, LATR.). Long d'un peu moins de deux lignes; d'un noir luisant; tête orbiculaire; yeux grands; antennes et pates testacées; corselet avec des points enfoncés, dont ceux du dos rangés sur deux lignes de trois points chacune; élytres d'un bronzé verdâtre. — France.

STAPHYLIN LUCIDE (*S. lucidus*, LATR.). Long d'une ligne et demie; d'un noir luisant; tête orbiculaire; corselet marqué de points enfoncés, plus nombreux aux lignes dorsales; élytres d'un vert bronzé, un peu poilues; pates d'un brun foncé. — France.

STAPHYLIN PARÉ (*S. concinnus*, GRAVENH.). Il ressemble beaucoup au précédent, mais long de près de trois lignes; lignes dorsales et ponctuées du corselet constamment formées de cinq points; élytres sans poils. — Allemagne.

STAPHYLIN NOIRCI (*S. atratus*, LATR.). D'un noir très luisant; tête orbiculaire; corselet ayant des lignes dorsales de points enfoncés et plus gros que dans les précédens; élytres sans poils, bronzées, ou d'un bronzé verdâtre, ou tirant sur le noir. — France.

STAPHYLIN PONCTUÉ (*S. punctatus*, LATR.). Long d'environ quatre lignes; d'un noir luisant; tête orbiculaire; corselet ayant sur les côtés un grand nombre de points enfoncés, ainsi que sur le dos où ils sont éloignés et au nombre de huit à douze; élytres d'un bronzé noir et vert. — France.

STAPHYLIN VARIANT (*S. varians*, LATR.). Long d'une ligne et demie; ailes blanches; corps noir; élytres glabres, du reste ressemblant au staphylin poli. — France.

STAPHYLIN CÉPHALOTE (*S. cephalotes*, LATR.). Un peu moins de trois lignes de longueur; d'un noir luisant; antennes et pates noirâtres; tête plus large que le corselet; corselet ayant des lignes dorsales formées

chacune de quatre points enfoncés; élytres d'un bronzé vert. — France.

Staphylin charbonnier (*Staphylinus carbonarius*, Latr.). Environ quatre lignes de longueur; d'un noir luisant; tête ovale, plus étroite que le corselet : celui-ci ayant quelques points enfoncés peu apparens; antennes et pates brunes. — Allemagne.

Staphylin a petites antennes (*S. parvicornis*, Latr.). Deux lignes et demie de longueur; noir, luisant, plus grêle que le suivant; tête ovale; antennes courtes; élytres bronzées; deux lignes dorsales quadriponctuées sur le corselet. — Allemagne.

Staphylin rigidicorne (*S. rigidicornis*, Latr.). Long de près de trois lignes; d'un noir luisant; tête presque orbiculaire, de la grandeur du corselet; antennes courtes; pates d'un brun foncé; élytres d'un bronzé vert; corselet ayant des points enfoncés, dont quatre par chaque ligne dorsale. — Allemagne.

Staphylin brévicorne (*S. brevicornis*, Latr.). Long d'un peu moins de quatre lignes; d'un noir luisant; tête orbiculaire, portant des antennes seulement un peu plus longues qu'elle; deux lignes dorsales, chacune de cinq points, sur le corselet; abdomen grêle, ayant plus de deux fois la longueur des élytres. — Allemagne.

Staphylin éclatant (*S. nitens*, Latr.). Un peu plus de deux lignes de longueur; d'un noir luisant; corselet marqué de points enfoncés à peu près placés comme dans le staphylin poli; antennes et pates d'un brun tirant sur le gris. — France.

Staphylin opaque (*S. opacus*, Latr.). Trois lignes et demie de longueur, ou un peu moins; d'un noir luisant; deux lignes dorsales de cinq points chacune, sur le corselet; élytres presque grisâtres; pates brunâtres. — France.

Staphylin resplendissant (*S. micans*, Latr.). Trois à quatre lignes de longueur; d'un noir luisant, couvert d'un duvet soyeux, jaunâtre et fugace; base des antennes pâle; les deux lignes dorsales du corselet composées de six points; pates testacées. — France.

STAPHYLIN FULVIPÈDE (*Staphylinus fulvipes*, LATR.). Long d'environ trois lignes, allongé; d'un noir luisant; élytres et pates d'un fauve clair, ainsi que la bouche et les trois premiers articles des antennes; tête ovoïde, un peu plus étroite que le corselet : celui-ci avec des points enfoncés, dont ceux du dos rangés sur deux lignes de six chacune; un duvet court, soyeux et jaunâtre sur les élytres et le dessous du corps. — France.

STAPHYLIN MARGINÉ (*S. marginatus*, LATR.). Trois à quatre lignes de longueur; d'un noir luisant; antennes un peu plus longues que le corselet; celui-ci ayant deux lignes dorsales formées de quatre points, avec les bords jaunâtres; pates de cette dernière couleur. — France.

STAPHYLIN NITIDULE (*S. nitidulus*, LATR.). Un peu moins de deux lignes de longueur; d'un noirâtre très luisant; tête presque orbiculaire; antennes et pates pâles; les deux lignes dorsales du corselet formées de chacune quatre points. — France.

STAPHYLIN TERMINÉ (*S. terminatus*, LATR.). Trois lignes de longueur; d'un brun luisant, avec les pates et les élytres fauves, ainsi que le bord postérieur du corselet : les lignes dorsales de celui-ci formées de quatre points. — Allemagne.

STAPHYLIN SUBULIFORME (*S. subuliformis*, LATR.). Environ trois lignes de longueur; d'un brun luisant; tête presque ovoïde; élytres et pates d'un fauve briqueté; corselet fauve, sans points. — Allemagne.

STAPHYLIN NOIRATRE (*S. fuscus*, LATR.). Long de deux lignes et demie; d'un brun foncé luisant; tête orbiculaire; corselet plus pâle, ayant sur le dos deux lignes peu marquées, chacune de quatre points. — Allemagne.

STAPHYLIN PATES BLANCHES (*S. albipes*, LATR.). Environ deux lignes de longueur, d'un noir luisant; tête presque ovoïde; antennes fauves; pates d'un roux jaunâtre, ou briquetées; corselet soyeux, à lignes dorsales de quatre points chacune. — Allemagne.

STAPHYLIN BINOTÉ (*S. binotatus*, LATR.). Long de deux lignes et demie; noir; tête orbiculaire; bout des

élytres et bords de l'abdomen roussâtres; corselet avec deux points sur le dos, et de chaque côté près des bords. — Allemagne.

STAPHYLIN AMINCI (*Staphylinus attenuatus*, LATR.). Long d'un peu plus de trois lignes; d'un noir luisant; yeux grands; tête orbiculaire; antennes, pates et palpes jaunes; abdomen long; lignes dorsales du corselet, de trois points, peu apparentes. — Allemagne.

STAPHYLIN FRAGILE (*S. fragilis*, LATR.). Long d'un peu plus de deux lignes; d'un brun luisant; tête orbiculaire; élytres et pates d'un roux jaunâtre; corselet roux, à lignes dorsales de quatre points chacune. Allemagne.

STAPHYLIN FULIGINEUX (*S. fuliginosus*, LATR.). Quatre lignes et demie de longueur; d'un noir luisant; élytres mates; antennes et tarses bruns; corselet plus large dans son milieu, à lignes dorsales de trois points. — Allemagne.

STAPHYLIN TRISTE (*S. tristis*, LATR.). Cinq lignes de longueur, d'un noir très luisant; tête aussi large que le corselet, orbiculaire; premier article des antennes et palpes fauves; lignes dorsales du corselet de trois points. — Allemagne.

STAPHYLIN LUMINEUX (*S. coruscus*, LATR.). Un peu moins de quatre lignes de longueur; d'un noir luisant; tête presque ovoïde; élytres fauves; lignes dorsales du corselet de quatre points. — Allemagne.

STAPHYLIN LUISANT (*S. nitidus*, LATR.). Ordinairement long de trois lignes; noir; à antennes noirâtres; corselet très lisse, rarement ponctué, plus large dans son milieu, à angles antérieurs courbés; élytres ou pates roussâtres, ou d'un brun foncé. Il varie beaucoup pour la forme et les couleurs. — France.

STAPHYLIN GENTIL (*S. lepidus*, LATR.). Un peu plus de deux lignes de longueur; noir; élytres roussâtres; antennes d'un brun foncé, ainsi que les pates et les bords des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales du corselet de quatre points. — Allemagne.

STAPHYLIN LATÉRAL (*S. lateralis*, LATR.). Port du staphylin luisant; d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; antennes et tarses bruns; bord extérieur

des élytres roussâtre ; lignes dorsales du corselet de quatre points, et peu distinctes. — France.

STAPHYLIN BIMACULÉ (*Staphylinus bimaculatus*, LATR.). Trois à quatre lignes de longueur ; d'un noir très luisant ; une grande tache d'un rouge briqueté sur les élytres ; les deux lignes dorsales du corselet de quatre points. — France.

STAPHYLIN BIPUSTULÉ (*S. bipustulatus*, LATR.). Long de deux à trois lignes ou un peu plus ; d'un noir luisant ; tête plus étroite et moins orbiculaire que dans le suivant ; élytres avec des taches sanguines, à suture noire ; lignes dorsales du corselet de cinq points. — France.

STAPHYLIN SANGUINOLENT (*S. sanguinolentus*, LATR.). Long d'environ trois à quatre lignes ; d'un noir luisant ; élytres de couleur variable, ayant des taches et la suture d'un rouge de sang ; lignes dorsales de cinq à six points. — France.

STAPHYLIN DÉBILE (*S. debilis*, LATR.). Deux lignes de longueur ; tête presque orbiculaire ; élytres d'un rouge jaunâtre, tirant sur le brun ; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Allemagne.

STAPHYLIN IMPRIMÉ (*S. impressus*, LATR.). Quatre lignes de longueur ; d'un noir luisant ; élytres bordées de fauve, ayant chacune trois lignes de trois points enfoncés. — France.

STAPHYLIN ÉBÈNE (*S. ebeninus*, LATR.). Long de trois lignes et demie ; d'un noir luisant ; tête orbiculaire ; pates d'un brun foncé ; les deux lignes dorsales du corselet de cinq points. — Allemagne.

STAPHYLIN VIERGE (*S. virgo*, LATR.). Long de trois lignes ; d'un noir luisant ; tête presque orbiculaire ; lignes dorsales du corselet de six points chacune. — Portugal.

STAPHYLIN MÉTALLIQUE (*S. metallicus*, LATR.). Long de près de quatre lignes ; d'un noir luisant ; tête orbiculaire ; élytres un peu poilues, d'un bronzé bleu mêlé de vert ; corselet ayant ses lignes dorsales de cinq points : trois autres points sur ses côtés et deux sur ses bords. — France.

STAPHYLIN MINCE (*S. tenuis*, LATR.). Deux lignes

de longueur; d'un noir luisant; tête ovoïde; pates d'un fauve briqueté, ainsi que le corselet dont les deux lignes dorsales sont de six points; moitié postérieure des élytres de la même couleur. — Allemagne.

Staphylin pates jaunes (*Staphylinus ochropus*, Latr.). De deux lignes à deux lignes et demie de longueur; d'un noir luisant; élytres d'un bronzé vert ou noir; antennes brunes et pates plus pâles; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Allemagne.

Staphylin discoïde (*S. discoideus*, Latr.). Deux lignes de longueur ou environ; d'un noir luisant; palpes et antennes fauves, ainsi que les pates, et les bords des élytres et des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales du corselet de cinq points; tête orbiculaire, de la largeur du corselet. — France.

Staphylin mal-propre (*S. sordidus*, Latr.). Deux lignes et demie de longueur; d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; élytres bronzées; lignes dorsales du corselet de quatre points. — France.

Staphylin fimétaire (*S. fimetarius*, Latr.). Long d'environ trois lignes; tête presque orbiculaire; élytres bronzées et pates plus claires; lignes dorsales du corselet de quatre points. — Allemagne.

Staphylin sali (*S. contaminatus*, Latr.). Trois lignes et demie de longueur; d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; pates tirant sur le noirâtre; élytres avec un reflet sanguin; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Allemagne.

Staphylin obscur (*S. obscurus*, Latr.). Trois lignes de longueur; d'un noir luisant; tête presque orbiculaire; lignes dorsales de cinq points. — Allemagne.

Staphylin ventral (*S. ventralis*, Latr.). Trois lignes de longueur; d'un noirâtre luisant; antennes fauves, ainsi que les pates et les bords des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Portugal.

Staphylin précoce (*S. præcox*, Latr.). Trois lignes de longueur; d'un roux jaunâtre; tête noirâtre,

ainsi que le disque du corselet, dont les lignes dorsales sont de trois points. — Portugal.

STAPHYLIN RUFIPÈDE (*Staphylinus rufipes*, LATR.). Trois lignes et demie de longueur; d'un noir luisant; palpes, antennes et pates fauves; lignes dorsales du corselet de trois points. — Bohême.

STAPHYLIN BRUNNIPÈDE (*S. brunnipes*, LATR.). D'un noir luisant; pates fauves, ainsi que la base et l'extrémité des antennes; élytres et abdomen d'un noir mat. — Angleterre.

STAPHYLIN DILATÉ (*S. dilatatus*, LATR.). Long de six à sept lignes; noir; antennes fortement en scie; tête plus étroite que le corselet; celui-ci ayant ses bords postérieurs et latéraux très dilatés, avec un reflet doré et purpurin; élytres d'une couleur mat. — Paris.

STAPHYLIN RUFICORNE (*S. ruficornis*, LATR.). Trois lignes de longueur environ; d'un noir luisant; tête ovoïde, plus étroite que le corselet : celui-ci incliné assez fortement sur les côtés, et ayant ses deux lignes dorsales divergentes et de trois points; antennes et pates fauves; élytres d'un brun très foncé, finement ponctuées, presque glabres; dessus de l'abdomen à reflet bleu d'acier et pourpre, ayant le bord de ses anneaux roussâtre en dessous. — France.

**** *Corselet parallélogrammique ; tête longitudinale ou en carré long, séparée du corselet par un grand intervalle ; corps très étroit, linéaire.*

STAPHYLIN RUFIPENNE (*S. rufipennis*, LATR.). Long d'un peu moins de cinq lignes; d'un noir luisant, ponctué sur la tête et le corselet; lisse au milieu, ayant ses points presque disposés en lignes; antennes et pates obscures; élytres fauves. — Allemagne.

STAPHYLIN SPLENDIDULE (*S. splendidulus*, LATR.): Long de près de deux lignes; d'un noir mat; antennes et élytres plus pâles, ainsi que les pates et les bords des anneaux de l'abdomen; lignes dorsales de cinq points. — Allemagne.

STAPHYLIN LINÉAIRE (*S. linearis*, LATR.). Long

d'un peu plus d'une ligne ; des lignes et des points nombreux sur le dos du corselet; pates d'un fauve jaunâtre. — Allemagne.

Staphylin très petit (*Staphylinus parvulus*, Latr.). Long d'une ligne et demie; d'un noir luisant; pates d'un fauve briqueté, ainsi que les antennes et les palpes; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Allemagne.

Staphylin très noir (*S. aterrimus*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; d'un noir luisant; pates noirâtres, ainsi que les antennes et les palpes; lignes dorsales du corselet de six points. — Allemagne.

Staphylin noirot (*S. nigritulus*, Latr.). Long d'un peu plus d'une ligne; d'un noirâtre luisant; pates roussâtres, ainsi que les palpes et la base des antennes; corselet ovoïde, ayant les lignes dorsales de cinq points. — France.

Staphilin ochracé (*S. ochraceus*, Latr.). Deux à trois lignes de longueur; noir, ou un peu brun, luisant, légèrement velu; tête souvent bronzée, finement ponctuée, excepté dans son milieu qui est très lisse, longitudinale; corselet ayant ordinairement une teinte bronzée, avec un grand nombre de petits points enfoncés, laissant entre eux, au milieu et le long du dos, un intervalle lisse; ceux des bords formant de chaque côté une ligne assez distincte d'une douzaine de points; antennes un peu bronzées, d'un brun plus ou moins roussâtre, vaguement ponctuées; pates de la même couleur. — France.

Staphylin tricolore (*S. tricolor*, Latr.; *staphylinus elegans*, Gravenh.). Quatre lignes de longueur; d'un brun foncé; corselet noirâtre, roussâtre antérieurement; élytres et pates d'un roux jaunâtre; lignes dorsales du corselet de cinq points. — Suède: il ne faut pas le confondre avec le staphylin tricolore de la deuxième division.

Staphylin glabre (*S. glaber*, Latr.). Long de trois à quatre lignes; d'un noir luisant; antennes brunes; élytres d'un fauve briqueté, ainsi que les pates; lignes dorsales du corselet de six à neuf points. — Allemagne.

Staphylin allongé (*Staphylinus elongatus*, Latr.). Trois lignes environ de longueur ; d'un noir luisant, plus ou moins foncé ; tête fortement ponctuée derrière les yeux ; corselet ayant quatre lignes ponctuées, deux sur le dos de cinq à six points chacune, et deux sur les côtés, de sept à huit ; ces deux dernières lignes sont courbées en crosse en devant. — Paris.

Staphylin élégant (*S. elegans*, Latr.). Long de quatre lignes et demie ; tête et abdomen noirâtres, ou d'un brun marron très foncé, ainsi que les antennes, excepté le premier article de la base qui est d'un fauve marron vif, comme le corselet, les élytres, la poitrine et les pates ; deux petites lignes imprimées sur la tête, derrière les antennes ; corselet finement et vaguement ponctué, à dos lisse. — Paris.

Staphylin ceint (*S. cinctus*, Latr.). Long d'un peu plus de deux lignes ; d'un noir luisant ; base de l'abdomen, antennes et pates d'un fauve jaunâtre ; corselet vaguement ponctué ; tête carrée. — Allemagne.

Staphylin alternant (*S. alternans*, Latr.). Long de deux lignes et demie à quatre lignes ; d'un fauve luisant ; tête carrée ; élytres noires, ainsi que le bout de l'abdomen ; corselet vaguement ponctué. — Allemagne.

Staphylin brillant (*S. fulgidus*, Latr. ; *pæderus fulgidus*, Fab.). Cinq lignes de longueur ; d'un noir luisant ; antennes noirâtres ; élytres et tarses tirant sur le fauve ; quatre lignes de points enfoncés sur le corselet : les dorsales de cinq à six points ; celles des côtés de six à huit, courbées en dehors à leur extrémité antérieure ; deux courts sillons en devant de la tête, et un enfoncement rugosule et oblique près du bord interne des yeux. — France.

Staphylin fulminant (*S. fulminans*, Latr.). Long de quatre lignes environ ; d'un brunâtre foncé et luisant ; corselet lisse ; élytres fauves, ainsi que les antennes, les pates et l'anus. — Allemagne.

Staphylin brulé (*S. ustulatus*, Latr.). Quatre lignes de longueur ; d'un noir luisant ; corselet très lisse ; le limbe ou le bord extérieur des élytres fauve,

ainsi que les palpes, les antennes, l'anus et les pates. — Allemagne.

Staphylin pyroptère (*Staphylinus pyropterus*, Latr.). Long d'un peu plus de quatre lignes; très noir et luisant; tête grande, marquée de gros points enfoncés; corselet très uni sur son disque, ayant un gros point enfoncé vers chaque angle du bord antérieur, et une ligne de points réunis de chaque côté; tarses et antennes, à partir du coude, fauves, ainsi que les élytres; celles-ci ponctuées dans leur longueur, de leur milieu à la suture. — France méridionale.

Staphylin tête-longue (*S. longiceps*, Latr.). Près de trois lignes de longueur; d'un noirâtre luisant; huit lignes ponctuées peu marquées sur les côtés du corselet; antennes d'un brun pâle, ainsi que les pates. — Portugal.

Staphylin cendreux (*S. cinerascens*, Latr.). Deux lignes de longueur; d'un noir très mat; corselet ayant des points enfoncés presque disposés en ligne, lisse sur le dos; élytres et pates roussâtres. — Allemagne.

Quatrième genre. Les Pinophiles (*Pinophilus*).

Palpes filiformes, mais antennes insérées au-devant des yeux, en dehors du labre, et près de la base extérieure des mandibules.

Corselet à bord postérieur droit, carré. Leurs mœurs sont inconnues.

Pinophile a pates larges (*Pinophilus latipes*, Latr.). Six lignes de longueur; d'un brun noirâtre; pates d'un brun jaunâtre, ainsi que les antennes et les palpes. — Amérique septentrionale.

Cinquième genre. Les Lathrobies (*Lathrobium*).

Palpes brusquement terminés par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct; les maxillaires plus longs; antennes insérées comme dans le genre précédent.

Corselet parfaitement carré, à bord postérieur droit et séparé de la base des élytres par un étranglement.

Ces insectes se trouvent sous les pierres et dans le fumier ; leur corps est souvent aplati.

Lathrobie a plusieurs points (*Lathrobium multipunctatum*, Latr.). Trois lignes de longueur; d'un fauve brun foncé, luisant; abdomen brun. — Paris.

Lathrobie marron (*L. castaneum*, Latr.). Long d'un peu plus de deux lignes, d'un brun luisant, pâle en dessous; pates d'un roux jaunâtre; corselet ayant un grand nombre de points rangés en plusieurs lignes dorsales. — Autriche.

Lathrobie longuet (*L. longulum*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; d'un noir luisant; palpes d'un briqueté fauve, ainsi que la bouche, les antennes et les pates. — Allemagne.

Lathrobie bai (*L. badium*, Latr.). Cinq lignes de longueur; brun, plus pâle en dessous; corselet marqué de points irréguliers formant des inégalités; pates d'un fauve jaunâtre; palpes et antennes fauves. — Allemagne.

Lathrobie terminé (*L. terminatum*, Latr.). Long d'un peu plus de trois lignes; d'un noir luisant; pates d'un briqueté fauve, ainsi que la base de ses antennes, sa bouche, et l'angle extérieur d'un bout de chaque élytre. — Allemagne.

Lathrobie fracticorne (*L. fracticorne*, Latr.; *pæderus filiformis*, Fab.). Long d'un peu plus de deux lignes; d'un noir luisant; tête grande, à bouche avancée; premier article des antennes très long et en massue; corselet ponctué sur les côtés, lisse au milieu; pates d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

Lathrobie strié (*L. striatum*, Latr.). Long de près de quatre lignes; déprimé, un peu velu, d'un noir brunâtre et luisant; pates d'un fauve clair, ainsi que les antennes et la bouche; élytres d'un fauve marron, à base noirâtre, ayant plusieurs rangées de points; abdomen ayant ses deux derniers anneaux fauves, ainsi que les bords des autres en dessous; corselet ayant des points sur les côtés et d'autres formant deux lignes dorsales; lisse sur les autres parties. — France.

Lathrobie déprimé (*L. depressum*, Latr.). Un

peu plus de trois lignes de longueur; aplati; d'un noir luisant; élytres courtes, d'un fauve brun, avec le bas noirâtre, excepté le bord extérieur; antennes d'un brun clair, ainsi que les pates. — Midi de la France.

Lathrobie grêle (*Lathrobium gracile*, Latr.). Trois lignes de longueur; d'un noir luisant; antennes et pates fauves, ainsi que la bouche, le bout des élytres et de l'abdomen. — Portugal.

Lathrobie linéaire (*L. lineare*, Latr.). Long de trois lignes et demie; noirâtre; pates fauves; antennes et élytres brunes. — Autriche.

Lathrobie brunnipède (*L. brunnipes*, Latr.; *pæderus brunnipes*, Fab.). Trois à quatre lignes de longueur; d'un noir un peu mat; antennes d'un fauve foncé, ainsi que les pates. — Paris.

Lathrobie poilu (*L. pilosum*, Latr.). Environ trois lignes de longueur; d'un noirâtre luisant; antennes et pates brunes. — Allemagne.

Lathrobie allongé (*L. elongatum*, Latr.; *pæderus elongatus*, Fab.). Environ quatre lignes de longueur; d'un noir un peu luisant; tête presque orbiculaire; corselet ponctué, lisse au milieu; pates d'un briqueté fauve, ainsi que l'extrémité des élytres. — Paris.

Lathrobie brévicorne (*L. brevicorne*, Latr.). Environ trois lignes de longueur; aplati; d'un brun marron très foncé; antennes en massue, roussâtres, à articles courts; palpes de la même couleur; corselet long, très ponctué, à dos uni; pates courtes, d'un brun roussâtre, à cuisses plus foncées; élytres un peu pubescentes, très finement ponctuées. — France.

Section II. LES LONGIPALPES.

Tête entièrement découverte; labre entier; palpes maxillaires presque aussi longs que la tête, le quatrième article caché ou peu distinct: le troisième renflé, les faisant paraître terminés en massue.

Sixième genre. Les Pédères (*Pæderus*).

Antennes insérées devant les yeux, grossissant in-

sensiblement ; mandibules dentées au côté intérieur, à pointe entière.

Leur corps est fort long et très étroit ; leurs élytres très courtes ; leur tête orbiculaire ou ovoïde, distinguée du corselet par un étranglement ou par un cou ; leur corselet est ordinairement ovoïde, court, tronqué postérieurement ou aux deux bouts. On trouve ces insectes sur le bord des eaux.

Pédère riverain (*Pæderus riparius*, Latr.). Long d'environ deux lignes ; d'un fauve jaunâtre ; articulations des quatre cuisses postérieures, ou au moins des deux dernières, noires, ainsi que la tête, les deux derniers anneaux de l'abdomen, et les antennes dont les premiers articles sont d'un fauve très pâle ; élytres bleues ; corselet très luisant, presque carré, à angles arrondis. — Paris : le *pæderus littoralis* de Gravenhost n'en est qu'une variété plus grande.

Pédère ruficolle (*P. ruficollis*, Latr.). Environ trois lignes de longueur ; d'un noir bleuâtre ; corselet luisant, rond-ovoïde, convexe, d'un fauve un peu jaunâtre ; abdomen avec des poils courts et gris, à dernier anneau terminé par deux pointes. — Paris.

Pédère étroit (*P. angustatus*, Latr.). Long d'un peu moins de deux lignes ; plus grêle que le suivant auquel il ressemble, à l'exception de la ligne lisse au milieu du corselet, qu'il n'a pas ; antennes et pates brunes. — Paris.

Pédère orbiculaire (*P. orbiculatus*, Latr.). Deux lignes environ de longueur ; majeure partie du corps d'un noir mat ; tête grande, orbiculaire, très pointillée ; antennes d'un fauve foncé ; corselet ovoïdo-globuleux, un peu rétréci en pointe en devant, très pointillé, avec une ligne dorsale ; élytres d'un brun luisant et bronzé, pubescentes, plus pâles aux bords postérieurs et extérieurs ; pates d'un fauve brun ; abdomen peu allongé, comparativement aux autres pédères. — Paris.

Pédère fragile (*P. fragilis*, Latr.). Il ressemble au précédent, mais il est un peu plus grand ; son corselet est fauve, ainsi que ses pates antérieures et

les tarses des autres qui sont brunes, et ses antennes sont brunes ou noirâtres. — France.

Pédère ochracé (*Pæderus ochraceus*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; d'un brun luisant; tête noire; corselet roussâtre, carré, avec une ligne élevée peu apparente au milieu; pates briquetées. — Paris.

Pédère marron (*P. castaneus*, Latr.). Quatre lignes de longueur; d'un brun un peu luisant; tête noirâtre, ainsi que le milieu de l'abdomen; corselet presque orbiculaire; antennes et palpes roussâtres; pates fauves. — Autriche.

Septième genre. Les Evæsthètes (*Evæsthetus*).

Antennes insérées devant les yeux, et terminées par une massue de deux articles : du reste, ils ressemblent aux précédens.

Evæsthète chagriné (*Evæsthetus scaber*, Gravenh.). Long d'un peu moins d'une ligne; noirâtre, luisant; antennes, palpes et mandibules plus pâles; tête fauve; pieds d'un roussâtre obscur. — Dans les environs de Brunswick.

Huitième genre. — Les Stènes (*Stenus*).

Antennes insérées près du bord interne des yeux, terminées par une massue de trois articles; yeux gros; extrémité des mandibules fourchue.

Deuxième, troisième, quatrième et cinquième articles des antennes, ou quelquefois davantage, cylindriques, plus menus; les suivans coniques et plus gros; palpes maxillaires plus longs que la tête; corselet presque cylindrique; hanches des pates antérieures très petites, cinq fois plus courtes que la cuisse. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des pédères.

Stène clavicorne (*Stenus clavicornis*, Latr.). Un peu plus de deux lignes de longueur; noir; antennes d'un fauve pâle, à premier article et extrémité noirs. — Paris.

Stène oculé (*S. oculatus*, Latr.). Long d'un peu plus de deux lignes; noir; palpes d'un fauve pâle, ainsi que les pates dont les genoux sont noirs; an-

tennes d'un fauve pâle, à premier article très noir et luisant. — Paris.

Stène junon (*Stenus juno*, Latr.; *stenus biguttatus*, var. Fab.). Environ trois lignes de longueur; noir; une petite tache ronde sur les élytres; palpes d'un roux jaunâtre, ainsi que les pates; genoux noirs. — Autriche.

Stène bimoucheté (*S. biguttatus*, Latr.). Long d'un peu plus de deux lignes; ressemblant au précédent, mais pates et palpes noirâtres. — Paris.

Stène cicindéloïde (*S. cicindeloides*, Latr.). Noir; antennes d'un fauve clair, à extrémité noire; palpes maxillaires et pates d'un fauve clair et pâle; genoux noirs. — Paris.

Stène buphthalme (*S. buphthalmus*, Latr.; *stenus juno*, Fab.). Entièrement noir. — France.

Stène du figuier (*S. ficus*, Latr.). Noir; élytres obscures, marquées postérieurement d'une tache pâle, ondulée sur ses bords. — Du Levant.

Stène circulaire (*S. circularis*, Latr.). Un peu moins d'une ligne; noir; corselet court, à peine plus long que large; palpes et antennes brunâtres; lèvre supérieure d'un fauve pâle. — Autriche.

Stène a pates pales (*S. pallipes*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; noir; pates et palpes d'un fauve pâle, ainsi que les antennes, excepté le premier et les derniers articles. — Autriche.

Stène a pates brunes (*S. fuscipes*, Latr.). Un peu plus d'une ligne de longueur; noir; pates et palpes bruns ou d'un fauve foncé. — Europe.

SECTION III. LES APLATIS.

Tête entièrement découverte; labre entier; palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, à quatrième article distinct.

Neuvième genre. Les Oxytèles (*Oxytelus*).

Antennes insérées devant les yeux, sous un rebord, plus grosses vers le bout; palpes terminés en alène ou par un article beaucoup plus menu que le précédent,

effilé et pointu ; bord postérieur du corselet arrondi.

Leurs jambes ont la face latérale et extérieure garnie à chaque bord longitudinal, et sur ses arêtes, d'un rang de petites épines nombreuses, parallèles, plus fortes à l'extrémité de la jambe, entre lesquelles viennent s'appliquer et se cacher les tarses qui sont très grêles. Le corps est allongé, mais moins que dans les staphylins ; tête carrée ou en ovale-transversal, grosse, de la largeur du corselet : ce dernier, semi-circulaire, est quelquefois séparé de l'abdomen par un petit pédicule sur lequel est inséré l'écusson. Les mâles de quelques espèces ont deux cornes sur la tête et une troisième sur le corselet.

Oxytèle jayet (*Oxytelus piceus*, Latr. ; *Staphylinus piceus*, Fab.). De deux lignes de longueur ou un peu moins ; d'un noir luisant ; cinq enfoncemens sur le corselet, dont celui du milieu droit ; élytres et pates d'un roux jaunâtre. — Paris.

Oxytèle ciselé (*O. cœlatus*, Latr.). Une ou deux lignes de longueur ; d'un noirâtre luisant ; corselet marqué de quatre fossettes, dont celles du milieu arquées ; élytres d'un noirâtre pâle, ainsi que les antennes et les pates. — Paris.

Oxytèle caréné (*O. carinatus*, Latr.). Long d'une à deux lignes, ou un peu plus ; d'un noir luisant ; corselet marqué de cinq enfoncemens ; élytres brunâtres et pates plus pâles. — Paris.

Oxytèle trilobé (*O. trilobus*, Latr. ; *oxytelus morsitans*, Gravenh.). Un peu plus d'une ligne de longueur ; d'un noir luisant ; saillie des yeux faisant paraître la tête trilobée ; un sillon longitudinal au milieu du corselet ; élytres brunes ; cuisses noirâtres et pates pâles. — Paris.

Oxytèle fuligineux (*O. fuliginosus*, Latr.). Long d'une ligne ; d'un noir luisant ; corselet assez lisse ; jambes peu épineuses ; pates d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

Oxytèle déprimé (*O. depressus*, Latr.). Long d'environ une ligne ; d'un noir mat ; corselet marqué de quatre lignes élevées ; antennes brunes ; pates d'un roux jaunâtre. — Paris.

Oxytèle pédicellé (*Oxytelus pedicellus*, Latr.). Au plus un tiers de ligne de longueur ; d'un noir luisant; corselet rugueux ; élytres brunâtres, ainsi que les pates et la base de l'abdomen. — Allemagne.

Oxytèle beau (*O. pulcher*, Latr.). Deux lignes de longueur ; d'un noir luisant ; élytres et pates fauves, ainsi que la bouche et les antennes ; cinq enfoncemens sur le corselet. — Allemagne.

Oxytèle nitidule (*O. nitidulus*, Latr.). Un peu moins d'une ligne de longueur ; noir ; cinq enfoncemens sur le corselet; élytres d'un brun foncé ; pates plus pâles. — Paris.

Oxytèle cornu (*O. cornutus*, Latr.). Il ressemble à l'oxytèle trilobé, mais il a sur le devant de la tête deux pointes avancées couchées horizontalement. — Paris.

Oxytèle tricornu (*O. tricornis*, Latr.). Trois lignes environ de longueur ; noir ; élytres rougeâtres, excepté à la suture ; corselet ponctué, marqué d'un sillon longitudinal, ayant en devant, dans les mâles, une corne droite, pointue, s'avançant sur la tête ; insertion des antennes formant une saillie de chaque côté ; jambes et tarses roussâtres. — Espagne.

Dixième genre. Les Omalies (*Omalium*).

Antennes insérées sous un rebord de la tête, devant les yeux, plus grosses vers le bout ; palpes filiformes, à dernier article n'étant pas fort allongé.

Quelques espèces ont aussi les jambes épineuses.

a. *Élytres légèrement plus longues que le corselet.*

Omalie plane (*Omalium planum*, Latr.). Longue d'un peu plus d'une ligne ; aplatie ; d'un noirâtre luisant : quelques petits enfoncemens sur le corselet ; antennes et pates pâles. — Paris.

Omalie rugueuse (*O. rugosum*, Latr.). Deux lignes et demie de longueur ; d'un brun foncé, presque terne ; pates et antennes plus pâles élytres avec des stries crénelées ; deux petits enfoncemens sur le corselet. — France.

Omalie rousse (*O. rufum*, Latr.). Un peu plus

de deux lignes de longueur ; d'un fauve luisant ; pates un peu plus pâles ; élytres à stries pointillées ; corselet carré ; yeux noirs. — Autriche.

* OMALIE CRÉNELÉE (*Omalium crenatum*, LATR.). Longue d'environ deux lignes ; d'un brun assez luisant ; pates plus pâles ; dernier article des antennes ovoïde et pointu ; des stries crénelées sur les élytres. — Suède.

OMALIE BRUNE (*O. brunneum*, LATR.). Longue d'environ une ligne ; d'un roussâtre luisant ; tête ordinairement plus foncée, ainsi que l'extrémité des élytres et de l'abdomen ; antennes ayant leur dernier article orbiculaire et pointu. — Suède.

OMALIE DÉPRIMÉE (*O. depressum*, LATR.). Longue d'environ une ligne et demie ; d'un roussâtre luisant ; tête, corselet et abdomen plus obscurs ; corselet un peu convexe, presque lisse. — Autriche.

b. *Élytres au moins une fois plus longues que le corselet.*

OMALIE RIVULAIRE (*O. rivulare*, LATR.). Un peu plus d'une ligne de longueur ; d'un noir luisant ; des petits enfoncemens sur le corselet ; élytres plus pâles et pates fauves. — Paris.

OMALIE DES FLEURS (*O. florale*, LATR.). Longue d'un peu plus d'une ligne ; d'un noir luisant ; corselet lisse ; antennes fauves, ainsi que la bouche et les pates. — France.

OMALIE DE LA VIORNE (*O. viburni*, LATR.). Un peu plus d'une ligne de longueur ; d'un noir luisant ; des petits enfoncemens sur le corselet ; élytres brunes ou noirâtres ; bouche et pates brunâtres. — Autriche.

OMALIE STRIÉE (*O. striatum*, LATR.). Longue au plus d'une ligne ; d'un noir luisant ; élytres avec des stries ponctuées ; pates roussâtres. — Paris.

OMALIE DES RENONCULES (*O. ranunculi*, LATR. ; *silpha minuta*, FAB.). Une ligne de longueur ; d'un noir luisant ; corselet lisse, presque mat ; pates fauves, ainsi que la bouche et la base des antennes. — Allemagne.

Onzième genre. LES PROTEINES (*Proteinus*).

Antennes insérées sous un rebord, devant les yeux,

plus grosses au bout; palpes terminés en alène; les maxillaires peu avancés, à dernier article presque aussi long que le précédent; corselet beaucoup plus large que long.

PROTEINE BRACHYPTÈRE (*Proteinus brachypterus*, LATR.; *omalium brachypterum*, GRAVENH.). Long de deux lignes; d'un noirâtre un peu luisant; tête noire; antennes, corselet, élytres et pates plus pâles. — Paris.

Douzième genre. LES LESTÈVES (*Lesteva*).

Antennes insérées devant les yeux et sous un rebord de la tête, presque de la même grosseur, à articles en cône renversé, pour la plupart, le dernier presque cylindrique; palpes filiformes.

Ces insectes, les *anthophagus* de Gravenhorst, ont les mâchoires terminées par deux divisions allongées, dont l'extérieure ressemble à un palpe et dont l'interne est ciliée; les palpes sont terminés par un article beaucoup plus long que les autres et finissant en pointe; le premier article de leurs antennes est un peu plus grand, les autres presque égaux. La tête est presque de la largeur du corselet, un peu rétrécie par derrière; leurs yeux, petits, sont un peu saillans, et leur corselet, presque carré ou cordiforme, est tronqué postérieurement. Leurs élytres recouvrent une grande partie de l'abdomen.

LESTÈVE POINTILLÉE (*Lesteva punctulata*, LATR.). Longue de près de deux lignes; d'un noir un peu luisant, finement ponctuée; corselet cordiforme tronqué; élytres noires, ou d'un brun foncé; antennes et pates brunes. — Paris.

LESTÈVE CARABOÏDE (*L. caraboides*, LATR.; *anthophagus caraboïdes*, GRAVENH.; *carabus abreviatus*, FAB.). Longue d'un peu moins de deux lignes; d'un roux jaunâtre et luisant; tête et bout de l'abdomen noirs; corselet et antennes fauves. — Autriche.

LESTÈVE BICOLORE (*L. dichrous*, LATR.; *anthophagus dichrous*, GRAVENH.). Longue de trois lignes et demie; d'un noir un peu luisant; élytres et pates fauves, ainsi que la poitrine, l'écusson, le corselet, la bouche et les antennes. — Allemagne.

Lestève alpine (*Lesteva alpina*, Latr.; *anthophagus alpinus*, Gravenh.; *staphylinus alpinus*, Fab.). D'un noir luisant; corselet noirâtre, ainsi que l'extrémité des antennes : celles-ci ayant leur base d'un fauve jaunâtre; élytres et pates de cette dernière couleur. — Laponie.

Lestève armigère (*L. armigera*, Latr.; *anthophagus armiger*, Gravenh.). Longue de près de deux lignes; d'un fauve luisant; yeux noirs, ainsi que l'abdomen; élytres et pates d'un fauve jaunâtre. — Autriche.

Lestève obscure (*L. obscura*, Latr.; *anthophagus obscurus*, Gravenh.). Près de deux lignes de longueur; d'un noir assez luisant, avec les pates et les élytres plus pâles. — Paris.

Lestève dos-marqué (*L. plagiata*, Latr.; *anthophagus plagiatus*, Gravenh.). Deux lignes de longueur, ou un peu plus; d'un noir un peu luisant; disque des élytres d'un rouge sanguin; antennes et pates brunes. — Suède.

Lestève testacée (*L. testacea*, Latr.; *anthophagus testaceus*, Gravenh.). De deux lignes de longueur; d'un fauve jaunâtre et luisant; tête et corselet fauves; bout de l'abdomen plus obscur; yeux noirs. — Autriche.

Treizième genre. Les Aléocuares (*Aleochara*).

Antennes insérées entre les yeux ou près de leur bord intérieur, et à nu, près de leur naissance; les trois premiers articles sensiblement plus longs que les suivans : ceux-ci perfoliés, le dernier allongé et conique; palpes terminés en alène, les maxillaires avancés, avec l'avant-dernier article grand et le dernier très petit; corselet presque ovale, ou en carré arrondi aux angles.

Premier sous-genre. Les Callicères. *Antennes terminées par un article cylindrique, dont la longueur fait presque le tiers de celle des antennes; palpes maxillaires ne paraissant que de trois articles.*

Callicère obscur (*Callicerus obscurus*, Latr.).

Une ligne de longueur; d'un noir luisant; élytres brunes, pâles sur les bords; antennes d'un fauve briqueté, ainsi que la bouche et les pates. — Autriche.

Deuxième sous-genre. LES ALÉOCHARES. *Antennes ayant leurs articles, depuis le quatrième jusqu'au onzième, presque transversaux et un peu perfoliés, le dernier turbiné ou cylindrique; palpes maxillaires de quatre articles distincts.*

* *Élytres formant un carré plus large que le corselet.*

ALÉOCHARE PROLIXE (*Aleochara prolixa*, LATR.). Près de deux lignes de longueur; noirâtre en dessus, roussâtre en dessous, luisante; élytres fauves, ainsi que l'anus et les pates; antennes brunes. — Autriche.

ALÉOCHARE LUCIDE (*A. lucida*, LATR.). Longue de deux lignes ou environ; d'un roux foncé, luisant; tête noirâtre, ainsi que l'angle extérieur du bout de chaque élytre, la poitrine et l'extrémité de l'abdomen; un enfoncement à la base du corselet. Allemagne.

ALÉOCHARE A LARGE BORDURE (*A. limbata*, LATR.). Deux lignes de longueur; d'un brun luisant; pates fauves, ainsi que la base des antennes et de l'abdomen, et les épaules; un enfoncement longitudinal au milieu du corselet. — Paris.

ALÉOCHARE LINÉAIRE (*A. linearis*, LATR.). Près de deux lignes de longueur; d'un brun foncé; un large enfoncement sur le corselet; pates d'un roux jaunâtre, ainsi que la base du corselet. — Autriche.

ALÉOCHARE CANNELÉE (*A. canaliculata*, LATR.; *staphylinus canaliculatus*, FAB.). Un peu plus de deux lignes de longueur; d'un brun fauve; un sillon longitudinal dans le milieu du corselet; tête noire, ainsi que l'avant-dernier anneau de l'abdomen. — Paris.

ALÉOCHARE A COLLIER (*A. collaris*, LATR.). Port de l'aléochare lucide; longue d'un peu moins de deux lignes; d'un fauve luisant; tête noire, ainsi que la poitrine et l'anus; élytres noires, ou seulement l'angle extérieur de leur extrémité; corselet enfoncé à sa base. — Paris.

Aléochare noire (*Aleochara nigra*, Latr.). Un peu moins d'une ligne de longueur; d'un noir très luisant; corselet ayant un sillon; antennes et pates brunes. — Allemagne.

Aléochare noiratre (*A. picea*, Latr.). Longue d'un peu moins d'une ligne; d'un noir très luisant; corselet ayant un point enfoncé avant le bord de sa base; antennes et pates d'un brun pâle, ainsi que le bord de l'extrémité des élytres. — Suède.

Aléochare obscure (*A. obscura*, Latr.). Une ligne de longueur; d'un brun foncé, luisant et un peu soyeux; corselet un peu imprimé dans son milieu; pates, antennes et élytres, roussâtres. — Paris.

Aléochare sillonnée (*A. sulcata*, Latr.). D'une ligne de longueur environ; brune ou noire; corselet ayant un enfoncement longitudinal dans son milieu; pates jaunâtres. — Paris.

Aléochare des rives (*A. rivularis*, Latr.). Un peu moins d'une ligne de longueur; corselet ayant deux petits creux et trois sillons longitudinaux et courts, d'un noir très foncé et très luisant; antennes et pates roussâtres. — Autriche.

Aléochare enfoncée (*A. impressa*, Latr.). Une ligne de longueur; fauve; tête noire; corselet comme la précédente. — Paris.

Aléochare des écorces (*A. corticalis*, Latr.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un noir luisant et lisse; antennes et pates fauves, ainsi que le bout des élytres. — Autriche.

Aléochare æthiopienne (*A. æthiops*, Latr.). D'une ligne environ de longueur; d'un noir très luisant, couverte d'un duvet gris, long et soyeux; antennes et tarses bruns. — Autriche.

Aléochare anale (*A. analis*, Latr.). Une ligne de longueur; d'un noir luisant; élytres et pates d'un roux jaunâtre, ainsi que les palpes et l'anus. — Autriche.

** *Élytres formant un carré allongé, ou de la largeur du corselet.*

Aléochare naine (*A. pusilla*, Latr.). Moins d'une ligne de longueur; d'un noir assez luisant; corselet

ayant quelquefois un enfoncement peu marqué près de chaque côté; antennes, pates et élytres d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

Aléochare bouts-noirs (*Aleochara inquinula*, Latr.). Une demi-ligne de longueur; noirâtre; un enfoncement au milieu du corselet, près de sa base; tête noire, ainsi que l'abdomen; antennes brunes; pates d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

Aléochare élongatule (*A. elongatula*, Latr.). Une ligne environ de longueur; filiforme, grêle; d'un noir mat; élytres et pates plus pâles, ainsi que les antennes. — Autriche.

Aléochare cylindrique (*A. teres*, Latr.). D'une ligne de longueur; très grêle; d'un noir foncé et très luisant; pates d'un roux jaunâtre; élytres couleur de poix. — Allemagne.

Aléochare longiuscule (*A. longiuscula*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; grêle; d'un noir très luisant; pates brunes et élytres d'un brunâtre foncé. — Paris.

Aléochare alternante (*A. alternans*, Latr.). Une ligne de longueur; d'un briqueté fauve assez luisant; tête plus obscure, ainsi que le disque du corselet, les angles extérieurs du bout des élytres, et l'avant-dernier anneau de l'abdomen. — Paris.

Aléochare noirette (*A. nigritula*, Latr.). Un peu moins d'une ligne de longueur; d'un noirâtre luisant; pates et antennes d'un roux jaunâtre, élytres brunâtres. — Autriche.

Aléochare cou-noir (*A. nigricollis*, Latr.). Deux lignes de longueur; d'un brun fauve; élytres et pates plus pâles; tête et corselet noirs, légèrement raboteux. — Allemagne.

Aléochare menue (*A. tenuis*, Latr.). Une ligne de longueur; d'un noir luisant; corselet carré; antennes brunes; élytres fauves, excepté les épaules; pates plus pâles. — Autriche.

Aléochare très noire (*A. aterrima*, Latr.). Trois quarts de ligne de longueur; antennes longues comme la moitié du corps; corselet noir, assez luisant; pates et antennes brunâtres. — Autriche.

Aléochare des bolets (*Aleochara boleti*, Latr.). Environ une ligne et demie de longueur : noirâtre, un peu luisante ; élytres ordinairement plus pâles, ainsi que les antennes et les pates. — Paris : cette espèce varie beaucoup pour les couleurs.

Aléochare pygmée (*A. pygmæa*, Latr.). Une ligne de longueur ; d'un noirâtre luisant ; pates d'un fauve de brique, ainsi que les élytres au-delà de leur base. — Autriche.

Aléochare humérale (*A. humeralis*, Latr.). Trois lignes de longueur ; d'un brun foncé et luisant ; pates de couleur d'ocre, ainsi que la base des antennes et les épaules. — Suède.

Aléochare ombrée (*A. umbrata*, Latr.). D'une ligne de longueur ; d'un noir mat et soyeux ; élytres plus claires ; pates d'un fauve de brique. — Autriche.

Aléochare opaque (*A. opaca*, Latr.). Deux lignes environ de longueur ; d'un noirâtre mat, avec un duvet grisâtre et soyeux ; pates et élytres pâles. — Autriche.

Aléochare cannelle (*A. cinnamomea*, Latr.). Environ deux lignes de longueur ; d'une couleur de cannelle, luisante ; tête et abdomen plus obscurs.—Suède.

Aléochare longicorne (*A. longicornis*, Latr.). Une ligne de longueur ; d'un noir luisant ; antennes longues ; pates d'un fauve de brique pâle ; élytres d'un brun très foncé. — Autriche.

Aléochare noircie (*A. obfuscata*, Latr.). Une ligne environ de longueur ; d'un noirâtre presque mat ; corselet et élytres plus pâles ; pates et antennes roussâtres. — Suède.

*** *Les deux élytres réunies transverses, de la longueur du corselet.*

Aléochare ruficorne (*A. ruficornis*, Latr.). Près de trois lignes de longueur ; d'un brun luisant ; antennes, pates et élytres d'un briqueté fauve, ainsi que les côtés du corselet. — Autriche.

Aléochare pates brunes (*A. fuscipes*, Latr. ; *staphylinus fuscipes*, Fab.). Environ trois lignes de longueur ; d'un noir luisant ; pates brunes ; disque des élytres d'un rouge de sang. — Paris.

ALÉOCHARE LISSE (*Aleochara lævis*, LATR.). Deux lignes et demie de longueur; d'un noir luisant, avec un duvet soyeux; antennes et pates brunes. — Autriche.

ALÉOCHARE TRISTE (*A. mœsta*, LATR.). Près de deux lignes de longueur; d'un noir luisant; antennes brunes ou d'un jaunâtre brun, ainsi que les élytres et les pates. — Autriche.

ALÉOCHARE TANNÉE (*A. pulla*, LATR.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un brun noirâtre, assez luisant; élytres plus pâles; pates d'un fauve jaunâtre. — Suède.

ALÉOCHARE MORION (*A. morion*, LATR.). Une ligne de longueur; d'un noir mat; pates et antennes d'un brun foncé. — Autriche.

ALÉOCHARE TRÈS PETITE (*A. pumila*, LATR.). Une demi-ligne de longueur; d'un noir mat; pates d'un roux jaunâtre; élytres et antennes d'un brun foncé. — Paris.

**** *Les deux élytres réunies transverses, plus larges que le corselet.*

ALÉOCHARE POLIE (*A. polita*, LATR.). Un peu moins d'une ligne de longueur; d'un noir luisant; pates et antennes d'un roux jaunâtre. — Autriche.

ALÉOCHARE DÉPRIMÉE (*A. depressa*, LATR.). Deux lignes environ de longueur; d'un brun pâle, un peu luisant; tête et abdomen plus obscurs; pates d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

ALÉOCHARE APLANIE (*A. deplanata*, LATR.). Une ligne de longueur; d'un brun luisant; pates d'un fauve jaunâtre. — Autriche.

SECTION IV. LES MICROCÉPHALES.

Tête enfoncée postérieurement dans le corselet jusque près des yeux, sans cou ni étranglement; corselet trapézoïdal, élargi de devant en arrière; corps moins allongé que dans les genres précédens; mandibules de grandeur moyenne, sans dentelures, et simplement arquées à la pointe. Dans quelques espèces les élytres recouvrent un peu plus de la moitié de l'abdomen.

Quatorzième genre. Les Loméchuses (*Lomechusa*).

Pas d'épines aux jambes ; antennes, depuis le quatrième article, formant une massue perfoliée, ou en fuseau allongé ; palpes terminés en alène ; antennes souvent plus courtes que la tête et le corselet.

Loméchuse nossue (*Lomechusa strumosa.* — *Staphylinus strumosus*, Fab.). Trois à quatre lignes de longueur ; d'un brun roussâtre, avec les bords du corselet relevés. — Suède.

Loméchuse biponctuée (*L. bipunctata.* — *Staphylinus bipunctatus*, Oliv.). Environ deux lignes de longueur ; d'un noir luisant ; corselet bossu ; pates d'un jaune d'ocre ; une tache sanguine à l'extrémité des élytres. — France.

Loméchuse laineuse (*L. lanuginosa.* — *Aleochara lanuginosa*, Gravenh.). Près de deux lignes de longueur ; d'un noir luisant ; couverte de poils très fins ; pates brunâtres, ainsi que l'extrémité du bout postérieur des élytres. — Autriche.

Loméchuse enfumée (*L. fumata.* — *Aleochara fumata*, Gravenh.). Près de deux lignes de longueur ; d'un noir un peu luisant ; antennes, pates et élytres, plus pâles ; abdomen d'un brun noir. — Paris.

Loméchuse luisante (*L. nitida.* — *Aleochara nitida*, Gravenh.). Un peu plus d'une ligne de longueur ; d'un noir foncé et très luisant ; pates brunâtres ; une tache fauve à l'extrémité des élytres. — Autriche.

Loméchuse naine (*L. nana.* — *Aleochara nana*, Gravenh.). Près de deux lignes de longueur ; d'un fauve jaunâtre et luisant ; corselet plus obscur, ainsi que les angles des extrémités des élytres et l'avant-dernier anneau de l'abdomen ; tête noire. — Autriche.

Quinzième genre. Les Tachines (*Tachinus*).

Jambes épineuses ; palpes filiformes ; antennes composées d'articles obconiques ou en poire, grossissant insensiblement.

Les sept derniers articles des antennes un peu plus gros que les précédens, courts et coniques, à l'exception du dernier qui est ovoïde ; tête petite, triangu-

laire, rétrécie postérieurement derrière les yeux ; corselet grand, plus large que long, à bord postérieur droit; élytres en carré long, recouvrant au moins la moitié de l'abdomen.

a. *Corselet transversal.*

TACHINE SOUTERRAIN (*Tachinus subterraneus*, LATR.; *oxyporus subterraneus*, FAB.). A peu près deux lignes de longueur; d'un noir très luisant; une tache oblongue et rougeâtre à chaque épaule ou à chaque angle extérieur de la base des élytres. — France.

TACHINE SALE (*T. sordidus*, LATR.). D'un noir luisant; élytres et pates brunes, ainsi que les antennes, les bords du corselet et l'anus. — Allemagne.

TACHINE MARRON (*T. castaneus*, LATR.). Près de deux lignes de longueur; d'un noir luisant; élytres et pates brunes. — Autriche.

TACHINE MINIME (*T. pullus*, LATR.). D'un noir très luisant; pates fauves, ainsi que le premier article des antennes. — Autriche.

TACHINE MARQUÉ (*T. signatus*, LATR.). Deux lignes environ de longueur; d'un noir luisant ; pates brunes; élytres ayant un point huméral fauve; premier article des antennes de cette dernière couleur. — Paris.

TACHINE RUFIPÈDE (*T. rufipes*, LATR.). A peu près deux lignes de longueur; d'un noir luisant; antennes brunes; pates plus pâles ou rousses; élytres de couleur variable. — Paris.

TACHINE HUMÉRAL (*T. humeralis*, LATR.). Long d'un peu plus de deux lignes; d'un noir luisant; élytres de couleur variable; pates fauves, ainsi que le premier article des antennes et les bords latéraux du corselet. — Paris.

TACHINE BIPUSTULÉ (*T. bipustulatus*, LATR.; *oxyporus bipustulatus*, FAB.). Deux lignes de longueur; d'un noir luisant ; antennes et pates roussâtres, ainsi qu'une tache à chaque angle extérieur de la base des élytres. — France.

TACHINE SUTURAL (*T. suturalis*, LATR.). D'un noir luisant; côtés du corselet et pates d'un fauve jaunâtre, ainsi que les élytres, qui ont chacune deux raies larges,

••

noires, quelquefois confluantes, une sur le disque, l'autre latérale. — France.

Tachine marginelle (*Tachinus marginellus*, Latr.; *oxyporus marginellus*, Fab.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un noir luisant, avec la base des antennes plus pâle; pates d'un fauve roussâtre, ainsi que les bords latéraux du corselet et les côtés de sa base. — Paris.

Tachine a collier (*T. collaris*, Latr.). Près de deux lignes de longueur; d'un noirâtre luisant; corselet et pates fauves. — Autriche.

Tachine prématuré (*T. immaturus*, Latr.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un brun luisant; tête noire; pates d'un roux briqueté, ainsi que la base des antennes, les bords du corselet, des élytres, et des anneaux de l'abdomen. — Allemagne.

Tachine des écorces (*T. corticinus*, Latr.). Plus d'une ligne de longueur; court, épais, luisant, convexe, d'une couleur variable, mais le plus ordinairement d'un roux jaunâtre ou brun. — Allemagne.

Tachine a large cou (*T. laticollis*, Latr.). Long d'un peu moins de deux lignes; d'un noir luisant; élytres plus pâles; pates fauves; bords latéraux du corselet quelquefois pâles. — Autriche.

Tachine des fumiers (*T. fimetarius*, Latr.). D'un noir luisant; pates fauves, ainsi que les bords latéraux du corselet, les angles extérieurs de la base des élytres et leur bord apical. — Autriche.

b. *Corselet presque orbiculaire.*

Tachine mélanocéphale (*T. melanocephalus*, Latr.; *oxyporus melanocephalus*, *trimaculatus*, *pigmæus*, Fab.). Une à deux lignes de longueur; ordinairement roussâtre; tête presque ovoïde, noire; deux lignes crénelées sur les élytres, l'une sur le disque, l'autre près de la suture. Sa couleur est très variable. — Paris.

Tachine anal (*T. analis*, Latr.; *staphylinus analis*, Fab.). Long de trois lignes; noir; antennes fauves, ainsi que les élytres et l'anus; pates de couleur de brique. — France.

TACHINE TÊTE NOIRE (*Tachinus atricapillus*, LATR.; *staphylinus atricapillus*, FAB.). Long de trois lignes; d'un fauve luisant; tête, écusson et bout de l'abdomen, noirs; élytres d'un noir bleuâtre, ayant une tache humérale oblique d'un fauve jaunâtre, ainsi que le bord de leur extrémité. — Paris.

TACHINE LUNULÉ (*T. lunulatus*, LATR.; *oxyporus lunulatus*, FAB.). Deux lignes environ de longueur; fauve; tête noire, ainsi que la poitrine et l'extrémité de l'abdomen; élytres d'un noir bleuâtre, ayant la base et l'extrémité du bord de leur bout, d'un roux jaunâtre. — Allemagne.

TACHINE STRIÉ (*T. striatus*, LATR.). Long d'un peu plus de deux lignes; brun, avec la tête et le corselet plus foncés; élytres fauves, ayant l'extrémité noire. — Paris.

TACHINE DES EXCRÉMENS (*T. merdarius*, LATR.). Environ trois lignes de longueur; noir; antenues brunes; pates d'un roux jaunâtre; corselet et élytres fauves, ainsi que la poitrine et l'anus. — France.

Seizième genre. LES TACHYPORES (*Tachyporus*).

Antennes et jambes comme les précédens, mais palpes terminés en alène, ou par un article beaucoup plus menu et subulé : du reste, ils ressemblent aux tachines par leurs formes et leurs habitudes.

TACHYPORE DISSEMBLABLE (*Tachyporus dissimilis*, LATR.). Une à deux lignes de longueur; d'un noir luisant; pates d'un fauve brique, ainsi que les antennes. — Europe.

TACHYPORE CHRYSOMÉLIN (*T. chrysomelinus*, LATR.; *oxyporus chrysomelinus*, FAB.). Environ une ligne et demie de longueur; d'un fauve luisant; tête et pates noires, ainsi que l'abdomen, la base et les bords latéraux des élytres. — France.

TACHYPORE RUFICOLLE (*T. ruficollis*, LATR.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un noirâtre luisant; extrémité du bout des élytres plus pâle; pates et corselet fauves. — Suède.

TACHYPORE BORNÉ (*T. marginatus*, LATR.; *oxyporus marginatus*, FAB.). Un peu plus d'une ligne de longueur; d'un noir luisant; pates et antennes

d'un roux jaunâtre, ainsi que les côtés du corselet; élytres fauves, ayant une raie noire à leur bord antérieur. — Paris.

TACHYPORE LATÉRAL (*Tachyporus lateralis*, LATR.). Une ligne et demie de longueur; d'un noir luisant; pates, antennes et corselet fauves, ainsi que les élytres qui ont leur base noire et une petite raie de la même couleur à leur bord antérieur. — Autriche.

TACHYPORE ABDOMINAL (*T. abdominalis*, LATR.; *oxyporus abdominalis*, FAB.). D'une ligne de longueur; d'un fauve luisant; antennes et pates plus pâles; yeux noirs; abdomen brun. — Suède.

TACHYPORE NITIDULE (*T. nitidulus*, LATR.; *oxyporus minutus*, FAB.). À peu près une ligne de longueur; ordinairement noir, luisant, très lisse et grêle; élytres roussâtres bordées de noir; bords du corselet souvent jaunâtres. — Paris.

TACHYPORE ANAL (*T. analis*, LATR.; *staphylinus obtusus*, FAB.). Long d'environ deux lignes; d'un briqueté fauve et luisant; yeux et écusson noirs, ainsi que la poitrine, la base des élytres et le bout de l'abdomen. — Paris.

TACHYPORE PUBESCENT (*T. pubescens*, LATR.). Long d'environ deux lignes; d'un brun roussâtre, luisant et un peu soyeux; pates et antennes plus pâles. — Autriche.

TACHYPORE DES CELLIERS (*T. cellaris*, LATR.). Long de deux lignes, ou un peu moins; d'un brun luisant et soyeux; pates, bouche et antennes d'un briqueté fauve, ainsi que les angles postérieurs du corselet et une grande tache aux bords de la base extérieure des élytres. — Paris.

TACHYPORE BI-PONCTUÉ (*T. bi-punctatus*, LATR.). Long de près d'une ligne; d'un brun foncé, avec un duvet luisant et soyeux; pates fauves, ainsi qu'un point huméral à chaque élytre; antennes fauves, plus foncées au milieu. — Autriche.

TACHYPORE BINOTÉ (*T. binotatus*, LATR.). Long d'un peu plus d'une ligne; d'un noir luisant; antennes et pates brunes, ainsi qu'une tache humérale à chaque élytre. — Autriche.

TACHYPORE BI-PUSTULÉ (*T. bi-pustulatus*, LATR.).

Long de deux lignes ou un peu moins ; d'un noirâtre luisant ; pates brunes ; base des élytres roussâtres ainsi qu'une tache près de leur suture. — Paris.

Tachypore pédiculaire (*Tachyporus pedicularius*, Latr.). Près d'une ligne de longueur ; d'un brun un peu soyeux et luisant ; antennes et pates d'un roux jaunâtre. — Autriche.

FAMILLE 9. LES SERRICORNES.

Analyse des genres.

1. { Sternum s'avançant en pointe jusque sous la bouche, et ayant deux rainures pour loger les antennes............ 2
   { Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes....... 3

2. { Point de cavité à la poitrine pour recevoir la pointe du sternum ; mandibules entières à l'extrémité. 1re *tribu.* Les buprestides 7
   { Une cavité à la poitrine pour recevoir la pointe du sternum ; mandibules échancrées ou fendues en deux dents à l'extrémité. 2e *tribu.* Les élatérides... 10

3. { Mandibules entières, non échancrées à la pointe 4
   { Mandibules échancrées ou fendues à l'extrémité......................... 5

4. { Palpes de la même grosseur ou plus grêles à leur extrémité ; corps arrondi et bombé, ou ovale, ou oblong et arqué en dessus. 3e *tribu.* Les cébrionites. 11
   { Palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité ; corps droit et déprimé. 4e *tribu.* Les lampyrides.... 15

5. { Tête plus ou moins enfoncée dans le corselet......................... 6
   { Tête séparée du corselet par un étranglement ou un cou ; mandibules courtes et épaisses ; corps linéaire. 7e *tribu.* Les lime-bois...............

6. Tête ovale; corselet presque carré, plat ou légèrement convexe en dessus; corps souvent oblong. 5e *tribu*. Les mélyrides 19
Tête arrondie; corselet très cintré, en forme de capuchon; corps ovoïde ou cylindrique, arrondi ou convexe en dessus. 6e *tribu*. Les ptiniores..... 22

Première tribu. Les buprestides.

7. Antennes en massue........... *Genre Aphanistique*.
Antennes en scie, ou en peigne, ou branchues d'un côté.................. 8

8. Palpes presque filiformes, terminés par un article presque cylindrique.. *Genre Bupreste*.
Palpes terminés par un article beaucoup plus gros, presque globuleux....... 9

9. Mâchoires entières; articles des tarses entiers; corps cylindrique..... *Genre Mélasis*.
Mâchoires à deux lobes; pénultième article des tarses bifide; corps ovale. .... *Genre Cérophyte*.

Deuxième tribu. Les élatérides.

10. Un seul genre, celui du.............. *Taupin*.

Troisième tribu. Les cébrionites.

11. Tête saillante hors du corselet........ 12
Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet......................... 13

12. Antennes en massue ou filiformes; pas de pelotes aux articles intermédiaires des tarses................ *Genre Cébrion*.
Antennes en panache; des pelotes membraneuses sous les articles intermédiaires des tarses........... *Genre Rhipicère*.

13. Mandibules entièrement découvertes. *G. Dascille*.
Mandibules cachées en grande partie sous le labre.................... 14

14. Pieds postérieurs non propres à sauter. .... *Genre Élode.*
Pieds postérieurs propres à sauter. *Genre Scirte.*

Quatrième tribu. LES LAMPYRIDES.

15. Antennes rapprochées à leur base..... 16
Antennes écartées à leur base......... 18

16. Tête étroite, prolongée en museau. *Genre Lycus.*
Tête non prolongée en museau....... 17

17. Tête en grande partie découverte ; dernier article des palpes maxillaires tronqué ; second et troisième articles des antennes très courts......... *Genre Omalise.*
Tête cachée par le corselet; dernier article des palpes maxillaires finissant en pointe ; corselet en demi-cercle ou en carré transversal............ *Genre Lampyre.*

18. Palpes terminés par un article en forme de hache..... .... *Genre Téléphore.*
Palpes terminés par un article ovoïde. .... *Genre Malthine,*

Cinquième tribu. LES MÉLYRIDES.

19. Palpes filiformes; une espèce de petit museau............................ 20
Palpes maxillaires en massue; tête brusquement tronquée en avant... *Genre Drile.*

20. Premier article des tarses antérieurs plus court ou à peine aussi long que le suivant; antennes seulement un peu plus longues que la tête.......... *Genre Mélyre.*
Premier article des tarses plus long que le suivant; antennes de la longueur de la tête et du corselet 21

21. Antennes assez écartées; pas de vésicules rouges au corselet et au ventre. .... *Genre Dasyte.*
Antennes peu écartées; deux vésicules rouges sous les angles postérieurs du corselet, et deux à la base du ventre. .... *Genre Malachie.*

Sixième tribu. Les ptiniores.

22. Antennes au moins aussi longues que le corps; corselet plus étroit que l'abdomen 23
Antennes plus courtes que le corps; corselet aussi large à sa base que l'abdomen........................ 24

23. Antennes insérées entre les yeux; ceux-ci saillans ou convexes; corps oblong. .... *Genre Ptine.*
Antennes insérées au-devant des yeux; ceux-ci très petits et aplatis; corps court, à abdomen presque globuleux........................ *Genre Gibbie.*

24. Antennes en scie depuis le troisième article, quelquefois pectinées dans les mâles........................ *Genre Ptilin.*
Antennes jamais en scie au-dessous du septième article........................ 25

25. Antennes de neuf articles, terminées par trois articles plus grands, dont les deux avant-derniers en dents de scie. .... *Genre Dorcatome.*
Antennes de onze articles, terminées par trois plus grands, dont les deux avant-derniers en cône renversé et allongé........................ *Genre Vrillette.*

Septième tribu. Les lime-bois.

26. Palpes égaux en longueur; antennes cylindriques............. .... *Genre Cupès.*
Palpes maxillaires très grands 27

27. Antennes simples, un peu en fuseau ... 28
Antennes en scie.............. *Genre Hylécœte.*

28. Antennes en forme de fuseau ou de râpe; élytres très courtes, ne couvrant qu'une partie de l'abdomen. *G. Atractocère.*
Antennes un peu plus grêles au bout, ou légèrement en fuseau; élytres d'une longueur ordinaire.......... *Genre Lymexylon.*

Caract. Quatre palpes: antennes filiformes ou sétacées, mais ordinairement dentées en scie, en peigne ou en panache. Elytres couvrant l'abdomen.

PREMIÈRE TRIBU. LES BUPRESTIDES.

Sternum s'avançant jusque sous la bouche, se terminant postérieurement en une pointe, et ayant deux rainures pour loger les antennes; point de cavités à la poitrine pour recevoir le sternum; mandibules entières à l'extrémité. Ces insectes se reconnaissent aisément à leur corps ferme, ovale ou elliptique, droit; à leur tête engagée verticalement dans le corselet jusqu'aux yeux; antennes courtes, logées dans les rainures du corselet pendant le repos; dernier article des palpes cylindrique, ou ovoïde, ou globuleux.

Premier genre. Les Buprestes (*Buprestis*).

Palpes filiformes ou légérement plus gros vers leur extrémité, terminés par un article presque cylindrique; antennes en scie; avant-dernier article des tarses profondément échancré; extrémité des élytres souvent dentée; mâchoires divisées en deux pièces, à l'extrémité.

Ces insectes sont remarquables par les belles couleurs dont ils sont parés; ils marchent lentement, mais ils volent très bien. Les grandes espèces n'habitent guère que les forêts, surtout dans les pays chauds.

A. Pas d'écusson.

* *Corps conique; bord postérieur du corselet lobé.*

Bupreste chrysis (*Buprestis chrysis*, Latr.). Long d'un peu plus de deux pouces; d'un vert doré brillant; élytres d'un brun marron, tridentées à l'extrémité; cuisses d'un brun violet, et pates brunes. — Inde.

** *Corps conique; bord postérieur du corselet droit.*

Bupreste bandé (*B. tæniata*, Latr.). Quatre lignes de longueur; noir et couvert d'un duvet blanchâtre; élytres noires, en scie, striées, ayant deux bandes transverses d'un jaune fauve, dont l'une si-

tuée vers le milieu de l'élytre. Variété à points jaunes au lieu de bande; autre sans taches. — France méridionale.

Bupreste biponctué (*Buprestis bipunctata*, Latr.). Deux fois plus petit que le précédent; noir; pubescent; élytres noires, en scie à l'extrémité, avec un point jaune sur chacune. — France méridionale.

*** *Corps déprimé.*

Bupreste fulgide (*B. fulgida*, Latr.). Près de deux pouces de longueur; d'un vert doré; deux lignes pourpres placées sur le corselet et se prolongeant sur les élytres. — Cayenne.

B. Un écusson.

* *Côtés du corselet arrondis et dilatés; corps conique plus ou moins convexe.*

Bupreste carié (*B. cariosa*, Latr.). Environ un pouce et demi de longueur; noir; corselet peu dilaté, marqué de quelques taches variolées très noires; élytres entières; corps couvert çà et là de petits points blancs peu apparens. — Italie.

Bupreste ténébrion (*B. tenebrionis*, Latr.). Une fois plus petit que le précédent, et lui ressemblant pour la forme et la couleur; élytres entières, très dures, couvertes de petits points enfoncés. — France méridionale.

Bupreste ténébreux (*B. tenebricosa*, Latr.). Moins grand, plus déprimé; d'un noir bronzé; élytres entières, avec des stries de points enfoncés; des points enfoncés et dorés sous le corps. — France méridionale.

Bupreste lugubre (*B. lugubris*, Latr.). Taille et forme du précédent; obscur en dessus, cuivreux en dessous; élytres entières, ayant quelques élévations longitudinales. — Allemagne.

** *Corps ové-oblong, un peu tronqué antérieurement, ordinairement pointu postérieurement.*

Bupreste géant (*B. gigantea*, Latr.). Long de deux pouces et demi; d'un vert cuivreux un peu rougeâtre; corselet lisse, rebordé, bronzé, à bords

cuivreux ; élytres raboteuses, bidentées à l'extrémité. — Cayenne.

Bupreste bronzé (*Buprestis ænea*, Latr.). Long d'à peu près huit lignes ; raboteux ; bronzé en dessus, cuivreux en dessous ; élytres striées, bidentées à l'extrémité ; tête et corselet chagrinés. — France : rare.

Bupreste autrichien (*B. austriaca*, Latr.). Long de cinq à six lignes ; tête et corselet d'un brun vert métallique en dessus et en dessous ; élytres bronzées, striées, bidentées à l'extrémité ; pates et abdomen violets. — Autriche.

Bupreste ponctué (*B. punctata*, Latr.). Bronzé, avec de petits points d'un jaune fauve sur la tête et sur l'abdomen ; élytres striées, bidentées à l'extrémité. — France méridionale.

Bupreste maculé (*B. flavo-maculata*, Latr.). Un peu moins de huit lignes de longueur ; élytres d'un bleu noirâtre, terminées par trois dentelures : du reste, il ressemble au suivant. — Sibérie.

Bupreste rustique (*B. rustica*, Latr.). Long d'environ huit lignes ; d'un vert un peu bronzé, très brillant ; tête et corselet pointillés ; élytres d'un vert doré plus terne, striées. Paris.

Bupreste huit-taches (*B. octoguttata*, Latr.). De la grandeur du précédent ; bronzé ; tête pointillée, noirâtre, marquée de quelques points jaunes antérieurement ; élytres d'un noir bleuâtre, ayant huit taches jaunes, striées, quadridentées à l'extrémité ; corselet noirâtre, à bords latéraux et antérieurs jaunes. — Midi de la France.

Bupreste éclatant (*B. rutilans*, Latr.). Long de huit lignes ; d'un vert bleuâtre très brillant ; élytres striées, en scie à l'extrémité, d'un beau vert métallique, à disque parsemé de points violets, et bord doré. — France méridionale.

Bupreste pointu (*B. acuminata*, Latr.). Il ressemble au bupreste bronzé ; obscur, bronzé en dessus, brillant en dessous ; élytres striées, raboteuses, acuminées et entières à l'extrémité. — Midi de la France.

Bupreste de Berlin (*B. Berolinensis*, Latr.). Il ne diffère du précédent que par ses élytres moins

acuminées et bidentées à l'extrémité; trois dentelures à l'anus. — Prusse, France.

BUPRESTE BORDÉ (*Buprestis marginata*, LATR.). Long d'environ huit lignes, et ressemblant au bupreste rustique; d'un vert doré; élytres striées, vertes, à bord latéral doré. — Midi de la France.

BUPRESTE DÉCASTIGMATE (*B. decastigmata*, LATR.). De la taille du précédent, plus déprimé; noirâtre; élytres entières, avec des stries élevées et dix points d'un jaune clair. — Midi de la France.

*** *Corps ellipsoïdal et déprimé, un peu aplati en dessus.*

BUPRESTE MARIANE (*B. mariana*, LATR.) Long d'un peu plus d'un pouce, raboteux, d'un cuivreux brillant en dessus, d'un rouge cuivreux en dessous; plusieurs enfoncemens inégaux sur les élytres qui sont en scie à l'extrémité. — Europe méridionale.

BUPRESTE CHRYSOSTIGMA (*B. chrysostigma*, LATR.). Long d'environ six lignes; bronzé: élytres avec trois lignes longitudinales élevées, deux points enfoncés dorés, dentées en scie à l'extrémité. — Paris : rare.

BUPRESTE APPENDICULÉ (*B. appendiculata*, LATR.). Grosseur et forme du précédent, mais corps noir et sans taches; élytres dentées en scie à l'extrémité. — Allemagne.

BUPRESTE PARESSEUX (*B. tarda*, LATR.). Même forme et grandeur; d'un bleu métallique en dessus, d'un bronzé noirâtre en dessous; élytres entières à l'extrémité. — Saxe.

BUPRESTE CYANICORNE (*B. cyanicornis*, LATR.). Long d'environ huit lignes; d'un vert doré; deux lignes parallèles obscures sur le corselet; élytres d'un vert bronzé, à surface légèrement chagrinée, entières à l'extrémité. — Midi de la France.

BUPRESTE RUBIS (*B. manca*, LATR.). Environ quatre lignes de longueur; déprimé; d'un rouge cuivreux; corselet avec deux lignes longitudinales obscures; élytres de la même couleur que les lignes du corselet, entières à l'extrémité. — France.

BUPRESTE JOYEUX (*B. læta*, LATR.). Il ressemble au suivant pour la forme et la grandeur; corps, tête

et corselet, dorés; élytres vertes, à suture dorée, entières à l'extrémité. — France.

BUPRESTE ENFLAMMÉ (*Buprestis candens*, LATR.). Plus grand que le précédent, dont il a les formes; d'un bleu métallique, ainsi que la tête; corselet bleu, ayant dans son milieu une ligne enfoncée d'un vert brillant; élytres dorées, vertes à la suture, entières à l'extrémité. — Allemagne.

BUPRESTE DU SAULE (*B. salicis*, LATR.). Forme et grandeur des précédens; d'un vert brillant; élytres d'un beau rouge cuivreux, vertes à leur base, entières à l'extrémité. — Paris : rare.

BUPRESTE NITIDULE (*B. nitidula*, LATR.). Deux fois plus petit que le bupreste rubis; d'un vert doré, sans taches; élytres vertes, entières, légèrement chagrinées. — Midi de la France.

BUPRESTE QUADRIPONCTUÉ (*B. quadripunctata*, LATR.). Environ deux lignes de longueur; d'un bronzé obscur; quatre impressions disposées sur une ligne transversale sur le corselet; élytres pointillées, entières. — Paris : rare.

BUPRESTE BIPONCTUÉ (*B. bipunctata*, LATR.). Voisin du précédent; d'un vert bleuâtre très brillant; élytres entières à leur extrémité; seulement deux impressions sur le corselet. — Greuoble.

BUPRESTE DES OMBELLIFÈRES (*B. umbellatarum*, LATR.). Semblable aux précédens; d'un noir bronzé; élytres un peu chagrinées, entières; corselet n'ayant pas de points enfoncés. — France méridionale.

BUPRESTE DE LA CHICORÉE (*B. cichorii*, LATR.). Il ressemble au bupreste du saule; tête, corselet et corps d'un vert bronzé; élytres chagrinées, entières, cuivreuses. — France méridionale

BUPRESTE DISCOÏDE (*B. discoïdea*, LATR.). Long de trois lignes; bronzé, velu; élytres entières, bronzées, à bords latéraux testacés. — Midi de la France.

**** *Corps allongé et cylindrique.*

BUPRESTE NEUF-TACHES (*B. novem-maculata*, LATR.). Environ huit lignes de longueur; cylindrique; d'un noir bleuâtre luisant; quelquefois des petites taches

jaunes sur la tête et le corselet. Celui-ci bossu, ayant un enfoncement longitudinal dans le milieu; élytres dentées à l'extrémité, ayant chacune trois ou quatre taches jaunes. — Midi de la France.

Bupreste perlé (*Buprestis gemmata*, Latr.). Forme du précédent, mais long de trois lignes; bronzé; très brillant et sans taches; élytres entières, ayant quelques lignes longitudinales élevées. — En Corse.

Bupreste sinué (*B. sinuata*, Latr.). Long d'un peu moins de trois lignes; tête, corselet, et dessous du corps bronzé; élytres d'un rouge violet obscur, entières à l'extrémité. — Midi de la France.

Bupreste érugineux (*B. æruginosus*, Latr.). Long de trois lignes; entièrement bronzé; corselet sinué postérieurement, ayant une impression transversale et sinuée. — Allemagne.

Bupreste du grateron (*B. asperulæ*, Latr.). De deux lignes et demie à trois lignes de longueur; d'un brun obscur et chagriné en dessus; d'un rouge cuivreux couvert d'un duvet blanchâtre en dessous. — Autriche.

Bupreste ceint (*B. cincta*, Latr.). Environ de quatre lignes de longueur; bronzé; un duvet blanc sur l'abdomen et les bords latéraux du corselet; élytres sillonnées vers la suture, entières à l'extrémité. — Midi de la France.

Bupreste de la ronce (*B. rubi*, Latr.). Long de six à sept lignes; noir; cylindrique; élytres d'un noir bronzé, ayant quatre bandes transversales ondées et grisâtres. — Paris: rare.

Bupreste ondé (*B. undata*, Latr.). Semblable au précédent, mais plus grand; bleu métallique en dessous; tête et corselet d'un bronzé verdâtre en dessus, ainsi que la partie antérieure de ses élytres; celles-ci ayant chacune trois bandes ondées, transverses et d'un gris cendré, et leur extrémité d'un bronzé noirâtre. — Paris: rare.

Bupreste des graminées (*B. graminis*, Latr.). Deux lignes environ de longueur; d'un vert bronzé, opaque en dessus, très brillant en dessous; élytres entières; corselet d'un vert obscur. — Autriche.

Bupreste vert (*Buprestis viridis*, Latr.). Long de trois à quatre lignes; bronzé; corselet chagriné, sinué postérieurement; élytres un peu chagrinées, en scie à leur extrémité. — Paris.

Bupreste bleu (*B. cyanea*, Latr.). Long d'un peu plus de trois lignes; tête d'un vert bleuâtre, ainsi que le corselet; élytres d'un bleu métallique, sans taches. — Europe.

Bupreste améthyste (*B. amethystina*, Latr.). Long de trois à quatre lignes, un peu large; d'un violet pourpre; antennes et pates noires. — Espagne.

Bupreste deux points (*B. biguttata*, Latr.). Long de six lignes; élytres entières, d'un vert métallique, ayant chacune un point blanc assez grand; abdomen d'un vert bleuâtre, marqué de trois points blancs comme ceux des élytres. — Paris : assez rare.

Bupreste du mille-pertuis (*B. hyperici*, Latr.). Long d'un peu plus de deux lignes; élytres linéaires, entières, ponctuées; corps d'un doré brillant; antennes et pates d'un vert bronzé. — Autriche.

***** *Corps raccourci, triangulaire.* (Les *Trachys* de Fabricius.)

Bupreste pygmée (*B. pygmæa*, Latr.; *trachys pygmæa*, Fab.). Long d'à peu près une ligne; bronzé; tête et corselet d'un cuivreux brillant; élytres bleues, pointillées, entières. — France.

Bupreste minute (*B. minuta*, Latr.). Long d'environ une ligne; élytres entières, noirâtres, ayant des bandes transversales et ondées d'un blanc grisâtre. — Paris.

Deuxième genre. Les Aphanistiques (*Aphanisticus*).

Ils offrent les mêmes caractères que les buprestes, mais leurs antennes sont terminées en massue, et leur forme est plus ou moins linéaire : du reste, leurs mœurs sont les mêmes.

Aphanistique pusille (*Aphanisticus pusillus*. — *Buprestis pusilla*, Latr.). Bronzé; élytres d'un noir bronzé, pointillées, entières; front sillonné. — Paris : très rare.

APHANISTIQUE ÉMARGINÉ (*Aphanisticus emarginatus*. — *Buprestis emarginata*, LATR.). Long de deux lignes; linéaire; d'un vert bronzé; tête sillonnée, presque échancrée; élytres de la couleur du corps, entières. — Paris : très rare.

Troisième genre. LES MÉLASIS (*Melasis*).

Palpes terminés par un article beaucoup plus gros que le précédent, presque globuleux; antennes pectinées dans les mâles, en scie dans les femelles; mâchoires entières, non divisées à l'extrémité; tous les articles des tarses entiers; corps cylindrique.

Ces insectes ont la tête presque aussi large que le corselet, celui-ci l'emboîtant en grande partie; leurs pates sont courtes et comprimées. Leur histoire est inconnue.

MÉLASIS FLABELLICORNE (*Melasis flabellicornis*, LATR.; *hispa flabellicornis*, FABR.). Noir; strié; antennes et pates d'un brun ferrugineux; tarses simples. — Paris : rare.

Quatrième genre. LES CÉROPHYTES (*Cerophytum*).

Palpes comme les précédens, mais antennes branchues dans les mâles, en scie dans les femelles; mâchoires bilobées à l'extrémité; avant-dernier article des tarses bifide; corps ovalaire.

CÉROPHYTE ÉLATÉROÏDE (*Cerophytum elateroides*. — *Melasis elateroides*, LATR.). Noir; strié; antennes très fortement pectinées. — Paris.

DEUXIÈME TRIBU. LES ÉLATÉRIDES.

Leur corps est plus étroit que dans les insectes de la tribu précédente; les angles postérieurs de leur corselet se prolongent en pointes aiguës, et les articles de leurs tarses sont toujours entiers; la pointe avancée de leur sternum s'enfonce, à la volonté de l'animal, dans une cavité située au-dessous de la naissance de la seconde paire de pieds. Lorsque ces insectes sont sur le dos, la brièveté de leurs pieds les empêcherait de pouvoir se retourner, si la nature n'y

avait pourvu d'une manière singulière. Nous allons laisser parler M. de Latreille. « Couchés sur le dos, ils sautent et s'élèvent perpendiculairement en l'air, jusqu'à ce qu'ils retombent dans leur position naturelle ou sur leurs pieds. Pour exécuter ce mouvement, ils les serrent contre le dessous du corps, baissent inférieurement la tête et le corselet, qui est très mobile de haut en bas, puis rapprochant cette partie de l'arrière-poitrine, ils poussent avec force la pointe de l'avant-sternum contre le bord du trou situé en avant de l'arrière-poitrine, où elle s'enfonce ensuite brusquement et par ressort. Le corselet, avec les pointes latérales, la tête, le dessus des élytres heurtant avec force contre le plan de position, surtout s'il est ferme et uni, concourent, par leur élasticité, à faire élever le corps en l'air. » Ces animaux se trouvent sur les fleurs, sur les gazons, ou même sur la terre. Quand on veut les prendre ils contractent leurs pieds, se laissent tomber, et contrefont le mort. Une espèce de l'Amérique méridionale (*elater noctilicus*) est phosphorique. On prétend que la lumière qu'elle répand est assez vive pour permettre de lire et d'écrire à sa seule clarté. Les femmes ne se servent pas d'autre flambeau pour exécuter leurs différens travaux pendant la nuit.

Cinquième genre. LES TAUPINS (*Elater*).

Comme ce genre est le seul de la tribu, nous ne répéterons pas les caractères que nous venons de détailler.

TAUPIN LUMINEUX (*Elater noctilicus*, LATR.). Près d'un pouce et demi de longueur; d'un brun noirâtre; corselet ayant, de chaque côté, une tache glabre et jaune, lumineuse pendant la nuit. — Antilles.

TAUPIN ROUX (*E. rufus*, LATR.). Il ressemble au suivant, mais sa tête et son corselet sont d'une couleur plus foncée que le reste du corps. — Allemagne.

TAUPIN FERRUGINEUX (*E. ferrugineus*, LATR.). Long. de dix lignes; ferrugineux en dessus, noir en dessous; corselet bordé de noir. — Paris : rare.

TAUPIN CHARBONNIER (*E. carbonarius*, LATR.;

elater atomarius, FABR.). Long de sept lignes; raboteux, d'un noir mat et terne, parsemé de quelques écailles blanches. — France méridionale.

TAUPIN INÉGAL (*Elater inæqualis*, LATR.). Long de sept à huit lignes; noir; corselet raboteux; élytres striées de rouge brun. — Italie.

TAUPIN PECTINICORNE (*E. pectinicornis*, LATR.). Long de sept à huit lignes; bronzé; antennes pectinées dans le mâle seulement; élytres striées et pointillées. — France: très rare.

TAUPIN GERMANIQUE (*E. germanus*, LATR.; *elater æneus*, FAB.). Long de six lignes environ; plus large et plus bombé que le précédent; d'un bronzé luisant en dessus, d'un noir bronzé en dessous; antennes du mâle légèrement en scie, non pectinées; élytres striées et pointillées. — Paris.

TAUPIN RHOMBIFÈRE (*E. rhombeus*, LATR.). Long de huit à neuf lignes, étroit; brun; élytres obscures, striées, ayant deux bandes obliques et plus obscures vers l'extrémité. — Paris.

TAUPIN SOYEUX (*E. holosericeus*, LATR.). Noirâtre; corselet couvert d'un duvet soyeux, ainsi que les élytres, qui sont marquées de quelques bandes obscures. — Paris.

TAUPIN MARQUETÉ (*E. tessellatus*, LATR.). Noirâtre, cuivreux; corselet et élytres ayant des taches peu marquées, formées par des plaques de poils d'un cendré roussâtre; pates d'un noir cuivreux; ongles roussâtres. — Paris.

TAUPIN NÉBULEUX (*E. murinus*, LATR.). Obscur, mélangé de cendré en dessus; d'un cendré roussâtre et uniforme en dessous; antennes et tarses rougeâtres; deux tubercules peu élevés sur le corselet. — Paris.

TAUPIN FASCIÉ (*E. fasciatus*, LATR.). Sept à huit lignes de longueur; très noir; corselet chagriné, couvert de petites écailles; élytres ayant, un peu au-delà du milieu, une bande ondée, blanchâtre, formée de petites écailles. — Autriche.

TAUPIN SPECTATEUR (*E. spectator*, LATR.). Corps, tête et corselet noirs; ce dernier luisant; élytres d'un

brun marron ; antennes d'un brun fauve ; pates noirâtres, brunes ou fauves. — Paris.

TAUPIN OBSCUR (*Elater obscurus*, LATR.). Noirâtre ; peu luisant ; élytres striées ; pates noires ; antennes et tarses d'un brun testacé obscur. — France.

TAUPIN NOIR (*E. niger*, LATR.). Long d'un peu plus de six lignes ; d'un noir luisant ; pates noires ou brunes ; corselet lisse ; élytres striées, un peu recouvertes d'un duvet cendré. — Paris.

TAUPIN ATRE (*E. aterrimus*, LATR.). Long d'un peu plus de six lignes ; d'un noir foncé ; corselet pointillé ; élytres pointillées et striées. — France : assez rare.

TAUPIN ÆRUGINEUX (*E. æruginosus*, LATR.). Long de six à sept lignes ; d'un noir luisant en dessous et bronzé en dessus ; élytres striées ; écusson jaunâtre. — Paris.

TAUPIN PORTE-CROIX (*E. cruciatus*, LATR.). Six à sept lignes de longueur ; noir en dessous, ainsi que la tête ; pates rouges, à extrémité des cuisses noire ; bords de l'abdomen rouges ; corselet noir, rayé de rouge de chaque côté ; élytres striées, jaunes, ayant leur suture noire, ainsi qu'une bande transversale située un peu au-delà du milieu, et le bord extérieur depuis la bande jusqu'à l'extrémité. — Paris : très rare.

TAUPIN VARIÉ (*E. varius*, LATR.). Trois ou quatre lignes de longueur ; noir, un peu mélangé de roussâtre ; élytres noires, légèrement chagrinées, ayant quelques poils courts à la base, et une bande d'un gris roussâtre vers l'extrémité ; pates d'un brun ferrugineux. — Paris.

TAUPIN TRIFASCIÉ (*E. trifasciatus*, LATR.). Long de six à sept lignes ; noir, corselet gris ; élytres cendrées, ayant trois bandes transversales ondulées et ferrugineuses — Allemagne.

TAUPIN CUIVREUX (*E. cupreus*, LATR.). Il ressemble au taupin pectinicorne, par sa taille, sa forme et ses antennes ; dessous du corps bronzé, ainsi que la tête et le corselet ; élytres jaunes, striées, à ex-

trémité d'un noir bronzé. Variété entièrement d'un noir violet. — Angleterre.

Taupin hématode (*Elater hæmatodes*, Latr.). Assez large; pates et corps noirs; antennes de la même couleur et pectinées; tête et corselet noirs dans le mâle, d'un rouge sanguin dans la femelle; élytres de cette dernière couleur, pointillées, striées, avec deux lignes élevées n'allant pas jusqu'à l'extrémité. — France.

Taupin marron (*E. castaneus*, Latr.). Plus petit que le taupin pectinicorne; tête, antennes, pates et dessous du corps noirs, ainsi que le corselet, mais celui-ci recouvert de poils qui le font paraître jaune; élytres jaunes, noires à l'extrémité; écusson noir.— Paris : rare.

Taupin signé (*E. signatus*, Latr.). Il ressemble au suivant, mais élytres marquées d'une grande tache obscure vers l'extrémité. — Europe.

Taupin aulique (*E. aulicus*, Latr.). D'un vert bronzé obscur; élytres testacées, sans taches; antennes pectinées. — Autriche.

Taupin sanguin (*E. sanguineus*, Latr.). Long d'environ six lignes; antennes en scie; corps, tête, corselet et pates d'un noir luisant; élytres rouges, striées. — Paris.

Taupin allongé (*E. elongatulus*, Latr.). Il ressemble au précédent, mais il est une fois plus petit; élytres d'un rouge testacé, noires à l'extrémité. — Autriche.

Taupin huméral (*E. humeralis*, Latr.). D'un brun noirâtre; élytres striées, ayant chacune à leur base une tache jaune, oblongue, marginale. — Allemagne.

Taupin testacé (*E. testaceus*, Latr.). Il ressemble au taupin sanguin, mais élytres d'un jaune testacé uniforme, ainsi que les pates. — Allemagne.

Taupin bout-brulé (*E. præustus*, Latr.). Semblable au suivant, mais élytres d'un rouge sanguin assez vif, et pates noires. — Allemagne.

Taupin ceint (*E. balteatus*, Latr.). Beaucoup

plus petit que le taupin sanguin, avec lequel il a de l'analogie; antennes un peu en scie; corselet d'un noir luisant, ainsi que la tête et le dessous du corps; pates d'un brun rougeâtre; élytres striées, pointillées, rougeâtres antérieurement, noires postérieurement. —Allemagne.

Taupin harnaché (*Elater ephippium*, Latr.). Absolument semblable au taupin sanguin, mais une tache noire commune, placée vers le milieu des élytres. — Allemagne.

Taupin brun (*E. brunneus*, Latr.). D'un brun ferrugineux; tête et antennes noires, ainsi que la poitrine; corselet noir bordé de fauve, en dessous, d'un brun rougeâtre, avec une grande tache noire au milieu, en dessus; pates ferrugineuses; élytres d'un brun ferrugineux, striées. — Paris.

Taupin rufipède (*E. rufipes*, Latr.). Semblable au suivant, mais entièrement noir, luisant, n'ayant de fauve que les pates. — Paris.

Taupin ruficolle (*E. ruficollis*, Latr.). Long de trois lignes; d'un noir luisant; la moitié postérieure du corselet d'une couleur sanguine. — Allemagne.

Taupin fugace (*E. fugax*, Latr.). Tête et corselet noirs, couverts d'un duvet doré très fin et très brillant; cuisses noires; pates testacées, ainsi que ses élytres, qui sont striées. —Autriche.

Taupin sanguinicolle (*E. sanguinicollis*, Latr.). Semblable au suivant, mais corselet un peu plus déprimé et d'un beau rouge sanguin sans taches. — France.

Taupin thoracique (*E. thoracicus*, Latr.). Corps, tête, antennes et pates noirs; corselet globuleux, d'un roux fauve; élytres noires et striées. — Paris.

Taupin a ceinture (*E. cinctus*, Latr.; *elater equestris*, Fabr.). A peine long de deux lignes; noir; pates obscures; élytres avec une bande jaune, transversale et lunulée. — Autriche.

Taupin bi-moucheté (*E. biguttatus*, Latr.). Semblable au taupin rufipède; d'un noir luisant; élytres striées, ayant chacune une tache rouge vers le milieu. — Midi de la France.

Taupin triste (*Elater tristis*, Latr.). Presque aussi grand que le taupin sanguin ; antennes noires, ayant les cinq anneaux qui suivent les premiers, bruns; élytres noires, striées, à bord extérieur et base jaunes; tête et corselet d'un noir foncé; pates noirâtres; tarses ferrugineux ; dessous du corps noirâtre. — France.

Taupin linéé (*E. lineatus*, Latr. ; *elater striatus*, Fab.). Long d'environ six lignes; corselet presque globuleux, noirâtre, ainsi que la tête, couvert d'un duvet cendré; dessous du corps et pates noirâtres; élytres obscures, avec des lignes longitudinales un peu élevées et plus claires : entre chaque ligne deux stries pointillées se rejoignant postérieurement. — — France.

Taupin a six points (*E. sex-punctatus*, Latr.). Corps, tête, antennes et partie antérieure du corselet, noirs; ce dernier rougeâtre à son bord postérieur; élytres noires, striées, terminées de cendré, et ayant chacune trois points de cette couleur; pates fauves. — Espagne.

Taupin stictique (*E. sticticus*, Latr.). Cinq lignes de longueur; obscur en dessous; noir en dessus, ainsi que la tête; anus jaune; antennes, palpes et pates testacés, ainsi que ses élytres et son corselet: deux points obscurs sur ce dernier. — Allemagne.

Taupin latéral (*E. lateralis*, Latr.). Près de cinq lignes de longueur ; peu déprimé ; noir en dessous et bordé de jaune; tête noire, à bouche et front bruns, ainsi que les bords du corselet, dont le milieu est noir; élytres testacées, à suture obscure. — Paris.

Taupin bimaculé (*E. bimaculatus*, Latr.). Corps, tête, antennes et corselet, d'un noir luisant ; élytres striées, rouges antérieurement, noires postérieurement, ayant chacune un point blanc, et, vers le milieu, une tache noire, dentelée, adhérente au bord; pates fauves et cuisses noires. — Midi de la France.

Taupin bipustulé (*E. bipustulatus*, Latr.). Forme et grandeur du taupin rufipède; d'un noir luisant; un

point rougeâtre à la base de chaque élytre; antennes et pates brunes. — Europe.

TAUPIN FLAVICORNE (*Elater flavicornis*, LATR.). Environ cinq lignes de longueur; d'un noir opaque, pubescent; élytres bronzées, striées; antennes et pates jaunes. — Allemagne.

TAUPIN GENTIL (*E. pulchellus*, LATR.). Très petit; noir; élytres jaunâtres, ainsi que les pates. — Autriche.

TAUPIN DU CHÊNE (*E. quercus*, LATR.). Quatre à cinq lignes de longueur; noir; base des antennes et pates fauves; élytres striées, d'un noir bronzé luisant. — Midi de la France.

TAUPIN DE BRUCTÈRE (*E. Bructeri*, LATR.). Trois lignes de longueur; corps d'un bronzé noirâtre; corselet très luisant; pates obscures; élytres poilues et striées. — Allemagne.

TAUPIN NAIN (*E. parvulus*, LATR.). Trois à quatre lignes de longueur; d'un bronzé obscur, très pubescent; jambes jaunes; cuisses et antennes obscures; élytres noires, roussâtres à la base. — Autriche.

TAUPIN RIVERAIN (*E. riparius*, LATR.; *elater politus*, FAB.). Long de trois lignes; d'un noir bronzé; antennes, pieds et bord extérieur des élytres, roux. — France.

TAUPIN CRUCIFÈRE (*E. crucifer*, LATR.). Corselet jaune, avec une tache et les bords noirs; élytres noires, ayant au milieu une raie longitudinale courte, jaune, et un point de la même couleur vers l'extrémité; dessous du corselet et pates jaunes; poitrine et abdomen noirs. — Italie.

TAUPIN MÉSOMÈLE (*E. mesomelus*, LATR.) Long de huit lignes; déprimé; noir en dessous, ainsi que le derrière de la tête, les antennes et les pates; front et corselet jaunes; anus fauve; élytres noires, striées, bordées de rougeâtre. — Nord de l'Europe.

TAUPIN MARGINÉ (*E. marginatus*, LATR.). Long de huit à neuf lignes; corps, tête et corselet noirs; élytres testacées, bordées de noir. — Paris.

TAUPIN PALE (*E. palleus*, LATR.). Noir; pates et élytres testacées. — France.

Taupin sinué (*E. flexuosus*, Latr.). Un peu plus petit que le taupin gentil; d'un noir peu foncé; élytres noirâtres, avec deux bandes blanchâtres transversales et ondées. — Italie.

Taupin minute (*Elater minutus*, Latr.). Très petit; d'un noir luisant; corselet très lisse; élytres striées. — Paris.

Taupin bordé (*E. limbatus*, Latr.). Petit; d'un noir luisant; élytres testacées, bordées de noir. — Paris.

Nota. *Les espèces suivantes ont le corps linéaire, déprimé, et quelques unes n'ont pas la faculté de sauter.*

Taupin linéaire (*E. linearis*, Latr.). Long de sept à huit lignes; antennes fortement dentées en scie, noires, ainsi que son corps, sa tête et ses pates; corselet fauve, obscur au milieu; élytres testacées. Variété à corselet d'un fauve uniforme; autre à suture des élytres noire. — Allemagne.

Taupin pyroptère (*E. pyropterus*, Latr.). Long d'environ neuf lignes et ressemblant au précédent; dessous du corps, pates, tête et antennes, d'un noir luisant et foncé; écusson noir; corselet rouge, avec le bord postérieur noir; élytres d'un rouge sanguin pâle, à stries fortement pointillées. — Paris : très rare.

Taupin livide (*E. livens*, Latr.). Long de sept à huit lignes; noirâtre; antennes et corselet rougeâtres; pates fauves; élytres testacées. — Paris : rare.

Taupin cantharoïde (*E. cantharoides*, Latr.). Sept à huit lignes de longueur; noir; élytres d'un jaune pâle; genoux fauves. — Europe.

Taupin longicolle (*E. longicollis*, Latr.). Testacé; corselet fauve, allongé; élytres striées, pubescentes; pates testacées. — Paris.

troisième tribu. LES CÉBRIONITES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules entières, non échancrées à la pointe; palpes de la même grosseur ou plus

grêles à leur extrémité; corps arrondi et bombé dans les uns, ovale ou oblong et arqué en dessus dans les autres. Le corps des insectes de cette famille est ordinairement mou et flexible; leur corselet, plus large à sa base et transversal, a ses angles latéraux aigus, ou même quelquefois prolongés en épine; leurs antennes sont plus longues que la tête et le corselet pris ensemble. Leurs habitudes sont inconnues.

Sixième genre. LES CÉBRIONS (*Cebrio*).

La tête saillante hors du corselet; mandibules étroites, très arquées, fort crochues, saillantes; pas de pelotes aux tarses; antennes filiformes, de onze articles, dilatées en dents de scie à l'angle intérieur de leur extrémité; corps ferme, ovale-oblong.

Ces coléoptères se trouvent en été sur les feuilles des arbres, et surtout sur celles des plantes aquatiques. Ils volent très bien, et quelques uns ont la faculté de sauter au moyen de leurs cuisses postérieures.

CÉBRION GÉANT (*Cebrio gigas*, LATR.). Long de dix à douze lignes; tête et corselet noirâtres, pubescents; élytres testacées, pointillées, pubescentes, presque striées; poitrine noirâtre, ainsi que les pates; abdomen et cuisses testacés. — Midi de la France. Le genre HAMMONIE, de Latreille, est établi sur la femelle de cette espèce. Elle diffère du mâle par ses antennes très courtes, en massue, de dix articles. C'est le *cebrio brevicornis* d'OLIVIER.

Septième genre. LES RHIPICÈRES (*Rhipicera*).

Ils diffèrent des deux genres précédens par les pelotes membraneuses et formées de deux pièces qu'ils ont sous les articles intermédiaires des tarses, et par leurs antennes en panache.

RHIPICÈRE MYSTACIN (*Rhipicera mystacina.* — *Ptilinus mystacinus*, FAB.). Six ou sept lignes de longueur; noirâtre, avec des points blancs formés par des poils, sur le corselet et les élytres; cuisses fauves, à l'exception des genoux qui sont de la couleur du corps; antennes très noires; élytres ponctuées, ayant

chacune trois côtes ou nervures longitudinales. — Détroit de Bass; Nouvelle-Hollande.

Rhipicère bordé (*Rhipicera marginata*, Latr.; *polytomus marginatus*, Dalm.). Long d'un pouce; d'un vert bleuâtre, couvert d'un duvet pâle et très serré; antennes et pates noires; cuisses rousses; élytres ayant la suture et le bord testacés — Brésil.

Huitième genre. Les Dascilles (*Dascillus*).

Tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; mandibules entièrement découvertes; dernier article des palpes tronqué ou très obtus; corps ovale.

Pénultième article des tarses bilobé; antennes longues, filiformes, insérées devant les yeux; mandibules cachées par la lèvre supérieure; mâchoires avancées, comme laciniées; tête large; angles postérieurs du corselet très peu saillans. Ces coléoptères se trouvent sur les fleurs.

Dascille cerf (*Dascillus cervinus*, Latr.; *atopa cervina*, Fab.). Long de près de six lignes; noirâtre et soyeux en dessous; d'un brun cendré en dessus; élytres rebordées. — Paris : rare.

Dascille cendré (*D. cinereus*, Latr.; *atopa cinerea*, Fab.). Livide; élytres et pates brunes. — France méridionale.

Neuvième genre. Les Élodes (*Elodes*).

Mandibules en grande partie cachées sous le labre; palpes maxillaires pointus à leur extrémité, les labiaux fourchus; pieds postérieurs presque semblables aux autres, non propres à sauter.

Ces insectes sont peu remarquables par leur taille et leur couleur; leur corps est presque rond, de consistance peu solide; leur tête petite; leurs antennes sont à articles simples, dont le second et le troisième plus courts. On les rencontre fréquemment sur les feuilles des arbres qui croissent dans les lieux aquatiques.

Elode pale (*Elodes pallida*, Latr.; *cyphon pallidus*, Fab.). D'un fauve pâle, ainsi que les pates; antennes brunes; tête et extrémité des élytres d'un brun obscur. — Paris.

Elode bordée (*Elodes marginata*, Latr.; *cyphon marginatus*, Fab.). Noire; bords du corselet et premier article des tarses roux. — Paris.

Elode grise (*E. grisea*, Latr.; *cyphon griseus*, Fab.). Noire; bouche livide; pates pâles; élytres pubescentes, lisses, latérales. Variété plus claire. — Paris.

Elode pubescente (*E. pubescens*, Latr.; *cyphon pubescens*, Fab.). Noire; pubescente; tête brune; antennes ferrugineuses; corselet d'un gris obscur; pates d'un brun grisâtre; élytres grises, à suture un peu noirâtre. — Paris.

Elode livide (*E. livida*, Latr.; *cyphon lividus*, Fab.). Livide, lisse, glabre; antennes obscures. — Paris.

Elode queue-noire (*E. melanura*, Latr.; *cyphon melanurus*, Fab.). Tête et corselet lisses, luisans, glabres, testacés, ainsi que les pates; bord externe des élytres livide, et leur extrémité noire; corps presque testacé en dessous. — Suède.

Dixième genre. Les Scirtes (*Scirtes*).

Elles ne diffèrent des élodes que par leurs pieds postérieurs dont les cuisses sont grosses, renflées, et les jambes terminées par une longue épine, ce qui leur donne la faculté de sauter.

Scirte hémisphérique (*Scirtes hemispherica*. — *Cyphon hemisphericus*, Fab.). Une ligne de longueur au plus; corps presque orbiculaire, déprimé, d'un noir foncé. — Paris.

Scirte orbiculaire (*S. orbiculatus*, Latr.; *cyphon orbiculatus*, Fab.). Même forme, grandeur et couleur, mais bords latéraux et antérieurs du corselet d'un fauve ferrugineux, ainsi qu'un point au milieu de la suture des élytres.

quatrième tribu. LES LAMPYRIDES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules entières, non échancrées à la pointe; palpes maxillaires au moins plus gros à leur extrémité; corps droit et déprimé.

Ils ont en général le corps très mou, le corselet presque carré ou en demi-cercle, recouvrant la tête en tout ou en partie; leurs élytres sont molles et flexibles; tous ont l'avant-dernier article des tarses divisé en deux lobes. Ils se contractent et font le mort quand on les prend : plusieurs sont phosphoriques.

Onzième genre. Les Lycus (*Lycus*).

Antennes rapprochées à leur base; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux; bouche très petite; tête rétrécie et prolongée en devant en forme de museau; antennes très comprimées; élytres souvent très élargies vers leur extrémité postérieure; corps étroit et allongé.

Leurs mâchoires sont simples et non lobées, et le dernier article de leurs palpes maxillaires est comprimé, tronqué, presque sécuriforme. Leur corselet est aplati, trapézoïdal ou carré, arrondi en devant. Ces insectes, dont trois espèces seulement habitent l'Europe, se trouvent sur les fleurs dont ils sucent la liqueur sucrée. On ne sait rien de leurs habitudes.

Lycus sanguin (*Lycus sanguineus*, Latr.). Long de quatre lignes; noir, avec les côtés du corselet et les élytres d'un rouge de sang. — Paris.

Lycus nain (*L. minutus*, Latr.). Très noir; extrémité des antennes fauve; corselet entièrement noir; élytres striées de rouge sanguin. — France: rare.

Lycus aurore (*L. aurora*, Latr.). D'un rouge sanguin en dessus, d'un noir foncé en dessous; côtés du corselet et élytres réticulés. — France méridionale.

Lycus dilaté (*L. latissimus*, Latr.). Long de près d'un pouce; d'un jaune fauve en dessus; noir en dessous, ainsi que les pates; élytres très dilatées, ayant chacune une tache marginale et l'extrémité noires. — Afrique.

Douzième genre. Les Omalises (*Omalisus*).

Ils ressemblent assez aux précédens, mais leur tête n'est pas prolongée en museau, et le dernier article

de leurs palpes maxillaires est tronqué ; second et troisième article des antennes très courts.

Leur tête est en grande partie découverte ; leurs antennes, très rapprochées à leur base, sont formées d'articles courts et cylindriques ; leurs yeux sont écartés ; les angles du corselet prolongés et très pointus, et les élytres assez fermes. On trouve ces coléoptères sur les plantes.

Omalise sutural (*Omalisus suturalis*, Latr.). Long d'environ trois lignes ; corps, tête, antennes, corselet et pates noirs ; élytres d'un rouge obscur, à suture noire, ayant des points enfoncés assez nombreux. — Paris.

Omalise noir (*O. niger*). Semblable au précédent, mais entièrement noir. — Des Alpes.

Treizième genre. Les Lampyres (*Lampyris*).

Corselet en demi-cercle et cachant la tête, ou en carré transversal ; bouche très petite ; palpes maxillaires terminés par un article finissant en pointe ; extrémité postérieure de l'abdomen phosphorique ; yeux très gros.

Leurs antennes sont écartées à leur base, insérées très près des yeux, comprimées, quelquefois pectinées ou en scie, à articles courts. Leur corps est très mou, oblong, ovale, déprimé ; leurs pates sont comprimées, simples et courtes. Quelques femelles n'ont ni ailes ni élytres, mais simplement les rudimens de ces organes. Les lampyres, vulgairement connus sous les noms de *mouches à feu*, *vers luisans*, *lucioles*, ont une partie de l'abdomen qui est lumineux et brille avec plus ou moins d'éclat pendant la nuit : il paraît qu'ils peuvent à volonté augmenter ou diminuer cette singulière lumière, qui disparaît lorsqu'ils sont morts, mais seulement par le desséchement.

Lampyre ver-luisant (*Lampyris noctiluca*, Latr.). Mâle long de quatre à cinq lignes, noirâtre ; antennes simples ; corselet demi-circulaire, recevant entièrement la tête, avec deux taches transparentes, en croissant ; ventre noir, à derniers anneaux d'un jaune pâle. — Paris.

Lampyre splenoide (*Lampyris splendidula*, Latr.). Semblable au précédent, mais plus grand; corselet jaunâtre, avec le disque noirâtre et deux taches transparentes en devant; élytres noirâtres; dessous du corps et pieds d'un jaunâtre livide; premiers anneaux du ventre, tantôt de cette couleur, tantôt plus obscur. Les femelles de ces deux espèces sont aptères.—France méridionale.

Lampyre mauritanique (*L. mauritanica*, Latr.). Plus grand que les précédens, jaune; élytres d'un jaune légèrement grisâtre, avec trois lignes longitudinales élevées. Femelle deux ou trois fois plus grande que le mâle, d'un fauve plus ou moins rougeâtre.—France méridionale.

Lampyre hémiptère (*L. hemiptera*, Latr.). Noir, petit, allongé; élytres courtes; extrémité de l'abdomen jaune. — Paris : rare.

Lampyre luciole (*L. italica*, Latr.). Petit, noir; corselet transversal, ne recouvrant pas toute la tête; rougeâtre, ainsi que la poitrine, l'écusson et une partie des pieds; les deux derniers anneaux de l'abdomen jaunâtres. Les deux sexes sont ailés. — Italie.

Lampyre éclatant (*L. corusca*, Latr.). D'un noir obscur; chaperon ayant une ligne longitudinale arquée de chaque côté. — Russie.

Quatorzième genre. Les Téléphores (*Telephorus*).

Antennes écartées entre elles à leur base; palpes terminés par un article en forme de hache, les maxillaires pas plus longs que les labiaux.

Ils ressemblent assez aux lampyres, mais leur corps est plus allongé, plus linéaire, et leurs élytres sont plus molles; leur tête est de la largeur du corselet, ou plus large, découverte, un peu rétrécie postérieurement; leur corselet est carré, à angles arrondis. On les trouve au printemps sur les fleurs des prairies.

Téléphore ardoisé (*Telephorus fuscus*, Latr.; *cantharis fusca*, Fab.). Long de cinq à six lignes; derrière de la tête, élytres, poitrine et grande partie des pieds, d'un noir ardoisé; les autres parties d'un

rouge jaunâtre ; une tache noire sur le corselet. — Paris.

Téléphore thoracique (*Telephorus thoracicus*, Latr.). Tête, poitrine et élytres, noires; corselet rougeâtre, ainsi que l'abdomen et les pates. — Paris.

Téléphore fusicorne (*T. fuscicornis*, Latr.). Corps et tête noirs; corselet et pates jaunes; élytres testacées, avec l'extrémité jaune. — Paris.

Téléphore mélanure (*T. melanurus*, Latr.; *cantharis melanura*, Fab.). Entièrement d'un jaune testacé; antennes noires, ainsi que l'extrémité des élytres. — Paris.

Téléphore obscur (*T. obscurus*, Latr.; *cantharis obscura*, Fab.). Long de deux à trois lignes; d'un noir foncé; une petite marge rouge au corselet. — Paris.

Téléphore livide (*T. lividus*, Latr.; *cantharis livida*, Fab.). Cinq à six lignes de longueur; d'un jaune testacé; corselet sans taches, rebordé. — Paris.

Téléphore triste (*T. tristis*, Latr.; *cantharis tristis*, Fab.). Noir; les deux premiers articles des antennes jaunes. — Allemagne.

Téléphore pale (*T. pallidus*, Latr.; *cantharis pallida*, Fab.). Semblable au suivant, mais plus petit, et élytres n'ayant pas de tache noire à l'extrémité. — Paris.

Téléphore pallipède (*T. pallipes*, Latr.; *cantharis pallipes*, Fab.). Il ressemble au téléphore mélanure, mais il est plus petit et noir; base des antennes et pates d'un jaune pâle; élytres testacées, noires à l'extrémité. — Paris.

Téléphore noir (*T. ater*, Latr.; *cantharis atra*, Fab.). Entièrement noir, à l'exception de la base de ses antennes et de ses pates, qui sont d'un jaune obscur. — Suède.

Téléphore testacé (*T. testaceus*, Latr.; *cantharis testacea*, Fab.). Plus petit que le téléphore mélanure; noir; corselet bordé de jaune; élytres et pates testacées. — Paris.

Téléphore abdominal (*T. abdominalis*, Latr.; *cantharis abdominalis*, Latr.). Tête noire; bouche et corselet rougeâtre, ce dernier bordé de noir; élytres

d'un noir bleuâtre ; abdomen d'un jaune rougeâtre. — France méridionale.

Téléphore latéral (*Telephorus lateralis*, Latr.; *cantharis lateralis*, Fab.). Petit ; noirâtre; corselet rouge; élytres obscures, à bord extérieur jaunâtre.—Paris.

Téléphore puce (*T. pulicarius*, Latr.; *cantharis pulicaria*, Fab.). Très petit; noir; bord du corselet fauve ; élytres sans taches; bords de l'abdomen rouge. — Paris.

Téléphore blanchatre (*T. niveus*, Latr.). Corselet noir, bordé de testacé; élytres blanchâtres; corps, pates et base des antennes testacés. — Allemagne.

Téléphore bicolore (*T. bicolor*, Latr.). Corselet bordé de testacé; tarses postérieurs, base de l'abdomen, antennes et poitrine, obscurs. — Paris.

Téléphore ponctué (*T. bipunctatus*, Latr.; *cantharis bipunctatus*, Fab.). Assez petit ; noirâtre; corselet testacé, marqué de deux points noirs; élytres testacées, ayant du noir à l'extrémité. — Paris.

Quinzième genre. Les Malthines (*Malthinus*).

Ils ressemblent beaucoup aux précédens, mais leurs palpes sont terminés par un article ovoïde ; leur tête est amincie en arrière, et, dans plusieurs, les étuis sont plus courts que l'abdomen.

Malthine bimoucheté (*Malthinus biguttatus*. — *Cantharis biguttata*, Fab.). Très petit; testacé; corselet noir, à bords jaunes ; élytres courtes, obscures, jaunes à l'extrémité. — Paris.

Malthine nain (*M. minimus*). Plus petit que le précédent, auquel il ressemble; d'un jaune obscur; corselet fauve, avec une tache noire ; élytres obscures, à extrémité jaune. — Paris.

Malthine fascié (*M. fasciatus*). Noirâtre ; bords extérieurs du corselet jaunes, ainsi qu'une bande sur les élytres et une tache vers leur extrémité. — Paris.

cinquième tribu. LES MÉLYRIDES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pou

loger les antennes; mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité; tête plus ou moins enfoncée dans le corselet, ovale; palpes maxillaires terminés par un article rétréci vers son extrémité et s'avançant au-delà de la bouche; corselet presque carré, plat ou légèrement convexe en dessus; corps souvent oblong. Ces insectes sont très agiles, et se trouvent sur les fleurs et sur les feuilles; leurs élytres sont molles, leur bouche avancée, et leurs tarses longs.

Seizième genre. LES MÉLYRES (*Melyris*).

Palpes filiformes; tête avancée antérieurement en une espèce de petit museau; premier article des tarses antérieurs plus court ou à peine aussi long que le second; corselet presqu'en trapèze, un peu plus étroit en devant; antennes seulement un peu plus longues que la tête; une simple dentelure sous les crochets du dernier article des tarses.

Le corps de ces insectes est proportionnellement plus court et plus large que dans les genres suivans, et leur corselet est plus élevé dans son milieu.

Premier sous-genre. LES MÉLYRES. *Tarses ayant en dessous une dentelure apparente.*

MÉLYRE VERT (*Melyris viridis*, LATR.). Long de six lignes; d'un vert bleuâtre; antennes noires; corselet raboteux, marqué dans son milieu d'un enfoncement longitudinal; élytres raboteuses, ayant chacune trois lignes longitudinales élevées; tarses noirs. — Du cap de Bonne-Espérance.

Deuxième sous-genre. LES ZIGIES. *Tarses n'ayant point en dessous de dilatation ni de dents apparentes; antennes ne commençant à être en scie qu'au quatrième ou cinquième article.*

ZIGIE OBLONGUE (*Zigia oblonga*, FAB.). D'un rouge fauve; tête et élytres d'un bleu verdâtre; ces dernières légèrement chagrinées, ayant chacune trois lignes élevées. — Du Levant.

Dix-septième genre. LES DASYTES (*Dasytes*).

Palpes et devant de la tête comme dans les précédens; premier article des tarses plus long que le suivant; corselet presque carré; antennes de la longueur de la tête et du corselet, insérées devant les yeux et très écartées à leur base; un appendice membraneux ou une dent très comprimée sous les crochets du dernier article des tarses.

Leur corps est étroit et allongé, presque linéaire, assez mou; leur tête est en carré transversal, le plus souvent inclinée; les élytres sont longues, linéaires. On trouve les dasytes sur les plantes, et ils contrefont le mort dès qu'on veut les prendre.

DASYTE A QUATRE TACHES (*dasytes quadrimaculatus*, LATR.). Noir; un peu velu; deux taches rouges sur les élytres, l'une à la base et l'autre au bout opposé. — Midi de la France.

DASYTE BIPUSTULÉ (*D. bipustulatus*, LATR.; *hispa bipustulata*, FAB.). Noir; velu; une tache rouge à la base de chaque élytre. — Midi de la France.

DASYTE ATRE (*D. ater*, LATR.). D'un noir luisant, très velu; deux enfoncemens rugueux, avec leurs contours un peu élevés et unis, sur le devant de la tête. — Midi de la France.

DASYTE NIGRICORNE (*D. nigricornis*, LATR.). Velu; d'un bronzé foncé, très ponctué; tarses et jambes roussâtres. — Paris.

DASYTE BLEUATRE (*D. cæruleus*, LATR.). Pubescent; vert, ou d'un vert bleuâtre; antennes et pates noires. — Paris.

DASYTE A POINTS NOIRS (*D. nigro-punctatus*, LATR.). Pubescent; bronzé; plusieurs rangs de points noirs sur les élytres. — Paris.

DASYTE FLAVIPÈDE (*D. flavipes*, LATR.). Velu; noirâtre; base des antennes et pates roussâtres. — Autriche.

DASYTE PLOMBÉ (*D. plumbeus*, LATR.). Légèrement velu; plus allongé que le dasyte noir; plombé. — Paris.

DASYTE NOIR (*D. niger*, LATR.). Velu; noir; une fois

plus petit que le dasytre atre; élytres presque lisses; tarses antérieurs sans appendices à leur base. — Allemagne.

DASYTE HÉMORRHOÏOAL (*Dasytes hæmorrhoidalis*, LATR.). Velu; noir; uoe tache rouge à l'extrémité des élytres. — Espagne.

DASYTE SCUTELLAIRE (*D. scutellaris*, LATR.). Couvert d'un duvet cendré; noir; écusson blanc. — Espagne.

Dix-huitième genre. LES MALACHIES (*Malachius*).

Ils ne diffèrent des dasytes que par leurs antennes moius écartées et plus intérieures, et par quatre vésicules rouges, rétractiles, qu'ils font sortir et rentrer à volonté de leur corps, dont deux sous les angles postérieurs du corselet, et deux à la base de l'abdomen.

Le corps de ces coléoptères est très mou, et leurs élytres excessivement flexibles. On les trouve sur les fleurs.

MALACHIE ROUGEATRE (*Malachius rufus*, LATR.). Long de trois à quatre lignes; tête noire, bronzée; bouche jaune; poitrine et pates d'un noir bronzé; abdomen rougeâtre, avec un peu de noir bronzé sur les bords; élytres rougeâtres, ainsi que le corselet, qui a une large tache noire au milieu. — Midi de la France.

MALACHIE BRONZÉ (*M. æneus*, LATR.). Long de trois à quatre lignes; d'un vert bronzé; élytres rougeâtres, ayant leur base et une partie de la suture d'un vert bronzé. — Paris.

MALACHIE SANGUINOLENT (*M. sanguinolentus*, LATR.). Long d'une à deux lignes; d'uo noir bronzé; côtés du corselet et élytres d'un rouge sauguin. — Paris.

MALACHIE VERT (*M. viridis*, LATR.). Forme et grandeur du malachie bipustulé; d'un vert bronzé; bouche d'un beau jaune. — Paris.

MALACHIE MARGINELLE (*M. marginellus*, LATR.). Verdâtre; bords du corselet et extrémité des élytres rouges. — Paris.

MALACHIE ÉLÉGANT (*M. elegans*, LATR.). Voisin du

suivant; d'un vert métallique; corselet de couleur uniforme; chaque élytre terminée par un point jaune. — Paris.

Malachie bipustulé (*Malachius bipustulatus*, Latr.). Long de deux à trois lignes; d'un vert métallique assez brillant; bords latéraux du corselet rouges, et une tache de la même couleur à l'extrémité de chaque élytre. — Paris.

Malachie pédiculaire (*M. pedicularius*, Latr.). Petit; noir; corselet rebordé, sans taches; extrémité des élytres sans taches. — Paris.

Malachie bout brulé (*M. præustus*, Latr.). Noirâtre; extrémité des élytres jaunâtre. — Saxe.

Malachie anguleux (*M. angulatus*, Latr.). D'un noir brillant; tarses des pates antérieures roussâtres, ainsi que les bords du corselet. — Autriche.

Malachie thoracique (*M. thoracicus*, Latr.). Petit; d'un noir bleuâtre; corselet rouge; élytres sans taches. — Paris.

Malachie bleu (*M. cyaneus*, Latr.). Bleu; corselet et abdomen rouges. — Espagne.

Malachie ruficolle (*M. ruficollis*, Latr.). Petit; noir; corselet et extrémité des élytres d'un fauve rougeâtre: du reste, il ressemble au suivant pour la forme et la grandeur. — Paris.

Malachie pulicaire (*M. pulicarius*, Latr.). Petit; noir; bords du corselet rouges, ainsi que l'extrémité des élytres. — Paris.

Malachie fascié (*M. fasciatus*, Latr.). Petit; d'un noir bronzé; une bande transversale rouge vers le premier tiers de la longueur des élytres; celles-ci rouges à l'extrémité. — Paris.

Malachie céphalote (*M. cephalotes*, Latr.). Petit; d'un noir luisant; tête grosse, fauve, déprimée; pates noires, avec les quatre jambes antérieures fauves. — Paris.

Malachie lobé (*M. lobatus*, Latr.). Petit; noir; extrémité des élytres jaune; corselet lobé, à bord postérieur jaune. — Paris.

Malachie flavipède (*M. flavipes*, Latr.). Petit; entièrement noir, à l'exception de la base des antennes et des jambes, qui sont fauves. — Paris.

Malachie anal (*Malachius analis*, Latr.). Voisin du précédent; petit; noir; corselet rougeâtre, ayant au milieu une tache longitudinale noire; pates rougeâtres, ainsi que ses antennes et l'extrémité postérieure de ses élytres. — Autriche.

Malachie pallipède (*M. pallipes*, Latr.). Petit, et plus convexe que le suivant; glabre, bronzé, sans taches; pates noires, à jambes d'un jaune pâle. — Paris.

Malachie équestre (*M. equestris*, Latr.). De la grandeur du malachie pédiculaire, auquel il ressemble beaucoup; d'un vert bronzé noirâtre; élytres rouges, avec une tache bronzée à la base, et une bande arquée de la même couleur vers le second tiers de leur longueur. — Paris.

Malachie tête blanche (*M. albifrons*, Latr.). Petit; noir; tête blanchâtre, ainsi que l'extrémité des élytres et le bord antérieur du corselet. — Paris.

Malachie sans taches (*M. concolor*, Latr.). Très petit; d'un noir uniforme et sans taches. — Autriche.

Dix-neuvième genre. Les Driles (*Drilus*).

Palpes maxillaires en massue; tête brusquement tronquée en avant; antennes pectinées au côté intérieur, plus longues que la tête et le corselet; palpes maxillaires avancés; corselet transversal; pénultième article des tarses cordiforme. On ne connaît que depuis peu les métamorphoses du drile jaunâtre; sa larve vit en parasite dans la coquille de l'*helix nemoralis*, dont elle mange l'habitant; après avoir passé à l'état de nymphe dans cette coquille, il en sort à l'état parfait. La femelle est toujours aptère, et au moins six fois plus grosse que le mâle. Les mémoires de MM. Miezzinsky, Desmarest et Audouin, insérés dans les *Annales des Sciences naturelles*, présentent des détails curieux sur les mœurs et l'anatomie de ces insectes.

Drile jaunatre (*Drilus flavescens*, Latr.; *ptilinus flavescens*, Fab.). Un peu velu; noir; élytres flexibles et jaunâtres. — Paris.

Drile noir (*D. niger*). Entièrement noir; an-

..

tennes moins pectinées que dans le précédent. —Allemagne.

SIXIÈME TRIBU. LES PTINIORES.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes; mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité; tête plus ou moins enfoncée dans le corselet, arrondie ou presque globuleuse; palpes très courts, terminés par un article toujours plus gros, qui s'élargit vers son extrémité; corselet très ceintré, en forme de capuchon; corps ovoïde ou cylindrique, arrondi ou convexe en dessus, ordinairement ferme et de couleur obscure.

Mandibules épaisses et courtes, presque triangulaires; articles intermédiaires des tarses courts, larges, souvent garnis de pelotes en dessous, et le dernier ordinairement petit. Beaucoup de ces insectes se trouvent, au printemps, dans nos maisons, où ils échappent à notre attention par leur petitesse. Ils se contractent quand on les touche, et font le mort. Leurs larves font beaucoup de dégâts, en attaquant et rongeant les draps, les pelleteries, etc.; d'autres percent le bois et détruisent en assez peu d'années les plus belles menuiseries : les larves de vrillettes surtout sont dans ce cas. Quand ces derniers insectes sont parvenus à l'état parfait, le mâle, pour appeler sa femelle, frappe plusieurs fois de suite et rapidement sur la boiserie où il se trouve; la femelle lui répond de la même manière, et tous deux ne cessent de s'approcher et de battre jusqu'à ce qu'ils se soient rejoints. Telle est la cause d'un petit bruit semblable au battement d'une montre, que l'on entend au printemps dans les appartemens boisés, et qui a reçu le nom vulgaire d'horloge de la mort.

Vingtième genre. LES PTINES (*Ptinus*).

Antennes au moins aussi longues que le corps; corselet plus étroit que l'abdomen; antennes insérées entre les yeux, ceux-ci saillans ou convexes; corps oblong.

Leurs antennes sont terminées uniformément, sim-

ples, insérées près du bord interne des yeux, et filiformes, à second et troisième articles pas plus grands que les suivans. Ces insectes se trouvent dans les herbiers, les collections d'histoire naturelle, etc.

PTINE IMPÉRIAL (*Ptinus imperialis*, LATR.). Noirâtre, à duvet cendré; corselet caréné, se terminant postérieurement en forme de dent; élytres couvertes d'un duvet plus obscur, ayant chacune une tache blanche sinuée; les deux taches réunies formant une sorte d'aigle impériale. — Paris.

PTINE VOLEUR (*P. fur*, LATR.). Brun; couvert d'un duvet plus ou moins cendré; quatre dents au corselet, formant une couronne transversale; élytres noires, ayant deux bandes grises transversales, et des stries ponctuées. — Paris.

PTINE GERMAIN (*P. germanus*, OLIV.). Semblable au précédent, mais pas de bandes aux élytres; abdomen oblong; antennes et pates testacées. — Allemagne.

PTINE TESTACÉ (*P. testaceus*, OLIV.). Testacé; yeux noirs; élytres avec des stries pointillées. Il ressemble beaucoup au ptine voleur, dont peut-être il n'est qu'une variété. — Paris.

PTINE RUFIPÈDE (*P. rufipes*, LATR.). Noirâtre; oblong; antennes et pates fauves; corselet ayant quatre tubercules moins élevés que dans le ptine voleur; élytres striées, couvertes d'un duvet roussâtre. — Paris.

PTINE BIDENTÉ (*P. bidens*, LATR.). D'un brun testacé; élytres striées, noirâtres; corselet bossu, bidenté en dessus. — Paris.

PTINE LARRON (*P. latro*, LATR.). Fauve; élytres testacées, striées; corselet bidenté. — Europe.

PTINE PUBESCENT (*P. pubescens*, LATR.). Pubescent; noir; antennes et pates noires; corselet bossu postérieurement. — Paris.

Vingt-unième genre. LES GIBBIES (*Gibbium*).

Semblables au ptine, mais antennes insérées au-devant des yeux; ceux-ci aplatis et très petits; corps court, à abdomen presque globuleux; élytres soudées.

Les antennes sont sétacées, à second et troisième

articles plus grands que les suivans; leur corselet est très court, arrondi, ne formant point de capuchon, et sans étranglement postérieur; l'écusson manque, et se trouve remplacé par un avancement du milieu du bord postérieur du corselet. Pas d'ailes membraneuses sous les élytres.

Gibbie scotias (*Gibbium scotias*, Latr.; *ptinus scotias*, Fab.). Corps globuleux, lisse; brun; élytres lisses, polies, d'un brun marron, enveloppant une partie du dessous du corps; antennes et pates claires, velues. — France.

Vingt-deuxième genre. Les Ptilins (*Ptilinus*).

Antennes plus courtes que le corps; corselet aussi large que l'abdomen, à sa base; antennes en scie depuis le troisième article, quelquefois pectinées dans les mâles.

Corps presque cylindrique; corselet à peu près de la même largeur que les élytres; antennes implantées devant les yeux, à articles triangulaires ou en dents, ce qui les fait paraître en scie ou pectinées. Ces coléoptères habitent les troncs des vieux arbres, qu'ils percent comme les vrillettes.

Ptilin pectinicorne (*Ptilinus pectinicornis*, Latr.). Long d'environ deux lignes; d'un brun foncé, noirâtre; antennes et pates fauves; élytres vaguement et finement pointillées. — Paris.

Vingt-troisième genre. Les Dorcatomes (*Dorcatoma*).

Ils ne diffèrent des précédens que par leurs antennes finissant brusquement par trois articles plus grands, et dont les deux avant-derniers en forme de dents de scie; elles ne sont, d'ailleurs, composées que de neuf articles.

Dorcatome de Dresde (*Dorcatoma Dresdensis*, Fab., Herbst.; *D. bis-striata*, Payk.; *dermestes serra*, Panz.). Très petit; noir. — De la Suède.

Vingt-quatrième genre. Les Vrillettes (*Anobium*).

Comme dans les précédens, leurs antennes sont terminées par trois articles plus grands ou plus longs, mais les deux avant-derniers sont en cône allongé et

renversé, et celui du bout, ovale ou presque cylindrique; elles sont de onze articles.

Plusieurs espèces de vrillettes habitent nos maisons, et, dans l'état de larve, rongent les planches des boiseries, les meubles, les livres, etc., qu'elles percent d'un grand nombre de petits trous ronds, et finissent par mettre en poussière; quelques unes attaquent les collections, les pains à cacheter, les farines et autres substances.

Vrillette marquetée (*Anobium tessellatum*, Latr.). Brune; antennes fauves; corselet peu élevé, mélangé de cendré formé par un duvet, ainsi que les élytres : celles-ci sans stries. — Paris.

Vrillette opiniatre (*A. pertinax*, Latr.; *anobium striatum*, Fab.). Noirâtre; quatre lignes élevées sur le corselet, et une tache roussâtre vers chaque angle postérieur; élytres à stries formées par des points. — Allemagne.

Vrillette marron (*A. castaneum*, Latr.). Pubescente; d'un brun marron; yeux noirs; corselet relevé, marqué d'une petite ligne longitudinale enfoncée; élytres avec des stries pointillées. — Paris.

Vrillette striée (*A. striatum*, Latr.; *anobium pertinax*, Fab.). D'un brun foncé ou noirâtre, avec un léger duvet grisâtre; élytres à stries composées de points; corselet comprimé, ayant postérieurement une bosse ou une carène terminée en pointe. — Paris.

Vrillette de la farine (*A. paniceum*, Latr.). Petite; d'un fauve marron-clair; yeux noirs; corselet peu élevé, sans bosse; élytres avec des stries pointillées. — Paris.

Vrillette brune (*A. brunneum*, Latr.). Brune; antennes et abdomen d'un brun ferrugineux; élytres à stries pointillées, peu marquées; corselet un peu élevé, avec une ligne longitudinale enfoncée. — Paris.

Vrillette lisse (*A. lævigatum*, Latr.). Brune; yeux noirs; élytres sans stries, finement pointillées. — France.

Vrillette bidentée (*A. bidentatum*, Latr.). Obscure; corselet échancré, presque bidenté postérieurement; antennes et pates fauves. — Paris.

Vrillette tricolore (*Anobium tricolor*, Latr.). Noirâtre ; corselet peu élevé, obscur ; élytres striées, d'un brun-châtain. — Paris.

Vrillette molle (*A. molle*, Latr.). D'un brun testacé ; yeux noirs ; élytres lisses. — Allemagne.

septième tribu. LES LIME-BOIS.

Sternum non avancé en pointe, sans rainures pour loger les antennes ; mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité ; tête séparée du corselet par un étranglement ou un cou ; mandibules courtes et épaisses ; corps de forme linéaire.

Ces insectes ont la tête entièrement dégagée du corselet. Ils vivent aussi dans le bois qu'ils percent en tous sens, et dont ils font un grand dégât ; ce sont surtout les bois de construction qu'ils attaquent de préférence.

Vingt-cinquième genre. Les Cupès (*Cupes*).

Leurs palpes sont égaux, terminés par un article tronqué, et leurs antennes sont cylindriques ; corps allongé, dur ; tête petite, presque ronde, très raboteuse ; yeux petits et globuleux ; corselet court, presque carré ; élytres linéaires, fort longues ; avant-dernier article des tarses bilobé ; mœurs entièrement inconnues.

Cupès a tête jaune (*Cupes capitata*, Latr.). Six à sept lignes de longueur ; très raboteux en dessus ; d'un brun obscur ; tête d'un jaune roussâtre. — De la Caroline méridionale.

Vingt-sixième genre. Les Lymexylons (*Lymexylon*).

Palpes maxillaires beaucoup plus grands que les labiaux, pendans, très divisés, comme en peigne ou en forme de houppe dans les mâles ; élytres recouvrant la plus grande partie du dessus de l'abdomen ; antennes simples, un peu plus grêles au bout, ou légèrement en fuseau.

Lymexylon navale (*Lymexylon navale*, Latr. ; *L. navale*, la femelle, Fab. ; *L. flavipes*, le mâle,

Fab.). Six lignes de longueur ; d'un fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur et l'extrémité des élytres, noirs; cette dernière couleur dominant un peu plus dans le mâle. — France : rare.

Vingt-septième genre. Les Hylecoetes (*Hylecœtus*).

Ils ne diffèrent des lymexylons que par leurs antennes en scie.

Hylecoete dermestoïde (*Hylecœtus dermestoides.* — *Lymexylon dermestoides*, la femelle, Fab.; *lymexylon marci*, le mâle, Fab.). Six lignes de longueur; femelle d'un fauve pâle, avec les yeux et la poitrine noirs. Mâle noir, à élytres tantôt noirâtres, tantôt roussâtres, ayant l'extrémité noire. — Allemagne.

Hylecoete barbu (*H. barbatus.* — *Lymexylon barbatum*, Latr.; *lymexylon morio*, Fab.). Noirâtre; antennes et jambes brunes; derniers articles des palpes maxillaires latéralement avancés. — Autriche.

Vingt-huitième genre. Les Atractocères (*Atractocerus*).

Palpes maxillaires très grands comme dans les précédens, mais élytres très courtes, et antennes simples, en forme de fuseau ou de râpe.

Atractocère nécydaloïde (*Atractocerus necydaloides.* — *Necydalis brevicornis*, Linn.; *lymexylon abreviatum*, Fab.). Élytres très courtes, échancrées en dedans; tête et corselet noirâtres, avec une ligne longitudinale jaunâtre. — Sierra-Leone.

FAMILLE 10. LES CLAVICORNES.

Analyse des genres.

1. Antennes grossissant insensiblement, ou terminées par une massue d'un à cinq articles, dont deux ou trois au plus formeot des dents de scie au côté extérieur. SECTION 1re. 2
   Antennes formant, à partir du troisième article, nne massue composée d'articles très serrés, plus ou moins saillaos au côté interne, en deots de scie, et presque cyliodrique ou en fuseau; premier ou second article beaucoup plus grand. SECTION 2... 24

SECTION PREMIÈRE.

2. Palpes maxillaires aussi longs que la tête. Première tribu. *Les Clairons*... 6
   Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête 3

3. Antenoes très coudées. Deuxième tribu. *Les Escarbots*.................... 10
   Aotennes non coudées 4

4. Pieds saillans, ne s'appliquant pas contre les côtés de la poitrine quand l'aoimal se eoutracte 5
   Pieds rétractiles, s'appliquaot contre les côtés de la poitrine quand l'animal se coutracte. Cinquième tribu. *Les Byrrhes* 17

5. Mandibules alloogées, comprimées et arquées à l'extrémité. Troisième tribu. *Les Boucliers*.............. 11
   Mandibules courtes, épaisses, sans arqûre remarquable à leor extrémité. Quatrième tribu. *Les Dermestes*.... 16

Première tribu. *Les Clairons.*

6.	Tête séparée du corselet par un étranglement en forme de cou..........	7
	Tête inclinée, enfoncée postérieurement dans le corselet............	8
7.	Antennes coudées, à articles allongés. .... Genre	*Mastige.*
	Antennes droites et presque grenues. .... Genre	*Scydmène.*
8.	Antennes presque totalement en scie; tarses paraissant de cinq articles très apparens quand on les regarde sur les deux faces .... Genre	*Tille.*
	Les trois derniers articles seulement des antennes en scie ou en massue; tarses ne paraissant que de quatre articles quand on les regarde en dessous..........................	9
9.	Les trois derniers articles des antennes formant une massue en scie... Genre	*Énoplie.*
	Les trois derniers articles des antennes formant une massue presque triangulaire.................. Genre	*Clairon.*

Deuxième tribu. *Les Escarbots.*

10.	Un seul genre....................	*Escarbot.*

Troisième tribu. *Les Boucliers.*

11.	Mandibules sans échancrure au bout...	12
	Mandibules échancrées à l'extrémité...	14
12.	Élytres courtes, tronquées à l'extrémité; antennes brusquement terminées en bouton............ Genre	*Nécrophore.*
	Élytres non tronquées, débordant le corps; antennes en massue allongée.	13
13.	Palpes filiformes, à dernier article presque cylindrique; corps déprimé. G.	*Bouclier.*
	Palpes terminés par un article plus gros et ovoïde; corps oblong et non déprimé.................. Genre	*Agyrte.*

14. Palpes filiformes ou un peu plus gros à l'extrémité.......................... 15
Palpes brusquement terminés en alène; antennes en massue très allongée; corps ovale, convexe en dessus. *G.* *Cholève.*

15. Antennes terminées par une massue brusque, ovale, ou ronde, ou presque conique, d'un à trois articles. *G.* *Nitidule.*
Massue des antennes fort allongée, de cinq articles distincts, en grande partie hémisphériques ou presque globuleux; élytres tronquées.... *Genre* *Scaphidie.*

Quatrième tribu. *Les Dermestes.*

16. Un seul genre.......................... *Dermeste.*.

Cinquième tribu. *Les Byrrhes.*

17. Antennes de onze articles, plus longues que la tête.......................... 18
Antennes de six à sept articles distincts, à peine plus longues que la tête.... 23

18. Toutes les jambes se repliant sur le côté postérieur des cuisses; antennes en massue presque solide, ou à articles très serrés.................. *Genre* *Anthrène.*
Les deux jambes antérieures se repliant du côté de la tête, et les quatre dernières en arrière; antennes non en massue solide.......................... 19

19. Extrémité supérieure de l'avant-sternum n'enclavant pas la bouche; menton très grand, en forme de bouclier. .... *Genre* *Nosodendre.*
Extrémité supérieure de l'avant-sternum enclavant la bouche; menton non en bouclier.......................... 20

20. Antennes presque de la même grosseur dans toute leur longueur, terminées par un article à peine plos grand. .... Genre *Elmis*.
Antennes terminées en massue, ou à second et troisième articles très longs et les suivaos très courts.......... 21

21. Tête tout-à-fait inférieure, recouverte par un corselet demi-circulaire et en forme de bouclier; antennes se logeant dans une rainure de la poitrine, à second et troisième articles très grands................ Genre *Chélonaire*.
Tête seulement inclinée, non recouverte par un corselet en bouclier; antennes terminées en massue plus ou moins allongée...................... 22

22. Antennes terminées en une grosse massue dentée en scie, de trois articles, se logeant sous le corselet; corps elliptique; dernier article des palpes maxillaires en hache........ Genre *Throsque*.
Antennes grossissant peu à peu vers leur extrémité, ou se terminant en massue allongée, de quatre ou cinq articles distinctement séparés; corps ovoïde-carré.............. Genre *Byrrhe*.

23. Antennes repliées sous les yeux; tarses très loogs, de ciuq articles; corps oblong.................... Genre *Macronique*.
Antennes repliées en arrière; tarses moyens, de quatre articles; corps court et renflé.............. Genre *Géorisse*.

SECTION DEUXIÈME.

24. Tarses longs, à cinq articles distiocts. 25
Tarses courts, n'ayant que quatre articles distincts, et se repliant sur le côté extérieur des jambes.... Genre *Hétérocère*.

25. Partie antérieure du sternum dilatée, et recevant la bouche; antennes se logeant dans une cavité sous les yeux, à second article très grand, en palette, et recouvrant tous les autres. .... *Genre Dryops.*
Partie antérieure du sternum non dilatée; antennes saillantes, dirigées en arrière, à premier article fort grand et presque cylindrique...... *Genre Hydère.*

Caractères. Quatre palpes; élytres recouvrant le dessus de l'abdomen, ou sa plus grande portion; antennes plus grosses vers leur extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, à base nue ou à peine recouverte, plus longue que les palpes maxillaires.

Ces coléoptères pentamères se nourrissent de matières animales, au moins à l'état de larve. On les divise en deux sections.

SECTION PREMIÈRE.

Antennes grossissant insensiblement, ou terminées par une massue d'un à cinq articles, dont deux ou trois au plus forment des dents de scie au côté extérieur.

Premier genre. Les Mastices (*Mastigus*).

Palpes maxillaires presque aussi longs que la tête; antennes coudées, à articles allongés; tête séparée du corselet par un étranglement en forme de cou; abdomen ovale, embrassé par les élytres.

Corps allongé, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen; tête ovoïde. On trouve ces insectes sous les pierres.

Mastice palpale (*Mastigus palpalis*, Illig.). Deux lignes de longueur; entièrement noir. — Portugal.

Mastice spinicorne (*M. spinicornis.*—*Ptinus spinicornis*, Fab.). D'un brun marron; tête cannelée; premier article des antennes long et épineux; corselet presque cylindrique. — Iles Sandwich.

Deuxième genre. LES SCYDMÈNES (*Scydmenus*).

Semblables aux précédens quant aux palpes et à la forme du corps, mais autennes droites et presque grenues.

SCYDMÈNE D'HELLWIG (*Scydmenus Hellwigii*). D'un brun foncé, pubescent; corselet ové; antennes presque fauves, terminées par trois articles plus gros. — Paris.

Troisième genre. LES TILLES (*Tillus*).

La majeure partie des antennes en forme de scie; tarses, vus sur les deux faces, ayant cinq articles très apparens; palpes labiaux terminés par un article sécuriforme.

Ces coléoptères ont le corps allongé, presque cylindrique; leurs antennes, insérées devant les yeux, sont environ de la longueur de la moitié du corps; la tête et le corselet sont un peu plus étroits que l'abdomen. Tête inclinée, arrondie; yeux ronds, un peu échancrés en devant; corselet long et cylindrique. Leurs larves vivent dans le vieux bois, et c'est là, ainsi que sous les écorces, qu'il faut chercher l'insecte parfait.

TILLE ALLONGÉ (*Tillus elongatus*, LATR.). Velu, noir, à corselet rouge. — Paris.

TILLE AMBULANT (*T. ambulans*, FAB.). Velu, noir, semblable au précédent, mais corselet de la couleur du reste du corps. — Allemagne.

TILLE UNIFASCIÉ (*T. unifasciatus*, LATR.; *clerus unifasciatus*, FAB.). Noir; antennes en scie; élytres rouges à la base, ayant une bande blanche au milieu, et des lignes de points. — France méridionale.

TILLE MUTILLAIRE (*T. mutillarius*, LATR.). Noir; tête couverte d'un duvet cendré, ainsi que le bord postérieur du corselet; abdomen et base des élytres rouges : celles-ci ayant une première bande interrompue et formée par un duvet cendré, contre la bande rouge, et une seconde semblable, mais plus grande et entière, près de l'extrémité.. — Paris.

TILLE FORMICAIRE (*T. formicarius*, LATR.; *clerus*

formicarius, Fab.). Noir ; corselet rouge, excepté le milieu de son bord antérieur ; abdomen et base des élytres rouges ; celles-ci ayant deux bandes formées par un duvet gris. — Paris.

Quatrième genre. Les Énoplies (*Enoplium*).

Mêmes caractères que les précédens, mais les trois derniers articles des antennes formant une massue en scie, et tarses, vus en dessous, ne paraissant que de quatre articles.

Palpes maxillaires et labiaux filiformes ; antennes à articles du milieu très petits et grenus. Du reste, ces insectes ont les formes et les habitudes des tilles.

Enoplie serraticorne (*Enoplium serraticorne*, Latr. ; *tillus serraticornis*, Fab.). Noire ; élytres d'un roux jaunâtre. — Italie.

Enoplie de Weber (*E. Weberi*, Latr. ; *tillus Weberi*, Fab.). Noire ; corselet jaune ; élytres bleues. — Allemagne.

Cinquième genre. Les Clairons (*Clerus*).

Les trois derniers articles des antennes formant une massue presque triangulaire ; tarses, vus en dessus, ne paraissant que de quatre articles.

Corps presque cylindrique et velu ; tête inclinée, enfoncée dans le corselet ; yeux souvent échancrés ; palpes labiaux terminés par un article plus grand ; articles intermédiaires des tarses divisés en deux lobes. Ces insectes, ordinairement de couleur assez variée, se trouvent sur les fleurs, et cependant leurs larves sont carnassières.

Clairon des ruches (*Clerus apiarius*, Latr. ; *trichodes apiarius*, Fab.). Bleu ; point de tache carrée et bleue autour de l'écusson ; élytres rouges, avec trois bandes bleues, dont la dernière terminale. — Paris.

Clairon a huit points (*C. octo-punctatus*, Latr. ; *trichodes octo-punctatus*, Fab.). Un peu plus grand que le précédent ; d'un noir bleuâtre, un peu velu ; élytres rouges, ayant chacune quatre points d'un noir bleuâtre. — France méridionale.

Clairon alvéolaire (*Clerus alveolarius*, Latr.; *trichodes alvearius*, Fab.). Il diffère du clairon des ruches, par une tache bleue et carrée placée à l'écusson, et par sa troisième bande bleue placée avant le bout des élytres. — Paris.

Clairon violet (*C. violaceus*, Latr.; *corynetes violaceus*, Fab.). Petit; d'un bleu violet ou verdâtre; pieds de la même couleur; des lignes de points sur les élytres. — Paris.

Clairon rufipède (*C. rufipes*, Latr.; *necrobia rufipes*, Oliv.). D'un noir bleuâtre; corselet velu; base des antennes et pates velues. — Paris.

Clairon ruficolle (*C. ruficollis*, Oliv.). Violet; corselet et base des élytres rouges. — Midi de la France.

Sixième genre. Les Escarbots (*Hister*).

Palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête; antennes très coudées; mandibules aussi longues ou plus longues que la tête; corps plus ou moins carré, quelquefois presque globuleux; tête dans une échancrure du corselet; élytres tronquées; jambes larges et épineuses; les quatre derniers pieds écartés entre eux à leur naissance; antennes terminées par une massue solide.

On trouve ces insectes dans les charognes ou les excrémens, les champignons, les fumiers, etc.; quelques uns habitent sous les écorces d'arbre. Ils sont très lents, et se contractent lorsqu'on veut les prendre.

a. *Corselet et élytres ayant des lignes élevées.*

Escarbot globuleux (*Hister globulosus*, Latr.). Une fois plus grand que le suivant; pas de ligne élevée frontale sur la tête; corselet ayant cinq petites côtes n'atteignant pas le bord antérieur; élytres chacune de trois côtes, avec des petites lignes élevées et longitudinales dans les intervalles. — Paris.

Escarbot sillonné (*H. sulcatus*, Latr.; *hister striatus*, Fab.). Une ligne élevée sur le sommet de la tête; six lignes semblables sur le corselet, parcourant toute sa longueur; six à sept sur chaque élytre, à

intervalles finement striés et ayant une rangée de points. — Paris.

b. *Corps presque carré, convexe en dessus ; élytres striées au moins au côté extérieur ; stries allant jusqu'à leur extrémité.*

Escarbot a douze stries (*Hister* 12-*striatus*, Latr.). Noir ; de quatre à six dents aux jambes antérieures ; douze stries aux élytres. — Paris.

Escarbot noir (*H. unicolor*, Latr.). Noir ; une ligne enfoncée suivant parallèlement les bords latéraux et antérieurs du corselet ; une ligne arquée et imprimée sur le front ; trois ou quatre dents aux jambes antérieures ; trois lignes parcourant toute la longueur du côté extérieur des élytres ; une courte et oblique au bord extérieur, et trois autres petites au bout. — Paris.

Escarbot purpurin (*H. purpurescens*, Latr.). Petit ; d'un noir très luisant ; extrémité du bouton des antennes roussâtre ; quatre stries et une tache purpurine aux élytres. — Paris.

Escarbot inégal (*H. inæqualis*, Latr.). Grand ; noir ; mandibules de grandeur très inégale ; quatre stries sur chaque élytre. — Midi de la France.

Escarbot brun (*H. brunneus*, Latr.). D'un brun ferrugineux ; élytres légèrement striées. — Allemagne.

Escarbot majeur (*H. major*, Latr.). D'un noir luisant et très foncé ; trois stries complètes sur chaque élytre ; trois dents aux jambes antérieures ; une frange rousssâtre sur les bords de la lèvre supérieure et sur le devant et le côté du corselet. — Midi de la France.

Escarbot bipustulé (*H. bipustulatus*, Latr.). D'un noir luisant ; antennes rougeâtres depuis le coude jusqu'à l'extrémité ; deux stries sur les élytres, de toute leur longueur ; trois dents aux jambes antérieures ; une tache d'un rouge vif partant de chaque angle huméral et se dirigeant au côté interne. — Paris.

Escarbot bimaculé (*H. bimaculatus*, Latr.). Petit ; d'un noir très luisant ; antennes presque entièrement roussâtres ; cinq stries sur chaque élytre, et une tache rouge postérieure ; un enfoncement près de chaque angle antérieur du corselet. — Paris.

ESCARBOT QUADRIMACULÉ (*Hister quadrimaculatus*, LATR.). Grand; noir; massue des antennes roussâtre; une double ligne enfoncée suivant le contour de chaque bord antérieur du corselet; élytres ayant chacune trois stries, et le commencement d'une quatrième au bord extérieur : plus, deux taches rouges, dont l'une à la base, et l'autre un peu au-delà du milieu. — Paris.

ESCARBOT QUADRINOTÉ (*H. quadrinotatus*, ILLIG.). Semblable au précédent, mais seulement deux stries complètes aux élytres. — Paris.

c. *Corps convexe en dessus, presque carré; des points disposés en stries à la base des élytres et vagues à leur extrémité.*

ESCARBOT BRONZÉ (*H. æneus*, LATR.). Bronzé; jambes antérieures dentées; élytres ayant des demi-stries peu prononcées; les intervalles des stries antérieures pointillées; les épaules, le disque et le bord postérieur très lisses. — Paris.

ESCARBOT PICIPÈDE (*H. picipes*, LATR.). Noir; pates, antennes et bout des élytres bruns; jambes antérieures dentées; corselet ponctué, ainsi que les élytres qui ont chacune cinq demi-stries. — France.

ESCARBOT PYGMÉE (*H. pygmæus*, LATR.). Noir; jambes antérieures sans dentelures; élytres striées à leur base. — Suède.

ESCARBOT SEMI-STRIÉ (*H. semi-striatus*, LATR.). Noirâtre; jambes antérieures denticulées; élytres à moitié striées, à intervalle des stries très lisse. — Allemagne.

ESCARBOT SEMI-PONCTUÉ (*H. semi-punctatus*, LATR.). Noir, à reflet bronzé; élytres à points très peu marqués sur les extrémités, avec des stries obliques et peu apparentes à leur base. — Midi de la France.

d. *Pas de stries; corps court, convexe en dessus.*

ESCARBOT COUPÉ (*H. cæsus*, LATR.). Noirâtre; un sillon transversal au milieu du corselet, dont les côtés sont arrondis et le disque élevé; antennes fauves; élytres légèrement raboteuses. — Allemagne.

e. *Corps allongé, convexe en dessus.*

Escarbot oblong (*Hister oblongus*, Latr.). Corps linéaire; d'un noir luisant; pates brunes; élytres striées. — Allemagne.

f. *Corps plat en dessus, large.*

Escarbot uni (*H. planus*, Latr.). Noir; élytres beaucoup plus courtes que l'abdomen, lisses. — Suisse.

Escarbot déprimé (*H. depressus*, Latr.). D'un noir luisant; extrémité des antennes fauve; élytres striées. — Paris.

Septième genre. Les Nécrophores (*Necrophorus.*).

Antennes droites, seulement un peu plus longues que la tête, brusquement terminées en une massue grosse, courte, en forme de bouton distinctement perfolié; mandibules plus courtes que la tête, sans dentelures; pieds toujours saillans, ne s'appliquant pas contre la poitrine dans la contraction; tarses antérieurs larges et très garnis de houppes; élytres courtes, tronquées à l'extrémité.

Les nécrophores ne se rencontrent que sous les cadavres. Quand ces singuliers animaux en trouvent un, par exemple celui d'une taupe ou d'un rat, ils se réunissent ordinairement au nombre de cinq, rarement plus ou moins, pour l'enfouir avant d'y déposer leurs œufs. Ils se glissent dessous, et pendant que les uns soulèvent une partie du corps mort, les autres creusent la terre sous cette partie; ils recommencent le même travail d'un autre côté, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la taupe soit enterrée à huit ou dix pouces de profondeur, ce qui ne dure pas plus de vingt-quatre heures.

Nécrophore fossoyeur (*Necrophorus vespillo*, Latr.). Noir; deux bandes ondées, d'un rouge jaunâtre, sur les élytres; massue des antennes jaunâtre. — Paris.

Nécrophore mortuaire (*N. mortuorum*, Latr.). Semblable au précédent, mais antennes entièrement noires. — France.

Nécrophore germanique (*Necrophorus germanicus*, Latr.). Grand; noir; une tache roussâtre sur la lèvre supérieure; bord extérieur des élytres de cette dernière couleur : chacune de celles-ci ayant deux lignes élevées peu apparentes. — Paris.

Nécrophore inhumeur (*N. humator*, Latr.). Une fois plus petit que le précédent, dont il ne diffère que par le bouton de ses antennes qui est roussâtre, et par le bord de ses élytres qui est noir. — France.

Huitième genre. Les Boucliers (*Silpha*).

Ils diffèrent des précédens par la massue de leurs antennes qui est allongée et formée presque insensiblement. Leurs mâchoires ont au côté intérieur une dent cornée et aiguë; leurs palpes sont filiformes, terminés par un article presque cylindrique, et leurs élytres débordent le corps qui est souvent ovale.

Ces coléoptères vivent pour la plupart dans les cadavres, mais ils ne les enterrent pas comme font les nécrophores.

* *Corps oblong; corselet orbiculaire; élytres très obtuses, comme tronquées à l'extrémité.*

Bouclier littoral (*Silpha littoralis*, Latr.). Noir; antennes ayant leurs trois derniers articles fauves; trois lignes élevées et une petite bosse transversale sur les élytres; cuisses postérieures des mâles beaucoup plus grosses que celles des femelles. — Paris.

Bouclier livide (*S. livida*, Latr.). Plus petit que le précédent; noirâtre; à corselet livide, ainsi que les élytres et les pates. — Allemagne.

** *Corps ovale; corselet transversal; élytres n'étant pas brusquement obtuses au bout.*

† *Antennes terminées subitement en une massue presque ovale, formée d'articles beaucoup plus gros.*

Bouclier thoracique (*S. thoracica*, Latr.). Noir; corselet raboteux, échancré en devant, couleur de rouille; deux nervures longitudinales sur les élytres, qui ont une ligne extérieure élevée en carène anguleuse à l'extrémité et formant une bosse. — Paris.

Bouclier disparate (*Silpha dispar*, Latr.). Pubescent; corselet tuberculeux, échancré; élytres hérissées, ayant trois lignes élevées et une bosse, et leur extrémité obtuse. — Allemagne.

Bouclier sinué (*S. sinuata*, Latr.). Noir; un duvet d'un roux jaunâtre; corselet tronqué en devant, un peu sinué au bord postérieur; trois lignes élevées et une bosse sur les élytres dont l'extrémité est échancrée. — Paris.

Bouclier raboteux (*S. rugosa*, Latr.). Semblable au précédent, mais l'extrémité des élytres n'est qu'un peu sinuée, et leur disque a des petites rides transversales. — Paris.

Bouclier velu (*S. tomentosa*, Latr.). D'un brun obscur en dessus, noir en dessous; de longs poils roussâtres à la tête; corselet bossu, couvert de petits poils gris et couchés; élytres ayant les mêmes poils, avec trois arêtes dont l'extérieure est la plus élevée et a une bosse. — Paris.

†† *Antennes en massue allongée, ou formée insensiblement.*

Bouclier a quatre points (*S. quadripunctata*, Latr.). Noir; corselet échancré; élytres ayant leurs bords d'un jaune pâle, et deux points noirs sur chacune. — Paris.

Bouclier granulé (*S. granulata*, Latr.). Noir; corselet échancré en devant, finement pointillé; trois lignes élevées longitudinales sur les élytres, dont l'extérieure un peu plus courte, avec une petite bosse; le disque est finement ponctué, et a deux lignes de points plus gros dans l'intervalle des petites arêtes. — France méridionale.

Bouclier obscur (*S. obscura*, Latr.). D'un noir mat, finement ponctué; corselet un peu concave, tronqué en devant; élytres ayant trois lignes élevées, longitudinales et droites, dont celle du milieu un peu plus longue. — Paris.

Bouclier opaque (*S. opaca*, Latr.). D'un noirâtre brun, finement ponctué; antennes plus longues que le corselet: celui-ci noir au milieu avec les bords souvent bruns, échancré en devant; élytres ayant

trois lignes élevées, dont l'extérieure plus courte. — Nord de la France.

Bouclier atre (*Silpha atrata*, Latr.). D'un noir luisant, très ponctué, surtout sur les élytres qui ont trois lignes longitudinales élevées et courtes; antennes plus longues que le corselet; celui-ci échancré antérieurement et ayant quelques légers enfoncemens. — Paris.

Bouclier lisse (*S. lævigata*, Latr.). Noir; finement ponctué; peu luisant; pas de lignes élevées sur les élytres. — Paris.

Bouclier réticulé (*S. reticulata*, Latr.). Il ne diffère du bouclier obscur que par la rugosité de ses élytres. — Paris.

Neuvième genre. Les Agyrtes (*Agyrtes*).

Ils ont les mêmes caractères que les boucliers, quant aux mandibules et aux antennes, mais leurs palpes sont terminés par un article plus gros et ovoïde, et leur corps, plus allongé, est plus convexe et moins rebordé.

Agyrte marron (*Agyrtes castaneus.* — *Mycetophagus castaneus*, Fab.). Long de deux lignes et demie; noir, avec les élytres et les pieds d'un brun marron : les premières ayant des stries pointillées. — Cet insecte, le seul de son genre, se trouve, mais rarement, aux environs de Paris.

Dixième genre. Les Nitidules (*Nitidula*).

Antennes droites, terminées brusquement par une massue ovale, ou ronde, ou conique, d'un à trois articles; mandibules plus courtes que la tête; pieds toujours saillans; extrémité des mandibules échancrée ou munie d'une dent; palpes filiformes ou un peu plus gros à leur extrémité.

Ces insectes, plus petits que les précédens, vivent comme eux de matières animales. Leur corps est ovale ou ellipsoïdal, souvent déprimé. Dans quelques uns les tarses ne paraissent avoir que quatre articles.

Premier sous-genre. LES VRAIES NITIDULES. *Les trois premiers articles des tarses courts, larges ou dilatés, garnis de brosses en dessous, et le quatrième très petit.*

NITIDULE OBSCURE (*Nitidula obscura*, LATR.). Brun foncé; élytres obtuses, lisses; pates fauves. — Paris.

NITIDULE BIPUSTULÉE (*N. bipustulata*, LATR.). Brun noirâtre; élytres obtuses, lisses, marquées chacune, au milieu, d'une tache ronde rouge. — Paris.

NITIDULE BIMACULÉE (*N. bimaculata*, LATR.). Noire ou d'un brun noirâtre; élytres ayant une tache jaune à l'angle extérieur de la base, et une autre plus grande, presque en lunule, à l'extrémité; antennes et pates fauves. — Midi de l'Europe.

NITIDULE RACCOURCIE (*N. abreviata*, LATR.). Elle ressemble à la nitidule obscure; d'un noir mat; pubescente; corselet et élytres finement chagrinés; pates noirâtres ou d'un fauve brun; antennes brunes. — Nouvelle Zélande.

NITIDULE SINUÉE (*N. flexuosa*, LATR.). Noire; pates jaunes, ainsi que les bords du corselet, et des taches sinuées sur les élytres. — Midi de la France.

NITIDULE QUADRIPUSTULÉE (*N. quadripustulata*, LATR.). Allongée, noire, finement pointillée; deux taches rouges sur chaque élytre, l'une triangulaire près de la base, l'autre arrondie vers le milieu. — Paris.

NITIDULE QUADRIPONCTUÉE (*N. quadripunctata*, LATR.). Analogue à la précédente, mais moins allongée; noire, finement pointillée; antennes d'un brun noirâtre, élytres ayant chacune deux points rouges, l'un près de la base et l'autre au milieu. — Paris.

NITIDULE DIX POINTS (*N. decemguttata*, LATR.). Un peu déprimée; d'un noirâtre luisant; antennes et pates fauves; cinq points blancs sur chaque élytre. — Suède.

NITIDULE QUADRINOTÉE (*N. quadrinotata*, LATR.). Ovale-oblongue; noire; deux taches fauves sur chaque élytre, et des points disposés en lignes. — Suède.

NITIDULE QUADRIMOUCHETÉE (*N. quadriguttata*,

Latr.). Ovale-oblongue; d'un noir luisant; élytres lisses, ayant chacune deux taches blanches, dont l'antérieure siouée. — Paris.

Nitidule sans taches (*Nitidula immaculata*, Latr.). D'un brun ferrugineux, à milieu du corselet plus obscur. — Paris.

Nitidule marginée (*N. marginata*, Latr.). Brune; un petit avancement en forme d'oreillette, de chaque côté de la tête, au-dessus des antennes; élytres striées, ayant les bords ferrugineux et quelques taches de la même couleur. — Paris.

Nitidule variée (*N. varia*, Latr.). D'un brun noir en dessous; tête noire; antennes brunes; corselet noir ferrugineux sur les côtés; pates d'un brun ferrugineux; élytres lisses, variées de noir et de ferrugineux. — Paris.

Nitidule bigarrée (*N. variegata*, Latr.; *nitidula varia*, Fab.). Ovale; déprimée; d'un fauve pâle; des petites taches ou des traits noirs sur le milieu du corselet et sur les élytres : le premier raboteux, échancré antérieurement, les secondes ayant sur leur disque quelques lignes élevées et interrompues; des petites écailles élevées et jaunâtres, parsemées sur le dessus du corps; pates d'un fauve pâle; abdomen d'un noir bruo. — Paris.

Nitidule discoïde (*N. discoidea*, Latr.). D'un brun ferrugineux et pâle en dessus; élytres ferrugineuses, à contour extérieur d'un brun foncé; deux gros points enfoncés et contigus vers le bord postérieur du corselet. — Paris.

Nitidule colon (*N. colon*, Latr.). Brun noir; antennes, pates et bords du corselet ferrugineux; élytres légèrement pubescentes, d'un brun foncé, tachetées de ferrugineux vers la base et à l'extrémité, où se voit une tache d'un brun foncé; corselet ayant son bord postérieur concave et deux points, et les deux points de l'espèce précédente. — Paris.

Nitidule estivale (*N. æstiva*, Latr.). Ovale-oblongue; déprimée, jaunâtre; un peu pubescente; yeux noirs; élytres tronquées. — France.

Nitidule jaunatre (*Nitidulu lutea*, Latr.; *sphæridium luteum*, Fab.). Ovale; très convexe; pubescente; d'un jaune roussâtre; corselet grand; corps obtus postérieurement. — France.

Nitidule fervide (*N. fervida*, Latr.). Ovale; ferrugineuse; tête et extrémité des élytres obscures; ces dernières lisses. — Paris.

Nitidule striée (*N. striata*, Latr.). Ovale; pubescente; d'un brun ferrugineux; élytres striées, ayant leur suture et l'extrémité noirâtres. — Paris.

Nitidule ondée (*N. undata*, Latr.). Noirâtre; pates brunes; bords du corselet ferrugineux; élytres ayant deux lignes ondées et pâles. — Paris.

Nitidule rayée (*N. strigata*, Latr.). Ovale, convexe, pointillée et luisante en dessus; pates roussâtres; corps d'un brun foncé; bords du corselet fauves, avec un point et une raie transversale ondée de la même couleur sur les élytres. — Paris.

Nitidule unicolore (*N. unicolor*, Latr.). D'un brun marron; corps ovale-oblong, déprimé. — Paris.

Nitidule bordée (*N. limbata*, Latr.). Ovale; testacée, plus obscure sous le corps, sur les élytres et au milieu du corselet. — Paris.

Nitidule atre (*N. atra*, Latr.). Ovalo; d'un noir luisant; antennes et pates fauves; corps peu convexe. — Paris.

Nitidule lunulée (*N. lunata*, Latr.). Noirâtre; corselet cilié, rebordé; une tache commune, lunulée et blanchâtre, sur les élytres. — Italie.

Nitidule verdatre (*N. viridescens*, Latr.). D'un vert bronzé; antennes et pates fauves. — France.

Nitidule bronzée (*N. ænea*, Latr.). Elle ressemble à la précédente; dessus d'un vert bronzé ou bleuâtre, finement pointillé; dessous noir; antennes et pates noirâtres. — Paris.

Nitidule pédiculaire (*N. pedicularia*, Latr.). Ovale; noire; corselet et élytres rebordés; jambes comprimées, un peu cannelées extérieurement. — Europe.

Nitidule dorsale (*N. dorsalis*, Latr.). D'un noir luisant; pates fauves, ainsi que les antennes;

élytres testacées, ayant le bord et la suture noirs. — Paris.

NITIDULE RUFIPÈDE (*Nitidula rufipes*, LATR.). Un peu allongée ; glabre ; d'un noir bleuâtre et luisant ; lisse ; antennes noires, fauves à la base ; pates d'un fauve pâle, ayant leurs articulations noirâtres. — France.

Deuxième sous-genre. LES BYTURES. *Mêmes caractères sous-génériques, mais antennes terminées par une massue moins allongée ; mandibules entières à la pointe, ou à peine unidentées ; jambes moins larges, moins triangulaires, et mâchoires à deux lobes.*

BYTURE FAUVE (*Byturus ferrugineus*, LATR.). Oblong ; d'un fauve marron, avec un léger duvet jaunâtre ; antennes d'un fauve obscur, à dernier article plus clair ; yeux noirs ; corselet carré ; élytres plus pâles. — France.

BYTURE TOMENTEUX (*B. tomentosus*, LATR.). Un peu plus grand ; noir, ainsi que les yeux ; corps couvert d'un duvet d'un gris verdâtre ou d'un jaune fauve ; antennes et pates de cette dernière couleur ; antennes moins longues que le corselet. — Paris.

BYTURE DU CAREX (*B. caricis*, LATR.). Ovale-oblong ; noirâtre, à duvet court, clair, d'un gris verdâtre foncé ; antennes fauves ; pates d'un fauve jaunâtre, ainsi que le devant de la tête qui est petite ; corselet carré, finement pointillé, convexe, un peu rétréci antérieurement, déprimé vers les angles postérieurs qui sont assez saillans. — France.

Troisième sous-genre. LES CERQUES. *Ils diffèrent des bytures par les deux premiers articles de leurs antennes, qui sont cylindriques et très grands.*

CERQUE PÉDICULAIRE (*Cercus pedicularius*, LATR.). Une ligne de longueur ; corps presque carré, déprimé, finement pointillé, glabre, d'un fauve marron clair et luisant ; yeux noirs ; antennes de la longueur du corselet au moins ; élytres tronquées ; abdomen d'un fauve brun et poitrine noirâtre. Variété entièrement fauve. — France.

Quatrième sous-genre. Les Thymales. *Les quatre premiers articles des tarses presque cylindriques; côtés du corselet, et souvent ceux des élytres, déprimés, minces et débordant le corps; palpes terminés par un article un peu plus gros.*

Thymale ferrugineux (*Thymalus ferrugineus*, Latr.; *peltis ferruginea*, Fab.). Brun; six lignes élevées sur chaque élytre, et des stries de points dans les intervalles des lignes. — Allemagne.

Thymale échancré (*T. lunatus*, Latr.; *peltis grossa*, Fab.). Brun foncé ou noir; ovale; corselet très court et fort échancré antérieurement; trois lignes élevées sur chaque élytre, et intervalles de ces lignes très pointillés. — Styrie.

Thymale oblong (*T. oblongus*, Latr.; *peltis oblonga*, Fab.). Corps allongé; huit à dix lignes élevées sur chaque élytre, et une rangée de points enfoncés dans les intervalles de ces lignes. — Allemagne.

Thymale bordé (*T. limbatus*, Latr.; *peltis limbata*, Fab.). D'un brun noirâtre et bronzé; pubescent, à marge extérieure ou limbe plus pâle; des stries de points sur les élytres. — Nord de l'Europe.

Cinquième sous-genre. Les Dacnés. *Corps plus épais et plus convexe; côtés du corselet et des élytres s'inclinant insensiblement; massue des antennes ovale ou presque ronde, aplatie, et formée d'articles serrés.*

Dacné front fauve (*Dacne rufifrons*, Latr., *engis rufifrons*, Fab.). Noir; dessus de la tête rouge, ainsi que les antennes; élytres tachetées de la même couleur. — Allemagne.

Dacné lunulé (*D. lunata*, Latr.; *engis lunata*, Fab.). Noir; élytres ayant à leur base un point fauve, et une tache en croissant de la même couleur, à l'extrémité. — Allemagne.

Dacné huméral (*D. humeralis*, Latr.; *engis humeralis*, Fab.). D'un rouge vif, ponctué, luisant et glabre, avec les élytres, les yeux, la poitrine et l'abdomen, noirs; une petite tache ronde, rouge, à la base des élytres. — Paris.

Sixième sous-genre. LES IPS. *Massue des antennes plus allongée et moins serrée que dans les précédens, dont, au reste, ils ont les caractères.*

IPS CÉLÉRIER (*Ips cellaris*, LATR.; *dermestes cellaris*, FAB.). Long d'une ligne; pubescent; d'un fauve terne, ponctué; yeux noirs; angles antérieurs du corselet dilatés et arrondis, et une petite dent vers le milieu de chaque bord latéral. Variété plus foncée, à élytres brunes. — Paris.

IPS COU-ROUGE (*I. sanguinicollis*, LATR.; *engis sanguinicollis*, FAB.). Long de près de deux lignes; d'un noir luisant, ponctué, glabre; antennes, bouche, corselet et pates rouges, ainsi qu'une tache à la base et à l'extrémité opposée de chaque élytre, ces dernières avec des lignes de points enfoncés. — France.

IPS ATOME (*I. atomaria*, LATR.). Long d'une demi-ligne; d'un brun luisant, très ponctué, un peu pubescent; pates et antennes fauves; corselet assez convexe. — France.

IPS PALE (*I. pallida*, LATR.). Long d'une ligne; d'un marron clair, à duvet jaunâtre; yeux noirs; corselet finement ponctué; des stries peu apparentes sur les élytres, avec des points peu marqués dans les intervalles. — Paris.

Onzième genre. LES SCAPHIDIES (*Scaphidium*).

Mandibules échancrées à l'extrémité; palpes filiformes; massue des antennes fort allongée, composée de cinq articles distans les uns des autres, et en grande partie hémisphériques ou presque globuleux; élytres tronquées; corps épais, rétréci et pointu aux deux bouts.

Ces insectes se trouvent dans les champignons, particulièrement en automne.

SCAPHIDIE SANS TACHES (*Scaphidium immaculatum*, LATR.). Entièrement noire, luisante; des rangées de points sur les élytres. — Paris.

SCAPHIDIE QUADRIMACULÉE (*S. quadrimaculatum*, LATR.). Noire; élytres pointillées, ayant chacune deux taches rouges. — Paris.

Scaphidie des agarics (*Scaphidium agaricinum*, Latr.). Très petite ; d'un noir luisant ; lisse ; pates brunes ; extrémité des élytres un peu pâle. — Paris.

Douzième genre. Les Cholèves (*Choleva*).

Mandibules comme dans les précédens, mais palpes brusquement terminés en alène ; antennes en massue allongée, composées d'articles lenticulaires ou turbinés ; corps ovale, convexe en dessus ; tête penchée.

Cholève morio (*Choleva morio*, Latr. ; *catops morio*, Fab.). Longue d'un peu moins de deux lignes, ovale, d'un brun noirâtre velouté, sans stries ; base des antennes plus pâle, ainsi que les pates. — Paris.

Cholève roussatre (*C. rufescens*, Latr. ; *catops rufescens*, Fab.). Noire ; pates grises, ainsi que les élytres qui sont presque striées. — Paris.

Cholève soyeuse (*C. sericea*, Latr. ; *catops sericeus*, Fab.). Noirâtre, couverte d'un duvet soyeux ; pates et élytres brunes. — Paris.

Treizième genre. Les Dermestes (*Dermestes*).

Mandibules courtes, épaisses, sans arqûre remarquable à leur extrémité, dentelées sous leur extrémité ; antennes seulement un peu plus longues que la tête, se terminant en une grande massue ovale, perfoliée, de trois articles ; corps épais, ovale, convexe en dessus ; corselet large, sinué postérieurement ; tête inclinée ; élytres légèrement rebordées.

Ces coléoptères, soit en état parfait, soit en état de larve, se nourrissent de toutes les substances animales ; ils les attaquent en grand nombre, les coupent, les réduisent en parcelles et les détruisent entièrement. Aussi sont-ils les plus grands destructeurs des cabinets d'histoire naturelle : leur petite taille leur permet de se glisser par les plus petits trous et d'échapper aux recherches les plus minutieuses.

Dermeste pelletier (*Dermestes pellis*, Latr.). Noir ; un point blanc sur chaque élytre. — Paris.

Dermeste du lard (*D. lardarius*, Latr.). Long

de trois lignes et demie; noir; la moitié antérieure des élytres cendrée et ponctuée. — Paris.

Dermeste atre (*Dermestes ater*, Latr.). Noir, sans taches; antennes brunes. — Paris.

Dermeste souris (*D. murinus*, Latr.). Noir, mélangé de cendré; blanc en dessous; tête et écusson roussâtres; des points noirs sur les bords de l'abdomen. — Paris.

Dermeste nébuleux (*D. tesselatus*, Latr.). Noirâtre et couvert de poils cendrés en dessus; dessous cendré; pates comme le dessus du corps; antennes brunes. — France.

Dermeste vingt-points (*D. vigintiguttatus*, Latr.). Noir, avec vingt points blancs. — Allemagne. Peut-être appartient-il au sous-genre suivant.

Dermeste renard (*D. vulpinus*, Latr.). Noir; dessous du corps gris, ainsi que les côtés du corselet; des points noirs au bord de l'abdomen. — Paris.

Sous-genre. Les Attagènes. *Ils diffèrent des dermestes par la massue de leurs antennes, dont le dernier article est beaucoup plus long que le précédent, et a une figure conique; leur corps est plus court, et leurs mâchoires n'ont pas d'ongle au côté interne.* Les Mégatomes de Herbst.

Attagène mégatome (*Attagenus megatoma*, Latr.; *dermestes megatoma*, Fab.). Massue des antennes fort longue, ensiforme; corps noir; pates testacées, ainsi que l'écusson. — Allemagne.

Attagène ondé (*A. undatus*, Latr.; *dermestes undatus*, Fab.). Noir; une tache blanche de chaque côté du corselet, et une troisième au milieu du bord postérieur; deux taches blanches, linéaires, ondées et transversales, formées par des poils comme celles du corselet, sur les élytres. — Paris.

Attagène trifascié (*A. trifasciatus*, Latr.; *dermestes trifasciatus*, Fab.). Noir; corselet ayant son bord postérieur et ses côtés gris; trois bandes ondées de cette couleur sur les élytres. — Midi de la France.

Attagène brun (*A. piceus*, Latr.). Noir; glabre; extrémité des élytres brune; antennes ferrugineuses. — Paris.

Attacène a antennes en scie (*Attagenus serra*, Latr.; *dermestes serra*, Fab.). D'un brun noir et luisant; pates et antennes d'un brun fauve clair. — Paris.

Quatorzième genre. Les Throsques (*Throscus*).

Pieds appliqués contre la poitrine quand l'animal se contracte; bouche appuyée sur l'extrémité supérieure de l'avant-sternum; antennes de onze articles, plus longues que la tête, terminées en une grosse massue dentée en scie, formée de trois articles, se logeant sous le corselet; dernier article des palpes maxillaires en hache; corps elliptique, à angles postérieurs du corselet très aigus.

Les mœurs de ces insectes sont peu connues. On les trouve dans les bois et sous les feuilles de différens arbres; ils ressemblent un peu aux taupins, avec lesquels Linné les avait confondus.

Throsque dermestoïde (*Throscus dermestoides*, Latr.). Noirâtre; élytres légèrement striées.—Paris.

Quinzième genre. Les Anthrènes (*Anthrenus*).

Toutes les jambes se repliant sur le côté postérieur des cuisses; antennes de onze articles, en massue presque solide, ou composées d'articles très serrés; corps court, ovoïde, ordinairement coloré par une poussière légère et écailleuse; tête enfoncée verticalement dans le corselet.

Le tarse reste libre pendant la contraction de la jambe. Ces insectes sont très petits. A l'état de larves, ils rongent les matières animales, et principalement les collections d'insectes. Parvenus à leur dernière métamorphose, on ne les rencontre guère que sur les fleurs, où ils sont quelquefois en très grande quantité.

Anthrène de la scrophulaire (*Anthrenus scrophulariæ*, Latr.). Noir; poussière écailleuse du dessous du corps blanche; corselet de cette dernière couleur, noir au milieu; élytres ayant des petites bandes grises et la suture d'un rouge sanguin. — Paris.

Anthrène brodé (*A. pimpinellæ*, Latr.). Noir;

poussière écailleuse blanche sous le corps, variée de blanc, de rouge et de noir, en dessus; une large bande blanche, transversale et sinuée, sur les élytres; l'extrémité de celles-ci avec des points ou des traits blancs. — Paris.

ANTHRÈNE DESTRUCTEUR (*Anthrenus musæorum*, LATR.). Très petit; noir; gris en dessous; côtés du corselet de cette dernière couleur; jambes et tarses rougeâtres; deux bandes transverses et une tache d'un gris jaunâtre sur les élytres. — Paris.

ANTHRÈNE HÉRISSÉ (*A. hirtus*, LATR.). Très noir; élytres et corselet pubescens. — Paris.

ANTHRÈNE FASCIÉ (*A. verbasci*, LATR.). Poussière écailleuse du dessus du corps d'un roux jaunâtre; côtés du corselet et milieu de son bord postérieur gris, ainsi que le dessous du corps; trois bandes grises sur les élytres; pates noires. — Paris.

Seizième genre. LES CHÉLONAIRES (*Chelonarium*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, dont le second et troisième très grands et les autres très courts, se logeant dans une rainure de la poitrine; tête tout-à-fait inférieure, recouverte par le corselet qui est demi-circulaire et en forme de bouclier.

Les jambes de ces coléoptères sont larges et comprimées; la forme arrondie de leur corps leur donne l'air d'une petite tortue.

CHÉLONAIRE NOIRE (*Chelonarium atrum*, LATR.). D'un noir foncé et luisant; pates antérieures d'un brun foncé. — Saint-Domingue.

CHÉLONAIRE PONCTUÉE (*C. punctatum*, LATR.). Brune; des points blancs formés par des poils sur les élytres. — Amérique.

Dix-septième genre. LES NOSODENDRES (*Nosodendron*).

Pieds comme les précédens; antennes de onze articles, brusquement terminées en massue courte, large, de trois articles, se logeant sous le corselet; partie antérieure du sternum n'enclavant pas la bouche;

menton très grand, en forme de bouclier; jambes larges, comprimées. Ces insectes, sous leurs différens états, vivent dans les plaies des arbres d'où il découle de la séve; c'est surtout sur les ormes et les marronniers d'Inde qu'on les trouve plus particulièrement.

Nosodendre fasciculé (*Nosodendron fasciculare*, Latr.; *sphæridium fasciculare*, Fab.). Noir; finement ponctué; antennes et pates brunes; des petits faisceaux de poils d'un brun obscur sur les élytres. — Paris.

Dix-huitième genre. Les Byrrhes (*Byrrhus*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, grossissant peu à peu vers leur extrémité, ou se terminant en massue allongée, de quatre ou cinq articles distinctement séparés; corps ovoïde carré, bombé; tête très enfoncée, verticale ou du moins fort inclinée; jambes larges et comprimées.

Les byrrhes se trouvent à terre, sur le sable, dans les champs ou sur le bord des chemins, ou enfin dans les bois; ils ne se donnent presque pas de mouvement et ne cherchent guère à se soustraire au danger qu'en se contractant et contrefaisant le mort.

Byrrhe pilule (*Byrrhus pilula*, Latr.). Brun en dessus, avec des raies longitudinales noires, coupées par des points plus clairs; dessous noir. — Paris.

Byrrhe fascié (*B. fasciatus*, Latr.). Noirâtre; un duvet brun au milieu du corselet; élytres ayant des lignes noires, et une bande brune entière, avec deux sinus à son bord antérieur, et un angle saillant dans l'intervalle, placés sur la suture. — Paris.

Byrrhe ondulé (*B. murinus*, Fab.; *B. undulatus*, Panz.). Il ressemble au précédent; une bande irrégulièrement formée de points d'un brun clair ou jaunâtre, entrecoupée de plusieurs autres plus foncés, transverses, et occupant toute la largeur des élytres. — Allemagne.

Byrrhe noir (*B. ater*, Latr.). Près de trois lignes de longueur; tout noir; des stries peu marquées sur les élytres. — Allemagne.

Byrrhe bronzé (*Byrrhus æneus*, Latr.). Pubescent; bronzé en dessus; écusson blanc. — Allemagne.

Byrrhe brillant (*B. nitens*, Fab.; *B. punctatus*, Sturm.). Corps hémisphérique; fauve en dessous, bronzé en dessus; ponctué. — Paris.

Byrrhe varié (*B. varius*, Latr.). Bronzé en dessus, noir en dessous; élytres striées, quelquefois vertes; intervalles des stries ayant, de deux en deux, une rangée de points noirs. — Paris.

Byrrhe semistrié (*B. semistriatus*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; pubescent; d'un noir luisant; pates et antennes d'un brun clair; quelques stries peu marquées à la base des antennes. — Paris.

Byrrhe picipède (*B. picipes*, Latr.). Oblong; noir; couvert d'un duvet cendré; pates et antennes brunes; élytres striées profondément. — Paris.

Byrrhe strié (*B. striatus*, Latr.). Noir; corselet lisse; dix lignes longitudinales et élevées sur les élytres. — Paris.

Dix-neuvième genre. Les Elmis (*Elmis*).

Pieds appliqués contre la poitrine pendant la contraction; antennes de onze articles, presque de la même grosseur dans toute leur longueur, terminées par un article à peine plus grand; jambes grêles, à tarses presque aussi longs qu'elles, le dernier article et ses crochets allongés.

On trouve les Elmis sous les pierres, dans les ruisseaux.

Elmis de Maugé (*Elmis Maugetii*, Latr.). Un peu plus d'une ligne de longueur; noirâtre; plat en dessus; cendré en dessous; antennes d'un brun ferrugineux; pates brunes, à cuisses ayant leur moitié inférieure cendrée; trois lignes longitudinales et élevées sur les élytres, avec deux lignes de points enfoncés dans les intervalles. — Fontainebleau.

Vingtième genre. Les Macroniques (*Macronichus*).

Mêmes caractères que les précédens, mais antennes de six articles distincts, repliées sous les yeux, à

peine de la longueur de la tête : le premier article plus grand, ovalaire ou presque globuleux, obscurément articulé, le sixième et dernier formant une massue ovale; tarses longs comme ceux des elmis, à cinq articles apparens; corps oblong.

Macronique quadrituberculé (*Macronichus quadrituberculatus*, Müll.; *parnus obscurus*, Fab.). D'un noir un peu bronzé; antennes roussâtres; bord antérieur du corselet et bord extérieur des élytres pâles ou jaunâtres; corselet ayant, entre son milieu et le bord postérieur, de petites éminences disposées sur une ligne transversale; élytres avec des points enfoncés, formant des stries longitudinales, leur base, vers la suture, offrant quelques inégalités. — Allemagne.

Vingt-unième genre. Les Géorisses (*Georissus*).

Ils diffèrent des précédens par leurs tarses, qui sont de longueur moyenne, et ne paraissent que de quatre articles; leurs antennes se replient en arrière, sont composées de sept articles, dont le septième distinct, et en massue presque globuleuse; tête très inclinée; corps court et renflé.

Géorisse pygmée (*Georissus pygmæus.* — *Trox dubius*, Panz.). Très petit; presque globuleux; d'un noir luisant; pates brunes; deux ou trois stries au bord extérieur des élytres. — Paris.

SECTION DEUXIÈME.

Antennes, à partir du troisième article, formant une massue composée de plusieurs articles très serrés, plus ou moins saillans au côté interne, en dents de scie, et presque cylindrique ou en fuseau. Elles sont très courtes, avec le premier ou le second article beaucoup plus grand que les autres.

Vingt-deuxième genre. Les Dryops (*Dryops*).

Tarses longs, à cinq articles distincts; antennes se logeant dans une cavité sous les yeux, ayant le second article très grand, en palette, recouvrant tous

les autres; partie antérieure du sternum dilatée et recevant la bouche.

Corps oblong, étroit, cylindrico-ovoïde; côtés du corselet épaissis. Ces insectes se trouvent au bord de l'eau, quelquefois même dedans, mais ils ne nagent pas.

Dryops auriculé (*Dryops auriculata*, Latr.; *parnus prolifericornis*, Fab.). Couvert d'un duvet roussâtre obscur; noirâtre en dessus, verdâtre en dessous; corselet pointillé; quelques stries très peu apparentes au côté extérieur des élytres; cuisses et tarses roussâtres ou d'un brun clair. — Paris.

Vingt-troisième genre. Les Hydères (*Hydera*).

Tarses longs, à cinq articles distincts; antennes toujours saillantes, dirigées en arrière, à premier article fort grand, presque cylindrique, ne s'avançant point au-dessus des suivans; partie antérieure du sternum non dilatée.

Ces coléoptères ont les mêmes habitudes que les dryops.

Hydère acuminée (*Hydera acuminata.* — *Parnus acuminatus*, Fab.). Noirâtre; élytres terminées en pointe. — Paris.

Hydère picipède (*H. picipes.* — *Dryops picipes*, Oliv.). Noirâtre; peu velu; pates brunes, ainsi que l'abdomen. — Guadeloupe.

Vingt-quatrième genre. Les Hétérocères (*Heterocerus*).

Tarses courts, ne paraissant que de quatre articles, et se repliant sur le côté extérieur des jambes; celles-ci triangulaires, épineuses, ciliées, propres à fouir; antennes comme les hydères, mais plus petites; partie antérieure du sternum s'avançant sur la bouche.

Les Hétérocères ont les antennes comme les hydères, mais plus petites; ils ont le corps plus plat, ovale, déprimé, sans rebord; ils habitent le bord des eaux, et se tiennent enfoncés dans le sable ou dans la terre humide.

Hétérocère bordé (*Heterocerus marginatus*, Latr.). Long d'un peu moins de deux lignes; noirâtre; couvert d'un petit duvet obscur; pates et bords de l'abdomen d'un jaunâtre tirant sur le roux; beaucoup de taches irrégulières et demi-transparentes sur les élytres. — Paris.

Famille II. LES PALPICORNES.

Analyse des genres.

1.	Pates ordinairement propres à nager, à premier article des tarses beaucoup plus petit que le second; mâchoires entièrement cornées. *Première division.* Les Hydrophiles	2
	Pates propres seulement à marcher, à premier article des tarses au moins aussi long que le second; mâchoires à divisions membraneuses. *Deuxième division.* Les Sphéridies	5

Première division. Les Hydrophiles.

2.	Pieds en forme de rames; antennes perfoliées; palpes filiformes	3
	Pieds le plus souvent marcheurs; antennes en massue solide; un palpe terminé par un article plus gros ou plus petit	4
3.	Neuf articles aux antennes	Genre *Hydrophile.*
	Six articles aux antennes	Genre *Sperchés.*
4.	Massue des antennes ne commençant qu'au sixième article; palpes terminés par un article plus gros et ovale.	Genre *Élophore.*
	Massue des antennes commençant au troisième article; palpes terminés par un article en alêne	Genre *Hydræne.*

Deuxième division. Les Sphéridies.

5.	Un seul genre	*Sphéridie.*

Caractères. Palpes maxillaires très longs, surpassant quelquefois les antennes : ces dernières insérées dans une fossette profonde, sous un avancement des bords de la tête, composées au plus de neuf articles dont le premier allongé; corps généralement ovale ou rond et bombé; devant de la tête s'avançant en forme de chaperon au-delà des mandibules.

PREMIÈRE DIVISION. LES HYDROPHILES.

Des pates ordinairement en forme de rames, propres à nager; tarses le plus souvent ciliés, à premier article très court, peu sensible; mâchoires entièrement cornées; antennes en massue perfoliée.

Premier genre. Les Hydrophiles (*Hydrophilus*).

Neuf articles aux antennes; chaperon entier; jambes terminées par deux fortes épines.

Corps ovale, bombé en dessus; palpes maxillaires aussi longs ou plus longs que les antennes; pates postérieures comprimées et garnies de poils nombreux; sternum se prolongeant souvent sur l'abdomen en une pointe longue et aiguë. Ces insectes habitent les eaux. Leurs larves vivent de petits mollusques d'eau douce. Quand une d'elles a saisi une petite coquille nageant à la surface de l'eau, elle renverse sa tête sur son dos qui lui sert de point d'appui pour casser cette coquille, et de table pour manger l'animal. Elles font beaucoup de dégâts dans les étangs, en dévorant le fraie de poisson. Elles se métamorphosent dans des trous qu'elles se creusent dans la terre sur le bord des eaux. L'insecte parfait ne conserve pas les habitudes carnassières de sa larve : il se nourrit de végétaux aquatiques.

* *Sternum avancé en pointe.*

Hydrophile brun (*Hydrophilus piceus*, Latr.). Long d'un pouce et demi au moins; ovale; d'un brun noir luisant; masse des antennes en grande partie roussâtre; quelques stries peu marquées sur les élytres, qui ont l'extrémité postérieure arrondie, avec

une dent à l'angle interne ; dernier article des tarses antérieurs dilaté en palette triangulaire dans les mâles; pointe sternale très aiguë. — Paris.

HYDROPHILE OLIVATRE (*Hydrophilus olivaceus*, LATR.). Un peu plus petit que le précédent; d'un noir olivâtre; quatre stries peu marquées sur chaque élytre ; celles-ci ayant l'extrémité postérieure échancrée. — Indes orientales.

HYDROPHILE CARABOÏDE (*H. caraboides*, LATR.). Environ huit lignes de longueur; ovoïde-allongé; noir; un groupe de petits points enfoncés sur chaque côté du corselet ; cinq lignes de points enfoncés sur chaque strie; pointe du sternum ne dépassant pas la naissance des pates postérieures. — Paris.

** *Sternum non avancé en pointe, tous les tarses filiformes.*

HYDROPHILE FUSCIPÈDE (*H. fuscipes*, LATR.). Ovoïde-allongé; d'un noir luisant ; dessus très finement pointillé ; base des antennes et tarses d'un brun roux ; dix petites lignes enfoncées et ponctuées sur chaque élytre. — France.

HYDROPHILE PICIPÈDE (*H. picipes*, LATR.). Semblable au précédent, mais élytres entièrement lisses. — Allemagne.

HYDROPHILE ORBICULAIRE (*H. orbicularis*, LATR.). Presque hémisphérique ; d'un noir luisant; finement ponctué, mais sans stries. — Paris.

HYDROPHILE TÊTE NOIRE (*H. melanocephalus*, LATR.). Près de deux lignes et demie de longueur; noir en dessous ; tête noire, avec un peu de jaune de chaque côté ; antennes obscures; palpes maxillaires jaunes, à extrémité noire ; corselet et élytres lisses et jaunâtres. — Paris.

HYDROPHILE LURIDE (*H. luridus*, LATR.). De même grandeur que le précédent; ovale; bombé ; finement ponctué ; noir en dessous; antennes, palpes et pates d'un fauve clair; base des cuisses noire, ainsi que les yeux ; corselet fauve ou d'un gris jaunâtre, ayant le milieu d'un brun pourpre; élytres d'un gris jaunâtre, ayant chacune dix lignes enfoncées et ponctuées, et des points enfoncés dans les intervalles. — Paris.

HYDROPHILE NAIN (*Hydrophilus minutus*, LATR.; *H. bipunctatus*, FAB.). Une ligne environ de longueur; arrondi et convexe; dessous, tête et milieu du corselet, noirs; antennes, la massue exceptée, les côtés du corselet et les élytres jaunâtres, et quelquefois les côtés antérieurs de la tête; un grand nombre de petits points enfoncés, noirs ou obscurs, formant des stries nombreuses et assez régulières sur les élytres; pates d'un fauve brun. Variété ayant une tache jaunâtre assez distincte à l'extrémité des élytres, et le bord extérieur de ces dernières de la même couleur. — Paris.

HYDROPHILE LIVIDE (*H. lividus*, LATR.). Long de deux lignes; ovale; très finement ponctué; noir, avec la base des antennes, les palpes, le dessus du corps, les jambes et les tarses d'un fauve jaunâtre ou grisâtre sale; quelques petits traits obscurs et quelques légers commencemens de lignes ponctuées sur les élytres, qui ont en outre quelques points enfoncés, obscurs, rangés en lignes, près de leur bord extérieur.—Paris.

HYDROPHILE GLOBULE (*H. globulus*, LATR.). A peine une ligne de longueur; ovoïde, presque hémisphérique; très luisant; vaguement pointillé; palpes maxillaires, excepté le dernier article, base des antennes et pates d'un brun roussâtre; dessous du corps noir, ainsi que la tête; corselet et élytres d'un brun foncé, les côtés du premier plus pâles; une ligne imprimée près de la suture des élytres. — Paris.

Deuxième genre. LES SPERCHÉS (*Spercheus*).

Six articles aux antennes; chaperon échancré; pas d'épines remarquables aux jambes; division extérieure des mâchoires ayant la forme d'un palpe.

Pates peu ou point propres à nager, à jambes sillonnées dans toute leur longueur, et ayant de nombreuses arêtes.

SPERCHÉ ÉCHANCRÉ (*Spercheus emarginatus*, LATR.). Long d'un peu moins de trois lignes; ponctué, un peu chagriné; tête et corselet d'un noirâtre mat, avec les bords brunâtres; élytres d'un brun rougeâtre obscur, avec quelques nervures longitudinales; pates de

la même couleur. — Allemagne. Nord de la France, et très rarement Paris.

Troisième genre. Les Élophores (*Elophorus*).

Pieds peu propres à nager; massue des antennes formée d'articles très serrés, presque solide, commençant au sixième article; extrémité des mandibules simple ou sans dentelure; palpes terminés par un article plus gros et ovale; corps oblong, presque plat en dessous, ou déprimé.

Comme les précédens ils vivent dans les eaux douces, mais ils y marchent plutôt qu'ils n'y nagent.

Elophore aquatique (*Elophorus aquaticus*, Latr.). Oblong; noir en dessus; antennes et pates roussâtres; tête et corselet obscurs, avec un reflet d'un vert bronzé; cinq sillons longitudinaux sur le corselet qui est transversal; élytres d'un gris jaunâtre, avec un grand nombre de stries ponctuées. Comme il varie beaucoup, les auteurs en ont fait plusieurs espèces. — Paris.

Élophore allongé (*E. elongatus*, Latr.). Corps étroit et allongé; noirâtre; corselet en carré long, ayant quelques enfoncemens; élytres avec des stries ponctuées, dont quelques uns des intervalles forment des petites lignes élevées. — Paris : rare.

Elophore nubile (*E. nubilus*, Latr.). Corps oblong, grisâtre en dessus; corselet transversal, raboteux et sillonné, ainsi que les élytres. — Paris.

Quatrième genre. Les Hydrænes (*Hydræna*).

Semblables aux précédens, mais massue des antennes commençant au troisième article, et palpes terminés en alêne.

Hydræne des rivages (*Hydræna riparia*, Latr.; *elophorus minimus*, Fab.). A peu près une demi-ligne de longueur; d'un noirâtre bronzé; élytres avec des stries ponctuées; pates d'un brun clair. — Paris.

DEUXIÈME DIVISION. LES SPHÉRIDIES.

Pates n'étant jamais propres à nager ; jambes épineuses ; tarses de cinq articles distincts, dont le premier est aussi long au moins que le second ; divisions des mâchoires membraneuses ; antennes en massue perfoliée.

Cinquième genre. LES SPHÉRIDIES (*Sphæridium*).

Insectes terrestres ; corps hémisphérique ; second article des palpes maxillaires très renflé.

Ces coléoptères se trouvent plus particulièrement dans les excrémens des animaux herbivores, et leurs habitudes sont les mêmes que celles des bousiers.

SPHÉRIDIE SCARABÉOÏNE (*Sphæridium scarabæoides*, LATR.). Noir, lisse, presque hémisphérique ; écusson en triangle allongé ; deux taches rougeâtres sur les élytres, l'une à la base, l'autre à l'extrémité, plus grande et plus pâle. — Paris.

SPHÉRIDIE UNIPONCTUÉ (*S. unipunctatum*, LATR.). Très petit ; noir ; bords du corselet et pates d'un roux jaunâtre, ainsi que les élytres, qui ont des stries ponctuées et quelquefois une tache commune noire sur le milieu de la suture. — Paris.

SPHÉRIDIE MARGINÉ (*S. marginatum*, LATR.) Presque hémisphérique ; noir ; pates et bords des élytres ferrugineux : du reste il ressemble au suivant, dont peut-être il n'est qu'une variété. — Paris.

SPHÉRIDIE BIPUSTULÉ (*S. bipustulatum*, LATR.). Petit, semblable au précédent ; presque hémisphérique ; écusson en triangle allongé ; pates d'un brun roussâtre ; une tache rougeâtre, ayant quelquefois la forme d'un croissant, à l'extrémité des élytres.— Paris.

SPHÉRIDIE LUGUBRE (*S. lugubre*, LATR.). Presque hémisphérique ; d'un noir luisant ; ponctué ; pates quelquefois brunes en tout ou en partie ; élytres ayant l'extrémité brune, avec de légères stries formées de points enfoncés. — Paris.

SPHÉRIDIE ATOME (*S. atomarium*, LATR.). Plus

petit que le précédent et lui ressemblant, mais élytres avec de profondes stries et des points enfoncés. — Paris.

Sphéridie mélanocéphale (*Sphæridium melanocephalum*, Latr.). Il diffère peu du sphéridie lugubre; noir; élytres d'un brun pâle, noirâtres à la base, un peu striécs. — Paris.

Sphéridie obscur (*S. obscurum*, Oliv.). Ovale; noir; lisse; antennes et pates fauves. — Midi de la France.

famille 12. LES LAMELLICORNES.

Analyse des genres.

1. { Antennes en massne feuilletée. *Première tribu*. Les Scarabéïdes........... 2
Autennes en massue pectiniforme. *Deuxième tribu*. Les Lucanides.... 19

Première tribu. Les Scarabéïdes.

2. { Palpes labiaux terminés par uu article plus petit ou plus menu que le précédent, allant en pointe............ 3
Palpes labiaux terminés par un article de la grandeur au moins du précédent........................... 4

3. { Palpes labiaux très velus; pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres; écusson nul ou peu distinct. .... Genre *Bousier*.
Palpes labiaux peu ou point velus; pieds également espacés entre eux à leur naissance; un écusson distinct. .... Genre *Aphodie*.

4. { Anteunes de onze articles 5
Antennes de neuf à dix articles..... 6

5. Neuvième article des antennes en forme d'entonnoir, et enveloppant les deux derniers.................. *Genre Lethrus.*
Massuc des anteones formée dc feuillets libres.................... *Genre Géotrupe.*

6. Mandibules cornées, plus ou moins épaisses.......................... 7
Maudibules très minces, en forme d'écailles membraneuses............. 16

7. Mandibules découvertes extérieurement, non renfermées entre les mâchoires et la partie supérieure de la tête............................ 8
Maodibules tellement recouvertes par les mâchoires et la partie supérieure de la tête, qu'elles ne font point de saillie......................... 13

8. Mâchoires terminées par une pièce coriace et ciliée, ou très velue....... 9
Mâchoires cornées ou écailleuses, plus ou moins dentées................. 11

9 Corps ovoïde, court, très bombé; anus recouvert par les élytres.......... 10
Corps ovale; anus découvert ... *Genre Oryctès.*

10. Antenoes de neuf articles...... *Genre Ægialie.*
Antennes de dix articles, dont le premier très velu............. *Genre Trox.*

11. Labre entièrement caché; mâchoires droites.................. *Genre Scarabée.*
Bord aotérieur dn labre apparent; mâchoires arquées à leur extrémité.... 12

12. Corps presque circulaire; élytres canaliculées au bord extérieur; massue des antennes petite et ovale; pieds grêles................. *Genre Hexodon.*
Corps ovoïde; élytres sans canal; massue des antennes oblongue; pieds robustes................. *Genre Rutèle.*

13. Languette cachée par le menton, ou réunie avec elle par sa face postérieure; mâchoires cornées ou écailleuses, plus ou moins dentées. *Genre Hanneton.*
Languette divisée en deux lobes, s'avançant en avant du menton; mâchoires terminées par une pièce membraneuse plus ou moins velue...... 14

14. Labre saillant.......................... 15
Labre recouvert par un chaperon étroit et allongé................ *Genre Anisonyx.*

15. Mandibules dentées.......... *Genre Glaphyre.*
Mandibules non dentées ...... *Genre Amphicome.*

16. Corselet presque rond; bord extérieur des élytres droit, sans sinus près de la base......................... 17
Corselet en trapèze, en triangle tronqué, ou en carré transversal; un sinus au bord extérieur des élytres, près de leur base, logeant une pièce de la poitrine......................... 18

17. Chaperon très avancé, divisé en deux lobes en forme de cornes.... *Genre Goliath.*
Chaperon entier.............. *Genre Trichie.*

18. Corps ovale; corselet en trapèze; menton presque carré, sans enfoncement dans son milieu............ *Genre Cétoine.*
Corps oblong; corselet en carré transversal, ayant un tubercule aux quatre angles; menton grand, creusé en devant................... *Genre Crématoscheile.*

Deuxième tribu. LES LUCANIDES.

19. Antennes brisées................... 20
Antennes simplement arquées; abdomen séparé du corselet par un étranglement................. *Genre Passale.*

20. Mandibules non saillantes, semblables dans les deux sexes; une corne sur la tête des mâles........... Genre *Sinodendre*.
Mandibules s'avançant au-delà de la tête, différant dans les mâles; pas de cornes sur la tête des mâles.... 21

21. Labre apparent .... Genre *Æsale*.
Point de labre apparent 22

22. Menton recouvrant par sa largeur la partie inférieure des mâchoires. Genre *Lucane*.
Mâchoires découvertes en dessous jusqu'à la base............... Genre *Lamprime*.

Caractères. Antennes en massue feuilletée, composée d'articles en forme de lame, disposés comme les feuillets d'un livre, et s'ouvrant et fermant à la volonté de l'animal.

PREMIÈRE TRIBU. LES SCARABÉIDES.

Antennes en massue feuilletée, dont les articles ne sont point disposés en manière de dents de peigne. Cette tribu renferme des insectes remarquables par leur grande taille, et souvent par des protubérances ou des appendices de forme singulière qu'ils portent sur la tête et sur le corselet. Ils ont en général le corps ovale ou ovoïde, les antennes de neuf ou dix articles, insérées dans une cavité, sous les bords de la tête, et les articles des tarses entiers. Les uns se nourrissent de tan, de fumier et d'autres matières en décomposition ; ils sont noirs, ou de couleur terne et foncée. Les autres se nourrissent de feuilles et du suc mielleux des fleurs ; leur corps brille du plus vif éclat, ou, au moins, est paré de couleurs agréablement variées.

Première division.

Palpes labiaux terminés par un article plus petit ou plus menu que le précédent, allant en pointe; pièce du bout des mâchoires membraneuse, large ou transversale; antennes de huit ou neuf articles; labre caché sous un chaperon en demi-cercle; pas d'écusson dans le plus

grand nombre ; abdomen ordinairement plus court que la poitrine; pieds postérieurs près de l'anus, éloignés des deux premiers. Ils se trouvent dans les excrémens.

Premier genre. Les Bousiers (*Copris*).

Palpes labiaux très velus, avec le troisième et dernier article très petit, souvent peu distinct ; pieds de la seconde paire beaucoup plus écartés entre eux, à leur naissance, que les autres ; écusson nul, ou peu distinct.

Premier sous-genre. Les Ateuchus. *Pas de cornes sur la tête ; les quatre jambes postérieures longues, grêles, peu ou point dilatées à leur extrémité ; élytres sans étranglement au côté extérieur, près de leur base.*

Ateuchus sacré (*Ateuchus sacer*, Latr.). Grand ; noir ; lisse ; bords du chaperon découpés en six dents ; deux tubercules sur la tête ; jambes antérieures ayant quatre dents au côté extérieur, une pointe au bout, et de très petites dents au côté interne. — France méridionale. Cette espèce était adorée des anciens Egyptiens ; on trouve sa figure sur la plupart de leurs monumens.

Ateuchus variolé (*A. variolosus*, Latr.). Semblable au précédent, mais pas de tubercules sur la tête ; corselet et élytres variolés, ou ayant de larges points enfoncés. — Midi de la France.

Ateuchus demi-ponctué (*A. semi-punctatus*, Latr. ; *A. variolosus*, Oliv.). Six dents au chaperon ; pas de tubercules sur la tête ; corselet variolé ; élytres lisses ; cuisses postérieures ayant un angle en forme de dent. — Midi de la France.

Ateuchus a large cou (*A. laticollis*, Latr.). Semblable à l'ateuchus sacré, mais pas de tubercules sur la tête, et élytres ayant des sillons bien distincts. — Midi de la France.

Deuxième sous-genre. Les Gymnopleures. *Mêmes caractères que les ateuchus, mais élytres étranglées près de leur base, au côté extérieur, ou presque triangulaire.*

Gymnopleure pilulaire (*Gymnopleurus pilula-*

rius. — *Ateuchus pilularius*, FAB.). Noir ; bord antérieur du chaperon un peu étranglé ; deux petites lignes élevées, convergentes, sur la tête ; corselet finement grenu, avec un gros point enfoncé de chaque côté ; élytres un peu grenues, à stries peu apparentes. — Paris.

GYMNOPLEURE FLAGELLÉ (*Gymnopleurus flagellatus*. — *Ateuchus flagellatus*, FAB.). Il ressemble au précédent ; mais dessus du corps entièrement graveleux. — Paris.

Troisième sous-genre. LES SISYPHES. *Mêmes caractères que les gymnopleures, mais huit articles seulement aux antennes, et pieds postérieurs beaucoup plus longs que les autres.*

SISYPHE DE SCHOEFFER (*Sisyphus Schœfferi*, LATR. ; *ateuchus schœfferi*, FAB.). Noir ; chaperon bidenté ; abdomen presque triangulaire ; corselet finement chagriné, ainsi que les élytres qui ont de faibles stries.— Paris.

Quatrième sous-genre. LES ONITIS. *Jambes antérieures longues, étroites et sans tarses, dans les mâles ; corselet plus arrondi que dans les précédens ; second article des palpes labiaux plus grand que le premier.*

ONITIS SPHINX (*Onitis sphynx*, LATR. ; OLIV., non FAB.). Noir ; une petite corne ou un gros tubercule obtus sur la tête, qui a en outre deux lignes élevées, transverses, dont la postérieure plus grande ; élytres presque lisses ; quatre gros points enfoncés sur le corselet, dont deux sur les côtés et deux rapprochés au milieu du bord postérieur. — Midi de la France.

ONITIS BISON (*O. bison*, LATR.). Noir ; tête ayant une petite ligne élevée, transverse, et une seconde derrière dont les deux extrémités se relèvent en corne dans le mâle ; corselet rétus en devant, avec une petite corne pointue, et quatre gros points enfoncés disposés comme dans le précédent ; écusson non apparent ; quelques sillons sur les élytres. La femelle a sur le corselet une ligne transverse remplaçant la corne. — Midi de la France.

Onitis moeris (*O. mœris*, Latr.; *onitis clinias*, Fab.). Noirâtre; une petite corne et un gros tubercule sur la tête, qui a encore quelques lignes élevées en devant; corselet ayant plusieurs rugosités, une tache d'un jaune pâle, et un point enfoncé de chaque côté; quelques petites côtes et des points d'un roussâtre pâle, épars, sur les élytres. — Italie.

Cinquième sous-genre. Les Bousiers. *Dernier article des palpes maxillaires presque aussi long que les trois précédens pris ensemble; le dernier des labiaux sensiblement plus petit que le précédent et cylindrique.*

* *Corselet cornu.*

Bousier lunaire (*Copris lunaris*, Latr.). Noir; chaperon échancré en devant; tête munie d'une corne relevée et pointue, ayant deux dents derrière sa base; corselet tronqué en devant, ayant de chaque côté de la troncature un grand enfoncement et une éminence forte et conique; le milieu de la troncature bidenté; élytres sillonnées. — Paris.

Bousier échancré (*C. emarginatus*, Latr.). Il ressemble au précédent, mais la corne de la tête est plus large, obtuse et échancrée à son extrémité. — Paris.

** *Corselet sans corne.*

Bousier espagnol (*C. hispanus*, Latr.). Noir; une corne pointue et recourbée sur la tête; chaperon échancré en devant; corselet coupé obliquement en devant; élytres sillonnées. — Midi de la France.

Sixième sous-genre Les Onthophages. *Corps court et ovale; second article des palpes labiaux plus grand que le premier, et le dernier très-petit ou presque nul.*

* *Écusson apparent.*

Onthophage flavipède (*Onthophagus flavipes*, Latr.; *ateuchus flavipes*, Fab.). Ovale; d'un roux jaunâtre, avec une teinte verte en quelques parties; tête d'un bronzé cuivreux, avec deux petites lignes élevées qui suivent le contour du bord antérieur; corselet d'un brun quelquefois verdâtre, à bords

d'un roux jaunâtre, ayant un gros point enfoncé de chaque côté ; élytres faiblement sillonnées, à suture verdâtre. — France.

** *Point d'écusson apparent.*

ONTHOPHAGE NUCHICORNE (*Onthophagus nuchicornis*, LATR. ; *copris nuchicornis*, FAB.). Noir ; élytres grises, avec des petites taches noires ; mâle ayant sur le derrière de la tête une élévation comprimée à sa base, terminée en une pointe presque droite ; deux lignes élevées et transverses sur celle de la femelle ; un tubercule au-devant de son corselet. — Paris.

ONTHOPHAGE TAUREAU (*O. taurus*, LATR. ; *copris taurus*, FAB.). D'un noir luisant, pointillé ; deux cornes longues et arquées sur la tête du mâle ; deux lignes transverses et élevées sur celle de la femelle ; chaperon arrondi ; corselet déprimé en devant, avec une impression allongée sur ses côtés antérieurs, et un enfoncement dans le milieu. — Paris.

ONTHOPHAGE PENCHÉ (*O. nutans*, LATR. ; *copris nutans*, FAB.). Noir ; chaperon relevé en devant, ayant en dessus une ligne élevée, transverse, peu apparente dans le mâle ; celui-ci a sur la tête une lame élevée, triangulaire, terminée par une corne arquée en avant et redressée au bout ; la femelle n'a qu'une ligne fortement élevée et transverse ; corselet enfoncé en devant, avec le milieu qui s'élève de ce creux échancré dans le mâle, presque bidenté dans la femelle, ses bords antérieurs sinués ; élytres ayant des lignes imprimées, très ponctuées, ainsi que le corselet. — Paris : rare.

ONTHOPHAGE CÉNOBITE (*O. cœnobita*, LATR. ; *copris cœnobita*, FAB.). Semblable au précédent, mais corps d'un vert bronzé ; élytres testacées, ponctuées de vert, à suture verte ; chaperon rétus en devant, un peu échancré. — Paris.

ONTHOPHAGE FOURCHU (*O. furcatus*, LATR. ; *copris furcata*, FAB.). Presque rond, pubescent, noir ; une petite ligne élevée, transverse, sur la tête, et, derrière elle, trois cornes perpendiculaires, dont celle du milieu plus petite. — Paris.

ONTHOPHAGE TAGÈS (*Onthophagus tagus*, LATR.; *copris hybneris*, FAB.). Noir; chaperon arrondi, avec trois tubercules, dont celui du milieu plus grand; élytres striées. — France méridionale.

ONTHOPHAGE OVALE (*O. ovatus*, LATR.; *ateuchus ovatus*, FAB.). Arrondi; d'un noir luisant en dessus, un peu mat en dessous; pubescent et finement pointillé; chaperon avec deux lignes élevées, transverses, dont la postérieure plus haute; des lignes très fines, imprimées sur les élytres, et, quelquefois, une petite tache brune à la base et une autre au bout sur chacune. — Paris.

ONTHOPHAGE DE SCHREIBER (*O. Schreiberi*, LATR.; *ateuchus Schreiberi*, FAB.). Arrondi; noir; pointillé; deux lignes élevées sur le chaperon qui est échaneré; pates fauves; deux taches d'un rouge pâle sur chaque élytre, l'une à la base, l'autre à l'extrémité.—France.

ONTHOPHAGE CHÈVRE (*O. capra*, LATR.; *copris capra*, FAB.). Il ressemble à l'onthophage taureau, mais ses cornes ne sont que de la longueur de la tête et presque droites; son corselet est plus longuement enfoncé, et le bord supérieur de l'enfoncement forme une ligne droite et transversale. — Midi de la France.

ONTHOPHAGE MOYEN (*O. medius*. — *Copris media*, FAB.). Noir; deux petites cornes sur la tête; corselet avec un avancement antérieur; élytres grises, ponctuées de noir. — Paris : très rare.

ONTHOPHAGE VACHE (*O. vacca*, LATR.; *copris vacca*, FAB.). Verdâtre; élytres testacées, parsemées de points verdâtres, à suture verte; chaperon échancré en devant; deux petites cornes sur l'occiput, formées par les extrémités d'une ligne transversale élevée, au-devant de laquelle est une autre ligne parallèle; corselet enfoncé en devant, à partie élevée échancrée et comme bidentée. — France.

ONTHOPHAGE CHAMEAU (*O. camelus*, LATR.; *copris camelus*, FAB.). Noir; deux petites cornes sur la partie postérieure du chaperon; quatre tubercules sur le devant du corselet. — Allemagne.

ONTHOPHAGE AMYNTAS (*O. amyntas*, LATR.). Noir; chaperon arrondi, ayant une ligne transverse élevée;

corselet coupé, avec une dent de chaque côté. — Midi de la France.

Onthophage lémur (*Onthophagus lemur*, Latr.; *copris lemur*, Fab.). Presque rond, d'un bronzé obscur; une petite lame transversale sur l'occiput; corselet enfoncé en devant, avec une petite corne ou dent de chaque côté et un avancement bidenté ou échancré au milieu; élytres testacées, ayant une bande arquée et transverse, d'un verdâtre obscur, formée par de petites taches. — France.

Deuxième genre. Les Aphodies (*Aphodius*).

Palpes labiaux presque ras ou peu velus, à articles cylindriques et presque semblables; pieds également espacés entre eux à leur naissance; un écusson distinct.

Corps ovale-oblong; abdomen plus long que la tête et le corselet pris ensemble; corselet en carré transversal. Du reste, même mœurs que les précédens.

Aphodie fascié (*Aphodius fasciatus*, Latr.). Tête tuberculée; élytres pâles, avec une bande noire et raccourcie. — Autricho.

Aphodie fossoyeur (*A. fossor*, Latr.). Convexe; d'un noir luisant; un sinus au milieu du bord antérieur du chaperon, et trois tubercules sur une ligne transversale, dont celui du milieu plus élevé et pointu; corselet lisse, avec quelques points vagues sur les côtés, et un enfoncement au milieu, près du bord antérieur; élytres ayant des stries faiblement ponctuées: elles sont quelquefois d'un rouge marron. — Paris.

Aphodie prodrome (*A. prodromus*, Latr.). Noir; chaperon échancré, jaunâtre sur les côtés, avec trois petits tubercules; corselet lisse, à bords jaunes; élytres grises, nuancées d'obscur, avec des stries crénelées; pates jaunes. — Allemagne.

Aphodie scybalaire (*A. scybalarius*, Latr.). Noir; trois tubercules sur la tête, celui du milieu pointu; élytres testacées ou d'un jaunâtre un peu roussâtre, à stries ponctuées; pates d'un brun foncé; mâle ayant un petit enfoncement antérieur au corselet. — Paris:

variété. *A. conflagratus* de Fabricius, avec une tache noirâtre, discoïdale, sur chaque élytre.

Aphodie puant (*Aphodius fœtens*, Latr.). Convexe; court; noir; trois tubercules sur la tête, celui du milieu pointu; angles antérieurs du corselet rouges, ainsi que l'abdomen et les élytres, celles-ci avec des stries ponctuées. — Allemagne.

Aphodie sillonné (*A. sulcatus*, Latr.). D'un noir foncé et luisant; trois forts tubercules sur la tête; élytres sillonnées, à sillons rugueux. — Allemagne.

Aphodie scrutateur (*A. scrutator*, Latr.). Noir; tête tuberculée; abdomen d'un rouge brun, ainsi que les côtés du corselet et les élytres. — Midi de la France.

Aphodie terrestre (*A. terrestris*, Latr.). Un peu plus de deux lignes de longueur; convexe; d'un noir très foncé et luisant; chaperon tronqué, un peu concave au milieu du bord antérieur, fortement ponctué, muni de trois tubercules réunis par une ligne courte, fine et transversale; corselet ponctué, à bord antérieur d'un gris jaunâtre luisant; écusson petit, en triangle presque équilatéral; pates d'un brun foncé, à jambes antérieures tridentées au côté extérieur; des stries assez profondes et ponctuées sur les élytres. — Paris.

Aphodie bimaculé (*A. bimaculatus*, Oliv.). Semblable au précédent, mais une tache rouge à l'angle extérieur de la base des élytres. — Paris.

Aphodie grenaille (*A. granarius*, Latr.). Il ne diffère du précédent que par son chaperon qui n'a qu'un seul tubercule, et par le bout de ses élytres qui est d'un brun ferrugineux; pas de tache rouge. — France.

Aphodie fimetaire (*A. fimetarius*, Latr.). Convexe; d'un noir luisant; chaperon droit en devant, avec trois tubercules coniques, et une ligne élevée, transverse antérieurement; massue des antennes et une tache aux angles antérieurs du corselet, rougeâtres, ainsi que les élytres qui ont des stries ponctuées. — Paris.

Aphodie porc (*A. porcus*, Latr.). D'un noir pres-

que mat; aplati; chaperon droit en devant; tête munie de trois petits tubercules, dont celui du milieu est le seul bien apparent; corselet ponctué; élytres brunes, avec de larges lignes imprimées, dont les intervalles ont les bords élevés, paraissent un peu rugueux, et ont deux rangées de points enfoncés qui se confondent le plus souvent. — Angleterre.

Aphodie souterrain (*Aphodius subterraneus*, Latr.). D'un noir luisant; chaperon ayant son bord antérieur concave, et trois tubercules sur une ligne transverse; corselet ponctué, avec un petit enfoncement près du milieu du bord antérieur, et le milieu un peu écrasé; élytres ayant des côtes dans les intervalles desquelles sont de petites lignes longitudinales et des points enfoncés. — Paris.

Aphodie hémorrhoïdal (*A. hæmorrhoïdalis*, Latr.). Noir; chaperon tuberculé; écusson long et ponctué; élytres avec des stries crénelées, ayant leur extrémité ferrugineuse. — Allemagne.

Aphodie errant (*A. erraticus*, Latr.). Un peu déprimé, noir; un seul tubercule sur la tête; corselet finement ponctué, ayant son écusson allongé et pointillé; pates brunes; élytres jaunâtres, avec des lignes ponctuées très superficielles, et la suture brune. — Paris.

Aphodie sale (*A. conspurcatus*, Latr.). Un peu déprimé; d'un noir luisant; chaperon un peu concave au bord antérieur, finement ponctué, presque rugueux; trois petits tubercules peu distincts sur la tête; corselet à bords rougeâtres; écusson ponctué; élytres jaunâtres, avec des stries ponctuées et des taches noirâtres; pates brunes, à cuisses beaucoup plus pâles. — Paris.

Aphodie tacheté (*A. inquinatus*, Fab.). Semblable au précédent, mais tubercule de la tête beaucoup plus apparent; corselet moins ponctué, entièrement noir, à l'exception de deux petites taches rougeâtres sur les bords. — Paris.

Aphodie souillé (*A. contaminatus*, Fab.). Il ne diffère des deux précédens que par sa tête, qui manque absolument de tubercule. — Paris.

Aphodie livide (*Aphodius lividus.* — *Scarabœus lividus*, Oliv. ; *aphodius anachoreta*, Fab.). Chaperon rougeâtre, un peu échancré en devant, ayant dans son milieu un tubercule distinct et une petite ligne transverse de chaque côté; corselet noir, à bords roussâtres et marqués d'un point obscur ; élytres testacées, à disque noirâtre de chaque côté, avec des stries ponctuées ; pates d'un testacé livide, ainsi que le dessous du corps. — Paris.

Aphodie sordide (*A. sordidus*, Latr.). D'un brun marron luisant ; trois petits tubercules sur le chaperon; corselet noir, à bords bruns; élytres avec des stries ponctuées. — Paris.

Aphodie roussatre (*A. rufescens*, Fab.). Semblable au précédent, mais tête noire, et corselet avec une seule tache fauve de chaque côté. — Paris.

Aphodie unicolore (*A. unicolor.* — *Scarabœus unicolor*, Oliv.). Semblable à l'aphodie sordide, mais entièrement d'un brun fauve. — Espagne.

Aphodie biponctué (*A. bipunctatus*, Latr.). Noir; corselet bordé de rouge; élytres rouges, avec une tache noire, ronde, sur chacune et un peu au-delà de leur milieu. — Allemagne.

Aphodie oblong (*A. oblongus*, Latr. ; *A. rufipes*, Fab.). Oblong ; noir en dessus, d'un brun marron en dessous ; antennes de cette dernière couleur, mais plus pâles ; chaperon, corselet et écusson très lisses, ou avec très peu de points ; élytres striées. — Paris.

Aphodie rufipède (*A. rufipes*, Latr.). Il ressemble beaucoup au précédent, aux couleurs près; tête, corselet et écusson entièrement ponctués; des points sensibles sur les élytres ; tarses roussâtres ; corps entièrement noir. — Paris.

Aphodie bigarré (*A. variegatus.* — *Scarabœus variegatus*, Panz.). Semblable au précédent, mais moitié postérieure des élytres d'un gris jaunâtre. — Paris.

Aphodie nigripède (*A. nigripes*, Fab.). Semblable à l'aphodie rufipède, mais tarses noirs comme tout le reste du corps. — Paris.

Aphodie lutaire (*Aphodius lutarius*, Latr.). Semblable à l'aphodie rufipède, mais élytres brunes, avec la base et le bord extérieur rougeâtre. — Paris.

Aphodie immonde (*A. immundus*, Fab.). Il ne diffère du précédent que par ses élytres d'un roux obscur. — Paris. Peut-être ne devrait-on regarder ces six dernières espèces que comme de simples varietés.

Aphodie quadrigutté (*A. quadriguttatus*, Latr.; *scarabœus quadrimaculatus*, Fab.). Noir; côtés du corselet et pates fauves, ainsi que deux taches sur les élytres, qui ont des stries ponctuées. — Paris.

Aphodie a plaie (*A. plagiatus*, Latr.). Noir; élytres striées, avec une tache oblongue rouge; chaperon légèrement échaneré. Variété à élytres sans taches. — Suède.

Aphodie relevé (*A. elevatus*, Latr.). Corps court; abdomen très convexe, arrondi; chaperon à échancrure forte et semblable à une entaille, avec une ligne élevée transverse; corselet court, avec quelques points enfoncés sur les côtés; élytres avec des stries fortes et ponctuées. — Midi de la France.

Aphodie cochon (*A. sus*, Latr.). Oblong, déprimé, roussâtre, avec les élytres et les pates d'un roux jaunâtre; élytres ayant de petites côtes, dont la troisième et la cinquième, à partir de la suture, ont de petites taches noirâtres. — Paris : rare.

Aphodie quadrimaculé (*A. quadrimaculatus*, Latr.; *A. quadripustulatus*, Fab.). Noir; convexe; des stries ponctuées sur les élytres, qui ont une tache et un point rouges. — Paris.

Aphodie tortue (*A. testudinarius*, Latr.). Pubescent; d'un noir obscur; chaperon entaillé en devant; pates brunes, ainsi que les élytres qui ont des taches noires et des points pâles avec de petites côtes longitudinales étroites et en forme d'arêtes. — France.

Aphodie ridé (*A. asper*, Latr.). Allongé, noirâtre; antennes et pates d'un brun clair; corselet avec des lignes élevées transversales; élytres striées. — Europe.

Aphodie sillonné (*A. porcatus*, Latr.). Allongé; dessus d'un brun noirâtre, dessous noir; chaperon

rétus antérieurement, un peu échancré; corselet un peu inégal, ponctué, ayant un sillon au milieu; élytres sillonnées, à côtes aiguës et sillons crénelés. — Paris.

Aphodie des sables (*Aphodius sabuleti*, Latr.). Noir; élytres convexes, sillonnées, crénelées. — Allemagne.

Aphodie déprimé (*A. depressus*, Latr.). Déprimé; noir, à chaperon arrondi et lisse; élytres pointillées, fauves, ainsi que les tarses, à stries ponctuées.—Allemagne.

Aphodie des excrémens (*A. merdarius*, Latr.). Déprimé; noir; côtés du corselet d'un brun roussâtre; élytres jaunâtres, à suture noirâtre, ayant des stries qui, dans quelques individus, paraissent ponctuées. — Paris.

Aphodie truie (*A. scrofa*, Latr.). Déprimé; pubescent; noirâtre; élytres brunes, avec des stries dont les intervalles sont ponctués. — Allemagne.

Aphodie fétide (*A. fœtidus*, Latr.). Convexe; oblong; d'un noir luisant; une tache fauve de chaque côté du corselet; élytres fauves, à stries ponctuées. — Allemagne.

Aphodie arénaire (*A. arenarius*, Latr.). Il diffère peu de l'aphodie sillonné. Allongé; noir; pates brunes, ainsi que le devant du chaperon; corselet ponctué, ayant quelquefois un sillon dans le milieu; élytres striées, à côtes arrondies et plus larges que les lignes enfoncées. — Paris.

Aphodie coupé (*A. cæsus*, Latr.). Il ne diffère du précédent que par son corselet lisse. — Allemagne.

Deuxième division.

Palpes labiaux terminés par un article au moins de la grandeur du précédent; antennes de onze articles; mandibules cornées, fortes, avancées, et arquées autour du labre qui est saillant; élytres voutées; anus peu découvert; chaperon rhomboïdal. Ils vivent de même dans les excrémens, et ont les mêmes mœurs que les bousiers.

Troisième genre. Les Lethrus (*Lethrus*).

Neuvième article des antennes en forme d'entonnoir

et enveloppant les deux derniers; tête prolongée en arrière, au-delà des yeux, en se rétrécissant un peu et sans que cette partie soit recouverte par le corselet; corselet beaucoup plus large que long; abdomen très court, triangulaire-arrondi; mandibules dentelées au côté interne, celles des mâles plus grandes, avec une branche ou une forte dent au côté extérieur.

LETHRUS CÉPHALOTE (*Lethrus cephalotes*, LATR.). D'un noir peu luisant, lisse; élytres soudées; pas d'ailes membraneuses. — Hongrie.

Quatrième genre. LES GÉOTRUPES (*Geotrupes*).

Massue des antennes formée de feuillets libres; tête non prolongée en arrière, retirée plus ou moins dans le corselet; mandibules n'étant pas munies d'une branche ou d'une dent au côté extérieur.

GÉOTRUPE STERCORAIRE (*Geotrupes stercorarius*, LATR.). D'un noir luisant ou d'un vert foncé en dessus; violet ou d'un vert doré en dessous; un tubercule sur la tête; deux dentelures à la base des cuisses postérienres; élytres ayant des raies pointillées, avec les intervalles lisses. — Paris.

GÉOTRUPE PRINTANIER (*G. vernalis*, LATR.). Plus court que le précédent, plus arrondi, d'un noir violet et lisse. — Paris.

GÉOTRUPE SYLVATIQUE (*G. sylvaticus*, LATR.). Il ressemble au géotrupe stercoraire, mais élytres un peu rugosules et n'ayant que de faibles stries; massue des antennes noirâtre ou d'un brun obscur. — Paris.

GÉOTRUPE PHALANGISTE (*G. typhœus*, LATR.). Noir; tête rhomboïdale, avec un petit tubercule; corselet avec trois cornes avancées, dont celle du milieu plus courte; élytres striées; femelle ayant les deux cornes latérales très courtes, et celle du milieu remplacée par une ligne élevée. — Paris.

GÉOTRUPE DISPARATE (*G. dispar*, LATR.). Noir; une corne subulée et un peu recourbée sur la tête; une autre avancée en devant du corselet; écusson cordiforme; élytres striées. Femelle avec deux éminences sur la tête, et deux petites cornes en devant du corselet. — Espagne.

Géotrupe mobilicorne (*Geotrupes mobilicornis*, Latr.). Noir en dessus et brun en dessous, ou entièrement brun; tête munie, dans le mâle, d'une longue corne recourbée, simple et mobile : de deux tubercules dans les femelles; corselet du mâle ayant, en devant, deux dents au milieu, et une corne courbée en arrière, de chaque côté : celui des femelles n'a qu'une petite carène transverse et un tubercule de chaque côté; élytres striées. — Autriche.

Troisième division.

Palpes labiaux comme les précédens, mais antennes de neuf à dix articles; mandibules cornées; languette cachée par le menton, ou réunie avec lui par sa face postérieure; mâchoires très coriaces ou ciliées, ou cornées et très dentées; mandibules découvertes extérieurement, ou non renfermées entre les mâchoires et la partie supérieure de la tête. Leurs larves vivent dans le tan, dans le bois pourri, ou dans les racines.

Cinquième genre. Les Ægialies (*Ægialia*).

Mâchoires terminées par une pièce coriace et ciliée, ou très velue; corps ovoïde, court, très bombé; l'abdomen débordé par les élytres; labre découvert; crochet corné au côté interne des mâchoires; antennes de neuf articles.

Ægialie des sables (*Ægialia arenaria.—Ægialia globosa*, Illic.; *aphodius arenarius*, Fab.). Abdomen très convexe, arrondi; d'un noir presque mat en dessus, brun en dessous; chaperon émoussé en devant, et rugosule; corselet lisse; élytres avec des stries très légères. — France méridionale.

Sixième genre. Les Trox (*Trox*).

Mâchoires et corps comme dans les précédens; antennes de dix articles, dont le premier très velu; tête cachée par les hanches des deux pieds antérieurs; surface des élytres et du corselet très raboteuse.

Tête presque privée de chaperon, inclinée, remplissant un vide formé par la concavité antérieure du

corselet ; abdomen plat en dessous ; dessus du corps raboteux ; massue des antennes grosse, ronde ou ovale, formée de trois feuillets. Ces insectes se trouvent dans les lieux secs et sablonneux : ils marchent lentement et contrefont le mort à la moindre apparence de danger.

TROX SILLONNÉ (*Trox sulcatus*, LATR.). Petit ; noir ; antennes brunes ; chaperon légèrement échancré ; corselet raboteux ; élytres sillonnées, à lignes élevées alternativemeot lisses et crénelées. — Paris.

TROX ARÉNAIRE (*T. arenarius*, LATR.). Noir ; antennes brunes ; corselet peu raboteux, ayant deux faibles côtes longitudinales et écrasées au milieu ; une légère éminence de chaque côté, et les bords latéraux et postérieurs ciliés ; élytres à stries petites, nombreuses, inégales, sans tubercules fortement élevés, ayant chacune de huit à neuf rangs de petits faisceaux de poils. — Paris.

TROX SABULEUX (*T. sabulosus*, LATR.). Noir ; couvert d'une poussière d'un cendré terreux ; deux petits tubercules sur le vertex ; antennes noires ; bords du corselet et des élytres ciliés par de petites écailles ; corselet très raboteux, avec quatre côtes ridées et très inégales ; élytres couvertes de tubercules arrondis, quelquefois disposés sur neuf rangs, — Paris.

TROX HISPIDE (*T. hispidus*, LATR.). Semblable au précédent, mais antennes d'un brun roussâtre ; corselet moins raboteux ; élytres soudées, ayant neuf rangées de tubercules hispides. — Paris.

Septième genre. LES ORYCTÈS (*Oryctes*).

Mâchoires comme dans les précédens ; corps ovale ; anus découvert ; labre caché sous le chaperon ; mâchoires dépourvues d'onglet corné.

Mandibules sans dents et sans échancrures latérales ; chaperon presque nul. Ces insectes se trouvent dans le terreau, le tan des arbres, les couches de jardin, etc.

ORYCTÈS NASICORNE (*Oryctes nasicornis*, LATR. ; *geotrupes nasicornis*, FAB.). D'un brun marron ; une corne recourbée sur la tête ; corselet coupé en devant,

à proéminence tridentée au milieu ; élytres lisses ; femelle ayant une corne très courte et une légère troncature. — Paris.

Oryctès silène (*Oryctes silenus*, Latr. ; *geotrupes silenus*, Fab.). D'un brun marron ; une corne recourbée sur la tête ; une grande excavation cordiforme et longitudinale au milieu du corselet ; élytres très finement pointillées. — Midi de la France.

Huitième genre. Les Scarabées (*Scarabæus*).

Mâchoires écailleuses, droites, dentées ; labre entièrement caché ; mandibules écailleuses, souvent déprimées et dentées, ou sinuées au côté antérieur ; corps plus ou moins convexe, arrondi ; chaperon ne présentant qu'un petit avancement pointu.

Ils déposent leurs œufs dans les plaies des arbres.

Scarabée hercule (*Scaraboeus hercules*, Latr. ; *geotrupes hercules*, Fab.). Long de cinq pouces ; noir ; élytres d'un gris verdâtre, mouchetées de noir ; mâle ayant une corne recourbée, avec plusieurs dentelures sur la tête, et une autre très longue, avancée, velue en dessous, avec une double dentelure sur le corselet. — Amérique méridionale.

Scarabée pointillé (*S. punctatus*, Latr. ; *geotrupes punctatus*, Fab.). Noir, quelquefois d'un brun noirâtre plus pâle en dessous ; bord antérieur de la tête échancré ou bidenté ; deux tubercules sur le vertex ; corselet uni et finement pointillé ; quelques stries mal formées et des points sur les élytres ; un duvet roussâtre en dessous, sur la poitrine. — Midi de la France.

Scarabée mononon (*S. monodon.—Geotrupes monodon*, Fab.). Il ressemble assez au précédent, mais il n'a qu'un seul tubercule sur la tête. — Hongrie.

Scarabée longs-bras (*S. longimanus*, Latr. ; *geotrupes longimanus*, Fab.). D'un brun fauve, sans cornes ni tubercules sur la tête et le corselet ; les deux pieds antérieurs de moitié plus longs que le corps et arqués. — Inde.

Neuvième genre. Les Hexodons (*Hexodon*).

Mâchoires comme les précédens ; bord antérieur du labre apparent ; mâchoires arquées à leur extrémité ; corps presque circulaire ; bord extérieur des élytres dilaté et accompagé d'un canal ; massue des antennes petite et ovale ; pieds grêles, à crochets petits. — Ces insectes sont exotiques.

Hexodon réticulé (*Hexodon reticulatum*, Latr.). Elytres cendrées, à nervures élevées, réticulées, noirâtres ; abdomen brun. — Madagascar.

Dixième genre. Les Rutèles (*Rutelia*).

Mâchoires des hexodons ; corps ovoïde, sans canal ni dilatation au bord extérieur des élytres ; massue des antennes oblongue ; pieds robustes, avec de forts crochets au bout. Ces coléoptères sont de l'Amérique méridionale.

Rutèle ponctuée (*Rutelia punctata.* — *Melolontha punctata*, Oliv.). Bronzée en dessous ; tête noire, ayant en devant une grande tache fauve ; antennes de cette dernière couleur, ainsi que le corselét et les élytres ; un point noir de chaque côté du corselet et six sur les élytres.

Rutèle chrysis (*R. chrysis.* — *Cetonia chrysis*, Oliv.). Verte ; lisse ; brillante ; écusson grand, triangulaire ; pates cuivreuses.

Quatrième division.

Ces insectes diffèrent des précédens par leurs mandibules plus intérieures, tellement recouvertes par les mâchoires et la partie supérieure de la tête, qu'elles ne font point de saillie : leur côté extérieur est seul apparent. Ces insectes nuisent beaucoup aux végétaux, soit en état de larve, en rongeant leurs racines, soit à l'état parfait, en dévorant leurs feuilles.

Onzième genre. Les Hannetons (*Melolontha*).

Antennes variant beaucoup selon les sexes, à massue plus allongée, et souvent composée d'un plus grand

nombre de feuillets dans les mâles; crochets des tarses variant de forme, selon les espèces.

Premier sous-genre. Les Hoplies. *Corps aplati, recouvert de petites écailles; jambes antérieures sans épines sensibles à leur extrémité; élytres dilatées à leur base extérieure.*

Hoplie écailleuse (*Hoplia squamosa.* — *Melolontha squamosa*, Oliv.; *melolontha farinosa*, Fab.). Dessus du corps couvert d'écailles brillantes d'un bleu argenté violet; le dessous couvert d'écailles argentées ayant une teinte d'un vert doré. — Midi de la France.

Hoplie farineuse (*H. farinosa.* — *Melolontha squamosa*, Fab.). Entièrement couverte d'écailles : celles de dessus d'un jaune verdâtre et mat : celles de dessous argentées, verdâtres et brillantes; fond des élytres brun. — Midi de la France.

Hoplie royale (*H. regia.* — *Melolontha regia*, Fab.; *Melolontha aulica*, Lin.). Elle diffère de la précédente par ses cuisses postérieures renflées, par sa forme plus rétrécie postérieurement, et en ce que l'extrémité de l'abdomen est concolor au-dessus du corps et non au-dessous. — Espagne.

Hoplie poudreuse (*H. pulverulenta.*—*Melolontha pulverulenta*, Fab.). Entièrement couverte d'écailles d'un vert argenté; pates testacées; chaperon un peu échancré. — Alsace.

Hoplie argentée (*H. argentea.* — *Melolontha argentea*, Fab.). Noire; élytres brunes; légèrement poudrée, surtout en dessous, d'écailles fines et d'un gris argenté bleuâtre. — Paris.

Hoplie graminicole (*H. graminicola.* — *Melolontha graminicola*, Fab.). Elle ressemble à la précédente; couverte d'une poussière argentée; chaperon relevé au bord antérieur. — Allemagne.

Deuxième sous-genre. Les Hannetons. * *Antennes de dix articles, à massue de sept feuillets dans les mâles; corps oblong, convexe; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous.*

Hanneton foulon (*Melolontha fullo*, Latr.). Long

d'un pouce et demi, brun ou noirâtre, tacheté de blanc en dessus ; chaperon droit en devant, avec un trait blanc de chaque côté ; une ligne blanche au milieu du corselet, et une autre coupée de chaque côté ; une tache cordiforme et de la même couleur sur l'écusson ; abdomen cendré. — France.

Hanneton occidental (*Melolontha occidentalis*, Latr.). D'un fauve brunâtre, couvert d'un duvet fin et cendré ; quelquefois une ligne blanche au milieu du corselet ; une tache cordiforme, blanche, sur l'écusson ; un duvet blanc formant trois lignes interrompues sur chaque élytre. — Midi de la France.

Hanneton ordinaire (*M. vulgaris*, Latr.) Noir ; antennes, bord antérieur du chaperon, élytres, pates, excepté la plus grande partie des cuisses postérieures, d'un bai rougeâtre ; bords latéraux du corselet un peu dilatés et arrondis au milieu, avec une cicatrice près de chacun d'eux ; quatre nervures longitudinales sur chaque élytre ; poitrine d'un gris cotonneux ; bords de l'abdomen ayant une rangée de taches triangulaires et blanches. — Paris.

Hanneton du maronnier d'Inde (*M. hippocastani*, Latr.). Semblable au précédent, mais partie antérieure de la tête, corselet, pates et élytres rougeâtres : ces dernières couvertes, ainsi que l'abdomen, d'un duvet très fin et grisâtre ; les cuisses postérieures n'ont pas de noir. — Paris.

** *Massue des antennes de cinq feuillets.*

Hanneton cotonneux (*M. villosa*, Latr.). Brun ; chaperon droit en devant ; trois lignes courtes, grises et formées par un duvet sur le corselet ; écusson et dessous du corps couverts d'un duvet de la même couleur, disposé par taches sur les côtés de l'abdomen. — Paris.

Hanneton poilu (*M. pilosa*, Latr.). Plus petit que le précédent, auquel il ressemble beaucoup ; antennes fauves ; chaperon un peu échancré.

**** Massue des antennes de trois feuillets ; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous à leur base.*

HANNETON ESTIVAL (*Melolontha æstiva*, LATR.). D'un roux jaunâtre pâle ; chaperon droit, antérieurement arrondi sur les côtés ; poitrine couverte d'un duvet gris jaunâtre ; corselet ayant quelquefois un point brun de chaque côté, et une ligne de la même couleur au milieu ; suture brune, et quelquefois l'extrémité du bord extérieur des élytres ; celles-ci pointillées, sans lignes élevées. — Paris.

HANNETON ÉQUINOXIAL (*M. equinoxialis*, LATR.). De même grandeur que le précédent ; d'un fauve marron clair ; yeux noirs ; chaperon presque droit antérieurement, arrondi sur les côtés ; une impression transversale au milieu de la tête ; celle-ci un peu rugueuse postérieurement ; un duvet gris jaunâtre sur la poitrine ; corselet pubescent, pointillé ; deux nervures courtes, peu prononcées, vers la suture de chaque élytre. — Autriche.

***** Antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment la massue.*

a. *Corps ovale, allongé, convexe ; crochets des tarses égaux, unidentés en dessous, à leur base.*

HANNETON DU PIN (*M. pini*, LATR.). Noirâtre ; chaperon et antennes d'un testacé obscur, ainsi que les pates, les bords du corselet et les élytres ; celles-ci ayant chacune quatre lignes élevées. — Midi de la France.

HANNETON SOLSTITIAL (*M. solstitialis*, LATR.). Moitié postérieure de la tête noire, l'autre moitié roussâtre, ainsi que les antennes, le fond du corselet et les pates ; chaperon droit en devant ; deux taches longitudinales et souvent un point de chaque côté, bruns, sur le corselet, dont le milieu et le bord postérieur ont des poils grisâtres ; écusson brun ; poitrine d'un gris cotonneux ; élytres d'un roux jaunâtre, ayant chacune trois à quatre nervures longitudinales élevées,

quelquefois à suture brune ; anus d'un roux jaunâtre. — Paris.

HANNETON ROUSSATRE (*Melolontha rufescens*, LATR.). Plus petit que le hanneton équinoxial, auquel il ressemble ; d'un roux jaunâtre pâle ; tête d'un fauve marron, ainsi que le corselet et les pates ; chaperon court, à bord un peu concave ; une carène transversale, peu apparente, sur la tête ; corselet presque lisse, très finement ponctué ; poitrine et bord postérieur du corselet munis d'un duvet gris-jaunâtre ; deux nervures courtes près de la suture des élytres. — Paris.

HANNETON NOIRATRE (*M. fusca*, LATR. ; *M. atra*, FAB.). Long de six lignes ; noirâtre ; peu luisant ; antennes brunes ; chaperon ponctué, à bord antérieur droit, arrondi sur les côtés, distingué de la tête par une ligne transverse ; corselet pointillé, avec un duvet d'un gris obscur ; élytres d'un brun noirâtre, ponctuées, un peu rugosules, ayant chacune deux nervures courtes, peu prononcées, et l'apparence d'une troisième ; jambes antérieures bidentées au côté extérieur. — Paris.

b. *Corps ovoïde, convexe ; crochets des tarses inégaux, l'un bifide, l'autre entier.* Anomala *de* MÉGERLE.

HANNETON DE FRISCH (*Melolontha Frischii*, LATR.). D'un vert foncé, quelquefois cuivreux, ou d'un bleu foncé, luisant, glabre, pointillé ; antennes brunes, à massue noirâtre ; bord antérieur du chaperon un peu relevé ; quelques légères nervures ne commençant qu'à une certaine distance de la nervure ; un enfoncement remarquable au sternum. Variétés : 1°. corselet vert ; élytres et pates d'un testacé jaunâtre, lavées de vert ; antennes brunes ; 2°. corselet vert ou blanc ; élytres testacées ; suture verte ou bleue ; 3°. corselet vert, à bords latéraux d'un testacé jaunâtre, ainsi que les élytres : le hanneton de la vigne, *M. vitis* ; 4°. corps d'un bronzé vert ; élytres non luisantes : le hanneton de juillet, *M. julii.*

c. *Corps ovoïde, déprimé ou peu convexe; crochets des tarses inégaux, l'un de ceux des quatre tarses antérieurs beaucoup plus fort et bifide : deux distincts, égaux, aux tarses postérieurs.* Anisoplia *de* Mégerle.

Hanneton horticole (*Melolontha horticola*, Latr.). Chaperon court, large, en carré transversal. Bronzé ou d'un vert foncé, luisant, pointillé, velu, à poils gris; antennes roussâtres; élytres d'un brun rougeâtre, légèrement striées par des points. — Paris.

Hanneton des champs (*M. campestris*, Latr.). Long comme le précédent, mais plus large; chaperon de même. Pubescent; noir; élytres d'un jaunâtre terne, légèrement striées, à suture, bord extérieur et angles huméraux, noirs; femelle ayant le disque des élytres d'un jaunâtre terne, avec le contour, la suture, une tache carrée à l'écusson, et deux autres taches, noirs. — Midi de la France.

Hanneton floricole (*M. floricola*, Latr.). Chaperon rétréci en triangle, tronqué à sa pointe, ayant les angles du bord antérieur un peu dilatés. Presque glabre; tête d'un vert bronzé, ainsi que le corselet qui a dans son milieu une ligne longitudinale enfoncée; dessous du corps d'un brun foncé; élytres légèrement striées, d'un rouge brun; un rang de taches blanches, formées par des poils, sur chaque côté de l'abdomen; femelle ayant une tache noire et carrée sur l'écusson. — Espagne.

Hanneton arvicole (*M. arvicola*, Latr.). Chaperon comme le précédent; corps entièrement noir, pubescent, avec un reflet verdâtre sur le corselet. — France méridionale.

Hanneton fruticole (*M. fruticola*, Latr.). Chaperon comme le précédent; corps pubescent, noir en dessous, d'un bronzé foncé sur la tête et sur le corselet; élytres testacées, celles du mâle sans taches, ou seulement avec la suture et un peu les angles des épaules noirs; celles de la femelle ayant une tache carrée à l'écusson, une petite bande transverse coupant la suture; celle-ci, le bord extérieur, et une

tache humérale, noirs. Variété à élytres noires, ayant chacune une tache testacée à la base. — Midi de la France.

Hanneton agricole (*Melolontha agricola*, Oliv.). Chaperon comme le hanneton floricole. Il ressemble à la femelle du précédent, mais il est plus grand, moins pubescent en dessus, et les taches noires de ses élytres sont plus grandes. — Paris.

d. *Corps ovoïde, convexe; crochets des tarses égaux, bifides: division inférieure plus courte, plus large, obtuse ou tronquée.* Omaloplia *de* Mégerle.

Hanneton variable (*M. variabilis*, Latr.). Ovale-arrondi; d'un brun très foncé ou noirâtre; duvet soyeux, cendré en dessus, d'un brun clair ou marron en dessous; antennes d'un fauve clair, à massue très longue dans les mâles; de petites côtes sur les élytres; dessus du corps pointillé; chaperon échancré et un peu rugueux. — Paris.

Hanneton brun (*M. brunnea*, Latr.). D'un fauve mat; pointillé; chaperon concave au milieu du bord antérieur, la moitié de la tête souvent plus foncée; yeux noirâtres; massue des antennes très longue dans les mâles; un point imprimé et noirâtre, souvent peu apparent, de chaque côté du corselet; élytres avec plusieurs petites côtes, dont les intervalles sont ponctués. — Paris.

Hanneton ruricole (*M. ruricola*, Latr.). Forme du hanneton variable, mais un peu plus petit; corps noir, ponctué, velu; tarses d'un brun foncé, ainsi que la base des antennes; élytres striées, d'un brun roussâtre, à bord extérieur et suture noirs. Variétés à élytres noires, avec ou sans tache testacée à la base, le hanneton huméral, *M. humeralis* d'Olivier.

Cinquième division.

Palpes filiformes, ou en massue; mandibules cornées; languette divisée en deux lobes, s'avançant en avant du menton; mâchoires terminées par une pièce membraneuse plus ou moins velue; corps ordinairement allongé,

avec le corselet oblong ou arrondi. Ces insectes vivent sur les fleurs.

Douzième genre. LES GLAPHYRES (*Glaphyrus*).

Labre saillant; mandibules dentées, cornées; massue des antennes globuleuse; corselet aussi long, ou même plus long que large.

GLAPHYRE MAURE (*Glaphyrus maurus*, LATR.). D'un vert bleuâtre; abdomen rouge. — Barbarie.

GLAPHYRE DE LA SERRATULE (*G. serratulæ*, LATR.). D'un vert soyeux en dessus; cuisses postérieures très renflées. — Barbarie.

Treizième genre. LES AMPHICOMES (*Amphicoma*).

Ils ne diffèrent guère des précédens que par leurs mandibules, qui ne sont pas dentées. Leur mœurs sont les mêmes.

AMPHICOME ABDOMINAL (*Amphicoma abdominalis.* — *Melolontha alpina*, OLIV.). Tête et corselet d'un vert bronzé, velus; massue des antennes et abdomen fauves; élytres d'un brun roussâtre. — Montagnes du Piémont.

Quatorzième genre. LES ANISONYX (*Anisonyx*).

Labre recouvert par un chaperon étroit et allongé; mandibules très minces, en partie membraneuses.

ANISONYX OURSE (*Anisonyx ursus.* — *Melolontha ursus*, FAB.). Très noir; entièrement velu; pates antérieures brunes. — Cap de Bonne-Espérance.

ANISONYX CHEVELU (*A. crinitus.* — *Melolontha crinita*, FAB.). Noir; très velu; tête, corselet, élytres, cuisses postérieures, couverts d'une poussière écailleuse verte et luisante. — Du Cap.

ANISONYX CENDRÉ (*A. cinereus.* — *Melolontha cinerea*, OLIV.). Noir; hérissé de poils grisâtres; chaperon échancré. — Du Cap.

Sixieme division.

Palpes comme les précédens, mais mandibules très minces, en forme d'écaille membraneuse; corps ordinairement

ovale, aplati; corselet trapézoïdal ou arrondi; mâchoires souvent terminées par un lobe en forme de pinceau. Les larves de ces insectes vivent dans le bois, et, à l'état parfait, on les trouve sur les fleurs ou sur les arbres.

Quinzième genre. LES GOLIATHS (*Goliath*).

Corselet presque rond; bords extérieurs des élytres droits, sans sinus remarquable près de leur base; mâchoires entièrement écailleuses; menton transversal et très grand; chaperon très avancé, divisé en deux lobes en forme de corne.

GOLIATH CACIQUE (*Goliath cacica.* — *Cetonia cacica*, FAB.). Corselet jaunâtre, rayé de noir; élytres d'un blanc argenté, avec tous les bords noirs.— Amérique méridionale.

Seizième genre. LES TRICHIES (*Trichius*).

Corselet et bord extérieur des élytres comme dans les précédens; mâchoires terminées par une pièce presque membraneuse, linéaire, en forme de pinceau; chaperon entier; menton presque aussi long que large; point de pièce de la poitrine prolongée en dessus à la base des élytres : celles-ci un peu plus larges que le corselet.

Les trichies se trouvent sur les fleurs, et paraissent avoir les mêmes habitudes que les cétoines.

TRICHIE NOBLE (*Trichius nobilis*, LATR.). D'un vert cuivreux et doré, luisant; un sillon longitudinal au milieu du corselet; élytres raboteuses; des taches blanches sur l'abdomen. — Paris.

TRICHIE ERMITE (*T. eremetica*, LATR.). Un peu plus d'un pouce de longueur; d'un noir luisant et cuivreux; deux arêtes et deux tubercules élevés sur le corselet; un sillon sur l'écusson; élytres un peu rugueuses. — Paris.

TRICHIE CEINTURÉE (*T. succinctus*, LATR.). Semblable à la suivante, mais bande noire de la base et du bout opposé de chaque élytre allant jusqu'à la suture, et le jaune n'ayant pas de prolongement au-delà de la bande antérieure de cette couleur. — Autriche.

Trichie fasciée (*Trichius fasciatus*, Latr.). Noire, couverte d'un épais duvet d'un jaune roussâtre; élytres d'un jaune un peu fauve, avec la suture et trois bandes transverses n'allant pas jusqu'à elle, noires: le jaune formant, par conséquent, deux bandes transverses réunies longitudinalement près de la suture, et se prolongeant en forme de dent, à chaque bout au-delà des bandes : la bande noire de chaque élytre a un point élevé noir. — Suède.

Trichie variable (*T. variabilis*, Latr.; *trichius octopunctatus*, Fab.). Noire; un point ou une tache à chaque angle postérieur du corselet, et de quatre à six, blancs, sur chaque élytre. — France : très rare.

Trichie hémiptère (*T. hemipterus*, Latr.). Noire; des taches grises formées par des écailles; deux lignes longitudinales et élevées sur le corselet; abdomen gris, avec deux points noirs à l'extrémité, son dernier anneau prolongé en tarière dans la femelle. — Paris.

Dix-septième genre. Les Cétoines (*Cetonia*).

Corselet en trapèze; bord extérieur des élytres ayant un sinus remarquable près de la base, destiné à recevoir une pièce de la poitrine qui se prolonge en dessus; corps ovale; menton presque carré, sans enfoncement dans son milieu.

Corps déprimé; chaperon étroit, allongé; corselet en triangle isocèle, tronqué antérieurement à sa pointe; élytres dilatées extérieurement ou ayant un sinus à leur naissance. Ces insectes, pour la plupart très brillans, se trouvent sur les fleurs, dont ils sucent la liqueur mielleuse.

Cétoine dorée (*Cetonia aurata*, Latr.). Variant de grandeur, depuis sept jusqu'à dix lignes; antennes noires; tête verte; corselet d'un vert doré, finement pointillé; élytres d'un beau vert doré ou cuivreux, avec plusieurs taches blanches ondées, et quelques élévations longitudinales; dessous du corps d'un cuivreux très brillant; pates d'un vert cuivreux, avec des poils roussâtres sur les cuisses; poitrine et côtés de l'abdomen ayant aussi des poils de la même couleur.

Variété sans taches et toute verte, ou entièrement cuivreuse, avec des taches blanches ondées. — Paris.

CÉTOINE MÉTALLIQUE (*Cetonia metallica*, LATR.). D'un vert cuivreux et terni en dessus, ponctué sur quelques portions des élytres : celles-ci terminées chacune par une petite bosse formée par la fin d'une côte longitudinale peu marquée, et qui ne commence que vers le milieu de l'élytre : une légère dépression le long du côté interne de cette côte; tête, rebords latéraux du corselet et dessous du corps d'un cuivreux violet. — France méridionale.

CÉTOINE MARBRÉE (*C. marmorata*, LATR.). Elle ressemble à la cétoine dorée; antennes noires; corps d'un vert bronzé brillant; plusieurs petites taches blanches sur le corselet; écusson grand; élytres lisses, couvertes de taches blanches irrégulières qui forment des bandes transversales; dessous du corps et pates d'un vert bronzé brillant; quelques poils roux sous le corselet et la poitrine. — Paris : rare.

CÉTOINE FASTUEUSE (*C. fastuosa*, LATR.). Une fois aussi grande que la cétoine dorée; dessus et dessous d'un beau vert mêlé d'or et luisant; le dessus uni, n'offrant de petits points enfoncés que vers les bords; une forte ligne imprimée sur le sternum; lame pectorale ayant son angle inférieur et latéral courbé en une pointe aiguë; tarses d'un vert bleuâtre; une petite bosse à l'extrémité de chaque élytre. — Midi de la France.

CÉTOINE VERTE (*C. viridis*, LATR.). Elle ressemble beaucoup à la cétoine dorée, mais elle est entièrement verte, mate en dessus, luisante en dessous; élytres sans impressions, à côté extérieur offrant de petits traits transversaux et irréguliers blancs, bossus à l'extrémité, où aboutit une très faible côte; un duvet, comme dans la cétoine dorée, sous la poitrine, aux pates, et sur les côtés de l'abdomen. — Hongrie.

CÉTOINE VELUE (*C. hirta*, LATR.). D'un noirâtre obscur; hérissée de poils d'un gris roussâtre; chaperon échancré, à angles latéraux aigus; une carène longitudinale sur le corselet; quelques petites taches

grisâtres sur les élytres. Variété à élytres presque sans taches, avec une côte plus relevée, le *scarabæus squalidus* de Linné. — Paris.

Cétoine morio (*Cetonia morio*, Latr.). D'un noir mat en dessus; d'un noir luisant et un peu lavé de rouge en dessous; une légère côte terminée par une bosse sur les élytres; un duvet d'un roussâtre obscur sur la poitrine et aux pates. — Fontainebleau.

Cétoine quadriponctuée (*C. quadripunctata*, Fab.). Elle ne diffère de la précédente que par son corselet marqué de quatre points blancs. — Paris.

Cétoine stictique (*C. stictica*, Latr.). D'un noir luisant légèrement teinté de verdâtre ou de bleuâtre, peu velu; bord antérieur du chaperon concave, avec les angles obtus; une petite carène sur la tête, et une autre longitudinale au milieu du corselet; dessus du corps, anus, bords de l'abdomen, avec des points blancs. — Paris.

Dix-huitième genre. Les Crématoscheiles (*Crematoscheilus*).

Ils diffèrent des cétoines par leur corps oblong; corselet en carré transversal et ayant un tubercule aux quatre angles; menton grand, excavé en devant, en forme de bassin.

Crématoscheile de la chataigne (*Crematoscheilus castaneæ*, Latr.). Corps entièrement noir. — Amérique septentrionale.

Deuxième tribu. LES LUCANIDES.

Massue des antennes composée d'articles disposés en forme de peigne. Quelques insectes de cette tribu sont remarquables par le développement extraordinaire des mandibules dans les mâles. Leurs larves vivent ordinairement dans le bois.

Dix-neuvième genre. Les Sinodendres (*Sinodendron*).

Antennes brisées; labre presque nul; languette nulle, ou intimement liée avec le menton; celui-ci petit, triangulaire, portant les palpes labiaux à son

extrémité; mandibules non saillantes, semblables dans les deux sexes; une corne sur la tête des mâles; corps cylindrique; écusson avancé entre les élytres.

On trouve ces coléoptères sur les poiriers, cerisiers, etc., dont il paraît que la larve ronge le bois. On ne saurait mieux les dépeindre qu'en disant que ce sont des oryctès avec des antennes de lucanes.

Sinodendre cylindrique (*Sinodendron cylindricum*, Latr.). Environ six lignes de longueur; cylindrique; d'un noir luisant, ponctué; une corne assez longue, mousse, dentelée, dans les mâles, remplacée par un fort tubercule conique dans la femelle; angles antérieurs du corselet des mâles formant chacun une petite corne; élytres rugueuses.—Nord de la France; Falaise.

Vingtième genre. Les Æsales (*Æsalus*).

Antennes brisées; mandibules s'avançant au-delà de la tête, différant dans les mâles; menton grand, plus ou moins carré; languette distincte, entière, très petite; labre apparent; corps court, très convexe; tête presque entièrement reçue dans l'échancrure du corselet.

Au premier coup d'œil, on trouve à ces insectes la physionomie du géotrupe mobilicorne; les mandibules sont saillantes, mais courtes, un peu plus fortes et relevées dans le mâle; le corselet est court, large, et les élytres bombées.

Æsale scarabéïde (*Æ. scarabæoïdes*, Latr.). Long de deux lignes et demie; légèrement pubescent; d'un brun noirâtre en dessus, un peu marron en dessous; de petites côtes élevées et soyeuses sur les élytres, entrecoupées de points alternativement clairs et noirâtres. — Autriche.

Vingt-unième genre. Les Lamprimes (*Lamprima*).

Antennes brisées; labre non apparent; mandibules grandes et comprimées dans les mâles; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses; mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base; arrière-sternum avancé en devant, en forme de corne; corps ovale et convexe.

Ces insectes ont la tête beaucoup plus étroite que le corselet; les jambes antérieures des mâles ont à leur extrémité, au côté intérieur, une espèce de palette, ou de petite écaille brune et triangulaire.

Lamprime bronzée (*Lamprima ænea*, Latr.; *lethrus æneus*, Fab.). Neuf lignes de longueur, ou à peu près; d'un vert bronzé ou doré; antennes noirâtres; mandibules roussâtres et soyeuses au côté interne. — Nouvelle-Hollande.

Vingt-deuxième genre. Les Lucanes (*Lucanus*).

Antennes brisées; labre non apparent; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses; menton recouvrant, par sa largeur, la partie inférieure des mâchoires.

Les mâles, dans quelques espèces, ont les mandibules extraordinairement longues, en forme de corne branchue, d'où leur est venu le nom vulgaire de *cerfs-volans*. Les mâchoires de ces insectes, ainsi que les pièces de leur languette, sont ordinairement très-avancées et en forme de pinceaux. Leur corps est déprimé, en carré long, arrondi postérieurement; leur tête est courte, transversale, carrée. On trouve ces coléoptères dans les forêts de chênes, en été; leurs larves vivent dans le bois, et une espèce paraît être ce ver de bois que les Romains nommaient *cossus*, et qu'ils regardaient comme un mets très délicat.

Premier sous-genre. Les Lucanes. *Yeux coupés par les bords de la tête.*

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*, Latr.). Noir; élytres bruns; mandibules du mâle plus longues que la tête et le corselet pris ensemble, fourchues à l'extrémité, avec une forte dent au milieu du côté interne, et de petites dents tronquées le long de ce même côté; celles de la femelle un peu plus courtes que la tête, noires, lunulées, avec une dent élevée au milieu du bord interne. — Paris.

Lucane chèvre (*Lucanus capra*, Latr.; *lucanus capreolus*, Fab.; *lucanus dorcas*, Panz.). Plus petit que le précédent; mandibules du mâle peu ou point

fourchues, la dent inférieure du sommet étant petite; celle du côté interne est obtuse ou tronquée, large ou crénelée. Je crois que cette espèce ne devrait être regardée que comme variété, car j'ai pris communément à Matour, près de Mâcon, des cerfs-volans de différentes tailles, ayant plus ou moins les caractères de la première espèce, et par lesquels on peut passer, par des gradations insensibles, du lucane cerf au lucane chèvre. — Très commun dans les parties montagneuses du département de Saône-et-Loire.

Lucane parallélipipède (*Lucanus parallelipipedus*, Fab.). Semblable, mais en petit, à la femelle des deux précédens; entièrement noir; ponctué; mandibules du mâle à peu près comme celles de la femelle, mais dent élevée du côté interne plus forte; femelle ayant deux tubercules rapprochés sur la tête. — Paris.

Deuxième sous-genre. Les Platycères (*Platycerus*). *Yeux entièrement à nu, n'étant pas coupés par les bords de la tête.*

Platycère caraboïde (*Platycerus caraboïdes*, Latr.; *lucanus caraboïdes*, Fab.). Bleu ou d'un bleu verdâtre, luisant, aplati, ponctué; antennes une fois plus longues que la tête, noires, ainsi que les mandibules et les pates; bord antérieur du chaperon fortement concave au milieu; mandibules larges, de la longueur de la tête, plus ou moins voûtées au côté interne, dont le bord inférieur offre plusieurs petites dentelures. — Paris.

Platycère rufipède (*P. rufipes*, Latr.; *lucanus rufipes*, Fab.). Semblable au précédent, mais pates et abdomen fauves. — Allemagne.

Platycère ténébrioïde (*P. tenebrioides*, Latr.; *lucanus tenebrioides*, Fab.). Noir et ponctué en dessus; d'un brun marron foncé en dessous, ainsi que les antennes, qui ne sont guère plus longues que la tête, et dont la massue n'est que de trois articles; mandibules un peu plus courtes que la tête, unidentées près de la pointe, au côté interne, qui a une espèce de tubercule à la base; élytres striées. — Allemagne.

Vingt-troisième genre. LES PASSALES (*Passalus*).

Antennes simplement arquées, souvent velues; labre avancé entre les mandibules, et très distinct; languette fixée au bord supérieur du menton, et l'écusson confondu avec le pédicule de l'abdomen.

Leur lèvre inférieure est encadrée dans la ganache qui remonte sur les côtés; leur tête est séparée du corselet par un cou, et le corselet, presque carré, tient à l'abdomen par un étranglement profond formé brusquement.

PASSALE INTERROMPU (*Passalus interruptus*, LATR.). D'un noir foncé très luisant; massue des antennes de trois articles; bord antérieur du chaperon droit; une ligne enfoncée au milieu du corselet, et, de chaque côté, près des bords, une cicatrice dont le fond est strié, et quelques points; élytres avec des stries ponctuées. — Cayenne.

PASSALE CORNU (*P. cornutus*, LATR.). Moins large que le précédent; pointe de l'espace triangulaire du chaperon ayant une forte corne courbée en avant; élévation du bord interne des yeux ayant un enfoncement dans sa longueur. — Amérique septentrionale.

SECTION 2. *Les Hétéromères.*

Cette section comprend tous les insectes qui ont cinq articles aux quatre premiers tarses, et un de moins aux deux derniers. Elle renferme quatre familles : celle des *mélasomes*, celles des *taxicornes*, des *sténélytres* et des *trachélides*.

FAMILLE 13. LES MÉLASOMES.

Analyse des genres.

1. { Point d'ailes membranenses ; élytres soudées.............................. 2
   { Des ailes membraneuses; élytres non soudées.............................. 15

2. Palpes maxillaires filiformes ou à peine plus gros vers l'extrémité, terminés par un article cylindrique.......... 3
Palpes maxillaires terminés par un article plus grand, triangulaire ou en forme de hache.......................... 12

3. Menton large, recouvrant la base des mâchoires........................ 4
Menton ne couvrant pas la base des mâchoires.......................... 5

4. Dixième article des antennes renflé en forme de bouton recevant le dernier; corps presque rond, ou ovale racconrci.................. *Genre Érodie.*
Antennes presque de même grosseur partout, sans renflement brusque à l'extrémité................ *Genre Pimélie.*

5. Corselet presque carré.............. 6
Corselet jamais carré................ 7

6. Corselet presque carré; cuisses antérieures renflées dans les mâles.. *Genre Scaure.*
Corselet parfaitement carré, plan, sans rebords; cuisses non renflées.. *Genre Hégètre.*

7. Corselet étroit; antennes presque perfoliées.................... *Genre Tagénie.*
Corselet large ou moyen; antennes non perfoliées...................... 8

8. Corselet en demi-cercle, très échancré en devant................. *Genre Eurychore.*
Corselet dilaté sur les côtés, ou presque rond, ou cordiforme.............. 9

9. Corselet presque en cœur, tronqué postérieurement.. .... *Genre Akis.*
Corselet non cordiforme.............. 10

10. Corselet dilaté vers le milieu de ses côtés........................ *Genre Sépidie.*
Corselet presque rond.............. 11

11. Antennes un peu plus grosses vers leur extrémité, à dernier article ovoïde. .... *Genre Moluris.*
Antennes de la même grosseur, et finissant par deux ou trois articles presque globuleux............... *Genre Tentyrie.*

12. Menton large, recouvrant la base des mâchoires.................. *Genre Aside.*
Mâchoires découvertes jusqu'à leur base. 13

13. Chaperon terminé par une ligne droite; labre en avant et transversal 14
Chaperon ayant au bord antérieur une profonde échancrure qui reçoit le labre..................... *Genre Pédine.*

14. Antennes à premiers articles plus allongés que les derniers, qui sont presque globuleux.................. *Genre Blaps.*
Antennes à articles turbinés, presque égaux, le dernier plus grand et ovale. .... *Genre Misolampe.*

15. Corps ovale........................ 16
Corps étroit et allongé.............. 17

16. Chaperon ayant au bord antérieur une profonde échancrure recevant le labre. .... *Genre Opatre.*
Pas d'échancrure au chaperon... *Genre Cryptique.*

17. Jambes grêles, dont les deux premières un peu courbes ou arquées; antennes grossissant insensiblement à l'extrémité...................... *Genre Ténébrion.*
Jambes ordinaires; antennes terminées en massue ou en bouton........... 18

18. Antennes terminées par un article plus gros et en bouton........... *Genre Chiroscèle.*
Antennes terminées par une massue de quatre ou six articles 19

19.
- Les six derniers articles des antennes formant une massue en fuseau, grosse, velue, perfoliée.............. *Genre Orthocère.*
- Les quatre derniers articles des antennes formant une massue ovale et comprimée..................... *Genre Toxique.*

Caractères. Tête ovoïde, non séparée du corselet par un étranglement brusque; une dent ou un crochet écailleux au côté interne des mâchoires; élytres soudées et très repliées en dessous; antennes terminées en chapelet, à troisième article allongé, insérées sous les bords de la tête.

Ces insectes sont ordinairement de couleur noire, et aptères. Ils vivent sur la terre, dans les lieux sombres et humides, marchent lentement, et se nourrissent de matières animales et végétales en décomposition. On les distribue dans trois divisions.

Première division.

Point d'ailes membraneuses; élytres soudées ou ne pouvant s'ouvrir; palpes maxillaires filiformes, ou à peine plus gros vers l'extrémité, terminés par un article cylindrique.

Premier genre. Les Érodies (*Erodius*).

Menton large, recouvrant la base des mâchoires; dixième article des antennes renflé, en forme de bouton, recevant le dernier; les deux premières jambes dentées au côté extérieur; corps presque rond, ou ovale raccourci.

Érodie bossu (*Erodius gibbus*, Latr.). Noir; chaque élytre avec trois lignes élevées, dont l'interne peu marquée. — Portugal.

Sous-genre. Les Zophoses. *Ils diffèrent des érodies par leurs antennes grossissant insensiblement, à dernier article très distinct, plus grand que le précédent et ovoïde; jambes antérieures sans dentelures.*

Zophose testudinaire (*Zophosis testudinarius.* —

Erodius testudinarius, Fab.). Noir; élytres chagrinées, couvertes d'une poussière blanche sur les côtés. — Du Cap.

Deuxième genre. Les Pimélies (*Pimelia*).

Menton large, recouvrant la base des mâchoires; antennes presque de même grosseur partout, sans renflement brusque à l'extrémité; jambes sans dentelures extérieures; corps oblong.

Ces insectes ne se trouvent, en Europe, que dans les contrées les plus méridionales. La tête et le corselet sont plus étroits que l'abdomen; le corselet est transversal, court, arrondi latéralement.

Pimélie muriquée (*Pimelia muricata*, Latr.). Noire; élytres et, ordinairement, le corselet, granulés ou chagrinés; élytres ayant chacune trois lignes élevées, sans compter la carène latérale, paraissant un peu dentées, et la seconde, venant après la suture, un peu plus courte que les autres; dos assez plan et tarses glabres. — France méridionale.

Pimélie tuberculée (*P. tuberculata*, Fab.). Moitié moins grande que la précédente; corselet rude; élytres avec des points élevés et épineux. — Italie.

Pimélie biponctuée (*P. bipunctata*, Latr.). Elle ressemble à la première, mais elle a sur le corselet deux gros points enfoncés et souvent réunis; élytres ayant quatre lignes élevées et unies, avec les intervalles chagrinés. — Montpellier.

Pimélie variable (*P. variabilis*, Oliv.). Corps presque ovale, noir; élytres chagrinées, ayant chacune quatre lignes élevées longitudinales. — Italie.

Troisième genre. Les Scaures (*Scaurus*).

Mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base, non cachées par le menton; les trois ou quatre avant-derniers articles des antennes presque globuleux, le dernier conique et allongé; corselet presque carré; cuisses antérieures renflées dans les mâles.

Ces coléoptères ont le corps oblong, la tête carrée et plus étroite que le corselet; le corselet grand, élevé, carré-orbiculaire, séparé de l'abdomen, sur

les côtés, par un étranglement; l'abdomen est ovoïde, tronqué à la base; les cuisses antérieures sont ordinairement renflées et souvent épineuses.

SCAURE PONCTUÉ (*Scaurus punctatus*, LATR.). Il ressemble au suivant, mais il a quelques rugosités sur la tête, entre les yeux; ses cuisses antérieures n'ont qu'une dent, et ses élytres ont quatre rangées de points enfoncés distincts dans les intervalles des lignes. — Espagne.

SCAURE STRIÉ (*S. striatus*, LATR.; *scaurus tristis*, OLIV.). Noir; trois lignes élevées sur chaque élytre, en y comprenant la carène latérale, ayant leurs intervalles lisses ou faiblement ponctués; cuisses antérieures ayant deux dents dans l'un des sexes. — Midi de la France.

Quatrième genre LES TAGÉNIES (*Tagenia*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires, comme dans les précédens; antennes presque perfoliées; corselet et tête plus étroits que l'abdomen, le premier semblant être cylindrique; corps allongé.

TAGÉNIE FILIFORME (*Tagenia filiformis*, LATR.; *akis filiformis*, FAB.). Étroite, allongée, noire, ponctuée; antennes et pates d'un brun noir; tête allongée; corselet en carré long, un peu rétréci postérieurement, étroit; des lignes de points sur les élytres. — Midi de la France.

Cinquième genre. LES SÉPIDIES (*Sepidium*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires; troisième article des antennes beaucoup plus long que le suivant, le dixième turbiné, le dernier ovoïde; corselet dilaté vers le milieu de ses côtés, souvent très inégal ainsi que les élytres.

SÉPIDIE TRICUSPIDÉE (*Sepidium tricuspidatum*, LATR.). Grise; corselet ayant une forte pointe de chaque côté, une élévation bilobée et courbée en avant, et trois raies brunes; élytres plissées, avec deux lignes élevées et inégales. — Orient, Sicile.

Sixième genre. Les Moluris (*Moluris*).

Menton comme les précédens; antennes un peu plus grosses vers leur extrémité, à dernier article ovoïde; corselet presque rond; abdomen ovale. Leur corps est plus allongé que celui des pimélies.

Moluris striée (*Moluris striata*, Latr.; *pimelia striata*, Fab.). D'un noir luisant; huit stries rouges sur les élytres. — Du Cap.

Septième genre. Les Tentyries (*Tentyria*).

Menton et formes générales du corps comme dans le genre précédent; mais antennes de la même grosseur, et finissant par deux ou trois articles presque globuleux.

Leur corps est ovale ou oblong, quelquefois étroit et presque linéaire; corselet en carré transversal, convexe, à côtés arrondis ou presque lunulé, quelquefois presque cylindrique.

Tentyrie glabre (*Tentyria glabra*, Latr.; *akis glabra*, Fab.). D'un noir lisse, mais peu luisant; bord antérieur de la tête ni épais ni relevé; carène du dessus des yeux très courte; corselet presque lunulé, n'ayant pas de rebord postérieur bien distinct. — France méridionale.

Huitième genre. Les Hégètres (*Hegeter*).

Menton ne couvrant pas la base des mâchoires; corps ovale; corselet parfaitement carré, plan, sans rebords; articles inférieurs des antennes presque cylindriques, plus longs, les derniers arrondis, celui du bout plus petit.

Leur tête est petite, plus étroite que le corselet, dans lequel elle s'enfonce jusqu'aux yeux; l'abdomen est ovoïde, tronqué à sa base, terminé en pointe. Ces insectes ont le port des blaps, mais on les en distingue par leurs palpes maxillaires filiformes.

Hégètre strié (*Hegeter striatus*, Latr.). D'un noir mat; palpes, lèvre supérieure et bout des antennes d'un brun foncé; corselet avec un petit rebord

sur les côtés et postérieurement; écusson carré, très petit; de petites côtes sur les élytres. — Ténériffe.

Neuvième genre. LES EURYCHORES (*Eurychora*).

Menton comme les précédens; corps ovale; corselet en demi-cercle, très échancré en devant; ils diffèrent des akis par les antennes, dont le dixième article, ou le terminal, est un peu plus gros et paraît recevoir le onzième; les jambes sont presque sans éperon.

EURYCHORE CILIÉE (*Eurychora ciliata*, LATR.). Corps aplati, noir, avec des cils ou des poils nombreux. — Du Cap.

Dixième genre. LES AKIS (*Akis*).

Menton comme les précédens; abdomen ovale, rétréci et arrondi aux angles extérieurs de la base des élytres; corselet presque en cœur, tronqué postérieurement.

Les antennes sont comprimées, à articles cylindriques, dont le troisième fort long, et les neuvième, dixième et onzième, plus petits, distincts; tête un peu rétrécie postérieurement, après les yeux.

AKIS ÉPINEUSE (*Akis spinosa*, LATR.). Noire; bord antérieur du corselet concave, ayant ses angles terminés en pointe aiguë; trois lignes élevées et lisses sur les élytres, sans compter la carène latérale. — Midi de la France, Espagne.

AKIS ACUMINÉE (*A. acuminata*, LATR.). Elle diffère de la précédente par son corselet plus relevé sur les côtés, plus fortement épineux aux angles postérieurs, et par ses élytres unies. — Midi de la France.

AKIS RÉFLÉCHIE (*A. reflexa*, LATR.). Port de la précédente, mais dos plus plan; élytres ayant chacune une forte carène latérale, et une rangée de tubercules le long de son côté interne. — Grèce, Égypte.

AKIS COLLAIRE (*A. collaris*, LATR.). Tête allongée postérieurement; corselet petit, convexe, sans saillie aux angles; élytres planes, unies, ayant une carène latérale. — Midi de la France : rare.

Deuxième division.

Élytres soudées comme dans les précédens; palpes maxillaires terminés par un article plus grand, triangulaire ou en forme de hache.

Onzième genre. Les Asides (*Asida*).

Menton large et recouvrant la base des mâchoires; antennes terminées en un bouton formé de deux articles, dont le dernier plus petit; corps ovale ou arrondi.

Leurs antennes sont entièrement moniliformes; le dixième article reçoit le onzième, et devient terminal; palpes maxillaires renflés et tronqués à leur extrémité. Le corselet de ces insectes est plan, à peu près de la largeur des élytres, presque carré, un peu plus étroit en devant, rebordé sur les côtés; élytres raboteuses.

Aside grise (*Asida grisea*, Latr.; *opatrum griseum*, Fab.). D'un noir cendré et terreux; élytres ayant chacune trois à quatre lignes élevées, longitudinales, irrégulières, dentées ou ondées, formant de petites rides. — Paris.

Aside noiratre (*A. fusca*, Latr.; *opatrum fuscum*, Fab.). Elle diffère de la précédente par ses élytres, qui n'ont qu'une ligne un peu dentée. — Espagne.

Douzième genre. Les Blaps (*Blaps*).

Mâchoires découvertes jusqu'à la base; chaperon terminé par une ligne droite; labre en avant et transversal; antennes à premiers articles plus allongés que les derniers qui sont presque globuleux; corps oblong, plus étroit en avant; corselet presque carré; élytres souvent prolongées en espèce de queue.

Leurs palpes maxillaires sont terminés par un article en forme de hache; écusson très petit, presque nul. Ces insectes marchent très lentement et n'habitent que les lieux obscurs et un peu humides; ils se nourrissent de matières végétales en décomposition, et répandent une odeur fétide.

Blaps mucroné (*Blaps mucronata*, Latr.). D'un

noir peu luisant; corselet carré, plan, ainsi que le dos, sur lequel sont des points assez apparens et nombreux; queue des élytres assez courte. — Paris.

Blaps lisse (*Blaps gigas*, Latr.). Il diffère du précédent par son corselet convexe et arrondi latéralement, et par son dos convexe et arrondi; élytres très lisses, à points presque imperceptibles, terminées par une queue d'une ligne au moins de longueur. — France méridionale.

Blaps semblable (*B. similis*, Latr.). Oblong; très noir; corselet carré, plus large que long, dont la longueur fait au moins un tiers de celle de l'abdomen; élytres un peu rugosules, à points plus grands et plus rapprochés que dans la première espèce à laquelle elle ressemble du reste; extrémité des élytres en pointe, mais non prolongée en queue. — France.

Blaps ténébreux (*B. tenebrosa*, Latr.). Un peu plus petit que le précédent, mais de la même forme; très noir; antennes et jambes ferrugineuses; élytres striées. — Allemagne.

Treizième genre. Les Misolampes (*Misolampus*).

Semblables aux blaps, mais antennes ayant la plupart de leurs articles en forme de toupie, presque égaux, avec le dernier plus grand et ovale.

Misolampe pimélie (*Misolampus pimelia.—Helops pimelia*, Fab.). Noir; extrémité des antennes fauve; élytres avec des stries ponctuées. — Angleterre.

Quatorzième genre. Les Pédines (*Pedinus*).

Labre très petit, reçu dans une profonde échancrure du bord antérieur du chaperon; corps ovale; antennes grenues et insensiblement plus grosses vers le bout; jambes antérieures souvent larges et triangulaires.

Leur corselet est en carré transversal, aussi large ou plus large que les élytres, concave en devant. Ces insectes ne diffèrent guère des opatres que par leurs élytres soudées et l'absence des ailes membraneuses. On peut cependant encore les en distinguer par leurs antennes, qui ne vont pas en grossissant d'une manière

sensible, et par leurs palpes plus saillans et terminés en hache.

Pédine fémoral (*Pedinus femoralis*, Latr.; *blaps femoralis*, Fab.). Noir; bord antérieur de la tête fortement échancré; corselet lisse, non rétréci aux angles postérieurs; des lignes de points enfoncés sur les élytres; les quatre jambes antérieures triangulaires, les postérieures étroites et allongées. — France.

Pédine bossu (*P. gibbus*, Latr.; *opatrum gibbum*, Fab.). D'un tiers plus petit que le précédent; entièrement noir; ponctué; de petites côtes, et des points enfoncés disposés en lignes longitudinales, sur les élytres. — France.

Pédine hybride (*P. hybrida*, Latr.; *blaps dermestoides*, Fab.). Grandeur de la première espèce; entièrement noir; pointillé; élytres sans lignes élevées. — France.

Troisième division.

Élytres non soudées, pouvant s'ouvrir, et recouvrant des ailes membraneuses.

Quinzième genre. Les Opatres (*Opatrum*).

Corps ovale; labre petit, reçu dans une profonde échancrure antérieure du milieu du chaperon; antennes moniliformes, grossissant insensiblement; jambes antérieures plus ou moins triangulaires.

Leurs palpes maxillaires sont courts et ne peuvent dépasser le bord antérieur de la tête; ces insectes sont très lents, volent rarement, et se trouvent sur le sable ou sur la terre.

Opatre tibial (*Opatrum tibiale*, Latr.). Très petit et très noir; des points enfoncés distincts; corselet plus large antérieurement, ayant des taches lisses et luisantes; élytres avec des rugosités; jambes antérieures grandes, triangulaires, ayant quelques dentelures à leur base, et un angle terminé en pointe au bout. — Paris.

Opatre des sables (*O. sabulosum*, Latr.). Noir, ou d'un gris terreux; finement chagriné; côtés du corselet déprimés; élytres ayant trois lignes longitu-

dinales élevées et paraissant crénelées par de petits tubercules qui les bordent : un rang de ces tubercules près de la suture. — Paris.

OPATRE PEINT (*Opatrum pictum*, LATR.). Cendré; élytres avec des stries blanches, ponctuées de noir. — Autriche.

OPATRE SOYEUX (*O. sericeum*, LATR.). D'un cendré soyeux; élytres avec des stries peu sensibles, presque dentées; une ligne noirâtre, peu élevée, sur le milieu du corselet. — Midi de la France.

OPATRE VIENNOIS (*O. Viennense*, DUFT.). Plus petit que l'opatre sabuleux et plus allongé; d'un noir cendré en dessus, avec quelques poils luisans et vagues; noir en dessous; élytres faiblement striées. — Autriche.

Seizième genre. LES CRYPTIQUES (*Crypticus*).

Corps ovale; chaperon non échancré; labre en devant et transversal; palpes maxillaires terminés par un article fortement en hache; antennes presque de la même grosseur, formées, en majeure partie, d'articles en cône renversé, avec le dernier ovoïde ou presque globuleux.

CRYPTIQUE LISSE (*Crypticus glaber.—Blaps glabra*, FAB.). D'un noir un peu luisant, lisse et ponctué; pates, ou au moins les tarses, d'un brun foncé, ainsi que les antennes, qui sont plus longues que le corselet; élytres paraissant avoir quelques faibles stries dans certains individus; jambes allongées, menues. — Paris.

Dix-septième genre. LES ORTHOCÈRES (*Orthocerus*).

Corps étroit et allongé; les six derniers articles des antennes formant une massue presque en fuseau, perfoliée, grosse et velue.

Ces insectes ont à peu près la forme de corps des ténébrions, mais leur tête est plus allongée, en carré long, et s'incline un peu en devant. On les trouve dans les sablonnières.

ORTHOCÈRE A ANTENNES VELUES (*Orthocerus hirticornis*, LATR.; *sarrotrium muticum*, FAB.). Un peu

moins de deux lignes de longueur; d'un noir grisâtre ou terreux, mat; massue des antennes très noire; corselet ayant au milieu un sillon formé par deux arêtes élevées; trois lignes élevées, longitudinales, sur chaque élytre, et deux rangées de points enfoncés dans chaque intervalle. — Paris.

Dix-huitième genre. Les Chiroscèles (*Chiroscelis*).

Corps étroit et allongé, ou parallélipipède; antennes terminées par un article plus gros, en bouton, et les deux jambes antérieures dentées au côté extérieur.

Les antennes de ces coléoptères sont moniliformes; leur menton est cordiforme, et leurs palpes maxillaires sont terminées par un article presque en hache.

Chiroscèle a deux lacunes (*Chiroscelis bifenestra*, Lamarck). Un pouce et demi de longueur; entièrement d'un noir luisant; élytres à sillons crénelés; second anneau de l'abdomen ayant deux taches ovales, membraneuses, rousses, couvertes d'un duvet très fin. — Ile Maria.

Dix-neuvième genre. Les Toxiques (*Toxicum*).

Corps allongé comme les précédens; les quatre derniers articles des antennes formant une massue ovale et comprimée : les articles inférieurs courts et cylindracés; du reste ces insectes ressemblent assez aux ténébrions.

Toxique de riche (*Toxicum richesianum*, Latr.). Environ six lignes de longueur; d'un noir mat et velouté; huit stries formées de points alignés sur chaque élytre. — Iles de la mer du Sud.

Vingtième genre. Les Ténébrions (*Tenebrio*).

Même forme que les précédens, mais antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité; jambes grêles, les deux premières un peu arquées.

Ces insectes ne sorteut de leur retraite que le soir, et recherchent des lieux obscurs, d'où, sans doute, leur est venu le nom qu'ils portent. Leurs palpes

sont terminés par un article plus gros, mais non en forme de hache.

Premier sous-genre. LES TÉNÉBRIONS. *Jambes éperonnées ; corselet aussi large que l'abdomen ; derniers articles des antennes tout-à-fait globuleux.*

TÉNÉBRION DE LA FARINE (*Tenebrio molitor*, LATR.). D'un brun noirâtre et un peu luisant en dessus ; d'un brun marron foncé en dessous ; dessus du corps finement pointillé ; neuf stries peu profondes sur chaque élytre. — Paris.

TÉNÉBRION CURVIPÈDE (*T. curvipes*, FAB.). Il ne diffère du précédent que par ses jambes antérieures plus arquées, ayant un léger duvet soyeux et d'un brun jaunâtre à leur côté interne. — Autriche.

TÉNÉBRION OBSCUR (*T. obscurus*, LATR.). Il ne diffère du ténébrion de la farine que par sa couleur, qui est d'un noir très mat en dessus, légèrement plus clair en dessous. — Paris.

Deuxième sous-genre. LES UPIS. *Jambes sans éperons sensibles ; corselet plus étroit que l'abdomen ; derniers articles des antennes moins globuleux.*

UPIS CÉRAMBOÏDE (*Upis ceramboides*, LATR.). Noir ; élytres rugueuses et chagrinées. — Suède.

FAMILLE 14. LES TAXICORNES.

Analyse des genres.

1. { Tête cachée sous le corselet ou reçue dans une échancrure profonde de son extrémité antérieure ; côtés des élytres et du corselet débordant le corps. 2
   Tête saillante ou découverte, non reçue dans une échancrure du corselet ; élytres ne débordant pas le corps...... 3 }

2. { Tête entièrement recouverte par le corselet.................... *Genre Cossyphe.*
   Tête découverte, reçue dans une échancrure antérieure du corselet... *Genre Hélée.* }

3. Antennes insérées sous les bords latéraux de la tête.................... 4
Antennes découvertes à la base........ 9

4. Corps linéaire ou cylindrique; corselet longitudinal, plus long que large. *Genre Hypophlée.*
Corps en ovale plus ou moins arrondi ou allongé; corselet transversal........ 5

5. Antennes perfoliées.................... 6
Antennes non perfoliées............... 7

6. Antennes grossissant insensiblement, plus longues que la tête.......... *Genre Diapère.*
Antennes guère plus longues que la tête, brusquement terminées par une massue ovale de six articles... *Genre Trachyscèle.*

7. Base des mâchoires recouverte par le menton.................... *Genre Épitrage.*
Base des mâchoires découverte........ 8

8. Antennes arquées et terminées par quelques articles plus grands, presque triangulaires, formant une massue oblongue et comprimée...... *Genre Élédone.*
Les six derniers articles des antennes plus grands, comprimés, transversaux, un peu dilatés en scie au côté intérieur.................. *Genre Cnodalon.*

9. Articles des tarses entiers............ 10
Avant-dernier article des quatre tarses antérieurs bilobé........... *Genre Orchésie.*

10. Antennes terminées en massue de quatre ou cinq articles.................. 11
Antennes grossissant insensiblement de la base à l'extrémité......... *Genre Eustrophe.*

11. Antennes terminées par une massue de cinq articles, le second ou le huitième très petit............. *Genre Léiode.*
Antennes terminées par une massue de quatre articles, les articles précédens très petits................ *Genre Tétratome.*

Caract. Tête ovoïde, non séparée du corselet par un étranglement; mâchoires sans onglet corné; antennes grossissant insensiblement, ou se terminant en massue, ordinairement perfoliées; élytres recouvrant presque toujours des ailes membraneuses. On trouve ces coléoptères hétéromères dans les champignons, sous les écorces d'arbre, ou sur la terre.

On peut les partager en deux tribus.

PREMIÈRE TRIBU.

Tête cachée sous le corselet ou reçue dans une échancrure profonde de son extrémité antérieure; côté du corselet et des élytres débordant le corps.

Premier genre. Les Cossyphes (*Cossyphus*).

Tête entièrement recouverte par le corselet; corps ovale, très plat; antennes de la longueur du corselet, de onze articles, dont les inférieurs courts, presque coniques, et les quatre derniers formant une petite massue perfoliée; palpes maxillaires en massue sécuriforme.

Cossyphe de Hoffmanseg (*Cossyphus Hoffmansegii*, Latr.). Quatre lignes environ de longueur; d'un brun foncé, avec la bordure d'un brun très clair tirant sur le jaunâtre, et demi-transparente; élytres à suture élevée, ayant chacune, au milieu, une ligne longitudinale, droite, élevée. — Espagne. Sicile.

Deuxième genre. Les Hélées (*Heleus*).

Tête découverte, reçue dans une échancrure de l'extrémité antérieure du corselet; antennes allant simplement en grossissant vers l'extrémité.

Ce genre renferme cinq à six espèces de la Nouvelle-Hollande, dont une seule a été décrite.

Hélée perforée (*Heleus perforatus*, Latr.). Corps très noir et luisant; corselet offrant, à sa partie antérieure, une ouverture pour laisser passer la partie supérieure de la tête; disque des élytres ayant des poils disposés en lignes longitudinales. — Nouvelle-Hollande.

DEUXIÈME TRIBU.

Tête saillante ou découverte, non reçue dans une échancrure du corselet; élytres ne débordant pas le corps.

A. Antennes insérées sous les bords latéraux de la tête.

Troisième genre. Les Hypophlées (*Hypophlæus*).

Corps linéaire ou cylindrique; corselet plus long que large; les six avant-derniers articles de leurs antennes sont conico-perfoliés, le terminal ovale. Ils se trouvent sous les écorces d'arbres.

Hypophlée chatain (*Hypophlæus castaneus*, Latr.). D'un brun ferrugineux; luisant; pointillé, sans taches; élytres avec des points un peu rangés en stries. — Paris.

Hypophlée bicolor (*H. bicolor*, Latr.). Fauve; élytres noires, avec une grande bande fauve ou d'un fauve jaunâtre à leur base. — Paris.

Hypophlée déprimé (*H. depressus*, Latr.). Ferrugineux; lisse; des stries à peine marquées et formées par des points sur les élytres. — Paris.

Hypophlée du pin (*H. pini*, Latr.). Fauve; lisse; pates et antennes testacées. — Autriche.

Hypophlée fascié (*H. fasciatus*, Latr.). D'un noir foncé; lisse; pates rougeâtres, ainsi que la moitié antérieure des élytres. — Suède.

Hypophlée linéaire (*H. linearis*, Latr.). D'un noir foncé; lisse; antennes, pates et élytres d'un fauve jaunâtre. — Allemagne.

Hypophlée boros (*H. boros*, Latr.). Un peu plus grand que les précédens; noir en dessus, brun en dessous; élytres légèrement striées. — Finlande.

Quatrième genre. Les Diapères (*Diaperis*).

Corps tantôt ovale ou rond, tantôt allongé, jamais linéaire; corselet plus large que long; antennes plus longues que la tête, perfoliée, grossissant insensiblement.

Quelques mâles ont deux éminences en forme de

corne sur la tête. Ces insectes se trouvent dans les bolets, sous les vieilles écorces, sur le sable, etc.

Premier sous-genre. LES DIAPÈRES. *Jambes antérieures étroites et allongées ; palpes maxillaires filiformes.*

DIAPÈRE OU BOLET (*Diaperis boleti*, LATR.). D'un noir luisant ; des stries longitudinales et formées par des points sur les élytres, qui ont, en outre, une bande transverse d'un jaune fauve à la base, une seconde au milieu, et une troisième au bout. — Paris.

DIAPÈRE VIOLACÉE (*D. violacea*, LATR.). D'un bleu noirâtre, luisant, reflétant le violet ; extrémité au moins des antennes d'un brun ferrugineux dans quelques uns ; deux impressions sur le corselet ; huit stries ponctuées sur chaque élytre. — Paris : rare.

DIAPÈRE BITUBERCULÉE (*D. bituberculata*, LATR. ; *hypophlœus bicornis*, FAB.). Une ligne de longueur ; d'un brun ferrugineux, lisse ; deux tubercules sur la tête ; antennes et pates d'un jaune fauve. — Paris.

DIAPÈRE BRONZÉE (*D. ænea*, LATR.). D'un bronzé noir, luisant ; base des antennes et pates fauves. — Prusse.

DIAPÈRE BICOLORE (*D. bicolor*, LATR.). D'un noir luisant ; tête et corselet d'un fauve foncé ou obscur. — Suède.

DIAPÈRE CORNUE (*D. cornigera*, LATR.). Tête échancrée antérieurement, surmontée de deux fortes cornes dans les mâles ; corps noir ; corselet rougeâtre ; élytres bleues ; pates fauves. — Angleterre.

Deuxième sous-genre. LES PHALÉRIES. *Jambes antérieures plus larges à l'extrémité, triangulaires ; palpes maxillaires terminés par un article plus gros, cylindrico-conique et comprimé.*

PHALÉRIE CULINAIRE (*Phaleria culinaris*, LATR. ; *tenebrio culinaris*, FAB.). Oblongue, déprimée, d'un rouge marron et luisant ; une forte impression en demi-cercle sur la tête ; corselet carré, rebordé, pointillé, avec une impression en devant, du moins dans l'un des sexes, et deux petits tubercules peu apparens au bord postérieur ; huit stries longitudinales

et ponctuées sur chaque élytre ; jambes antérieures ayant plusieurs petites dentelures le long du côté extérieur. — Allemagne.

Phalérie diapérine (*Phaleria diaperina*, Latr.). Ovale allongée ; noire ; tête échancrée antérieurement ; milieu du bord postérieur du corselet avançant un peu ; antennes et pates brunes ; des lignes de points sur les élytres. — Allemagne.

Phalérie du hêtre (*P. fagi*, Latr.). Elle diffère de la précédente par sa tête qui n'est pas échancrée, et par le dessous de son corps qui est d'un brun marron. — Allemagne.

Phalérie des cadavres (*P. cadaverina*, Latr. ; *tenebrio cadaverinus*, Latr.). Testacée, pâle ; abdomen noirâtre en dessous ; élytres striées. — Midi de la France.

Phalérie chrysoméline (*P. chrysomelina*, Latr. ; *enebrio chrysomelinus*, Fab.) Très noire ; luisante ; pates ferrugineuses ; élytres lisses, ayant chacune deux grandes taches ferrugineuses. — Autriche.

Phalérie chèvre (*P. capra*, Latr.). Ovale, assez élevée ; d'un fauve marron clair et luisant ; tête ayant deux dents au bord antérieur, et une corne de chaque côté entre les yeux ; des stries ponctuées sur les élytres. — Amérique.

Phalérie front cornu (*P. cornifrons*, Latr.). Oblongue ; d'un rouge luisant ; deux cornes sur la tête ; élytres noires, avec des stries pointillées. — Toscane.

Cinquième genre. Les Trachyscèles (*Trachyscelis*).

Corps court, arrondi et bombé ; jambes triangulaires, très épineuses ; antennes guère plus longues que la tête, se terminant brusquement en une massue perfoliée, ovale, de six articles.

Trachyscèle fauve (*Trachyscelis rufus*, Latr.). Petit ; corselet à bord antérieur peu concave, n'ayant pas d'impression ; corps d'un fauve marron luisant ; huit stries ponctuées sur les élytres. — Midi de la France.

Sixième genre. Les Élédones (*Eledona*).

Corps ovale et convexe; antennes arquées et terminées par quelques articles plus grands, presque triangulaires, formant une massue oblongue et comprimée.

Ces insectes se trouvent dans les champignons, d'où leur est venu le nom de *boletophagus*, que leur donnent Fabricius et Illiger.

Elédone réticulée (*Eledona reticulata*, Latr.; *boletophagus crenatus*, Fab.). Corselet à bords crénelés, ayant ses angles antérieurs avancés et les postérieurs en épines; élytres sillonnées, à sillons ponctués. — Styrie.

Elédone des agarics (*E. agaricicola*, Latr.; *boletophagus agricola*, Fab.). Petite; d'un noirâtre obscur; pates et antennes d'un brun fauve, ainsi que les bords du corselet qui est convexe, arrondi, finement chagriné, paraissant, à la loupe, un peu dentelé sur ses bords; huit lignes élevées et étroites sur chaque élytre, avec un rang de gros points enfoncés dans les intervalles. — Paris.

Elédone armée (*E. armata*, Latr.; *boletophagus armatus*, Fab.). D'un brun foncé; antennes, bords du corselet et pates plus clairs; bords du corselet et de la tête crénelés : celui antérieur de la tête avec deux petites cornes; des stries chargées de petites pointes sur les élytres; corselet inégal. — Autriche.

Septième genre. Les Cnodalons (*Cnodalon*).

Corps ovale, bombé et arqué; antennes de la longueur du corselet; les six derniers articles plus longs que les précédens, comprimés, transversaux et un peu dilatés en scie au côté intérieur; avant-sternum se prolongeant en arrière en forme de pointe.

La tête est plus étroite que le bord antérieur du corselet; ce dernier est en carré transversal, presque plan, anguleux.

Cnodalon vert (*Cnodalon viride*, Latr.). Long d'environ sept lignes; d'un beau vert luisant, teinté de bleu violet; bouche, derniers articles des antennes

et yeux, noirs ; élytres voûtées, très striées dans toute leur longueur, à stries formées de très gros points enfoncés et allongés ; tarses violets. — Saint-Domingue.

Huitième genre. LES EPITRAGES (*Epitragus*).

Corps ellipsoïdal ou en ovale allongé, allant en pointe aux deux bouts ; menton large, recouvrant la base des mâchoires ; antennes grossissant insensiblement, composées d'articles presque turbinés.

EPITRAGE BRUN (*Epitragus fuscus*, LATR.). Environ cinq lignes de longueur ; brun et couvert d'un duvet gris jaunâtre ; milieu du bord postérieur du corselet avancé ; écusson très petit, presque carré ; élytres ayant, dans toute leur longueur, des lignes peu apparentes, formées par des points. — Cayenne.

B. Antennes découvertes à la base.

Neuvième genre. LES LÉÏODES (*Leiodes*).

Articles des tarses entiers ; antennes terminées par une massue de cinq articles, le second, ou le huitième, à partir de la base, très petit ; jambes épineuses ; corps hémisphérique.

Les léïodes se trouvent sur les végétaux.

LÉÏODE HUMÉRALE (*Leiodes humeralis*, LATR. ; *anisotoma humeralis*, FAB.). Noire ; luisante en dessus ; base des antennes et pates d'un rouge brun, ainsi que le dessus du corps ; élytres ayant quelques faibles commencemens de stries, avec une tache rouge, carrée, n'allant pas jusqu'à la suture, à leur base. — Allemagne.

LÉÏODE FERRUGINEUSE (*L. ferruginea*, LATR. ; *anisotoma ferruginea*, FAB.). Moins arrondie et moins convexe que la précédente ; d'un fauve marron clair, luisant ; élytres avec des stries ponctuées. — Allemagne.

LÉÏODE ARMÉE (*L. armata*, LATR.). Noire ; luisante ; mandibules avancées ; antennes et pates fauves. — Allemagne.

LÉÏODE BRUNE (*L. picea*, LATR.). D'un brun foncé ;

antennes et pates plus claires ou fauves ; jambes postérieures arquées ; des stries formées de points enfoneés sur les élytres. — Allemagne.

Léïode grenaille (*Leiodes semilunum*, Latr.). D'un noir foneé ; abdomen et pates fauves. — Suède.

Léïode jaunatre (*L. flavescens*, Latr.). Longue d'une ligne ; d'un jaunâtre pâle, luisant ; massue des antennes obscure ; des lignes de points enfoneés sur les élytres. — Paris.

Léïode glabre (*L. glabra*, Latr.). Noire ; presque hémisphérique ; élytres ayant des stries formées par des petits points. — Allemagne.

Léïode globuleuse (*L. globosum*. — *Agnthidium globosum*, Illig. ; *anisotoma semilunum*, Fab.). Hémisphérique ; massue des antennes de trois artieles ; d'un brun foneé en dessus, roussâtre en dessous. — Allemagne.

Léïooe a élytres noires (*L. nigripenne*. — *Agathidium nigripenne*, Illig. ; *nnisotoma nigripennis*, Fab.). Hémisphérique ; massue des antennes de trois articles ; corps rouge ; élytres et abdomen noirs ; antennes obseures. — Allemagne.

Dixième genre. Les Tétratomes (*Tetratoma*).

Articles des tarses entiers ; antennes terminées en massue eomposée de quatre artieles, les articles precédens très petits ; corps ovale ; pas d'épines aux jambes.

Ces inseetes ont les palpes maxillaires saillans et avaneés ; leur eorselet est eourt et transversal. Ils vivent dans les ehampignons.

Tétratome des champignons (*Tetrntomn fungorum*, Latr.). D'un rouge fauve ; tête noire, ainsi que la massue des antennes ; élytres d'un bleu foncé, vaguement pointillées. — Paris.

Tétratome ancre (*T. nncora*, Latr.). Tête et corselet testacés ; élytres noires, ayant une taehe eommune blanehe et lobée ou divisée. — Allemagne.

Onzième genre. Les Eustrophes (*Eustrophus*).

Articles des tarses entiers ; antennes allant en gros-

sissant de la base à l'extrémité. Du reste ils ressemblent aux précédens. Tête très inclinée.

Eustrophe dermestoïde (*Eustrophus dermestoïdes.* — *Mycetophagus dermestoïdes*, Fab.). Noirâtre ; abdomen et pieds d'un brun roussâtre. — Dans les bolets, en Allemagne.

Douzième genre. Les Orchésies (*Orchesia*).

Avant dernier article des quatre tarses antérieurs bilobé ; antennes terminées par une massue de trois articles ; dernier article des palpes maxillaires fortement en hache ; jambes postérieures ayant deux longues épines à leur extrémité ; tête très inclinée.

Orchésie luisante (*O. micans.*—*Dircœa micans*, Fab.). Long de près de deux lignes ; ovale ; d'un brun fauve, lisse, luisant, plus foncé sur la tête et le corselet, plus clair et un peu testacé en dessous. — Paris.

famille 15. LES STÉNÉLYTRES.

Analyse des genres.

1. Tarses des pieds postérieurs, au moins, entiers 2
   Pénultième article de tous les tarses bilobé ou profondément échancré 7

2. Avant-dernier article des tarses antérieurs bilobé .... *Genre Serropalpe.*
   Les articles de tous les tarses entiers ... 3

3. Mandibules sans échancrure ..... *Genre Cistèle.*
   Mandibules échancrées à l'extrémité ... 4

4. Palpes presque filiformes, le dernier article des maxillaires presque cylindrique .... *Genre Hallomène.*
   Palpes maxillaires terminés par un article plus grand, en hache ou en triangle 5

5. Corps hémisphérique ; antennes presque grenues .... *Genre Nilion.*
   Corps plus ou moins ovale ; antennes jamais grenues 6

6. { Corps très aplati . . . . *Genre Pythe.*
Corps épais, convexe, arqué et oblong. . . . . *Genre Hélops.*

7. { Yeux allongés, logeant les antennes dans une échancrure au côté interne 8
Yeux globuleux, entiers ou à peine échancrés, derrière les antennes 11

8. { Lèvre entière, ou à peine échancrée . . . 9
Lèvre profondément échancrée 10

9. { Palpes maxillaires terminés par un article très grand, en forme de hache allongée; corps ovale ou elliptique; tête inclinée . . . . *Genre Mélandrye.*
Palpes maxillaires terminés par un article en triangle renversé; tête et corselet plus étroits que l'abdomen . . . . *Genre Lagrie.*

10. { Antennes simples; devant de la tête non avancé en museau . . . . *Genre Nothus.*
Antennes en scie; devant de la tête un peu avancé en museau . . . . *Genre Calope.*

11. { Corps étroit, allongé; élytres très flexibles; antennes à articles longs et cylindriques 12
Corps ovale; élytres fermes; antennes à articles courts et obconiques ou un peu en scie . . . . *Genre Rhinomacer.*

12. { Museau court; palpes maxillaires terminés par un article en hache allongée. . . . . *Genre OEdémère.*
Museau aussi long que le reste de la tête et portant les antennes; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique . . . . *Genre Sténostome.*

Caractère. Tête ovoïde, sans cou ni rétrécissement brusque; mâchoires sans ongle corné; antennes presque égales, ou s'amincissant vers leur extrémité; des ailes membraneuses sous les élytres.

Ces insectes vivent sous les vieilles écorces ou dans

le bois. On les trouve quelquefois sur les fleurs. On les partage en deux sections.

SECTION PREMIÈRE.

Tarses des pieds postérieurs, au moins, entiers.

Premier genre. LES SERROPALPES (*Serropalpus*).

Avant-dernier article des tarses antérieurs bilobé; antennes à articles pour la plupart cylindriques et allongés; palpes maxillaires en scie, le dernier article en hache allongé.

Ces insectes se trouvent dans les bois.

SERROPALPE STRIÉ (*Serropalpus striatus*, LATR.; *dircæa barbata*, FAB.). Long de huit lignes; d'un brun foncé un peu soyeux; antennes et palpes d'un brun plus clair ou roussâtre, ainsi que les bords des anneaux de l'abdomen et un peu les tarses; quelques faibles apparences de stries sur les élytres qui sont finement pointillées. — Suède.

Deuxième genre. LES HALLOMÈNES. (*Hallomenus*).

Tous les articles des tarses entiers; mandibules échancrées à leur extrémité, ou terminées par deux dents; palpes presque filiformes, le dernier article des maxillaires presque cylindrique.

HALLOMÈNE HUMÉRAL (*Hallomenus humeralis*, LATR.; *dircæa humeralis*, FAB.). Roussâtre et soyeux; deux taches noires sur le corselet; élytres légèrement striées; à épaules jaunâtres. — Allemagne.

HALLOMÈNE FLEXUEUX (*H. flexuosus*, PAYK.). Testacé en dessus; derrière de la tête et une bande transverse sur le corselet, noires; deux bandes ondées de la même couleur sur les élytres. — Suède.

HALLOMÈNE BIPONCTUÉ (*H. bipunctatus*, PAYK.). Il ressemble à l'hallomène ponctué, mais ses élytres n'ont pas de jaune à la base. — Allemagne.

HALLOMÈNE SEMBLABLE (*H. affinis*, PAYK.). D'un brun testacé, très lisse; jambes presque sans épines. — Suède.

Troisième genre. Les Pythes (*Pytho*).

Tous les articles des tarses entiers; mandibules comme dans les précédens; palpes maxillaires terminés par un article plus grand, en forme de hache ou de triangle renversé; corps très aplati.

Leur corps est allongé, un peu plus étroit à sa partie antérieure; tête un peu penchée, et un peu plus étroite que le corselet; corselet plus étroit que l'abdomen, un peu orbiculaire ou en carré très arrondi sur les côtés.

Pythe bleu (*Pytho cæruleus*, Latr.). Cinq lignes de longueur ou à peu près; noir; corselet sillonné; élytres d'un bleu violet, ou rousses, striées; abdomen roux. — Suède. Il a deux variétés qui sont :

1°. *P. festivus*, Latr. Noir; corselet sillonné; élytres brunes, striées; jambes fauves, ainsi que les bords de l'abdomen. — Allemagne.

2°. *P. castaneus*, Latr. Noir; corselet sillonné; élytres brunes, striées; bords de l'abdomen et pates testacés. — Allemagne.

Quatrième genre. Les Hélops (*Helops*).

Tarses et mandibules comme les précédens; dernier article des palpes maxillaires grand, en forme de hache ou de triangle renversé; corps épais, convexe ou arqué et oblong.

Hélops lanipède (*Helops lanipes*, Latr.). Allongé; d'un bronzé cuivreux, foncé en dessus et plus noir en dessous; tête et corselet très ponctués, ce dernier presque carré, arrondi sur les côtés et rétréci aux angles postérieurs; abdomen allongé, allant en pointe; élytres avec des stries ponctuées; tarses ayant leurs quatre premiers articles garnis de poils nombreux. — Paris.

Hélops dentipède (*H. dentipes*, Latr.). Très noir; obscur; tête et corselet lisses; élytres avec un sillon ayant une ligne de points enfoncés; cuisses antérieures carénées en dessous, comprimées, avec une dent au milieu du côté interne; tarses munis d'un duvet jaunâtre. — Italie.

Hélops bleu d'acier (*H. chalibæus*, Latr.). Huit

lignes environ de longueur ; dessus d'un bleu violet foncé, luisant et pointillé ; corselet carré, rétréci aux angles postérieurs ; des stries ponctuées sur les élytres ; antennes, dessous du corps et pates d'un brun noirâtre ; tarses bruns, munis en dessous d'un duvet plus pâle. — Midi de la France.

Hélops strié (*Helops striatus*, Latr. ; *helops ovatus*, Rossi). Un quart plus petit que l'hélops lanipède ; dessus d'un brun très foncé, bronzé, pointillé, un peu luisant ; pates et antennes d'un brun fauve, ainsi que le dessous du corps ; corselet moins allongé, en carré transversal, non rétréci aux angles postérieurs ; articles des tarses soyeux. — Paris.

Hélops atre (*H. ater*, Latr.). Ovale ; d'un noir peu luisant en dessus ; d'un brun foncé en dessous, ainsi que les antennes ; dessus du corps finement pointillé et ayant un court duvet ; corselet un peu en demi-cercle, ayant le milieu du bord postérieur un peu avancé ; élytres striées. — Paris.

Hélops bleu (*H. cyaneus*, Fab.). Ovale ; bleu ; corselet ponctué ; pates obscures ; élytres striées. — Danemarck.

Hélops hottentot (*H. hottentota*, Fab.). Entièrement noir ; tête et corselet lisses ; des stries crénelées sur les élytres. — France.

Hélops quadrimaculé (*H. quadrimaculatus*, Latr.). Oblong et petit ; noir ou d'un noir brunâtre, luisant, finement pubescent, très pointillé ; pates d'un roux clair, ainsi que la base et l'extrémité des antennes ; corselet presque en carré transversal, arrondi sur les côtés et rétréci aux angles postérieurs, ayant, près du bord postérieur, trois petites impressions ; élytres striées, ayant chacune deux taches arrondies et roussâtres, l'une à la base, l'autre au bout opposé. — Midi de la France.

Hélops barbu (*H. barbatus*, Latr. ; *melandrya barbata*, Fab.). Absolument semblable au précédent, mais pas de taches sur les élytres. Les stries de celles-ci sont nombreuses et formées par des points rangés en lignes et très pressés. — France.

Cinquième genre. LES NILIONS (*Nilio*).

Ils ressemblent aux hélops quant aux mandibules et aux palpes maxillaires, mais leur corps est hémisphérique et leurs antennes presque grenues. Tous sont exotiques.

NILION VELU (*Nilio villosus*, LATR.; *coccinella villosa*, FAB.). Quatre lignes de longueur; brun en dessous, noirâtre et velu en dessus; bords du corselet et des élytres jaunâtres et un peu transparens; des stries pointillées sur les élytres. — Cayenne.

Sixième genre. LES CISTÈLES (*Cistela*).

Articles de tous les tarses entiers, comme dans les précédens; pas d'échancrure à l'extrémité des mandibules. Du reste, ces insectes ont beaucoup d'analogie avec les hélops.

CISTÈLE CÉRAMBOÏDE (*Cistela ceramboides*, LATR.). Cinq lignes de longueur; ovale; noire; antennes en scie; élytres d'un jaune roussâtre, striées. — Paris.

CISTÈLE JAUNE CITRON (*C. sulphurea*, LATR.). D'un jaune de soufre; antennes et yeux noirs; corselet presque carré; de faibles stries sur les élytres. — Paris.

CISTÈLE LEPTUROÏDE (*C. lepturoides*, LATR.). Noire, luisante; pubescente; corselet en carré transversal; élytres d'un brun rougeâtre ou marron pâle, très pointillées, à points confluens; des stries peu marquées. — Midi de la France.

CISTÈLE BICOLORE (*C. bicolor*, LATR.). Noire; élytres et pates d'un jaune de soufre. — Paris.

CISTÈLE RUFIPÈDE (*C. rufipes*, LATR.). D'un noir verdâtre, velouté et luisant en dessus; d'un brun foncé, avec les bords des anneaux plus clairs en dessous; palpes, antennes et pates fauves, ainsi que quelques portions des bords du corselet; ce dernier en demi-cercle; élytres finement pointillées, sans stries. — Paris.

CISTÈLE A PATES FAUVES (*C. fulvipes*, LATR.). Noire; bouche roussâtre; antennes brunes; corselet presque en demi-cercle; élytres pointillées, ayant des stries

dans lesquelles on voit des points enfoncés. — Allemagne.

Cistèle murine (*Cistela murina*, Latr.). Formes de la cistèle cérambоïde, mais plus petite; antennes n'étant pas en scie, testacées ainsi que les pates; élytres lisses. — Paris.

Cistèle bleue (*C. cærulea*, Latr.). Noire; élytres bleuâtres et striées; corselet presque carré. — Barbarie.

Cistèle variable (*C. varians*, Latr.; *allecula varians*, Fab.). Formes de la cistèle rufipède; corps testacé; pates un peu plus pâles; yeux noirs; élytres légèrement striées, ayant quelquefois une ligne plus foncée dans le milieu de leur longueur. — France.

Cistèle marron (*C. badia*, Latr.). D'un fauve marron; glabre, luisante, pointillée; yeux noirs; corselet presque en demi-cercle; élytres plus pâles, à stries ponctuées et pointillées dans les intervalles. — Midi de la France.

SECTION DEUXIÈME.

Pénultième article de tous les tarses bilobé ou profondément échancré.

* *Yeux allongés, logeant les antennes dans une échancrure au côté interne.*

Septième genre. Les Mélandryes (*Melandrya*).

Lèvre entière ou à peine échancrée; palpes maxillaires terminés par un article très grand, en forme de hache allongée; corps ovale ou elliptique, avec la tête inclinée et le corselet en trapèze.

Mélandrye caraboïde (*Melandrya caraboides*, Latr.; *melandrya serrata*, Fab.). Six lignes de longueur ou environ; d'un noir luisant et glabre; élytres d'un bleu foncé et noirâtre, finement striées et pointillées; corselet plan, avec deux fortes impressions postérieures; bout des tarses et dernier article des palpes, bruns. — Paris.

Mélandrye variée (*M. variegata*, Latr.; *dircæa*

variegata, Fab.). Brune; élytres d'un roux jaunâtre, mélangées de brun ou de noirâtre. — Midi de la France.

Mélandrye brunette (*Melandrya fusca*, Latr.). Longue d'une ligne et demie; d'un brun noirâtre en dessous, plus clair en dessus; couverte d'un duvet léger et soyeux; corselet très court, en segment de cercle; élytres très finement pointillées, sans stries. — Midi de la France.

Mélandrye canaliculée (*M. canaliculata*, Latr.). Noire; un sillon longitudinal au milieu du corselet; élytres striées, avec des impressions transversales au milieu. — Allemagne.

Huitième genre. Les Lagries (*Lagria*).

Lèvre entière ou presque entière; palpes maxillaires terminés par un article en triangle renversé; tête et corselet plus étroits que l'abdomen; antennes souvent presque grenues, quelquefois un peu plus grosses vers le bout, et variant un peu selon les sexes.

Lagrie hérissée (*Lagria hirta*, Latr.). Velue; noire; élytres d'un jaune pâle, un peu fauves, demi-transparentes, finement pointillées, sans stries; mâle ayant le dernier article de ses antennes fort long. — Paris.

Lagrie pubescente (*L. pubescens*, Latr.). Noire; glabre; élytres fauves et chagrinées; corselet ayant un reflet fauve et un léger sillon dans son milieu; pates brunes; abdomen d'un brun fauve. — Midi de la France.

Neuvième genre. Les Calopes (*Calopus*).

Lèvre profondément échancrée; devant de la tête un peu avancé en museau; antennes en scie; corps très allongé; tête et corselet plus étroits que l'abdomen.

Calope serraticorne (*Calopus serraticornis*, Latr.). D'un brun grisâtre; yeux noirs; pates déliées. — Nord de l'Europe.

Dixième genre. Les Nothus (*Nothus*).

Lèvre profondément échancrée ; tête un peu avancée en museau ; antennes simples ; corps étroit, allongé, presque cylindrique ; dernier article des palpes maxillaires fortement en hache ; cuisses postérieures renflées dans l'un des sexes.

Nothus clavipède (*Nothus clavipes*, Oliv.). Un peu plus de quatre lignes de longueur ; d'un noir plombé, avec un léger duvet gris ; palpes fauves, ainsi que les trois premiers articles des antennes. — Autriche.

Nothus biponctué (*N. bipunctatus*, Oliv.). Noir ; bouche et partie antérieure du front, fauves, ainsi que les pates, la plus grande partie de l'abdomen, les bords du corselet et une ligne dans son milieu. — Autriche.

Nothus brulé (*N. prœustus*, Oliv.). Un peu plus petit que le nothus clavipède ; roussâtre ; tête et poitrine noires, ainsi que les genoux, le bout des élytres, et deux taches sur le corselet. — Autriche. L'espèce précédente n'est, je crois, qu'une variété de celle-ci.

** *Yeux globuleux, entiers ou à peine échancrés, derrière les antennes.*

Onzième genre. Les OEdémères (*OEdemera*).

Tête avancée, en forme de museau court ; corps étroit et allongé ; élytres linéaires, flexibles ; antennes composées d'articles longs, cylindriques, insérées très près des yeux ; palpes maxillaires terminés par un article en forme de hache allongée.

On trouve ces insectes sur les fleurs, et l'on ne sait rien de plus sur leur histoire.

a. *Élytres presque de la même largeur partout, non ouvertes dans leur moitié postérieure.*

OEdémère mélanure (*OEdemera melanura*, Latr.). Noire ; corselet testacé, ainsi que les élytres, à leur extrémité près. — Espagne.

OEdémère notée (*OE. notata*, Latr.). Tête d'un

rouge fauve luisant, ainsi que le corselet; élytres d'un fauve plus pâle, ou brique, avec l'extrémité noire; antennes et pates brunes; genoux fauves; anus de cette couleur; poitrine et abdomen noirs. — France méridionale.

Œdémère fulvicolle (*OEdemera fulvicollis*, Lat.). D'un verdâtre cendré et foncé; tête presque noire; corselet d'un rouge pâle, marqué d'un trait transversal, obscur antérieurement; élytres lisses; bout de l'abdomen d'un fauve pâle. — Styrie.

OEdémère quadriponctuée (*OE. quadripunctata*, Latr.). D'un noir mat; corselet d'un rouge pâle, marqué de quatre points enfoncés formant le carré, et d'un cinquième peu apparent placé entre les deux points postérieurs; élytres sans nervures bien distinctes.

OEdémère sanguinicolle (*OE. sanguinicollis*, Latr.). D'un vert cendré et foncé; tête presque noire; corselet d'un rouge pâle, marqué de trois gros points enfoncés formant le triangle; élytres ayant chacune dans toute leur longueur trois nervures parallèles. — France.

OEdémère ruficolle (*OE. ruficollis*, Latr.). D'un vert un peu bleuâtre; corselet d'un rouge clair, ainsi que l'abdomen; élytres un peu rétrécies vers le milieu, ayant chacune une nervure vers leur bord extérieur, une seconde au milieu, et le commencement d'une troisième à la base près de la suture. — France méridionale.

OEdémère très verte (*OE. viridissima*, Latr.; *cantharis thalassina*, Fab.). D'un vert un peu doré; antennes noirâtres; corselet un peu allongé, ayant un creux longitudinal au milieu; pates variées de noirâtre et de roussâtre: trois nervures longitudinales et peu saillantes sur les élytres, avec la moitié d'une quatrième à la base, près de la suture. — Suède.

OEdémère azurée (*OE. cyanea*, Latr.; *necydalis cyanea*, Fab.). D'un bleu foncé; pubescente; antennes et pates noires; dessus du corps violet; un enfoncement triangulaire terminé par un sillon, sur le corselet; une petite nervure longitudinale vers le milieu

de chaque élytre, et le commencement d'une seconde à la base, près de la suture. — Allemagne.

OEdémère céladon (*OEdemera celadonia*, Latr.). Pubescente; verte ou d'un vert bleuâtre; corselet ayant un enfoncement transversal vers le milieu et de chaque côté; élytres un peu rétrécies au côté extérieur, vers le milieu, avec chacune trois nervures longitudinales, dont l'extérieur se perd à sa naissance dans le rebord; l'extrémité de chaque élytre sensiblement plus épaisse ou plus élevée. — France.

OEdémère bleuatre (*OE. cærulescens*, Latr.; *necydalis cærulescens*, Fab.). D'un bleu glabre, pointillé, un peu bronzé en dessous, presque mat sur les élytres, qui ont chacune quatre petites nervures peu marquées; antennes noires; corselet plan en dessus, avec quelques inégalités et une saillie arrondie sur les côtés. — Paris.

OEdémère abdominale (*OE. abdominalis*, Latr.). Presque linéaire; d'un vert cendré et foncé, presque plombé; antennes noires; un enfoncement de chaque côté du corselet, dont le milieu est un peu élevé en carène; bords de l'abdomen relevés et rougeâtres; une nervure longitudinale sur les élytres, et le commencement d'une seconde au côté interne. — France.

OEdémère brulée (*OE. ustulata*, Latr.; *necydalis ustulata*, Fab.). Noire, ou d'un noir bleuâtre; corselet pubescent; élytres testacées, bordées extérieurement d'une bande bleuâtre, excepté à la base. — Midi de la France.

OEdémère a quatre nervures (*OE. quadrinervosa*, Latr.). Formes de l'œdémère abdominale, mais plus petite, noirâtre, plus duveteuse sur les élytres; corselet presque uni, finement pointillé; deux faibles nervures longitudinales sur chaque élytre. — France.

b. *Élytres fortement rétrécies postérieurement, ouvertes dans leur moitié postérieure.*

Œdémère verdatre (*OE. virescens*, Latr.; *necydalis virescens*, Fab.). Verte; trois enfoncemens sur le corselet; élytres pubescentes, ayant chacune une nervure longitudinale, et le commencement d'une

quatrième près de la suture ; cuisses des pates postérieures peu renflées ; jambes droites, terminées par deux petits éperons, au moins dans l'un des sexes. Variétés : 1°. tirant sur le bleu ; 2°. bronzée, avec les pates antérieures en partie testacées. — Allemagne.

Œdémère bleue (*OEdemera cœrulea*, Latr. ; *necydalis cœrulea*, Fab.). D'un vert bleuâtre ; semblable à la précédente, mais cuisses des pates postérieures très renflées dans les deux sexes ; jambes arquées et terminées en pointe ; tarses à insertion latérale. — Paris.

OEdémère barbaresque (*OE. barbara*, Latr. ; *necydalis barbara*, Fab.). Verdâtre ; extrémité des élytres, grande partie des pates, et bord postérieur du corselet, d'un jaunâtre fauve. — Dalmatie.

OEdémère goutteuse (*OE. podagraria*, Latr. ; *necydalis podagraria*, Fab.). Noire ; élytres d'un jaunâtre fauve, ainsi que les quatre pates antérieures et une tache à la base des postérieures. — Paris.

OEdémère simple (*OE. simplex*, Latr. ; *necydalis simplex*, Fab.) Noire ; base des antennes, corselet, ventre, excepté le milieu, cuisses et haut des jambes, d'un jaunâtre roussâtre, ainsi que les élytres qui ont chacune une nervure longitudinale et la moitié d'une autre ; cuisses postérieures simples. — Europe.

Douzième genre. Les Sténostomes (*Stenostoma*).

Ils ressemblent aux précédens par les formes, la consistance des élytres et les antennes, mais museau aussi long que la tête et portant les antennes ; dernier article des palpes maxillaires presque cylindrique.

Sténostome muselier (*Stenostoma rostrata*, Latr. ; *Leptura rostrata*, Fab.). D'un vert bronzé ; antennes et pates fauves ; une petite nervure longitudinale et la moitié d'une autre près de la suture, sur chaque élytre. — Midi de la France.

Treizième genre. Les Rhinomacers (*Rhinomacer*).

Corps ovale ; corselet trapézoïdal ; élytres fermes ; antennes formées d'articles courts en cônes renversés ou un peu en scie.

Ces insectes, par leur forme et le rétrécissement en forme de trompe de la partie antérieure de leur tête, ont beaucoup d'analogie avec les bruches et les charansons. On les trouve sur les fleurs.

RHINOMACER DES OMBELLIFÈRES (*Rhinomacer umbellatarum*, LATR.; *bruchus umbellatarum*, FAB.). Noir; un duvet gris jaunâtre en dessus, d'un gris blanchâtre en dessous; museau court, sans lignes imprimées; antennes fauves. — Hongrie.

RHINOMACER CHARANSONITE (*R. curculioides*, LATR.). Il diffère du précédent par ses antennes noires, son museau plus étroit, plus allongé, ayant deux petites lignes longitudinales imprimées en dessus. France méridionale.

RHINOMACER LEPTUROÏDE (*R. lepturoides*, LATR.). Noir; élytres moins foncées ou noirâtres. — Autriche.

FAMILLE 16. LES TRACHÉLIDES.

Analyse des genres.

1.	Crochets des tarses simples, non dentelés en dessous, et sans appendice....	2
	Crochets des tarses profondément divisés, ou dentelés en dessous et munis d'un appendice	11
2.	Corps élevé ou arqué; corselet en trapèze ou en demi-cercle; élytres très courtes ou terminées en pointe......	6
	Corps oblong ou long, non arqué; corselet rond, ou conique, ou cordiforme, ou formé de deux nœuds; élytres de la longueur de l'abdomen, arrondies..	3
3.	Corselet rond ou conique; corps long, droit, déprimé; yeux échancrés.....	4
	Corselet cordiforme, rétréci postérieurement, ou formé de deux nœuds; corps oblong; tête grande.........	9

4. Pénultième article de tous les tarses bilobé; antennes des mâles en peigne ou en panache.................... 5
Tous les articles des tarses entiers; antennes toujours simples .... *Genre Apale.*

5. Corps linéaire; corselet conique; pates longues.................... *Genre Dendroïde.*
Corps élargi, arrondi postérieurement; corselet presque rond........ *Genre Pyrochre.*

6. Tous les articles des tarses entiers..... 7
Pénultième article des quatre tarses antérieurs, au moins, bilobé......... 8

7. Palpes presque filiformes; antennes en peigne ou en panache dans les mâles. .... *Genre Ripiphore.*
Palpes maxillaires terminés par un article beaucoup plus grand que les précédens, en forme de hache; antennes simples ou en scie........... *Genre Mordelle.*

8. Antennes simples, grossissant un peu vers le bout; écusson nul ou peu distinct...................... *Genre Anaspe.*
Antennes insérées dans une petite échancrure des yeux et à articles cylindriques; corselet en demi-cercle. *Genre Scraptie.*

9. Antennes se terminant par trois articles beaucoup plus longs que les autres. *G. Stérope.*
Antennes se terminant d'une manière uniforme......................... 10

10. Corselet simple............... *Genre Notoxe.*
Extrémité du corselet avancée en corne. .... *Genre Cuculle.*

Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'une appendice en forme de soie; corps épais......... *Genre Horie.*
Crochets des tarses profondément divisés, ou doubles, sans dentelures en dessous; corps oblong; élytres et abdomen mous 12

12. { Pénultième article des tarses bilobé. *G. Tetraonyx.*
Tous les articles des tarses entiers..... 13

13. { Antennes en massue, ou plus grosses vers le bout..................... 14
Antennes de la même grosseur, ou aminéies vers le bout 16

14. { Antennes de onze articles, dont les derniers articles en massue arquée. *Genre Mylabre.*
Antennes de neuf articles, terminées en bouton.......................... 15

15 { Antennes régulières............. *Genre Hyclée.*
Antennes irrégulières........... *Genre Cérocome.*

16. { Antennes coudées, guère plus longues que la tête................... *Genre OEnas.*
Antennes non coudées, au moins de la longueur de la tête et du corselet... 17

17. { Point d'ailes membraneuses ; élytres très courtes, croisées dans une partie de leur bord, ne couvrant qu'une portion de l'abdomen............ *Genre Méloé.*
Des ailes membraneuses; élytres de la longueur de l'abdomen....... *Genre Cantharide.*

Caractère. Tête triangulaire ou en cœur, séparée du corselet par un étranglement brusque ; élytres minces et flexibles ; antennes d'égale grosseur ou insensiblement plus grêles vers le bout ; mâchoires dépourvues de dents cornées.

Ces insectes vivent sur les plantes, dont ils mangent les feuilles ou sucent les fleurs. Lorsqu'on veut les saisir, quelques uns, très agiles, cherchent à s'échapper par la fuite, les autres se contractent et font le mort. On les a groupés en plusieurs divisions.

PREMIÈRE DIVISION.

Crochets des tarses simples ; corps long, droit, déprimé ; corselet rond ou conique ; élytres de la longueur de l'abdomen, aussi larges ou plus larges, arrondies à l'extrémité ; yeux échancrés.

Premier genre. LES DENDROÏDES (*Dendroides*).

Pénultième article de tous les tarses bilobé; antennes en peigne ou en panache dans les mâles ; corps linéaire ; corselet conique ; pates longues.

DENDROÏDE FLABELLÉE (*Dendroides flabellata.— Pyrochroa flabellata*, FAB.). Rouge ; antennes et élytres noires, ainsi que les pates, leurs tarses excepté. — Canada.

Deuxième genre. LES PYROCHRES (*Pyrochroa*).

Tarses et antennes comme les précédens, mais corselet presque rond, et corps élargi et arrondi postérieurement.

Leurs palpes maxillaires sont terminés par un article ovale ; leurs élytres ne sont qu'une fois plus longues que la tête et le corselet pris ensemble. On les trouve, ainsi que leurs larves, sous les écorces d'arbres.

PYROCHRE ÉCARLATE (*Pyrochroa coccinea*, LATR.). Tête et dessous du corps noirs ; corselet et élytres d'un beau rouge écarlate ; écusson noir. — Allemagne. France.

PYROCHRE CARDINALE (*P. rubens*, LATR.). Tête, corselet, écusson et élytres d'un rouge écarlate ; antennes noires, ainsi que les pates et le dessous du corps. — Paris.

PYROCHRE PECTINICORNE (*P. pectinicornis*, LATR.). Elle ressemble à la pyrochre écarlate, mais le corselet et les élytres sont d'un rouge plus pâle, tirant sur le jaunâtre ; une tache noire sur le corselet. — Suède.

Troisième genre. LES APALES (*Apalus*).

Ils diffèrent des deux genres précédens par les articles des tarses, qui sont tous entiers, et par leurs antennes qui sont simples dans les deux sexes.

APALE BIMACULÉ (*Apalus bimaculatus*, FAB.). Noir ; élytres d'un fauve jaunâtre, ayant chacune une tache noire près de l'extrémité et vers la suture. — Suède.

DEUXIÈME DIVISION.

Crochets des tarses simples ; tête basse ; corselet en trapèze ou en demi-cercle ; corps élevé ou arqué ; abdomen conique ; élytres très courtes ou terminées en pointe. Ces insectes ont le corps comprimé latéralement. Ils vivent sur les fleurs, sont très vifs et très agiles.

Quatrième genre. Les Ripiphores (*Ripiphorus*).

Tous les articles des tarses entiers ; palpes presque filiformes ; antennes en peigne ou en panache dans les mâles, plus simples dans les femelles.

* *Antennes en peigne, des deux côtés dans les mâles.*

Ripiphore flabellé (*Ripiphorus flabellatus*, Latr.). Noir ; tête, dessus du corps et une partie des côtés de l'abdomen d'un fauve pâle, ainsi que le haut des jambes et les tarses des pates postérieures ; extrémité des articles de ces tarses noire. — Italie.

Ripiphore bimaculé (*R. bimaculatus*, Latr.). Semblable au précédent, mais une tache noire à l'extrémité de chaque élytre, et la partie qui avoisine l'angle scutellaire obscure ou noire. — Allemagne.

Ripiphore musciforme (*R. subdipterus*, Latr.). Noir ; élytres très courtes, ovales, voûtées, d'un jaune pâle ; antennes de sept à huit feuillets jaunes ; celles de la femelle n'en sont garnies que d'un côté, et ces feuillets sont noirs. — Midi de la France.

** *Antennes pectinées d'un seul côté dans les mâles.*

Ripiphore paradoxal (*R. paradoxus*, Latr.). Noir ; côtés postérieurs du corselet et abdomen jaunes, ainsi que les élytres, excepté leur extrémité ; un enfoncement longitudinal dans le milieu du corselet ; antennes en scie, seulement dans les femelles. — Paris.

Ripiphore anguleux (*R. angulatus*, Panz.). Semblable au précédent, mais antennes entièrement noires. — Allemagne.

Cinquième genre. LES MORDELLES (*Mordella*).

Tous les articles des tarses entiers; palpes maxillaires terminés par un article beaucoup plus grand que les précédens, en forme de hache; antennes simples ou seulement en scie.

Les femelles de ces insectes ont le dernier anneau de l'abdomen prolongé en une queue pointue qui leur sert à enfoncer leurs œufs dans les cavités du vieux bois, où vivent leurs larves.

MORDELLE A TARIÈRE (*Mordella aculeata*, LATR.). Longue de deux lignes; d'un noir luisant et sans taches, avec un duvet soyeux; antennes en scie; tarière de la longueur du corselet. — Paris.

MORDELLE FASCIÉE (*M. fasciata*, LATR.). Longue de près de trois lignes; noire, couverte d'un duvet soyeux et très fin d'un brun jaune, et formant deux bandes sur les élytres; ces dernières terminées en pointe arrondie. — Paris.

MORDELLE ABDOMINALE (*M. abdominalis*, LATR.). Noire; corselet et abdomen jaunes. — Allemagne.

MORDELLE A HUIT POINTS (*M. octopunctata*, LATR.). Noire; élytres ayant chacune trois points et un trait arqué à la base, près de la suture, veloutés et roussâtres. — De la Caroline.

MORDELLE A DOUZE POINTS (*M. duodecim-punctata*, LATR.). Noire, tachetée de blanc. — Italie.

Sixieme genre. LES ANASPES (*Anaspis*).

Pénultième article des quatre tarses antérieurs bilobé; palpes comme dans les précédens; antennes simples, grossissant un peu vers le bout; écusson souvent nul ou peu distinct.

Ces insectes ont les mêmes habitudes que les mordelles.

ANASPE FRONTALE (*Anaspis frontalis*, LATR.; *mordella frontalis*, FAB.). Noire; base des antennes, palpes, et les deux pates de devant, d'un fauve jaunâtre pâle, ainsi que la face de la tête jusqu'aux yeux. — Paris. Variété plus petite, dont les six pates sont d'un fauve jaunâtre, et où cette couleur, sur la face,

ne dépasse pas la lèvre supérieure : l'anaspe noire de Geoffroy.

ANASPE RUFICOLLE (*Aaaspis ruficollis*, LATR.; *mordella ruficollis*, FABR.). Noire; eorselet et pates fauves. — Paris.

ANASPE BIGARRÉE (*A. variegata*, LATR.; *mordella variegata*, FAB.). Noire; antennes, bouche et pates, rougeâtres; côtés et bord autérieur du corselet, en tout ou en grande partie, de eette même couleur; élytres ayant ebaeune une tache rougeâtre allongée, terminée en pointe et scapulaire; femelle ayant une queue assez longue. — Paris.

ANASPE HUMÉRALE (*A. humeralis*, LATR.; *mordella humeralis*, FAB.). Noire; une grande tache jaune à la base de chaque élytre. — Paris.

ANASPE THORACIQUE (*A. thoracica*, LATR.; *mordella thoracica*, FAB.). Noire; tête, corselet, et les quatre pates de devant jaunes. — Paris.

ANASPE JAUNE (*A. flava.* — *Mordella flava*, FAB.). Jaune; yeux, poitrine et abdomen noirs; bout des élytres plus ou moins obscur. — Paris.

ANASPE JAUNATRE (*A. flavescens*, LATR.). Longue de deux lignes et demie; d'un fauve châtain; élytres un peu plus foneées ou plus obseures, veloutées; yeux noirs; queue de la femelle noirâtre, velue, avec une soie assez longue, fauve en dessous. — Soissons.

ANASPE FERRUGINEUSE (*A. ferrugiaea*, LATR.). Longue d'environ deux lignes; d'un fauve clair; yeux noirs; extrémité des antennes et quelquefois eôtés de l'abdomen noirâtres; corselet un peu avancé sur l'éeusson; femelle ayant une queue assez longue et un peu velue. — Franee.

ANASPE NIGRICOLLE (*A. nigricollis*, LATR.; *mordella aigricollis*, FAB.). D'un brun noirâtre; élytres testaeées, ayant une bande transversale, la suture et le bout, d'un noir brun, ee qui leur fait paraître comme ayant quatre petites taches testaeées. — France.

ANASPE TACHETÉE (*A. maculata*, LATR.). D'un fauve jaunâtre; yeux et abdomen noirâtres; élytres ayant

chacune une tache noirâtre vers le milieu, et une plus petite et commune à la suture. — Paris.

Septième genre. Les Scrapties (*Scraptia*).

Pénultième article des tarses bilobé; corselet en demi-cercle; antennes insérées dans une petite échancrure des yeux et composées d'articles cylindriques.

Scraptie brunette (*Scraptia fusca*, Latr.). Petit, oblong, à corps mou, d'un brun noirâtre, pubescent; jambes et tarses plus clairs; élytres lisses. — Paris.

TROISIÈME DIVISION.

Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'une appendice en forme de soie; corselet en forme de cœur, rétréci postérieurement, ou formé d'un à deux nœuds; corps oblong; tête grande; antennes simples ou légèrement en scie; pénultième article des tarses bilobé; dernier article des palpes maxillaires en hache.

Huitième genre. Les Cuculles (*Cucullus*).

Antennes se terminant d'une manière uniforme, dont les trois derniers articles ne sont pas plus longs que les autres; extrémité antérieure et dorsale du corselet avancé en forme de corne.

Cuculle unicorne (*Cucullus monoceros.* — *Anthicus monoceros*, Fab.). Long de deux lignes; d'un fauve clair, avec deux points à la base de chaque élytre, et une bande repliée vers la suture, noirs; corne du corselet dentée. — Paris.

Cuculle monodon (*C. monodon.* — *Anthicus monodon*, Fab.). Plus petit que le précédent; taches des élytres moins marquées; tête et corselet roussâtres comme le corps. — De la Caroline.

Cuculle cornu (*C. cornutus.* — *Anthicus cornutus*, Fab.). Il diffère du cuculle unicorne par ses élytres, qui ont trois bandes noires entrecoupées de deux bandes roussâtres. — Italie.

Cuculle rhinocéros (*C. rhinoceros.* — *Anthicus*

rhinoceros, Fab.). Testacé; élytres très noires. — Allemagne.

Cuculle nigripenne (*Cucullus nigripennis*. — *Notoxus nigripennis*, Latr.). Un peu moins d'une ligne de longueur; d'un fauve pâle, recouvert d'un duvet court et soyeux; yeux noirs; abdomen noirâtre, ainsi que les élytres, dont le bord extérieur est un peu fauve pâle. — Midi de la France.

Cuculle sans taches (*C. immaculatus*.—*Notoxus immaculatus*, Latr.). Semblable au précédent pour la taille et la forme, mais entièrement roussâtre. — Midi de la France.

Neuvième genre. Les Notoxes (*Notoxus*).

Ils ne diffèrent des précédens que par leur corselet mutique, sans avancement en forme de corne.

Notoxe anthérin (*N. antherinus*, Latr.; *anthicus antherinus*, Fab.). Noir; élytres ayant une tache assez grande à la base, une bande transverse au-delà du milieu, et qui gagne inférieurement la suture, rougeâtres; antennes et cuisses noires; pates d'un roux pâle. — Paris.

Notoxe selle (*N. sellatus*, Latr.). Noir; élytres pointillées, fauves, avec une large bande noire au milieu; antennes et pates fauves. — Allemagne.

Notoxe très noir (*N. ater*, Latr.). Noir; presque glabre; élytres ponctuées. — Allemagne.

Notoxe pates fauves (*N. flavipes*, Latr.). Noir; antennes et pates jaunes; élytres marron, avec une tache scutellaire et une autre au milieu du dos, noires. — Allemagne.

Notoxe grêle (*N. gracilis*, Latr.). Allongé; noir; antennes et pates fauves; élytres testacées ou d'un fauve jaunâtre, avec une tache marginale noire. — Allemagne.

Notoxe bicolor (*N. bicolor*, Latr.; *anthicus hirtellus*, Fab.). Noir; velu; ponctué; antennes et pates fauves, ainsi que la base du corselet et des élytres; cuisses noires, excepté leurs articulations. — Paris.

Notoxe fourmi (*N. formicarius*, Latr.; *anthicus floralis*, Fab.). Brun, glabre, finement pointillé;

corselet fauve, excepté quelquefois sa partie antérieure ; base des élytres fauve. — Paris.

Notoxe calycin (*Notoxus calycinus*, Panz.). Semblable au précédent, mais plus pâle; bande de la base des élytres peu ou point prononcée. — Allemagne.

Notoxe de Rodrigue (*N. Rodriguii*, Latr.). Long d'une ligne; noir, luisant, presque glabre et lisse; antennes roussâtres; corselet de deux nœuds, dont l'antérieur plus grand, noir, et le second roussâtre; deux petites bandes étroites, transverses, d'un jaunâtre pâle sur les élytres, qui sont lisses; pates roussâtres; cuisses noires, excepté leurs extrémités. — Midi de la France.

Notoxe pédestre (*N. pedestris.* — *Anthicus pedestris*, Fab.). Très noir; luisant; corselet fauve; cuisses antérieures dentées. — Espagne.

Notoxe des peupliers (*N. populneus.* — *Anthicus populneus*, Fab.). Il ressemble un peu au notoxe fourmi; lisse; testacé; tête noire. — Paris.

Dixième genre. Les Stéropes (*Steropes*).

Mêmes caractères, mais antennes terminées par trois articles beaucoup plus longs que les précédens.

Stérope carpien (*Steropes carpicus*, Stev.). Tête noire et pubescente; antennes et bouche testacées; corselet de la grandeur de la tête, pubescent, testacé, presque arrondi; écusson petit; élytres deux fois plus larges que le corselet, et ayant plus de trois fois sa longueur, pubescentes, testacées, avec un point noir et soyeux vers leur base; dessus du corselet ferrugineux, ponctué; abdomen brun; pates testacées. — De Kisliar, sur les bords de la mer Caspienne.

QUATRIÈME DIVISION.

Crochets des tarses dentelés en dessous, accompagnés d'une appendice en forme de scie; corselet carré; corps épais; yeux allongés.

Onzième genre. Les Hories (*Horia*).

Antennes courtes et simples; mandibules fortes; palpes filiformes; articles des tarses entiers.

Les mâles ont la tête ou les pieds postérieurs plus forts que les femelles. Ces insectes sont tous exotiques, et paraissent devoir vivre dans les bois.

Horie maculée (*Horia maculata*, Oliv.). D'un jaune fauve; plusieurs taches noires sur les élytres. — Saint-Domingue. Brésil.

D'après les observations d'un auteur anglais, consignées dans les *Transactions de la Société linnéenne de Londres*, la larve de cette espèce vit en parasite dans le nid d'un gros xylocope qui dépose ses œufs dans le bois.

Horie ferrugineuse (*H. ferruginosa*, Lat.). Fauve; mandibules grandes; noirâtre; tête grosse. — Tranquebar.

CINQUIÈME DIVISION.

Crochets des tarses profondément divisés ou doubles, sans dentelures en dessous; corps oblong; tête grosse et inclinée; yeux ordinairement allongés ou échancrés; élytres et abdomen mous. La plupart de ces insectes sont vésicans, d'un usage dangereux à l'intérieur. On les emploie en vésicatoire.

Douzième genre. Les Tetraonyx (*Tetraonyx*).

Pénultième article des tarses divisé en deux lobes; antennes grossissant un peu vers leur extrémité; corselet en carré transversal.

Tous ces insectes sont exotiques et habitent l'Amérique septentrionale.

Tetraonyx a huit taches (*Tetraonyx octo-maculatus*, Latr.). Noir, avec quatre taches rouges sur chaque élytre. — Amérique.

Treizième genre. Les Mylabres (*Mylabris*).

Tous les articles des tarses entiers; antennes plus grosses vers le bout, régulières dans les deux sexes, de onze articles, dont les derniers forment une massue arquée et pointue.

Autrefois on se servait de ces insectes en place de cantharides, et l'on en fait encore usage dans quelques parties de l'Italie et en Chine.

MYLABRE DIX POINTS (*Mylabris decem-punctata*, LATR.). Noir; élytres d'un rouge pâle, quelquefois jaunâtre, ayant une tache lunulée au bout, deux points au milieu sur une ligne transversale, deux autres à la base, noirs. — Dans le Limousin.

MYLABRE DE FUESLIN (*M. Fueslini*, PANZ). Noir; une seule tache à la base de chaque élytre; une bande au milieu, accompagnée, au bord extérieur, d'une petite tache concolore; du reste il ressemble au suivant. — Hongrie.

MYLABRE VARIABLE (*M. variabilis*, LATR.). Noir; élytres ayant chacune à leur base une ou deux taches rondes, deux bandes dentées et transversales, et une tache arrondie au bout, testacées. — France méridionale.

MYLABRE GÉMINÉ (*M. geminata*, FAB.). D'un fauve jaunâtre; deux points à la base des élytres, une tache extérieure au milieu; deux points réunis ou libres à l'extrémité, noirs. — France méridionale.

MYLABRE DE LA CHICORÉE (*M. cichorii*, LATR.). Corps noir, ainsi que les antennes; chaque élytre ayant six bandes transverses, ondées et non interrompues, dont trois d'un rouge fauve et trois noires alternatives, une rouge commençant à la base, et une noire terminant l'extrémité. — Variété : long de six à sept lignes, noir, velu, avec trois bandes jaunes et dentées, dont la première divisée en deux taches sur les élytres. — Paris.

MYLABRE A SIX TACHES (*M. sex-maculata*, LATR.). Très noir; élytres testacées, marquées de trois points noirs. — Russie méridionale.

MYLABRE A QUATRE POINTS (*M. quadripunctata*, LATR.). Noir; élytres testacées, avec quatre points noirs. — Russie méridionale.

MYLABRE A TROIS TACHES (*M. trimaculata*, LATR.). Noir; élytres testacées, ayant une tache commune, ronde et suturale en dessous de l'écusson, et une bande arquée et transverse, noires. — Italie.

MYLABRE ALGÉRIEN (*M. algirica*, LATR.). Noir; élytres testacées ou jaunâtres, sans taches. — Italie.

Quatorzième genre. Les Hyclées (*Hycleus*).

Tous les articles des tarses entiers; antennes régulières dans les deux sexes, mais de neuf articles, dont le dernier très grand, en forme de bouton ovoïde.

Hyclée argentée (*Hycleus argentatus*. — *Mylabris argentata*, Fab.). Longue de six à sept lignes, couverte d'un duvet argenté luisant; élytres ayant des taches jaunes. — Sénégal.

Hyclée argus (*Hycleus argus*. — *Mylabris argus*, Oliv.). De la taille du précédent; noir, couvert d'un duvet blanc; élytres pâles, avec six points oculés, noirs. — Russie méridionale.

Quinzième genre. Les Cérocomes (*Cerocoma*).

Articles des tarses comme les précédens; antennes irrégulières dans les mâles, de neuf articles, terminées par un bouton.

Le corps de ces insectes est assez mou, étroit et allongé, presque cylindrique : les antennes des mâles épaissies dans leur milieu, irrégulières, forment comme une espèce de panache; ils commencent à paraître en été, volent très bien, marchent mal, contrefont le mort quand on les saisit, sont parés de belles couleurs, et se trouvent sur les fleurs.

Cérocome verte (*Cerocoma viridis*, Latr.; *Cerocoma Schœfferi*, Lin.). D'un vert doré ou bleuâtre; antennes et pates d'un fauve jaunâtre; tarses des femelles obscurs; corselet ponctué, avec une ligne courte, enfoncée et longitudinale, dans son milieu. — Paris.

Cérocome de Schreiber (*C. Schreiberi*, Latr.). Semblable à la précédente, mais ventre d'un fauve pâle à l'extrémité. — Midi de la France.

Cérocome de Wahl (*C. Whalii*, Latr.). Verte; antennes et pates noires. — Espagne.

Seizième genre. Les Œnas (*OEnas*).

Antennes de la même grosseur ou amincies vers le bout, moniliformes, coudées, guère plus longues que

la tête, terminées par une tige en fuseau ou cylindrique, et composée des neuf derniers articles.

Le dernier article des palpes maxillaires de ces insectes est allongé et cylindracé, ce qui les distingue très bien des mylabres et des cantharides, avec lesquels ils ont de l'analogie, mais qui ont cet article ovale.

OEnas africain (*OEnas afer*, Latr.; *Lytta afra*, Fab.). Noir; antennes d'un brun rougeâtre, à partir du coude; corselet rouge. — Espagne.

Dix-septième genre. Les Méloés (*Meloe*).

Antennes de la même grosseur ou amincies vers le bout, moniliformes, droites ou sans coude remarquable, irrégulières dans les mâles, au moins de la longueur de la tête et du corselet; point d'ailes membraneuses sous les élytres : celles-ci très courtes, croisées dans une partie de leur bord, ne recouvrant qu'une partie de l'abdomen, qui est très gros, et comme vésiculeux ou enflé.

Ces insectes sont remarquables par leur pesanteur; ils se traînent dans l'herbe, dont ils se nourrissent, et, lorsqu'on les touche, ils font sortir des articulations de leurs pates une liqueur âcre, jaunâtre ou roussâtre. Dans quelques parties de l'Espagne on les emploie encore comme les cantharides. On les regardait autrefois comme un très bon remède contre la rage.

* *Corselet en carré aussi long que large.*

Méloé proscarabée (*Meloe proscarabæus*, Latr.). D'un bleu très foncé ou un peu violet; derniers articles des antennes noirs; tête et corselet ayant des points vagues et plus petits que dans les espèces suivantes; un léger sillon sur la tête; corselet un peu rétréci postérieurement, à bord postérieur plus concave que dans les autres espèces, si l'on en excepte la suivante; élytres finement rugosules. — Paris.

Méloé de mai (*M. majalis*, Fab.). D'un noir très foncé, uni, avec les bords supérieurs des anneaux de l'abdomen rouges. — Espagne.

Méloé autumnal (*Meloe autumnalis*, Latr ; *M. cyanea*, Fab.). Beaucoup plus petit que le précédent ; d'un bleu très foncé; tête et corselet peu ponctués, paraissant lisses dans plusieurs parties; une légère ligne enfoncée derrière la tête; corselet très concave au bord postérieur, qui est un peu relevé et rebordé; élytres parsemées de gros points enfoncés. — Paris.

Méloé couvert (*M. tecta*, Latr. ; *M. similis*, Marsham). Semblable au méloé proscarabée, mais noir; tête et corselet d'un noir bleu ou violet; antennes et pates d'un bleu violet foncé et luisant; pas de ligne enfoncée sur le vertex, et points enfoncés de la tête et du corselet plus lisses ; élytres plus grandes, allant presque jusqu'au bout de l'abdomen, finement rugosules. — Paris.

Méloé a bordure (*M. limbata*, Latr.). Noir ; lisse; corselet plan ; limbe des élytres ferrugineux, la base exceptée. — Hongrie.

Méloé lisse (*M. lævigata*, Latr.). D'un noir mat, presque lisse, n'étant que finement pointillé; une petite ligne enfoncée sur le vertex ; côtés du corselet tombant à angle droit et paraissant rebordés aux angles antérieurs; élytres très courtes, ne dépassant pas le premier anneau de l'abdomen : celui-ci ayant le bord postérieur de ses cinq premiers anneaux rougeâtre en dessus. — Espagne.

** *Corselet en carré plus large que long.*

Méloé varié (*M. variegata*, Leach ; *M. majalis*, Latr.). Tête et corselet mélangés de cuivreux et de vert, à points enfoncés, très profonds et confluens ; corselet échancré postérieurement, ayant une petite ligne enfoncée au milieu; pates et dessous du corps violets ; élytres chagrinées, d'un vert foncé ; abdomen à anneaux cuivreux, ayant une bande verte et transverse à leur base. — Paris.

Méloé brévicorne (*M. brevicornis*, Latr.). Semblable au précédent, mais d'un noir un peu bleu, finement ponctué; élytres et abdomen plus mats ; les premières finement rugosules. — Midi de la France.

Méloé cou-sillonné (*M. sulcicollis*, Latr.). Noir,

très ponctué ou variolé; un sillon très profond et longitudinal au milieu du corselet; élytres avec des points lisses, assez larges, et à bords rayonnés. — Mâcon.

MÉLOÉ PONCTUÉ (*Meloe punctatus*, LATR.). Entièrement noir, variolé; une forte échancrure au bord postérieur du corselet. — Bordeaux.

MÉLOÉ A POINTS RAYONNÉS (*M. punctato-radiatus*, LATR.). Semblable au méloé de mai, mais noir, et corselet moins échancré au bord postérieur. — Midi de la France.

Dix-huitième genre. LES CANTHARIDES (*Cantharis*).

Antennes droites, filiformes, de la longueur au moins de la tête et du corselet; des ailes membraneuses sous les élytres; celles-ci aussi longues que l'abdomen : du reste, mêmes caractères que les genres précédens.

Ces insectes volent bien, se trouvent sur les arbres, dont elles dévorent les feuilles, et pondent leurs œufs dans la terre, dit-on, où leurs larves vivent et se métamorphosent.

Premier sous-genre. LES CANTHARINES. *Élytres non rétrécies en pointe à leur extrémité; antennes notablement plus courtes que le corps, à second article court; palpes maxillaires plus gros à leur extrémité.*

CANTHARIOE A VÉSICATOIRE (*Cantharis vesicatoria*, LATR.; *Lytta vesicatoria*, FAB.). D'un vert doré; antennes noires, longues comme les deux tiers du corps; une ligne profondément enfoncée sur le milieu de la tête; une ligne enfoncée et longitudinale au milieu d'un corselet inégal; deux nervures peu prononcées, longitudinales, vers le côté interne des élytres. — Paris.

CANTHARINE SYRIENNE (*C. syriaca*, LATR.; *Lytta syriaca*, FAB.). D'un bleu très foncé, presque noir sur la tête et le corselet; ce dernier arrondi, rouge, ayant une ligne enfoncée et longitudinale au milieu; élytres vertes. — Hongrie. Russie. Autriche.

CANTHARINE ÉRYTHROCÉPHALE (*C. erythrocephala*,

Latr.; *Lytta erythrocephala*, Fab.). D'un noir mat; base des antennes et tête rouges, cette dernière ayant une ligne ou une tache frontale noire; une ligne enfoncée et longitudinale au milieu du corselet; bord extérieur des élytres cendré. — Russie méridionale.

Cantharide douteuse (*Cantharis dubia*, Oliv.; *C. verticalis*, Illig.). Elle ressemble à la précédente, mais elle est entièrement noire, avec le vertex fauve. — France méridionale.

Deuxième sous-genre. Les Zonitis. *Élytres presque de la même largeur; antennes aussi longues que le corps, menues, sétacées, à second article au moins aussi long que la moitié du suivant; palpes maxillaires filiformes.*

Zonitis tacheté (*Zonitis sex-maculata*, Latr.). Noir; tête et corselet fauves, celui-ci ayant une ou deux taches noires; yeux noirs; élytres d'un fauve jaunâtre, ayant chacune deux taches noires à l'extrémité; bout de l'abdomen, cuisses et bas des jambes fauves. — Midi de l'Europe.

Zonitis bout-brulé (*Z. præusta*, Latr.). D'un rouge fauve, luisant sur la tête et le corselet; terne et un peu pâle sur les élytres, qui ont un léger duvet, et l'extrémité noire; yeux, antennes et poitrine, noirs; tarses obscurs; corps pointillé, et une ligne lisse sur le front. — Midi de la France. Variétés: 1°. fauve, excepté les yeux, les antennes, les élytres, la poitrine et l'anus, qui sont noirs; 2°. noir, à corselet fauve.

Zonitis jaune (*Z. fulva*, Latr.). Tête et antennes noires, ainsi que le dessous du corps, excepté les côtés; côtés postérieurs de la tête, corselet, cuissses et haut des jambes d'un rouge fauve; élytres plus ternes et plus pâles; écusson noirâtre, ainsi que les tarses et le bas des jambes; anus fauve. — Italie.

Troisième sous-genre. Les Némognathes. *Semblables aux précédens, mais mâchoires des mâles très prolongées, filiformes, se courbant en dessous.*

Némognathe a bandes (*Nemognatha vittata*, Illig.; *zonitis vittata*, Fab.). Noire, avec quelques parties

fauves; élytres testacées, à disque noir longitudinalement ou en forme de bande; mâchoires repliées sous le corps jusque près du bout de l'abdomen, dans les mâles. — De la Caroline.

Némognathe chrysoméline (*Nemognatha chrysomelina*, Illig.; *zonitis chrysomelina*, Fab.) Noire; tête fauve ainsi que le corselet, qui est taché de noir; élytres d'un fauve jaunâtre, tachées de noir. — Espagne.

Quatrième sous-genre. Les Sitaris. *Élytres fortement rétrécies en pointe vers leur extrémité.*

Sitaris huméral (*Sitaris humeralis*, Latr.; *necydalis humeralis*, Fab.). Environ six lignes de longueur; noir; pointillé; élytres d'un brun noirâtre, jaunes à la base, fortement rétrécies. — Paris.

Sitaris apical (*S. apicalis*, Latr.). Environ deux lignes et demie de longueur; d'un noir luisant et glabre; élytres et les trois derniers anneaux de l'abdomen d'un jaunâtre fauve; pates de la même couleur, excepté une partie des cuisses et le dernier article des tarses. — France méridionale.

SECTION 3. *Les Tétramères.*

Ces coléoptères ont quatre articles à tous les tarses. Ils habitent les fleurs ou les feuilles des plantes, et se nourrissent de substances végétales. Cette section renferme sept familles : les *rhinchophores*, les *xylophages*, les *platysomes*, les *longicornes*, les *eupodes*, les *cycliques*, les *clavipalpes*.

FAMILLE 17. LES RHINCHOPHORES.

Analyse des genres.

1. { Labre apparent; un museau; palpes très visibles.......................... 2
   { Point de labre apparent; un bec ou une trompe; palpes peu distincts......... 4

2.	Antennes en massue; yeux sans échancrure	3
	Antennes filiformes; yeux échancrés. *G.*	*Bruche.*
3.	Cinq articles aux tarses antérieurs. *Genre*	*Rhinosime.*
	Quatre articles à tous les tarses, le pénultième bilobé. *Genre*	*Anthribe.*
4.	Antennes à la fois droites, insérées sur la trompe et composées de onze articles, dont les trois derniers réunis en massue perfoliée. *Genre*	*Attelabe*
	Antennes filiformes ou en massue, non à la fois droites, insérées sur la trompe, et de onze articles, dont les trois derniers en massue	5
5.	Antennes en massue perfoliée, composée de trois articles	6
	Antennes filiformes, ou en massue d'un seul article	11
6.	Pieds postérieurs non propres à sauter	7
	Pieds postérieurs propres à sauter	10
7.	Corps étroit et allongé; massue des antennes en fuseau. *Genre*	*Lixe.*
	Corps ovale ou raccourci	8
8.	Corps très court, presque globuleux; antennes de dix articles. *Genre*	*Cione.*
	Corps ovalaire	9
9.	Trompe courte, portant les antennes près de son extrémité. *Genre*	*Charanson.*
	Trompe très longue, portant les antennes vers le milieu de sa longueur. *Genre*	*Rynchène.*
10.	Antennes brisées, insérées vers le milieu de la trompe. *Genre*	*Orcheste.*
	Antennes droites; insérées entre les yeux. *Genre*	*Ramphus.*
11.	Tarses tous entiers. *Genre*	*Brachycère.*
	Pénultième article des tarses bilobé	12
12.	Antennes droites	13
	Antennes coudées	14

13. { Corps linéaire; antennes filiformes ou grossissant à peine vers l'extrémité. *G. Brente.*
Corps ovale; dernier article des antennes en massue ovale et cylindrique.. *Genre Cylas.* }

14. { Antennes de huit articles............. 15
Antennes de neuf articles........ *Genre Cosson.* }

15. { Antennes insérées vers le milieu de la trompe, le dernier article en massue fusiforme ou cylindrique...... *Genre Rhine.*
Antennes insérées à la base de la trompe, le dernier article en massue globuleuse ou triangulaire............... *Genre Calandre.* }

Caractères. Tête prolongée antérieurement en trompe ou en museau très avancé; abdomen gros; antennes coudées, souvent en massue; pénultième article des tarses presque toujours bilobé.

Les cuisses postérieures sont dentées dans plusieurs. Leurs larves occasionnent de grands préjudices aux cultivateurs, parce que la plupart vivent dans les fruits, qu'elles font pourir, et dans les graines des céréales, dont elles rongent l'intérieur.

PREMIÈRE TRIBU.

Labre apparent; avancement antérieur de la tête formant un museau court, large, déprimé; des palpes très visibles, filiformes ou plus gros à l'extrémité.

Premier genre. Les Rhinosimes (*Rhinosimus*).

Antennes en massue, ou sensiblement plus grosses à l'extrémité; yeux sans échancrure; les quatre tarses antérieurs paraissant de cinq articles.

Leurs antennes sont moniliformes, à quatre derniers articles un peu plus gros; la tête et le corselet sont plus étroits que l'abdomen; le corps est droit, allongé, et leur corselet est presque en cœur tronqué. Ces insectes, assez rares, se trouvent sous les vieilles écorces.

Rhinosime du roure (*Rhinosimus roboris*, Latr.;

anthribus roboris, Fab.). Fauve; pointillé; yeux noirs; base de la tête et élytres d'un vert métallique; dernier article des antennes obscur; des lignes de points sur les élytres. — Europe.

Rhinosime a élytres vertes (*Rhinosimus viridipennis*, Latr.; *anthribus viridipennis*, Fab.). Il ressemble au précédent; corps d'un rouge fauve et vif, luisant, pointillé; yeux noirs; derniers articles des antennes obscurs; élytres d'un vert bleuâtre, ayant des lignes de points peu serrés; pates plus pâles que le corps, ou d'un fauve jaunâtre. — Paris.

Rhinosime museau-plan (*R. planirostris*, Latr.; *anthribus planirostris*, Fab.). Dessous brun; dessus bronzé; museau, antennes, pates, fauves; antennes ayant leurs trois derniers articles noirâtres. — Midi de la France.

Rhinosime tête-bleue (*R. cœruléo-cephalus*, Latr.). Roux ou d'un brun jaunâtre, luisant et pointillé; tête et élytres d'un bleu verdâtre luisant. — Suède.

Deuxième genre. Les Anthribes (*Anthribus*).

Antennes et yeux comme les précédens, mais seulement quatre articles à tous les tarses, dont le pénultième article bilobé.

On trouve ordinairement ces insectes dans le vieux bois, quelques espèces sur les fleurs.

Anthribe albinos (*Anthribus albinus*, Latr.). Noir; un anneau aux antennes; dessus de la tête, une tache sur chaque élytre près de leur milieu, extrémité postérieure du corps, dessus de l'abdomen, et des anneaux aux pates, blancs; trois tubercules disposés sur une ligne transversale sur le corselet: trois autres d'un noir foncé, sur les élytres, disposés sur une ligne longitudinale près de la suture. — Paris: très rare.

Anthribe niveirostre (*A. niveirostris*, Latr.). D'un noir brunâtre, tacheté de plus foncé et de brun jaunâtre; antennes brunes; museau d'un gris jaunâtre en dessus; écusson gris, et un petit trait de la même couleur au-dessus sur le corselet; pates annelées

de gris et de brun noirâtre; anus jaunâtre, ainsi que le bout des élytres, qui sont striées et ont chacune trois petites côtes près de la suture. — Allemagne.

Anthribe albirostre (*Anthribus albirostris*, Latr.). Noir; dessus de la tête gris, ainsi que le dessous du corps et l'extrémité postérieure des élytres, cette extrémité ponctuée de noir; pates entrecoupées de gris et de noir. — Paris : rare.

Anthribe varié (*A. varius*, Latr.). D'un brun noir et mat, avec un léger duvet cendré; élytres striées, avec des points d'un gris jaunâtre et bruns, disposés alternativement dans les intervalles des stries. — Paris.

Anthribe raboteux (*A. scabrosus*, Latr.). Noir, couvert d'un léger duvet cendré; museau court; des taches arrondies et d'un noir foncé sur le corselet; élytres d'un rouge brun, avec des stries ponctuées ou de petites côtes, et des rangées longitudinales de tubercules velus et noirs, entrecoupés d'un peu de gris. — Paris.

Anthribe sutural (*A. suturalis*, Latr.). Noir, couvert d'un duvet gris en dessous, un peu plus léger en dessus; lisse; base des antennes et jambes antérieures fauves; suture grise. — Paris : commun sur le réséda.

Anthribe rufipède (*A. rufipes*, Latr.; *bruchus rufipes*, Fab.). Noir; entièrement couvert d'un duvet court d'un gris cendré et satiné; premiers articles des antennes fauves, ainsi que les jambes, les cuisses antérieures, et la base des cuisses intermédiaires. — Paris.

Troisième genre. Les Bruches (*Bruchus*).

Antennes filiformes, souvent en scie ou pectinées; yeux échancrés; anus découvert; pieds postérieurs ordinairement très grands.

Leur tête tient au corselet par une sorte de cou, et leur corps est plus ramassé que dans les précédens. Ces insectes, que l'on trouve sur les fleurs dans leur état parfait, sont très nuisibles à l'état de larve : ils

dévorent plusieurs espèces de graines, et particulièrement celles de plusieurs plantes légumineuses.

Bruche du pois (*Bruchus pisi*, Latr.). Noirâtre; base des antennes, jambes, tarses antérieurs et extrémité des jambes intermédiaires, fauves; une tache grise au milieu du bord postérieur du corselet, dont les côtés ont une dent; élytres striées, ayant quelques points gris dont quelques uns disposés en lignes transversales; anus blanchâtre, avec deux points noirs; une épine forte et aiguë aux cuisses postérieures. — Paris.

Bruche de la vesce (*Bruchus visciæ*, Oliv.). Assez semblable à la précédente, mais anus d'un gris jaunâtre et sans points noirs; d'un cendré obscur; élytres striées, noires, mélangées de cendré. — France.

Bruche des graines (*B. granarius*, Latr.). Elle ressemble à la bruche des pois, mais elle est plus petite; son duvet est plus gris, et ses élytres n'ont que de simples nébulosités grises; épines des cuisses postérieures sensiblement plus petites; anus cendré, ayant deux taches noires. — Europe.

Bruche mouchetée (*B. quinqueguttatus*, Latr.). Noire; élytres de la suture et quatre points blancs. — Espagne.

Bruche du lotier (*B. loti*, Latr.). Noire; couverte d'un duvet gris, sans taches; bases, antennes et pates antérieures, d'un fauve testacé; cuisses postérieures dentées. — Suède.

Bruche des semences (*B. seminarius*, Latr.). Noire; très petite; bases des antennes et jambes antérieures rougeâtres; cuisses postérieures renflées, sans dents. — France.

Bruche velue (*B. villosus*, Latr.). Noire; couverte d'un duvet cendré, uniforme et sans tache; tête ayant un cou distinct; corselet beaucoup plus large que long; élytres striées; cuisses postérieures simples. — France.

Bruche unicolore (*B. unicolor*, Latr.). Assez semblable à la précédente, mais dessous du corps et anus couverts d'un duvet plus épais et plus blanc que

le dessus; corselet presque aussi long que large, un peu conique; élytres striées, à place lisse de l'angle huméral plus grande; cuisses postérieures simples. — France.

BRUCHE BIFASCIÉE (*Bruchus nebulosus*, LATR.). Noire; corselet, anus, et une bande sur les élytres, cendrés. — Paris.

BRUCHE MARGINALE (*B. marginalis*, LATR.). Noire; partie des bords latéraux du corselet, une tache triangulaire au-dessus de l'écusson, ce dernier, et le disque des élytres, cendrés; élytres ayant deux points noirs près de leur base, et chacune trois taches noires réunies formant leur limbe extérieur. — France.

BRUCHE BIMACULÉE (*B. bimaculatus*, LATR.). Semblable à la précédente, mais duvet gris dominant davantage; troisième article des antennes, les quatre pates antérieures, excepté le haut des cuisses, fauves; corselet gris, noir au milieu; élytres grises, ayant l'extrémité noire, ainsi qu'un point près de la base, et une tache ronde, assez grande, appuyée sur le bord extérieur. — Midi de la France.

BRUCHE MÉLANGÉE (*B. varius*, LATR.). Noire; inégalement mélangée ou tachetée de gris et de brun; antennes larges, comprimées; les second, troisième et quatre derniers articles, fauves; pates de la même couleur, excepté à leur naissance; des points ou des petites taches noires, entremêlées de gris et de gris brun, sur les élytres. — Midi de la France.

BRUCHE DU CISTE (*B. cisti*, LATR.). Corps noir, couvert d'un duvet cendré, plus rond et plus ramassé; tête très inclinée, sans cou distinct; corselet large et court, concave au bord antérieur, à bord postérieur formé par deux lignes convergentes en angle au-dessus de l'écusson; élytres striées. — France.

BRUCHE NÉBULEUSE (*B. nebulosus*, LATR.). Elle diffère peu de la bruche mélangée, mais ses antennes sont entièrement fauves. — Midi de la France.

DEUXIÈME TRIBU.

Point de labre apparent; un bec ou une trompe;

palpes peu distincts à la vue simple, de forme conique.

* Antennes à la fois droites, insérées sur la trompe, et composées de onze articles, dont les trois derniers réunis en une massue perfoliée.

Quatrième genre. Les Attelabes (*Attelabus*).

Pénultième article des tarses bilobé.

Ces insectes rongent les feuilles et autres parties des végétaux; les femelles roulent les feuilles en cornet pour y déposer leurs œufs.

† *Trompe très courte, épaisse, rétrécie au milieu; jambes antérieures terminées par une ou deux fortes pointes.*

a. *Tête allongée, rétrécie en arrière, articulée au corselet par une espèce de genou ou de bouton.*

Attelabe tête-écorchée (*Attelabus coryli*, Latr.; *attelabus avellanæ*, Lin.). Noir; corselet, élytres et cuisses d'un rouge vif; élytres ayant des stries formées par des points enfoncés. — Paris.

Attelabe du noisetier (*Attelabus coryli*, Gill.). Semblable au précédent, mais ayant les pates noires, le corselet ordinairement fauve, avec une tache noire plus ou moins grande. — Suède.

Attelabe perlé (*A. gemmatus*, Latr.). Fauve, avec des tubercules noirs et épars. — Du Cap.

Attelabe long-cou (*A. longicollis*, Latr.). Jaune; cou noir et cylindrique. — Australasie.

b. *Tête non rétrécie en arrière, plus ou moins enfoncée dans le corselet.*

Attelabe laque (*A. curculionoides*, Latr.). D'un noir luisant; corselet et élytres d'un rouge cerise; côté interne des jambes dentelé; élytres ayant des stries de points mal formés. — Midi de l'Europe.

†† *Jambes antérieures sans pointe forte à leur extrémité.*

c. *Trompe élargie à son extrémité antérieure; abdomen carré.*

Attelabe bacchus (*A. bacchus*, Latr.). D'un rouge cramoisi, teinté de vert doré, couvert d'un duvet gris; à points nombreux, confluens, ce qui le fait

paraître finement chagriné ; trompe une fois plus longue que la tête, ayant à sa base et en dessus une petite ligne élevée ; corselet conique, tronqué ou cylindracé, ayant de chaque côté, dans les mâles, une épine dirigée en avant. — Paris. Cette espèce nuit beaucoup à la vigne, et porte le nom vulgaire de *bêche*.

ATTELABE DU PEUPLIER (*Attelabus populi*, LATR.). Glabre ; d'un vert doré en dessus, et d'un bleu violet en dessous ; corselet très finement ponctué, à côtés dilatés et arrondis ; des stries de points sur les élytres, sans rugosités ; antennes noires ; une épine dirigée en avant, de chaque côté, dans les mâles ; un enfoncement longitudinal et profond, entre les yeux, sur la trompe. — France.

ATTELABE OU BOULEAU (*A. betuleti*, LATR.). Presqu'entièrement semblable au précédent, mais trompe n'ayant en dessus qu'une simple dépression entre les yeux, et étant un peu ridée ; derrière de la tête ayant des points confluens. — France.

ATTELABE HONGROIS (*A. hungaricus*, LATR.). Noir ; pubescent ; dessus du corselet rouge, ainsi que les élytres, à l'exception de la suture et de leur bord extérieur, qui sont noirs ; trompe fort large, déliée, ayant trois arêtes longitudinales ; corselet arrondi latéralement ; des points nombreux formant des stries plus ou moins distinctes sur les élytres. — Allemagne.

ATTELABE CUIVREUX (*A. æneus*, LATR. ; *attelabus cupreus*, FAB.). Bronzé ; pubescent ; finement ponctué ; abdomen bleuâtre ; antennes noires ; trompe menue, longue, noirâtre ; élytres plus claires, avec des stries formées de gros points enfoncés. — Europe.

ATTELABE TÊTE-BLEUE (*A. cæruleo-cephalus*, LATR.). D'un bleu foncé ; pubescent ; corselet cylindracé, ainsi que les élytres, qui ont des points disposés en lignes ; trompe menue, longue, d'une couleur plus obscure. — Midi de la France.

ATTELABE A ÉLYTRES ROUGES (*A. æquatus*, LATR.). Moitié plus petit que l'attelabe hongrois, auquel il ressemble beaucoup ; bronzé ; pubescent ; trompe lon-

gue ; corselet cylindracé ; jambes et tarses d'un fauve obscur ou noirâtre ; élytres rouges, striées par des points. — France.

Attelabe fémoral (*Attelabus femoratus*, Latr. ; *Attelabus betulæ*, Fab.). Tête un peu rétrécie postérieurement ; noir ; trompe plus courte que dans les précédens, s'élargissant davantage à l'extrémité ; des lignes de points enfoncés sur les élytres ; mâles ayant les cuisses postérieures très renflées. — France.

Attelabe de l'alliaire (*A. alliariæ*, Latr.). Pubescent ; ponctué ; d'un bleu violet ; trompe longue et un peu arquée ; antennes noires ; corselet cylindracé ; pates d'un bleu noirâtre ; des lignes de points sur les élytres. — Paris.

Attelabe pubescent (*A. pubescens*, Latr.). Il ressemble à l'attelabe bacchus. D'un bleu violet, ponctué, rugosule et pubescent ; trompe très courte, ayant un enfoncement entre les antennes. — Allemagne.

d. *Trompe non élargie à son extrémité ; abdomen ovale ou globuleux ; antennes ayant plutôt leur insertion sur les côtés intérieurs qu'en dessus.*

Attelabe de la mauve (*A. malvæ*, Latr.). Noirâtre ; couvert d'un duvet blanchâtre ; trompe brune ; yeux noirs ; antennes et pates roussâtres, ainsi que les élytres, qui sont striées. — Paris.

Attelabe fascié (*A. fasciatus*, Latr. ; *attelabus vernalis*, Fab.). Semblable au précédent, mais deux bandes transverses brunes sur les élytres. — Paris.

Attelabe flavipède (*A. flavipes*, Latr.). Noir ; ponctué ; glabre ; trompe longue, déliée, avec trois petites lignes enfoncées entre les yeux ; base des antennes d'un fauve jaunâtre, ainsi que les cuisses et même quelquefois les jambes ; une ligne longitudinale sur le corselet ; des stries ponctuées sur les élytres. — Paris.

Attelabe du sorbier (*A. sorbi*, Latr.). Noir ; ponctué ; trompe fort longue ; élytres d'un bleu foncé, à stries lisses ou sans points. — France.

Attelabe bleuet (*A. cyaneus*, Latr.). Noir ;

ponctué; trompe longue et cylindrique; deux petits traits enfoncés peu distincts, l'un sur le vertex, l'autre à l'extrémité postérieure du corselet; élytres d'un bleu intense, avec des lignes enfoncées et ponctuées. — Paris.

** Antennes filiformes dans les uns, en massue daus les autres, mais n'étant jamais à la fois droites, insérées sur la trompe; de onze articles, dont les trois derniers en massue.

Cinquième genre. LES CHARANSONS (*Curculio*).

Antennes en massue perfoliée, composées de trois articles; pieds postérieurs n'étant pas propres à sauter; trompe courte; antennes insérées près de son extrémité.

1°. *Cuisses sans dents.*

CHARANSON IMPÉRIAL (*Curculio imperialis*, FAB.). D'un vert doré brillant, avec des lignes élevées, entremêlées de points enfoncés de cette couleur, et disposés aussi en stries sur les élytres. — Amérique méridionale.

CHARANSON ROYAL (*C. regalis*, FAB.). D'un vert bleu, avec des bandes cuivreuses ou dorées, très éclatantes. — Saint-Domingue; Cuba.

CHARANSON VERT (*C. viridis*, FAB.). Verdâtre; côtés du corselet et des élytres jaunes. — France.

CHARANSON MANTELÉ (*C. palliatus*, FAB.). Brun; bord extérieur du corselet et des élytres cendré. — Allemagne.

CHARANSON FAUVE (*C. fulvus*, FAB.). Fauve; base de la tête et pates noirâtres. — Saxe.

CHARANSON PORTE-SELLE (*C. sellatus*, FAB.). Verdâtre; dos du corselet fauve. — Russie méridiooale.

CHARANSON RECOURBÉ (*C. repandus*, FAB.). Corselet brun, linéé de blanc; élytres cendrées, ayant des fascies brunes, et le bord extérieur d'un vert brillant, ainsi que le corps. — Italie.

CHARANSON BRILLANT (*C. micans*, FAB.). D'une couleur de bronze luisant; pates rousses. — Suède.

Charanson porte-épine (*Curculio spinifex*, Fab.). Cendré; ponctué de brun; une épine aiguë de chaque côté du corselet. — Russie méridionale.

Charanson rauque (*C. raucus*, Oliv.). Noirâtre; élytres grises, parsemées de points cendrés, irréguliers. — Allemagne.

Charanson mélancolique (*C. melancholicus*, Fab.). Brun; élytres et pates testacées. — Allemagne.

Charanson a côtes (*C. costatus*, Fab.). Cendré; corselet noir, avec quatre lignes cendrées, longitudinales. — Midi de la France.

Charanson articulé (*C. articulatus*, Fab.). Noir; corselet ponctué; trompe articulée à sa base. — Autriche.

Charanson blanchatre (*C. incanus*, Fab.). Oblong; d'un cendré brun, à duvet court, gris et luisant; dos du corselet aplati; antennes rousses et très longues. — Paris.

Charanson splendide (*C. splendidulus*, Fab.). D'un vert brillant; disque des élytres d'un cendré cuivreux, avec une fascie noire. — Sibérie.

Charanson damier (*C. fritillum*, Fab.). Gris; des points noirs sur les élytres. — Allemagne.

Charanson gris (*C. griseus*, Fab.). Gris brun en dessus, cendré en dessous; trompe canaliculée. — Angleterre.

Charanson du Polygonum (*C. Polygoni*, Fab.). Cendré; corselet ayant trois lignes blanches longitudinales; plusieurs lignes brunes sur les élytres, qui ont leur suture blanchâtre avec des points noirs. — France. Peut-être est-ce un cione.

Charanson souris (*C. murinus*, Fab.). Brun; trois lignes sur le corselet; élytres d'un noir foncé, striées et ponctuées. — Allemagne.

Charanson soufré (*C. sulphurifer*, Fab.). Raboteux; cendré; couvert d'une poussière jaunâtre; pates noires; cuisses renflées. — Autriche.

Charanson du roseau (*C. arundinis*, Fab.). Jaunâtre; corselet ayant deux lignes longitudinales brunes. — Allemagne.

Charanson de Goertz (*C. Goertzensis*, Fab.).

D'un brun obscur; rugueux; pates noires; toutes les cuisses renflées et rousses. — Autriche.

Charanson aplani (*Curculio planatus*, Latr.). D'un brun obscur; bord extérieur des élytres gris : celles-ci avec des stries rugueuses; pates noires; cuisses renflées et rousses. — Dans la Corse.

Charanson linéé (*C. lineatus*, Fab.). Tout gris; trois bandes plus pâles sur le corselet. — Paris.

Charanson du coudrier (*C. coryli*, Fab.). Gris cendré; suture des élytres noire et glabre, depuis le milieu jusqu'à la base. — Angleterre.

Charanson blaireau (*C. meles*, Fab.). Gris; dos du corselet brun, traversé d'une ligne blanche; des points noirs sur les élytres, dont la suture est blanche près de l'extrémité. — Allemagne.

Charanson du gazon (*C. gramineus*, Fab.). Noir; antennes et élytres d'une couleur de rouille; élytres striées. — Allemagne.

Charanson géminé (*C. geminatus*, Fab.). Cendré; corselet marqué de trois lignes obscures; élytres ayant des stries nombreuses, brunes, disposées par paires. — A Kiell.

Charanson grison (*C. grisonus*, Fab.). Gris; tête et corselet noirs; une ligne dorsale blanche. — Italie.

Charanson affligé (*C. mœrens*, Fab.). Brun cendré en dessus, noir en dessous; un léger sillon sur la trompe. — Saxe.

Charanson orbiculaire (*C. orbicularis*, Fab.). Tout noir; corselet raboteux; des points en stries sur les élytres. — Autriche.

Charanson glabre (*C. glabratus*, Fab.). Lisse; tout noir; trompe ayant de chaque côté une petite trompe enfoncée. — Autriche.

Charanson lunulé (*C. lunatus*, Fab.). Élytres cendrées, ayant des stries élevées, une bande blanche semi-circulaire sur chacune d'elles, et, près de l'extrémité, une tache commune de la même couleur, qui en renferme une autre plus petite, noire, en croissant. — Angleterre.

Charanson rat (*C. mus*, Fab.). Cendré; dos brun. — Italie.

Charanson chien (*Curculio caninus*, Fab.). Brun; corselet bronzé; quelques lignes de la même couleur sur les élytres. — Allemagne.

Charanson élevé (*C. elevatus*, Fab.). Noir; trois lignes brunes, élevées, sur les élytres dont le bord extérieur est noir. — Zélande.

Charanson fulvipède (*C. fulvipes*, Fab.). Pubescent; d'un vert cendré brillant; pates jaunes. — Paris.

Charanson ondé (*C. undatus*, Fab.). Brun; élytres plus pâles à l'extrémité, ayant une strie brune. — France.

Charanson ruficolle (*C. ruficollis*, Fab.). Testacé; tête d'un cendré obscur, ainsi que les élytres, qui sont striées. — Saxe.

Charanson velu (*C. pilosus*, Fab.). Velu; cendré; antennes noires. — Allemagne.

Charanson fulvicorne (*C. fulvicornis*, Fab.). Brun; trois bandes glabres, cendrées et ondées sur les élytres. — France.

Charanson scabricule (*C. scabriculus*, Fab.). Hispide; d'un brun cendré; trompe canaliculée, ainsi que le corselet, qui est rebordé en devant; quelques stries lisses sur les élytres. — Suède.

Charanson hispidule (*C. hispidulus*, Fab.). Brun; corselet ayant des points enfoncés et des lignes cendrées; des poils blancs et redressés sur les élytres, avec des stries de points noirâtres. — A Kiell.

Charanson velouté (*C. holosericeus*, Fab.). Testacé; élytres soyeuses, avec des points disposés en stries. — Autriche.

Charanson hérissé (*C. echinatus*, Oliv.; *curculio hirsutulus*, Fab.). Ferrugineux; des soies épaisses et redressées sur les élytres; abdomen globuleux. — Russie.

Charanson nain (*C. parvulus*, Fab.). Vert; antennes et pates testacées. — Italie.

Charanson bordé (*C. limbatus*, Fab.). Noir; une bande dorée au bord supérieur des élytres et du corselet. — France.

Charanson hérisson (*C. erinaceus*, Fab.). Hispide;

noir; antennes et pates rousses; des stries crénelées sur les élytres. — Autriche.

CHARANSON ÉCAILLEUX (*Curculio squamulatus*, FAB.). Cendré; tête et corselet lisses; élytres légèrement hispides et striées. — Allemagne.

CHARANSON SOYEUX (*C. setosus*, FAB.). D'un brun obscur: corselet rude; pates rousses; élytres ayant deux profondes stries de points enfoncés, et des poils courts et serrés. — Suède.

CHARANSON PONCTUÉ (*C. punctatus*, FAB.). Brun; des points élevés et soyeux sur les élytres. — Paris.

CHARANSON EN DEUIL (*C. luctuosus*. – *Curculio raucus*, FAB.; *curculio tristis*, OLIV.). Noir; des stries brunes et des taches cendrées sur les élytres. — Suède.

CHARANSON TRISTE (*C. tristis*, FAB.). Noir; des sillons cendrés sur les élytres. — Angleterre.

CHARANSON MULTIPONCTUÉ (*C. multipunctatus*, FAB.). D'un noir obscur; des points d'un gris blanchâtre, nombreux, sur les élytres. — Saxe.

CHARANSON CHLOROPÈDE (*C. chloropus*, LIN.). Long; entièrement noir; pates et antennes roussâtres. — Suède.

CHARANSON COU-VERT (*C. viridicollis*, FAB.). Corselet d'un vert écailleux; tarses et antennes testacés; élytres noires, striées. — Allemagne.

CHARANSON GRENAILLE (*C. seminulum*, FAB.). Entièrement noir; élytres ovoïdes, à stries ponctuées. — Hongrie.

CHARANSON RUFICORNE (*C. ruficornis*, FAB.). Noir; deux tubercules de chaque côté du corselet; antennes rousses. — France.

CHARANSON SINUÉ (*C. sinuatus*, FAB.). Cendré; une bande brune et sinueuse sur les élytres; pates et antennes testacées. — Autriche.

CHARANSON NOIR (*C. niger*, FAB.). Ovoïde; glabre; rugueux; noir; pates longues et rouges, à tarses roussâtres. — Allemagne.

CHARANSON VARIOLÉ (*C. variolosus*, FAB.). Noir; corselet caréné, ayant des points enfoncés et irréguliers; élytres striées, réunies en pointe à l'extrémité. — Saxe.

Charanson a machoires (*Curculio maxillosus*, Fab.). Ovoïde ; noir ; mandibules saillantes et arquées. — Hongrie. Paris : rare.

Charanson a six côtes (*C. sex-costatus*, Fab.). Noir ; corselet rugueux ; trois lignes fortement élevées et deux sillons de points enfoncés sur chaque élytre. — Autriche.

Charanson arrondi (*C. rotundatus*, Fab.). Noir ; antennes et pates rousses ; des points disposés en stries sur les élytres. — Allemagne.

Charanson de la mercuriale (*C. mercurialis*, Fab.). Ovoïde ; brun ; suture des élytres élevée et comprimée postérieurement. — Zélande.

Charanson lisse (*C. lævigatus*, Fab.). D'un noir brillant ; trompe émarginée. — Kiell.

Charanson obscur (*C. obscurus*, Fab.). Ovoïde ; trompe et corselet canaliculés ; d'un brun ferrugineux, avec quelques lignes élevées et peu marquées sur les élytres. — Suède.

Charanson coupé (*C. excisus*, Fab.). Verdâtre ; corselet d'un jaune verdâtre, plus sombre sur le dos ; élytres de la même couleur, pointues à l'extrémité, légèrement striées, ayant une bande obscure au milieu et à la suture ; trompe émarginée à l'extrémité. — Moldavie.

Charanson grisette (*C. humilis*, Fab.). Roux ; un peu velu ; tête noirâtre ; trompe plus courte que le corselet ; dix stries sur chaque élytre. — Paris.

Charanson singulier (*C. singularis*, Oliv.). Cendré ; élytres avec de légères stries formées de points excavés et renflés au centre. — Portugal.

Charanson globuleux (*C. globatus*, Oliv.). Brun ; corselet un peu bronzé ; élytres globuleuses, marquées de lignes cendrées et de taches bleuâtres comme effacées. — Berlin.

Charanson majeur (*C. major*, Oliv.). Noir, à duvet cendré ; corselet ponctué, raboteux ; élytres avec des stries pointillées. — Allemagne.

Charanson fabricateur (*C. faber*, Oliv.). Noir ; antennes brunes ; élytres réunies, ayant chacune huit stries pointillées. — Allemagne.

Charanson ténébreux (*Curculio tenebricosus*, Oliv.). D'un noir foncé et un peu luisant; corselet arrondi et chagriné; élytres réunies, à stries formées par de petits points enfoncés. — France.

Charanson a trompe aplatie (*C. depressirostris*, Fab.). D'un brun mélangé de cendré; trompe déprimée, plane, noire à l'extrémité. — Saxe.

Charanson quadrille (*C. quadrilis*, Oliv.). Cendré; deux points noirs sur chaque élytre, avec un point blanc intermédiaire. — Paris.

Charanson clavipède (*C. clavipes*, Oliv.). Bossu; noir; pates fauves et un peu longues; élytres épaisses et renflées, luisantes et glabres, à stries pointillées. — Suède.

Charanson entrecoupé (*C. intersectus*, Oliv.). Brun; corselet et élytres marqués de lignes longitudinales cuivreuses. — Paris.

Charanson tronçonné (*C. trunculus*, Oliv.). Très noir; abdomen un peu globuleux; trompe très courte; antennes et pates fauves; élytres glabres, réunies, ayant chacune huit stries ponctuées. — Suède.

Charanson obtus (*C. obtusus*, Oliv.). Ovoïde; très obtus postérieurement; corselet légèrement caréné; antennes et pates brunes; élytres obscures, à stries pointillées. — Suède.

Charanson linnéel (*C. Lineellus*, Oliv.). Brun cendré; trois stries plus pâles sur le corselet; élytres ayant chacune une ligne longitudinale blanchâtre. — Russie.

Charanson téréticolle (*C. tereticollis*, Oliv.). Tête et corselet cylindriques; antennes et pates rousses; élytres d'un gris cendré, chargées de lignes et de points concaves. — Suède.

2°. *Cuisses dentées.*

Charanson tache obscure (*C. fusco-maculatus*, Fab.). Très noir; élytres et corselet lisses, avec quelques taches obscures; cuisses légèrement dentées. — Allemagne.

Charanson éperonné (*C. calcaratus*, Fab.). Cuisses

fortement dentées ; antennes et pates rousses. — Autriche.

Charanson nébuleux (*Curculio nubilus*, Fab.). Noir ; couvert d'écailles cendrées ; élytres renflées, à stries obscures et ponctuées, ayant en outre plusieurs taches longitudinales et glabres. — Hambourg.

Charanson sillonné (*C. sulcatus*, Fab.). Noir ; chagriné ; élytres striées, parsemées de points ou petites taches jaunâtres. — France.

Charanson nègre (*C. nigrita*, Fab.). D'un noir obscur ; corselet rugueux ; élytres à stries crénelées. — Italie.

Charanson a deux taches (*C. binotatus*, Fab.). D'un brun obscur ; un point cendré à la partie postérieure de chaque élytre. — Allemagne.

Charanson autrichien (*C. austriacus*, Fab.). Tête noire ; trompe canaliculée ; corselet arrondi, raboteux, sans taches ; élytres sillonnées, à lignes élevées et dentelées. — Autriche.

Charanson zèbre (*C. zebra*, Fab.). Noir ; à poils grisâtres ; des taches et des points gris sur les élytres, qui sont aplaties au milieu et comprimées sur les côtés. — Saxe

Charanson de la livèche (*C. ligustici*, Fab.). D'un brun noirâtre ; couvert de petites écailles grises, luisantes. — Paris.

Charanson iris (*C. iris*, Fab.). Cendré ; élytres marquetées. — Kiell.

Charanson rude (*C. asperatus*, Fab.). D'un cendré obscur, parsemé de taches brunes ; élytres velues. — Suède.

Charanson a collier (*C. collaris*, Fab.). Trompe carénée ; élytres noires ; corselet cendré, chagriné. — Kiell.

Charanson bisillonné (*C. bisulcatus*, Fab.). Noir ; corselet chagriné ; deux sillons sur la trompe ; des stries rugueuses sur les élytres qui ont leur bord cendré. — Italie.

Charanson morio (*C. morio*, Fab.). D'un noir brillant ; trompe carénée à la base ; élytres glabres ; cuisses renflées, rarement dentées. — Paris.

Charanson picipède (*Curculio picipes*, Fab.). Brun, à écailles grisâtres; cuisses renflées, les antérieures légèrement dentées; élytres avec des stries de points noirs élevées, entre lesquels sont d'autres rangées de petits points plus petits et entourés d'un cercle peu marqué. — Paris.

Charanson porte-écailles (*C. squamiger*, Fab.). Noir; pates rousses; élytres striées, vaguement parsemées d'écailles verdâtres. — Autriche.

Charanson gemmifère (*C. gemmatus*, Fab.). Noir; élytres chagrinées, portant quelques points écailleux verdâtres. — France.

Charanson argenté (*C. argentatus*, Fab.). D'un vert argenté brillant; pates vertes. — Paris.

Charanson du pommier (*C. mali*, Fab.). Noir; à duvet gris; trompe canaliculée; écusson blanc; pates testacées, ainsi que les antennes, qui sont renflées.— Leipsick.

Charanson du bouleau (*C. betulæ*, Fab.). Entièrement couvert d'écailles vertes; antennes roussâtres; élytres striées et velues; cuisses noires et fortement renflées. — Autriche.

Charanson pale (*C. pallidus*, Fab.). Antennes et pates rousses; corps recouvert d'écailles pâles. — Allemagne.

Charanson du poirier (*C. pyri*, Linn.). D'un bronzé luisant; pates fauves; élytres ayant chacune dix stries formées par des points concaves. — Paris.

Charanson du soir (*C. vespertinus*, Fab.). Noir; à petites écailles plus nombreuses en dessous, et le faisant paraître d'un gris bronzé luisant; écusson blanc; antennes roussâtres et minces. — Allemagne.

Charanson ligne-blanche (*C. albo-lineatus*, Fab.). Cendré; trompe noire en dessous; une ligne longitudinale blanche sur le corselet et les élytres. — Saxe.

Charanson oblong (*C. oblongus*, Fab.). Noir; velu; antennes, pates et élytres fauves. — Paris.

Charanson épineux (*C. muricatus*, Fab.). Gris; antennes rousses; stries des élytres formées par des poils relevés. — Allemagne.

Charanson prase (*C. prasinus*, Oliv.). Entière-

ment couvert d'écailles vertes et brillantes; antennes noirâtres. — Midi de la France.

Charanson ovoïde (*Curculio ovatus*, Fab.). Noir; pates et antennes rousses; corselet chagriné. — France.

Charanson pie (*C. picus*, Fab.). Noir; élytres tachetées de blanc. — Allemagne.

Charanson rouillé (*C. æruginosus*, Oliv.). Entièrement vert; des stries pointillées sur les élytres; antennes longues, d'un brun ferrugineux; pates vertes, à cuisses renflées et ferrugineuses. — Nord de l'Europe.

Charanson marqueté (*C. tesselatus*, Oliv.). Ovoïde; noir, ou d'un brun obscur; élytres ayant des stries pointillées entre lesquelles alternent des taches noires et blanchâtres. — Nord de l'Europe.

Charanson érythrope (*C. erythropus*, Oliv.). Ovoïde; noir; antennes fauves, ainsi que les pates, dont les cuisses un peu renflées sont quelquefois sans dents; des stries pointillées et de petits poils cendrés, caduques, sur les élytres. — Nord de l'Europe.

Charanson de Meyerle (*C. Meyerlæi*, Fab.). Brun; pates noires; corselet raboteux, ainsi que les élytres, qui ont trois lignes longitudinales lisses et cendrées, et une dent à l'extrémité. — Europe.

Sixième genre. Les Lixes (*Lixus*).

Antennes terminées en massue en forme de fuseau, allongée, annelée, formée presque insensiblement à commencer au septième et au huitième article; elles sont insérées près de l'extremité de la trompe; corps généralement étroit et allongé.

Lixe paraplectique (*Lixus paraplecticus*, Latr.). Allongé, cylindrique; noir et recouvert d'une poussière d'un vert grisâtre ou jaunâtre; trompe menue, longue; élytres béantes à leur extrémité, terminées chacune en pointe conique fort aiguë; disque ayant des lignes longitudinales de points, convergentes à l'extrémité. — Paris.

Lixe pulvérulent (*L. pulverulentus*, Latr.). Entièrement couvert d'une poussière jaune; une ligne

obscure de chaque côté du corselet ; élytres simplement terminées en pointe. — Allemagne.

Lixe élégant (*Lixus elegans*, Latr.). Cylindrique ; cendré ; corselet rayé de noirâtre, ainsi que les élytres, qui sont mucronées. — Allemagne.

Lixe serpent (*L. anguinus*, Latr.). Il a la forme du lixe paraplectique, mais il est entièrement couvert d'une poussière blanche ; dessus rayé de noir, dessous ponctué de la même couleur ; élytres mucronées à l'extrémité, mais non béantes. — Suisse.

Lixe d'Ascagne (*L. Ascanii*, Latr.). Cylindrique ; noir ; plus ou moins couvert d'un duvet blanchâtre ; bords extérieurs du corselet, et souvent des élytres, d'un blanc bleuâtre ; élytres obtuses à l'extrémité, ayant des lignes de points ; trompe presque de la longueur du corselet. — France.

Lixe de la bardane (*L. bardanæ*, Latr.). Noir ; étroit et allongé ; à trompe longue et menue ; couvert d'un duvet jaunâtre ou cendré ; trois bandes longitudinales obscures sur le corselet ; pates cendrées ; élytres obtuses à l'extrémité, ayant des lignes de points. — Paris.

Lixe rétréci (*L. angustatus*, Latr.). Cylindrique ; noirâtre et plus ou moins recouvert d'une poussière d'un jaune cendré ; trompe noire, longue ; corselet presque raboteux, ainsi que les élytres, qui sont obtuses et ont des stries de points enfoncés peu apparens. — France.

Lixe rouillé (*L. ferrugatus*, Latr.). Cylindrique ; noir ; tout couvert d'un duvet ferrugineux, à l'exception de la trompe, qui est longue ; élytres obtuses. — Hongrie.

Lixe filiforme (*L. filiformis*, Latr.). Cylindrique et quatre fois plus petit que le lixe paraplectique ; cendré ; corselet ayant trois lignes obscures ; pates de cette dernière couleur ; élytres sans points, obtuses. — Italie.

Lixe mucroné (*L. mucronatus*, Latr.). Une ou deux fois plus grand que le précédent ; noir ; antennes fauves, à massue cendrée ; corselet obscur, marqué de trois lignes cendrées ; élytres terminées en pointe

aiguë, couvertes d'un léger duvet cendré, fauves à l'extrémité. — Midi de la France.

Lixe nébuleux (*Lixus nebulosus*, Latr.; *curculio nebulosus*, Fab.). Oblong; cendré; trompe grosse, courte, ayant une arête longitudinale et prolongée jusqu'au milieu du corselet; celui-ci avec plusieurs côtes longitudinales, dont deux de chaque côté, séparées par un intervalle plus obscur : un enfoncement longitudinal derrière la carène du milieu; élytres un peu béantes à l'extrémité, à côtes étroites, rapprochées, ce qui les fait paraître comme plissées : leur côté extérieur est noirâtre, avec une tache blanche, et elles ont deux bandes obliques, noires, formant sur les deux réunies deux chevrons. — Paris : très rare.

Lixe de l'arroche (*L. atriplicis*, Latr.). Allongé; noir; des lignes de poils blancs sur les élytres; dessous du corps couvert d'écailles blanches, avec une bande nue au milieu. — Nord de l'Europe.

Lixe morbilleux (*L. morbillosus*, Latr.; *curculio morbillosus*, Fab.). Oblong; trompe courte, marquée de deux sillons; abdomen ponctué de noir; corselet et élytres mélangés de cendré et de noirâtre, avec des points nombreux et élevés. — France.

Lixe sulcirostre (*L. sulcirostris*, Latr.; *curculio sulcirostris*, Fab.). Oblong; entièrement couvert d'un duvet cendré et un peu roussâtre; trompe grosse, courte, ayant trois sillons et deux lignes élevées longitudinales dans son milieu; corselet un peu chagriné, à quatre bandes longitudinales d'un brun roussâtre obscur, dont les deux du milieu plus larges et plus rapprochées; deux lignes obliques d'un brun roussâtre ou noirâtre, sur les élytres. — Paris

Lixe vieillard (*L. senilis*, Latr.; *curculio senilis*, Fab.). Oblong; brun ou noirâtre; trompe grosse, courte, cylindrique, noire; trois lignes dorsales et deux latérales peu apparentes, cendrées, sur le corselet; pates noires; élytres mélangées de cendré et de brun. — Autriche.

Lixe marbré (*L. marmoratus*, Latr.; *curculio marmoratus*, Fab.). Oblong; noir; dessous du corps gris, ponctué de noir; trompe grosse, courte, ayant

deux sillons d'un gris roussâtre, et une forte carène au milieu; corselet ayant des points élevés noirs, au milieu une bande blanche rétrécie en allant en pointe aux deux bouts et renfermant une petite ligne noire, et, de chaque côté, deux lignes blanches croisées en manière d'X; élytres marbrées de noir et de blanc, ayant aussi des points élevés noirs. — Allemagne.

Lixe tigré (*Lixus tigrinus*, Fab.). Même forme que le précédent; oblong; cendré; trompe grosse, courte, à trois carènes; trois lignes blanches sur le corselet, qui est couvert de petits tubercules; élytres d'un cendré nébuleux, ayant quatre bandes blanchâtres, transverses, interrompues à la suture. — Lyon.

Lixe cendré (*L. cinereus*, Latr.; *curculio cinereus*, Fab.). Oblong; d'un gris roussâtre formé par un duvet; trompe courte, grosse, ayant deux sillons et une carène; abdomen assez court; corselet ayant trois lignes longitudinales d'un brun roussâtre obscur, entrecoupé par des lignes grises : la bande brune du milieu coupée dans sa longueur par une petite ligne lisse et noire; quelques points épars et obscurs sur les élytres. — Paris.

Lixe arrosé (*L. roridus*, Latr.; *curculio roridus*, Fab.). Oblong; noir; à corselet et élytres presque chagrinés, ayant des taches inégales et des marbrures blanches; dessous de l'abdomen tacheté de la même couleur; trompe épaisse, cylindrique, sans sillons. — Autriche.

Lixe glauque (*L. glaucus*, Latr.; *curculio glaucus*, Fab.). Oblong; cendré; trompe épaisse, courte, ayant deux sillons et une forte carène au milieu; corselet noir, ayant sur chaque côté deux lignes grises, réunies en manière d'Y, et, au milieu, une bande longitudinale d'un gris roussâtre, en lozange, noire au milieu, renfermant une petite ligne noire, élevée, terminée par un enfoncement et plusieurs rugosités; élytres avec quelques nébulosités, ayant chacune deux petites taches obliques, noires, et un point noir sur une partie plus élevée vers leur extrémité. — Allemagne.

Lixe plissé (*L. plicatus*, Latr.; *curculio plicatus*, Fab.). Oblong; cendré; trompe courte, grosse, ayant

deux carènes et trois sillons; une dixaine de lignes élevées et longitudinales sur le corselet; abdomen blanc en dessous, avec deux taches noires rapprochées; élytres parsemées de quelques poils couchés, avec des côtes et des points rangés en ligne dans les intervalles, leur extrémité tombant un peu brusquement : elles ont chacune une bande oblique, blanchâtre, courte, n'allant pas jusqu'à la suture, bordée de brun, à un tiers de distance de leur base : et, vers l'extrémité, une autre bande blanchâtre, ondée, bordée de brun, traversant les deux élytres. — Paris.

Lixe porcelet (*Lixus porculus*, Latr.; *curculio porculus*, Fab.). Oblong; noirâtre varié de cendré; trompe courte, grosse, ayant deux sillons et une carène au milieu; tête très rétuse avant la naissance de la trompe; corselet noir, presque variolé, ayant au milieu une ligne courte, unie, élevée; élytres légèrement striées, mélangées de noir et de cendré, avec une tache postérieure noire et oblongue. — Hongrie.

Lixe oblique (*L. obliquus*, Fab.). Il ressemble au lixe glauque; cendré; dos des élytres blanc, avec deux petites raies obliques et un point dans un enfoncement, noirs. — Allemagne.

Lixe grammique (*L. grammicus*, Latr.). Oblong; noir, mais plus ou moins couvert d'une poussière ferrugineuse ou d'un léger duvet gris; trompe épaisse, courte, ayant deux petits sillons et une courte carène; corselet un peu chagriné, ayant une ligne blanchâtre sur ses bords latéraux, et une ligne élevée sur son milieu; des rangées peu apparentes de points enfoncés, sur les élytres, et un point d'un gris roussâtre au milieu de la base de chacune. — Midi de la France.

Lixe ophthalmique (*L. ophthalmicus*, Latr.). Oblong; noir, avec un léger duvet cendré; trompe courte, grosse, ayant deux sillons et une forte carène; une petite ligne lisse et élevée sur le milieu du corselet, dont les côtés ont chacun une ligne grise ou blanchâtre, longitudinale, coupée dans son milieu; abdomen raccourci; élytres ayant quelques faibles lignes de points enfoncés, et chacune, sur une rangée longi-

tudinale, une petite tache noire près de la base et un petit point gris à côté : une tache ou un point ovale et blanchâtre, entouré de noir, au milieu ; et une autre tache semblable, mais un peu plus petite, vers le bout ; suture obscure. — Midi de la France.

Lixe distinct (*Lixus distinctus.* — *Curculio distinctus*, Fab.). Il ressemble beaucoup au précédent, dont il n'est peut-être qu'une variété. Gris ; élytres ayant deux points distincts, blanchâtres, dont l'intérieur didyme. — Hongrie.

Lixe échancré (*L. emarginatus*, Latr. ; *curculio emarginatus*, Fab.). Oblong ; noirâtre ; trompe courte, grosse, ayant deux sillons ; une ligne blanche de chaque côté du corselet ; de petits points élevés, un peu rangés en lignes, sur les élytres qui sont cendrées au côté interne, avec une ligne de points noirs, et dont les extrémités sont un peu béantes. — Allemagne.

Lixe tabide (*L. tabidus*, Latr.). Oblong ; noir ; à duvet court et ferrugineux ; trompe courte, épaisse, ayant une carène ; yeux entourés d'un cercle blanc ; corselet un peu raboteux, ayant une ligne élevée dans son milieu et les bords latéraux blancs ; un point blanc à la base extérieure des élytres, et un autre oblong au milieu de leur bord extérieur. — Midi de la France.

Lixe ours (*L. ursus*, Latr. ; *rynchœnus ursus*, Fab.). Trompe longue, cylindrique, noire, avec deux sillons courts ; cinq lignes blanches sur le corselet, qui est ferrugineux ; élytres d'un brun ferrugineux, avec le bord blanc et une ligne de la même couleur au milieu. — Europe.

Lixe a large trompe (*L. latirostris*, Latr.). Long d'environ trois lignes ; ovale ; un peu allongé ; noir ; entièrement couvert d'un duvet gris ou d'un gris jaunâtre, formant des taches ou des points ; trompe large, courte, déprimée, ayant une petite carène et deux sillons ; antennes presque droites, peu brisées. — Paris.

Lixe de la jacée (*L. jaceæ*, Latr. ; *rynchœnus jaceæ*, Fab.). Ovale ; noir ; parsemé de points pulvé-

rulens d'un jaune verdâtre, dont un très distinct de chaque côté de l'écusson; trompe cylindrique, un peu arquée, de la longueur de la tête et du corselet, n'ayant qu'une courte ligne à peine élevée et peu sensible; corselet légèrement rugueux, avancé au milieu du bord postérieur; les quatre jambes antérieures finement dentées au côté interne; des rangs de points sur les élytres. — Paris.

Lixe blanchatre (*Lixus albidus*, Latr.; *curculio albidus*, Fab.). Oblong; à duvet blanchâtre, et roussâtre dans quelques parties; trompe courte, grosse, obscure, ayant une carène fourchue en devant; corselet noir et raboteux au milieu; de gros points enfoncés sur les élytres, qui sont chiffonnées et noires à la base extérieure: elles ont en outre chacune une bande noire n'allant pas jusqu'à la suture, au milieu, et une autre au bout. — Paris.

Lixe de l'artichaut (*L. cynaræ*, Latr.; *rynchænus cynaræ*, Fab.). Presque ovale; noir; entièrement couvert d'une poussière verdâtre; trompe longue, ayant à sa naissance un court sillon et une petite carène; corselet court, finement chagriné, ayant une ligne élevée et unie dans son milieu, et un enfoncement au bout de cette ligne, au milieu du bord postérieur; des points enfoncés, rangés en ligne, sur les élytres. — Bordeaux.

Septième genre. Les Rynchènes (*Rynchænus*).

† *Trompe longue et cuisses sans dents.*

Ils diffèrent des deux genres précédens par leur trompe très longue, vers le milieu de laquelle les antennes sont insérées.

Rynchène des bois de pins (*Rynchænus pineti*, Fab.). Oblong; noir; rugueux sur le corselet; des faisceaux de poils d'un jaunâtre cendré, épars çà et là, formant, avec des points, des stries sur les élytres. — France.

Rynchène du pin (*R. pini*, Fab.). Oblong; d'un brun marron; des taches et des raies transversales jaunâtres. — Bordeaux.

Rynchène a deux lignes (*R. bilineatus*, Fab.).

Noir; corselet ayant trois lignes blanches; chaque élytre en ayant deux formées par des points carrés blancs, l'une vers le bord extérieur, l'autre vers l'intérieur. — Allemagne.

RYNCHÈNE COLON (*Rynchænus colon*, FAB.). Oblong; noir; couvert d'écailles cendrées mêlées de nébuleux; trompe avancée, ayant une petite carène longitudinale; une ligne blanchâtre sur les côtés du corselet, et un point de la même couleur dans le milieu de chaque élytre. — France.

RYNCHÈNE DU SCIRPE (*R. scirpi*, FAB.). Brun; élytres faiblement striées, mélangées de roussâtre. — France.

RYNCHÈNE CHLORIS (*R. chloris*, FAB.). D'un bronzé obscur; élytres vertes et striées; antennes brunes. — Allemagne.

RYNCHÈNE DE LA RONCE (*R. rubi*, FAB.). Noir; corselet rétréci en devant; écusson cendré; élytres oblongues et striées. — Allemagne.

RYNCHÈNE ÉTHIOPIEN (*R. æthiops*, FAB.). D'un noir foncé et luisant; élytres oblongues et striées; antennes et pates d'un brun foncé. — Suède.

RYNCHÈNE BOSSU (*R. gibbosus*. — *Curculio gibbosus*, OLIV.). Oblong; noir; trompe déliée; élytres cendrées, ayant des éminences à leur partie postérieure. — Russie.

RYNCHÈNE DE LA PRÈLE (*R. equiseti*, FAB.). Noir; corselet presque globuleux, lisse, à côtés blancs; élytres muriquées, ayant leurs côtés, leur extrémité, et un point vers le milieu de chacune, blancs. — France.

RYNCHÈNE ATRIROSTRE (*R. atrirostris*, FAB.). Noir; couvert d'écailles cendrées; trompe nue; une callosité pointue à l'extrémité postérieure de chaque élytre. — Allemagne.

RYNCHÈNE DAMIER (*R. tesselatus*, FAB.). Cendré; des stries blanches, ponctuées de noir, au bout des élytres. — Allemagne.

RYNCHÈNE DE LA LINAIRE (*R. linariæ*. — *Rynchænus teter*, FAB.). Noir; à duvet cendré; élytres striées; trompe noire, déprimée. — Allemagne.

Rynchène de la campanule (*Rynchœnus campanulæ*. — *Curculio campanulæ*, Oliv.). Ovale; noir, avec des poils gris; élytres obtuses, à stries ponctuées. — France.

Rynchène bec-noir (*R. nigrirostris*, Fab.). Noir; à duvet vert en dessus, d'un gris verdâtre en dessous; trompe noire; deux bandes brunes au milieu du corselet; antennes et pates fauves. — France.

Rynchène du prunier (*R. pruni*, Fab.). D'un noir mat, glabre; antennes un peu ferrugineuses; deux tubercules sur le corselet; des stries formées de points profondément enfoncés, sur les élytres. — Europe.

Rynchène de l'abricotier (*R. armeniacæ*, Fab.). Semblable au précédent, mais pas de tubercules sur le corselet. — France.

Rynchène chameau (*R. camelus*, Fab.). Brun; corselet et élytres tuberculés; extrémité de la trompe fauve. — Allemagne.

Rynchène quadrituberculé (*R. quadrituberculatus*, Fab.). Noir; écailles grisâtres et éparses, plus rares en dessus; corselet ayant quatre tubercules; trompe épaisse. — Nord de l'Europe.

Rynchène de la salicaire (*R. salicariæ*, Fab.). Noir; base des antennes, disque des élytres, et jambes, rougeâtres. — France.

Rynchène du lychnis (*R. viscariæ*, Fab.). Noir; un duvet cendré en dessus, des écailles blanches en dessous; trompe presque glabre. — France.

Rynchène picirostre (*R. picirostris*, Fab.). Brun noirâtre, à duvet gris; trompe presque droite, glabre à moitié; abdomen ové. — France.

Rynchène variable (*R. variabilis*, Fab.). Semblable au bec-noir, mais fond de sa couleur testacé; corselet rayé de vert, et bout de la trompe noirâtre. — Nord de l'Europe.

Rynchène castor (*R. castor*, Fab.). Ovale; corselet tuberculé; pates fauves; élytres striées, ayant la base de la suture blanche. — Allemagne.

Rynchène de Scanie (*R. scanicus*, Fab.). D'un testacé roux; poitrine et base de l'abdomen noirâtres;

élytres ayant leur suture et quelques bandes courtes, grises. — Scanie.

RYNCHÈNE FLORAL (*Rynchænus floralis*, FAB.). Noir; des écailles et des poils cendrés en dessus, plus clairs et blanchâtres en dessous et à la suture; un petit tubercule de chaque côté du corselet. — Suède.

RYNCHÈNE DU GLAYEUL (*R. pseudoacori*, FAB.). Dessus noir; côtés du corselet ferrugineux; élytres striées, avec l'origine de la suture blanche. — France.

RYNCHÈNE DU SISYMBRIUM (*R. sisymbrii*. — *Curculio sisymbrii*, OLIV.). Un peu déprimé; varié de blanc et de noir; un sillon longitudinal sur le corselet; élytres avec un point calleux aux angles huméraux. — France.

RYNCHÈNE RESSEMBLANT (*R. assimilis*, FAB.). Noir; duvet très court et cendré; corselet un peu déprimé, bituberculé, ayant un sillon au milieu; trompe menue. — Suède.

RYNCHÈNE QUERCICOLE (*R. quercicola*, FAB.). Noir; écailles cendrées, peu fournies en dessus; pates noires; deux tubercules sur le corselet; base de la suture blanche. — Suède.

RYNCHÈNE PÉRICARPE (*R. pericarpius*. — *Curculio pericarpius*, LIN.). Court et ramassé; d'un noir mat en dessus; trompe épaisse; deux tubercules sur le corselet; élytres ayant la base de la suture blanche. — Europe.

RYNCHÈNE DU VÉLAR (*R. erysimi*, FAB.). Noir; élytres bleues, ayant des stries profondes et ponctuées; trompe grêle; deux tubercules sur le corselet, qui est bordé en devant. — Paris.

RYNCHÈNE DU CHARME (*R. carpini*, FAB.). Couvert d'un duvet verdâtre; trompe noire, glabre; pates testacées. — Allemagne.

RYNCHÈNE BIPONCTUÉ (*R. bipunctatus*, FAB.). Ovoïde; allongé; noir, à duvet cendré; antennes et tarses roussâtres; une tache glabre dans le milieu de chaque élytre. — France.

RYNCHÈNE DU SAULE MARCEAU (*R. capreæ*, FAB.). Noir; deux bandes courtes, blanches, sur les élytres. — France.

Rynchène sutural (*Rynchænus suturalis*, Fab.). Ovale; brun; une ligne longitudinale blanche. — Allemagne.

Rynchène du chêne (*R. quercûs*, Fab.). Renflé; cendré; trompe arquée; élytres fauves, ondées de cendré. — Suède.

Rynchène dorsal (*R. dorsalis*, Fab.). Noir; élytres rouges, avec la moitié de la suture noire. — France.

Rynchène alouette (*R. alauda*, Fab.). Très noir en dessus; corselet relevé au bord antérieur, ayant deux tubercules. — Allemagne.

Rynchène acridule (*R. acridulus*. — *Curculio acridulus*, Oliv.). Ovale; d'un brun noirâtre, à antennes et pates plus claires; trompe arquée, grêle; des stries ponctuées sur les élytres. — France.

Rynchène bifascié (*R. bifasciatus*, Fab.). Noir; élytres ayant des bandes cendrées, dont celle de la base ondée et plus grande. — Kiell.

Rynchène unifascié (*R. unifasciatus*, Fab.). Dessus brun, avec une bande cendrée au milieu. — Allemagne.

Rynchène quadriponctué (*R. quadripunctatus*. — *Curculio quadripunctatus*, Latr.). Trompe d'un tiers plus longue que le corselet; cendré; deux points blancs, posés l'un sur l'autre et séparés par un point noir, sur chaque élytre. — Paris.

Rynchène de l'oseille (*R. rumicis*, Fab.). Oblong; d'un gris tacheté de brun obscur; pates brunes; deux bandes noirâtres sur le corselet. — France.

Rynchène du plantain (*R. plantaginis*, Fab.). Ovale; d'un gris clair; corselet ayant des bandes brunes; une grande tache et des points de la même couleur sur les élytres. — Europe.

Rynchène de l'armoise (*R. artemisiæ*, Fab.). Noir; glabre; corselet dilaté postérieurement, profondément ponctué; des stries simples et des rangées de points sur les élytres. — Suède.

Rynchène croix (*R. crux*, Fab.). Très noir; corselet ayant à sa base deux points blancs; élytres à suture blanche, avec plusieurs points épars de cette couleur. — France.

Rynchène de la lentille d'eau (*Rynchænus lemnæ*, Fab.). D'un noir mat; trompe dilatée et assez plane à son extrémite; des stries à points profondément enfoncés sur les élytres; corselet sans rebord. — Nord de l'Europe.

Rynchène gracieux (*R. venustus*, Fab.). Brun; pates testacées; des raies blanches sur le corselet et les élytres. — Angleterre.

Rynchène globuleux (*R. globosus.* — *Attelabus globosus*, Fab.). Globuleux; d'un bleu très foncé et glabre en dessus, d'un gris légèrement roussâtre en dessous. — France.

Rynchène lymexylon (*R. lymexylon.* — *Lixus lymexylon*, Fab.). Allongé; linéaire; trompe épaisse; corselet rude; d'un ferrugineux brun ou foncé, à duvet grisâtre; des stries profondément ponctuées sur les elytres. — Suède.

Rynchène poli (*R. glabratus.* — *Curculio glabratus*, Fab.). D'un noir foncé et luisant, très ponctué; corselet sans taches; trompe assez épaisse, ayant en dessus un petit enfoncement près du bout. Il ne diffère guère du suivant que par l'absence des taches sur le corselet et des dentelures aux cuisses postérieures. — Hongrie.

†† *Trompe longue et cuisses dentées.*

Rynchène germain (*R. germanus*, Fab.). Fort noir, luisant et très ponctué; trompe comme le précédent; élytres paraissant maroquinées par des points confluens; corselet ayant de chaque côté un ou deux points jaunâtres, ainsi que le bord postérieur, cette couleur étant due à des poils.

Rynchène tacheté de brun (*R. fusco-maculatus.* — *Curculio fusco-maculatus*, Schrei.). Très voisin du précédent, mais élytres tachetées de brun jaunâtre, et bord postérieur du corselet de cette couleur. — Hongrie.

Rynchène porcelet (*R. porculus.* — *Curculio porcatus*, Panz.). Allongé; gris; trompe épaisse, ayant un sillon de chaque côté; élytres avec trois stries élevées, dont les extérieures raccourcies. — Allemagne.

Rynchène de la patience (*Rynchænus lapathi*, Fab.). Noir; des tubercules fasciculés sur le corselet et les élytres; trompe appliquée contre la poitrine et reçue dans un enfoncement; cuisses postérieures bidentées; côtés inférieurs du corselet, une bande transverse et oblique à la base des élytres, l'extrémité de celles-ci, plusieurs points épars et des anneaux aux pates, d'un blanc un peu roussâtre. — Paris.

Rynchène du sapin (*R. abietis*, Fab.). Oblong; noir ou d'un brun foncé, très fortement ponctué, un peu chagriné sur le corselet; élytres avec des stries de gros points enfoncés, et un enfoncement à l'extrémité de chacune des deux, ayant en outre des mouchetures formées par des poils gris ou jaunâtres disposées en bandes transverses interrompues. — France.

Rynchène cinq-points (*R. quinquepunctatus*, Fab.). Gris en dessous; d'un brun rougeâtre, cuivreux et luisant, en dessus; une ligne blanche au milieu du corselet; élytres ayant leur suture de la même couleur, ainsi que deux points, dont un vers chaque extrémité. — Europe.

Rynchène gouttelette (*R. guttula*, Fab.). Court, ramassé; dessus d'un noir brunâtre, dessous d'un cendré roussâtre; un tubercule de chaque côté du corselet, avec un sillon interrompu au milieu; élytres avec un point blanc à l'écusson, une tache noire et suturale en dessous, et une tache blanche à leur extrémité sur la suture. — France.

Rynchène trimaculé (*R. trimaculatus*, Fab.). Court, ramassé; dessus noir et dessous gris; écailles formant sur les élytres une tache scutellaire et quinquefide, une autre en croix et suturale à l'extrémité opposée, enfin une troisième petite au-dessous de chaque angle huméral, blanches. — Europe.

Rynchène velu (*R. villosus*, Fab.). Gris; écusson blanc, ainsi qu'une bande postérieure sur les élytres. — Allemagne.

Rynchène petite ligne (*R. litura*, Fab.). Noir; mélangé d'écailles blanches en dessus; corselet denticulé; corps court, ramassé. — Nord de l'Europe.

Rynchène du chou (*R. brassicæ*, Fab.). Court;

ramassé; trompe arquée, très noire; corps entièrement couvert d'un duvet cendré. — Kiell.

Rynchène du laurier (*Rynchænus lamii*, Fab.). Court, ramassé; noir, ainsi que la trompe, qui est arquée; corselet tuberculé; élytres mélangées de cendré. — Allemagne.

Rynchène didyme (*R. didymus*. — *R. urticarius*, Fab.). Court, ramassé; noir; côtés du corselet en dessous couverts d'écailles d'un gris jaunâtre, et qui se trouvent aussi parsemées en dessus; deux points blancs, rapprochés sur chaque élytre, formant une petite tache vers le milieu. — Paris.

Rynchène de la vipérine (*R. echii*, Fab.). Court, ramassé; noir; une ligne blanche sur la tête; trois autres semblables sur le corselet, et plusieurs autres sur les élytres, dont une croisée et formant un lozange. — Paris.

Rynchène raccourci (*R. abbreviatus*, Fab.). Brun, parsemé de points gris; élytres raccourcies. — Allemagne.

Rynchène charbonnier (*R. carbonarius*, Fab.). Oblong; très noir; mat; corselet plus long que large; élytres à stries profondes, ponctuées, ayant de petites rides ou crénelures dans les intervalles. — France.

Rynchène violet (*R. violaceus*, Fab.). Oblong; noir en dessous, d'un violet noirâtre en dessus; élytres avec de légères stries ponctuées. — Nord de l'Europe.

Rynchène très atre (*R. aterrimus*, Fab.). Très noir; élytres luisantes; extrémité du corselet bidentée. — Nord de l'Europe.

Rynchène du cerisier (*R. cerasi*, Fab.). Oblong; d'un noir mat partout; corselet court, ayant une dent à chaque angle antérieur, au moins dans l'un des sexes; des rangées de points profondément enfoncés sur les élytres. — France.

Rynchène troglodyte (*R. troglodytes*, Fab.). D'un brun roux; trompe menue, arquée; corselet marqué d'une ligne longitudinale très lisse, souvent grisâtre; élytres couvertes d'un duvet très court, soyeux, et ayant des stries ponctuées. — Suède.

Rynchène variant (*Rynchænus varians*, Fab.). Court, ramassé; noir, à duvet léger et cendré; écusson blanc; élytres à duvet soyeux et très court, ayant des stries ponctuées. — Kiell.

Rynchène du raifort (*R. raphani*, Fab.). Noirâtre; corselet tuberculé; trompe arquée et très noire. — Allemagne.

Rynchène des noisettes (*R. nucum*, Fab). Court, ovale; totalement couvert d'un duvet épais, d'un jaune roussâtre ou gris, nuancé de plus foncé; écusson plus clair; trompe brune, très fine, au moins de la longueur de la moitié du corps. — Paris.

Rynchène goulu (*R. gulosus*, Fab.). Semblable au précédent, mais brun et pates testacées. — Paris.

Rynchène avare (*R. avarus*. Fab.). D'un ferrugineux obscur; formes du précédent; une ligne dorsale sur le corselet et une bande postérieure sur les élytres. — Paris.

Rynchène des cerises (*R. cerasorum*, Fab.). Semblable aux précédens; cendré; écusson blanc, ainsi qu'une tache transversale vers l'extrémité postérieure des élytres. — France.

Rynchène du frêne (*R. fraxini*, Fab.). Brun, couvert d'écailles grises; corselet très petit; des rangées de points et une tache commune noire sur les élytres. — Suède.

Rynchène des baies (*R. druparum*, Fab.). D'un brun roussâtre; abdomen globuleux; deux bandes transverses, glabres, sur les élytres. — Europe.

Rynchène flavipède (*R. flavipes*. — *Curculio flavipes*, Panz.). Formes du suivant; noirâtre; pates d'un jaune fauve; corselet bordé de blanc; élytres variées de noir et de blanc. — France.

Rynchène rouleur (*R. tortrix*, Fab.). Testacé, presque glabre, à poitrine noirâtre; abdomen cylindracé. — Paris.

Rynchène pectoral (*R. pectoralis*. — *Curculio pectoralis*, Panz.). Testacé; élytres plus obscures; poitrine noire. — Allemagne.

Rynchène des vergers (*R. pomorum*, Fab.). Rouge; duvet cendré; une tache et deux bandes noirâtres,

renfermant une tache oblique blanche, sur les élytres; abdomen cylindrique. — Paris.

Rynchène tête noire (*Rynchænus melanocephalus*, Fab.). Brun; tête noirâtre; trompe noire.—Allemagne.

Rynchène vorace (*R. vorax*, Fab.). Roussâtre; varié de noirâtre au milieu du corselet et sur les élytres; pates de devant allongées; trompe noire et arquée. — Europe.

Rynchène arqué (*R. arcuatus*, Fab.). D'un fauve pâle; élytres cendrées. — Allemagne.

Rynchène du tremble (*R. tremulæ*, Fab.). Roux et un peu velu; tête, bord antérieur du corselet, et quelques taches sur les élytres, noirâtres. — Suède.

Rynchène rubané (*R. tæniatus*, Fab.). Corselet noirâtre, à bords antérieurs et postérieurs roussâtres; trompe rugueuse; élytres pâles, tachetées de noirâtre. — Suède.

††† *Trompe courte ou moyenne; cuisses postérieures simples.*

Rynchène caréné (*R. carinatus.—Curculio carinatus*, Oliv.). Ovale; d'un cendré obscur; corselet raboteux, ayant une ligne longitudinale élevée; élytres raboteuses, ayant chacune trois lignes élevées et presque crénelées. — Paris.

Rynchène trigutté (*R. triguttatus. — Curculio triguttatus*, Clairv.). Oblong; dessus d'un gris brun; dessous d'un gris bleuâtre, avec quelques petites soies éparses; corselet un peu rayé; une tache blanche vers le milieu de chaque élytre, et une commune plus grande, presqu'en cœur, à la suture postérieure. — France.

Huitième genre. Les Ciones (*Cionus*).

Corps très court, presque globuleux; antennes de dix articles, dont les quatre derniers en massue; pieds postérieurs n'étant pas propres à sauter.

Cione de la scrophulaire (*Cionus scrophulariæ*, Latr.; *rynchænus scrophulariæ*, Fab.). Brun; corselet et poitrine d'un gris jaunâtre; élytres ayant des côtes entrecoupées de points noirs et gris, et sur la suture deux taches communes noires, rondes, ayant autour un peu de gris, l'une près de la base, l'autre

près de l'extrémité opposée; cuisses postérieures dentées. — Paris.

Cione du verbascum (*Cionus verbasci*, Latr.; *rynchænus verbasci*, Fab.). Il ressemble au précédent, mais il est plus noir; corselet noir le long du dos, avec les côtés d'un gris roussâtre; un léger duvet cendré sur les élytres, dont les côtes ont alternativement des points de cette couleur et d'autres très noirs. — Paris.

Cione du thapsus (*C. thapsus*, Latr.; *rynchænus thapsus*, Fab.). Il ne diffère du cione de la scrophulaire que par le fond de ses élytres, qui est recouvert d'un duvet d'un gris jaunâtre; les côtes des élytres sont entrecoupées de points plus pâles et de points noirs. — Paris.

Cione de la blattaire (*C. blattariæ*, Latr.; *rynchænus blattariæ*, Fab.). Couvert d'un duvet blanc; bord postérieur du corselet ayant du brun au milieu; deux taches communes noires sur la suture, dont celle de la base bordée de brun; quelques nébulosités et deux points noirs au-dessus de cette tache. — Paris.

Cione odorant (*C. olens*. — *Rynchænus olens*, Fab.). Couvert d'un duvet cendré; corselet sans taches; élytres ayant deux taches suturales noires, dont la dernière très petite, à peine apparente; un ou deux points noirs sur le disque, et une rangée de points de la même couleur près du bord extérieur. — Autriche.

Cione du lythrum (*C. lythri*, Latr.; *rynchænus lytri*, Fab.). Noir; antennes et pates fauves; une bande et une tache jaunes ou blanchâtres sur les élytres; cuisses postérieures simples.

Neuvième genre. Les Orchestes (*Orchestes*).

Mêmes caractères que les ciones, mais cuisses postérieures propres à sauter; antennes brisées, insérées sur le milieu de la trompe.

Orchestes de l'aune (*Orchestes alni*. — *Rynchænus alni*, Fab.). Noir; élytres testacées, ayant chacune deux taches brunes ou noires. — Paris.

Orchestes de l'ilex (*O. ilicis*. — *Rynchænus ilicis*,

FAB.). Noirâtre ; élytres variées de cendré, striées, à suture blanche à la base. — Paris.

ORCHESTES DU BECCABUNGA (*Orchestes beccabungæ.* — *Rynchænus beccabungæ*, FAB.). Noir ; un peu velu ; pates rousses ; élytres ayant une tache discoïde, oblongue, rousse, s'étendant depuis leur extrémité jusqu'au milieu. — Suède.

ORCHESTES DE L'OSIER (*O. viminalis.* — *Rynchænus viminalis*, FAB.). Ovoïde ; d'un jaune testacé ; yeux noirs. — Paris.

ORCHESTES DES SAUSSAIES (*O. saliceti.* — *Rynchænus saliceti*, FAB.). Noir ; antennes et pates jaunâtres ; tarses bruns. — Suède.

ORCHESTES DU SAULE (*O. salicis.* — *Rynchænus salicis*, FAB.). Un peu globuleux ; noir ; deux bandes blanches, transverses, et une tache rousse sur chaque élytre. — Paris.

ORCHESTES ÉPERON (*O. calcar.*—*Rynchænus calcar*, FAB.). Noir ; antennes et tarses testacés. — Paris.

ORCHESTES DES JARDINS (*O. hortorum.* — *Rynchænus hortorum*, FAB.). Noir ; pates testacées ; une bande et demie de la même couleur sur les élytres. — Paris.

ORCHESTES VELU (*O. pilosus.* — *Rynchænus pilosus*, FAB.). D'un noir sombre, à duvet grisâtre ; écusson blanc ; antennes et tarses testacés. — Allemagne.

ORCHESTES DU PEUPLIER (*O. populi.* — *Rynchænus populi*, FAB.). D'un noir sombre ; écusson blanc ; antennes et pates testacées ; une tache noire sur les cuisses postérieures. — Paris.

ORCHESTES DU FRAISIER (*O fragariæ.* — *Rynchænus fragariæ*, FAB.). Tarses et antennes testacées ; des bandes testacées sur les élytres. — Allemagne.

ORCHESTES DU CHÈVREFEUILLE (*O. loniceræ.* — *Rynchænus loniceræ*, FAB.). Testacé ; une bande noire sur les cuisses et sur les élytres ; écusson blanc. — Allemagne.

ORCHESTES SCUTELLAIRE (*O. scutellaris.* — *Rynchænus scutellaris*, FAB.). Testacé ; écusson entièrement d'un blanc de neige. — Paris.

ORCHESTES DU HÈTRE (*O. fagi.* — *Rynchænus fagi*, FAB.). D'un noir foncé ; cuisses blanches. — Paris.

Orchestes iota (*Orchestes iota.* — *Rynchænus iota*, Fab.). Noir ; élytres striées, blanches à la base de la suture ; écusson blanc. — Paris.

Dixième genre. Les Ramphes (*Ramphus*).

Ils ont aussi les mêmes caractères que les ciones ; les cuisses postérieures et propres à sauter, comme les orchestes ; mais leurs antennes sont droites et prennent naissance dans l'entre-deux des yeux.

Ramphe flavicorne (*Ramphus flavicornis*, Latr.). Une ligne de longueur ; noir ; ponctué ; antennes roussâtres, à massue obscure ; des stries longitudinales de points enfoncés sur les élytres. — Paris.

Onzième genre. Les Brachycères (*Brachycerus*).

Antennes droites, de neuf articles, dont le dernier, en forme de cône renversé, compose une massue solide ; tous les articles des tarses entiers ; corps ordinairement très raboteux ou très inégal, en tout ou en partie.

Ces insectes ont les antennes très courtes ; ils sont lents, vivent sur la terre, dans les lieux sablonneux, et habitent particulièrement l'Europe méridionale et l'Afrique : leur trompe est courte et grosse ; leurs élytres sont soudées et ne recouvrent point d'ailes membraneuses.

Brachycère barbaresque (*Brachycerus barbarus*, Latr.). Long de cinq à six lignes ; corselet épineux de chaque côté, ayant deux lignes élevées longitudinales et le commencement de deux autres ; deux arêtes crispées à chaque élytre : les intervalles et les côtés inférieurs, plus particulièrement, ont des points enfoncés réunis en grillage par de petites rides. — Italie. Variété plus petite. Le *brachycerus algirus* d'Olivier. — Midi de la France.

Brachycère muriqué (*B. muricatus*, Latr.). Environ trois lignes de longueur ; cendré ; corselet ayant deux lignes élevées, hérissées de quelques points très courts, roides, noirs, et le commencement de deux autres lignes ; trois lignes de tubercules hispides sur chaque élytre, avec d'autres plus petits dans les intervalles. — France méridionale.

Douzième genre. Les Brentes (*Brentus*).

Pénultième article des tarses bilobé; antennes droites, filiformes ou grossissant à peine à leur extrémité, de onze articles; trompe avancée en avant; toutes les parties du corps très allongées, ce qui donne à ces insectes une forme linéaire.

Brente nasillard (*Brentus nasutus*, Fab.). D'un bronzé luisant; des stries ponctuées et des bandes transversales sur les élytres : celles-ci étant chacune terminées par un prolongement en forme de dent; une dent aux cuisses et aux jambes antérieures. — Jamaïque.

Treizième genre. Les Cylas (*Cylas*).

Pénultième article des tarses bilobé; antennes droites, de dix articles, dont le dernier forme une massue ovale et cylindrique; abdomen ovale, et corps plus court que celui des brentes.

Cylas brun (*Cylas brunneus*, Latr.). Long d'environ deux lignes et demie; d'un brun marron lisse, un peu plus foncé sur les élytres. — Sénégal.

Quatorzième genre. Les Rhines (*Rhina*).

Elles se distinguent des genres précédens par leurs antennes brisées, insérées vers le milieu de la trompe, à huit articles, dont le dernier forme une massue en fuseau ou cylindrique; leur trompe est menue, avancée et arquée; leur corps long et cylindracé, et le pénultième article de leurs tarses est distinctement bifide.

Rhine a antennes velues (*Rhina barbicornis*, Latr.). D'un noir mat; trompe presque aussi longue que le corselet; yeux d'un gris obscur; corselet trapézoïde, ponctué; des lignes enfoncées et ponctuées sur les élytres; cuisses fortes, sans dents bien apparentes. — France.

Quinzième genre. Les Calandres (*Calandra*).

Pénultième article des tarses bilobé; antennes brisées, insérées à la base de la trompe, de huit articles, dont le dernier forme une massue presque globuleuse ou triangulaire.

Leur trompe est longue et arquée. Ces insectes rongent les grains des plantes céréales, et en font un grand dégât; ceux occasionnés par la larve de la calandre du blé, ne sont malheureusement que trop connus.

Calandre du palmier (*Calandra palmarum*, Latr.). Près de deux pouces de longueur, la trompe comprise; d'un noir foncé, velouté en dessus; élytres ayant des lignes profondes, qui s'oblitèrent vers le côté extérieur. — Cayenne.

Calandre du blé (*C. granaria*, Latr.). Une ligne et demie de longueur; d'un brun marron obscur; corselet fortement ponctué; des lignes nombreuses, profondes et ponctuées, sur les élytres. — France.

Calandre du riz (*C. orizæ*, Fab.). Semblable à la précédente, mais deux taches ferrugineuses sur chaque élytre. — Italie.

Calandre raccourcie (*C. abbreviata*, Latr.). Quatre à six lignes de longueur; d'un noir mat, ponctué; une ligne lisse au milieu du corselet, dans toute sa longueur; neuf lignes enfoncées sur chaque élytre, ayant leurs intervalles ponctués. — Paris.

Seizième genre. Les Cossons (*Cossonus*).

Ils ont, comme les genres précédens, le pénultième article des tarses bilobé; leurs antennes sont brisées, insérées vers le milieu des côtés de la trompe, de neuf articles, dont le dernier forme une massue ovoïde ou en cône renversé; leur trompe est avancée, assez longue, déprimée, le plus souvent élargie au bout; leur corps est presque cylindrique, et leurs jambes, comme celles des calandres, sont terminées par un fort onglet.

Cosson linéaire (*C. linearis*, Latr.). Noir; antennes et pates brunes, ainsi que les élytres, qui ont des stries ponctuées; corselet déprimé, ponctué, ayant au milieu une ligne longitudinale lisse. — France.

Cosson ferrugineux (*C. ferrugineus*, Clairv.). Il ressemble au précédent, mais il est un peu plus grand; d'un brun marron; tête et trompe noires. — France.

Cosson chlorope (*C. chloropus*, Latr.). Cylindrique; d'un noir mat, ponctué; trompe courte, large, obtuse; pates d'un brun foncé, ainsi que les antennes, qui sont courtes et en massue tronquée; des lignes de points sur les élytres. — France.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

